I

MÉMOIRES

SUR LA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE

DE FOUQUET

SURINTENDANT DES FINANCES

II

257c

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

MÉMOIRES

SUR LA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE

DE FOUQUET

SURINTENDANT DES FINANCES

D'APRÈS SES LETTRES ET DES PIÈCES INÉDITES

CONSERVÉES

A LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

PAR

A. CHÉRUEL

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

TOME SECOND

PARIS

CHARPENTIER, ÉDITEUR

28, QUAI DE L'ÉCOLE

1862

Tous droits réservés.

DC
130
F7C45
1865
t. 2

LIBRARY
FEB 19 1962
UNIVERSITY OF TORONTO

784753

MÉMOIRES

SUR

NICOLAS FOUQUET

SURINTENDANT DES FINANCES

ET SUR

SON FRÈRE L'ABBÉ FOUQUET

CHAPITRE XXV

— 1659 —

Mort de Servien (17 février 1659). — Fouquet est nommé seul surintendant des finances (21 février). — Son frère, Louis Fouquet, est nommé évêque d'Agde (mars). — François Fouquet devient archevêque de Narbonne. — Son entrée dans cette ville (mai). — Mazarin visite Vaux (juin). — Fouquet reçoit la cour dans ce château (juillet). — Il est attaqué par Hervart, contrôleur général des finances, et par Colbert. — Fouquet arrive à Bordeaux, où se trouvait la cour, et découvre les projets de ses ennemis (octobre). — Il envoie Gourville à Saint-Jean de Luz, où se trouvait Mazarin, et s'y rend lui-même peu de temps après. — Lettre de Mazarin à Colbert (20 octobre) sur sa conversation avec le surintendant. — Réponse de Colbert (28 octobre). — Mazarin remet la décision à l'époque où il aura rejoint la cour. — Signature de la paix des Pyrénées (7 novembre).

L'année 1659 marque le plus haut point de la grandeur de Fouquet. Servien, son collègue dans la surintendance, avait toujours conservé le premier rang, et,

quoique souvent dupe des ruses de Fouquet, il le tenait en bride. Mais Servien étant mort le 17 février 1659, Nicolas Fouquet fut nommé quatre jours après seul surintendant, et les termes dont se servit le roi, pour lui conférer la direction absolue des finances, ajoutèrent encore à cette éclatante faveur [1]. La lettre royale adressée à Nicolas Fouquet s'exprimait ainsi : « Le poids et la difficulté de l'administration des finances augmentant tous les jours par les dépenses extraordinaires auxquelles la continuation de la guerre nous oblige, et étant arrivé le décès du sieur Servien, auquel, conjointement avec vous, nous en avions commis la surintendance, nous aurions lieu de penser au choix d'un sujet capable de remplir la place qu'il occupait, si la confiance que nous avons en votre fidélité, *éprouvée pendant six années en cette fonction*, la preuve [2] et le zèle que vous y avez fait connaître, l'assiduité et la vigilance que vous y avez apportées, avec l'expérience que vous avez acquise et l'épreuve que nous avons faite de votre conduite en cet emploi et en plusieurs autres occasions pour notre service, ne nous donnaient toute assurance que non-seulement il n'est pas nécessaire de partager les soins de cette charge et de vous en soulager par la jonction d'un collègue, mais aussi qu'il importe au bien de notre dit État et de notre service, pour la facilité des affaires et la promptitude des expéditions, que l'administration de nos finances ne soit pas divisée, et

[1] L'ordonnance qui nomme Nicolas Fouquet seul surintendant des finances se trouve dans le journal de Foucault, déjà cité, t. VIII.

[2] Probablement *preuve de capacité*. On dit encore *faire ses preuves*.

que, vous étant entièrement commise et à vous seul, nous en soyons mieux servi, et le public avec nous. »

Peu de jours après cette déclaration si honorable et si avantageuse pour Fouquet, son frère Louis Fouquet, qui était depuis plusieurs années coadjuteur d'Agde, fut sacré évêque dans la maison professe des jésuites[1]. Nous avons déjà vu que Louis Fouquet, qui était conseiller au parlement de Paris, avait été pourvu de la coadjutorerie d'Agde; mais le sacre n'eut lieu qu'au mois de mars 1659. Loret en parle dans sa gazette du 8 mars :

Dimanche, dans les Jésuites,
Ce prélat si plein de mérites,
Par le monde tant estimé,
Évêque d'Agde étant nommé,
Prélat d'esprit *extr'ordinère* (sic),
Dont monseigneur Fouquet est frère,
De sa maison digne ornement,
Fut sacré solennellement
Par le pasteur de Rothomage[2],
Qu'on tient fort savant et fort sage,
Ayant alors pour assistants
Deux autres prélats importants,
Et de vertu considérée,
Savoir Évreux et Césarée.

Diverses gens, en quantité,
Furent à la solennité
De cette action que j'annonce,
Entre autres monseigneur le Nonce,
Dont l'esprit est tout à fait bon,
Et l'illustre Armand de Bourbon[3]

[1] Cette maison, située rue Saint-Antoine, est aujourd'hui le lycée Charlemagne.

[2] L'archevêque de Rouen était, à cette époque, Harlay de Chanvalon, qui devint, dans la suite, archevêque de Paris.

[3] Prince de Conti, frère du prince de Condé.

Avec son aimable princesse.
Miroir d'honneur et de sagesse,
Et pleine d'autant de bonté
Qu'aucune de sa qualité.
Le surintendant des finances,
Si propre à servir les puissances,
Et si bien intentionné,
Qui dudit évêque est l'aîné,
Et ceux de son noble lignage
Virent aussi de bon courage
Ce sacre qui certainement
Excita grand contentement
En toute la belle assemblée,
Qui d'allégresse en fut comblée,
Et jugea, de belle hauteur,
Qu'un jour cet aimable pasteur
Serait, par sa prudence exquise,
Un des ornements de l'Église.

Le frère aîné des Fouquet, François, ne tarda pas à céder à son frère le siége d'Agde, et prit lui-même, après la mort du titulaire, possession du siége de Narbonne, dont il était coadjuteur. Cet archevêché était un des plus anciens et des plus importants de la France; il avait la primatie du Languedoc. L'archevêque de Narbonne était de droit président des états de la province et un des principaux dignitaires ecclésiastiques du royaume. C'est encore à Loret que nous devons des renseignements sur l'avénement de François Fouquet au siége archiépiscopal :

L'ancien pasteur de Narbonne,
Qui fut grand docteur de Sorbonne,
Zélé, de tout temps, pour la loi,
Pour Dieu, pour l'État, pour le roi,
Le ferme appui des catholiques,
Le modèle des politiques,
Et bref, homme de haut crédit,
Est aussi mort, à ce qu'on dit.

On me l'a dit, et la nouvelle
En est si vraie et si réelle,
Que monsieur son coadjuteur,
Autre mémorable pasteur,
Que le ciel à jamais bénisse !
Acceptant ce beau bénéfice,
En a fait à Sa Majesté
Le serment de fidélité.
Mais pour t'instruire davantage,
Lecteur, touchant ce personnage,
C'est ce prélat sage et savant,
Évêque d'Agde ci-devant,
Qui, n'ayant pas encor neuf lustres,
Est l'aîné des Fouquets illustres,
Tous cinq hommes très-excellents,
Possédant tous de beaux talents,
Et toute la vertu requise
Pour servir l'État et l'Église.

La lettre du 17 mai raconte l'entrée de l'archevêque dans la ville de Narbonne :

De l'archevêque de Narbonne
Nous avons nouvelle assez bonne,
A savoir qu'avec grand éclat
On a reçu ledit prélat
Dans cette ville florissante,
Antique et toutefois charmante,
Et la plus belle, en vérité,
De son archiépiscopauté.
Par discours valant des oracles,
Par quantité de beaux spectacles,
Musiques, canons et clairons,
Messieurs du clergé, les barons,
Et mêmement la populace
Ont témoigné de bonne grâce
A cet archevêque nouveau,
Digne un jour du rouge chapeau,
L'allégresse vraie et non feinte
Qui dans leurs cœurs était empreinte.
Monsieur le comte de Quincé [1],
Brave guerrier et bien sensé,

[1] Gouverneur de Narbonne.

Escorté de cent gentilshommes,
Et, du moins, d'autant d'autres hommes.
Lui fut au-devant assez loin.
Et, venu qu'il fut, prit le soin
De faire un banquet magnifique
A ce grand ecclésiastique,
L'appui, dans cette région,
De la bonne religion.
Enfin par tout son diocèse
Tout le monde a paru fort aise
D'avoir pour digne directeur
Ce candide et sage pasteur,
Dont le lignage ou la famille
En de rares hommes fourmille,
Tous capables d'un haut emploi,
Et tous grands serviteurs du roi.

En même temps que la famille de Fouquet prenait possession de ces hautes dignités ecclésiastiques, le surintendant recevait Mazarin et la cour dans sa splendide demeure de Vaux. Le cardinal s'y arrêta au mois de juin, lorsqu'il partit de Paris pour se rendre à Saint-Jean-de-Luz. La cour, qui devait aller s'établir à Bordeaux pendant les mois d'août et de septembre, vint à son tour visiter le château de Vaux, et fut traitée magnifiquement par le surintendant :

Durant mon séjour au château,
Comme est dit, de Fontainebleau,
Cette ravissante demeure,
J'entendais parler à toute heure,
Mais non sans admiration,
De la belle réception,
A jamais, dit-on, mémorable,
Et du festin incomparable,
Poli, délicat, abondant,
Que monsieur le surintendant,
Qui sait user avec largesse
De ses biens et de sa richesse,
Fit à Leurs Majestés dans Vaux,

Où par cent régales nouveaux,
Dont on peut garnir une table,
Et par un ordre inimitable,
Où ne survint nul désarroi,
Il charma la reine et le roi,
Et toute leur nombreuse suite,
Qui fut volontiers introduite
Dans cette admirable maison,
Dont on peut dire avec raison,
Que merveilleuse elle doit être,
Aussi bien que son sage maître,
Digne, sans mentir, d'être aimé,
Et qui fut alors estimé
La merveille des magnifiques
Aussi bien que des politiques.

Fouquet, délivré d'un collègue dont la sévérité et la haute réputation le retenaient, s'abandonna de plus en plus à ses goûts de dépense et à ses passions effrénées. De là une administration dont les désordres provoquèrent des plaintes très-vives, qui parvinrent jusqu'à Mazarin. Un des financiers qui paraissait avoir le plus de crédit, le contrôleur général Hervart [1], écrivait au cardinal, le 22 juillet 1659 [2] : « Je me suis donné l'honneur, monseigneur, d'écrire à Votre Éminence, le 22 du mois passé, que j'estimais nécessaire de différer les publications et adjudications des fermes jusqu'à son retour. Je suis dans les mêmes sentiments, et je crois, monseigneur, d'être obligé d'avertir Votre Éminence que, aussitôt qu'elle a été partie, M. le surintendant est rentré dans son naturel et a repris la conduite qu'il tenait lorsqu'elle était à Lyon. Il m'ôte, autant qu'il peut,

[1] Barthélemy Hervart, ou d'Hervart, était un des plus riches financiers de cette époque. Il avait obtenu la faveur de Mazarin en lui avançant des sommes considérables pendant la Fronde.

[2] Archives des affaires étrangères, France, t. CLXVII, pièce 172.

la connaissance et confond le passé avec le présent, afin que je ne puisse distinguer ce qui est légitimement dû d'avec ce qui ne l'est pas, et que personne ne puisse voir clair dans les finances que lui et ses créatures. Votre Éminence jugera par là, s'il lui plaît, s'il est à propos qu'elle en écrive, ainsi qu'elle avait résolu de faire avant son départ. Je la supplie seulement de me faire la grâce de m'ordonner comment elle veut que j'agisse. »

Mazarin n'avait pas assez de confiance dans Hervart pour donner suite à ses plaintes. Nous verrons même plus loin qu'il le regardait comme un homme vaniteux et sur lequel on ne pouvait faire aucun fonds. Aussi le surintendant continua-t-il à se livrer à ses goûts de faste et de prodigalité. Les plaisirs, auxquels il s'abandonnait, furent troublés cependant par un malheur domestique et par des avis qu'il reçut de la cour. Au commencement de septembre, un de ses fils mourut; c'est une lettre de madame Scarron à madame Fouquet qui nous en instruit. Elle écrivait, le 4 septembre 1659, à sa protectrice[1] :

« Madame,

« La perte que vous venez de faire est une perte publique, par la part que la cour et la ville y prennent. Si quelque chose pouvait en adoucir l'amertume, ce serait sans doute la preuve que ce triste événement vous donne de l'estime que toute la France a pour vous et

[1] Je n'ai sous les yeux que l'édition défectueuse donnée par la Beaumelle (Amsterdam, 1756, in-12, t. I, p. 25.

pour monseigneur le surintendant. La mort du duc d'Anjou[1] n'aurait pas été plus pleurée. Pour moi, madame, qui suis votre redevable à tant de titres, j'ai bien plus besoin de consolation que je ne suis en état d'en donner. J'aimais cet enfant avec des tendresses infinies; j'avais souvent lu dans ses yeux une félicité et une gloire à laquelle Dieu n'a pas voulu qu'il parvînt. Que son saint nom soit béni! Le ciel vous l'a ravi, madame; il ne vous l'a ravi que pour le rendre plus heureux. »

Quant au danger qui menaçait Fouquet du côté de la cour, ce fut Gourville qui l'en avertit. Colbert, qui, comme nous l'avons vu, était devenu le principal confident de Mazarin, se joignit à Hervart pour accuser le surintendant. Dans un Mémoire qu'il adressa à Mazarin[2], il demandait l'établissement d'une chambre de justice tout à fait semblable à celle qui fut instituée après l'arrestation de Fouquet. Colbert proposait de choisir dans chaque parlement du royaume un conseiller, et d'en former une chambre de justice, où siégeraient également plusieurs maîtres des requêtes et des magistrats de la chambre des comptes, de la cour des aides et du grand conseil. Toutes les affaires de finances, les baux des fermes, la gestion du surintendant et des trésoriers de l'épargne, devaient être déférés à ce tribunal investi d'une autorité souveraine.

Fouquet, qui avait des espions partout et entre autres dans les postes, fut informé des attaques dirigées contre

[1] Frère de Louis XIV, qui porta plus tard le titre de duc d'Orléans.
[2] *Mémoires de Gourville*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 525.

lui par Hervart et Colbert; il parvint même à se procurer le projet présenté par ce dernier au cardinal [1]. Il se hâta d'envoyer Gourville, un de ses principaux confidents, à Saint-Jean-de-Luz [2], pour se plaindre à Mazarin de ce qu'il appelait un *complot* tramé contre lui [3]. Le cardinal était alors tout occupé de la négociation qui devait, en rendant la paix à l'Europe, élever la France au premier rang des nations. Cependant il écouta Gourville, qui, si l'on en croit ses Mémoires [4], s'acquitta avec dextérité de sa mission. Il représenta au cardinal qu'il courait des bruits fâcheux pour le surintendant; on parlait d'une cabale qui se formait contre lui et qui ne tendait pas à moins qu'à lui enlever la direction des finances. Gourville, sans nommer Colbert, insinua adroitement qu'il n'était pas étonnant qu'un poste aussi éminent que celui de Fouquet excitât l'envie, et qu'il n'était point de démarches que l'on ne fît pour s'y élever. Il termina en disant qu'il était à craindre que ces bruits n'ébranlassent le crédit du surintendant et ne l'empêchassent de trouver de l'argent, dont on avait si grand besoin. Mazarin fut surtout touché de cette der-

[1] « Ces avis (il s'agit de lettres et avis adressés à Fouquet), et entre autres un de 1659, contiennent tout le dessein du sieur Colbert, en la manière qu'il s'est exécuté depuis et s'exécute encore à présent. C'est une pièce principale, que j'ai montrée à plusieurs personnes, qui porte tout le détail du complot, et particulièrement que Colbert faisoit de grandes instances auprès de Son Éminence pour m'ôter mon emploi et faire résoudre une chambre de justice, dont il seroit le maître. » (*Défenses*, t. II, p. 26.)

[2] Mazarin s'était rendu dans cette ville pour négocier avec don Louis de Haro.

[3] *Mémoires de Gourville*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 525-526.

[4] *Ibid*., p. 526.

nière considération, et, sans vouloir encore se prononcer, il parut écouter Gourville favorablement. Cependant ce dernier crut le cas assez pressant pour se rendre à Paris auprès du surintendant[1] et l'amener à Saint-Jean-de-Luz.

Fouquet arriva dans cette ville le 17 octobre[2], et se plaignit vivement à Mazarin de la conduite d'Hervart; mais il eut soin de ménager Colbert. Il réussit à ramener complétement le cardinal, qui, en se séparant de lui, le 20 octobre, écrivit à Colbert[3] : « Je vous dirai que M. le surintendant m'a fait des plaintes des discours qu'Hervart tenait à son préjudice, disant à ses plus grands confidents que lui, surintendant, sortirait bientôt des finances; que c'était une chose résolue : qu'il agissait en cela de concert avec vous et que vous l'aviez conseillé de tenir le tour bien secret. M. le surintendant m'a ajouté que, vous ayant pratiqué longtemps, il avait eu le moyen de vous connaître un peu, et qu'il se doutait que vous n'aviez plus pour lui la même affection que par le passé, s'étant aperçu depuis quelque temps

[1] Voy. la lettre de Bartet au chapitre suivant.

[2] Gourville ne parle pas de ce voyage de Fouquet à Saint-Jean-de-Luz; mais la lettre du cardinal à Colbert, en date du 20 octobre 1659, ne laisse aucun doute sur ce point. On sait d'ailleurs, par les lettres de Mazarin au roi et à la reine, en date du 20 octobre 1659, que Fouquet resta trois jours avec Mazarin à Saint-Jean-de-Luz, du 17 au 20 octobre, et repartit ensuite pour Bordeaux, où il rejoignit la cour et l'accompagna à Toulouse.

[3] Cette lettre de Mazarin à Colbert a été publiée, sans date, dans les *Documents historiques tirés de la Bibliothèque impériale* (Collection des *Documents inédits*), t. II, p. 501 et suivantes. La date de cette lettre est déterminée par la réponse de Colbert. M. Pierre Clément a réimprimé ces deux lettres dans son *Histoire de Colbert*.

que vous lui parliez froidement, quoiqu'il n'y eût pas donné sujet ; qu'il avait, au contraire, pour vous la dernière estime et souhaitait avec passion avoir votre amitié, sachant d'ailleurs l'affection et la confiance que j'avais en vous. Sur quoi il s'est fort étendu, ne lui étant pas échappé une parole qui ne fût à votre avantage, et se plaignant seulement de la liaison en laquelle vous étiez entré avec Hervart et l'avocat général Talon à son préjudice, et d'autant plus que vous ne pouviez pas douter que je n'avais qu'un mot à dire pour qu'il me remît non-seulement la surintendance, mais la charge de procureur général.

« Je lui témoignai être étonné de ce qu'il me disait, puisque je n'en avais pas la moindre connaissance, et qu'au contraire je pouvais répondre que vous m'aviez toujours parlé de lui comme de la personne du monde dont vous estimiez le plus les grandes lumières et talents. Il m'a répliqué qu'il savait de source certaine tout ce qu'il m'avait dit, et qu'en outre Hervart vous avait donné plusieurs Mémoires, et que, si je n'en avais reçu touchant les finances, je le devais recevoir bientôt ; car il était assuré que vous y travailliez.

« Ce sont les paroles précises qu'il m'a dites, et vous pouvez aisément vous imaginer à quel point j'en ai été surpris. Mais je me suis démêlé ensuite de tout cela de telle sorte, que le surintendant est demeuré persuadé que vous ne m'aviez rien mandé à son préjudice. Vous pouvez parler et vous éclaircir avec lui en cette conformité ; car je reconnais qu'il souhaite furieusement de bien vivre avec vous et de profiter de vos conseils,

m'ayant dit qu'autrefois vous les lui donniez avec liberté, ce que vous ne faites plus depuis quelque temps. Hervart n'a jamais été secret, et, par le motif d'une certaine vanité qui n'est bonne à rien, il dit à plusieurs personnes tout ce qu'il sait, et je ne doute pas que ces discours n'aient donné lieu au surintendant de pénétrer les choses qu'il m'a dites. »

Colbert jugea, avec plus de raison, que Fouquet n'avait été instruit que par une indiscrétion de quelque agent de la poste. La réponse qu'il adressa à Mazarin est pleine de bon sens et de vraie dignité : elle rappelle ses relations antérieures avec le surintendant, les causes qui les ont interrompues, et fait connaître la conduite qu'il tiendra à son égard. Cette lettre mérite d'être citée textuellement : elle est datée de Nevers, 28 octobre 1659 : « Je reçus hier à Decize les dépêches de Votre Éminence, auxquelles je ferai double réponse. Celle-ci servira, s'il lui plaît, pour le discours fait par M. le procureur général et le Mémoire que j'ai envoyé à Votre Éminence. Il est vrai, monseigneur, que j'ai entretenu une amitié assez étroite avec lui depuis les voyages que je fis, en 1650, avec Votre Éminence[1], et que je l'ai continuée depuis, ayant toujours eu beaucoup d'estime pour lui, et l'ayant trouvé un des hommes du monde le plus capable de bien servir Votre Éminence et de la soulager dans les grandes affaires dont elle est surchargée. Cette amitié a continué pendant tout le temps que

[1] Ce voyage, dont il a été question au t. I, p. 7, fut entrepris par le cardinal après l'arrestation des princes. Fouquet l'accompagnait en qualité de maître des requêtes.

M. de Servien a eu la principale autorité dans les finances, et souvent j'ai expliqué à Votre Éminence la différence que je faisais de l'un à l'autre.

« Mais dès lors que, par le partage que Votre Éminence fit en 1655[1], toute l'autorité des finances fut tombée entre les mains du procureur général, et que, par la succession des temps, je vins à connaître que sa principale maxime n'était pas de fournir, par économie et par ménage, beaucoup de moyens à Votre Éminence pour étendre la gloire de l'État, et qu'au contraire il n'employait les moyens que cette grande charge lui donnait qu'à acquérir des amis de toute sorte et à amasser, pour ainsi dire, des matières pour faire réussir, à ce qu'il prétendait, tout ce qu'il aurait voulu entreprendre, et même pour se rendre nécessaire; en un mot, qu'il a administré les finances avec une profusion qui n'a point d'exemples : à mesure que je me suis aperçu de cette conduite, à mesure notre amitié a diminué. Mais il a eu raison de dire à Votre Éminence que je me suis souvent ouvert à lui et que je lui ai même donné quelques conseils, parce que, pendant tout ce temps-là, je n'ai laissé passer aucune occasion de lui faire connaître, autant que cette matière le pouvait permettre, combien la conduite qu'il tenait était éloignée de ses propres avantages; qu'en administrant les finances avec profusion, il pouvait peut-être amasser des amis et de l'argent, mais que cela ne se pouvait faire qu'en diminuant notablement l'estime et l'amitié que Votre

[1] Colbert veut parler du règlement du 24 décembre 1654, dont il a été question plus haut. Voy. t. I, p. 269-270.

Éminence avait pour lui; au lieu qu'en suivant ses ordres, agissant avec ménage et économie, lui rendant compte exactement, il pouvait multiplier à l'infini l'amitié, l'estime et la confiance qu'elle avait en lui, et que, sur ce fondement, il n'y avait rien de grand dans l'État, et pour lui et pour ses amis, à quoi il ne pût parvenir.

« Quoique j'eusse travaillé inutilement jusqu'en 1657, lorsqu'il chassa Delorme[1], je crus que c'était une occasion très-favorable pour le faire changer de conduite; aussi redoublai-je mes diligences et mes persuasions, lui faisant connaître qu'il pouvait rejeter toutes les profusions passées sur Delorme, pourvu qu'il changeât de conduite, et lui exagérant fortement tous les avantages qu'il pourrait tirer d'une semblable conjoncture. Je ne me contentai pas de faire toutes ces diligences; je sollicitai encore M. Chanut[2], pour lequel je sais qu'il a estime et respect, de se joindre à moi, l'ayant trouvé dans ces mêmes sentiments.

« Je fus persuadé pendant quelque temps qu'il suivait mes avis, et, pendant tout ce temps, notre amitié fut fort réchauffée; mais, depuis, l'ayant vu retomber plus fortement que jamais dans les mêmes désordres, insensiblement je me suis retiré, et il est vrai que, de-

[1] Voy. t. I, p. 386.

[2] Il est souvent question de ce personnage dans les *Défenses de Fouquet*. C'était un des confidents du surintendant, qui en parle avec beaucoup d'estime : « Ceux à qui le nom, le mérite, la vertu et la fidélité de M. Chanut ont esté connues [auront peine à croire] que cet homme, d'une probité rare et incomparable, ait esté choisi pour estre le confident d'une révolte. » *Défenses*, t. III, p. 355.

puis quelque temps, je ne lui parle plus que des affaires de Votre Éminence, parce que je me suis persuadé qu'il n'y a rien qui le puisse faire changer. Mais il est vrai qu'il n'y a rien que j'aie tant souhaité et que je souhaite tant que de voir le procureur général quitter ses deux mauvaises qualités, l'une de l'intrigue et l'autre de l'horrible corruption dans laquelle il s'est plongé, parce que, si ses grands talents étaient séparés de ces deux grands défauts, j'estime qu'il serait très-capable de bien servir Votre Éminence.

« Quant à ma liaison avec MM. Hervart et Talon, dont il a parlé à Votre Éminence, je ne saurais lui désirer un plus grand bien et un plus grand avantage que d'être éloigné de toutes liaisons de ces deux côtés autant que je le suis. Je suis fortement persuadé, et par inclination naturelle et par toute sorte de raisonnement, que la seule liaison que l'on puisse et que l'on doive avoir ne consiste qu'à bien servir son maître, et que toutes les autres ne font qu'embarrasser. Mais, quand je serais d'esprit à chercher ces liaisons, la dernière personne avec qui j'en voudrais faire, ce serait M. Hervart, pour lequel je n'ai jamais conservé aucune estime. Pour M. Talon[1], il est vrai que j'ai beaucoup d'estime pour lui et que je l'ai vu trois fois cet été à Vincennes, chez lui et en mon logis; mais aussi est-il vrai que j'ai cru qu'il était peut-être bon pour le service du roi et pour la satisfaction de Votre Éminence de garder avec lui quelques mesures pour le faire souvenir, dans les occa-

[1] Denis Talon, dont il s'agit ici, avait succédé à son père Omer Talon charge d'avocat général au parlement de Paris.

sions qui se peuvent présenter, des protestations qu'il m'a souvent faites de bien servir le roi et Votre Éminence, pourvu qu'on lui fasse savoir dans les occasions ce qu'on désire de lui, avouant lui-même qu'il peut quelquefois se tromper.

« Pour ce qui est de la connaissance que le procureur général a témoigné avoir du Mémoire que j'ai envoyé à Votre Éminence, je puis lui dire avec assurance que, s'il le sait, il a été bien servi par les officiers de la poste[1], avec lesquels je sais qu'il a de particulières habitudes, n'y ayant que Votre Éminence, celui qui a transcrit le Mémoire et moi qui en ayons eu connaissance, et ne pouvant pas douter du tout de celui qui l'a transcrit, et qui, depuis seize ans, me sert avec fidélité en une infinité de rencontres plus importantes que celle-ci.

« Ce Mémoire n'a été fait sur aucun qui m'ait été donné par le sieur Hervart, duquel je n'en ai jamais voulu recevoir, ne l'estimant pas assez habile homme pour bien pénétrer une affaire et pour dire la vérité. Ce que Votre Éminence trouvera de bon dans ce Mémoire vient d'elle-même, n'ayant fait autre chose que de rédiger par écrit une petite partie des belles choses que je lui ai entendu dire sur le sujet de l'économie des finances. Pour ce qui est rapporté du fait de la conduite du surintendant, Votre Éminence sait tout ce que j'en ai pu dire, et je suis bien assuré qu'il n'y a personne en France qui souhaite plus que moi que sa conduite soit

[1] Les *Mémoires de Gourville* prouvent que Colbert avait deviné juste.

réglée en sorte qu'elle plaise à Votre Éminence et qu'elle puisse se servir de lui. Quant à tous les discours que le sieur Hervart a faits, et que le procureur général m'attribue en commun, et qu'il dit savoir de la source, je crois bien qu'il les sait du sieur Hervart, parce qu'il a des espions chez lui; mais je ne suis pas garant de l'imprudence de cet homme-là, avec lequel j'ai toujours agi avec beaucoup de retenue, m'étant aperçu, en une infinité de rencontres, qu'il se laisse souvent emporter à dire même tout ce qu'il avait appris de Votre Éminence.

« Si, dans ce discours et dans le Mémoire que j'ai envoyé à Votre Éminence, la vérité ne paraît sans aucun fard, déguisement, envie de nuire ni autre fin indirecte de quelque nature que ce soit, je ne demande pas que Votre Éminence ait jamais aucune créance en moi, et il est même impossible qu'elle la puisse avoir, parce que je suis assuré que je ne puis jamais lui exposer la vérité plus à découvert et plus dégagée de toutes passions. Outre que Votre Éminence pourra le découvrir assez par le discours même, si elle considère que je ne souhaite la place de personne, que je n'ai jamais témoigné d'impatience de monter plus haut que mon emploi, lequel j'ai toujours estimé et estime plus que tout autre, puisqu'il me donne plus d'occasions de servir personnellement Votre Éminence, et que d'ailleurs, si j'avais dessein de tirer des avantages d'un surintendant, je ne pourrais en trouver un plus commode que celui-là; ce qui paraît assez clairement à Votre Éminence par l'envie qu'il lui a témoignée de vouloir bien vivre avec moi;

Votre Éminence jugera, dis-je, assez facilement qu'il n'y a eu aucun autre motif que la vérité et ses ordres qui m'aient obligé de dire ce qui est porté par le Mémoire, et que les discours du sieur Hervart n'y ont aucun rapport.

« Quant à l'envie que M. le surintendant a fait paraître à Votre Éminence même de vouloir bien vivre avec moi, il n'y aura pas grand'peine, parce que, ou il changera de conduite, ou Votre Éminence agréera celle qu'il tient, ou Votre Éminence l'excusera par la raison de la disposition présente des affaires, et trouvera peut-être que ses bonnes qualités doivent balancer et même emporter ses mauvaises. En quelque cas que ce soit, je n'aurai pas de peine à me renfermer entièrement à ce que je reconnaîtrai être des intentions de Votre Éminence, lui pouvant protester devant Dieu qu'elles ont toujours été et seront toujours les règles des mouvements de mon esprit. »

Mazarin, tout entier aux négociations de la paix des Pyrénées, renvoya la décision de cette affaire à l'époque où il rejoindrait la cour. Il passa encore à Saint-Jean-de-Luz la fin d'octobre et une partie du mois suivant. La paix ne fut signée que le 7 novembre 1659, et ce fut alors seulement que le cardinal put s'éloigner de la frontière d'Espagne et aller rejoindre la cour, qui s'était rendue de Bordeaux à Toulouse.

CHAPITRE XXVI

— 1659 —

Pendant son séjour à la cour, Fouquet cherche à s'assurer de nouveaux partisans. — Son frère, l'évêque d'Agde, est nommé aumônier du roi. — Fouquet gagne Bartet. — Origine et caractère de ce dernier. — Sa vanité. — Son aventure avec le duc de Candale. — Erreur de Saint-Simon à son égard. — Bartet resta jusqu'à la mort de Mazarin un de ses confidents intimes; il l'avertissait de toutes les intrigues de cour. — Lettres qu'il écrivait de Bordeaux et de Toulouse au cardinal, pendant que ce dernier négociait à Saint-Jean-de-Luz

Pendant son séjour à Bordeaux, Fouquet n'avait pas négligé de se concilier de nouveaux partisans. Il avait placé près du roi, en qualité d'aumônier, son frère l'évêque d'Agde. Madame de Beauvais, première femme de chambre de la reine, était depuis longtemps dans ses intérêts, et elle fit l'éloge du nouvel aumônier avec un empressement et une emphase qui manquèrent de mesure et d'adresse. Bartet, un des secrétaires du cabinet du roi, reçut une pension de Fouquet, et se donna au surintendant avec une ardeur qu'atteste sa correspondance. Comme les *Mémoires* de Saint-Simon donnent sur Bartet des renseignements qui manquent

d'exactitude, il est nécessaire d'insister sur ce personnage, de montrer quelle était alors son importance et quelles furent ses relations avec Fouquet. Fils d'un paysan de Béarn, Bartet se fit remarquer de bonne heure par un esprit souple, délié, insinuant et en même temps entreprenant et audacieux[1]. Il ne tarda pas à s'élever au-dessus de la condition de ses pères. Dans un voyage qu'il fit à Rome, il trouva moyen de gagner la faveur de Casimir Wasa, qui devint roi de Pologne et nomma Bartet son résident à la cour de France. Son esprit plut à Mazarin, qui l'attacha à sa personne. Bartet le servit fidèlement. Pendant la Fronde, il portait au cardinal les dépêches de la reine Anne d'Autriche et rapportait les réponses de Mazarin. Il rivalisa, à cette époque, de fidélité et de dévouement avec l'abbé Fouquet[2]. Comme lui, il en fut récompensé après le triomphe du cardinal, devint secrétaire du cabinet et eut, comme notre abbé, la prétention d'aller de pair avec les plus grands personnages de la cour[3]. Fier de l'appui de Mazarin, il osa lutter contre le duc de Candale, fils du duc d'Épernon.

Le duc de Candale était, en 1655, un des plus brillants seigneurs de la France. Sa beauté, sa magnificence et l'éclat de ses aventures l'avaient mis en renom auprès des dames. Bartet, son rival en amour, cherchait à le

[1] Voy. dans les *Mémoires de Courart* l'article intitulé Bartet, *secrétaire du cabinet*.

[2] On connaît la plaisanterie de Gaston d'Orléans qui, parlant des Fouquet, Bartet, Brachet, Milet, etc., qui étaient dévoués à Mazarin, disait : *Omnia nomina in* ET *sunt Mazarinei generis*.

[3] Voy. t. I, p. 590-591, la conduite de l'abbé Fouquet.

déprécier. Il dit devant plusieurs personnes que, si l'on ôtait au duc de Candale ses longs cheveux, ses grands canons[1], ses grandes manchettes et ses grosses touffes de galants[2], il serait moins que rien et ne paraîtrait plus qu'un squelette et un atome[3]. Le duc de Candale ne tarda pas à être informé de l'insolence de Bartet, et il s'en vengea avec une audace qui prouve combien les courtisans se croyaient alors au-dessus des lois. Il chargea un de ses écuyers, soutenu par une troupe armée, d'arrêter le carrosse de Bartet en plein jour, dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre, où se trouvaient plusieurs hôtels de grandes familles, et entre autres l'hôtel de Chevreuse. Bartet ne reçut pas la bastonnade, comme le dit Saint-Simon dans ses *Mémoires*[4]. Mais les gens du duc de Candale lui firent un affront encore plus sensible : pendant que les uns arrêtaient les chevaux et menaçaient le cocher de leurs armes, d'autres envahirent le carrosse, se saisirent de Bartet, lui arrachèrent son rabat, ses canons et ses manchettes, et lui coupèrent la moitié des cheveux et de la moustache. Ce fut le 28 juin 1655 qu'eut lieu cette aventure, qui peint les mœurs de l'époque.

Mazarin était alors absent de Paris. Bartet se hâta de lui envoyer son frère avec la lettre suivante : « Je

[1] Les canons étaient des ornements de toile ronds, fort larges, souvent ornés de dentelles, qu'on attachait au-dessous du genou et qui tombaient jusqu'à la moitié de la jambe. Molière s'est moqué

De ces larges canons, où comme en des entraves
On met tous les matins ses deux jambes esclaves.

[2] Nœuds de ruban qui servaient à orner les vêtements.

[3] *Mémoires de Conrart*, article Bartet.

[4] T. VI, p. 120 édit. Hachette, in-8).

dépêche mon frère à Votre Éminence pour lui rendre compte d'une malheureuse affaire qui m'est survenue ce matin. Je sortais à dix heures de chez M. Ondedei, à qui je n'avais point parlé, parce qu'il était avec l'évêque d'Amiens, et m'en allais dans mon carrosse avec deux petits laquais derrière. A l'entrée de la rue Saint-Thomas-du-Louvre, du côté du quai, j'ai vu venir à moi quatorze hommes à cheval, avec quelques valets à pied, tous armés d'épées, et de pistolets, et de poignards, qui ont crié à mon cocher qu'il arrêtât. J'ai tiré la tête à la portière et ai cru d'abord qu'ils me prenaient pour un autre, ne me sachant aucune méchante affaire; mais les ayant reconnus pour être des valets de chambre et des parents d'un conseiller [1] de la province dont je suis, avec qui j'ai une querelle de famille, il y a plus de dix ou douze ans, je n'ai plus douté qu'ils ne fussent là pour m'assassiner. Je leur ai donc demandé, comme ils sont venus à moi le pistolet et le poignard à la main, s'ils voulaient me tuer, et leur ai dit même qu'ils me trouvaient en fort mauvaise condition: mais deux d'entre eux sont montés dans mon carrosse, et ayant tiré des ciseaux, m'ont coupé le côté droit de mes cheveux, et m'ont arraché un canon, et s'en sont allés sans ajouter aucune voie de fait à cet outrage.

« Comme mes laquais, mon cocher, un de mes amis familiers qui était dans mon carrosse, et moi, les avons reconnus pour être des gens de mon pays, amis, pa-

[1] Ce conseiller du Parlement de Pau, que Bartet accusa d'abord de l'attentat commis contre sa personne, se nommait Casaux. Voy. *Mémoires de Courart*, article Bartet.

rents et serviteurs de celui avec qui j'ai cette vieille querelle dont je viens de parler à Votre Éminence, je me suis retiré chez moi, et d'abord me suis pourvu par les voies de la justice, comme plus propres à ma profession et plus conformes à mon naturel. Je supplie donc Votre Éminence, monseigneur, que je demeure encore ici peut-être quinze jours qu'il faudra que j'emploie à faire les informations, qui sont déjà commencées, et mettre ma poursuite en état qu'elle puisse aller son chemin, par les formes de la justice, en mon absence. Ainsi je supplie encore Votre Éminence qu'il lui plaise d'ordonner à M. de Langlade qu'il serve ce commencement de quartier jusqu'à mon arrivée.

« Je demanderais à Votre Éminence la puissance de sa protection, si celle de la justice ordinaire ne suffisait pas, et si je ne croyais trouver au moins autant d'amis et de considération dans Paris qu'un homme de province qui est réduit à des assassins et à un assassinat. Il ne me reste donc qu'à demander en grâce à Votre Éminence qu'elle croie que je ne puis pas rien oublier au monde, de quelque nature qu'ils puissent être, des moyens honnêtes et légitimes pour la réparation de mon honneur, et pour venger un outrage dont l'impunité me rendrait méprisable dans le monde et bien indigne de l'honneur que j'ai d'être au roi par la libéralité de la reine et celle de Votre Éminence qui l'a produite, de celui que j'ai encore d'être ministre du roi de Pologne, et d'être cru au point que je suis serviteur de Votre Éminence et sous votre protection particulière en cette qualité-là. »

Bartet ne resta pas longtemps dans l'erreur sur le véritable auteur de l'attentat dont il avait été victime. Dès le 1er juillet, il écrivait à Mazarin : « Il m'est arrivé un bien plus grand malheur que celui dont je rendis compte à Votre Éminence avant-hier, par mon frère, puisque c'est M. de Candale qui dit avoir commandé l'assassinat que je croyais avoir été fait par ce conseiller de la province avec qui j'ai une querelle de famille. Il faut bien, monseigneur, que mes ennemis l'aient emporté sur son esprit d'un artifice bien terrible et qu'ils l'aient circonvenu bien cruellement pour moi, puisqu'ils lui ont persuadé divers discours qu'ils m'attribuent avec une si injuste précipitation, qu'ils ne lui ont pas seulement laissé le temps de les examiner, de les vérifier et de les tenir pour établis dans le monde. Ç'a donc été par ses propres domestiques et par d'autres gens de mon pays que je fus assassiné avant-hier, en la manière que j'ai pris la liberté de l'écrire à Votre Éminence.

« Dans la première interprétation de mes assassins et de mon assassinat, je ne demandais point à Votre Éminence une protection particulière, parce que la qualité de l'action même, celle de mon ennemi prétendu, et la justice ordinaire m'en donnaient une assez puissante. Mais aujourd'hui qu'un homme de la puissance, pour ainsi dire, et de la qualité de M. de Candale se vante publiquement de m'avoir fait assassiner, je n'ai presque point de protection à espérer après celle des lois, si le roi ne m'en donne une particulière par la faveur de Votre Éminence, par laquelle Sa Majesté laisse faire la

justice ordinaire de son royaume, et comme son sujet et comme ayant l'honneur d'être son domestique, et encore résident à sa cour d'un roi étranger, qui me couvre du droit des gens, si inviolable en toutes les cours du monde. »

Bartet, après avoir rappelé les bruits qui avaient couru et excité contre lui la vengeance du duc de Candale, repousse les imputations calomnieuses, auxquelles ce seigneur n'aurait pas dû, disait-il, ajouter foi si légèrement. « Faire assassiner les gens, ajoute Bartet, sur un *on dit* qu'on n'établit point et dont il ne pourra jamais donner de preuve, est une manière de se faire justice à soi-même qui n'est pratiquée en aucun lieu de la terre. Il se plaint encore que je lui ai parlé chez M. de Nouveau [1], il y a un mois, avec irrévérence (c'est le mot dont il se sert). Cela est si vague et si général, qu'il n'y a point d'irrévérence qu'on ne se puisse forger tous les jours. »

Bartet explique ensuite qu'il ne s'agissait que d'une discussion grammaticale, pour savoir si on pouvait dire un *esprit fretté*. L'expression était attribuée à Bartet par le duc de Candale. Une précieuse, qui avait un grand renom d'esprit, madame Cornuël, demanda à Bartet ce qu'il pensait de cette locution [2]. Après s'être excusé sur son ignorance et sur son pays, en disant qu'un pauvre Gascon n'était guère fait pour prononcer sur la langue française, Bartet, qui se piquait néanmoins de littérature, déclara que l'expression lui semblait mauvaise, et

[1] M. de Nouveau était directeur des postes.

[2] *Mémoires de Conrart*, article Bartet.

aussitôt madame Cornuël de s'écrier que Bartet prétendait n'avoir jamais rien dit de semblable. Ce démenti donné au duc de Candale, et les discours contre ce seigneur que Bartet avait tenus en présence de Mazarin, avaient contribué à préparer la scène dont nous avons parlé.

Bartet ajoutait que le duc de Candale avait dit à un des gens qui avaient fait le coup, en présence d'un grand nombre de personnes de qualité : *C'est moi qui l'ai ordonné; je le dis afin que tout le monde le sache, et si Bartet s'en prend à personne qu'à moi, je le ferai encore assassiner et tuer dans les rues, et s'il fait encore aucune poursuite, je le ferai assassiner et tuer.* « Votre Éminence, continuait Bartet, qui sait si bien la science des rois, sait bien qu'ils ne parlent ni ne font comme M. de Candale, et les tyrans mêmes, qui font un usage tyrannique de l'autorité qui est légitime aux rois, n'en font point un de la qualité de M. de Candale. Je me mets donc, monseigneur, s'il vous plaît, sous la protection du roi par celle de Votre Éminence, et je la conjure par tous les endroits qui lui peuvent donner quelque sensible pour la disgrâce où je me trouve, de laisser faire la justice au parlement de Paris. »

Le cardinal parut compatir à l'affront de Bartet et lui promit de le soutenir. Mais il était alors engagé dans des affaires d'une tout autre importance, et il aurait craint d'offenser la noblesse en prenant trop vivement la défense d'un favori insolent, dont la vanité avait blessé toute la cour. Les contemporains riaient de l'avanie faite à Bartet. Madame de Sévigné en plaisante dans

une lettre adressée à Bussy-Rabutin[1] et trouve le tour très-bien imaginé. On fit alors sur l'aventure de Bartet une chanson, dont on a retenu le couplet suivant :

Comme un autre homme
Vous étiez fait, monsieur Bartet ;
Mais, quand vous iriez chez Prud'homme[2],
De six mois vous ne seriez fait
Comme un autre homme.

L'affaire en resta là, et Bartet chansonné fut réduit à avaler l'affront. Cependant il ne serait pas vrai de dire, avec Saint-Simon[3], que « là commença son déclin, qui fut rapide et court. » Bartet resta, au contraire, le confident de Mazarin[4]. Pendant le voyage de la cour à Bordeaux et à Toulouse, en 1659, il est en correspondance avec Mazarin, et ses lettres font connaître tous les détails des intrigues qui s'agitaient à la cour. Il écrivait, de Bordeaux, au cardinal, le 25 septembre 1659 : « Le roi témoigne assez d'impatience pour son mariage[5], et disait à la reine, il y a trois jours, qu'il serait fort ennuyé, s'il le croyait différé encore longtemps. Il est certain que son esprit paraît fort libre et assez dégagé[6], et il semble qu'il s'affectionne bien plus qu'il ne faisait. Sans

[1] Lettre du 19 juillet 1655.

[2] Baigneur célèbre de cette époque, chez lequel on trouvait tous les raffinements du luxe.

[3] *Mémoires* (édit. Hachette, in-8), t. VI, p. 121.

[4] Bartet ne quitta la cour qu'après la disgrâce de Fouquet. Il se retira alors à Neufville, près de Lyon, dans un domaine de la famille de Villeroy. Il y vécut jusqu'à un âge très-avancé (cent cinq ans). Bartet mourut en 1707.

[5] On sait que Mazarin négociait le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, en même temps que la paix des Pyrénées.

[6] Bartet fait allusion à la passion que le roi avait éprouvée pour Marie Mancini et dont le cardinal ne le croyait pas bien guéri.

doute que la cessation des commerces [1], à laquelle Votre Éminence a mis la main si utilement, l'a mis en cet état et l'y maintient. C'est assurément pour lui une situation d'un grand repos. Sa santé était visiblement altérée et se sentait des impressions de son esprit.

« La cour grossit à cette heure si extraordinairement, qu'il ne se peut rien voir de plus en un lieu si éloigné de Paris. M. le duc de Guise, MM. d'Harcourt, M. de Langres, MM. d'Albret et de Roquelaure, comtes de Béthune, d'Estrées, de Brancas et cinquante autres particuliers de qualité, sont arrivés ici depuis peu, à trois ou quatre jours les uns des autres, et de la façon qu'ils parlent, je crois que M. le commandeur de Jars se trouvera seul dans Paris de tous les gens qui vont au Louvre, tous ceux qui y sont demeurés se disposant à venir ici.

« M. le duc de Guise s'en va voir M. le duc de Lorraine à la conférence et ne demeurera ici que très-peu de jours.

« Le roi va, à cette heure, à la comédie presque tous les soirs; il en fit représenter une le jour de la naissance de l'Infante; il prit un habit magnifique, fit faire un grand feu aux gardes françaises et suisses et à ses mousquetaires; tout le canon de la ville fut tiré. Il y eut grand bal où il dansa. L'on fit *media noche* [2], et il dit à

[1] Il s'agit du commerce épistolaire entre Louis XIV et Marie Mancini reléguée à Brouage.

[2] Ces deux mots espagnols furent francisés et formèrent le mot *médianoche*, très-usité au dix-septième siècle pour indiquer un repas fait à minuit, en gras, lorsqu'on passait d'un jour maigre à un jour gras. Madame de Sévigné en parle souvent dans ses lettres : « Le soir, le roi

la reine, n'y ayant que moi et deux personnes, que c'était le moins qu'il pouvait faire, puisqu'il était le principal acteur de la comédie, pour s'expliquer dans les mêmes termes que le roi d'Espagne.

« M. de Roquelaure perdit hier dix mille écus contre M. de Cauvisson au piquet. Celui-ci n'en gagna que deux mille; mais M. de Brancas, qui pariait pour lui, en gagna six mille [1]. M. de Roquelaure n'a joué que deux fois contre M. de Cauvisson, et il a perdu quarante mille francs qu'il a pariés. Je vous écris avec cette certitude, parce que je les lui ai vu perdre. Sa chère n'en est pas moins grande; car il la fait très-bonne.

« M. de Gourville est passé ici, qui a dit qu'il allait querir M. le surintendant [2].

« M. de Langlade y est arrivé sans doute pour servir son quartier [3].

« M. de Vardes en est parti, il y a quatre jours, pour se rendre auprès de Votre Éminence et s'y tenir. Rien n'est égal à la manière dont il a parlé à tout le monde de ses intérêts, disant qu'il n'aurait jamais de volonté que celle de Votre Éminence et qu'il y était si résigné, qu'il prendrait le mal même pour le bien, quand il viendrait de la main et du choix de Votre Éminence. Il a

alla à Liancourt, où il avait commandé *médianoche*. » (Lettre du 26 avril 1671.) Voy. aussi lettres du 26 août 1671, du 6 avril 1672, etc.

[1] Il y a ici un *lapsus*, il faudrait huit mille pour faire le chiffre de dix mille indiqué par Bartet.

[2] Ce passage détermine l'époque où Fouquet vint à Bordeaux; ce fut vers la fin de septembre ou au commencement d'octobre 1659.

[3] On a vu, dans une lettre précédente, que Langlade était, comme Bartet, secrétaire du cabinet.

édifié tout le monde par sa tristesse et par sa modestie [1].

« M. de Bouillon est arrivé de la campagne, où il était allé pour chasser quinze jours.

« Il arriva ici avant-hier des comédiens français ; ils ont passé à la Rochelle. On les appelle les comédiens de mademoiselle Marianne [2], parce qu'elle les faisait jouer tous les jours. Ils vinrent hier chez la reine, comme elle entrait au cercle. Elle leur fit diverses questions à ce propos et les engagea à dire qu'il n'y avait jamais eu que mademoiselle Marianne qui les eût vus jouer, et que les demoiselles ses sœurs n'avaient jamais vu la comédie. Je regardai le roi, qui fit assurément les mêmes réflexions que Votre Éminence fait dans ce moment.

« M. de Noirmoutiers est ici, prêt à donner l'estocade à Votre Éminence pour la survivance du Mont-Olympe [3]. Il a envoyé monsieur son fils à Bayonne, pour faire le voyage de Madrid avec M. le maréchal de Gramont [4]. Il est fort alerte sur la nature de l'accommodement de M. le Prince [5], un chacun étant appliqué à voir s'il est fait de manière qu'il puisse établir entre vous de la confiance et de l'amitié, et Votre Éminence sait que ces messieurs-là (j'entends ses amis) ont plus d'intérêt que les autres

[1] Les Mémoires du dix-septième siècle attestent que tel n'était pas le caractère habituel de Vardes; c'était, au contraire, un des seigneurs les plus brillants et les plus vaniteux de la cour.

[2] Marie-Anne Mancini, dernière nièce du cardinal Mazarin. Elle épousa dans la suite le duc de Bouillon.

[3] Ce château fort était situé près de Charleville.

[4] Le maréchal de Gramont était chargé de faire la demande officielle de la main de l'infante Marie-Thérèse.

[5] On sait que Louis de Bourbon, prince de Condé, rentra en grâce par suite de la paix des Pyrénées.

gens à ces affaires-là par la manière dont ils sont restés avec M. le Prince. Je l'ai étonné ce matin au pied du lit du roi (car j'ai vu qu'il n'en savait rien), quand je lui ai dit que j'étais assuré que Caillet, par ordre de M. le Prince, avait été trouver Votre Éminence trois fois pour vous dire qu'il mettait aux pieds du roi toutes les grâces que les Espagnols lui voulaient faire, et qu'il n'en prétendait que de la bonté de Sa Majesté.

« Voilà, monseigneur, l'état de ce parti. Le marquis de Villeroi a toujours la dyssenterie avec un peu de fièvre; on n'en a point mauvaise opinion; mais M. Félix [1] m'a dit que ce qui ne serait point dangereux en un autre l'était en ce corps-là. »

Bartet suivit la cour à Toulouse, et là, aussi bien qu'à Bordeaux, il continua d'envoyer au cardinal une sorte de gazette, qui peint au naturel les mœurs et les caractères de cette époque. On y voit que Louis XIV, dominé par la comtesse de Soissons (Olympe Mancini), oubliait de plus en plus sa passion pour Marie Mancini. La politique de Mazarin, qui tenait le jeune roi comme prisonnier de ses nièces et l'enlaçait dans leurs chaînes, se montre à découvert dans les lettres de Bartet, aussi bien que les intrigues des femmes de chambre et leurs querelles devant la reine mère. Bartet écrivait à Mazarin, le 28 octobre : « Nous attendons la fin de ces éternelles conférences comme le Messie. Le roi se flatte qu'il n'y en aura plus que deux, l'une pour la signature, l'autre pour la séparation. Cette dernière m'a paru mysté-

[1] Premier chirurgien du roi.

rieuse aux plis du visage de la reine et je jurerais que Votre Éminence y traitera avec D. Louis d'autres matières que de celles du congé, et que la reine en a connaissance. Rien n'est plus joli que ce que Votre Éminence écrit de la comédie et des acteurs; nous l'avons tous loué à la reine, et vous êtes ici tout comme si vous n'en étiez point absent: encore auriez-vous ici votre modestie contre vous, si vous étiez présent.

« La manière dont M. le duc de Lorraine s'est séparé du roi d'Espagne n'a point surpris la reine; car elle connaît ce prince en perfection; il prend mal son temps de bouder contre lui à cette heure que Votre Éminence nous fait de si bons amis.

« La reine attend avec grande impatience la lettre que M. le maréchal de Gramont lui a promise pour savoir ce qu'il pense de la beauté et des agréments de l'Infante.

« Le roi paraît en tout cela comme un homme curieux et rien de plus, et considère toutes ces choses plutôt comme nouvelles que comme de fort grandes choses ; néanmoins, à mesure que le temps et les personnes s'approcheront, son esprit et son humeur s'échaufferont aussi, et il y sera plus appliqué, quand vous lui donnerez plus d'application étant ici, où personne ne prend soin ni de son humeur ni de son esprit, et où tout le monde ne cherche qu'à vivre, hors messieurs nos deux ministres[1], dont le ministère meurt et ressuscite à l'arrivée de tous les courriers; car ils ne prennent aucune

[1] Le Tellier et Loménie de Brienne.

sorte de vie que par là, et nous les voyons mourir dans l'intervalle des courriers qui nous arrivent.

« Ne croyez pas, s'il vous plaît, que la chute de la reine soit si peu de chose que Votre Éminence ne lui en doive faire un compliment; elle a encore le genou tout noir, et on y fait des remèdes. Je lui disais hier au soir que Votre Éminence avait trop d'amis à la cour pour ne lui en pas écrire un petit mot; ce qui ne lui fut pas désagréable.

« Le roi entend à cette heure la plus grande partie de l'espagnol. Il joue toujours grand jeu chez madame la Comtesse et ne joue que là; il en coûte vingt mille écus à M. de Roquelaure qu'il y a perdus, et je pourrais dire vingt et cinq mille. Le roi et madame la Comtesse jouent de moitié à petite prime. Le roi tient la carte, et elle le conseille; ils gagnèrent hier dix-neuf cents pistoles, et, après avoir fait *media noche*, le roi seul poussa M. de Roquelaure au tout pour mille louis. Les joueurs sont depuis quelques jours MM. le duc de Roquelaure, de Jacquier et de Varangeville. M. de Launay est malade et M. d'Estrade absent.

« Le roi dit à M. le surintendant, le jour qu'il arriva, qu'il voulait deux à trois mille pistoles, et le jour après il lui en demanda quatre mille, qu'il lui a données. Je vous assure que, tant que le roi ne jouera que sous la main et par le conseil de madame la Comtesse, il jouera son argent en barbon, car elle est barbonne elle-même.

« La reine a ses joueurs de reste; mais le roi ne joue jamais à l'archevêché : ce que madame de Beauvais

regarde avec syndérèse[1]; car, au grand jeu qu'on joue tous les jours et aux fréquentes reprises qu'on fait, elle y gagnerait plus de vingt louis d'or par jour.

« Il se passa, il y a trois jours, à la toilette, une manière de spectacle; c'est une pièce qui a succédé à celle de M. de Beaumont, écuyer de la reine. Madame de Beauvais[2] s'avisa de louer les talents de M. l'évêque d'Agde[3] d'une manière si pleine d'affectation et qui parut si injuste et si excessive à madame de Laubardemont[4], qui est une créature chagrine et contredisante, qu'elle lui repartit à tout avec tant d'aigreur ou tant de raison, que madame de Beauvais fut réduite à se donner cette sorte d'autorité qu'elle prend, quand elle est près de la reine. Néanmoins l'autre, qui a un certain fonds de dévotion bien ou mal entendue, qui lui donne aussi quelque considération et de l'estime dans l'esprit de la reine, se défendit avec une audace si insupportable à madame de Beauvais, qu'elles en vinrent aux grosses injures, en sorte que madame de Laubardemont lui reprocha en face les amitiés suspectes de M. l'archevêque de Sens, disant qu'elle se faisait tous les jours des héros, et la poussa là-dessus d'une si étrange manière, que la reine ne voulut point s'y mêler, et les lais-

[1] Remords de conscience.

[2] Catherine Bellier, première femme de chambre de la reine.

[3] Louis Fouquet, frère du surintendant. Il était aumônier du roi.

[4] Madame de Laubardemont était également femme de chambre de la reine. Loret en parle dans sa lettre du 10 avril 1660 :

> ... La sage Laubardemont,
> Femme de chambre de la reine,
> Mourut la seconde semaine
> Du mois de mars dernier passé.

sant faire elles se dirent toute sorte de choses croyables et incroyables.

« Cependant M. l'évêque d'Agde s'est trouvé embarrassé en tout cela, parce qu'en un instant, comme c'était presque l'heure de la messe, toute la cour en fut remplie, n'y ayant point encore ce jour-là de matière étrangère sur le tapis, de sorte que ce début de la connaissance de madame de Beauvais l'a, si je ne me trompe, fort rebuté, et je ne pense pas qu'il lui donne lieu, par ses fréquentes visites, à le louer, comme elle a fait, avec une affectation qui eût paru mystérieuse à ceux qui ne sauraient pas qu'ils n'ont jamais eu aucune sorte de commerce ensemble.

« L'affaire des états[1] paraît prendre, à l'arrivée de M. le surintendant, des dispositions à se tourner tout à la satisfaction que le roi et Votre Éminence s'en sont proposée.

« M. le marquis de Gèvre est charmé de la lettre que Votre Éminence lui a fait l'honneur de lui écrire ; il en a savouré toutes les paroles avec moi, qu'il est venu voir ce matin, et, sans mes réflexions, il a senti en tous les endroits par lui-même que vous vouliez si fort l'obliger, que vous aviez presque du chagrin de ne le pouvoir pas faire ; et véritablement votre lettre est là-dessus si expresse et si pressamment expresse, qu'il ne se peut rien ajouter de plus obligeant pour lui. Quand j'aurai l'honneur d'être auprès de Votre Éminence, je lui dirai pourquoi il a demandé si publiquement un gouverne-

[1] Il s'agit des *états de Languedoc*, dont l'ouverture avait eu lieu le 1er octobre Voy. le chapitre suivant.

ment; c'est une chose sur laquelle il ne vous fera jamais de la peine: car, m'ayant tout dit là-dessus, je le trouve en tout raisonnable, et j'oserais dire à Votre Éminence même que vous le trouverez raisonnable aussi.

« MM. d'Avaux et d'Arcy sont partis aujourd'hui pour se rendre auprès de Votre Éminence.

« J'attends toujours ici votre retour ou vos ordres pour les choses auxquelles Votre Éminence m'a fait l'honneur de me destiner.

« Il y a trois mois que Monsieur n'a pas un sol: il tombe dans des ennuis extraordinaires par intervalles, et j'admire comme il en sort après par de petites choses.

« Monsieur le Premier (Beringhen, premier écuyer du roi) n'a pas trouvé les chevaux d'Espagne si beaux que le roi; mais Sa Majesté est demeurée dans son opinion, et de la manière qu'il en parle, je ne le vois pas disposé à la quitter; car il affecte à les louer, et réellement c'est qu'il les trouve fort beaux, et, quand la calèche qu'il médite et les harnais seront faits, ils paraîtront encore bien plus fiers et plus glorieux qu'ils ne font à les mener en main dans le jardin de l'archevêché, et ceux qui sont pour la selle, quand ils seront montés par un homme qui s'en sache servir. »

Bartet était, comme le prouvent ces lettres, dans l'intime confidence de Mazarin. Il importait au surintendant d'avoir un pareil homme à sa dévotion, et il le gagna par une pension dont ses papiers fournissent la preuve. Dès ce moment Bartet envoya à Fouquet aussi

bien qu'à Mazarin une gazette détaillée de la cour; mais le ton de la correspondance diffère. Il est plus prétentieux avec Fouquet, et le vaniteux Bartet n'épargne pas au surintendant les avis et même les remontrances.

CHAPITRE XXVII

— NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1659 —

Séjour de la cour à Toulouse (octobre-décembre 1659). — Le surintendant et ses quatre frères s'y trouvent réunis. — François Fouquet, archevêque de Narbonne, préside les états de Languedoc. — Arrivée de Mazarin (22 novembre). — Il défend à Fouquet de conclure aucun traité avec les fermiers des impôts sans lui en faire connaître les conditions. — Inquiétude du surintendant. — Gourville persuade à Mazarin de rendre à Fouquet la plénitude de son autorité. — Réconciliation du surintendant avec le secrétaire d'État Michel le Tellier, et avec son frère l'abbé Fouquet. — Le surintendant quitte Toulouse (décembre) et se dirige vers Lyon. — Fausse couche de madame Fouquet. — Lettre de Bartet à Fouquet (26 décembre). — Arrivée de Fouquet à Paris.

La cour s'était rendue de Bordeaux à Toulouse dès le mois d'octobre 1659; on y attendait Mazarin, qui revenait avec la gloire d'une paix avantageuse, comme couronnement de son long ministère. De son côté, le surintendant et ses quatre frères se trouvaient réunis à Toulouse. L'archevêque de Narbonne (François Fouquet), qui était venu présider les états de Languedoc; l'abbé Fouquet, dont il a été question dans les chapitres précédents; Louis Fouquet, évêque d'Agde, et Gilles Fouquet, avaient accompagné la cour : le second en

qualité d'aumônier du roi, et le troisième comme premier écuyer de la grande écurie. L'accord ne fut pas parfait entre les membres de la famille; le surintendant ne s'entendait que médiocrement avec ses deux frères aînés, François et Basile, tandis que l'évêque d'Agde et le premier écuyer lui étaient tout dévoués. Nous ignorons les causes qui divisaient le surintendant et son frère l'archevêque de Narbonne. Peut-être ce prélat, fier de sa haute position dans l'Église, avait-il promptement oublié qu'il la devait surtout à la protection du surintendant.

Quoi qu'il en soit, dès le commencement d'octobre, François Fouquet avait fait l'ouverture des états de Languedoc par un discours dont Loret vante l'éloquence[1] :

Le premier jour de ce mois-ci
(Du moins on me le mande ainsi
Avec trois lignes d'écriture),
Dans Toulouse on fit l'ouverture
Des sieurs états du Languedoc,
Où maint homme de grand estoc,
D'esprit, d'honneur et de créance,
Chacun à son rang, prit séance.

Là cet honorable pasteur,
Qui des vertus est amateur[2],
Dont l'âme est si noble et si bonne,
Digne archevêque de Narbonne,
Président né desdits états,
Et dont partout on fait grand cas,
Employant, comme il faut, sa langue,
Fit une si sage harangue
Et d'un style si peu commun,
Qu'il en fut prisé de chacun.

[1] *Muse historique*, lettre du 18 octobre 1659.

[2] Loret a ajouté en note : *Messire François Fouquet, frère aîné de monseigneur le surintendant.*

La cour, en attendant l'arrivée de Mazarin, ne fit que se livrer aux plaisirs et aux intrigues frivoles que retracent les lettres de Bartet[1]. Mais, dès que le cardinal fut de retour (22 novembre), il s'occupa de la question des finances. Sans vouloir sacrifier Fouquet, Mazarin reconnaissait la nécessité de mettre un terme à ses dilapidations. La lettre si mesurée et si digne de Colbert[2] avait certainement fait impression sur son esprit. Il défendit formellement au surintendant de conclure aucun traité avec les fermiers des impôts sans lui en mander les conditions[3]. Cette mesure annonçait que la conduite de Fouquet était suspecte au cardinal. Elle pouvait d'ailleurs s'expliquer naturellement par le rétablissement de la paix : les marchés onéreux que le surintendant avait conclus antérieurement, l'aliénation pour plusieurs années des droits du domaine, les intérêts énormes qu'il payait aux financiers, tout ce désordre avait trouvé son excuse dans le besoin d'argent pour l'entretien des armées. Mais, après la signature du traité

[1] Voy. plus haut, p. 28 et 32.

[2] Ci-dessus, p. 13.

[3] *Mémoires de Gourville*, ibid., p. 526. Si l'on s'en rapporte aux lettres de Gui-Patin, il semble que le surintendant était revenu à Paris après l'entrevue de Saint-Jean-de-Luz et qu'il fut de nouveau appelé à la cour. On lit, en effet, dans une lettre du 2 décembre 1659 : « M. Fouquet, surintendant des finances, a été appelé à la cour pour quelque chose que M. Hervart avoit dit contre lui, et eût été en danger de perdre la surintendance, s'il n'eût paré le coup, et, dit-on, en donnant cinquante mille écus au cardinal comme un présent de bagatelle; il revient bien retabli. » Les derniers mots peuvent faire supposer qu'il s'agit d'un voyage déjà ancien, comme celui que Fouquet avait fait au mois d'octobre. D'ailleurs la chronologie des lettres de Gui-Patin est loin d'être établie d'une manière satisfaisante.

des Pyrénées, il semblait naturel d'adopter un système nouveau qui rétablît l'ordre dans les finances. Telle n'était pas l'intention de Fouquet et de ses créatures. Se rappelant le Mémoire de Colbert et le plan de réformes qu'il avait proposé au cardinal, le surintendant se crut perdu. Il fit appeler Gourville [1]. Ce dernier trouva Fouquet se promenant à grands pas avec le comte de Brancas, qui devint plus tard chevalier d'honneur de la reine. Brancas, qui recevait une pension du surintendant [2], n'était pas moins abattu que lui.

Si l'on en croit Gourville, qui aime un peu trop à se mettre en scène et à s'attribuer une grande influence sur Mazarin, ce fut lui qui se chargea d'aller trouver le cardinal et de faire changer ses dispositions [3]. Il lui aurait représenté que les besoins de l'État étaient considérables et exigeaient une somme de vingt-huit millions, outre les dépenses ordinaires. Paralyser, dans ces circonstances, le crédit du surintendant en le tenant en suspicion, c'était le mettre hors d'état d'obtenir de l'argent des financiers et entraver la marche du gouvernement. Que si, au contraire, le cardinal se bornait à exiger que, dans un délai convenu, le surintendant lui fournît trente millions, sans suspendre les autres dépenses, il serait facile d'obtenir cette somme, grâce au crédit dont jouissait Fouquet. A son retour, Mazarin trouverait l'épargne remplie et pourrait se procurer les

[1] *Mémoires de Gourville*, ibid., p. 526.

[2] « M. de Brancas, dit Gourville, étoit assez de mes amis, parce que de temps en temps je lui donnois de l'argent de la part de M. Fouquet, et à bien d'autres aussi. »

[3] *Mémoires de Gourville*, ibid., p. 527.

fonds nécessaires pour solder l'arriéré. Si tout se réalisait, comme l'annonçait Gourville, le cardinal resterait toujours libre, après le payement des dettes de l'État, de faire rendre gorge aux financiers en établissant une chambre de justice. Gourville ne se borna pas à montrer à Mazarin la nécessité de laisser tout son crédit à l'homme qui avait la confiance des traitants. Il attaqua Villacerf, un des intendants du cardinal, qui, par suite de ses relations avec le Tellier et Colbert, n'était pas des amis de Fouquet.

Il est probable que le surintendant ne se contenta pas de faire agir son commis. Il s'était acquis de nombreuses créatures en distribuant des pensions avec une prodigalité qui ne coûtait qu'au trésor public. Nous verrons bientôt Bartet, un des affidés de Mazarin écrire à Fouquet comme à son bienfaiteur et à l'arbitre des destinées de la France. Ce qui est certain, c'est que le cardinal parut lui rendre toute sa confiance, et le renvoya à Paris en lui laissant la libre disposition des finances.

Fouquet voulut, avant de quitter Toulouse, se réconcilier avec ceux de ses ennemis qu'il regardait comme les plus dangereux. Il redoutait surtout le secrétaire d'État le Tellier, dont la prudence égalait l'ambition, et qui ne laissait jamais prise aux attaques. Il lui demanda une entrevue et eut avec lui un éclaircissement sur leurs différends antérieurs, « en sorte que depuis ce temps, dit Fouquet dans ses *Défenses*[1], nous avons fort bien vécu ensemble, M. le Tellier et moi. » Il est certain

[1] T III p. 291.

que, pendant le procès de Fouquet, le Tellier fut loin de montrer la même passion que Colbert. Il se renferma dans une circonspection mystérieuse, dont on trouve des preuves dans le *Journal d'Olivier d'Ormesson*. Ce rapporteur du procès de Fouquet, qui fut persécuté par Colbert, trouva, au contraire, dans le Tellier de la bienveillance et presque de l'affection, mais tempérée par une prudence excessive. L'abbé Fouquet avait aussi accompagné la cour à Toulouse, et son frère se réconcilia avec lui[1], mais sans lui rendre sa confiance; le surintendant s'inquiéta même de l'intimité qui semblait s'établir entre son frère et Gourville, et recommanda à ce dernier de ne pas s'ouvrir avec l'abbé[2].

Fouquet quitta enfin Toulouse, au mois de décembre 1659, pour revenir à Paris, en passant par Lyon. Sa femme, qui était enceinte, l'avait accompagné pendant ce long voyage. Les fatigues et la rigueur de la saison lui furent funestes. Elle fit une fausse couche, et aussitôt poëtes et courtisans d'écrire des élégies et des lettres de condoléance. La Fontaine seul, fidèle à sa joyeuse humeur, le prit sur un ton moins triste[3] :

> Puis-je ramentevoir[4] l'accident plein d'ennui
> Dont le bruit en nos cœurs mit tant d'inquiétudes?
> Aurai-je bonne grâce à blâmer aujourd'hui
> Carrosses en relais, chirurgiens un peu rudes?

[1] *Mémoires de Gourville*, p. 527.

[2] *Ibid.*, p. 528.

[3] Cette pièce, intitulée *Ode anacréontique*, est adressée à *Madame la surintendante sur ce qu'elle est accouchée avant terme, dans le carrosse, en revenant de Toulouse*. Elle porte la date de 1658; mais c'est par erreur : il faut lire 1659. Voy. au chapitre suivant la lettre de Bartet.

[4] Vieux mot pour *rappeler*.

Fallait-il que votre œuvre imparfait fut laissé ?
Ne le deviez-vous pas rapporter de Toulouse ?
A quoi songeant l'amour qui l'avait commencé,
Et sont-ce là des traits de véritable épouse ?

Ne quittant qu'avec peine un mari par trop cher,
Et le voyant partir pour un si long voyage,
Vous le voulûtes suivre ; il ne put l'empêcher ;
De vos chastes amours vous lui dûtes ce gage

. . . . . .
. . . . . .

La Fontaine continue avec cette légèreté, qui ne paraît pas trop à sa place en pareil sujet. Madame Scarron, dont nous avons déjà indiqué les relations avec la femme du surintendant, avait bien mieux compris la douleur d'une mère dans la lettre qu'elle avait adressée à madame Fouquet[1].

Gui-Patin qui parle aussi de cet accident, indique qu'il eut lieu près de Carcassonne. Il écrit à Falconnet le 16 décembre 1659 : « On dit que M. le procureur général s'est arrêté à Carcassonne pour une fausse couche de madame sa femme. »

Le surintendant s'arrêta encore à Lyon, et il écrivit de cette ville à Bartet pour rassurer la cour sur la santé de madame Fouquet, et stimuler le zèle de ses partisans. Bartet répondit, à sa lettre, le 26 décembre[2] :

[1] Voy. ci-dessus, p. 8.

[2] Mss. de Conrart à la bibliothèque de l'Arsenal, in-f°, t. XI, p. 159 et suiv. Conrart a ajouté la note suivante : « Cette lettre a esté copiée par moy sur l'original, escrit de la main de Bartet, qui estoit alors fort bien à la cour, à M. Foucquet, surintendant des finances, entre les papiers duquel elle fut trouvée, après qu'il eust esté arresté à Nantes, avec plus de quatre-vingts autres [lettres] de mesme force et de mesme style. Il y avoit au-dessus de celle-cy, en gros caractères, POUR L'AVENIR, qui est le nom de M. Foucquet dans le chiffre qu'ils avoient ensemble. »

« Votre grande lettre de Lyon, du 19 décembre[1], a donné toute la joie que vous pouvez penser par les inquiétudes que vous nous aviez vues dans toutes nos lettres, et véritablement vous et tous vos amis doivent louer Dieu d'avoir mis sa bénédiction à un voyage si incertain et si dangereux. Comme il ne nous est point revenu de nouvelle d'auprès de vous, touchant la santé de madame votre femme, qui fût mauvaise, et qu'on n'a ouï parler d'aucun accident qui lui soit arrivé, le monde n'en a plus rien dit. On doit ce grand silence-là à l'état de sa santé et à la conduite avec laquelle vous l'avez si sagement et si heureusement gouvernée. Ce serait donc une manière de contre-temps de remuer cela dans la cour par un éclaircissement préparé. Mais, parlant de votre arrivée à Lyon, on en dira assez de choses presque négligemment pour faire connaître, en passant, toutes les précautions de votre conduite. A la reine seulement j'en ferai, moi, tout le détail en particulier, parce que ce fut elle qui s'y arrêta davantage et qui s'y intéressait si obligeamment, qu'elle a plus de besoin que les autres de cette sorte d'éclaircissement, que je ferai tomber sur M. Bernard[2], qu'on sait m'avoir écrit par Bontemps[3] une assez grande lettre de Lyon.

« Pour moi, je vous puis assurer que je fis de vous

[1] Il y a *novembre* dans le texte; mais c'est une erreur du copiste. Mazarin n'était arrivé à Toulouse que le 22 novembre, et le surintendant n'avait quitté cette ville que dans le courant de décembre.

[2] Un des commis de Fouquet.

[3] Valet de chambre du roi.

peut-être le même jugement que vous auriez fait vous-même, c'est que, dans ces circonstances de maux et dangers, l'on fait d'ordinaire le mieux que l'on peut, et vous ferez tout ce qui se pourra faire; mais vous savez que les malheurs sont des matières délicates, et qu'ils ont cela de commun avec les choses les plus parfaites, ils réveillent le monde, et le monde s'y attache pour nous plaindre un peu et pour nous blâmer beaucoup.

« Vous voilà donc à Paris, Dieu merci, et, s'il plaît à Dieu, en parfaite santé. Il n'est plus question que de vous y conduire, comme vous le savez mieux que personne: mais, comme vous m'avez ordonné de vous dire toujours les choses qui pourraient vous regarder, je ne veux pas avoir à me reprocher d'en oublier aucune. Les principales et presque les seules ne sont pas celles qui sont en vous; ce sont celles qui sont hors de vous et auprès de vous par les personnes qui vous approchent et qui, se donnant toujours dans la cour des mouvements incommodes, tiennent les yeux de la cour toujours ouverts sur eux et sur vous.

« Il n'est donc pas question de ne les point aimer ou de ne leur point faire du bien; il ne s'agit pas de ne les point voir et de ne les pas écouter. Toutes ces choses-là doivent être prises dans le fond de votre sagesse: ce sont tous mouvements qui se doivent exciter en vous par vous seul, et tous vos amis vous doivent trop aimer tout comme vous vous aimez, pour entrer dans ces endroits-là de votre cœur, que vous devez gouverner à votre mode.

« En mon particulier, Dieu m'est témoin si je ne donnerais pas toujours mon suffrage pour les aimer et pour leur bien faire, toutes les fois qu'il vous sera honorable d'en user ainsi et qu'ils s'en rendront dignes par leur affection et par leur conduite.

« Mais, par leur faute, ou par leur malheur, ou par leur art, ou par leur nature, ou par trop d'industrie concertée entre eux, ou par une avidité de gouvernement découverte, ou par s'aimer eux-mêmes infiniment plus qu'ils ne vous aimaient, ou pour perpétuer dans le monde cette vanité qu'ils y avaient établie sur votre amitié, qui est un désordre de l'amour-propre, Dieu vous a fait la grâce de comprendre vous-même (car pour moi je vous ai trouvé là-dessus tout plein de lumières) les inconvénients terribles que cela a si longtemps produits dans le *ciel empirée*[1], et les préjudices continuels que vous en avez remarqués dans la cour et dans le monde.

« Je ne voudrais donc pas les éloigner de vous pour leur ruine; mais je voudrais bien qu'ils ne s'en approchassent pas pour ne vous nuire point. Je ne voudrais pas leur retrancher le commerce familier de votre amitié pour leur attirer ce malheur de ne l'avoir plus; mais je voudrais qu'ils s'en abstinssent au moins extérieurement, parce que cela vous est ruineux. Comme ce sont vos biens que je cherche et non pas leurs maux, je voudrais qu'ils fussent heureux; mais je ne voudrais pas qu'ils le fussent à vos dépens ni par vos disgrâces. Or

[1] Ces mots désignent la reine et Mazarin.

c'en sont de véritables que d'avoir jeté dans votre sagesse la confusion qu'ils y ont jetée un si long temps, et d'avoir si fort corrompu les plus purs endroits de votre prudence et de votre conduite par leur vanité, que le monde a vécu longtemps dans ce désordre de ne pouvoir séparer ce qui était de vous ou ce qui était d'eux, et si on entrait ou si on sortait de vos affections par votre choix ou par le leur.

« Comme j'ai encore plus de connaissance de ce qui s'est passé dans la cour que de ce qui s'est fait auprès de vous ou dans le monde, je puis mieux dire aussi ce qui m'y a paru, et il est certain que ce cercle de personnes concertées y était bien plus une société faite pour se conserver eux-mêmes que pour servir leurs amis. Je veux dire que pour le seul esprit de les servir. Et c'est de cet esprit-là, composé d'intérêts et plein d'art, que sont si souvent venues des craintes données sans fondement ou sur de faux fondements, quand elles étaient propres pour se donner de la considération; c'est de là que sortaient des choses ramassées dans le public et recueillies de toutes parts, auxquelles ils donnaient des formes suivant leurs desseins et leurs intérêts, et que jamais il ne vous a été rien proposé par eux qui n'eût été devant résolu en eux-mêmes, au milieu de gens qui quelquefois vous aimaient, et qui souvent ne vous aimaient pas.

« Il y a eu des temps où les choses que je désigne vous ont été aussi claires que les rayons du soleil. Quand leurs principaux amis ont eu des intérêts considérables et que tous ensemble y ont trouvé des résistances en

vous, ils ne vous ont pas marchandé un moment et ont mieux aimé faire leur main et trouver leur compte, comme si c'eût été la dernière action de la vie que de s'accommoder à vos difficultés et peut-être à vos impuissances. Ils ont été tous orateurs et déclamateurs; ils vous ont montré des abîmes qu'ils venaient de creuser eux-mêmes de leurs propres mains, et plutôt que de manquer de faire à point nommé ce qu'ils venaient de résoudre, ils donnaient à vos amis et à vos ennemis, par ces conduites-là, les plus pernicieux et les plus dangereux exemples qu'on peut jamais inventer contre un ennemi déclaré.

« Quand, après cela, par la suite du temps, qui sert ordinairement à sortir des erreurs et à découvrir le mensonge, les affaires du roi vous ont amené à la cour, et que vous vous y êtes conduit à votre mode, c'est-à-dire (et vous le savez) avec l'agrément si facile de nos maîtres et les affections de tous les honnêtes gens qui vous ont donné à vous-même cet exemple si unique de n'avoir aucun intérêt, vous avez vu tenir à ces messieurs-là une conduite étonnée; vous les avez remarqués chancelants et ébranlés dans leurs actions et dans leurs paroles, et leur déconcertement a été si rude et si dur, qu'il a été connu de tout le monde. »

Après avoir conseillé à Fouquet de ne compter que sur lui-même et de ne pas rechercher des amis de cour, qui prenaient son argent et songeaient surtout à établir leur crédit, Bartet continue ainsi :

« Tous les gens qui aimeront votre gloire vous parleront comme moi et feront de même. Il faut se rendre

inutile pour vous le plus qu'on peut dans le *ciel empirée*, parce qu'il faut que vous lui paraissiez vous-même sans le besoin ni le secours de qui que ce soit que de vous et de lui, principalement pour les choses importantes et pour les conduites principales. Les temps deviennent pour cela très-favorables, puisque voici vraisemblablement notre dernier grand voyage[1], et par conséquent peu de longues absences. J'instrumente contre moi-même quand je cherche à m'annihiler; mais il le faut quand on vous aime parfaitement, et enfin il faut laisser ou donner cette leçon à ces messieurs-là, et vous voir en vos mains, et non pas en des mains de tribut (mercenaires).

« Cependant, parce que ce qu'ils font pourrait produire d'autant plus de mal qu'ils rechercheront à se rendre précipitamment nécessaires à l'*avenir* (Fouquet), et que nous n'avons pas une parfaite connaissance de ce qu'ils font, j'ai laissé entrevoir à M. de Fréjus[2], par la participation de l'*Être de raison* et la *Sardine*[3], les doutes que j'avais que ces messieurs-là ne changeassent de conduite sur votre sujet, et l'ai prié d'y prendre garde dans le *ciel empirée*, et pour l'amour de vous, et pour

[1] La cour en quittant Toulouse se rendit en Provence.

[2] Zongo Ondedei, évêque de Fréjus. Il était, comme on l'a déjà dit, parent et confident de Mazarin.

[3] Il n'est pas facile de deviner quelles sont les personnes cachées sous ces noms; cependant on peut conjecturer, sans trop d'invraisemblance, qu'ils désignent MM. de Brancas et de Grave, qui recevaient l'un et l'autre une pension de Fouquet. Il a déjà été question de Brancas, qui devint plus tard chevalier d'honneur de la reine mère. De Grave était chargé de distribuer les sommes allouées par le surintendant aux personnes de la famille royale.

l'amour de moi-même, qui assurément, par toute la suite de ma vie, vous donnerai toujours sujet de m'estimer et de m'aimer.

« Je n'ai presque plus vu ni M. de Narbonne ni M. l'abbé, et je me suis senti m'aliéner et m'éloigner d'eux à mesure que je les ai trouvés peu disposés à entrer dans les raisons dans lesquelles je crois que je mourrai.

« M. l'abbé m'en fit encore hier au soir une seconde fois reproche dans la chambre de Son Éminence, mais il me le fit très-obligeamment. M. l'évêque d'Agde semble se dévouer et à votre personne par choix et à votre fortune par intérêt. C'est un sujet dans lequel je trouve de si excellentes choses, qu'il faut que les plus honnêtes gens de ses amis travaillent délicatement à mettre sa nature au-dessus de son intérêt, et à régler son ambition et l'amour du bien d'une manière qui compatisse avec la nature d'un fort honnête homme; car les intérêts légitimes et bien entendus y compatissent toujours, à moins d'avoir une nature rebelle.

« Je ne suis pas si faible que vous croyez sur le sujet de M. l'abbé; car j'ai eu la force de dire à MM. de Brancas et de Grave, à M. le comte de Soissons et à M. de Varengeville les mêmes choses que je vous ai écrites. Les deux premiers en étaient plus capables que moi[1] par eux-mêmes, et j'en ai rendu les autres en partie[2].

« Il est arrivé de M. l'abbé pour le jeu ce que je vous en avais écrit : la veille de Noël, il perdit contre l'abbé

[1] C'est-à-dire, connaissaient ces faits mieux que moi.

[2] C'est-à-dire, j'en ai, en partie, instruit les deux autres.

de Gordes, tête à tête, enfermés ensemble, onze mille quatre-vingts pistoles. Et Son Éminence part demain, et la cour après-demain !

« Son Éminence me dit hier au soir, en lisant les dépêches de don Louis[1], qu'il lui écrivait le 9 de ce mois de Madrid, qu'il enverrait incessamment la satisfaction et la dépêche pour la dispense[2]; que cependant il me rendait mon voyage de Rome[3] le plus honorable qu'il pouvait en me chargeant des pensions que le roi donne aux cardinaux de notre faction, et de plus que cela du chapeau de la nomination du roi pour M. Mancini, son beau-frère, oncle de madame la comtesse de Soissons. Je m'assure que cette circonstance de mon voyage vous donne d'autant plus de joie que vous la trouverez plus honorable. Je vous supplie de la tenir secrète, ne sachant pas encore si Son Éminence veut qu'elle soit sue.

[1] D. Louis de Haro, qui avait négocié avec Mazarin la paix des Pyrénées.

[2] La dispense nécessaire pour le mariage de l'infante avec Louis XIV.

[3] Ce voyage de Bartet à Rome parut un événement assez important pour que Loret s'en occupât à plusieurs reprises. Il annonce le voyage dans sa lettre du 24 janvier 1660 :

> Bartet, qu'on sait être habile homme,
> Est allé de Toloze à Rome
> De la part de Sa Majesté,
> Pour avoir de Sa Sainteté,
> Par la raison de parentage,
> Dispense pour le mariage, etc.

La lettre du 15 mars parle de son retour :

> J'appris l'autre jour, en passant,
> Que Bartet, esprit agissant,
> Un peu Gascon, mais honnête homme,
> Est enfin revenu de Rome, etc.

La même lettre nous apprend que Bartet a été chargé de porter la dispense à Madrid. La lettre du 24 avril parle d'un don de pierreries de la valeur de quatre mille écus, dont le roi d'Espagne a gratifié Bartet

« Je voudrais que vous pussiez voir et connaître parfaitement les soins et le zèle de l'*Être de raison* et de la *Sardine*.

« Quand je vous parle de M. de Fréjus, mettez-vous bien, s'il vous plaît, dans l'esprit, qu'il ne prendra ni mission, ni ministère, ni caractère; mais il veillera seulement sur ceux qui en ont ou qui le prennent, et fera le bien sans faire aucun mal, et le temps vous fera connaître la sainteté de cette parole. Pour la vérité, c'est qu'il ne sait d'aucune chose du monde que pour servir à faire le bien et à empêcher le mal, en la manière que je viens de vous le dire, et que je vous rendrais plus sensible si j'en avais le temps.

« L'affaire de M. le prince de Conti est accommodée honorablement et utilement pour lui, mais avec peu d'agrément de sa part ni de madame sa femme auprès de Son Éminence, de sorte que cela va bien présentement pour leurs affaires et mal pour leurs personnes.

« Je vous donnerai des nouvelles de Carcassonne. Au nom de Dieu, aimez-moi toujours autant que vous avez fait ici et à Lyon; car pour moi j'appelle cela ma mesure comble.

« Remarquez donc bien, s'il vous plaît, combien abandonnément j'entre en vous, de confiance, en corps et en âme. »

Fouquet, qui voyageait à petites journées, n'arriva à Paris qu'à la fin de l'année 1659. Loret se hâta d'annoncer son retour[1] :

[1] *Muse historique*, lettre du 3 janvier 1660.

Ce modèle du vrai prudent,
Monseigneur le surintendant.
Dont les bontés me sont si chères,
Est de retour depuis naguères
De Toulouse en cette cité,
Grâce au ciel, en bonne santé
Plusieurs, avec impatience,
Souhaitant sa chère présence,
Dont ils attendaient des effets,
Ont sujet d'être satisfaits;
Car telles gens sont nécessaires
Pour régler les grandes affaires.
Soit en gros, ou soit en menu;
Qu'il soit donc le très-bien venu

CHAPITRE XXVIII

— JANVIER-OCTOBRE 1660 —

Voyage de la cour dans le midi de la France (janvier-juillet 1660). — Fouquet envoie Gourville près de Mazarin pour lui rendre compte de ses opérations financières. — Mariage de Gilles Fouquet avec la fille du marquis d'Aumont (mai). — Mariage du roi avec Marie-Thérèse (9 juin). — La cour est reçue à Vaux par le surintendant (août). — Entrée du roi et de la reine à Paris (26 août). — Pièce de vers que la Fontaine adresse à ce sujet à Fouquet. — Jeu effréné à la cour et chez le surintendant. — Relations de Fouquet et de Hugues de Lyonne.

Fouquet était revenu à Paris, se croyant plus affermi que jamais. Les confidents de Mazarin lui étaient vendus. Il avait des partisans zélés dans la société intime de la comtesse de Soissons, où le roi paraissait oublier son amour pour Marie Mancini. Le surintendant reprit alors le projet qu'il avait ajourné après la rupture des négociations pour le mariage de Louis XIV avec Marguerite de Savoie[1]; il s'efforça d'enlacer le jeune roi dans un cercle d'intrigues habilement tissues et de succéder à la puissance du cardinal, dont les forces semblaient épuisées. Endormir le roi dans les plaisirs et gouverner sous son nom, tel fut le but que poursuivit

[1] Voy. t. I, p. 425.

Fouquet avec une habile persévérance; mais, toujours prudent dans son ambition, il se garda de laisser percer ses desseins, et, s'enveloppant de mystère, il dissimula ses intrigues, pendant que la cour parcourait les provinces méridionales de la France. Louis XIV visita successivement le bas Languedoc et la Provence[1]; ce fut pendant ce voyage qu'eut lieu le mariage de mademoiselle de Gramont avec le duc de Valentinois, fils du prince de Monaco. « C'était, dit mademoiselle de Montpensier[2], une belle et aimable personne. » Elle était du cercle intime de madame la Comtesse, et on lui attribuait d'étroites relations avec Fouquet, comme nous le verrons dans les chapitres suivants.

Pendant ce voyage, le surintendant, qui connaissait par expérience l'habileté de Gourville et qui voulait s'en servir pour dissiper tous les soupçons de Mazarin, l'envoya en Provence rejoindre le cardinal et lui exposer ses opérations financières[3]. Mazarin s'en montra très-satisfait, si l'on en croit Gourville. Quant à la sincérité des comptes présentés par Fouquet, elle est fort douteuse. Nous savons, en effet, qu'il chercha plus tard à tromper Louis XIV, en diminuant les recettes et en exagérant les dépenses, et que, sans l'intervention de Colbert et sa connaissance approfondie des matières de finances, tout contrôle aurait été impossible. Gourville lui-même avoue que, par suite des anticipations sur les

[1] Voy. les *Mémoires* de mademoiselle de Montpensier, qui accompagna la cour dans une partie du voyage (t. III, p. 389 et suiv.).

[2] *Ibid.*, p. 404.

[3] *Mémoires de Gourville*, édit. citée, p. 528-529.

revenus des années suivantes et par la confusion des assignations bonnes et mauvaises, il devenait presque impossible de se reconnaître dans le dédale des finances. Fouquet continua de traiter avec les maltôtiers à des conditions ruineuses pour l'État, mais fort avantageuses pour lui et ses amis.

Ce fut vers cette époque (mai 1660) que son frère Gilles, premier écuyer de la grande écurie du roi, épousa la fille du marquis d'Aumont, et rehaussa par cette noble alliance l'éclat de la famille. Loret s'empressa de chanter cette union, qui lui semblait parfaitement assortie[1] :

Le cadet, jeune, mais prudent,
De monsieur le surintendant[2],
Jouvenceau de belle espérance,
Qui d'esprit a grande abondance,
Bref, de mise et de bon aloi,
Et premier écuyer du roi,
S'est aussi joint par l'hyménée
A fille d'illustre lignée,
Fille du sieur marquis d'Aumont.

Après avoir fait l'éloge des deux familles, Loret termine en prédisant que les enfants qui naîtront de leur mariage

Auront, sans doute, infiniment
De l'esprit et du jugement.
Si (comme il faut que l'on l'espère
Ils ressemblent à père et mère;
Cette dame en a du plus fin,
Et messieurs les Fouquets enfin,
Dignes d'une éternelle estime,
En ont tous et du plus sublime.

[1] Lettre du 8 mai 1660.

[2] M. Fouquet, premier écuyer de la grande écurie du roi. (Note de Loret.)

La cour, après avoir parcouru la Provence, revint vers les Pyrénées dans les premiers jours du mois de mai et se rendit à Saint-Jean-de-Luz. Ce fut là que fut célébré le mariage du roi et de l'infante Marie-Thérèse, le 9 juin. La cour partit peu de temps après pour retourner à Paris ; elle s'arrêta d'abord à Fontainebleau, et Fouquet eut l'honneur de la recevoir à Vaux. « C'est un lieu enchanté, » dit mademoiselle de Montpensier, qui accompagnait le roi et les reines. Loret ne manque pas, à cette occasion, de célébrer la magnificence du surintendant[1] :

Fouquet, bien-aimé des puissances,
Seul surintendant des finances,
De plus procureur général,
Étant de ses biens libéral,
Traita, lundi, la cour royale
Par un superbe et grand régale
Dans sa belle maison de Vaux,
Où, par ses soins et ses travaux
Et ses honorables dépenses,
Paraissent cent magnificences,
Soit pour la structure, ou les eaux,
Pour les dorures, ou tableaux,
Ou pour les jardins délectables,
Qui ne sont pas moins qu'admirables.
Ce fut donc en ce lieu pompeux,
Que bien décrire je ne peux,
D'autant qu'il passe ma portée,
Que ladite cour fut traitée ;
Mais, outre le zèle et l'ardeur,
Ce fut avec tant de splendeur,
Ce fut avec tant d'abondance,
Et même en si belle ordonnance,
Que les banquets d'Assuérus,
Prédécesseur du grand Cyrus,

[1] Lettre du 24 juillet 1660.

Soit pour les pâtures exquises,
Soit pour les rares friandises,
Les breuvages, les fruits, les fleurs,
Conserves de toutes couleurs,
Fritures et patisseries,
N'étaient que des gargoteries
En comparaison du banquet
Que fit alors monsieur Fouquet.

Le mois suivant, la reine fit son entrée solennelle à Paris (26 août). La Fontaine en profita pour payer son tribut ordinaire à Fouquet. Ce fut à cette occasion qu'il adressa au surintendant l'épître suivante[1] :

« Monseigneur,

« Comme je serai bientôt votre redevable, j'ai cru que la magnificence de ces jours passés était une occasion de m'acquitter et que je ne pouvais rien faire de mieux que de vous entretenir d'une si agréable matière. Je vous dirai donc que l'entrée ne se passa point sans moi, que j'y eus ma place aussi bien que beaucoup d'autres provinciaux, et que ce monde de regardants est une des choses qui me parut la plus belle en cette action.

De toutes parts on y vit
Une nombreuse affluence,
Et je crois qu'elle se fit
Aux yeux de toute la France.
Ce jour-là le soleil fut assez matineux ;
Mais, pour mieux laisser voir ce pompeux équipage,
Il tempéra son éclat lumineux ;
En quoi je tiens qu'il fut sage ;

[1] On peut comparer une lettre de madame Scarron à madame de Villarceaux en date du 27 août 1661.

Car, quand il eût eu des habits
Tout parsemés de rubis
Et couverts des trésors du Pactole et du Tage
Qu'il eût paru plus beau qu'il n'est au plus beau jour,
Le moins brillant des seigneurs de la cour
Eût brillé cent fois davantage.

La cour ne se mit pas seule sur le bon bout,
Et le luxe passa jusqu'à la bourgeoisie.
Chacun fit de son mieux : ce n'était qu'or partout ;
Vous n'avez vu de votre vie
Une si belle infanterie ;
On eût dit qu'ils sortaient tous de chez le baigneur :
Imaginez-vous, monseigneur,
Dix mille hommes en broderie.

Ce fut un bel objet que messieurs du conseil ;
Aussi Leurs Majestés s'en tiennent honorées ;
On n'en peut trop louer le pompeux appareil ;
Leur troupe était des mieux parée.
Tout le monde admira leurs superbes atours,
Leurs cordons d'or, leurs housses de velours,
Et leurs différentes livrées.
Leur chef [1], vêtu de brocart d'or
Depuis les pieds jusqu'à la tête,
Ce jour-là parut un Médor,
Et fut un des beaux de la fête.
Je ne puis assez dignement
Louer le riche accoutrement
Qui le para cette journée,
Ni le coffret des sceaux, que portait fièrement
La chancelière haquenée,
Nommée ainsi très-justement.

De vouloir peindre aussi les trois cours souveraines [2]
Et leur auguste majesté,

[1] Le chef des conseils du roi était le chancelier de France. Pierre Séguier était alors investi de cette dignité. Madame Scarron dit aussi en parlant de Séguier : « Ensuite parut M. le chancelier en robe et manteau de brocart d'or. »

[2] Parlement, chambre des comptes et cour des aides. Il y avait encore une cour souveraine, le grand conseil, qu'il ne faut pas confondre avec le conseil du roi. Madame Scarron n'admire pas le parlement

Ma muse n'y perdrait que son temps et ses peines;
C'est un sujet trop vaste et trop peu limité.
Messieurs de ville eurent en vérité
Bonne part de l'honneur en cette illustre fête.
Je trouvai surtout bien monté
Celui qui marchait à la tête[1].
Il n'est pas jusqu'à Rocollet
Qui ne fût sur sa bonne mine :
Son cheval, qui n'était pas laid
Et semblait de taille assez fine,
Lui secouait un peu l'échine,
Et pensa mettre en désarroi
Ce brave serviteur du roi.

Si je m'étais trouvé plus près
Des harangueurs et des harangues,
Vous auriez en vers quelques traits
De ce qu'ont dit ces doctes langues.
Sans mentir, j'ai beaucoup perdu
De n'en avoir rien entendu ;
Car, en fait de magnificence,
Les compliments sur les habits
L'ont emporté, comme je pense;
Mais tout cela n'est rien au prix
Des mulets de Son Éminence[2].
Leur attirail doit avoir coûté cher.
Ils se suivaient en file ainsi que patenôtres.
On envoyait d'abord vingt et quatre marcher,

« Les présidents à mortier étoient assez ridicules avec leurs mortiers sur la tête, qui, de loin, paroissoient de ces boites plates de confitures. »

[1] Le prévôt des marchands était à cette époque Alexandre de Sève, seigneur de Châtignonville.

Madame Scarron parle aussi des mulets de Son Éminence : « La maison de M. le cardinal Mazarin ne fut pas ce qu'il y eut de plus laid ; elle commença par soixante-douze mulets de bagage; les vingt-quatre premiers avoient des couvertures assez simples, plus fines, plus éclatantes que les plus belles tapisseries que vous ayez jamais vues, et les derniers en avoient de velours rouge en broderie d'or et d'argent avec des mors d'argent et des sonnettes, tout cela d'une magnificence sur laquelle on se récria beaucoup. » Et plus loin : « J'oubliois, dans la maison de M. le cardinal, vingt-quatre chevaux de main, couverts de housses si belles, et si beaux eux-mêmes, que je n'en pouvois ôter les yeux. »

Puis autres vingt et quatre, et puis vingt et quatre autres.
Les housses des premiers étaient d'un fort grand prix,
Les seconds les passaient, passés par les troisièmes;
Mais ceux-ci n'ont, à mon avis,
Rien laissé pour les quatrièmes.
Monsieur le cardinal l'entend en bonne foi;
Car après ces mulets marchaient quinze attelages
Puis sa maison, et puis ses pages,
Se panadant[1] en bel arroi,
Montés sur chevaux aussi sages
Que pas un d'eux, comme je croi.
Figurez-vous que dans la France
Il n'en est point de plus haut prix;
Que l'un bondit, que l'autre danse,
Et que cela n'est rien au prix
Des mulets de Son Éminence.

Bientôt après, les seigneurs de la cour,
Propres, dorés et beaux comme des anges,
Ou comme le dieu d'Amour,
Attirèrent nos louanges[2].
J'entends le dieu d'Amour, quand il tient du dieu Mars
Et qu'il marche tout fier du pouvoir de ses dards;
Car ces seigneurs, qui sont près d'une belle
Aussi doux que des moutons,
Sont pires que vrais lions
Quand ils ont une querelle,
Ou que le bruit des canons
Leur échauffe la cervelle.
En habits sous l'or tout cachés,
En chevaux bien enharnachés,
Ils avaient fait grosse dépense;
Et quant à moi, je fus surpris

[1] Vieux mot qui a le même sens que *se pavanant, faisant la roue comme un paon.*

[2] Madame Scarron parle aussi de quelques-uns des seigneurs de la cour et particulièrement du comte de Guiche, fils du maréchal de Gramont : « Le comte de Guiche marchoit seul, fort paré de pierreries qui éclatoient au soleil admirablement, entouré de force belles livrées et suivi de quelques officiers des gardes. Il alla sous le balcon, comme vous pouvez penser : il s'agit du balcon de l'abbé d'Aumont, où étoit Henriette d'Angleterre. Je crois qu'il plut assez; car il étoit en plein de vert et de blanc qui réussit fort bien.»

De voir une telle abondance,
Et n'estimai plus rien au prix
Les mulets de Son Éminence.

Incontinent on vit passer
Des légions de mousquetaires.
C'est un bel endroit à tracer;
Mais, sans que je m'attire un tel nombre d'affaires,
Leur maître n'a que trop de quoi m'embarrasser.
Vous le voyez quelquefois:
Croyez-vous que le monde ait eu beaucoup de rois,
Ou de taille aussi belle, ou de mine aussi bonne?
Ce n'est pas mon avis, et lorsque je le vois,
Je crois voir la grandeur elle-même en personne [1].

Comme jadis le monarque des cieux
Dans le ciel fit son entrée,
Après avoir puni l'orgueil audacieux
Des suppôts de Briarée;
Ou bien comme Apollon, des traits de son carquois,
Ayant du fier Python percé l'énorme masse,
Triompha sur le Parnasse;
Ou comme Mars entra pour la première fois
Dans la capitale de Thrace;
Ainsi je crois encor voir le prince qui passe,
Et vous pouvez choisir de ces trois-là
Celui qu'il vous plaira.

Mais comment de ces vers sortir à mon honneur?
Ceci de plus en plus m'embarrasse et m'empêche;
Et de fièvre en chaud mal me voici, monseigneur,
Enfin tombé sur la calèche.
On dit qu'elle était d'or, et semblait d'or massif,
Et qu'il s'en fait peu de pareilles;
Mais je ne la pus voir, tant j'étais attentif
A regarder d'autres merveilles.
Ces merveilles étaient de fort beaux cheveux blonds,
Une vive blancheur, les plus beaux yeux du monde;

[1] « ... Le roi, dit madame Scarron, saluoit tout le monde avec une grâce et une majesté surprenantes. » La partie de la lettre de madame Scarron renfermant la description du roi et de la reine n'a pas été publiée dans l'édition de la Beaumelle. L'éditeur dit qu'il y a une lacune de quatre pages dans le manuscrit.

Et d'autres appas sans seconds
D'une personne sans seconde.
Qu'on ne me demande pas
Qui c'était que la personne
En qui logeaient tant d'appas;
La question serait bonne !
Tant d'agrément, tant de beauté,
Tant de douceur et tant de majesté,
Tant de grâces si naturelles,
Où l'on trouvait de quoi faire un million de belles,
Ne peuvent en bonne foi
Se trouver qu'en la merveille,
Sans égale et sans pareille,
Qui donne aux autres la loi
Et qui dort avec le roi.

Le jeu était une des plus ardentes passions de cette époque. Les lettres de Bartet à Mazarin et à Fouquet attestent qu'elle était portée aux derniers excès. Le surintendant et les financiers qui l'entouraient hasardaient des sommes énormes. Gourville raconte[1] que, pour son début, il gagna sept à huit cents pistoles à MM. Hervart et de la Basinière, l'un contrôleur général des finances et l'autre trésorier de l'épargne. Peu de temps après, étant à Saint-Mandé, dans la maison de campagne du surintendant, il gagna encore dix-sept cents pistoles[2]. On jouait également chez madame Fouquet, et, parmi les dames qui hasardaient de grosses sommes, on trouve une précieuse, madame de Launay-Gravé[3], qui devint marquise de Piennes. Gourville ga-

[1] *Mémoires* édit. Michaud et Poujoulat, p. 526.

[2] Ce qui fait dix-sept mille livres de monnaie du temps; plus de quarante mille francs de monnaie actuelle.

[3] On a altéré son nom dans les *Mémoires de Gourville*, où elle est appelée *madame de Launay-Grancé*. Françoise Godet des Marais était veuve de Launay-Gravé depuis 1655. Elle se remaria dans la suite à Antoine de

gna un jour chez madame Fouquet dix-huit mille livres au comte d'Avaux. On ne mettait pas d'argent sur table : mais, à la fin de la partie, chacun écrivait sur une carte ce qu'il devait à son adversaire et la lui remettait. On jouait souvent des bijoux de prix, des points de Venise d'une grande valeur, et même des rabats estimés soixante-dix ou quatre-vingts pistoles chacun.

Fouquet, jouant contre Gourville, perdit jusqu'à soixante mille livres et les regagna d'un seul coup. Le contrôleur général d'Hervart perdit le même jour cinquante mille livres. M. de la Basinière ayant invité le surintendant et sa femme à souper dans son hôtel, situé sur le quai Malaquais[1], Gourville les accompagna et gagna au marquis de Richelieu cinquante-cinq mille livres en un demi quart d'heure. Le marquis vendit pour le payer une terre qu'il possédait en Saintonge[2].

Ces folles dépenses mettaient une grande partie des courtisans à la merci du surintendant. Il leur fournissait de l'argent, leur donnait des pensions, ou du moins une part dans les compagnies de finance, qui assuraient d'énormes bénéfices à ceux qui pouvaient fournir les premières avances. Il arrivait cependant quelquefois que cette mise de fonds était une source d'embarras pour des courtisans prodigues. Je ne citerai qu'un

Brouilly, marquis de Piennes. Le *Dictionnaire des précieuses* la mentionne sous le nom de *Ligdaride*.

[1] Cet hôtel devint plus tard l'hôtel de Bouillon. On y remarquait un tableau de le Brun représentant Apollon sur le Parnasse.

[2] *Mémoires de Gourville*, ibid., p. 539.

exemple de ces misères de la cour. Un des hommes les plus éminents de l'époque, Hugues de Lyonne, s'était mis dans la dépendance de Fouquet par son amour des plaisirs et les prodigalités où il l'entraînait. Ses lettres au surintendant n'attestent que trop à quel triste rôle ce secrétaire de Mazarin, qui fut une des gloires de la France, était réduit en 1660. Il écrivait à Fouquet, le 19 octobre[1] : « Je me trouve depuis deux jours tellement accablé de tous côtés de dettes qu'on me presse de payer sans que je puisse être aidé d'aucun endroit de ce qui m'est dû, que je suis forcé de recourir à vous pour trouver quelque remède à mon embarras, que je vous avoue que je ne dis qu'à la dernière extrémité. M. de Gourville m'avait fait espérer que, pour les intérêts du prêt de Dauphiné, on me baillerait au moins quinze mille francs comptant et le reste en bonnes assignations. Cependant je ne vois rien venir ni pour ces intérêts-là ni pour le principal même, dont il m'est dû encore une portion bien considérable, et vous savez comment cette affaire s'est passée : ce qui m'en devait revenir quand je m'y engageai sur votre parole, ce que j'empruntai, ce que je pouvais retirer et que je ne fis pas, parce que vous le désirâtes de la sorte, et comme je m'y trouve aujourd'hui embourbé et pour principal et pour intérêts.

« Je vois que mon affaire de la charge tirera de longue sous divers prétextes, et que ce n'est pas un secours présent à mon mal. Ainsi, si vous ne pouvez rien

[1] Ces lettres sont autographes et font partie des papiers de Fouquet conservés à la Bibl. imp., mss. F. Baluze.

faire présentement sur cette affaire de M. de Gourville, le plus court et le plus facile serait à mon avis de me tirer sans délai de l'autre grande, dont je vous ai si souvent parlé, qui me mettrait bien au large, et qu'aussi d'ailleurs j'ai grand intérêt de finir, quand ce devrait être même sans aucun avantage, ne pouvant vivre dans cette inquiétude ni supporter un si grand poids que de voir toujours en risque la plus considérable partie de mon bien et ce que j'ai même emprunté. Il y a plus d'un mois que le terme qu'il vous avait plu de me désigner pour terminer cette affaire est expiré. La compagnie dont est question sait, il y a longtemps, par où sortir de ce qu'on lui demande. Ainsi tous les obstacles me paraissent cessés à présent pour finir avec avantage; mais, quand cela ne serait pas, je vous aurais obligation de me débarrasser même but à but et sans y avoir profité de rien. Quand je m'y suis embarqué, sur l'espoir de votre faveur, j'avais cru que je pourrais, par votre crédit, être au moins déchargé d'une partie des avances, qui est une grâce qu'un surintendant, à mon sens, peut faire à ses amis; mais, cela n'ayant pu être, je tiendrai, comme je dis, à obligation d'en sortir sans y gagner ni perdre, et particulièrement si cela peut être dans une conjoncture où je suis dans un dernier besoin. Je vous prie aussi de voir si vous ne pourriez point me faire donner quelque assistance comptant pour les intérêts de l'affaire de M. de Gourville, ainsi qu'il me l'avait fait espérer. Je veux croire que lui ou quelque autre ne refuseront pas d'en faire l'avance en leur donnant leurs sûretés. Enfin je me remets entre vos

bras dans une extrême nécessité. Je suis tout à vous. »

Le 28 octobre, le surintendant recevait de de Lyonne une lettre encore plus pressante : « Je vous assure, lui disait-il, que je ne sais plus où donner de la tête, pour soixante-dix mille francs qu'on me demande de divers côtés. Je passai, il y a quatre jours, chez M. Bruant[1]; mais il y a quatre mois que cela dure, je vois bien que, s'il ne vous plaît y mettre la bonne main, je languirai encore longtemps. Je vous en conjure autant qu'il m'est possible.

« M. le cardinal me dit hier le nouvel état de l'affaire de la charge de chancelier de la reine pour les difficultés de M. de Bonnelle[2]; je ne vous en dirai mot, parce que Son Éminence vous en a parlé, à ce qu'elle m'a dit.

« Je vous prie de vous souvenir de faire mettre nettement sur le papier aux gens que vous savez toutes leurs pensées. J'ai toujours oublié en cette affaire-ci à vous parler du point principal, et sans lequel j'aurais peine à me résoudre d'y entendre, qui est que vous me ferez la faveur de me donner mademoiselle votre fille pour mon fils si l'affaire réussit. Je ne serais pas assez impertinent pour faire cette proposition et cette instance si je n'étais persuadé (je ne sais si je me trompe) que de la donner à un secrétaire d'État, titulaire de la charge des étrangers, peut être aussi avantageux que de la placer dans une maison de duc et pair, et peut-être

[1] Bruant des Carrières était un des commis de Fouquet.

[2] Bullion de Bonnelle était chancelier de la reine, charge que Fouquet voulait acheter.

plus, ayant votre protection. Si vous m'accordez cette grâce, il serait bien aisé de faire dès à présent des conventions où chacun trouverait son compte, et où l'on ne manquerait pas de l'argent qu'il faut pour venir à bout de l'affaire. Je ne vous presse pourtant de rien à quoi vous puissiez avoir la moindre répugnance, sans que je m'en départe aussitôt. Je vous dis cela, parce que vous pouvez avoir d'autres vues plus avantageuses, qui le seront aussi à moi-même, dans la profession que je veux faire toute ma vie d'être plus à vous qu'à moi. »

L'ouverture faite par de Lyonne pour le mariage de son fils avec la seconde fille du surintendant ne fut pas rejetée par Fouquet. Il demanda à de Lyonne de rédiger les conditions par écrit[1]. La réponse de de Lyonne prouve qu'il était question d'acheter la charge de secrétaire d'État, dont Brienne était titulaire, moyennant huit cent mille livres. Pour le payement de cette somme, Fouquet devait s'engager à faire rembourser à Brienne une valeur d'environ trois cent mille livres d'anciens billets de l'épargne, en les faisant assigner sur des fonds disponibles, et, en outre, à lui payer comptant deux cents ou deux cent cinquante mille livres, qui seraient regardées comme avancement d'hoirie, « en sorte, ajoutait de Lyonne, que si, au temps que le mariage se pourrait consommer, il venait à manquer par la volonté de mon fils, il serait obligé de vous rendre cette somme à vous ou aux vôtres, et, en cas que le mariage manquât par votre volonté ou celle de votre fille, si elle était alors en

[1] La réponse autographe de de Lyonne est conservée dans les papiers de Fouquet, mss. de la Bibl. imp., F. Baluze.

état de trouver un meilleur parti, que ladite somme avancée demeurerait à mon fils. » Si, au contraire, comme l'espérait de Lyonne, le mariage avait lieu, les avances faites par Fouquet seraient comptées comme partie de la dot qu'il se proposait de constituer à sa fille. En terminant, de Lyonne déclarait qu'il était disposé à se soumettre à toutes les conditions que Fouquet voudrait lui imposer. Ce projet n'eut pas de suite; mais de Lyonne n'en resta pas moins enchaîné au surintendant par les liens les plus forts, ceux de la nécessité. Ses passions et ses plaisirs le livraient à la merci de l'homme qui disposait du trésor public.

CHAPITRE XXIX

— OCTOBRE 1660-MARS 1661 —

Vie agitée et inquiète du surintendant. — Embarras pécuniaires. — Lettre adressée par Fouquet à Bruant et réponse de ce dernier. — Avis donnés à Fouquet sur l'hostilité de Turenne à son égard. — Craintes du surintendant, qui communique à Gourville son projet contre Mazarin. — Conseil que lui donne Gourville; Fouquet ne le suit pas. — Maladie de Mazarin. — Détails sur les derniers temps de sa vie. — Il se fait transporter à Vincennes. — Conseils qu'il donne à Louis XIV. — Inquiétude de Fouquet. — Avis qu'il reçoit. — Mort de Mazarin 9 mars 1661.

Fouquet était lui-même aussi tourmenté que les joueurs passionnés qui imploraient son secours. Il était obligé de répondre aux exigences de Mazarin, de payer les créanciers les plus pressés et de se créer sans cesse de nouvelles ressources. En même temps, il lui fallait veiller sur ses ennemis et entretenir partout des espions. Mener une vie de plaisirs et d'intrigues, au milieu des soucis des affaires et des préoccupations de la politique, tel fut le problème que le surintendant s'efforça de résoudre. Nous le voyons tantôt au milieu de ses commis, Gourville, Pellisson, Bruant, Girardin, chercher comment il fera face aux dépenses imminentes; puis,

troublé par les avis souvent contradictoires qui lui arrivaient de tous côtés, reprenant son plan de résistance et de guerre civile. Enfin, tourmenté des longs entretiens de Louis XIV avec le cardinal mourant, il s'efforce d'en pénétrer le mystère et ne reçoit que des révélations incertaines, parfois même opposées, qui ajoutent à la perplexité de son esprit. Parvenu presque au comble de la puissance, il n'en est que plus agité et plus inquiet. Tel est le spectacle que présente la vie du surintendant depuis le mois d'octobre 1660 jusqu'en mars 1661, époque de la mort de Mazarin.

Fouquet écrivait, en octobre 1660, à Bruant des Carrières, un de ses principaux auxiliaires dans l'administration des finances[1] : « Je me suis trouvé un peu incommodé et n'irai pas à Paris aujourd'hui. Mandez-moi ce que vous avez fait avec Catelan.

« Voyez ce soir M. de Champlâtreux, de ma part, pour savoir les sûretés qu'il peut désirer, et que M. Girardin le voie et le fasse visiter.

« Il est nécessaire que vous m'envoyiez le compte de M. Charron à présent, c'est-à-dire au juste ce qui reste dû de la dernière ordonnance, et que vous lui mandiez, outre les cent vingt mille livres de Gourville, que vous le priez de recevoir un billet encore de cent mille francs de vous pour argent comptant, et donnez-lui pour huitaine. Entre ci et là, on aura de l'argent : car je l'ai employé dans le compte, et il est nécessaire qu'il dise l'avoir reçu.

[1] Papiers de Fouquet, Bibl. imp., mss. F. Baluze, t. II, p. 244.

« Son Éminence presse aussi pour cent mille francs à M. Bernard.

« Mandez-moi à quoi se montent par an les appointements payés à M. Rose, combien à M. de la Rose et combien à M. Roussereau, et en quelles qualités; ce qui a été payé à M. le premier président pour cette année et ce qui reste dû tant de ses remboursements que de ses gages et pensions.

« Mandez-moi quel projet vous faites pour les trois cent mille livres de l'emprunt des parties casuelles, afin que je ne blesse point M. Girardin et que je satisfasse Son Éminence.

« Je ne sais plus ce que vous faites pour le taillon, ni si l'affaire de Caen est finie.

« Mandez-moi d'où provient l'ordonnance du marquis de Richelieu et d'où venait celle que l'on a payée. Cela presse; car je dois demain donner ces mémoires à Son Éminence.

« Envoyez-moi l'état de tous les billets des particuliers qui pressent et demandent payement, en un mot tout ce que vous avez; car demain je dois régler le tout, et il sera difficile d'y revenir. »

Bruant répondait sur la marge aux questions de Fouquet : « Je n'ai point rendu compte à monseigneur de toutes choses, parce que j'ai attendu jusqu'à midi sans sortir. Je vis hier soir M. Catelan, auquel je proposai de se conserver eux quatre, et de payer dix-huit cent mille livres à la déduction de trente mille livres de gages et droits. Il goûta fort cela; mais il me parla de l'impuissance de MM. Galand et Chastelain, qui ont

des emportements extraordinaires et ne peuvent pas payer un sol. Ce qui a fait que nous avons repris la proposition de faire huit offices pour servir deux par quartier, l'un au conseil et l'autre à la direction[1], de faire payer les deux millions au roi par les quatre nouveaux, et deux cent mille livres aux quatre anciens, en sorte qu'elles ne seront plus que de sept cent mille, anciennes et nouvelles. J'en ai dit un mot à M. Bechameil, qui ne s'en est pas éloigné, et je crois que monseigneur trouvera la chose fort juste et fort faisable, et, si ces messieurs n'en veulent pas, on trouvera d'autre monde. »

Bruant entre ensuite dans de longues explications sur ses relations avec le président de Champlâtreux, fils de Mathieu Molé. Il s'agissait de l'acquisition, par le surintendant, d'une terre qui appartenait à M. de Champlâtreux, et dont Bruant était chargé de négocier l'acquisition.

Puis viennent les comptes relatifs à Charron. Après les avoir établis, Bruant parle du billet de cent mille francs que ce financier doit recevoir comme argent comptant : « Je prierai, ajoute-t-il, le sieur Charron de dire qu'il a reçu cette somme, et je crois qu'il le fera, c'est-à-dire son commis, car il est aux champs.

« Les appointements de M. Rose et ceux de M. Rousseau[2] sont de dix-sept mille trois cents livres chacun ; je l'ai pris sur leurs billets.

« Il reste dû à M. le premier président quinze mille

[1] On donnait le nom de *direction* au conseil des finances.

[2] Rose et Rousseau étaient les secrétaires de Mazarin.

livres des trente mille livres de son second remboursement. Il n'a reçu, sur les seize mille livres de l'année courante, que quatre mille livres du premier quartier. Reste à lui payer quinze mille livres d'une part et huit mille pour les quartiers échus[1]. » Suivent des détails sur d'autres affaires de finances, dont le surintendant devait rendre compte au cardinal.

Au milieu de ces travaux financiers, Fouquet recevait des avis qui excitaient son inquiétude et réveillaient en lui les soucis de l'ambition. Il entretenait dès espions dans les classes les plus élevées et parmi les créatures les plus viles. Ses papiers sont remplis de lettres honteuses, dont nous ne parlerons qu'en passant. La femme d'un sieur de la Loy, qui habitait le Palais-Royal et avait une maison à Saint-Mandé, servait d'espion à Fouquet, en même temps que d'entremetteuse. Elle lui écrivait, le 19 octobre 1660[2] :

« Monseigneur,

« J'ai cru être obligée de vous donner avis que, hier, j'ai su de personnes de condition, et qui disaient le savoir de bonne part, que M. le maréchal de Turenne portait fort M. Delorme contre vous envers M. le cardinal, et que même M. l'abbé (Fouquet) appuyait fort cela. Je vous demande pardon si je prends la liberté de vous mander ces choses; mais j'ai cru y être obligée, étant une créature

[1] Ce passage n'est pas sans intérêt pour l'histoire des mœurs de cette époque. Il montre que le premier président Guillaume de Lamoignon n'était pas resté étranger aux prêts et autres affaires de finances.

[2] Papiers de Fouquet, F. Baluze, t. I, p. 199.

aussi à vous que j'y suis. » Et, à la fin de la lettre, elle ajoute : « Je vous conjure, monseigneur, de me continuer l'honneur de votre bienveillance et de me croire la personne du monde la plus à vous, et en qualité de votre très-humble et très-obéissante et obligée servante. » Ainsi, d'un côté, bassesse et platitude; de l'autre, inimitiés ardentes et ambition inquiète, tracas des affaires, poursuite insensée des plaisirs, âpreté au gain et folles prodigalités, telle était la vie de Fouquet.

Le surintendant avait partout des créatures qui recevaient son argent, mais il se trompait en croyant pouvoir compter sur leur dévouement en cas de danger. C'est ce que Gourville lui représenta avec raison, lorsque Fouquet lui montra le plan qu'il avait rédigé pour sa défense, et dont nous avons parlé plus haut [1]. Le surintendant l'avait conservé à Saint-Mandé et n'en avait jamais abandonné l'exécution. Il le lut à Gourville vers cette époque, dans les derniers mois de 1660. Gourville lui représenta qu'il était dupe d'une dangereuse illusion et l'engagea à renoncer à ce plan chimérique. « Il faut donc le brûler? » lui dit Fouquet, et, sur la réponse affirmative de Gourville, il déclara qu'il suivrait son conseil [2]. Le surintendant se rendit alors dans un cabinet qui communiquait par un souterrain avec son château, et qui avait une sortie particulière dans le parc de Vincennes; mais, au lieu de brûler ce projet, qui formait un cahier assez volumineux, il le mit der-

[1] T. I, p. 560 et suiv., et p. 488 et suiv.

[2] *Mémoires de Gourville*, ibid., p. 551.

rière une glace, où le trouvèrent dans la suite les commissaires chargés de faire l'inventaire de ses papiers.

Dès le mois d'août, Mazarin, contre lequel Fouquet songeait encore à se défendre, avait commencé à ressentir les effets du mal qui devait le conduire au tombeau. Gui-Patin, qui n'aimait pas le cardinal, annonçait à son ami Falconnet qu'on s'occupait de son successeur[1] : « Un honnête homme des premiers de sa robe m'a dit aujourd'hui (ce mardi 17 août) que, dans peu de temps, nous aurons de bonnes nouvelles ; quelques-uns croient que c'est qu'on parle du cardinal de Retz. Bien que le cardinal Mazarin se porte mieux, on ne laisse pas de songer qui serait celui qui pourra attraper sa place. On parle fort de quatre, savoir : le maréchal de Villeroi, M. le Tellier, M. Fouquet, surintendant des finances, et le seigneur Ondedei, évêque de Fréjus[2]. J'aimerais mieux le cardinal de Retz que tout cela; mais je n'en serai pas cru. » Le frondeur Gui-Patin est très-libre de faire des vœux pour son patron, et il ne s'en fait pas faute dans maint passage de ses lettres, en même temps qu'il se plaît à peindre la pâleur et l'abattement de Mazarin[3].

A ces attaques renouvelées de la Fronde il faut opposer le récit d'un témoin oculaire, qui nous

[1] Lettre du 17 août 1660.

[2] Voy. encore sur ces bruits la lettre du 29 décembre 1660. Gui-Patin, qui répète un peu au hasard les on-dit, met dans cette lettre l'abbé Fouquet au lieu du surintendant.

[3] Voy. entre autres la lettre du 10 octobre 1660.

montre le cardinal conservant jusqu'au dernier moment la puissance de son esprit. Mazarin contribua encore à cette époque à accroître l'influence de la France, que le dernier traité avait portée si haut. Médiateur entre les États du nord de l'Europe, il prépara leur pacification à Oliva. En même temps, il négociait avec le pape pour l'engager à restituer aux souverains de Parme et de Modène les villes qu'il leur avait enlevées et maintenir l'équilibre des puissances italiennes. Ainsi, jusqu'aux derniers temps de sa vie, le cardinal ne cessa de s'occuper de la grandeur de la France.

On peut lui reprocher d'avoir négligé l'administration intérieure, et, à ce point de vue, il est inférieur au cardinal de Richelieu. Cependant une lettre écrite par l'abbé Viole, qui paraît avoir été attaché à Mazarin, quoique son nom rappelât un ardent frondeur, indique que, sur son lit de mort, le cardinal nourrissait de grandes pensées. Il voulait achever le Louvre; mais il n'en eut pas le temps, et le palais des rois de France a attendu pendant deux siècles un complément indispensable, et a présenté, au milieu de ses splendeurs, l'aspect d'un monument en ruine. Mazarin songeait aussi à substituer une vaste place à l'ancien marché aux chevaux; ce projet fut exécuté quelques années plus tard, et donna naissance à la place Louis-le-Grand (aujourd'hui place Vendôme), qui est restée un des ornements de Paris. La même lettre, qui porte la date du 4 février 1661, parle des projets formés pour soulager le cardinal des détails de l'administration. La copie, qui se trouve dans les papiers de Fouquet conservés à la Bi-

bliothèque impériale[1], semble avoir été faite par des agents de la poste vendus au surintendant. Cette circonstance prouve avec quel soin il se faisait informer de tous les détails de la santé du ministre. On a écrit au dos de la lettre cette note, probablement destinée à Fouquet : *Quelque chose à lire*.

« Il y a près de quinze jours, écrit l'abbé Viole, que M. le président[2] est malade et que je ne le quitte point. Difficilement puis-je savoir de grandes nouvelles : ce n'est pas que, dans les ruelles, il ne s'en débite beaucoup, et que mon frère n'ait vu grand monde, mais en vérité j'ai plus songé à son mal qu'à toutes choses. Il est mieux, Dieu merci! et commencera à sortir demain, et ses affaires seraient en bon état si M. le cardinal avait une meilleure santé. Toute la semaine lui a été assez mauvaise, et mercredi il se leva en rochet et put faire ses dévotions à la messe, dont il fut si fatigué, que l'on le recoucha, et toutes les nuits un médecin le veille. Dieu lui en ôte le danger! Jamais on ne vit une fermeté égale à la sienne. Son infirmité, qui est dangereuse, ne lui donne aucun chagrin et ne l'empêche point de former des desseins qui ne se peuvent exécuter qu'avec dix ans de vie ; il veut vendre sa maison à M. de Longueville, dont l'on veut abattre l'hôtel[3] à cause du Louvre, et, si Son Eminence faisait cette affaire, il prétend bâtir un palais à la place du marché aux chevaux

[1] F. Baluze, t. II, p. 115.

[2] Il s'agit du président Viole, qui avait été un des partisans les plus ardents des princes.

[3] L'hôtel de Longueville était situé rue Saint-Thomas-du-Louvre.

au même endroit, y faire une grande place comme celle que nous appelons la Royale. L'on ne lui parle point d'affaires, et il en arrive toujours à régler dans un si grand État qu'est le nôtre. L'on dit que l'on va faire un conseil, composé de MM. de Turenne, le chancelier, Villeroy, le surintendant, le Tellier, de Lyonne, qui décidera des affaires ordinaires ; mais les importantes, Son Éminence les déterminera. Ce n'est seulement que pour le soulager de la bagatelle. Nous sommes fort mal avec le pape, qui n'a fait aucune considération des instances que les deux couronnes lui ont faites pour la restitution de Castro au duc de Parme et de Comacchio au duc de Modène, et, quoique l'ambassadeur d'Espagne à Rome eût ordre de presser cette affaire, il ne l'a fait qu'avec langueur, ménageant le pape à cause du Portugal[1]. Cependant ces terres se trouvent réunies à l'État ecclésiastique ; et, sur ce que l'on a remontré à Sa Sainteté qu'elle aurait eu raison d'en faire part aux couronnes, il a reparti que, comme les couronnes ne lui avaient donné aucune participation de cette grande paix, il faisait aussi les affaires tout seul.

« L'on a volé M. d'Anjou dans le cabinet des bains du roi, et lui a-t-on pris dans une armoire qu'il y a six mille quatre cents louis d'or avec deux bagues. Dans ce même endroit étaient toutes les bagues de la couronne,

[1] On peut consulter sur ces affaires la correspondance de Colbert de Croissy avec le cardinal Mazarin et avec son frère, J. B. Colbert. Colbert de Croissy, qui devint plus tard ministre des affaires étrangères, avait été envoyé à Rome par Mazarin. Il y séjourna pendant les mois de novembre et décembre 1660, janvier et février 1661. Sa correspondance originale est conservée à la Bibl. imp. dans le f. Baluze.

sans que l'on y ait touché. L'on ne sait point encore ce que c'est ; il est important d'en faire une exacte recherche, pour les suites qu'une insolence impunie pourrait produire. L'on dit que c'est une personne de la cour que l'on veut cacher ; car le roi a rendu la somme volée, et l'on n'en parle plus. »

Mazarin ne se montra pas toujours aussi ferme envers la mort, si l'on en croit les écrivains contemporains. Le jeune Brienne, qui vivait à la cour et presque dans l'intimité du cardinal, rappelle plusieurs scènes caractéristiques. Pendant la maladie de Mazarin, le feu prit au Louvre (6 février 1661). « Je courus, dit Brienne[1], à l'appartement du cardinal. Je le rencontrai comme il sortait de sa chambre, soutenu sous les bras par son capitaine des gardes. Il était tremblant, abattu, et la mort paraissait peinte dans ses yeux, soit que la peur qu'il avait eue d'être brûlé dans son lit l'eût mis en cet état, soit qu'il regardât ce grand embrasement comme un avertissement que le ciel lui donnait de sa fin prochaine. Jamais je ne vis homme si pâle ni si défait. Je ne laissai pas de m'approcher de lui comme les autres ; mais, quand je vis qu'il ne répondait à personne, je ne lui dis mot, et me contentai de me faire voir à lui. Il monta dans sa chaise sur le haut du degré et le descendit ainsi à l'aide de quatre porteurs et de ses gardes, tandis que les Suisses, rangés sur les marches à droite et à gauche, se passaient de main en main les seaux d'eau ou couraient les jeter sur les flammes, qui dévo-

[1] *Mémoires de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne* (édit. de 1828, t. II, p. 112.

raient déjà l'appartement dont le cardinal venait de sortir. »

Mazarin se retira dans son palais, qui est aujourd'hui la bibliothèque impériale[1], et là, au milieu de toutes les richesses qu'il avait entassées, il voyait avec terreur s'avancer la mort. « Je me promenais à quelques jours de là, dit le jeune Brienne[2], dans les appartements neufs de son palais ; j'étais dans la petite galerie où l'on voyait une tapisserie tout en laine, qui représentait Scipion, exécutée sur les dessins de Jules Romain. Elle avait appartenu au maréchal de Saint-André : le cardinal n'en avait pas de plus belle. Je l'entendis venir au bruit que faisaient ses pantoufles, qu'il traînait comme un homme fort languissant et qui sort d'une grande maladie. Je me cachai derrière la tapisserie, et je l'entendis qui disait : « *Il faut quitter tout cela!* » Il s'arrêtait à chaque pas ; car il était très-faible et se tenait tantôt d'un côté tantôt de l'autre, et, jetant les yeux sur l'objet qui lui frappait la vue, il disait : « *Il faut quitter* « *tout cela!* » Et, se tournant, il ajoutait : « *Et encore* « *cela ! Que j'ai eu de peine à acquérir ces choses! Puis-* « *je les abandonner sans regret?... Je ne les verrai plus* « *où je vais.* » J'entendis ces paroles très-distinctement elles me touchèrent peut-être plus qu'il n'en était touché lui-même. » Le jeune Brienne raconte encore plusieurs anecdotes où se peint la terreur de Mazarin à l'approche de la mort[3].

[1] Voy. l'*Histoire du palais Mazarin*, par M. le comte Léon de Laborde.
[2] *Mémoires*, ibid., p. 114-115.
[3] *Mémoires*, ibid., p. 121-125.

Ces regrets et ces sentiments d'effroi n'empêchèrent pas Mazarin de s'occuper sérieusement des affaires publiques jusqu'à sa dernière heure. Il s'était fait transporter à Vincennes, dont il était gouverneur; ce fut là qu'il eut avec le jeune Louis XIV ces entretiens prolongés, où il lui donna les plus sages conseils et lui signala avec une intelligence supérieure les qualités et les défauts de chacun des ministres. Fouquet était justement inquiet du mystère qui couvrait ces entretiens du cardinal et du roi. Ses papiers prouvent qu'il s'efforçait d'en pénétrer le secret; mais les avis qu'il recevait étaient souvent contradictoires et le laissaient de plus en plus perplexe.

Ce fut vers cette époque, en janvier 1661, que le surintendant eut avec son frère une querelle très-vive dans l'antichambre même du cardinal, et les reproches qu'ils s'adressèrent devant un grand nombre de courtisans n'étaient pas de nature à relever leur crédit et leur réputation [1]. L'abbé dit au surintendant qu'il était un voleur, qu'il avait dépensé dix-huit millions en bâtiments, que sa table lui coûtait autant que celle du roi, et qu'il entretenait un grand nombre de femmes qu'il lui nomma. De son côté, le surintendant reprocha à son frère ses ridicules amours avec madame de Châtillon. Cette scène scandaleuse parvint au cardinal. L'abbé Fouquet, si l'on en croit Gui-Patin, chargea tellement son frère, « qu'on tenait le surintendant en état d'être pendu. »

[1] Le fait est rapporté par l'abbé de Choisy, qui ne donne pas de date; mais Gui-Patin, dans une lettre du 28 janvier 1661, dit que cette querelle avait eu lieu quatre jours auparavant. Ce qui place la scène au 24 janvier.

Gui-Patin, qui n'aimait pas les financiers, est suspect dans ses assertions contre Fouquet. Celui-ci crut cependant nécessaire de se justifier dans un entretien avec le cardinal et de faire agir auprès de lui quelques-uns de ses confidents. Il se servit surtout d'Hugues de Lyonne, qui avait été longtemps secrétaire de Mazarin et qui était resté un de ses familiers. De Lyonne écrivait à Fouquet, le 16 février[1] : « Je vous avertirai que Son Eminence m'a dit que vous lui aviez tenu un discours qui l'avait infiniment satisfait. Je suis au désespoir que, quand il me disait cela, M. le chancelier est entré, qui a rompu cet entretien, dans lequel, s'il fût entré dans le détail, j'avais la plus belle occasion du monde de pousser la chose et de dire peut-être ce que vous n'aviez pas dit. Je compte néanmoins pour beaucoup que votre discours lui ait plu, et il me semble qu'il y a à en tirer des conjectures fort avantageuses. »

D'autres avis étaient moins favorables. Une personne de la cour, dont l'écriture ne nous est pas connue, révélait nettement au surintendant les dispositions hostiles de Mazarin. Elle lui écrivait, le 4 mars : « Quelqu'un de chez le maréchal[2] dit hier soir que vous lui aviez rendu de fort mauvais offices auprès de M. le cardinal, lequel n'a pas tant témoigné de considération pour lui au roi qu'il espérait. On dit que le cardinal ne lui a parlé avantageusement que de MM. de Lyonne et le Tel-

[1] Lettre autographe de Lyonne à Fouquet conservée dans les papiers de Mazarin à la Bibl. imp., F. Baluze, t. I, p. 174. Les lettres de Lyonne ne sont pas signées, mais l'écriture est facile à reconnaître.

[2] Il s'agit probablement du maréchal de Turenne.

lier; que, s'il ne meurt point, vous êtes perdu, et que vous avez donné quantité d'argent chez la reine pour vous y faire des créatures. Dans l'état où sont les choses, ne pensez point, s'il vous plaît, à me voir. Il ne faut point vous divertir de vos affaires, et, quand je n'aurai plus rien qui vous regarde à vous apprendre, je plaindrai fort le temps que vous perdriez à un entretien aussi peu agréable que le mien. »

D'autres tenaient Fouquet au courant des progrès de la maladie. « Pellisson me dit l'autre jour, écrit au surintendant une dame de la cour [1], que vous ne seriez pas fâché de savoir ce que l'abbé de Maure avait jugé du mal de M. le cardinal. Si M. d'Épernon vous a vu depuis, je suis persuadée qu'il ne vous en aura rien celé; mais, comme je n'en suis pas assurée, je vous dirai que, de la manière dont on le traite, il ne croit pas qu'il en puisse réchapper ni même qu'il puisse longtemps continuer les remèdes qu'on lui donne. » La même personne, qui paraît sincèrement dévouée à Fouquet, lui écrivait encore, le 2 mars [2] : « Je ne sais rien de nouveau aujourd'hui, qu'une chose qui me déplairait infiniment si elle se trouvait véritable : c'est que la parole est donnée du mariage de mademoiselle Marianne [3] avec le marquis de Villeroi. J'en craindrais les suites avantageuses pour lui, et je ne puis m'empêcher de le haïr depuis que je sais qu'il n'est pas de vos amis. »

[1] Papiers de Fouquet, F. Baluze, t. II, p. 178.

[2] *Ibid.*, p. 180.

[3] Marie-Anne Mancini, nièce de Mazarin, qui épousa dans la suite le duc de Bouillon.

Ces bruits n'étaient pas fondés ; mais il n'est pas sans intérêt de voir l'agitation qui régnait à la cour, les nouvelles qui y circulaient, les partis qui se dessinaient, les noms des candidats désignés comme successeurs de Mazarin. Le maréchal de Villeroi, ancien gouverneur de Louis XIV, était un des prétendants à la place de premier ministre, et le crédit qu'un mariage avec une nièce du cardinal aurait donné à son fils semblait en faire un compétiteur redoutable pour Fouquet. Ainsi raisonnaient les courtisans, qui ne connaissaient guère mieux la vérité que le bourgeois Gui-Patin, dont les lettres répètent à peu près les mêmes nouvelles, avec assaisonnement de remarques satiriques.

Ce qui paraît certain, au milieu de ces bruits souvent contradictoires, c'est que Mazarin révéla au roi les dilapidations et les vues ambitieuses de Fouquet, tout en reconnaissant qu'il avait de grands talents, et qu'il serait capable de bien servir l'État si on pouvait le guérir de sa passion pour les femmes et mettre un terme à ses prodigalités dans la construction des bâtiments. C'est ce qui résulte d'une déclaration de la reine mère, révélée par son confesseur [1]. Outre de Lyonne et le Tellier, Mazarin recommanda à Louis XIV son intendant Colbert. Les paroles du cardinal méritent d'être conservées. « Sire, je vous dois tout, dit-il au roi, mais je crois m'acquitter en quelque manière en vous donnant Colbert [2]. »

Peu de temps avant sa mort, Mazarin conclut un ma-

[1] On trouvera plus loin la lettre même qui contient cette déclaration.
[2] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, p. 579, édit. cit.

riage qui semblait assurer un brillant avenir à une de ses nièces, Hortense Mancini. Elle épousa Jean-Armand de la Porte, fils du maréchal de la Meilleraye, qui prit le nom de duc de Mazarin. Hortense Mancini lui apporta en dot trois millions six cent mille livres d'argent comptant, les gouvernements de la Fère, de Vincennes, et les duchés de Ponthieu et de Mayenne[1].

Mazarin mourut le 9 mars 1661. Ce fut le jeune Brienne qui l'annonça le premier à Fouquet[2]. Il rencontra le surintendant, qui se rendait à pied de sa maison de Saint-Mandé au château de Vincennes, en traversant les jardins. Brienne fit aussitôt arrêter son carrosse, en descendit et prévint Fouquet. « Le cardinal est donc mort? répliqua celui-ci avec quelque surprise. Je ne sais plus à qui me fier; les gens ne font jamais les choses qu'à demi. Ah! que cela est fâcheux! Le roi m'attend, et je devrais être là des premiers. Mon Dieu! monsieur de Brienne, dites-moi ce qui s'est passé, afin que je ne fasse pas de fautes par ignorance. » Le jeune secrétaire d'État lui conta tout en peu de mots, et continua sa route vers Paris pour avertir le chancelier. Quant à Fouquet, lorsqu'il arriva à Vincennes, il trouva déjà le roi en conférence avec les secrétaires d'État de Lyonne et le Tellier.

[1] Lettre de Gui-Patin du 25 février 1661.

[2] *Mémoires du jeune Brienne*, t. II, p. 152

CHAPITRE XXV

— MARS 1661

Résolution que prend Louis XIV à la mort de Mazarin. — La cour ne croit pas qu'il puisse y persister. — Fouquet espère s'emparer du ministère. — Portrait du surintendant à cette époque. — Il est trompé par Louis XIV. — Caractère du jeune roi. — Ses maximes. — Son application au travail. — Ministres dont il s'entoure et secret qu'il leur impose. — Surveillance qu'il fait exercer sur Fouquet par Colbert. — Le surintendant cherche à entourer le roi d'espions et espère le dominer par ses maîtresses. — Société de madame la Comtesse. — Appuis que s'y ménage Fouquet.

Le lendemain de la mort de Mazarin, Louis XIV réunit le chancelier Pierre Séguier, le surintendant Fouquet, et les ministres d'État le Tellier, de Lyonne, Loménie de Brienne, Duplessis-Guénégaud, Phelypeaux de la Vrillière; et, s'adressant au chancelier : « Monsieur, lui dit-il[1], je vous ai fait assembler avec mes ministres et mes secrétaires d'État pour vous dire que jusqu'à présent j'ai bien voulu laisser gouverner mes affaires par feu M. le cardinal; il est temps que je les gouverne moi-même. Vous m'aiderez de vos conseils quand je vous les

[1] *Mémoires de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne*, t. II, p. 155 et suiv.

demanderai. Hors le courant du sceau[1], auquel je ne prétends rien changer, je vous prie et vous ordonne, monsieur le chancelier, de ne rien sceller en commandement que par mes ordres et sans m'en avoir parlé, à moins qu'un secrétaire d'État ne vous les porte de ma part. » Ensuite le roi se tourna vers les secrétaires d'État, et leur dit : « Et vous, messieurs, je vous défends de rien signer, pas même une sauvegarde ou un passeport sans mon commandement; de me rendre compte chaque jour à moi-même, et de ne favoriser personne dans vos rôles du mois. Et vous, monsieur le surintendant, je vous ai expliqué mes volontés: je vous prie de vous servir de Colbert, que feu M. le cardinal m'a recommandé[2]. »

On crut que le roi, qui s'imposait une si lourde tâche, s'en fatiguerait bientôt. Un prince de vingt-trois ans, accoutumé à laisser au cardinal Mazarin et à sa mère le soin des affaires publiques, ne paraissait pas capable d'une pareille application au travail. On ne connaissait pas encore Louis XIV: mais peu à peu on vit se développer ses grandes qualités : il avait une volonté forte et persévérante[3], un profond sentiment des devoirs que son rang lui imposait, une dignité majestueuse en toutes choses[4], enfin un instinct supérieur du bon et du

[1] Le chancelier scellait tous les arrêts et titres dans une assemblée composée de maîtres des requêtes et de référendaires, où la légalité de chaque pièce était vérifiée avant qu'on y apposât le sceau de l'État.

[2] *Mémoires du jeune Brienne*, ibid., p. 157.

[3] « La constance ne consiste pas à faire toujours les mêmes choses, dit Louis XIV dans ses *Mémoires* (édit. Dreyss, t. II, p. 109), mais à faire toujours les choses qui tendent à la même fin. »

[4] Saint-Simon, qu'on ne soupçonnera pas de partialité envers Louis XIV,

beau qui suppléait souvent aux défauts de son éducation. Il savait discerner le mérite et le récompenser. Pénétré de la nécessité du travail, il voulut tout connaître par lui-même, finances, justice, guerre, politique extérieure: et il s'y appliqua avec un zèle qui se soutint pendant cinquante-quatre ans. Au mérite d'un souverain actif et résolu, intelligent et laborieux, Louis XIV joignait un profond secret. Personne ne fut plus maître de lui-même, et Fouquet ne tarda pas à éprouver à quel point le jeune roi savait porter la dissimulation. En même temps Louis XIV était convaincu de la nécessité de concentrer fortement son autorité : « On doit demeurer d'accord, disait-il à son fils [1], qu'il n'est rien qui établisse avec tant de sûreté le bonheur et le repos des provinces que la parfaite réunion de toute l'autorité dans la personne du souverain. » Il ne parlait qu'avec indignation des monarchies où le roi est forcé de se soumettre à la volonté nationale [2] : « Il est certain que cet assujettissement, qui met le souverain dans la nécessité de prendre la loi de ses peuples, est la dernière calamité où puisse tomber un homme de notre rang. »

En 1661, l'orgueil et l'infatuation de la puissance n'avaient pas encore altéré les qualités de Louis XIV. Les idées que lui-même a exposées sur les devoirs des souverains méritent d'être rappelées et méditées : « Il

s'accorde sur ce point avec tous les écrivains de l'époque. Mademoiselle de Scudéry disait du roi que, même en jouant au ballon, il avait l'air du maître du monde.

[1] *Mémoires*, t. II, p. 405-404, même édit.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 6

ne faut pas vous imaginer, dit-il à son fils[1], que les affaires d'État soient comme ces endroits épineux et obscurs des sciences, où l'esprit tâche avec effort de s'élever au-dessus de lui-même, le plus souvent pour ne rien faire, et dont l'inutilité, au moins apparente, nous rebute autant que la difficulté. La fonction des rois consiste principalement à laisser agir le bon sens, qui agit toujours naturellement sans peine. Ce qui nous occupe est quelquefois moins difficile que ce qui nous amuserait seulement. L'utilité suit toujours. Un roi, quelque éclairés et habiles que soient ses ministres, ne porte point la main à l'ouvrage sans qu'il y paraisse. Le succès, qui plaît en toutes les choses du monde jusqu'aux moindres, charme en celle-ci comme en la plus grande de toutes, et nulle satisfaction n'égale celle de remarquer chaque jour quelque progrès à des entreprises glorieuses et hautes, et à la félicité des peuples, dont on a formé soi-même le plan et le dessein. Tout ce qui est le plus nécessaire à ce travail est en même temps agréable : car c'est, en un mot, mon fils, avoir les yeux ouverts sur toute la terre, apprendre incessamment des nouvelles de toutes les provinces et de toutes les nations, le secret de toutes les cours, l'humeur et le faible de tous les princes et de tous les ministres étrangers, être informé d'un nombre infini de choses qu'on croit que nous ignorons, voir autour de nous-mêmes ce qu'on nous cache avec le plus de soin, et découvrir les vues les plus éloignées de nos propres courtisans. »

[1] *Mémoires*, t. II, p. 428.

Fouquet et les autres ministres étaient bien loin de croire au zèle réfléchi et sérieux que le jeune Louis XIV apportait à son *métier de roi*, pour me servir de ses propres expressions. La persévérance dans cette application aux affaires leur paraissait surtout impossible pour un prince entouré de tant de séductions. Le surintendant résolut de laisser s'épuiser cette première ardeur. Il espérait entraîner ensuite Louis XIV dans un tourbillon de plaisirs qui lui feraient oublier le soin du gouvernement, et alors, déployant cette grâce naturelle qui charmait tous ceux qui l'approchaient, il comptait s'emparer de l'esprit du prince et le décharger du fardeau des affaires. Tel fut son but et son plan de conduite pendant les six mois qui s'écoulèrent de la mort de Mazarin jusqu'à son arrestation, du 9 mars au 5 septembre 1661. C'est à démêler cette intrigue, où le surintendant mit tout en œuvre pour s'emparer du pouvoir, que nous devons nous attacher. D'un côté un ministre astucieux, servi par d'innombrables espions, secondé par Olympe Mancini et par la foule des courtisans, semble marcher à la souveraine puissance; de l'autre, un jeune roi, que l'on croyait incapable de diriger l'État, mais qui, plein du sentiment de ses devoirs et des plus hautes pensées, aspirait à élever l'autorité royale et la France avec elle, surveille avec vigilance toutes les démarches de ses ministres, découvre les fraudes du surintendant, déjoue ses projets ambitieux et triomphe de ses intrigues. Ce spectacle, où se montre le génie de Louis XIV, avec sa finesse et sa force, mérite d'être étudié dans ses moindres détails.

Louis XIV commença par former son conseil de trois ministres exclusivement, afin de donner aux actes de son gouvernement ce secret profond dont il aimait à s'envelopper. Il n'y appela que le Tellier, de Lyonne et Fouquet : le premier avait une longue expérience des affaires, et sa fidélité avait été éprouvée pendant les troubles de la minorité [1]. De Lyonne était instruit à fond des affaires étrangères, et le cardinal mourant l'avait recommandé au roi. Quant à Fouquet, « l'on pourra trouver étrange, dit Louis XIV dans ses *Mémoires*[2], que j'aie voulu me servir de lui, quand on saura que dès ce temps-là ses voleries m'étaient connues; mais je savais qu'il avait de l'esprit et une grande connaissance du dedans de l'État, ce qui me faisait imaginer que, pourvu qu'il avouât ses fautes passées et promît de se corriger, il pourrait me rendre de bons services. »

Les contemporains nous ont peint les trois ministres que Louis XIV appelait à son conseil [3]. Michel le Tellier, secrétaire d'État depuis 1643, avait toutes les grâces de l'extérieur, que retracent fidèlement ses portraits : un visage agréable, les yeux brillants, les couleurs du teint vives, un sourire spirituel. Son esprit était doux, facile, insinuant. Il parlait avec tant de mesure et de circonspection, qu'on le croyait toujours plus habile qu'il n'était; souvent sa réserve, qui venait de l'ignorance, passait pour sagesse. Modeste sans affectation, cachant sa faveur avec autant de soin que ses richesses, il n'a-

[1] *Mémoires de Louis XIV*, même édit., t. II, p. 388.
Ibid., p. 388-389.
[3] Voy. entre autres les *Mémoires de l'abbé de Choisy*.

vait point oublié que son grand-père avait été simple conseiller à la cour des aides. Il ne fit jamais vanité d'une pompeuse et fausse généalogie, et, bien loin d'exciter l'envie par son faste, comme Fouquet, il vivait avec simplicité et se contentait d'une modeste campagne à Chaville. Le Tellier se connaissait assez lui-même et était assez maître de ses passions pour ne pas aspirer au premier rang; mais il remplissait avec exactitude les fonctions de sa charge, et ne s'en laissait jamais distraire par les plaisirs. Facile et poli dans le commerce ordinaire de la vie, il était ennemi dangereux, et attendait avec patience l'occasion de frapper ceux qui l'avaient offensé. Sa réconciliation avec Fouquet, pendant le séjour de la cour à Toulouse, avait été plus apparente que réelle. Il redoutait les intrigues du surintendant et était scandalisé de ses folles prodigalités. Ainsi Fouquet ne pouvait compter sur lui pour la réalisation de ses vues ambitieuses.

Il n'en était pas de même d'Hugues de Lyonne. Nous avons déjà vu par quels liens ce ministre était enchaîné à Fouquet[1]. Joueur et dissipateur, entraîné par les plaisirs et n'épargnant rien pour satisfaire ses goûts, de Lyonne présentait un mélange de vertus et de vices : ardent au travail et infatigable quand la nécessité l'exigeait, mais d'ordinaire distrait par les plaisirs et ne donnant que quelques heures aux affaires publiques, il regagnait par la vivacité de son esprit le temps que ses passions lui faisaient perdre. Son génie vif et perçant

[1] Voy. plus haut, p. 67 et suiv. Compar. les *Mémoires de Gourville*, p. 535, édit. Michaud et Poujoulat.

s'était encore aiguisé par la pratique des affaires et son commerce habituel avec le cardinal Mazarin. Louis XIV, qui connaissait bien de Lyonne, ses faiblesses comme ses qualités, s'en servait pour les affaires étrangères, auxquelles il était éminemment propre. Mais il ne lui laissait aucune influence sur le gouvernement intérieur. Les deux Brienne, père et fils, qui possédaient la charge de secrétaires d'État pour les affaires étrangères, ne faisaient que signer les dépêches rédigées par de Lyonne, quoique ce dernier n'eût encore que le titre de ministre d'État.

Fouquet était évidemment le seul des trois ministres appelés au conseil secret que l'on pût considérer comme le successeur de Mazarin. Le Tellier n'aspirait pas à une si haute fortune, et de Lyonne était renfermé dans des attributions spéciales. Le surintendant seul, par le nombre de ses créatures, l'éclat de son nom, la magnificence qu'il étalait, semblait destiné au rang de premier ministre. Il avait l'intelligence rapide, le travail prompt et facile. Sa conversation était vive et légère, ses manières aisées et nobles. Son esprit cultivé charmait tous ceux qui l'entretenaient. Il avait l'abord facile et répondait toujours des choses agréables, de telle sorte qu'il renvoyait à demi contents tous ceux qui venaient à son audience, lors même qu'il ne leur ouvrait pas sa bourse. Pour suffire aux occupations de ses deux charges et aux plaisirs d'une vie dissipée, Fouquet passait une partie des nuits à écrire, dans son lit, les rideaux fermés[1]: il disait que le grand jour lui donnait de perpé-

[1] *Mémoires de Choisy*, p. 573 (édit. Michaud et Poujoulat).

tuelles distractions. Ce mélange de plaisirs et de travaux ne tarda pas à altérer sa santé. Il était sujet, en 1661, à des accès de fièvre intermittente; mais ni les conseils de ses amis, ni le soin de sa santé, ni les avertissements de sa conscience, ne purent prévaloir sur ses passions et l'arrêter dans la voie fatale où il était entraîné.

Louis XIV, qui était décidé à mettre un terme aux dilapidations de Fouquet, n'avait pas encore résolu de le perdre. Il le prit en particulier et lui déclara qu'il voulait être roi et avoir une connaissance exacte et complète des affaires[1]: qu'il commencerait par les finances, comme la partie la plus importante de l'administration, et s'efforcerait d'y rétablir l'ordre et la régularité. Il demanda au surintendant de l'instruire exactement de tous les détails, et le conjura de ne lui rien cacher, déclarant qu'il se servirait toujours de lui, pourvu qu'il le reconnût sincère. Quant au passé, il était disposé à l'oublier: mais il voulait qu'à l'avenir le surintendant lui fît connaître avec vérité l'état des finances. Fouquet protesta de son dévouement et de sa bonne foi; mais, au lieu de profiter de l'occasion que lui offrait le roi pour sortir des voies tortueuses et criminelles où il s'était engagé, il s'y plongea de plus en plus.

Cependant, si l'on en croit un contemporain qui se dit bien informé[2], les sages avis ne manquèrent pas au surintendant. Il avait réuni ses commis, Bruant, Pellis-

[1] *Mémoires de Choisy*, p. 581.

[2] *Ibid.* Choisy raconte qu'il a su ces détails de Pellisson.

son, Girardin [1], et leur avait fait part des paroles du roi. Ils lui firent remarquer qu'il y avait autant de bonté que de fermeté dans les demandes du prince, et qu'il serait dangereux de ne pas déférer à ses ordres. Mais Fouquet se moqua d'eux et prétendit qu'un jeune roi, livré à ses passions, ne serait pas longtemps fidèle à ses projets de travail. Il lui faudrait, disait-il, consacrer au moins huit heures par jour à des détails fastidieux. Comment supposer qu'il s'y appliquerait avec persévérance, pendant que les plaisirs l'appelaient de toutes parts? Confiant dans cette pensée, Fouquet présenta à Louis XIV des états falsifiés. Pendant cinq mois le surintendant tenta de tromper ainsi le roi, sans que la patience du prince se lassât. Chaque jour Fouquet exposait à Louis XIV les dépenses en grand détail: il les exagérait, et au contraire diminuait les recettes. Le roi remettait tous les soirs ces états à Colbert, qu'il avait nommé intendant des finances, avec mission spéciale de surveiller Fouquet. Colbert indiquait au roi les fausse tés de ces états, et le lendemain Louis XIV insistait auprès de Fouquet pour obtenir la rectification des erreurs, sans cependant lui découvrir qu'il était instruit de ses fraudes. Fouquet persistait dans ses mensonges et croyait que le roi en était dupe.

Ce qui contribuait à entretenir l'illusion du surintendant, c'est qu'il avait gagné la plupart de ceux qui entouraient Louis XIV, et il se croyait parfaitement instruit

[1] L'abbé de Choisy compte à cette époque Delorme parmi les commis de Fouquet. C'est une erreur. Nous avons vu t. I. p. 586 que dès 1657 Fouquet l'avait chassé.

de toutes ses pensées. Langlade et Bartet, deux des secrétaires du cabinet, lui étaient vendus. Les jeunes courtisans qui paraissaient les compagnons assidus du roi, les Marsillac, les Guiche, les Vardes, recevaient et souvent sollicitaient du surintendant des pensions ou gratifications. Marsillac surtout, que les contemporains représentent comme l'ami du roi, était (du moins Fouquet le croyait) complétement dans ses intérêts[1]. C'était à ce courtisan que Louis XIV écrivait, après l'avoir nommé grand maître de la garde-robe : « Je me réjouis comme votre ami du présent que je vous ai fait comme votre maître[2]. »

Fouquet se croyait également sûr des femmes au milieu desquelles vivait le roi. Louis XIV semblait alors dominé par la comtesse de Soissons, dont nous avons déjà parlé antérieurement[3]. Olympe Mancini avait repris sur ce prince l'ascendant qu'elle avait jadis exercé. Mariée depuis deux ans au prince Eugène de Savoie-Carignan, comte de Soissons, elle n'était plus désignée que sous le nom de madame la Comtesse. Sa charge de surintendante de la maison de la reine, l'éclat de sa beauté, celle des jeunes femmes dont elle savait s'entourer, leur esprit d'intrigue et de galanterie, tout contribuait à faire de madame la Comtesse l'arbitre de la mode et de l'opinion. Son règne fut court, mais brillant. La reine mère avait d'abord vu avec plaisir l'ascendant d'Olympe Mancini sur le roi[4]. C'était un moyen de faire

[1] Voy. t. I, p. 370.

[2] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, ibid.

[3] Ci-dessus, p. 52 et 54.

[4] On trouve dans les lettres inédites de Bartet la preuve de cette as-

oublier Marie Mancini, dont la passion tout autrement profonde aspirait au trône. Mais elle ne tarda pas à s'apercevoir des dangers que présentait cette cabale.

La société de madame la Comtesse était trop avide et trop peu scrupuleuse pour que le surintendant n'y fît pas de faciles conquêtes. Parmi les femmes qui y brillaient du plus vif éclat, on remarquait madame de Valentinois, fille du maréchal de Gramont et sœur du comte de Guiche. Si l'on en croit Conrart et Valant[1], qui ont transcrit dans leurs recueils de prétendues lettres trouvées dans la cassette de Fouquet, madame de Valentinois aurait été une des maîtresses du galant surintendant. Mais la lettre qu'ils lui attribuent paraît venir d'une entremetteuse vulgaire. D'ailleurs, j'ai déjà fait remarquer que ces lettres n'avaient aucune authenticité. Toutefois d'autres documents, qui méritent plus de confiance, prouvent que madame de Valentinois était, en effet, signalée par la chronique scandaleuse comme entretenant des intrigues avec Fouquet. Il a déjà été question des lettres d'une entremetteuse, nommée la Loy, lettres qui forment la plus grande partie des papiers saisis dans la cassette de Fouquet et conservés par Baluze. Cette femme fait plusieurs fois allusion aux bruits qui avaient couru sur les rela-

sertion. Il écrivait à Mazarin, le 21 octobre 1659 : « La reine Anne d'Autriche) ne se sent pas de joie de ce rembarquement d'amitié du roi avec madame la Comtesse. Je crois que sa joie seroit encore plus vive, si les nouvelles voloient jusqu'à Brouage, où sans doute elles seront bientôt. » On sait que Marie Mancini avait été reléguée à Brouage.

[1] Voy. mss. de Conrart, in-f°. t. XI. p. 151, à la Bibl. de l'Arsenal. — Les portefeuilles de Valant sont conservés à la Bibl. impériale.

tions de Fouquet avec madame de Valentinois. Racontant une conversation des filles de la reine, elle écrit à Fouquet[1] : « Comme l'on parla de choses et d'autres, et que l'on vint à tomber sur votre chapitre, mademoiselle de Fouilloux nous dit qu'elle savait de bonne part que vous étiez passionnément amoureux de mademoiselle de Valentinois, et que mademoiselle de Beaulieu[2] faisait l'intrigue. Je vis que mademoiselle de Menneville[3] changea de couleur, et devint rouge et les yeux étincelants. Les larmes lui tombèrent. En même temps, comme elle vit cela, elle se leva et s'en alla vers la fenêtre, feignant d'avoir mal à la tête et aux yeux. J'ai peur que mademoiselle de Fouilloux n'ait pris garde à cela: car elle la regarda fort, et, après qu'elle fut sortie, je fis ce que je pus pour lui remettre l'esprit, disant qu'assurément c'était une même plaisanterie que celle qu'on avait voulu faire de mademoiselle de Pons; mais, quelque chose que je lui pusse dire, je ne pus lui ôter l'inquiétude. »

Comment s'étonner d'ailleurs que madame de Valentinois ait été en butte à la médisance ou à la calomnie, lorsqu'on la voit, dans les *Mémoires* de Saint-Simon, jouer un si étrange personnage? Lauzun en était épris et se crut trompé par cette belle et galante dame. Il s'en vengea avec une audace inouïe. « Une après-dînée d'été qu'il était allé à Saint-Cloud, il

[1] Papiers de Fouquet dans les mss. Baluze, t. I, p. 44.

[2] Ce nom est difficile à déchiffrer; il y a *Bosleus* dans le manuscrit; mais, comme l'orthographe de ces lettres est détestable, il faut lire, je crois, *Beaulieu*.

[3] Mademoiselle de Menneville ou Manneville était aussi une des filles de la reine; il en sera question plus loin.

trouva Madame[1] et sa cour assises à terre sur le parquet pour se rafraîchir, et madame de Monaco[2], à demi couchée, une main renversée par terre. Lauzun se met en galanterie avec les dames et tourne si bien, qu'il appuie son talon dans le creux de la main de madame de Monaco, y fait la pirouette et s'en va. Madame de Monaco eut la force de ne point crier et de s'en taire[3]. » Une autre anecdote, également racontée par Saint-Simon, prouverait, si l'on en croyait le Gascon Lauzun, que madame de Valentinois entretenait avec Louis XIV un commerce régulier de galanterie. Il ne serait pas étonnant que cette beauté fragile n'eût pas résisté aux séductions du surintendant.

Ce qui est certain, c'est que plusieurs des filles d'honneur de la reine qui brillaient dans la société d'Olympe Mancini recevaient des pensions de Fouquet. Une chanson de l'époque énumère ces filles d'honneur, en caractérisant leur esprit et leur beauté[4]. En voici deux couplets qui s'appliquent à celles qui figureront dans l'histoire du surintendant :

Feuilloux, sans songer à plaire,
Plaît pourtant infiniment
Par un air libre et charmant.
C'est un dessein téméraire
Que d'attaquer sa rigueur.
Si j'eusse été sans affaires,
La belle aurait eu mon cœur.

. . . . . .

[1] Henriette d'Angleterre, femme du duc d'Orléans.
[2] La duchesse de Valentinois était princesse de Monaco.
[3] *Mémoires de Saint-Simon*, t. XX, p. 45.
[4] Recueil de Maurepas, t. II, p. 271.

Toute la cour est éprise
De ces attraits glorieux
Dont vous enchantez les yeux,
Mesneville ; ma franchise
S'y devrait bien engager ;
Mais mon cœur est place prise.
Et vous n'y saurez loger

. . . . . .

Bénigne de Meaux du Fouilloux, dont il est question dans le premier couplet, était amie intime de la comtesse de Soissons: elle recevait une pension de Fouquet, le servait avec zèle dans toutes les intrigues de cour, et l'instruisait des mystères de cette cabale où des dehors légers couvraient de dangereuses passions. C'est ce qui résulte de documents parfaitement authentiques. On y voit assez clairement les efforts de cette cabale pour enchaîner Louis XIV et l'endormir dans les plaisirs.

CHAPITRE XXXI

MARS-AVRIL 1661 —

Bénigne de Meaux du Fouilloux, une des amies de la comtesse de Soissons reçoit une pension du surintendant. — Caractère de cette personne. Elle s'efforce de gagner des partisans à Fouquet. — Le surintendant l'emploie pour l'acquisition de la charge de capitaine général des galères. — Rôle de mademoiselle de la Motte d'Argencourt dans cette affaire ; sa disgrâce. — Mademoiselle du Fouilloux avertit le surintendant de tout ce qu'elle découvre des amours du roi. — Elle est dupe de la dissimulation de Louis XIV. — Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. — Mademoiselle de la Vallière. — Haine de mademoiselle de Fouilloux et de la comtesse de Soissons contre elle. — Ce que serait devenu Louis XIV s'il eût été subjugué par cette société. — Fermeté et discernement de Louis XIV au milieu de cette cour dissolue.

Mademoiselle du Fouilloux avait fait son apparition à la cour en 1652 ; elle y fut remarquée immédiatement pour sa beauté et sa grâce[1] :

Une fleur fraîche et printanière,
Un nouvel astre, une lumière,
Savoir l'aimable du Fouilloux,
Dont plusieurs beaux yeux sont jaloux,
D'autant que cette demoiselle
Est charmante, brillante et belle,
Ayant pour escorte l'Amour,
A fait son entrée à la cour.

[1] Loret, *Muse historique*, lettre du 28 décembre 1652.

Et pris le nom, cette semaine,
De fille d'honneur de la reine ;
Et le roi, se ramentevant [1]
Que son feu frère en devant
Était mort, lui, rendant service
Dans le métier de la milice,
Lui donne en rétribution
Deux mil livres de pension.

Vive, spirituelle, aimable et peu scrupuleuse, mademoiselle du Fouilloux obtint bientôt une sorte de célébrité dans cette cour brillante et de mœurs faciles. Mademoiselle de Menneville la surpassait en beauté [2] ; mais mademoiselle du Fouilloux avait plus d'esprit et de gaieté. On la voit figurer dans la plupart des ballets, où Louis XIV lui-même aimait à jouer un rôle. Loret, qui chante sur un ton moitié sérieux, moitié burlesque, toutes les fêtes de la cour, ne manque jamais d'y mêler l'éloge de mademoiselle du Fouilloux [3]. Il dit en parlant d'un ballet dansé en janvier 1658 :

Fouilloux, l'une des trois pucelles,
Comme elle est belle entre les belles,
Par ses attraits, toujours vainqueurs,
Y faisait des rafles de cœurs.

En 1661, mademoiselle du Fouilloux avait encore conservé tout l'éclat de sa beauté. Le jeune Racine, qui était alors relégué au fond d'une province, voulant citer à son ami la Fontaine des types de beauté, n'en trouve pas de plus connus que ceux de mesdemoiselles du Fouil-

[1] Se rappelant.

[2] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. III, p. 114-115, édit. Charpentier.

[3] Voy., entre autres, lettre du 19 janvier 1659.

loux et de Menneville[1] : « Je ne me saurais empêcher de vous dire un mot des beautés de cette province... Il n'y a pas une villageoise, pas une savetière, qui ne disputât de beauté avec les Fouilloux et les Menneville... Toutes les femmes y sont éclatantes, et s'y ajustent d'une façon qui leur est la plus naturelle du monde ; et pour ce qui est de leur personne,

Color verus, corpus solidum et succi plenum. »

Ainsi, d'après la citation même de Racine, l'éclat du teint, qui n'avait pas besoin des artifices de la parure, les charmes de la jeunesse et de la santé, se réunissaient pour faire de ces filles de la reine des modèles d'une beauté parfaite.

Fouquet s'y laissa séduire et s'efforça en même temps de faire de mademoiselle du Fouilloux un auxiliaire de sa politique. Nous avons déjà vu une jeune fille[2] mettre la finesse et les grâces de son esprit au service des vues ambitieuses du surintendant. Je n'insisterai pas sur les relations de mademoiselle du Fouilloux et de Fouquet. Il est difficile de supposer que le voluptueux surintendant et une jeune fille célèbre pour sa beauté et de mœurs légères n'aient traité que des questions politiques dans leurs fréquentes entrevues, constatées par la correspondance de l'entremetteuse. On voit même que cette femme a la précaution d'éviter que mademoiselle du Fouilloux n'aille chez Fouquet en même temps

[1] Lettre de Racine à la Fontaine, d'Uzès, le 11 novembre 1661.

[2] Voy. le rôle de mademoiselle de Treseson à la cour de Savoie, t. I p. 404 et suiv.

que mademoiselle de Menneville. Elle écrivait au surintendant[1] : « Mademoiselle du Fouilloux m'a dit qu'elle ne pouvait vous aller parler aujourd'hui, parce qu'elle est obligée d'aller avec Madame à la chasse. Elle m'a dit de savoir de vous quelle heure vous sera la plus commode demain, à deux heures après-midi ou à quatre heures; car elle n'y pourra aller qu'à l'une ou l'autre de ces heures-là. Pour la personne que vous savez[2], je crois qu'il n'est pas à propos qu'elle aille chez vous avec Fouilloux. Assurément elles nuiraient l'une à l'autre : il faut qu'elles y aillent séparément. Je crois que Fouilloux ira seule avec une gouvernante. Que je sache, s'il vous plaît, demain matin l'heure qui vous sera la plus commode. »

Ce qui est établi par cette lettre et par bien d'autres, c'est que mademoiselle du Fouilloux avait des entrevues avec Fouquet, et il est prouvé d'ailleurs que cette personne, qui joignait le goût du solide et du positif à un ardent esprit d'intrigue, recevait une pension du surintendant. L'entremetteuse était chargée de la toucher et de la lui transmettre. « Je vous dirai, écrivait-elle à Fouquet[3], que j'ai vu Fouilloux prête à me prier de trouver moyen de vous dire, comme de mon chef, que je savais bien que vous lui feriez un grand plaisir, si sur la pension de cette année vous lui vouliez avancer cent pistoles. »

[1] Papiers de Fouquet. F. Baluze, t. I, p. 40.

[2] Ces mots désignent toujours mademoiselle de Menneville dans la correspondance de l'entremetteuse.

[3] Papiers de Fouquet. F. Baluze, t. I, p. 51-52. Ces lettres ne sont pas datées; mais la plupart sont de 1661

En se vendant à Fouquet, mademoiselle du Fouilloux avait cherché, en fille prudente et avisée, à s'assurer un mari pour l'époque où elle voudrait faire une fin. Elle avait jeté les yeux sur un des seigneurs de la cour, personnage de noble famille et d'humeur débonnaire, le marquis d'Alluye (Paul d'Escoubleau). Elle sut l'enivrer et le fasciner au point de le tenir pendant près de dix années sous son empire. Dès le temps du voyage de Louis XIV à Lyon, en 1658, elle entretenait avec lui des relations qui étaient connues de toute la cour[1]. Comme la famille du marquis d'Alluye s'opposait à son mariage avec une personne sans fortune et d'une conduite justement suspecte, il fallut attendre jusqu'en 1666, époque où la mort de Charles d'Escoubleau, père du marquis, leva le principal obstacle[2]. Dans cet intervalle, mademoiselle du Fouilloux ne cessa de veiller sur le marquis: les espions du surintendant étaient à ses ordres et lui rendaient bon compte de la conduite de Paul d'Escoubleau. « J'ai dit à mademoiselle du Fouilloux, écrivait l'entremetteuse à Fouquet, ce que vous m'avez mandé touchant le marquis d'Alluye. Elle m'a priée d'aller vous trouver, à quelque prix que ce fût, et de vous supplier, de sa part, de savoir si c'est lui qui cherche à se marier; que tous les jours il lui écrit des lettres du contraire, où il lui fait mille protestations d'amitié; que, pour son père,

[1] *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, t. III, p. 288 (édit. Charpentier).

[2] Mademoiselle du Fouilloux, devenue marquise d'Alluye, fut impliquée, comme on le verra plus loin, dans le trop fameux procès des poisons, et accusée d'avoir fait périr son beau-père, qui mourut le 21 décembre 1666. Le mariage n'eut lieu qu'en 1667.

elle sait qu'il fait tout ce qu'il peut pour l'obliger à se marier. C'est pourquoi elle vous supplie de vous informer lequel c'est qui fait les pas pour cela et de qui l'on parle. »

Mademoiselle du Fouilloux ne rendait pas à Fouquet moins de services qu'elle n'en recevait. Le surintendant l'employa particulièrement pour décider le marquis de Richelieu à céder la charge de général des galères au marquis de Créqui, gendre de madame du Plessis-Bellière. Fouquet attachait une grande importance à cette affaire, par des raisons que nous avons exposées plus haut[1]. Il s'agissait pour lui de s'emparer de la flotte de la Méditerranée et d'ajouter à la puissance navale, dont il disposait déjà, les galères de Toulon et de Marseille. L'affaire parut d'abord difficile. Fouquet chargea mademoiselle du Fouilloux d'en parler à mademoiselle de la Motte-d'Argencourt, une des filles de la reine, qui avait grand crédit sur le marquis de Richelieu[2]. L'entremetteuse, rendant compte du résultat de ces démarches à Fouquet, lui écrivait[3] : « Mademoiselle du Fouilloux m'a promis de faire tout ce qu'elle pourrait humainement pour l'affaire que vous savez; mais elle m'a dit que mademoiselle de La Motte n'avait pas sur M. de Richelieu le pouvoir qu'il a sur elle; qu'il lui faisait faire une partie de ce qu'il veut, et que, elle, n'en usait pas de même. Elle a même ajouté qu'il n'y

[1] T. I, p. 400-401.

[2] Voy. les *Mémoires du jeune Brienne Henri-Louis de Loménie*, t. II, p. 173-174.

[3] Papiers de Fouquet, t. I, p. 27.

avait que deux jours que M. de Richelieu lui avait dit qu'il y périrait ou qu'il aurait cette charge, et qu'il n'avait pas de l'argent rien que pour les galères; mais qu'il en avait encore pour le gouvernement du Havre, et que l'argent pour tout cela était tout prêt. Il l'avait même priée de parler encore à madame la Comtesse pour lui, mais qu'à votre considération elle (mademoiselle de La Motte) ne le fera pas, et qu'au contraire elle fera tout ce qu'elle pourra pour détourner les bons sentiments que madame la Comtesse a pour M. de Richelieu. Car elle m'a dit de vous avertir que madame la Comtesse se déclare fort pour M. de Richelieu contre M. de Créqui. Elle a ajouté que madame de Beauvais[1] fait tout ce qu'elle peut envers la reine mère. Elle m'a priée de vous aller avertir de toutes ces choses, et de vous assurer qu'il n'y avait rien qu'elle ne fît pour vous et qu'elle y fera tout ce qu'il se pourra dans cette rencontre, comme en tout ce à quoi vous voudrez l'employer. Mais elle vous prie que tout ce qu'elle vous fera dire soit fort secret, et elle ne veut pas que qui que ce soit autre que moi sache qu'elle a relation avec vous. Elle m'a dit de vous voir tous les jours si cela se peut et que je sache ce que vous voudrez qu'elle dise et fasse, et par même moyen elle me dira ce qu'elle apprendra. Elle m'a répété qu'elle a peur que vous n'ayez pas satisfaction dans cette affaire.

« Pendant mon absence elle était dans la plus grande peine du monde que je fusse de retour pour vous dire,

[1] Le marquis de Richelieu avait épousé la fille de madame de Beauvais, femme de chambre de la reine mère.

de sa part, que vous fissiez grande civilité à madame la comtesse de Soissons; que vous ayez cent petites complaisances pour elle, et elle m'a dit de vous dire que elle ne vous mandait pas cela sans raison et que dans peu elle me les dirait pour vous les répéter. En vérité, elle m'a parlé tout à fait de bonne façon. » Cette lettre se termine comme la plupart des billets de l'entremetteuse par une demande d'argent : « Mademoiselle du Fouilloux m'a assuré que de tout l'argent que vous lui avez fait donner, elle n'en a pas payé un sou, et elle a tout joué. »

Quelques jours après, la même personne écrivait encore à Fouquet [1], pour lui annoncer que l'affaire paraissait en meilleure voie. Elle ne manque pas d'insister sur les services rendus au surintendant par mademoiselle du Fouilloux et la comtesse de Soissons. « J'ai vu mademoiselle du Fouilloux, qui m'a dit qu'elle avait parlé à madame la Comtesse, et qu'elle vous promettait qu'elle ne serait point contre vos sentiments. Elle lui parlera encore aujourd'hui. Elle m'a dit de vous dire qu'elle avait su de mademoiselle de La Motte que le marquis de Richelieu lui a dit qu'il avait présentement cinq cent mille livres, et qu'il lui fallait encore deux cent mille livres; qu'il était allé à Paris pour les trouver, si bien que comme cela il n'a pas trop son argent comptant. Elle croit même qu'il en a encore moins qu'il ne dit. Le marquis de Richelieu est de retour de cette après-dînée [2].

[1] Papiers de Fouquet, t. I, p. 72.

[2] La cour était alors à Fontainebleau. — Voy. sur le marquis de Richelieu les *Mémoires de madame de Motteville*, ann. 1661.

Elle dit qu'elle lui parlera encore ce soir et qu'elle en tirera ce qu'elle pourra, et, comme elle part demain matin pour aller à Paris, elle m'a dit que, s'il y avait quelque chose de conséquence, elle me laisserait un billet pour vous.

« Mademoiselle du Fouilloux m'a fait entendre qu'elle était dans la confidence du roi et de Madame, et que le roi lui avait témoigné qu'il était fâché de ce qu'elle allait à Paris et lui avait dit jusqu'à trois fois qu'elle ne manquât pas de revenir jeudi. Vous savez que le roi n'a jamais aimé personne qu'il n'ait voulu qu'elle fût de la confidence [1], si bien que je crois qu'il en est ici de même; elle m'a chargée aussi de vous dire que, si vous souhaitez de faire dire quelque chose, soit touchant cette charge ou autre chose, par Madame au roi, qu'elle le fera, sans que vous y paraissiez en rien. Enfin elle m'a dit tout ce qui pouvait se dire là-dessus. Elle a ajouté que, si elle voyait qu'il fût à propos, elle intéresserait mademoiselle de La Motte de quelque chose. »

L'affaire particulière dont Fouquet s'occupait alors, et pour laquelle il avait employé mademoiselle du Fouilloux, réussit. Le marquis de Richelieu vendit au marquis de Créqui la charge de capitaine général des galères, moyennant une somme de deux cent mille livres, qui fut payée par Fouquet. Mademoiselle de La Motte d'Argencourt, dont il a été plusieurs fois question dans cette négociation, avait comme mademoiselle du Fouil-

[1] On voit par les *Mémoires de mademoiselle de Montpensier* t. III, p. 288 que mademoiselle du Fouilloux avait été mêlée aux intrigues amoureuses de Louis XIV avec Marie Mancini.

loux une réputation de beauté et de grâce. Loret l'a célébrée dans sa lettre du 19 janvier 1658.

> Et la mignonne d'Argencour,
> Nouveau miracle de la cour,
> Avec des douceurs sans pareilles,
> Faisait adorer ses merveilles,
> Et soumettait, par ses beautés,
> Cent précieuses libertés.

L'éclat des amours du marquis de Richelieu et de mademoiselle de La Motte entraîna quelques mois plus tard la disgrâce de cette fille de la reine. Cet événement est raconté dans une des lettres trouvées dans la cassette de Fouquet. « Il ne s'est rien passé de considérable en cette cour, depuis que vous en êtes parti, que le congé donné à mademoiselle de La Motte par la reine mère. Ce fut M. de Guitry[1] qui eut ordre de le lui dire la veille du départ du roi. La reine mère souhaitait que la chose se fît sans éclat et que La Motte se retirât sous prétexte de maladie ou quelque autre raison. Mais elle fut chez madame la Comtesse le lendemain de bon matin, et, après avoir appelé madame de Lyonne au conseil, il fut résolu qu'on engagerait la reine à prier la reine mère en sa faveur. Cette résolution prise, on chercha les moyens d'engager la reine à faire cette prière. On crut que la voie de Molina[2] était la meilleure; on la prit, et l'abbé de Gordes fut dépêché vers elle. Il s'acquitta fort heureusement de son message. Molina promit de s'employer de tout son pouvoir et de faire agir la reine. En effet, comme la reine mère revenait de la promenade,

[1] Maître de la garde-robe du roi.

[2] Espagnole attachée à la reine Marie-Thérèse.

elle fut priée de la part de la reine d'entrer dans son appartement seule, et y étant, la reine la pria avec des termes pressants de pardonner à La Motte. Elle lui dit qu'elle savait bien qu'elle n'aimait pas la galanterie; que si, après ce pardon, La Motte ne vivait pas avec la dernière régularité et ne servait pas d'exemple aux filles de la reine mère et aux siennes, elle serait la première à prier la reine mère de la chasser. Et voyant que toute cette éloquence était inutile, elle fit sortir La Motte tout en pleurs de son cabinet où elle avait été enfermée toute l'après-dînée, qui vint se jeter aux pieds de la reine mère, qui craignant de s'attendrir, ou, comme elle a dit depuis, ne voulant pas lui reprocher sa mauvaise conduite, passa dans le grand cabinet de la reine et fut entendre une très-mauvaise comédie espagnole.

« Depuis, La Motte a fait prier la reine mère par la reine de souffrir qu'elle se retirât au Val-de-Grâce; ce qui lui a été refusé par la reine mère, parce qu'elle a dit qu'il y allait trop de monde, et on la met à Chaillot.

« Le sujet de sa disgrâce est conté diversement. Les uns disent qu'elle a écrit une lettre où elle traite le marquis de Richelieu de traître et de perfide pour l'avoir abandonnée, et que cette lettre a été interceptée. Les autres que le marquis a voulu se rengager dans ce même commerce avec elle et qu'on l'a appréhendé; qu'il lui a écrit une lettre plus tendre que toutes celles qu'il avait écrites autrefois et qu'on a su qu'il l'avait écrite. On fait d'étranges contes d'elle, et c'est ce qui fait qu'elle veut entrer dans un couvent que la reine mère lui choi-

sira, parce que, autrement, elle ne pourrait se justifier.»

Je n'ai pu reconnaître l'écriture de la personne qui écrit ces nouvelles au surintendant. Il ne serait pas impossible que ce fût mademoiselle du Fouilloux elle-même. Ce qui est certain, c'est qu'elle ne cessa pendant toute cette époque de donner des renseignements à Fouquet sur l'état de la cour et sur les intrigues amoureuses de Louis XIV. Afin de vendre plus cher ses services, l'entremetteuse ne manquait pas de répéter sans cesse à Fouquet que mademoiselle du Fouilloux était de toutes les confidences du roi, et qu'elle partageait tous ses plaisirs. Elle insistait avec un soin particulier sur les scènes qui pouvaient donner au surintendant une haute idée du crédit de mademoiselle du Fouilloux et de son influence sur Louis XIV ; témoin le passage suivant[1] : « J'ai vu mademoiselle du Fouilloux, qui m'a dit que mardi le roi s'enferma avec Madame, madame la Comtesse, madame de Valentinois et les filles de Madame, et ne voulut qu'aucun homme ni d'autre personne y fût. Elle me dit qu'ils firent mille folies, jusqu'à se jeter du vin les uns aux autres : que le roi lui parla fort et lui témoigna mille bontés ; qu'elle vous assure que ce ne sera rien que La Vallière, et que tout le tendre va à Madame. Elle m'a dit que le roi a la dernière confiance en madame la Comtesse, et qu'il lui dit les choses les plus particulières, même touchant les reines, et cent autres choses de cette force ; qu'il n'y a que deux jours l'on parla fort de vous au roi, lui en disant cent biens,

[1] Papiers de Fouquet, t. I, p. 87.

et elle a ajouté que ce ne fut pas elle qui en dit le moins. »

Cette lettre prouve que mademoiselle du Fouilloux fut dupe, aussi bien que Fouquet et la plus grande partie de la cour, de la dissimulation de Louis XIV. On le croyait épris de sa belle-sœur la duchesse d'Orléans, et en réalité c'était une des filles d'honneur de Madame, la tendre et gracieuse La Vallière, qui avait tout son amour. Une passion vive et sincère, jointe à la dignité de son caractère, que blessaient ces orgies, sauva Louis XIV de la vie molle et voluptueuse où la comtesse de Soissons et quelques filles de la reine auraient voulu l'enchaîner. On le croyait sous le charme et comme captif dans ces jardins d'Armide; mais il les traversait sans danger. L'amour vrai et profond le préservait de la débauche. Il faut d'ailleurs distinguer avec soin les personnes que réunit et semble confondre cette honteuse correspondance. Henriette d'Angleterre, dont il est souvent question sous le nom de Madame, est loin de ressembler à la comtesse de Soissons: Olympe Mancini était ambitieuse et violente dans ses passions; elle ne recula pas devant le crime, et fut plus tard gravement compromise dans l'affaire des poisons. Henriette d'Angleterre, élevée dans l'exil, d'une santé délicate, d'une sensibilité exquise, d'un esprit charmant et cultivé, ne connut jamais les entraînements de l'ambition et de la débauche. Elle aimait à plaire et y réussissait. Entourée de jeunes courtisans habitués à l'audace et au succès, elle n'eut pas toujours la prudence et la réserve qui l'auraient mise au-dessus du soupçon; mais on ne saurait

comparer la légèreté de sa conduite à la licence de celle de madame la Comtesse.

Henriette d'Angleterre, qui avait épousé, à la fin de mars 1661, Philippe de France, duc d'Orléans, paraissait recherchée par Louis XIV, et il ne fut bruit à la cour que de cette galanterie; mais, en réalité, Madame n'était que le prétexte. Les hommages du roi s'adressaient à une des filles d'honneur de Henriette, Louise de La Baulme le Blanc, marquise, et plus tard duchesse de La Vallière. Cette jeune fille, moins brillante et moins spirituelle que la plupart des beautés du cercle de madame la Comtesse, avait un charme particulier. C'est pour elle que semble avoir été fait le vers de l'*Adonis* de la Fontaine :

Et la grâce plus belle encor que la beauté

Pendant les premiers temps, la société de madame la Comtesse ne voulut pas croire à la passion du roi pour cette jeune fille, d'une beauté médiocre et d'un esprit insignifiant. On ne vit dans l'empressement de Louis XIV auprès de mademoiselle de la Vallière qu'un moyen ingénieux de cacher son amour pour sa belle-sœur. C'était ce que soutenait mademoiselle du Fouilloux. Mais, lorsqu'on reconnut que le roi aimait réellement mademoiselle de La Vallière, il y eut dans le cercle intime de la comtesse de Soissons un véritable déchaînement contre la fille d'honneur de Madame. Mademoiselle du Fouilloux était des plus violentes. « Elle se mit à me parler de mademoiselle de La Vallière, écrit l'entremet-

teuse à Fouquet [1], et, pour vous dire le vrai, je vis fort qu'elle doit enrager de n'être point en cette confidence-là. Elle déclama fort contre mademoiselle de La Vallière, disant que ce n'était pas son coup d'essai, et qu'elle en avait fait bien d'autres: et, par tout ce qu'elle me dit, je vis bien qu'elle en veut faire dire quelque méchant discours au roi, afin que cela l'en dégoûte. Elle me dit qu'il n'y a rien que La Vallière n'ait mis en pratique pour faire que le roi en fût amoureux, et que, si d'autres avaient voulu faire la moitié de ces avances, elle ne l'aurait pas eu. »

Madame la Comtesse et ceux qui l'entouraient n'épargnèrent ni perfides insinuations ni complots habilement ourdis pour détourner Louis XIV de sa passion naissante. N'ayant pu y réussir, ils fabriquèrent une lettre écrite en espagnol et destinée à dévoiler à la reine [2] les amours du roi. Cette lettre tomba entre les mains de Louis XIV: et, comme il ne tarda pas en connaître les auteurs, il rompit complétement avec cette dangereuse cabale qui avait prétendu le dominer; madame la Comtesse, Vardes et leurs complices, furent chassés de la cour. Cependant ils obtinrent plus tard la permission d'y revenir, et, si l'on veut se faire une idée du danger qu'eût présenté pour la France le règne de ces intrigants qui ne reculaient devant aucun crime pour atteindre le but de leur ambition, il faut voir comment

[1] Papiers de Fouquet, t. I, p. 45.

[2] Voy. sur cette lettre mystérieuse les *Mémoires de madame de Motteville* et de *mademoiselle de Montpensier*. On ne sut que plus tard l'origine de cette lettre.

se termina la vie de ces femmes qui paraissaient si brillantes et si spirituelles en 1661. Mademoiselle du Fouilloux réussit, après la chute de Fouquet, à se maintenir dans les bonnes grâces du roi : elle est citée dans une lettre de Louis XIV à Colbert, en date du mois de mai 1664[1], au nombre des dames de la cour admises à la loterie royale. En 1667, délivrée enfin du père du marquis d'Alluye, non sans soupçon d'avoir hâté sa mort, elle put épouser le mari qu'elle s'était assuré depuis longtemps.

Toujours intimement liée avec la comtesse de Soissons, elle fut compromise avec elle dans l'affaire des poisons, et fut entraînée presque malgré elle hors de France. Madame de Sévigné nous fait assister à cette scène[2] : « Pour madame la comtesse de Soissons, elle n'a pu envisager la prison. On a bien voulu lui donner le temps de s'enfuir si elle est coupable. Elle jouait à la bassette mercredi : M. de Bouillon[3] entra; il la pria de passer dans son cabinet, et lui dit qu'il fallait sortir de France ou aller à la Bastille. Elle ne balança point, elle fit sortir du jeu la marquise d'Alluye; elles ne parurent plus. L'heure du souper vint: on dit que madame la Comtesse soupait en ville. Tout le monde s'en alla persuadé de quelque chose d'extraordinaire. Cependant on fit beaucoup de paquets : on prit de l'argenterie, des pierreries; on fit prendre des justaucorps gris aux laquais, aux cochers; on fit mettre huit chevaux au car-

[1] *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 182-184.
[2] Lettre du 26 janvier 1680.
[3] Le duc de Bouillon était beau-frère de la comtesse de Soissons.

rosse. Elle fit placer auprès d'elle, dans le fond, la marquise d'Alluye, qu'on dit qui ne voulait pas aller, et deux femmes de chambre sur le devant. Elle dit à ses femmes qu'elles ne se missent point en peine d'elle, qu'elle était innocente: mais que ces coquines de femmes[1] avaient pris plaisir à la nommer : elle pleura. Elle passa chez madame de Carignan, et sortit de Paris à trois heures du matin. On dit qu'elle va à Namur. »

Madame d'Alluye était accusée, dans ce triste procès, d'avoir empoisonné son beau-père. Mais, soit faute de preuves, soit indulgence de la cour qui craignait de trouver trop de coupables, on lui permit de rentrer en France. Elle y vécut jusqu'à une extrême vieillesse, toujours occupée d'intrigues. Elle s'attacha à Monsieur, frère de Louis XIV, et sa maison resta jusqu'à la fin le rendez-vous de toutes les galanteries de la cour et de la ville[2]. Elle mourut à plus de quatre-vingts ans, telle qu'elle avait vécu; elle retrouvait au Palais-Royal, qu'elle habitait pendant la régence[3], les habitudes de licence de sa jeunesse, et un règne tel qu'elle l'avait souhaité à Fouquet. Heureusement pour la France, elle avait été trompée dans ses espérances.

Que serait devenu Louis XIV, si la fermeté de son caractère et la passion qu'il éprouvait pour mademoiselle de la Vallière ne l'eussent soustrait à l'empire de ces femmes perverses? Enivré de plaisirs, il eût puisé à

[1] La Voisin et la Vigoureux

[2] Voy. les *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Hachette, in-8, t. XVII, p. 472-473. — Comparez les *Mémoires du marquis d'Argenson* (édit. de la *Société d'Hist. de France*), t. I, p. 147 et suiv.

[3] Elle mourut en 1721.

longs traits dans cette coupe des voluptés l'oubli de ses devoirs et de sa dignité. Il serait tombé au rang de ces rois fainéants, qui abandonnèrent à des ministres souvent incapables ou corrompus le soin du gouvernement. Voilà ce que rêvait Fouquet : un jeune prince endormi dans les plaisirs et lui confiant l'administration du royaume. On ne peut envisager sans effroi le chaos où serait tombée la France sous un pareil gouvernement : ruine des finances, épuisement et misère du peuple, troubles et révolutions, tel en aurait été le résultat inévitable. Heureusement le roi de vingt-deux ans trompa les prévisions d'une cour corrompue, et brisa les fers dont elle croyait l'enchaîner, sans qu'elle soupçonnât même qu'il échappait à sa domination.

CHAPITRE XXXII

- MARS-MAI 1661 -

Fouquet s'efforce de gagner la reine mère. — Caractère d'Anne d'Autriche. — Elle reçoit les présents de Fouquet. — Son confesseur est gagné par un des agents de Fouquet. — Les femmes de chambre de la reine reçoivent des pensions du surintendant. — Madame de Beauvais; caractère de cette femme; lettres qu'elle adresse à Fouquet. — Madame d'Huxelles correspond également avec Fouquet. — Anne d'Autriche défend le surintendant jusqu'en juillet 1661.

La reine mère avait gardé une grande puissance pendant le ministère de Mazarin, et on devait supposer qu'elle la conserverait après sa mort. Elle-même était persuadée que le roi son fils ne supporterait pas longtemps le travail pénible et fastidieux qu'il s'était imposé. Elle attendait ce moment pour reprendre son ascendant et gouverner sous son nom. Anne d'Autriche avait montré, pendant toute la minorité, et surtout pendant les troubles de la Fronde, du discernement et une grande fermeté de caractère. Au milieu d'une cour divisée par l'intrigue et l'ambition, en face d'un parlement qui voulait la diriger et en était incapable, entourée de courtisans avides et frivoles, elle sut reconnaître où était le vrai mérite. Elle donna sa confiance à un

étranger, dans lequel elle devina le vrai successeur de Richelieu. On a cherché à expliquer cette faveur de Mazarin par des causes moins honorables pour la reine. En admettant même, ce qui restera toujours sujet à contestation, qu'Anne d'Autriche ait obéi à l'amour, il reste à expliquer comment cette passion, d'ordinaire si mobile, a résisté pendant plus de dix ans à toutes les épreuves, à la mauvaise fortune, à l'absence, à la calomnie, au déchaînement universel contre l'homme qui en était l'objet. Anne d'Autriche, qui avait apprécié les vues de Mazarin pour la grandeur de la France, son génie supérieur dans la diplomatie, son activité infatigable, le soutint avec une constance inébranlable. A ces qualités, la reine mère joignait une dignité extérieure que son fils Louis XIV porta au plus haut degré; elle excellait à tenir une cour et à maintenir dans un ton de décence et de respect les femmes et les seigneurs qui la composaient.

Le cardinal de Retz, qui s'est amusé à tracer des portraits en antithèses, a représenté la reine Anne d'Autriche comme incapable. Je ne citerai ce passage que pour montrer une fois de plus combien il faut se défier de ce bel esprit intrigant. « La reine, dit-il [1], avait plus que personne que j'aie jamais vu, de cette sorte d'esprit qui lui était nécessaire pour ne pas paraître sotte à ceux qui ne la connaissaient pas. Elle avait plus d'aigreur que de hauteur, plus de hauteur que de grandeur, plus de manière que de fond, plus d'inapplication à l'argent

[1] *Mémoires de Retz* édit. Charpentier, t. I, p. 252-255. — Voy. à l'Appendice l'opinion de Voltaire sur ce portrait.

que de libéralité, plus de libéralité que d'intérêt, plus d'intérêt que de désintéressement, plus d'attachement que de passion, plus de dureté que de fierté, plus de mémoire des injures que des bienfaits, plus d'intention de piété que de piété, plus d'opiniâtreté que de fermeté, et plus d'incapacité que de tout ce que dessus. » Ce portrait de fantaisie, où la vérité est sacrifiée au clinquant des antithèses, ne saurait faire illusion à ceux qui portent dans l'étude de l'histoire un esprit impartial. Anne d'Autriche avait reconnu la supériorité de Mazarin sur Gondi, et avait préféré le génie politique à l'intrigue. Voilà son vrai crime aux yeux du cardinal de Retz.

Après la mort de Mazarin, la reine mère, parvenue à un âge avancé, et éloignée des affaires publiques par Louis XIV, se tourna de plus en plus vers la dévotion. Les influences qui la dirigeaient venaient surtout des couvents. La supérieure de la Miséricorde[1] avait un grand pouvoir sur elle. Cette religieuse provençale, qui s'appelait la mère Madeleine, était venue à Paris, en 1651, pour fonder un couvent de son ordre, sous les auspices de la reine. Fouquet, qui avait des espions partout, était informé des relations d'Anne d'Autriche et de la mère de la Miséricorde. Le billet suivant, qui se trouve dans ses papiers, en est une preuve : « J'attendais toujours d'avoir l'honneur de vous entretenir pour vous dire bien des choses. Je ne sais si vous savez le pouvoir que la mère de la Miséricorde a sur l'esprit de

[1] Le couvent des *Filles de Notre-Dame de la Miséricorde* était situé rue du Vieux-Colombier.

la reine, et l'intrigue secrète qui s'y fait. M. le Tellier et M. de Lestrade la voient tous les jours. On m'en a dit bien des choses avec le dernier secret. Si cela vous est utile, faites-le-moi savoir. Vous savez que je suis tout à vous, et qu'il n'y a rien que je ne fasse pour vous le témoigner. » Le surintendant connaissait, par sa mère, Marie Maupeou, la mère de la Miséricorde[1], et il est probable qu'il ne négligea pas l'avis que l'on venait de lui donner.

Anne d'Autriche offrait encore prise à l'ambitieux surintendant par l'impatience avec laquelle elle supportait son éloignement des affaires. Mazarin, affermi après la paix des Pyrénées, avait tenu la reine mère en dehors du gouvernement, et, sur son lit de mort, il avait engagé Louis XIV à en user de même. Fouquet, au contraire, flatta Anne d'Autriche et lui laissa entrevoir qu'elle régnerait, s'il devenait premier ministre. Les propositions suivantes, écrites de la main même du surintendant[2], étaient destinées à être mises sous les yeux de la reine mère, et devaient être développées, selon toute probabilité, par un de ses confidents vendus à Fouquet[3] : « On ne veut point que la bonté qu'elle a lui

[1] Voy. t. I, p. 350-351.

[2] Papiers de Fouquet à la Bibl. imp., t. II, p. 292.

[3] M. Feuillet de Conches, dont je ne connaissais pas l'intéressant ouvrage *Causeries d'un curieux*, etc., lorsque j'ai écrit cette page, a supposé (t. II, p. 551) que ces instructions étaient destinées à mademoiselle de Treseson qui se rendait à Turin. Je ne puis partager cette opinion. Mademoiselle de Treseson avait été envoyée à la cour de Savoie en 1658. Comment Fouquet aurait-il parlé à cette jeune fille, ou à la princesse Marguerite, de l'influence de M. le Prince, qui, en 1658, était encore exilé et ne rentra en France qu'après la paix des Pyrénées? Il ne quitta

soit à charge: on aime mieux prendre tout sur soi que de la commettre. Si on a quelques sentiments ou quelque conduite qu'elle n'approuve pas, on lui demande en grâce de le dire. Un mot réglera tout sur le pied qu'il lui plaira. On la conjure d'accorder sa confiance et de faire connaître toutes les choses qu'elle affectionnera, de quelque nature qu'elles soient, et celles qu'elle voudra faire réussir sans y paraître, et on demande cela avec la plus grande instance du monde, n'ayant point de plus forte passion que de rendre quelque service agréable, et le zèle n'empêchera pas que l'on ait la discrétion nécessaire. Tout le monde appréhende la domination nouvelle de M. le Prince[1], et que Son Éminence ne puisse résister à ses flatteries[2], et que l'on ait le déplaisir de le voir, sous divers prétextes, triompher de ceux qui ont servi longtemps contre lui. Secret et dissimulation, sans exception, à tout le monde. M. Le Tellier vit fort honnêtement en apparence, mais peut avoir jalousie et craindre que sa faveur n'aille d'un autre côté. Si elle trouve bon qu'on lui rende compte de ce qu'on apprend, ou s'il y a quelque chose dont elle désire savoir la vérité, en s'ouvrant un peu, on tâchera de la satisfaire. »

la Belgique que le 29 décembre 1659. Il me semble impossible d'assigner à ce Mémoire une autre date que la fin de 1659 ou le commencement de 1660.

[1] Louis de Bourbon, prince de Condé.

[2] Les flatteries de Condé envers Mazarin étaient réelles. Le prince écrivait au cardinal le 24 décembre 1659, même avant d'avoir quitté Bruxelles : « Pour vous, monsieur, quand je vous aurai entretenu une heure, vous serez bien persuadé que je veux être votre serviteur, et je pense que vous voudrez bien aussi m'aimer. »

Nous ignorons quelle fut la réponse de la reine mère à ces insinuations; mais d'autres documents de l'époque font supposer qu'elle ne les repoussa pas complétement. Cette princesse avait souvent besoin d'argent, et le surintendant lui ouvrait le trésor public. Pendant que l'abondance régnait chez Fouquet, les palais royaux présentaient l'aspect de la détresse. C'est Louis XIV lui-même qui nous l'apprend dans ses *Mémoires*. Anne d'Autriche n'eut pas la force de résister à des offres si séduisantes pour une princesse avide de pouvoir et d'argent. Le marquis de Brancas, qui devint bientôt son chevalier d'honneur, et le comte de Grave, qui avait un rang officiel dans la maison de Monsieur, frère du roi, recevaient déjà des pensions de Fouquet. Le second fut chargé de distribuer six cent mille livres par an à la reine mère, à Monsieur et à Madame. C'est ce qu'atteste une lettre de la comtesse de Maure, Anne Doni d'Attichy. Cette dame, qui avait un certain rang parmi les beaux esprits de l'époque, et qui était en correspondance habituelle avec la marquise de Sablé, lui parle de l'interrogatoire de M. de Grave, qui, après l'arrestation de Fouquet, fut appelé devant les commissaires de la chambre de justice pour rendre compte de l'argent qu'il avait reçu du surintendant. Fouquet n'est pas nommé dans cette lettre; mais il ne peut être question que de lui. Quel autre aurait pu répandre ainsi l'or à pleines mains [1]? « Ne savez-vous pas, écrit la comtesse de Maure à la marquise de Sablé, ce qu'a produit l'interroga-

[1] Cette lettre se trouve dans les portefeuilles de Valant, t. VII, f° 277. — Comparez le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 42-45. Fouquet y est cité

toire de Grave [1]? Il a dit qu'il avait reçu longtemps cinq cent mille francs; mais qu'il ne pouvait dire qu'au roi ce qu'il en avait fait, et l'on dit qu'il les a donnés à la reine mère, à Madame et à Monsieur, et que depuis cela la reine mère paraît tout altérée. Pour moi, je ne trouve rien de plus pauvre que d'avoir voulu recevoir deux cent mille francs de cet homme, en manière de présent; car c'est bien ainsi, puisqu'elle ne l'a pas dit au roi, et je trouve épouvantable que, les ayant pris, elle se soit laissé porter à être contre lui, du moins sans les rendre. S'il a fallu qu'elle consentît à sa perte, j'aurais voulu lui rendre, disant : « *Je me suis repentie d'a-* « *voir pris cela sans le su du roi.* » Mais, vraiment, si elle avait été la vraie cause de sa perte, comme vous savez qu'on l'a tant dit, ce serait bien encore autre chose; mais, selon qu'on peut démêler tout cela, on trouve qu'elle a résisté au roi quelque temps, et puis qu'elle s'est rendue (cela s'appelle), quand elle a été gagnée par madame de Chevreuse [2]. »

Fouquet ne se borna pas à acheter la faveur d'Anne d'Autriche, il voulut connaître ses secrets les plus intimes en corrompant son confesseur. Un des agents de Fouquet s'en chargea. Les lettres par lesquelles il transmet au surintendant les révélations du cordelier, con-

[1] Henry de Grave de Villefargeau, marquis de Grave, ancien gouverneur de Monsieur en 1648, maréchal de camp en 1661. Oliv. d'Ormesson (*Journal*, t. II, p. 42-45) dit positivement qu'il fut renvoyé de la cour et qu'il recevait de Fouquet de l'argent pour la reine mère.

[2] Nous verrons plus loin que ce fut, en effet, dans un voyage à Dampierre, chez madame de Chevreuse, que l'on détermina la reine mère à consentir à la perte de Fouquet.

fesseur de la reine mère, nous ont été conservées[1]. Elles sont curieuses par les détails qu'elles donnent sur les relations d'Anne d'Autriche avec le roi, et sur les intrigues de la cour. La première est du 2 avril 1661, et prouve qu'à cette époque Louis XIV conservait encore pour Marie Mancini un amour que les deux reines s'efforçaient en vain de déraciner : « Je n'ai rien su du cordelier depuis ma dernière lettre; mais j'appris hier au soir, de la personne qui connaît le père Annat[2], que la reine mère et la reine l'avaient envoyé chercher pour tâcher à détourner le roi de l'inclination qu'il a pour mademoiselle Marie Mancini[3], comme d'une chose mauvaise; qu'il en a parlé au roi, qui promit de suivre son conseil, et qui, depuis, à ce qu'on m'a assuré, n'avait pas paru si ardent pour elle. Car, sur plusieurs petites grâces qu'elle lui avait demandées, il avait remis à lui répondre dans quelques jours. Ce qui fit paraître que, n'ayant osé la refuser tout à fait, il a pris un milieu, et a été, du moins apparemment, retenu par ce qui lui en avait été dit.

« Voilà ce que j'aurais dit à monseigneur si j'avais eu l'honneur de le voir ce matin. Je n'aurais rien à y ajouter qui méritât la peine d'être lu, si je n'étais comme forcé de lui dire, par l'envie que j'ai de lui plaire, que

[1] Papiers de Fouquet à la Bibl. imp. (F. Baluze).

[2] Confesseur de Louis XIV.

[3] Les nièces de Mazarin étaient revenues à la cour depuis le mariage du roi. Il paraît que la passion de Louis XIV pour Marie Mancini se ralluma. Madame de la Fayette dit, dans son *Histoire de madame Henriette* (collect. Petitot, t. LXIV, p. 385) : « Le roi serait peut-être revenu à mademoiselle de Mancini, s'il n'avait été persuadé que le duc Charles de Lorraine avait su toucher son cœur. »

je m'estimerai le plus heureux de tous les hommes si le zèle et la fidélité inviolable que j'ai voués à son service et si ce que je fais présentement lui est agréable; je suis au moins assuré que, si le caractère de mon peu d'esprit n'est aussi relevé ni aussi capable que je le souhaiterais pour lui rendre mes très-humbles services, du moins ma manière est entièrement opposée à l'inconsidération et à l'étourderie, et que j'ai en quelque sorte ce bonheur d'être par là moins indigne d'avoir quelque part en son estime. »

La résolution du roi de tenir sa mère éloignée du gouvernement est nettement marquée dans une lettre du 22 avril : « Le père cordelier dit hier à la personne dont j'ai parlé à monseigneur que la reine mère lui avait conté un mécontentement qu'elle avait eu du roi sur ce que l'autre jour, entrant fort brusquement dans sa chambre, il lui fit reproche de ce qu'elle avait prié M. de Brienne de quelque affaire, et qu'il lui dit en propres termes et fort en colère : « Madame, ne faites « plus de pareilles choses sans m'en parler [1]. » Qu'à cela la reine ne répondit rien et ne fit que rougir. Il a encore dit que Monsieur se plaignait et qu'il avait dit depuis à quelqu'un que le roi le traitait comme un chien.

« Au reste, il assure que la reine mère croit que M. le Prince pense fort à se mettre dans les affaires; qu'elle dit avoir remarqué une patience extrême en lui pour faire sa cour; que le roi l'estime fort, et que sur

[1] Comparez les *Mémoires de madame de Motteville* sur les relations d'Anne d'Autriche et du roi son fils.

toutes les choses qu'il fait il demande aux gens si M. le Prince les approuve. Il est même très-constant qu'il tâche à cabaler. Il a été voir ce bonhomme de cordelier, et la reine mère, quoiqu'elle ait une furieuse défiance de lui, l'aimerait encore mieux que rien; car il la recherche. Je tâcherai d'écrire quelque chose à monseigneur du père Annat: mais, comme c'est un homme fort réservé, je n'ose rien promettre.

« J'oubliai à dire à monseigneur que, bien que le cordelier doive être très-content de l'arrêt de Saintes, il ne témoigne en être obligé qu'à la reine mère, qu'il prétend absolument l'avoir ordonné à monseigneur le procureur général. Ainsi il ne le faut pas tant regarder comme un homme entièrement affectionné, et je ne vois pas même qu'il y ait une grande sûreté en lui ni qu'il prenne trop bien les choses : je n'écrirai plus rien de lui à monseigneur de fort longtemps; car, comme les personnes avec qui j'ai commerce ne sont pas à Fontainebleau[1], je n'aurai plus moyen d'en savoir des choses si particulières. Cependant, si monseigneur m'ordonne d'aller à la cour, comme je le connais assez, je pourrais toujours en tirer quelque nouvelle. Je ferai en cela, comme en toutes sortes de rencontres, ce qu'il lui plaira de me commander. Je le conjure seulement de se souvenir que je ne souhaite rien avec plus de passion que de lui plaire, et que n'ayant nulle affaire qui me retienne à Paris, je serai avec un plaisir extrême en des lieux où je me puisse flatter de quelque espérance

[1] La cour passa à Fontainebleau les mois de mai, juin, juillet et août 1661.

de lui être agréable, et où je lui puisse faire connaître avec quel attachement et quel respect je suis à lui. »

La correspondance resta, en effet, suspendue pendant deux mois avec la personne qui s'efforçait de pénétrer les secrets du confesseur d'Anne d'Autriche. Mais Fouquet entretenait auprès de la reine mère d'autres espions qui ne cessaient de l'avertir de tout ce qui se passait dans son intérieur. Anne d'Autriche avait de tout temps laissé beaucoup d'influence aux personnes qui l'entouraient, à ses femmes de chambre comme à ses dames d'honneur. Il y en avait même dont l'audace était devenue proverbiale; telle était madame de Beauvais, cette Catherine Bellier, que la reine ne désignait que sous le nom de *Catau*. Cette femme, d'une réputation plus qu'équivoque, était en relation avec les principaux personnages du temps. Le chancelier Séguier en recevait des avis sur la situation de la cour et les dispositions du roi[1]. Elle s'insinuait dans ses bonnes grâces en lui parlant du crédit de son petit-fils, le chevalier de Coislin, et en même temps lui demandait de l'argent. C'était une de ces femmes dont l'esprit actif et intrigant a besoin de se mêler à toutes les affaires. Comment serait-elle restée étrangère au surintendant? Un double intérêt la portait vers lui : le besoin d'argent et l'ambition. Nous avons déjà vu[2] avec quelle chaleur un peu inconsidérée madame de Beauvais vantait devant la reine mère l'évêque d'Agde, frère de Fouquet. Elle écrit au surintendant, tantôt pour lui faire une recommanda-

[1] Bibl. imp., mss. f. Saint-Germain fr., n° 709.

[2] Ci-dessus, pag. 35.

tion au nom de la reine, tantôt pour ses propres intérêts. Ainsi, du vivant de Mazarin, elle priait Fouquet de procurer à son fils un avantage qui n'est pas spécifié dans la lettre : « Je vois, lui écrivait-elle[1], et j'apprends de toutes parts la bonté que vous avez pour moi, monsieur, de sorte que je ne sais par où je dois commencer si Dieu ne me donne une occasion de vous en faire paraître ma sensible reconnaissance, et je vous conjure d'en être persuadé pour le reste de mes jours. M. de Guitry ne me parle d'autre chose toute la journée, et me fait assez connaître comme quoi vous agissez comme si c'était pour vous-même. Je sais que l'affaire ne dépend que de vous, et comme je crois que c'est un avantage pour mon fils, lequel est celui de mes enfants qui me tient le plus au cœur, je vous supplie de juger combien je vous serai obligée si vous voulez bien terminer la chose. M. le cardinal me demande tous les jours : *Eh! que faut-il faire? je le ferai, dites-moi.* Enfin, je suis très-assurée qu'il ne demande pas mieux. Faites-moi la grâce de me dire si vous désirez qu'il vous en reparle. »

C'est madame de Beauvais qui recommande au surintendant les maisons religieuses que protége la reine mère[2] : « J'ai toujours de bonnes commissions, monsieur: mais je dois obéir. La reine, ma maîtresse, me commanda hier fort tard de ne pas manquer de grand matin de vous écrire ce mot pour prière de sa part, que dans la recherche que vous faites faire des entrées

[1] Papiers de Fouquet, t. II, p. 94.
[2] Ibid., p. 96.

de vin pour les religieux de Paris, elle vous prie de faire augmenter[1] aux Petits-Augustins de la reine Marguerite. C'est une chose qu'elle leur a promise de longue main et que je suis assurée que vous lui ferez plaisir d'accorder]. Il sera bon que [pour] la grâce que vous leur ferez de l'augmentation, ils sachent que c'est Sa Majesté qui vous les a recommandés, afin que cela ne porte point de conséquence pour d'autres, et, comme ceux-là ne touchent pas le fonds qu'ils devraient avoir du roi, vous les pouvez obliger sans conséquence. Vous aurez la bonté de faire que M. de Grave[2] en rende réponse à la reine. »

Les sollicitations d'argent, en son nom ou au nom de la reine, sont l'objet le plus ordinaire de la correspondance de madame de Beauvais avec Fouquet. Je me bornerai à citer une de ces lettres[3] : « La reine me commanda hier en se couchant de vous faire, monsieur, un billet tout nouveau pour le pauvre M. Richard, lequel, par son commandement et celui du roi, avait fait par deux fois le voyage, et pour ce elle lui avait fait donner une ordonnance de douze cents livres, laquelle, monsieur, je vous ai envoyée avec un autre billet de moi. Mais je crains qu'elle ne vous ait pas été remise. Vous aurez la bonté de me le faire dire par M. de Grave ou par lui-même à la reine. Je suis, autant qu'on la peut être, votre très-humble et très-obligée servante. »

[1] Il faut sous-entendre dans cette phrase *la quantité de vin qu'ils pouvaient faire entrer en franchise*.

[2] On voit dans cette lettre et ailleurs que de Grave était l'intermédiaire entre la reine mère et le surintendant.

[3] Papiers de Fouquet, t. II, p. 125.

On n'ignorait pas l'influence que madame de Beauvais exerçait sur la reine mère et les pensions qu'elle recevait du surintendant. Gui Patin, qui mêle dans ses lettres le faux et le vrai, dit, en parlant de Fouquet et des impôts nouveaux qu'il se proposait d'établir[1] : « Il ne peut autrement subsister dans sa charge, vu que du temps de Mazarin, il n'avait qu'à donner au Mazarin, lequel tirait tant qu'il pouvait, mais aujourd'hui il faut qu'il donne au roi, à la reine, et encore bien plus à la reine mère, sa bonne patronne qui le maintient et le conserve contre ses ennemis et envieux. On dit même qu'il est obligé de faire de grands présents à ceux qui sont auprès d'elle, et surtout à madame de Beauvais, qui est une harpie, et à plusieurs autres. »

Fouquet ne recevait pas directement les avis de madame de Beauvais. Il se servait d'intermédiaires, tels que MM. de Brancas et de Grave. Nous trouvons aussi dans ses papiers la preuve qu'une dame, remarquable par son esprit et ses nombreuses relations, madame d'Huxelles, recevait les nouvelles de la cour par madame de Beauvais, et les lui communiquait. Madame d'Huxelles était fille elle-même d'un ancien surintendant, le président Le Bailleul. Saint-Simon, qui la connut dans sa vieillesse, l'a caractérisée en quelques mots[2] : « C'était une femme de beaucoup d'esprit, qui avait eu de la beauté et de la galanterie, qui avait été du grand monde toute sa vie, mais point de la cour.

[1] Lettre du 2 septembre 1661. Gui Patin se trompe d'époque. En septembre 1661, la reine mère avait abandonné Fouquet.

[2] *Mémoires*, t. X, p. 187, édit. Hachette, in-8.

Elle était impérieuse, et s'était acquis un droit d'autorité. Des gens d'esprit et de lettres et des vieillards de l'ancienne cour s'assemblaient chez elle, où elle soutenait une sorte de tribunal fort décisif. »

Madame d'Huxelles ne se bornait pas à communiquer au surintendant les nouvelles données par madame de Beauvais. Elle les discutait et les contrôlait avec autorité. En même temps elle était en relation avec un certain nombre de financiers et de gens de la chambre des comptes. Elle s'efforçait de les unir étroitement avec le surintendant, et, lorsque des dissentiments s'élevaient entre eux, elle travaillait à les calmer. Elle écrivait à Fouquet, le 15 mai[1] : « Je pars pour m'en aller à Magni, bien en peine de savoir comme vous avez pris tout ce que je vous ai mandé. Je vous assure, monsieur, que c'est avec grande douleur que je vois le peu de satisfaction que vous témoignez avoir de gens qui ne paraissent pas avoir eu dessein de se brouiller avec vous. Je fais tout mon possible pour leur faire entendre qu'assurément vous n'étiez pas d'humeur à commencer. M. Tubeuf[2] m'a dit que, pour le premier article de votre lettre, il ne savait qu'une affaire qui ne regardait point le roi, *mais bien un nommé Louis Michel, qui demandait un remboursement de sept cent mille livres, au rapport de M. Tarteron;* que si M. Bruant, qui était présent lorsqu'on en parla, lui en eût dit un mot de votre part, il n'eût pas été contraire, mais qu'il n'en

[1] Papiers de Fouquet, t. II, p. 50.

[2] Jacques Tubeuf, président de la chambre des comptes et surintendant des finances de la reine mère.

parla à personne de la Chambre: que, lorsque *vous avez voulu avoir deux domaines de la reine en Bretagne*, il l'avait fait sans en parler à la reine: qu'il n'y avait rien qu'il n'ait fait pour mériter vos bonnes grâces; qu'il voit bien que M. Bertillac[1] a pris des mesures avec vous pour le perdre; qu'il aurait perdu le sens s'il avait pensé à faire réussir les bruits qui ont couru; et, s'il se trouve qu'il en ait parlé à personne, il ne veut jamais qu'on le tienne pour homme d'honneur. Quant aux sommes immenses que vous dites qu'il vous demande, il m'assure que vous en étiez convenu et qu'il avait travaillé à vous mener des gens pour faire le prêt de Riom; mais qu'il fut fort surpris de voir changer les choses et de ce que vous lui dites que vous ne pouviez rien faire sans parler à M. Bertillac; que M. Jeannin étant présent dit qu'il avait, depuis trois jours, l'ordonnance de M. Bertillac: il avoue que dans le moment il fut si étonné, qu'il sortit de votre chambre et s'en alla à la reine lui faire ses plaintes et lui dire que, si M. Bertillac faisait sa charge, il ne pouvait plus se mêler de ses affaires. La reine lui dit qu'elle vous en parlerait. Il revint à Paris avec MM. de Maisons et de Bertillac. Ils reparlèrent de l'affaire ensemble. Il dit qu'il connut bien que M. de Bertillac n'était pas de ses amis.

« Il m'a dit qu'il avait vu madame de Beauvais, à qui il avait fait ses plaintes. Je n'entends rien à toute la manière des gens. Elle lui dit d'une façon, et je crois qu'elle vous parle d'une autre. Je ne suis pas persuadée

[1] Bertillac ou Bartillac, trésorier de la reine mère

qu'il ait rien fait contre votre service. Je vous mande toute notre conversation; je ne me suis point engagée de vous l'écrire. Vous en userez comme il vous plaira. Je vous supplie de me faire la justice de croire que je n'y prends aucun intérêt que le vôtre, et que, lorsque je vous en ai écrit avec empressement, ce n'a été que dans la crainte que cela fît des affaires. Faites-moi l'honneur de me mander quelle conduite vous voulez que j'y tienne; et soyez persuadé que mes sentiments sont sincères; que j'ai pour vous toute la fidélité que je dois à la personne du monde à qui je suis le plus. »

Une seconde lettre, en date du 19 mai[1], parle surtout de relations avec des membres de la magistrature : « M. de Moussy[2] a mis l'arrêt au greffe, comme vous l'avez désiré. Je crois que vous devez compter sur lui dans les occasions. M. Miron[3] avait été pour vous dire adieu, et vous rendre compte du mariage de mademoiselle Miron. Il ne put vous voir; il vous en écrit et adresse ses lettres à M. de Charrost, qui doit vous les avoir rendues. Je crois que c'est une bonne affaire. C'est un homme qui a de l'esprit, et fort estimé dans sa compagnie; il vous sera une augmentation de serviteurs. Il m'a bien témoigné qu'il chercherait les occasions de vous rendre ses services.

« J'ai dit à M. de Novion ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; il s'en tient extrêmement obligé et ne se brouillera point avec vous. J'ai vu une lettre

[1] Papiers de Fouquet, t. II, p. 58.

[2] Maître de la chambre des comptes. Il fut un des juges de Fouquet.

[3] Miron était également maître de la chambre des comptes.

que vous avez écrite à M. de Chalin[1]; je l'ai trouvée admirable. Il faut avouer que vous êtes incomparable en toute votre conduite. Je lui dis qu'il devait en faire un bon usage et voir que vous aviez raison: qu'assurément vous aviez bien fait des ingrats. Je ne sais ce qu'il vous mandera.

« Tout est assez calme ici[2] : les plus habiles souhaitent la continuation de votre emploi et disent que vous êtes le seul capable de conseiller le bien et de l'exécuter. Tous les bruits qui ont couru ne vous ont pas été si fâcheux que l'on a cru. Je me trouvai l'autre jour parmi des gros marchands, qui me dirent que vous êtes capable de remettre les choses *dans l'ordre; que les autres sont trop avares et qu'ils gâteront tout par leur ménage*[3]. Ce discours me donna de la joie de les entendre raisonner sur votre conduite. Je vis bien que vous étiez aimé: tout cela ne paraît rien à des gens; mais pour moi, qui fais cas de votre réputation, ce m'est quelque chose. Cela s'écrit dans les pays étrangers et fait son effet dans les temps. Je vous mande le bien et le mal sans nul déguisement, étant votre très-humble servante.

« On attend des nouvelles de madame de Beauvais, qui doit écrire toutes choses. »

Anne d'Autriche, entourée de personnes vendues au surintendant, recevant elle-même ses présents et sollicitant sans cesse des gratifications pour ses créatures,

[1] Il y avait un président de Chalin au parlement de Rennes.
[2] C'est-à-dire à Paris. La cour était alors à Fontainebleau.
[3] Souligné dans la lettre, comme ci-dessus, p. 156 et 157.

fut pendant plusieurs mois un auxiliaire utile, une vraie patronne pour Fouquet, comme dit Gui Patin. Ce fut seulement en juillet 1661, dans le voyage qu'elle fit à Dampierre, que ses dispositions changèrent, et qu'elle passa dans le camp des ennemis du surintendant.

CHAPITRE XXXIII

— MARS-JUILLET 1661 —

Le surintendant est chargé par Louis XIV de diriger des négociations particulières avec l'Angleterre. — Il y envoie La Bastide et réussit à préparer le mariage de Charles II avec Catherine de Portugal. — Fouquet envoie Mancroix à Rome. — Instructions qu'il lui donne. — Pensions payées à des étrangers. — Relations de Fouquet avec l'abbé de Bonzi. — Caractère de ce dernier. — Il est chargé de conduire à Florence Marguerite-Louise d'Orléans, mariée au prince de Toscane, Cosme de Médicis (avril 1661). — Lettre qu'il écrit à Fouquet. — Détails sur les nièces de Mazarin et sur la cour de Toscane.

Pour remplacer Mazarin il ne suffisait pas de se faire des créatures avec l'argent de l'État. Ce ministre avait, pendant dix-huit ans, dirigé la politique extérieure de la France avec une supériorité que l'histoire impartiale ne saurait méconnaître[1]. Fouquet aurait voulu comme lui jouer un grand rôle dans l'Europe. Louis XIV, soit pour éprouver sa capacité, soit pour endormir sa vigilance, lui confia la direction de quelques négociations étrangères. Il chargea, entre autres, Fouquet d'une affaire délicate, les relations avec le Portugal. Louis XIV, qui venait de signer le traité des Pyrénées avec les

[1] Voy. p. 15-16, et p. 474-483 du tome I.

Espagnols, ne pouvait, sans violation flagrante de sa parole, se déclarer en faveur du Portugal, alors en guerre avec l'Espagne. D'un autre côté, il ne voulait pas laisser accabler les Portugais et s'accroître outre mesure la puissance espagnole. « Je voyais, dit-il lui-même dans ses Mémoires[1], que les Portugais, s'ils étaient privés de mon assistance, n'étaient pas suffisants pour résister seuls à toutes les forces de la maison d'Autriche. Je ne doutais point que les Espagnols, ayant dompté cet ennemi domestique, entreprendraient plus aisément de troubler les établissements que je méditais pour le bien de mon État. Et néanmoins je faisais scrupule d'assister ouvertement le Portugal à cause du traité des Pyrénées. L'expédient le plus naturel pour me tirer de cet embarras était de mettre le roi d'Angleterre en état d'agréer que je donnasse sous son nom au Portugal toute l'assistance nécessaire. »

Vient ensuite une théorie contestable sur la fidélité due aux traités. « Ce n'est pas, dit Louis XIV, que je ne susse fort bien que les traités ne s'observent pas toujours à la lettre, et que les intérêts des couronnes sont de telle nature que les princes, qui en sont chargés, ne sont pas toujours en liberté de s'engager à leur préjudice. J'étais même autorisé dans cette maxime par le propre exemple des Espagnols, qui si souvent en pleine paix s'étaient ouvertement déclarés protecteurs de ceux qui s'étaient révoltés en France. Et sans doute que le dessein que j'avais formé de protéger un roi légitime,

[1] *Mémoires de Louis XIV*, édit. citée, t. II, p. 407.

qui ne pouvait subsister sans mon secours, n'était pas si difficile à soutenir que celui de défendre par pure animosité une populace mutinée. Mais, quoi qu'il y eût, en effet, dans mon procédé d'honnête et de généreux, j'étais bien aise encore d'en retrancher tout ce qui eût pu donner aux Espagnols quelque sujet de plainte contre moi, par le moyen du mariage en question. »

Ce mariage, qui devait unir Charles II avec l'infante de Portugal, fut négocié très-secrètement par Fouquet, à l'insu des autres ministres et même du comte d'Estrades, qui fut nommé, en 1661, ambassadeur de France en Angleterre[1]. Le surintendant envoya en Angleterre un de ses affidés appelé La Bastide[2], qui avait séjourné à Londres du temps de Cromwell et s'y était acquitté avec succès de quelques négociations. Les Espagnols ne négligèrent rien pour faire échouer le mariage proposé : ils opposèrent à l'infante de Portugal une princesse de Parme, qu'ils promettaient de doter comme une fille du roi d'Espagne[3]. Cette proposition ayant été écartée, ils mirent en avant la fille du prince d'Orange; mais cette nouvelle négociation n'eut pas plus de succès que la précédente. Charles II se décida à épouser l'infante de Portugal, Catherine, dans l'espé-

[1] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, p. 585 (édit. Michaud et Poujoulat).

[2] Voy. sur ce négociateur l'*Histoire de Louis XIV*, par Pellisson, t. I, p. 49. « C'étoit, dit Pellisson, un gentilhomme de Bourgogne, très-habile et personne de confiance, dont Bordeaux, maître des requêtes, et depuis chancelier de la reine, s'étoit servi huit ans durant comme d'un instrument principal en son ambassade d'Angleterre sous Cromwell. Il connoissoit cette cour et cette nation, en parloit et écrivoit la langue avec facilité, et n'étoit pas inconnu au chancelier Clarendon. »

[3] *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 408.

rance que Louis XIV lui ferait donner chaque année deux cent mille écus, qui seraient destinés à secourir le Portugal [1].

Ainsi, la première négociation conduite par Fouquet avait pleinement réussi [2]. Mais le surintendant ne se contenta pas de traiter pour le roi, il voulut avoir ses ambassadeurs à lui et se créer des partisans dans les principales cours de l'Europe aussi bien que dans celle de France. Aussitôt après la mort du cardinal Mazarin, il avait envoyé à Rome un chanoine de Reims, François de Maucroix, ami intime de Jean de la Fontaine [3]. Maucroix était un homme d'un esprit agréable et cultivé; il a laissé quelques poésies et des Mémoires [4]. Il valait encore mieux que ses œuvres, si l'on en juge par ses amis et par l'importance de la mission qui lui fut confiée. Maucroix devait se présenter à Rome comme simple particulier, sous le nom d'abbé de Crusy [5]. Afin de pénétrer plus facilement dans la société romaine et d'en étudier les dispositions, Maucroix devait se lier avec les peintres et les artistes les plus célèbres, tels que le Poussin, le cavalier Bernin, le chevalier del Pozzo. La maison de ces artistes étant le rendez-vous de l'élite de

[1] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, même édit., p. 585.

[2] Le mariage n'eut lieu qu'après la disgrâce de Fouquet; mais il avait été préparé par ses négociations

[3] Voy. la *Vie de François de Maucroix*, par M. Walckenaer, en tête des *Nouvelles œuvres diverses de Jean la Fontaine* Paris, 1820.

[4] Les *Mémoires de Maucroix* se trouvent dans le t. II de ses *œuvres diverses* publiées par M. Louis Paris, en 2 vol. in-12 Paris, 1854.

[5] Voy. les *Défenses de Fouquet*, t. III, p. 366. Le manuscrit de Foucault relatif au procès de Fouquet des 500 de Colbert, n° 235 et suiv. contient les instructions données à Maucroix, t. II, f° 145.

la société romaine, Maucroix parviendrait aisément, en se présentant comme un amateur des arts libéraux, à en connaître les principaux membres et les moyens de s'y faire des partisans. Il aurait soin de faire valoir la puissance de Fouquet, son mérite et ses libéralités, et de signaler l'influence que lui donnaient les deux charges de surintendant des finances et de procureur général du parlement de Paris. Il devait surtout s'attacher à gagner le cardinal Chigi, neveu du pape Alexandre VII, et lui représenter que Fouquet ne négligeait rien pour servir ceux qui étaient dans ses intérêts. On espérait faire goûter au cardinal-neveu les grandes pensées du surintendant. « La beauté d'un dessein, disait l'instruction en parlant des vues de Fouquet, a plus de force pour l'attirer que toutes les difficultés du monde n'en ont pour le rebuter. »

Des pensions et même de petits présents suffiraient pour se créer des amis dans cette cour, « où il faut moins d'argent pour gagner les gens qu'il n'en faut en plusieurs autres [1]. » En même temps Maucroix profiterait de son séjour à Rome pour acheter des curiosités et des antiques, destinés à orner les palais de Fouquet. Il pourrait s'adresser, pour se diriger dans ces acquisitions, à l'abbé Elpidio Benedetti, qui avait eu la gestion des biens de Mazarin en Italie et était resté un des agents du gouvernement français à Rome. Ce fut ce même Benedetti qui plus tard porta au cavalier Bernin la lettre de Louis XIV pour l'inviter à se rendre en France.

[1] Instruction remise à Maucroix et rédigée probablement par Pellisson

L'instruction recommandait encore à Maucroix de couvrir toutes ces négociations d'un profond mystère et d'adresser les lettres destinées au surintendant à trois personnes différentes, en employant des noms supposés et des écritures diverses pour dérouter ceux qui les auraient interceptées. Les registres de Bruant des Carrières, un des principaux commis de Fouquet, ceux de madame du Plessis-Bellière et du surintendant lui-même, prouvaient que ces négociations n'étaient pas restées sans effet, et que plusieurs personnages influents de Rome avaient reçu des pensions[1]. On sait quelle était à cette époque la puissance temporelle du clergé, et combien il pouvait peser sur les résolutions du roi. Louis XIV, malgré sa puissance et sa fermeté, s'arrêta plus d'une fois devant l'opposition de la cour de Rome[2]. Fouquet faisait donc preuve d'habileté et de sage prévoyance en s'assurant l'appui de cette cour, pour s'élever au rang de premier ministre; en même temps le mystère dont il enveloppait ses intrigues avec l'étranger atteste qu'il en comprenait la gravité et le péril. C'était un sujet qui se substituait au souverain et usurpait son rôle et son caractère.

Le résultat de la mission de Maucroix ne nous est, du reste, qu'imparfaitement connu, et il semble que Fouquet n'en fut que médiocrement satisfait, car il jugea nécessaire de lui adjoindre, au mois de juillet 1661, l'abbé de Bonzi. Cet Italien, qui avait été élevé à l'école

[1] *Défenses*. t. III. p. 367.

[2] Voy. entre autres ce qui arriva, en 1667, pour la Réforme projetée des couvents. *Journal d'Olier. d'Ormesson*. t. II. p. 499.

de Mazarin, se distinguait par la finesse de son esprit et la souplesse de son caractère. Saint-Simon, qui le connut dans sa vieillesse, en a laissé un portrait tracé avec sa verve ordinaire[1] : « C'était un petit homme trapu, qui avait eu un très-beau visage, à qui l'âge en avait laissé de grands restes, avec les plus beaux yeux noirs, les plus parlants, les plus perçants, les plus lumineux, et le plus agréable regard, le plus noble et le plus spirituel que j'aie jamais vu à personne ; beaucoup d'esprit, de douceur, de politesse, de grâce, de bonté, de magnificence, avec un air uni et des manières charmantes. Supérieur à sa dignité[2], toujours à ses affaires, toujours prêt à obliger ; beaucoup d'adresse, de finesse, de souplesse, sans friponnerie, sans mensonges et sans bassesse ; beaucoup de grâce et de facilité à parler. Son commerce, à ce que j'ai ouï dire à tout ce qui a vécu avec lui, était délicieux, sa conversation jamais recherchée et toujours charmante ; familier avec dignité, toujours ouvert, jamais enflé de ses emplois ni de sa faveur. Avec ces qualités et un discernement fort juste, il n'est pas surprenant qu'il se soit fait aimer à la cour et dans les pays étrangers. »

L'abbé de Bonzi, qui devait faire une brillante fortune dans l'Église et dans la diplomatie, était alors au début de sa carrière. Il fut nommé ambassadeur extraordinaire par le grand-duc de Toscane, et chargé de demander pour son fils la main de la fille aînée de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine. Cette jeune

[1] *Mémoires*, édit. Hachette, in-8, t. IV, p. 154-155.

[2] Bonzi était devenu cardinal et archevêque de Narbonne.

princesse était éprise de Charles de Lorraine, et sa passion avait éclaté avec violence. Cependant le mariage eut lieu le 11 avril 1661 [1], et l'abbé de Bonzi fut chargé de conduire à Florence Marguerite-Louise d'Orléans. Le départ fut signalé par des incidents romanesques que mademoiselle de Montpensier, qui accompagnait sa sœur, a racontés en grand détail. En sortant de Paris, les princesses s'arrêtèrent à l'abbaye de Saint-Victor [2] pour y entendre la messe, et ce fut là que la duchesse de Toscane se sépara de sa mère. Elle s'arrêta quelques jours à Fontainebleau et désola l'abbé de Bonzi par le manque de dignité et de gravité. Il en fut de même à Saint-Fargeau, où elle fut reçue par mademoiselle de Montpensier. Elle y fut rejointe par le prince Charles de Lorraine. Il l'accompagna, ainsi que mademoiselle de Montpensier, jusqu'à Cosne, où se fit la séparation avec les marques de la plus vive douleur. La jeune princesse jetait les hauts cris, dit mademoiselle de Montpensier [3], et tout le monde pleurait. Ces détails préparent à ce que l'abbé de Bonzi écrira à Fouquet sur la situation de la duchesse à Florence.

Bonzi n'était pas seulement chargé par Fouquet de lui faire connaître la cour de Toscane : il allait retrouver en Italie une des nièces de Mazarin, Marie Mancini, dont le mariage avait eu lieu presque en même temps que

[1] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. III, p. 512 (édit. Charpentier).

[2] L'abbaye de Saint-Victor comprenait un vaste terrain qui s'étendait de la rue des Fossés-Saint-Bernard à la rue Cuvier (autrefois rue de Seine).

[3] *Mémoires*, ibid., p. 519.

celui de Marguerite-Louise d'Orléans. Elle avait épousé le prince romain Lorenzo Colonna, connétable du royaume de Naples. Le surintendant avait eu soin de mettre dans ses intérêts cette nièce du cardinal, qui avait failli devenir reine de France. Elle l'assurait, le 14 avril, qu'elle aurait toute sa vie la dernière reconnaissance des bontés qu'il lui avait témoignées; qu'elle le reconnaîtrait toujours pour le plus fidèle de ses amis, et qu'il pourrait, en quelque lieu qu'elle fût, compter sur elle comme sur la plus affectionnée de ses servantes[1]. Peu de temps après, Marie Mancini partit pour l'Italie, emportant des richesses considérables, si l'on en croit Gui Patin, qui écrivait à son ami Falconnet, le 18 avril 1661 : « La petite Marie, nièce du cardinal Mazarin, a été mariée par procureur avec le prince Colonne, et est partie le 15 de ce mois, par ordre du roi, pour aller trouver son mari. Elle emporte d'ici un million d'argent comptant. C'est ainsi que la France nourrit les petits poissons d'Italie. » Louis XIV avait donné une nouvelle preuve de sa fermeté d'âme en rompant avec Marie Mancini et en la renvoyant en Italie. C'était d'ailleurs un moyen de soustraire à sa funeste influence sa sœur Hortense Mancini, qui était devenue depuis peu duchesse de Mazarin[2].

Le cardinal avait fiancé Hortense, peu de temps avant sa mort (24 février 1661), avec le fils du maréchal de la Meilleraye. Il lui avait donné en dot des sommes considé-

[1] Voyez la lettre de Marie Mancini au ch. XII.

[2] Voy. l'ouvrage de M. Amédée Renée intitulé *les Nièces de Mazarin* et l'*Histoire du palais Mazarin* par M. le comte Léon de La Borde.

rables ainsi que plusieurs gouvernements, et avait fait prendre à son mari le titre de duc de Mazarin. Cette union ne fut pas heureuse. Hortense était belle, vive, légère, sans principes et sans esprit de conduite. Son mari se montra jaloux, dur et avare. Les conseils des autres nièces du cardinal, et particulièrement de Marie Mancini, contribuèrent encore à accroître la mésintelligence entre le duc et la duchesse de Mazarin. L'abbé de Bonzi, comme tous les familiers du palais Mazarin, se montre favorable à la duchesse dans une lettre qu'il écrit à Fouquet à la date du 18 juillet 1661 [1].

Il commence par des protestations de dévouement : « Il est vrai, monseigneur, que je vous dois beaucoup lorsque vous prenez la plume pour m'écrire, sachant bien les grandes occupations que vous avez; mais il est aussi vrai que je vous honore et vous révère avec un si profond respect, que je crois, sans vous flatter, que vous n'avez nulle personne plus attachée que moi, et vous ne trouverez pas étrange que je souhaite d'avoir souvent de vos nouvelles: car, outre que, dans mon malheur, vous seul faites toute ma joie, je vous aime avec tant de tendresse, que je voudrais tous les jours en avoir, et il faut que je vous avoue que votre dernière lettre du 16 m'a été bien chère. Car j'appréhendais d'être hors de votre souvenir; mais, puisque je vois que vous m'aimez toujours et que vous souhaitez que j'aille à Rome, j'ai pris la dernière résolution d'y aller dans la semaine prochaine, tellement

[1] Cette lettre est autographe et en partie chiffrée. Elle est conservée dans les papiers de Fouquet à la Bibl. imp. F. Baluze, t. I, p. 191.

que les lettres que vous recevrez de moi ne seront plus de Florence. Je tâcherai de vous faire paraître toujours plus l'ambition et la passion que j'ai de vous servir. Je ne doute pas aussi que vous ne fassiez votre possible pour relever mes petits services et je vous supplie passionnément, à la première ouverture que le roi vous donnera sur mon sujet, de le porter à me charger de quelque commission qui regarde son service et son intérêt à Rome : car, à moins que ce ne soit une chose impossible, je me promets sans vanité de pouvoir faire beaucoup des choses qu'aucun ministre étranger ne saurait jamais obtenir dans cette cour. Les amis que j'y ai sont très-puissants, et, quoique le pape [1] soit le plus difficile homme de la nature peut-être, j'aurais des moyens pour le fléchir, que d'autres n'auraient jamais. Enfin je me suis détaché tout à fait de mon pays natal [2], et de l'attachement que j'avais à mon ancien maître, pour pouvoir mieux obéir à vos ordres et faire les choses que vous me commanderez.

« C'est donc à vous autres, messieurs, à m'employer et me donner lieu que je puisse toujours plus acquérir de bienveillance du roi. Je lui ferais écrire tout aussitôt par la connétable [3] sur mon sujet et retour, mais de la bonne manière, et je vous donnerai avis de tout, afin que, s'il vous demande votre avis, vous sachiez comment l'animer sur cela.

[1] Fabio Chigi avait succédé sur le saint-siège à Innocent X en 1655, et avait pris le nom d'Alexandre VII.

[2] Les Bonzi étaient originaires de Florence.

[3] Marie Mancini, qui avait épousé le connétable du royaume de Naples.

« J'ai songé encore à l'expédient de prendre la qualité d'agent de l'archiduc d'Inspruck, et, pour parvenir à mes desseins, je suis bien aise que vous retardiez le troisième payement de la Saint-Jean, afin que ces princes connaissent que, quand j'étais en France, les choses allaient un peu mieux, et je leur ferai valoir qu'à mon retour je remettrai leurs affaires en bon chemin, pourvu qu'ils me donnent cette qualité, ne voulant d'ailleurs prendre la peine de retourner à la cour de France sans avoir ce caractère. Enfin je leur ferai valoir ma personne : mais il faut que vous me secondiez, en disant toujours à ceux qui vous parleront de ce troisième payement que vous n'avez point d'argent, et que plutôt que de proposer à qui que ce soit de donner cent mille francs par mois, vous le ramassiez ensemble pour donner les quatre cent mille dans quelque temps, selon que le roi répondra sur les instances pressées que la connétable lui fera pour mon retour. C'est par cette raison que je n'ai voulu faire aucune proposition à l'archiduc qui se trouve ici, où il demeurera jusqu'au mois de septembre, et cependant il achève l'argent qu'il a tiré jusques à cette heure, au jeu et dans les voyages, au grand déplaisir de vieux Allemands qui sont avec lui. Vous aurez bien vu par la prière que je vous ai faite par ma précédente lettre, que j'aurais été bien aise que vous eussiez *difficulté* (sic) ce troisième payement, parce que cela fait beaucoup d'effet à mon avantage, pourvu que vous teniez bon quelques mois, sans vous mettre au reste en peine du bruit que l'archiduc en pourrait faire: car il ne songera à cela de quelque temps, tant qu'il

aura de l'argent qu'il a reçu, duquel il ne tirera pas le moindre profit pour ses peuples et ses États, et je crois que vous autres ministres n'en serez pas fâchés.

« Il faut que vous excusiez la duchesse de Mazarin, si elle s'est raccommodée avec le duc de Mazarin, et si elle a joué avec la duchesse de la Meilleraye et refusé les lettres de la connétable : car on la conseille de faire cela pour sortir des mains du maréchal et de la maréchale, et elle serait encore allée plus volontiers au bout du monde, qu'au voyage avec le duc, et, comme elle avait défense de recevoir les lettres de la connétable, elle rejeta quelques lettres qu'on lui présentait en présence des valets dépendant de ces bêtes.

« Je vous laisse à penser si j'ai été bien aise d'apprendre de vous les traitements que le roi a faits au duc de Mazarin, quoique beaucoup d'autres l'aient écrit. Je n'en doute plus, et, puisque cet homme en a si mal usé avec le roi, je crois que, seulement pour lui faire dépit, il me devrait rappeler, outre qu'il vengerait en quelque sorte le tort que ce brutal animal a fait à la connétable.

« Par cet ordinaire, je mande au roi l'entière guérison de son ami [1], qui se trouve présentement à Rome, tellement que j'y vais avec grande joie, et je lui mande les relations des fêtes que l'on a faites ici, et l'avis de mon départ pour la semaine prochaine.

« Il faut que je vous donne un peu des nouvelles de

[1] Quel est cet ami du roi? Peut-être le duc de Nevers, Philippe-Julien Mancini, neveu de Mazarin.

cette cour et de la princesse de Toscane, lesquelles je n'ai pas voulu mander au roi; car, puisqu'il fait voir mes lettres, je ne veux pas que quelqu'un me rende de mauvais offices auprès du grand-duc; mais, si vous ou votre ami [1] le voulez dire au roi, vous le pouvez faire.

« Il faut que vous sachiez en premier lieu que la princesse de Toscane a donné à madame du Belloy [2] toute la vaisselle de table que le roi lui avait fait donner, lit et tapisseries, au grand déplaisir de ses gens d'ici; mais l'on dit que c'est la méthode de France.

« Ladite dame du Belloy est fort mal satisfaite de cette cour à cause qu'elle prétendait d'être traitée comme madame d'Angoulême [3], qui a dîné en public avec tous les princes de la maison et les princesses, et elle partira dans huit jours pour s'en retourner en France.

« Pour madame la duchesse d'Angoulême, elle fait état de demeurer ici jusques au mois de septembre et faire après le voyage de Notre-Dame-de-Lorette et de Rome. Elle reçoit toutes les satisfactions imaginables et est fort satisfaite aussi du pays et des traitements qu'on lui fait.

« Madame la princesse [4] a voulu que ses pages et ses

[1] De Lyonne.

[2] On voit par les *Mémoires de Mademoiselle* (t. III, p. 516) que madame du Belloy était une des dames d'honneur qui avaient accompagné la princesse à Florence.

[3] Françoise de Nargonne, veuve de Charles de Valois, duc d'Angoulême. Elle survécut soixante-trois ans à son mari et mourut en 1715. Voy. les *Mémoires de Saint-Simon*, t. X, p. 426, édit. Hachette, in-8.

[4] Cosme de Médicis, mari de Marguerite-Louise d'Orléans, ne devint grand-duc qu'en 1670. Jusqu'à cette époque, il ne porta que le titre de *prince de Toscane*.

valets de pied soient habillés à la française, et non pas à l'italienne, comme l'on aurait voulu. L'on dit que son tailleur a demandé trois cents brasses d'étoffe pour lui faire un habit, et son cuisinier emploie plus de viande et de volaille en un jour que l'on n'était accoutumé de faire en dix. L'on dit encore qu'un marchand, par l'ordre du grand-duc, lui porta plusieurs pièces d'étoffe pour se faire un habit, afin qu'elle choisit la plus belle, et, comme elle les trouva toutes à son gré, elle fit remercier le grand-duc et renvoya le marchand vide.

« Le prince n'a couché avec elle que trois fois, et toutes les fois qu'il n'y va pas il envoie un valet de chambre dire à madame qu'elle ne l'attende pas, de quoi les filles et femmes françaises qui sont ici sont fort surprises de ces compliments. Elle trouve que les après-dîners sont fort longs; car elle ne dort point, comme font tous ceux qui sont ici, et ne s'applique à rien. L'on cherche à la divertir : mais, comme elle est toujours triste, l'on est fort embarrassé, et jamais ils ne parlent ensemble. Madame trouve autant étrange la façon de vivre de ces pays, que l'on est ici surpris de voir la liberté qu'ont les valets français qu'elle a amenés, de sortir et entrer dans sa chambre à toute heure. Enfin je pourrais faire une longue lettre sur cela; mais, comme je ne sais pas si vous êtes indifférent (*sic*) de savoir les petites choses, je ne vous en dirai pas davantage.

« J'ai envie de les mander à votre ami [1] dans une

[1] De Lyonne.

lettre ostensible, afin qu'il les lise au roi avec quelque autre particularité assez considérable. Car je ne sais pas s'il est vrai ou faux ce que l'on mande toutes les semaines de France, que le cardinal de Retz sera bientôt rétabli et que assurément le roi se servira de lui comme il faisait de l'autre [2].

« Toute l'Italie est persuadée de cela, et je ne doute pas que Rome ne soit aussi toute remplie de ces discours, et, comme je le crois faux, je crois aussi que le pape le croira véritable. Ce sera le motif qu'il n'osera rien entreprendre contre cet homme.

« Je m'en vais écrire à votre ami et au roi, et en finissant je vous prie très-passionnément de m'aimer toujours. »

Cette lettre, quoique écrite par un personnage qui se distingua dans la diplomatie, se ressent du caractère du surintendant, auquel elle est adressée. Il s'y agit moins d'affaires sérieuses que d'intrigues de cour. C'est là qu'excelle Fouquet, et rien ne montre mieux combien il était inférieur au ministre qu'il aspirait à remplacer. Mazarin, dans le détail infini des négociations européennes, s'inquiétait surtout de la grandeur et de la dignité de la France. Fouquet s'occupe de querelles de ménage et d'intrigues d'alcôve. Le surintendant portait le même esprit dans le gouvernement intérieur : il a peu de souci de développer le commerce, d'enrichir la nation, d'améliorer les lois et la situation des Français, de rendre les communications plus faciles, de

[1] De Mazarin.

fertiliser les campagnes, d'embellir les villes, d'en assurer la sécurité et la salubrité ; il n'a qu'un but : se créer des appuis auprès du roi et des reines, et se servir des finances et de la police pour consolider sa puissance, se bâtir des palais et satisfaire ses passions. La diminution de trois millions sur les tailles [1], qui était pour le peuple un soulagement considérable, fut due à la volonté personnelle de Louis XIV. Il se persuadait, dit-il lui-même [2], qu'il ne pouvait mieux s'enrichir qu'en empêchant ses sujets de tomber dans la ruine dont ils étaient menacés.

[1] Lettre de Gui-Patin du 1er avril 1661.
[2] *Mémoires*, t. II, p. 598 (édit. Dreyss).

CHAPITRE XXXIV

— AVRIL-JUILLET 1661 —

Parti opposé à Fouquet. — Divisions dans le ministère. — L'abbé Fouquet; cabale qu'il tente de former. — Delorme; surveillance que le surintendant organise autour de son ancien commis. — Colbert et madame de Chevreuse. — Voyage de la reine mère à Dampierre juillet 1661 ; elle se déclare contre Fouquet. — Le surintendant en est averti. — Il avoue ses fautes au roi et obtient son pardon. — On prétend que ses tentatives pour séduire mademoiselle de La Vallière furent une des causes de sa perte.

Fouquet avait de dangereux ennemis parmi les ministres, à la cour, dans la bourgeoisie parisienne et même dans sa famille. Les ministres que Louis XIV avait admis à son conseil secret ne purent marcher longtemps d'accord. Chacun d'eux voulait s'emparer de la confiance du roi et de la principale autorité. « Le triumvirat, qui a jusqu'ici subsisté en bonne intelligence, écrivait Gui Patin [1], donne à soupçonner qu'il ne durera plus guère, et qu'il commence à y avoir entre eux quelque mésintelligence, sur ce qu'ils aspirent d'avoir l'oreille du roi plus les uns que les autres. » Fouquet et de Lyonne paraissaient toujours d'accord,

[1] Lettre du 24 mai 1661.

mais Le Tellier était regardé comme leur ennemi. « On n'écrit pas contre vous, mandait au surintendant une personne bien informée des secrets de la cour, mais contre M. Le Tellier. M. de Lyonne l'appelle traître, ainsi que M. de Turenne, qui est au désespoir, et, sans vous flatter, on vous donne toute l'autorité [1]. » Louis XIV, sans s'inquiéter des dissentiments de ses ministres, fit concourir aux vues de sa politique les caractères et les passions les plus opposés. Il ne souffrit pas qu'aucun d'eux dirigeât les affaires : il se servit de leurs talents et contint leur ambition. Les mesures qu'il leur imposa pour le soulagement des peuples et la grandeur de la France n'avaient pas d'autre principe que sa volonté.

Fouquet ne redoutait pas seulement les menées de Le Tellier : il surveillait les démarches de son frère l'abbé, qui avait toujours conservé un parti à la cour et aspirait aussi à jouer un rôle politique. Une lettre écrite par un des familiers du cardinal Mazarin, peu de temps après la mort de ce ministre, fait supposer que Basile Fouquet cherchait à s'appuyer sur une cabale, dont Hortense Mancini, devenue duchesse de Mazarin, aurait eu la direction. Cette lettre est datée des premiers jours d'avril [2] : « Je vous ai envoyé, mon adorable maître, une lettre datée du 3 avril, avec une dépêche pour votre cher ami [3], que j'espère que vous aurez reçue, et suis en impatience s'il a rendu ma lettre au roi. Je serai encore ici jusques à mardi ou mercredi prochain ; en attendant vos

[1] Papiers de Fouquet, t. II, p. 54.
[2] *Ibid.*
[3] Ce cher ami est probablement Hugues de Lyonne.

ordres, je me donnai l'honneur de vous écrire, encore hier, un petit billet avec ce qui était à ma connaissance touchant M. l'abbé Fouquet : mais j'ai à vous dire de plus, que, nonobstant toutes les intrigues découvertes, il s'est hasardé à écrire un billet à madame la duchesse [1], qu'il a envoyé par la fille appelée la Voyer, que l'on a chassée, et que, étant ces jours-ci allée voir madame la duchesse, elle lui rendit le billet de M. l'abbé, que Madame porta incontinent à son mari. Cette affaire n'est à la connaissance que de très-peu de gens, et le duc [2] a eu le billet de sa femme après qu'il est retourné ici l'autre fois. Une personne qui l'a vu m'a dit qu'il croit que M. l'abbé eut d'autres projets que la galanterie, et que plutôt il voulait se rendre familier et entrer dans la confidence pour se mettre bien dans l'esprit du roi par ce moyen. Les personnes qui étaient dans sa cabale sont, à ce que l'on m'a dit, mesdames de Brancas, d'Oradoux, de Courcelles, et une autre que vous seriez surpris si je vous la nommais; mais elle ne m'a pas surpris, me souvenant que vous me dîtes une fois qu'elle n'était pas de vos amies, à cause de quelque chose qu'elle avait dit que vous aviez confié à son mari.

« Madame est allée à La Fère [3] pour y demeurer longtemps, avec le marquis d'Effiat. Ils ont intercepté des lettres de la sœur éloignée [4] et de son ami; que vous

[1] Hortense Mancini, duchesse de Mazarin.

[2] Jean-Armand de La Porte, duc de Mazarin.

[3] On a vu plus haut (p. 88 que Mazarin mourant avait donné à sa nièce Hortense le gouvernement de La Fère.

[4] Cette sœur, dont il a été question dans le chapitre précédent, était Marie Mancini, la connétable Colonne.

voyez souvent, et un certain gentilhomme, nommé Ballarin, a trahi la pauvre duchesse; car elle lui avait baillé des lettres pour sa sœur, que cet homme remit entre les mains du mari.

« J'ai changé de logis plusieurs fois, et demain j'en ferai de même, et je vous supplie très-humblement, pour mon repos, de me donner avis si vous avez reçu mon papier d'avant-hier, d'hier et cette lettre, qui sera la dernière pour cette fois, que je vais écrire d'ici, à moins que je n'aie quelque autre chose à vous communiquer.

« Bellinzan[1] s'en va à la cour demain ou après-demain avec le duc. Je crois qu'il ne serait pas mal à propos de le faire auteur des nouvelles que je vous donne; car ce sont des choses qui ne sont à la connaissance de personne, comme la lettre, écrite depuis peu par M. l'abbé Fouquet, donnée au duc par sa femme.

« Je vous supplie très-humblement de me continuer toujours vos bontés; car je serai entièrement à vous jusque dans le tombeau. »

La cabale formée par l'abbé Fouquet n'avait rien de sérieux; il suffit, pour s'en convaincre, de voir les noms des personnes qui la composaient. Madame de Brancas était Suzanne Garnier, fille d'un trésorier aux parties casuelles, nommé Matthieu Garnier. Ni sa naissance ni sa conduite ne lui donnaient la considération nécessaire pour diriger une cabale politique. Madame de Courcelles (Sidonie de Lenoncourt) était aussi connue

[1] Ce Bellinzan ou Bellinzani était un des Italiens attachés aux nièces de Mazarin.

par la légèreté de son caractère et la licence de ses mœurs que par sa beauté et son esprit; c'était la digne amie d'Hortense Mancini. De pareilles femmes, dirigées par l'abbé Fouquet, pouvaient troubler ou amuser la cour par leurs intrigues et leurs scandales; mais, pour changer le gouvernement, il fallait des vues plus élevées et des esprits plus sérieux. Cependant, si l'abbé Fouquet était incapable d'arriver lui-même au pouvoir, il pouvait gêner le surintendant par ses intrigues, et cette considération suffit pour expliquer la surveillance dont Fouquet l'entoura.

Le surintendant redoutait aussi les cabales d'un de ses anciens commis, Delorme. Il paraît que Delorme avait gardé des pièces importantes et capables de compromettre Fouquet. Madame d'Huxelles se chargea de les retirer de ses mains, en faisant agir auprès de lui un ecclésiastique qu'elle avait gagné [1]. Elle écrivait à Fouquet, vers le mois d'avril 1661 : « J'ai vu l'ecclésiastique touchant l'affaire de M. Delorme, qui m'a demandé si je croyais que vous fussiez bien aise de ravoir les papiers où vous aviez raturé votre écriture; qu'il savait que vous aviez employé madame de Brancas pour cela, mais que, jusqu'à cette heure, M. le premier président l'avait empêché et lui avait conseillé de prendre un office de secrétaire du roi pour se mettre à couvert. Il m'a dit qu'il pensait en venir à bout. Je lui ai témoigné que M. Delorme était mal conseillé, et qu'il devait vous les avoir portés et n'en plus parler. Mandez-moi ce

[1] Lettre autographe dans les papiers de Fouquet, t. II, p. 54.

que vous voulez que je conseille: par lui je sais tous leurs désirs. Il est en grande intelligence avec le grand-maître[1] et son père[2]. »

Un nommé Devaux, qui commandait une compagnie de chevau-légers, se servait de ses hommes pour surveiller les ennemis de Fouquet. Il rendait compte au surintendant, avec une exactitude minutieuse, de toutes les démarches de Delorme. « Monseigneur saura, écrivait-il à Fouquet, les amis de M. Delorme intimes : premièrement, M. de l'Estrade, M. de la Basinière, M. de Rive : ils vont voir les dames ensemble. M. Boye est le véritable, en qui il a le plus de confiance; c'est celui qui lui fournit les gens d'intrigue. Comme marque de cela, il est venu hier me trouver un homme qui m'a quelque obligation, pour m'avertir que Boye l'a donné à Delorme pour faire son possible de gagner quelqu'un de mes gens. Il y a deux mois que Delorme le presse pour cela. Il lui a promis de lui faire sa fortune; il lui a dit de faire en sorte de savoir sur toutes choses, quoi qu'il coûte, qu'était devenue une femme que l'on avait tirée de la Bastille huit ou dix jours avant carême-prenant, et qu'un homme de la Bastille l'avait averti que l'on me l'avait mise en main et que je l'avais enlevée : mais que, s'il devait coûter cent mille écus, il fallait savoir où elle était, parce que M. le procureur général était son ennemi capital, mais qu'il s'en vengerait. Il

[1] C'est le même Jean-Armand de La Porte, qui fut désigné sous le nom de duc de Mazarin, après son mariage avec Hortense Mancini. Il était grand-maître de l'artillerie.

[2] Le maréchal de La Meilleraye, qui s'était démis de la charge de grand-maître en faveur de son fils.

lui dit : « J'ai trois hommes pour l'observer et le suivre « partout (parlant de moi). Vous êtes celui en qui j'ai « le plus de confiance, » dit-il à Gode, à qui il parlait, qui est celui qui m'a averti; il lui dit : « L'autre est « Dupuy, lieutenant du prévôt de l'Ile[1]. »

« Je sais qu'il fait gouverner ledit sieur Dupuy par une femme, à qui il a répété ce que Delorme lui avait dit, mais en ajoutant qu'il s'était contenté de me faire suivre trois ou quatre fois; qu'il n'osait lui-même, parce que j'étais homme à lui faire mauvais parti si je le savais. Si bien qu'en voilà deux. Il ne reste plus qu'un qui est encore exempt du prévôt de l'Ile. On me l'a dépeint; je ne sais pas encore son nom; mais, de la manière que l'on me l'a figuré, je l'ai vu deux ou trois fois près de mon logis. Je demande à monseigneur qu'il me permette de lui faire donner ce qu'il mérite, sitôt que je saurai son nom; je crois que je trouverai bien quelque moyen de le faire parler aussi bien que l'autre.

« Ce n'est pas que je me fie en Gode; il peut jouer les deux. Il m'a dit néanmoins toutes les circonstances et m'a offert de le faire parler sur tout ce que je voudrai: mais il m'a surtout recommandé le secret et la discrétion, parce que, si vous saviez cela, vous le perdriez; qu'il fallait ménager cela adroitement. Il lui a dit de faire en sorte de gagner mon homme, ou bien M. Olery, ou bien quelque servante; mais qu'il n'épargnât pas l'argent. Il lui fait accroire, à ce qu'il dit, qu'il me suit tous les jours. Je supplie monseigneur de me dire quel

[1] Prévôt de l'Ile-de-France.

ordre il veut que je tienne. Il me craint; il croit qu'il ne fait pas un pas que je ne le sache. Il croit être suivi partout: il a dit même à Gode qu'il y a quelque temps que je le rencontrai chez M. le procureur général, que je le saluai. Aussi est-il vrai que, étant dans ce lieu-là, je crus le devoir faire; mais il dit aussi que, quand je le trouve ailleurs, je le traite comme un homme de rien; que cependant c'était lui qui m'avait fait don de la récompense[1] de ma compagnie, du temps de M. Servien. De quelque manière que ce soit, je suis obligé à Gode et à l'autre, Dupuy; car il dit à cette femme qu'il serait ravi que je susse la chose. Monseigneur verra bien que tous ces gens-là ne sont pas grand'chose; mais il est nécessaire d'en avoir. Ils peuvent vous rendre mille petits offices qui, en apparence, ne sont rien, mais dans la suite deviennent des affaires importantes.

« Je proteste à monseigneur que la passion que j'ai de remettre ma compagnie n'est que pour donner la paye à cinq ou six que j'ai à Paris. Cela fait merveille à la moindre chose que vous voulez savoir: ce n'est pas que je ne leur fasse tout ce que je puis. Monseigneur sait bien qu'il y en a trois qui ont servi en bien de petites choses, auxquels je ne puis pas manquer de procurer quelque avantage, et avec cela j'accommoderais tout le monde, sans être importun à monseigneur, et, de plus, je le servirais plus utilement que je ne fais. Comme ils voient que monseigneur est tout-puissant, ils me désespèrent pour leur faire donner des emplois.

[1] C'est-à-dire de la somme d'argent qui servait de compensation pour le prix d'acquisition de ma compagnie.

L'autre me donne tous les jours des billets pour les faire payer. C'est ce dont je ne parle jamais à monseigneur, crainte que cela lui fasse peine.

« Il faut que Delorme ait quelqu'un dans la Bastille à lui. L'ordre du roi est nécessaire; il le faut obtenir en date du 10 septembre 1658. C'est le temps qu'elle a été arrêtée la première fois[1]. »

Delorme et ses amis, surveillés par la police de Fouquet, n'étaient pas des adversaires bien redoutables. Colbert, que Louis XIV avait placé près de lui comme intendant des finances avec la mission de contrôler ses actes, était un ennemi tout autrement dangereux. Vainement les espions de Fouquet l'entouraient, lui et ses commis. Leurs rapports prouvaient seulement que les dilapidations de Fouquet étaient connues; mais on n'avait aucune prise sur Colbert, dont l'intégrité était à l'abri de toute attaque. Un de ces rapports de police, daté du 28 avril, signale l'hostilité de Colbert et de ses commis contre Fouquet. « Il y a, écrit l'agent du surintendant, un cabaret devant la maison de M. Colbert, où quatre hommes s'étaient réunis à dîner. L'un des quatre était un homme qui se dit à M. Colbert, qui fait vendre les charges de chez la reine. Il se dit commis de mondit sieur Colbert; il s'appelle M. Guimbert. Il est de Pernes, un gros garçon. L'un des trois qui est avec lui m'a dit qu'il leur dit en dînant, et en mangeant un plat de raie, que M. le procureur général

[1] L'affaire sur laquelle revient ici l'agent de Fouquet est une arrestation arbitraire, qui avait été dénoncée à la reine mère. Nous parlerons plus loin de cet acte dont les ennemis de Fouquet se servaient contre lui.

ne serait plus guère surintendant: qu'on lui avait fait rendre compte et qu'il était en décadence à la cour, parce qu'il ne faisait pas sa charge; qu'il se fiait en ses commis, qui s'enrichissaient en trois ans de temps. Afin de mieux connaître ledit commis, voici de son écriture, en ce billet [1] et signé de lui. Je le donne à monseigneur, qui le fera voir s'il le désire: mais, si on le donnait, il saurait bien celui qui l'aurait dit des trois qui étaient avec lui. Il mérite châtiment: car il dit d'autres impertinences que je ne puis dire à monseigneur que de bouche, comme je dirai aussi à monseigneur le nom de celui qui l'a dit, s'il le souhaite savoir. »

Ainsi, dès le mois d'avril 1661 les commis de Colbert annonçaient hautement la chute du surintendant. Depuis cette époque jusqu'au mois de juillet, l'influence de Colbert auprès du roi ne fit que s'accroître. Cependant la reine mère, entourée des amis de Fouquet, persistait à le défendre et arrêtait seule Louis XIV. On se servit, pour gagner Anne d'Autriche, de son ancienne favorite, la duchesse de Chevreuse. Dès le mois de juin, elle avait tenté de gagner le confesseur de la reine mère [2]: mais ce fut seulement dans les premiers jours de juillet 1661 que le parti de la duchesse de Chevreuse l'emporta décidément près de la reine mère sur celui de Fouquet, soutenu par M. de Brancas et madame de Beauvais. La cour, qui résidait alors à Fontainebleau.

[1] Un billet signé Guymbert est en effet annexé à la lettre.

[2] On en trouve la preuve dans les lettres de la personne qui avait établi d'étroites relations avec le confesseur d'Anne d'Autriche. Voy. plus haut, p. 128 et suiv.

s'était rendue à Dampierre[1], où elle fut reçue par la duchesse de Chevreuse. A Dampierre, Anne d'Autriche, entourée des ennemis de Fouquet, céda à leurs instances. Le surintendant en fut averti par la personne qui entretenait des relations avec le confesseur; elle lui écrivait de Paris, le 21 juillet : « Je n'ai pu rien savoir de plus particulier de chez madame de Chevreuse; mais depuis peu le bonhomme de confesseur est venu ici pour voir la personnne dont j'ai eu l'honneur de vous parler autrefois. Il lui a conté tout ce qu'il savait, et, entre autres choses, lui a dit que, depuis quelque temps, madame de Chevreuse lui avait fait de grandes recherches; qu'elle lui avait envoyé Laigues[2] plusieurs fois; qu'il lui avait parlé fort dévotement pour le gagner, mais surtout qu'il lui avait parlé contre vous, monseigneur. Je ne m'étendrai point de quelle sorte; car ce bonhomme a dit qu'il l'avait conté à M. Pellisson. Il me suffira donc de vous faire savoir sur cela que le bonhomme de cordelier se plaint un peu de ce que, en faisant un éclaircissement à la reine mère, vous l'aviez comme cité, et que lui disant qu'elle allait à Dampierre parmi vos ennemis et qu'on lui avait dit des choses contre vous, comme elle niait qu'on lui eût ja-

[1] Loret dit dans sa lettre du 3 juillet 1661 :

> Ils furent ensuite à Dampierre,
> Autre nobilissime terre,
> Dont le château de tous côtes
> A cent différentes beautés,
> Où la duchesse de Chevreuse,
> Princesse illustre et généreuse,
> De qui la gloire est l'élément,
> Les reçut admirablement.

[2] Le mari de conscience de madame de Chevreuse.

mais parlé de cette sorte, vous lui dites de le demander au père confesseur; que le lendemain la reine lui avait dit qu'elle ne pouvait comprendre comment vous saviez toutes choses, et que vous aviez des espions partout.

« La reine a encore dit qu'elle voyait une cabale dans la cour fort méchante qu'elle ne connaissait point et qu'elle ne pouvait encore pénétrer[1]; qu'elle avait su que depuis peu on avait fait coucher le roi avec une jeune personne, de laquelle ce bonhomme-ci n'a pu redire le nom, et que la reine avait encore ajouté que le roi se relâchait fort sur la dévotion; qu'il ne se confessait ni ne communiait pas si souvent, et que le P. Annat était un pauvre homme et si timide, qu'il n'osait dire aucune chose au monde au roi, de peur que cela n'allât contre ses intérêts. Au reste, j'ai su, d'un autre côté, je ne sais si l'avis est bon ou mauvais, que les jésuites ont pensée de mettre auprès du roi pour confesseur le P. Le Clerc, après la mort de celui-ci, et que, comme ce sont des gens qui prennent leurs mesures de loin, ils songent à cela dès à cette heure.

« Il a encore dit (et ceci il l'a donné pour un fort grand secret) qu'il y a plusieurs personnes à la cour qui veulent perdre M. de Rennes; qu'ils ont recherché des choses inouïes contre lui et contre sa vie; qu'on a écrit de gros cahiers de ses déportements et des fausse-tés qu'il a faites, et que, tout cela étant des choses de fait qui seront prouvées, il est impossible que cela ne le détruise pas. La personne qui donne ces mémoires-là

[1] Il s'agit probablement de la cabale de la comtesse de Soissons et de Vardes.

est celui à qui il a résigné son évêché, et ces papiers doivent être mis entre les mains de l'archevêque de Sens.

« Il a encore dit que la reine mère, en parlant des mécontentements qu'elle avait sur Madame, lui avait assuré qu'elle était une profonde coquette et une artificieuse, mais qu'aussi la jeune reine lui donnait bien de la peine avec ses larmes et toutes ses façons de faire.

« Il a ajouté encore que depuis peu le roi lui avait dit que M. le cardinal, en mourant, lui avait protesté, en lui parlant contre elle, *qu'elle ne se passerait jamais d'homme*[1] : qu'il prît garde à elle, et qu'assurément elle ferait un mariage *de conscience* avec quelqu'un. Au reste, ce bonhomme assure que la reine mère reçoit tous les jours des avis contre tous les ministres, et que tantôt vous êtes bien et tantôt mal dans son esprit : qu'on vous y rend souvent de très-méchants offices, et que, dans ces temps-là, elle est fort déchaînée contre vous.

« Voilà, monseigneur, tout ce qui est venu à ma connaissance. Je ne doute point que je ne vous écrive là bien des choses inutiles. J'espère que vous aurez la bonté de les excuser par le zèle que j'ai pour votre service et par l'envie que j'ai de vous faire paraître avec quel respect et quelle passion je suis à vous.

« Je n'ai osé envoyer cette lettre depuis trois ou quatre jours que par cette voie assurée que j'ai trouvée aujourd'hui. »

[1] Ces mots sont soulignés dans le manuscrit.

De son côté, une dame de la cour, ancienne maîtresse de Fouquet, se hâta de lui expédier un courrier pour l'avertir des attaques dirigées contre lui. « J'attends toujours de vos nouvelles, lui disait-elle dans cette lettre, et le chiffre que vous m'aviez promis. Il se dit plusieurs choses contre vous qui me paraissent bagatelles: mais je me trouve obligée de vous envoyer ce laquais exprès pour vous faire savoir que M... [1] a fait de grandes liaisons avec le confesseur de la reine et la mère de la Miséricorde [2]. Il est déchaîné contre vous: il a fait donner des mémoires à la reine qui portent que vous avez dissipé cent millions: qu'il le fera voir quand il plaira au roi. C'est lui qui a fait dire au roi de vous défendre d'arrêter aucun état de distribution, particulièrement avec Monnerot [3]; qu'il fera voir tout ce que vous avez fait et les dépenses les plus secrètes; que les quinze cent mille livres que vous lui devez, il les donne de bon cœur à la mère de la Miséricorde pour faire bâtir un couvent, pourvu que le roi soit instruit. Il a fait écrire cet homme sous lui. Enfin je suis si épouvantée de tout ce que j'ai appris, que j'ai obligé cet homme de vous aller trouver lui-même et vous apprendre ce qu'il sait. Je lui ai dit que, pour parler à vous, il n'avait qu'à vous écrire un billet et vous faire dire son nom. Je lui ai promis le secret. Il est bon que ce soit par lui que

[1] Le nom est en blanc dans la lettre; il est probable qu'il s'agit de Colbert.

[2] Il a déjà été question de cette religieuse qui avait beaucoup d'influence sur la reine mère. Voy. p. 124.

[3] Un des traitants de cette époque.

vous sachiez toutes choses, afin de le convaincre de son ingratitude et de voir que des gens que vous avez comblés de biens soient vos plus grands ennemis. Il a promis à cet homme l'amitié du duc de Créqui et de bien d'autres de la cour. Faites-moi savoir de vos nouvelles et croyez que je suis votre servante.

« J'oubliais à vous dire qu'il dit qu'il est allé à la cour pour vous traverser. Je ne vous exagère rien.

« Faites chauffer ma lettre et vous souvenez comme on vous écrivait. »

Les lignes qui ont reparu sous l'action du feu, sont les suivantes :

« C'est le procureur fiscal au bailliage d'Orléans et domaine de Forez (ces derniers mots sont presque illisibles, à cause des brûlures) : c'est maître Bernard et maître Grimault.

« La reine a défendu à son confesseur d'avoir aucun commerce avec vous, et a dit que vous aviez un million pour corrompre ses gens. »

Averti du danger qui le menaçait, Fouquet résolut de s'ouvrir au roi et d'implorer son pardon ; il lui rappela, dans une entrevue qui eut lieu à Fontainebleau [1], que le cardinal Mazarin avait gouverné les finances avec une autorité absolue, sans observer aucune formalité, et l'avait contraint, lui surintendant, à faire beaucoup d'actes qui pourraient être l'objet de poursuites. Il ne nia pas ses fautes personnelles et avoua que ses dépenses avaient été excessives. Il supplia le roi de lui

[1] *Mémoires de l'abbé de Choisy* édit. Michaud et Poujoulat, p. 588.

pardonner tout le passé, et promit de le servir fidèlement à l'avenir. Le roi, instruit depuis longtemps dans l'art de dissimuler, écouta avec une bienveillance apparente les aveux de Fouquet, et le surintendant crut mieux affermi que jamais [1]; mais, dès ce moment, Louis XIV était décidé à ne jamais lui pardonner. Si l'on en croit les Mémoires du temps, il ne voulait pas seulement punir les prévarications du surintendant; mais il avait appris que, dans ses audacieuses tentatives, Fouquet avait osé s'attaquer à mademoiselle de La Vallière [2]. Le fait était généralement admis par les contemporains, et Conrart nous a conservé une lettre attribuée à madame du Plessis-Bellière, qui raconte au surintendant les vains efforts qu'elle avait faits pour séduire cette fille d'honneur de Madame [3] : « Je ne sais plus ce que je dis et ce que je fais lorsqu'on résiste à vos intentions. Je ne puis sortir de colère lorsque je

[1] Plus d'une fois dans ses *Défenses* et dans ses lettres, Fouquet invoqua le pardon qu'il prétendait que Louis XIV lui avait positivement accordé dans cette circonstance.

[2] *Mém. de l'abbé de Choisy*, ibid., p. 585.

[3] Cette lettre a été transcrite dans les mss. Conrart, t. XI, in-f°, p. 152, avec beaucoup d'autres lettres trouvées, dit-on, dans la cassette de Fouquet. Elle est loin d'être authentique. Cependant on doit reconnaître que, pour quelques-unes de ces lettres, si le style a été modifié, le fond est assez conforme aux pièces originales. Le nom de madame du Plessis-Bellière a peut-être été substitué à celui de quelque entremetteuse. Toutefois l'abbé de Choisy *ibid.* attribue aussi une démarche de cette nature à madame du Plessis-Bellière : « Madame du Plessis-Bellière, amie de Fouquet, l'avoit attaquée mademoiselle de La Vallière en lui disant que le surintendant avoit vingt mille pistoles à son service; et, sans se fâcher, elle lui avoit répondu que vingt millions ne lui feroient pas faire un faux pas. Ce qui avoit fort étonné la bonne confidente, peu accoutumée à de pareilles réponses. »

songe que la petite demoiselle de La Vallière a fait la capable avec moi. Pour captiver sa bienveillance, je l'ai assurée sur sa beauté, qui n'est pas pourtant bien grande, et puis, lui ayant fait connaître que vous empêcheriez qu'elle manquât jamais de rien et que vous aviez vingt mille pistoles pour elle, elle se gendarma contre moi, disant que deux cent cinquante mille livres n'étaient pas capables de lui faire faire un faux pas, et elle me répéta cela avec tant de fierté, quoique je n'aie rien oublié pour l'adoucir avant de me séparer d'elle, que je crains fort qu'elle n'en parle au roi, de sorte qu'il faut prendre des devants pour cela. Ne trouvez-vous pas à propos de dire, pour le prévenir, qu'elle vous a demandé de l'argent et que vous lui en avez refusé ? Pour la grosse femme[1], Brancas et Grave vous en rendront bon compte ; quand l'un la quitte, l'autre la reprend. Enfin je ne fais point de différence entre vos intérêts et mon salut. En vérité, on est heureux de se mêler des affaires d'un homme comme vous; votre mérite aplanit tous les obstacles. Si le ciel vous faisait justice, nous vous verrions un jour la couronne fermée. » La couronne fermée était un signe de souveraineté, et, si la pièce est authentique, on peut se figurer l'indignation de Louis XIV à la lecture d'une lettre qui lui montrait dans Fouquet un rival d'amour et de puissance.

[1] Il est probable que ces mots désignent la reine mère.

CHAPITRE XXXV

— JUILLET 1661 —

Colbert engage Fouquet à vendre sa charge de procureur général. — Magnificence du château de Vaux. — Fouquet y reçoit Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. — Influence de cette princesse sur le roi. — Son caractère. — Elle est célébrée par La Fontaine. — Loret décrit dans sa gazette la fête donnée par Fouquet au duc et à la duchesse d'Orléans. — Projet de voyage en Bretagne formé dès le 15 juillet. — Lettre de madame d'Asserac à ce sujet. — Le surintendant continue d'embellir sa maison de Saint-Mandé et son château de Vaux. — Loret décrit la fête donnée par Fouquet à la reine d'Angleterre, au duc et à la duchesse d'Orléans. — Naissance d'un fils de Fouquet. — Arrivée de l'archevêque de Narbonne (François Fouquet) à la cour. — L'évêque d'Agde (Louis Fouquet) est nommé maître de l'Oratoire royal.

Lorsque la perte de Fouquet eut été résolue et que la reine mère y eut consenti, le roi prit soin d'endormir le surintendant, de le bercer d'espérances trompeuses et de le mettre hors d'état d'opposer une sérieuse résistance. Sa charge de procureur général était un obstacle aux projets de la cour : un des officiers du parlement ne pouvait être jugé que par ce corps, et Fouquet y comptait trop de partisans pour qu'on espérât en obtenir sa condamnation. On s'efforça donc de le déterminer à donner sa démission de cette charge. Plusieurs

de ceux qui recevaient des pensions de Fouquet étaient vendus à ses ennemis, et le conduisaient à sa perte en flattant sa vanité. Si l'on en croit l'abbé de Choisy[1], Colbert et le roi lui-même s'unirent à eux. Colbert feignit de se réconcilier avec Fouquet. Quant à Louis XIV, il témoigna au surintendant la plus grande bienveillance après l'entrevue de Dampierre: il l'envoyait chercher à toute heure, décidait d'après son avis la plupart des questions, lui accordait toutes les grâces qu'il demandait, et nommait son frère, l'évêque d'Agde, maître de l'Oratoire de la chapelle royale.

Colbert, qui avait à cette époque de fréquentes relations avec Fouquet, ne cessait de lui vanter la faveur du roi et de faire valoir toutes les grâces qu'il lui accordait. Il l'engageait en même temps à témoigner sa reconnaissance en remplissant l'épargne, sans avoir recours aux traités avec les partisans, qui étaient si onéreux pour l'État. « Je vendrais de bon cœur, lui dit Fouquet, tout ce que j'ai au monde pour donner de l'argent au roi. » Sans le presser plus vivement, Colbert continua la conversation, et eut soin de la faire tomber sur la charge de procureur général. Fouquet lui dit qu'on lui en avait offert quinze cent mille livres. « Mais, monsieur, reprit Colbert, est-ce que vous la voudriez vendre? Il est vrai qu'elle vous est assez inutile : un surintendant ministre n'a pas le temps de voir des procès. »

L'affaire n'alla pas plus loin pour le moment; mais ils y revinrent dans la suite, et Fouquet, se croyant

[1] *Mémoires*. édit. Michaud et Poujoulat, p. 586.

assuré des bonnes grâces du roi, dit un jour à Colbert qu'il avait envie de vendre sa charge, pour en faire un sacrifice au roi. Colbert applaudit à cette résolution, et Fouquet alla sur-le-champ en faire part à Louis XIV, qui l'en remercia et accepta l'offre sans balancer. « J'ai appris ces particularités, dit l'abbé de Choisy, de Perrault, à qui Colbert les a contées plus d'une fois. »

Tout en admettant le récit de l'abbé de Choisy, il ne faut pas oublier que la vanité fut un des principaux mobiles de la conduite de Fouquet. Des flatteurs, peut-être même de faux amis, lui firent entrevoir la prochaine réalisation de ses vues ambitieuses. On annonçait qu'il allait être élevé à la place de premier ministre; mais on ajoutait qu'il ne pourrait y parvenir qu'en renonçant à la robe, et en devenant exclusivement homme de cour. « Le roi, dit le jeune Brienne[1], lui fit espérer de le faire chevalier de l'ordre, en le déclarant son principal ministre, dès qu'il ne serait plus procureur général. » La vanité de Fouquet fut flattée de la perspective de cet avenir brillant, où il marcherait l'égal des seigneurs de la plus haute naissance, et remplacerait la toge du magistrat par l'habit de cour. Dès le mois de juillet 1661, il paraissait décidé à vendre sa charge de procureur général. Gui Patin l'annonçait à Falconnet, et accompagnait cette nouvelle de réflexions satiriques à son ordinaire. Il écrivait, le 12 juillet 1661 : « Je viens d'apprendre que M. Fouquet a vendu sa

[1] *Mémoires*, édit. de 1828, t. II, p. 178-179.

charge[1] de procureur général seize cent mille livres à M. de Fieubet, maître des requêtes. On prétend par là qu'il est fort en crédit près du roi, et qu'il est assuré d'autre chose, puisqu'il a abandonné le Palais, qu'il sera ministre d'État ou chancelier de France, si la corde ne rompt; mais d'autres soupçonnent pis. » Trois jours après, ces bruits étaient démentis. Gui Patin l'annonçait le 15 juillet : « Le président Miron m'a dit aujourd'hui que c'est un roman tout ce qu'on a dit de la vente de la charge de procureur général, mais bien que l'on a remis en bonne intelligence les deux frères, savoir, l'abbé Fouquet avec le surintendant son frère, et néanmoins il croit que M. le surintendant se défera de sa charge de procureur général, et qu'il y en a qui la marchandent. Il ne faut plus que de l'argent pour être grand; la vertu ne sert plus de rien :

Si fortuna volet, fies de rhetore consul[2].

O fortuna, quantos tibi ludos facis in vita mortalium[3] *!* »

Le roi ne voulait pas seulement enlever à Fouquet la protection du parlement de Paris, il fallait, pour achever de le désarmer, s'emparer de ses forteresses de Bretagne. On n'a pas oublié quelle était la puissance de Fouquet dans cette province. Maître de Belle-Ile, du Croisic, de Concarnau, de Guérande, du duché de Penthièvre, disposant par ses amis des forteresses du Mont-Saint-Michel et de Tombelaine, il considérait la Bretagne

[1] La charge ne fut vendue qu'au mois d'août à M. de Harlay, mais la résolution semblait prise dès cette époque.

[2] Juven. *Sat.* VII, v. 197.

[3] Mot de Valerius Licinianus cité par Pline le Jeune, lettre XI du livre IV.

comme son royaume, et ses partisans flattaient sa vanité en répétant qu'il en était le souverain. Il avait une cabale dans le parlement de Bretagne. Le président de Marillac s'était engagé par écrit à le défendre envers et contre tous. Le conseiller Amproux ne lui était pas moins dévoué[1]. Si l'on ajoute que la flotte de l'Océan était sous les ordres de l'amiral de Neuchèse, qui devait à Fouquet la charge qu'il avait achetée, on pouvait craindre que cette province, de tout temps peu docile au joug de la royauté, ne profitât de l'arrestation du surintendant pour s'agiter et revendiquer ses vieilles libertés.

En présence de ce danger, Louis XIV agit avec prudence et dissimulation. Comme les ressources pécuniaires manquaient, on proposa d'augmenter la contribution des pays d'états. Cet impôt, déguisé sous le nom de don gratuit, était voté par les assemblées provinciales. La présence du roi parut nécessaire pour déterminer les états de Bretagne à faire un sacrifice pécuniaire plus considérable[2], et Fouquet lui-même conseilla au prince de se rendre à Nantes, où devait se réunir l'assemblée de

[1] Voy. à l'Appendice du tome I, le texte du projet trouvé à Saint-Mandé.

[2] Gui-Patin écrivait à Falconnet : « Le roi s'en va en Bretagne pour présider aux états et tirer de l'argent le plus qu'il pourra. Il n'y a plus que cette province où il n'a pas encore été. On dit qu'il tâchera d'y mettre la gabelle, et de réduire cette province dans une obéissance aveugle comme les autres. Son conseil ne songe guère au soulagement des peuples et des pauvres provinces désolées, qui souffrent il y a si longtemps. » Lettre du 12 juillet 1661. Dans la lettre du 15 juillet : « On dit que les Bretons veulent se racheter, afin que le roi n'aille point en Bretagne. » Enfin dans la lettre du 2 septembre : « On dit que le roi veut aller en Bretagne pour supprimer les états de cette province, et les tailler comme les autres, et y faire de nouveaux officiers au parlement et ailleurs : voilà des effets de l'instruction mazarinesque et des échantillons de l'avarice italienne. »

la province. Le voyage fut décidé dès la première moitié du mois de juillet, comme le prouve la lettre suivante de madame d'Asserac à Fouquet. Elle porte la date du 15 juillet : « Je savais, lui écrit-elle [1], tout ce que M. Devaux [2] m'a voulu apprendre, et personne ne prend plus de part que moi à la joie que vous doit donner le bon état des choses. Votre prospérité augmentera sans doute plutôt que de diminuer, du mérite que vous avez: mais, comme il ne se peut faire autrement que la foule et les divertissements continuels n'accompagnent vos pas partout et surtout en ce voyage que le roi va faire en Bretagne, vous me dispenserez, s'il vous plaît, d'en être. Je ne m'accommode ni de l'un ni de l'autre. Je vous suis très-obligée du souhait que vous faites de me trouver en ce lieu, et sans doute j'y serais s'il y allait de vous faire voir, par des services, comme je suis à vous. »

Fouquet se croyait, comme le disait madame d'Asserac, plus puissant que jamais, et il s'abandonna sans frein aux deux passions qui le dominaient et qui absorbaient tout l'argent qu'il volait à l'État, les femmes et les bâtiments. Il avait acquis à Paris le magnifique hôtel construit par le surintendant d'Émery, non loin du lieu où l'on a ouvert la place Louis-le-Grand (aujourd'hui place Vendôme). Sa maison de Saint-Mandé se composait primitivement de deux propriétés qu'il avait ache-

[1] Papiers de Fouquet, t. II, p. 64.

[2] Il s'agit probablement du même Devaux, dont il a été question plus haut. C'est de lui que sont les rapports de police que nous avons cités p. 165) et que nous citerons encore.

tées de madame de Beauvais, afin d'être à proximité de Vincennes, où le cardinal Mazarin passait une partie des étés. Les jardins du surintendant communiquaient avec le parc royal, et il pouvait se rendre au château en les traversant. Peu à peu il donna à cette maison de plaisance de Saint-Mandé des développements qui la transformèrent. Elle renfermait six cours entourées de bâtiments, et n'était pas encore achevée lorsque Fouquet fut arrêté. Il avait eu soin de dissimuler la magnificence des constructions du côté qui regardait Vincennes, afin de ne pas exciter l'envie par cette maison bâtie à proximité et en quelque sorte sous l'œil du roi: mais à l'intérieur elle faisait l'admiration des étrangers par la beauté des galeries, la rareté des livres et la multitude d'objets curieux que le surintendant y avait entassés [1]. Enfin le château de Vaux, que Fouquet habitait pendant que la cour séjournait à Fontainebleau, étalait une magnificence vraiment royale. Le surintendant y reçut en juillet et en août 1661 le roi, les princes et la cour tout entière. Ce fut d'abord la reine d'Angleterre, Henriette de France, veuve de Charles Ier, sa fille Henriette d'Angleterre, et son gendre Philippe de France, duc d'Orléans, qui honorèrent de leur présence le château de Vaux et les fêtes données par le surintendant.

Henriette d'Angleterre, que les mémoires du temps appellent Madame, passait alors pour avoir une grande influence sur son beau-frère, le roi Louis XIV. La cabale

[1] Voy. au chapitre x les lettres du conseiller d'État de la Losse chargé de faire l'inventaire des papiers de Saint-Mandé.

de la comtesse de Soissons prétendait même qu'il en était épris, et que ses assiduités auprès de mademoiselle de la Vallière, fille d'honneur de Madame, servaient à couvrir ses relations avec cette princesse. Mademoiselle du Fouilloux l'avait fait répéter plusieurs fois à Fouquet par l'entremetteuse, en lui recommandant de gagner la confiance et les bonnes grâces de la duchesse d'Orléans. Ces bruits avaient pris une nouvelle consistance pendant le séjour de la cour à Fontainebleau. Les promenades du roi et de Madame, qui se prolongeaient pendant une partie des nuits, exerçaient la malignité des courtisans. Il est vrai que mademoiselle de la Vallière était de toutes ces fêtes, et que quelques esprits plus pénétrants devinaient que c'était réellement à elle que s'adressaient les hommages du roi; mais la foule s'y trompait et croyait à la puissance absolue d'Henriette d'Angleterre sur Louis XIV. Fouquet était averti de tout par les espions qu'il s'était ménagés dans la place.

Les lettres de la femme la Loy sont remplies de détails de cette nature, que mademoiselle du Fouilloux la chargeait de transmettre au surintendant ou qu'elle recueillait près des autres filles de la reine. Le 4 juillet, elle avertissait Fouquet que la reine d'Angleterre avait été appelée à Fontainebleau par la reine mère pour parler à sa fille Henriette de sa conduite avec le roi, et faire cesser le scandale qu'elle causait dans la cour. C'est de mademoiselle de la Motte-d'Argencourt, qui était encore fille de la reine à cette époque, que la femme la Loy tenait cette nouvelle. Elle y revient le 7 juillet, et écrit à

Fouquet[1] : « Ce que je voulais mander de la reine d'Angleterre, c'est que l'on tient que son voyage n'est causé ici que pour parler à Madame touchant le roi, et que c'est la reine mère qui fait tout cela. »

Fouquet ne négligea rien pour gagner une princesse dont l'influence pouvait contribuer à lui assurer la succession de Mazarin. Madame brillait encore plus par l'esprit que par la beauté. « Elle avait l'esprit solide et délicat, dit un des contemporains qui l'ont le mieux connue[2], du bon sens, connaissant les choses fines, l'âme grande et juste, éclairée sur tout ce qu'il faudrait faire, mais quelquefois ne le faisant pas. Elle mêlait dans toute sa conversation une douceur qu'on ne trouvait point dans toutes les autres personnes royales. Ce n'est pas qu'elle eût moins de majesté, mais elle en savait user d'une manière plus facile et plus touchante, de sorte qu'avec tant de qualités toutes divines, elle ne laissait pas d'être la plus humaine du monde. On eût dit qu'elle s'appropriait les cœurs, au lieu de les laisser en commun, et c'est ce qui a aisément donné sujet de croire qu'elle était bien aise de plaire à tout le monde et d'engager toutes sortes de personnes. Pour les traits de son visage, on n'en voit pas de si achevés: elle avait les yeux vifs sans être rudes, la bouche admirable, le nez parfait. Son teint était blanc et uni au delà de toute expression: sa taille médiocre, mais fine. On eût dit qu'aussi bien que son âme, son esprit animait tout son

[1] Papiers de Fouquet, t. I, p. 93-94.

[2] *Mémoires de Daniel de Cosnac*, t. I, p. 420-421. Cosnac était aumônier d'Henriette d'Angleterre.

corps. Elle en avait jusqu'aux pieds, et dansait mieux que femme du monde. Pour ce je ne sais quoi tant rebattu, donné si souvent en pur don à tant de personnes indignes, ce je ne sais quoi qui descendait d'abord jusqu'au fond des cœurs, les délicats convenaient que chez les autres il était copie, qu'il n'était original qu'en Madame; enfin, quiconque l'approchait demeurait d'accord qu'on ne voyait rien de plus parfait qu'elle. »

Pour gagner une pareille princesse, il fallait avoir recours aux plaisirs qui charment l'esprit plus encore qu'à la magnificence qui éblouit les yeux. Fouquet n'y manqua pas: il la fit célébrer par les écrivains qui lui devaient un tribut, et, dans les fêtes qu'il lui donna, les plaisirs de l'esprit ne furent pas oubliés. La Fontaine chanta le mariage d'Henriette d'Angleterre avec Philippe de France. En envoyant son ode à Fouquet, il lui écrivait :

« Monseigneur,

« Le zèle que vous avez pour toute la maison royale me fait espérer que ce terme-ci vous sera plus agréable que pas un autre, et que vous accorderez la protection qu'il vous demande. Avec ce passe-port, qui n'a jamais été violé, il vous ira trouver sans rien craindre. J'y loue la merveille que nous ont donnée les Anglais. Encore que sa naissance vienne des dieux, ce n'est pas ce qui fait son plus grand mérite: mille autres qualités, toutes excellentes, font qu'elle est l'ornement aussi bien que l'admiration de notre cour. C'est ce qu'on peut dire de plus à l'avantage de cette princesse; car notre cour est telle à présent, que son approbation serait même

glorieuse à la mère des Grâces. L'entreprise de louer dans le même ouvrage le digne frère de notre monarque était infiniment au-dessus de moi. »

L'ode où la Fontaine célèbre le mariage du frère du roi et de la princesse d'Angleterre est, en effet, au-dessous du sujet. Le poëte n'a pas le souffle lyrique; et, pour chanter la beauté et l'esprit d'Henriette, il ne trouve que des vers sans originalité :

Elle reçut la beauté
De la reine de Cythère,
De Junon la majesté,
Des Grâces le don de plaire;
L'éclat fut pris du Soleil,
Et l'Aurore au teint vermeil
Donna les lèvres de roses.
Lorsque d'un mélange heureux
Le Ciel eut uni ces choses,
Il en devint amoureux.

Toute cette mythologie est bien languissante, et d'un pauvre effet. J'aime mieux ces trois vers :

La princesse tient des cieux
Du moins autant par son âme
Que par l'éclat de ses yeux.

Molière fut mieux inspiré que la Fontaine, lorsque Fouquet lui demanda de composer une comédie pour la fête qu'il devait donner à la princesse. Il écrivit à cette occasion un de ses premiers chefs-d'œuvre, qui fut représenté à Vaux, au mois de juillet 1661, en présence des hôtes illustres que recevait le surintendant.

Loret, qui touchait une pension de Fouquet, mais qui avait ordre, comme il l'avoue lui-même, de modérer

l'essor de sa muse burlesque en parlant du surintendant, Loret put chanter en toute liberté, sur un ton moitié sérieux, moitié bouffon, les magnificences de cette fête[1], qui n'était que le prélude d'une réception encore plus brillante :

Fouquet, dont l'illustre mémoire
Vivra toujours dans notre histoire.
Fouquet, l'amour des beaux esprits,
Et dont un roman de grand prix
Dépeint le génie sublime
Sous le nom du *grand Cléonime*[2] :
Ce sage donc, ce libéral,
Du roi procureur général,
Et plein de hautes connaissances
Touchant l'État et les finances,
Lundi dernier traita la cour
En son délicieux séjour,
Qui la maison de Vaux s'appelle,
Où le Brun, de ce temps l'Apelle,
A mis, je ne le flatte point
La peinture en son plus haut point,
Soit par les traits incomparables,
Les inventions admirables,
Et les dessins miraculeux,
Dont cet ouvrier merveilleux
Délicatement représente
L'inclination excellente
De ce sage seigneur de Vaux,
Qui par ses soins et ses travaux,
Ses nobles instincts, ses lumières,
Et cent qualités singulières,
Se fait aimer en ce bas lieu
Presqu'à l'égal d'un demi-dieu.

[1] Lettre du 17 juillet 1661.

[2] Il n'y a pas, à ma connaissance, de roman de ce nom. Loret veut probablement parler d'un héros de quelque roman de mademoiselle de Scudéry. Mais on ne trouve le *grand Cléonime* ni dans le *Cyrus* ni dans la *Clélie*.

I'en pourrais dire davantage ;
Mais à ce charmant personnage
Les éloges ne plaisent pas;
Les siens sont pour lui sans appas
Il aime peu que l'on le loue,
Et, touchant ce sujet, j'avoue
Que l'excellent sieur Pellisson
M'a fait plusieurs fois ma leçon;
Mais, comme son rare mérite
Tout mon cœur puissamment excite.
Et que ce sujet m'est très-cher,
J'aurais peine à m'en empêcher

Ici je passe sous silence
La multitude et l'excellence
Et même la diversité
Des jets d'eau, dont la quantité
Sont des choses toutes charmantes,
Sont des merveilles surprenantes,
Qui passent tout humain discours;
Et le soleil faisant son cours
Dessus et dessous l'antarctique
Ne voit rien de si magnifique;
C'est ainsi que me l'ont conté
Diverses gens de qualité.

Mais pour dire un mot des régales
Qu'il fit aux personnes royales[1]
Dans cette superbe maison,
Admirable en toute saison;
Après qu'on eut de plusieurs tables
Desservi cent mets délectables,
Tous confits en friands appas,
Qu'ici je ne dénombre pas,
Outre concerts et mélodie,
Il leur donna la comédie,
Savoir : l'*École des maris*,
Charme à présent de tout Paris,
Pièce nouvelle et fort prisée
Que sieur *Molier sic* a composée,
Sujet si riant et si beau,
Qu'il fallut qu'à Fontainebleau

[1] La reine d'Angleterre, Monsieur et Madame. *Note de Loret*

Cette troupe ayant la pratique
Du sérieux et du comique,
Pour reines et roi contenter,
L'allât encor représenter.

Tout semblait alors sourire à Fouquet. Sa femme lui donnait un fils, dont la Fontaine chantait l'heureuse naissance[1]. Ses frères, réunis à Paris, répandaient un nouveau lustre sur sa famille. L'archevêque de Narbonne, François Fouquet, venait offrir à Louis XIV les hommages et le don gratuit de la province de Languedoc[2]. L'évêque d'Agde, Louis Fouquet, déjà aumônier du roi, achetait, avec les deniers que lui fournissait son frère, la charge de maître de l'Oratoire du roi, qui le mettait à la tête de tous les clercs de la chapelle royale. Le surintendant se crut plus affermi que jamais: et, au lieu d'en profiter pour remettre de l'ordre dans les finances, comme il l'avait promis à Louis XIV, il ne songea qu'à s'abandonner aux plaisirs. Ce fut surtout à cette époque que sa passion pour une des filles de la reine, mademoiselle de Menneville, l'entraîna dans de scandaleuses prodigalités.

[1] Voy. dans les œuvres de la Fontaine une *Épître à madame Fouquet sur la naissance de son dernier fils.*

[2] Voy. Loret, Lettre du 31 juillet 1661.

CHAPITRE XXXVI

— 1661 —

Fouquet et mademoiselle de Menneville. — Beauté célèbre de cette fille de la reine. — Promesse de mariage que lui fait le duc de Damville et qu'il refuse de tenir. — Intrigue entre cette fille d'honneur de la reine et le surintendant Fouquet conduite par la femme la Loy. — Lettre de mademoiselle de Menneville au surintendant. — Il lui donne cinquante mille écus en billets sur l'Épargne pour faciliter son mariage avec Damville. — Demande de bijoux, de points de Venise, etc. — Jalousie de Fouquet contre Péguilin plus tard Lauzun. — Obstacles aux rendez-vous. — L'entremetteuse demande que l'argent des cinquante mille écus soit déposé chez un notaire. — Avidité de Damville. — Nouvelle lettre de mademoiselle de Menneville à Fouquet. — Pertes au jeu. — Les filles de la reine font leur jubilé mai 1661. — Ballet des Saisons dansé à la cour juillet 1661. — Maladie de Fouquet août 1661. — L'abbé Fouquet fait quelques tentatives auprès de mademoiselle de Menneville; elles sont repoussées. — Fouquet part pour la Bretagne. — Erreurs de Brienne dans le passage où il parle des relations du surintendant et de mademoiselle de Menneville.

Mademoiselle de Menneville ou Manneville[1] était une des filles d'honneur de la reine Anne d'Autriche. Elle était citée comme un type de beauté. Les chansons de l'époque vantent sa supériorité sur ses compagnes :

[1] Elle signait elle-même *Manneville*, comme on le voit par les lettres autographes conservées dans les papiers de Fouquet à la Bibl. imp. L'usage a fait prévaloir la forme de Menneville. Elle était de la maison de Roncherolles; Louis de Manneville, son père, était seigneur d'Auzouville (Seine-Inférieure).

Cachez-vous, filles de la reine.
Petites;
Car Menneville est de retour,
M'amour.

Racine, dans la lettre à la Fontaine que nous avons citée plus haut [1], la nomme, à côté de mademoiselle du Fouilloux, comme une des personnes les plus remarquables de l'époque. Son portrait, en tête d'une des dédicaces rimées de la Serre, justifie cette réputation [2]. Il porte la date de 1661. Mademoiselle de Menneville, qui avait alors vingt-cinq ans, réunissait l'éclat éblouissant du teint à la beauté et à la régularité des formes. Quant au caractère de cette fille de la reine, il présente, autant qu'on peut en juger par nos correspondances, un mélange de vanité et de mollesse. Mademoiselle de Menneville n'avait pas l'esprit d'intrigue de mademoiselle du Fouilloux: mais elle voulait briller dans cette cour voluptueuse. Elle tenait surtout à devenir duchesse, et elle avait eu soin de se ménager parmi les seigneurs d'illustre naissance un adorateur, qui, en 1657, lui avait signé une promesse de mariage en bonne forme : c'était François-Christophe de Lévi, duc d'Amville ou de Damville [3]. Elle avait fait un assez triste choix, si l'on en

[1] Voy. p. 106.

[2] Voy. les détails donnés par M. Feuillet de Conches *Causeries d'un curieux*, t. II, p. 555).

[3] Une copie de l'engagement réciproque se trouve dans les manuscrits de la Bibl. imp., papiers de Fouquet. La voici :

« Je soussigné, François-Christophe de Levy, duc d'Ampville, reconnoissant avoir donné la foy à mademoiselle Catherine de Manneville, à présent fille d'honneur de la reyne, de l'espouser dans un an au plus tost, ay voulu pour gage et confirmation de cette foy, escrire et signer

juge par les détails que fournissent les papiers de Fouquet. Damville, qui avait alors plus de cinquante ans, était réduit à emprunter à mademoiselle de Menneville l'argent que lui donnait le surintendant. Mais le titre de duc effaçait tous les défauts aux yeux de cette beauté frivole.

Madame de Motteville[1], parlant de la mort de Damville, qui arriva au mois de septembre 1661, explique le motif qui empêcha ce mariage de se réaliser : « Le duc de Damville, le Brion de jadis, mourut dans le même temps. Par sa mort, il échappa des chaînes qu'il s'était imposées lui-même en s'attachant d'une liaison trop grande à mademoiselle de Menneville, fort belle personne, fille d'honneur de la reine mère. Il lui avait fait une promesse de mariage, et ne la voulait point épouser. Le roi et la reine mère le pressant de le faire, il reculait toujours, et, quand il mourut, sa passion était tellement amortie, qu'il avait fait supplier la reine mère de leur défendre à tous deux de se voir. Il offrait de satisfaire à ses obligations par de l'argent: mais elle, qui es-

de ma main le présent acte fait à Paris le huitième février mil six cent cinquante et sept.

« François-Christophe de Levy.

« Je soussignée, Catherine de Manneville, fille d'honneur de la reyne, ayant donné ma foy réciproquement à François-Christophe de Levy, duc d'Ampville, de l'espouser du consentement de mon père et de ma mère soussignés, ay escrit et signé de ma main le présent acte fait à Paris ce mesme jour et an que dessus.

« Cathelrine de Manneville,

« Louis de Manneville.

« Suzanne de Sericourt.

« François-Christophe de Levy. »

[1] *Mémoires de madame de Motteville*, à l'année 1661.

pérait d'en avoir par une autre voie, voulait qu'il l'épousât pour devenir duchesse. La fortune et la mort s'opposèrent à ses désirs, et la détrompèrent de ses chimères. Son prétendu mari s'était aperçu qu'elle avait eu quelque commerce avec le surintendant Fouquet, et qu'elle avait cinquante mille écus de lui en promesses. Elle ne les reçut pas, et perdit honteusement en huit jours tous ses biens, tant ceux qu'elle estimait solides que ceux où elle aspirait par sa beauté, par ses soins et par ses engagements. Ils paraissaient honnêtes à l'égard du duc de Damville, et n'étaient pas non plus tout à fait criminels à l'égard du surintendant. On le connut clairement: car il arriva, pour son bonheur, que l'on trouva de ses lettres dans les cassettes du prisonnier, qui justifièrent sa vertu. »

Madame de Motteville a poussé ici l'indulgence trop loin ou n'a pas été bien informée. Les lettres trouvées dans la cassette de Fouquet sont loin de justifier mademoiselle de Menneville [1]. Elles prouvent, au contraire, jusqu'à l'évidence, qu'elle s'était vendue au surintendant, et qu'en même temps elle voulait contraindre le duc de Damville d'exécuter sa promesse de mariage. Cette honteuse intrigue est conduite par cette femme

[1] Madame de la Fayette a été mieux informée : « On trouva, dit-elle dans son *Histoire de madame Henriette d'Angleterre*, on trouva dans la cassette de M. Fouquet plus de lettres de galanterie que de papiers d'importance. Et comme il s'y en rencontra de quelques femmes qu'on n'avoit jamais soupçonnées d'avoir de commerce avec lui, ce fondement donna lieu de dire qu'il y en avoit de toutes les plus honnêtes femmes de France. La seule qui fut convaincue, ce fut Menneville, une des filles de la reine et une des plus belles personnes, que le duc d'Amville avoit voulu épouser. Elle fut chassée de la cour et se retira dans un couvent. »

la Loy, dont nous avons déjà parlé. C'est elle qui livre la fille d'honneur au surintendant, qui fixe l'heure des rendez-vous et y conduit mademoiselle de Menneville; c'est elle surtout qui se charge des demandes d'argent et les renouvelle dans presque toutes ses lettres avec une insistance digne de sa profession et de son caractère.

Cette intrigue commence vers la fin de l'année 1660. L'entremetteuse nous initie par ses lettres aux manœuvres employées pour entraîner mademoiselle de Menneville. Elle écrit à Fouquet, le 8 décembre 1660[1] : « Je ne manquai pas de faire dès hier ce que vous m'ordonnâtes touchant mademoiselle de Menneville. Je lui dis les bontés que vous m'aviez témoignées pour elle, quoiqu'elle n'en eût pas usé, semblait-il, de la manière qu'elle devait. Elle s'en excusa fort, disant qu'assurément elle ne vous avait pas vu. Elle m'a fort priée de faire en sorte de pouvoir avoir l'honneur de vous voir et vous rendre grâce des bontés que vous avez pour elle, et m'a même témoigné de souhaiter avec passion de vous pouvoir parler, et vous en faire ses compliments elle-même, me disant qu'elle s'informerait lorsque vous seriez chez la reine, et qu'elle y descendrait pour vous parler: mais de la manière qu'elle m'a parlé il me semble qu'elle souhaiterait de vous parler particulièrement: car elle m'a dit que, puisque vous aviez tant de

[1] Papiers de Fouquet, Bibl. imp., F. Baluze, t. I, p. 228. Les premières lettres sont datées et le nom de mademoiselle de Menneville s'y trouve tout au long. Plus tard il n'y a plus d'indication de dates, et c'est seulement d'après le contenu des lettres que l'on peut établir une classification. Quant à mademoiselle de Menneville, elle n'est plus désignée que par ces mots : *la personne que vous savez*.

bonté pour elle, vous pouviez beaucoup plus la servir[1] lorsque la chose serait secrète que quand vous vous déclareriez être dans ses intérêts : je lui ai promis que je ferais mon possible pour avoir l'honneur de vous parler. »

Le 15 décembre, l'entremetteuse écrit encore[2] : « Depuis ma dernière, mademoiselle de Menneville m'a fort demandé si j'avais eu l'honneur de vous voir, et si je vous avais fait son compliment. Je lui ai dit que votre indisposition était cause que je n'avais pas cherché les moyens de vous pouvoir parler. J'ose vous supplier de me mander ce que vous souhaitez que je lui dise. »

Enfin, dans une lettre du 21 décembre[3], l'intrigue commence à se nouer, et, à en croire l'entremetteuse, mademoiselle de Menneville aurait fait les avances : « Elle m'a priée de vous voir demain, qui est mardi, et conférer avec vous comme elle pourrait faire pour avoir l'honneur de vous parler, le souhaitant beaucoup. Si vous avez un moment de temps à perdre et que vous me fassiez la grâce de me le mander, je vous irai rendre compte de tout: car je lui ai promis que je ne manquerais pas d'y aller demain au soir lui rendre compte de ce que vous m'aurez dit et du jour où elle vous pourrait parler, et où ce pourrait être. »

Quelques jours après, nouvelle lettre de l'entremetteuse, qui insiste toujours pour une entrevue secrète : « Je suis en peine si vous avez reçu une lettre que je

[1] Pour son mariage avec Damville.

[2] Papiers de Fouquet, t. I, p. 230.

[3] Ibid., p. 226. Il n'y a aucun ordre dans ces papiers, qu'on a reliés pêle-mêle. Des lettres postérieures en date sont placées avant celles qui devraient les suivre.

vous écrivis mercredi au soir; je vis hier encore mademoiselle de Menneville, qui me gronda fort de ce que je n'avais pas eu l'honneur de vous voir, et elle m'avait priée que je fisse tout ce que je pourrais pour vous voir hier et savoir vos sentiments sur sa visite. Elle parla hier à la reine plus d'une grande heure; mais je ne sais pas encore ce qu'elle lui dit. J'irai ce matin pour la voir. Commandez-moi par un billet ce que vous souhaitez que je fasse; car je crois que je ne pourrai avoir l'honneur de vous parler que ces fêtes[1]. J'ai appris quelque chose qui vous concerne. Je le dirai à M. votre frère pour vous le dire, afin que par là il ne se doute pas que j'ai l'honneur de vous voir. »

Le surintendant répondit par une lettre destinée à être montrée à mademoiselle de Menneville. Il engageait la fille d'honneur à mettre en lui sa confiance, et provoquait une explication qui ne se fit pas attendre. Mademoiselle de Menneville s'empressa de lui répondre[2] : « J'ai vu la lettre que vous avez eu la bonté d'écrire, dont je vous suis la plus obligée du monde. Je vous assure, monsieur, que vous ne pouvez vous employer pour personne qui en ait plus de reconnaissance. Je vous prie, trouvez bon que je vous dise que je suis un peu scandalisée contre vous de la mauvaise opinion que vous avez de moi de croire que je n'ai pas la dernière confiance en vous. Je ferai toute ma vie ce que je pourrai pour vous persuader du contraire. La personne qui vous rendra ma lettre vous dira en l'état que sont les

[1] Fêtes de Noël 1661

[2] Papiers de Fouquet, t. II, p. 22.

choses. C'est une femme que j'aime fort et à qui j'ai beaucoup de confiance. »

L'entremetteuse, si bien traitée à la fin de cette lettre, ne cessait de hâter un dénoûment dont elle espérait tirer parti. Elle offrait mademoiselle de Menneville au surintendant, et en même temps elle représentait à cette fille de la reine que, pour devenir duchesse, il fallait obtenir du surintendant l'argent qui aplanirait toutes les difficultés. Elle la décida à écrire de nouveau à Fouquet le billet suivant : « Vous m'avez tant témoigné de bonté, que j'espère que vous aurez celle de me vouloir servir dans une affaire qui m'est de la dernière conséquence. C'est que mon affaire avec M. d'Amville a fait aujourd'hui un fort grand éclat, dont madame de Prémont[1] vous dira le détail. Je vous supplie donc de vouloir faire tout ce qu'elle vous dira pour cela; je vous en aurai la dernière obligation[2]. »

Fouquet s'empressa de venir au secours de mademoiselle de Menneville : il eut avec elle une entrevue et lui donna un billet de cinquante mille écus, qui devait décider Damville à exécuter sa promesse de mariage. L'entremetteuse insiste, dans ses lettres à Fouquet, sur la reconnaissance de mademoiselle de Menneville, et fait entendre qu'elle éprouve pour le surintendant un sentiment plus vif et plus ten-

[1] Antoinette-Caroline le Sart, femme de Charles le Sart, seigneur de Prémont, chambellan de Monsieur.

[2] Ce billet est signé Manneville. Je ne reproduis pas l'orthographe, qui dénote une grossière ignorance. M. Feuillet de Conches *Causeries*, t. II, p. 558 a donné un *fac-simile* de cette lettre. L'orthographe de l'entremetteuse est encore plus barbare.

dre : « Comme je ne pus pas parler à mademoiselle de Menneville le soir même, et savoir comme cela s'était passé avec vous, elle m'a envoyé querir ce matin et m'a priée de vous voir de sa part, et vous témoigner qu'elle vous est obligée de vos bontés et de la manière obligeante dont vous en usâtes hier, et qu'enfin l'on ne peut pas plus en avoir de ressentiment qu'elle en a. Je vous assure, monseigneur, que cette pauvre fille est changée de moitié depuis hier; il y a longtemps que je ne lui ai trouvé tant de gaieté qu'aujourd'hui. Elle m'a dit que, de quelque manière que pût tourner son affaire, elle vous aurait toujours les dernières obligations de la manière dont vous aviez agi. Elle a ajouté qu'elle fut si surprise de toutes vos bontés et si interdite, qu'elle en parut toute bête, et qu'elle est fort mal satisfaite d'elle-même. Elle m'a dit cent choses que je ne vous peux mander: elle m'a renvoyée fort promptement, afin qu'à quelque prix que ce soit, je vous pusse parler. Mais, comme je ne crois pas que, présentement que vous allez au Louvre, je puisse avoir cet honneur-là, mandez-moi ce que vous souhaitez que je lui dise: et, si vous le jugez à propos, vous m'écrirez une lettre que je puisse faire voir; et, par un autre petit mot, vous me ferez savoir ce que vous souhaitez que je fasse pour toute chose. Je prends la liberté, monseigneur, de vous faire encore de nouvelles protestations de ma fidélité, et je vous proteste, monseigneur, que je suis si absolument à vous, qu'il n'y a rien au monde que je ne fasse pour vous en assurer, vous étant la créature du monde la plus acquise. J'ai fait l'affaire avec madame de Cha-

ronne[1]; je vous en rendrai compte lorsque j'aurai l'honneur de vous voir; mais je vous puis dire que la chose est comme vous la souhaitez. »

A partir du commencement de l'année 1661, l'intrigue est engagée, et l'unique soin de l'entremetteuse est d'en tirer le meilleur parti possible. Presque toutes ses lettres contiennent des demandes d'argent, de bijoux, de dentelles. « Je passai hier au Louvre, en m'en revenant, écrit-elle à Fouquet[2]; mais je ne pus parler à la personne que vous savez[3] à cause que M. d'Amville y était déjà. Je l'ai vue ce matin: elle était dans la plus grande inquiétude du monde de savoir si je vous avais parlé. Je lui ai rendu compte de tout ce que vous m'aviez dit et de la prière que vous lui faisiez si elle avait besoin de quelque chose, et que par là vous connaîtriez qu'elle aurait confiance en vous. Elle m'a priée de vous remercier de sa part, et de vous dire que non pas sur cet article-là, mais sur toutes les actions de sa vie, elle vous ferait voir une si grande confiance, que, assurément, vous n'auriez pas lieu de vous en plaindre. » Et, plus loin[4] : « Je vous dis hier qu'elle m'avait priée de lui faire avoir des points de Venise; et aujourd'hui, devant que je lui dise toutes ces choses, elle m'avait

[1] Il est plusieurs fois question de madame de Charonne dans cette correspondance; il s'agissait probablement d'une abbesse de quelque monastère, avec laquelle le surintendant traitait pour une acquisition de propriétés. Charonne est voisin de Saint-Mandé. La femme la Loy s'employait, comme on l'a déjà vu, pour toute espèce d'affaires.

[2] Papiers de Fouquet, t. I, p. 70.

[3] C'est ainsi que mademoiselle de Menneville est toujours désignée dans la suite de la correspondance.

[4] p. 71.

priée encore que je lui fisse avoir quelques bagues et quelques bijoux de chez un orfèvre. Je vous assure qu'après que je lui eus parlé, elle ne m'osait plus faire la même prière: et, quoique je sache que bien des fois elle n'ait pas beaucoup d'argent, c'est la personne la plus généreuse.

« Quant à son affaire[1], elle parla encore hier à la reine, qui l'assura toujours de M. d'Amville: mais elle vous supplie que vous essayez de lui dire un mot, comme au P. Annat[2]; on l'avertit qu'il met dans l'esprit du roi que M. d'Amville n'est pas obligé de l'épouser. Elle vous demande en grâce de faire parler à ce jésuite, et aussi au confesseur de la reine. Elle m'a dit que, si vous le trouviez à propos, elle vous enverrait une copie de sa promesse[3] et de tous ses papiers; mais elle croit que l'on n'ira pas vers les jésuites, et que cela est inutile; que, pourvu que l'on puisse gagner le P. Annat pour parler au roi d'une autre manière, ce sera beaucoup. »

Cette intrigue amoureuse fut troublée par un peu de jalousie, qui ne servit qu'à la rendre plus piquante. Fouquet redoutait un jeune Gascon, Péguilin, qui commençait à paraître à la cour, et qui ne tarda pas à y faire grande figure sous le nom de duc de Lauzun. L'entremetteuse, en prodiguant les assurances de la passion de mademoiselle de Menneville pour Fouquet, cherche à le rassurer : « J'ai relu votre lettre, lui écrit-

[1] Il s'agit toujours du projet de mariage avec Damville.
[2] Confesseur de Louis XIV.
[3] Voy. cette promesse de mariage, p. 190, note 5.

elle[1], à la personne que vous savez, qui a autant d'impatience de vous voir que vous, et je l'ai trouvée dans le dessein de hasarder toutes choses; mais il ne faut pas s'en tenir à ce qu'elle dit, il faut faire les choses prudemment. Je lui dis ce que nous avions résolu, que je leur donnerais la collation chez nous, et que vous seriez en un petit cabinet où elle pourrait vous voir un moment. Tout aussitôt elle m'a dit qu'elle en était ravie et qu'elle le voulait; mais, comme mademoiselle du Fouilloux est malade, et qu'il est plus à propos qu'elle y soit, je suis d'avis que l'on attende à demain, et, s'il arrivait quelque changement, je vous en avertirais de bonne heure. C'est une chose qu'il ne faut pas hasarder souvent; car je vous assure que plus j'y songe et plus je la trouve délicate, et il faut assurément, sans balancer davantage, faire venir madame sa mère.

« Je lui ai parlé de ce que vous m'aviez dit pour ses affaires[2], et ce qu'il fallait qu'elle dise au roi; mais elle dit qu'elle n'ose le dire elle-même, et qu'elle le fera dire par le grand prévôt[3] ou par mademoiselle du Fouilloux. Pour moi, je n'approuve pas que cela se fasse ainsi; et, à moins qu'elle ne le dise elle-même, cela ne fera pas son effet.

« Je me suis informée de ce que c'était que Péguilin; il est amoureux de la petite mademoiselle de Beauvais, et assurément elle (mademoiselle de Menneville) ne lui parle jamais. Ce qu'elle lui dit, c'était que,

[1] Papiers de Fouquet, t. II, p. 330.
[2] Toujours le mariage avec Damville.
[3] Le marquis de Sourches.

de la part de mademoiselle de Beauvais, elle lui demandait qui était une personne qui était dans la chapelle. Ne soyez point en peine comme j'ai fait cela : je l'ai fait si adroitement, que l'on ne sait par quelle raison j'ai demandé tout cela.

« Je vous écris celle-ci dans son alcôve pendant qu'elle dîne. Je vous demande la grâce, quand vous aurez lu ma lettre, de m'envoyer ce billet pour madame du Puy[1] : c'est que je n'ose plus venir céans si je ne lui donne. Elle m'a dit aussi de vous en prier; car elle souhaite encore plus que moi que je me maintienne bien avec elle. Je dirai que c'est M. votre frère qui me le laissa hier en s'en allant. Ne me mandez que ce que vous voudrez qu'elle voie. Comme elle ne veut pas que je sorte que ce laquais ne soit de retour, elle voudra lire la lettre. Elle m'a dit que d'abord qu'elle aurait dîné, elle vous allait écrire. »

Le billet de mademoiselle de Menneville à Fouquet, qu'annonce l'entremetteuse, est probablement le suivant[2] : « Vous ne pouvez pas douter de mon amitié sans m'offenser furieusement, après les marques que je vous en ai données. Je trouve le temps aussi long que vous de ne vous point voir, et, si j'avais pu apporter quelque remède, je n'y aurais pas manqué. Je n'ose pas essayer jusques à cette heure. Si je voulais croire le bruit du monde, je serais persuadée que vous y avez moins de peine que moi. Je fais tout ce qui se peut

[1] Cette dame du Puy ou du Puis était chargée de surveiller les filles d'honneur de la reine.

[2] Papiers de Fouquet, t. II, p. 54.

pour n'en rien croire. Cela serait fort vilain à vous de n'agir pas d'aussi bonne foi que moi. L'on vous dira les moyens que je cherche pour vous voir. Adieu, je suis à vous sans réserve. »

La plupart des lettres qui suivent roulent sur ces trois points : hâter le mariage avec Damville, ménager des rendez-vous, enfin assurer à l'entremetteuse des avantages de toute nature, part dans les affaires de finance, argent comptant, bijoux, construction de maison, etc. Elle demande le plus souvent au nom de mademoiselle de Menneville; mais, sans exagérer le désintéressement des filles d'honneur, on doit supposer que la plus grande partie de l'argent donné par le surintendant revenait à la femme la Loy. Voici d'abord quelques passages d'une lettre où elle mêle la question du mariage de mademoiselle de Menneville avec des affaires de jaugeage, où elle voulait entrer par la protection de Fouquet : « M. le grand-prévôt, écrit-elle au surintendant, doit avoir grande conférence avec M. d'Amville et elle, si bien qu'elle me dit que, si elle venait, ce ne serait que fort tard; mais enfin que, si vous le souhaitiez, elle irait à quelque heure que ce fût, et même qu'elle quitterait plutôt tout que d'y manquer. Comme j'ai vu cela, j'ai dit qu'il valait mieux remettre la partie à demain; car c'est jour de fête; vous aurez, à ce que je crois, plus de temps, outre que j'ai peur que vous en aller si tard, cela ne vous fît mal. Pour l'affaire de la jauge, le traitant a dit que vous en aviez parlé à M. Pellisson, et que, lui, avait dit que M. Pellot lui en avait écrit de la Rochelle. Il jure que je ne peux pas être de la jauge

dont il entend parler, mais bien du courtage, parce qu'il proteste qu'il n'a encore fait aucune chose pour établir la jauge en ce pays-là, et que pour preuve qu'il dit vrai, si vous avez la bonté de vous en informer à M. Chevrier, il pourra vous en assurer, et s'offre toujours à promettre que, si vous avez la bonté de lui donner l'arrêt qu'il demande, et que dans la suite il fasse le moindre bruit, il consent que vous le supprimiez. »

Les obstacles imprévus aux rendez-vous sont aussi un des sujets qui reviennent souvent dans cette correspondance. « Je vous demande mille pardons, écrit l'entremetteuse à Fouquet[1], si je ne vous fis point hier savoir de nouvelles. Toute la journée nous fûmes enfermées dans le Palais-Royal, sans en pouvoir sortir. Je croyais toujours qu'assurément nous irions vous voir, et je vous jure que ce ne fut pas la faute de la personne que vous savez; car elle en avait la plus grande envie, et elle avait jeté ses mesures sur ce que M. d'Amville lui avait dit qu'il irait coucher au faubourg, et qu'il lui viendrait parler sur les deux heures, si bien qu'il l'a fait attendre toute la journée, et n'est venu que sur les six heures, et a dit qu'il coucherait au Louvre. Je vous proteste qu'elle en a eu de la douleur. Je ne pus vous le faire savoir hier au soir. Elle ira aujourd'hui sans faute, à ce qu'elle me vient de mander. Je crois que ce sera sur les six heures et demie. J'irai l'y attendre. Faites tenir M. de la Forest à la porte pour ce temps-là. S'il arrivait du changement, je vous le manderais. »

[1] Papiers de Fouquet, t. I, p. 48.

Quelquefois c'est mademoiselle de Menneville elle-même qui s'excuse sur sa santé. Elle écrit à l'entremetteuse, qui envoie son billet à Fouquet[1] : « Quoique malade à la mort, je n'ai pas laissé d'envoyer à votre logis pour vous prier de venir me prendre chez ma mère pour aller où vous savez. J'ai tout le déplaisir imaginable de n'y pouvoir aller ce jour: il y a beaucoup de votre faute: c'est pourquoi n'en pensez pas crier la première. Je vous donne le bonjour, et je vous prie d'aller où vous savez, et faites mes excuses. Adieu, je suis à vous sans réserve. »

L'entremetteuse la presse et cherche à l'inquiéter. « Je lui dis, écrit-elle à Fouquet, que j'avais pu remarquer (non pas que vous me l'eussiez dit) que cela vous fâchait fort de voir toujours les plus beaux acheminements de parties, et toujours manquer, si bien que je l'ai fort inquiétée; mais je crois que ce n'est pas mal à propos. Elle est toujours fort mal d'un gros rhume. »

Dans une autre circonstance, c'est la maladie de sa mère qui retient mademoiselle de Menneville : « Il est impossible que la personne que vous savez aille aujourd'hui vendredi chez vous, parce que madame sa mère est fort mal. Les médecins en désespèrent, et l'on ne croit pas qu'elle puisse aller jusques à demain, si son mal ne diminue, si bien qu'elle est en une affliction la plus grande du monde. Cela ne l'aurait pas empêchée d'y aller, sinon que M. d'Amville y doit aller sur les trois

[1] Papiers de Fouquet, t. II, p. 57.

heures, et la doit ramener au Louvre. Elle ira dimanche ou lundi, selon que vous le jugerez à propos. Je lui dis tout ce que vous me dites hier. Elle est fort résolue de ne le lui point donner[1] qu'il ne fasse les choses: mais elle souhaiterait fort que l'argent fût chez un notaire, afin qu'elle en puisse parler à M. de Guitaut[2], et qu'elle puisse faire voir à l'autre (Damville) que, en cas qu'il veuille faire l'affaire, assurément on ne le fourbe point. »

Tantôt c'était un ordre imprévu qui soumettait les filles de la reine à une surveillance plus sévère et les retenait au Louvre. Il était impossible que l'œil si perçant et si peu charitable des courtisans ne découvrît pas quelques-uns des mystères de ces légères beautés. De là les défenses qui, si l'on en croit les lettres de la cassette, désolaient mademoiselle de Menneville[3]. « La reine envoya querir au soir madame Dupuy (c'était probablement une sous-intendante de la maison de la reine, chargée de la garde des filles d'honneur), et lui défendit de laisser sortir les filles, pendant qu'elle n'y serait pas, si ce n'était pour aller chez la jeune reine, et de ne les laisser promener qu'avec elle, si bien qu'elle (mademoiselle de Menneville) est enragée et dit que, nonobstant cela, demain elle ira voir madame de Froulay, et qu'elle fera tous ses efforts pour lier la partie pour mer-

[1] Il s'agit du billet de cinquante mille écus que Fouquet avait remis à mademoiselle de Menneville et dont elle voulait se servir pour déterminer le duc de Damville à l'épouser.

[2] François de Comminges, comte de Guitaut, capitaine des gardes de la reine mère.

[3] Papiers de Fouquet, t. I, p. 72-75.

credi. Elle m'a dit que, si vous vouliez, elle feindrait d'avoir une affaire à solliciter, et qu'elle vous irait voir demain; mais je crois que cela ferait trop d'éclat. Si vous le souhaitez pourtant, cela sera. M. d'Amville est de retour, mais sans contrat. Il fait toujours les plus belles protestations du monde, et jure ses grands dieux que, dans un mois, elle sera madame d'Amville. De tout cela, je n'en crois guère. »

Il paraît, à en juger par les lettres suivantes, que Damville se montrait très-avide et ne cessait d'emprunter à mademoiselle de Menneville l'argent que lui donnait le surintendant : « La personne que vous savez, écrit l'entremetteuse[1], me vient d'envoyer prier, au nom de Dieu, de lui envoyer tout présentement deux cents pistoles ou cent, si je n'en pouvais trouver davantage, outre les cinquante que je lui donnai. Comme j'ai vu cela, je lui ai dit que je n'en avais pas tant, et je me suis contentée de lui en envoyer quatre-vingts. C'est pour donner à cet homme[2]. Vous pouvez voir déjà combien en voilà que je lui donne; et, de plus, je suis assurée qu'elle a une bague et une table de bracelets, qui vont à quatre-vingts pistoles, dont je ne recevrai jamais un sou. Elle est prompte furieusement. Je lui dis que vous lui conseilliez de dire à la reine l'argent qu'elle lui prêtait; elle me dit tout franc qu'elle ne le pourrait faire. Assurément cet homme-là se moque d'elle. Pour moi, je suis au désespoir de toutes ces choses. »

Lorsque la cour quitta Paris, au mois de mai, pour se

[1] Papiers de Fouquet, t. I, p. 51.

[2] Il ne peut être question que de Damville.

rendre à Fontainebleau, les rendez vous devinrent plus difficiles. Cependant Fouquet surmonta tous les obstacles, et mademoiselle de Menneville en témoigna sa satisfaction dans le billet suivant, qu'elle lui adressa[1] : « Mon impatience n'est pas moins grande que la vôtre. L'on m'a donné aujourd'hui bien de la joie de l'expédient que vous avez trouvé pour nous voir. Je vous assure qu'il ne se présentera point d'occasion de le faire que je ne le fasse de tout mon cœur. Je vous prie de n'en point douter. Je suis bien honteuse de ne vous avoir pu encore remercier de ce que vous avez fait en partant. Adieu, je vous prie que l'absence ne diminue point l'amitié que vous m'avez promise. Vous ne pouvez me l'ôter sans injustice. Quand vous serez en dévotion, je vous prie, faites-le-moi savoir. Bonsoir, je vous prie de croire que je vous aime de tout mon cœur. »

Il paraît, toutefois, qu'à Fontainebleau les relations devinrent moins fréquentes, et que mademoiselle de Menneville commençait à douter de la constance du surintendant. Il eût manqué quelque chose à cette intrigue, si Fouquet, qui ne se piquait de fidélité pour personne, n'eût pas éveillé les soupçons de mademoiselle de Menneville. L'entremetteuse fait peut-être les frais de toute cette passion: mais il faut la suivre jusqu'au bout. Elle écrit à Fouquet, en mai[2] : « Quant à la personne que vous savez, je lui ai donné votre billet. Elle était dans la plus grande colère du monde contre moi d'avoir été si longtemps dehors, et croyait qu'abso-

[1] Papiers de Fouquet, t. II, p. 68.
[2] Ibid., t. I, p. 27 et 28.

lument vous ne songiez plus à elle. Je lui ai fait connaître que, moi n'y étant point, vous ne pouviez lui écrire. Elle m'a dit pour toute raison que par mon petit garçon vous pouviez bien lui faire savoir, et m'a dit qu'elle savait bien des choses, sans me vouloir expliquer rien, sinon que j'ai vu qu'elle a une jalousie enragée. Je vous peux dire que votre lettre lui a tout remis l'esprit, et ce que je lui dis que vous m'aviez envoyé chercher beaucoup de fois, pendant que je n'y étais pas. Assurément, monseigneur, je suis tout à fait persuadée qu'elle vous aime infiniment. En vérité, elle m'a dit cent choses que je ne vous peux mander, et il sera bon que je vous parle demain, si cela se peut, pour bien des choses: faites-moi la grâce de me mander si je le pourrai.

« Elle m'a dit que, pour la messe du roi, vous saviez bien que la reine mère n'y est pas allée. Elle est fort embarrassée pour son jubilé [1]; car enfin il faut qu'elle le fasse; cela ferait un trop grand éclat, et moi-même je le lui ai conseillé; car cela est de trop grande conséquence. Comme nous parlions, elle se mit à pleurer, me disant qu'elle était bien malheureuse de s'être engagée aussi fortement avec vous qu'elle l'était, et de voir tant

[1] La bulle du jubilé était arrivée le 1er avril 1661. Gui-Patin écrivait à cette date : « Enfin la bulle du jubilé est ici arrivée; on s'en va prendre les mesures nécessaires pour la distribuer quelques semaines après Pâques. C'est pour remercier Dieu de la paix générale, des mariages, etc., et pour le prier qu'il nous assiste contre le Turc qui nous menace. » L'époque fixée pour les cérémonies et stations du jubilé fut la fin de mai et le commencement de juin. On lit dans la gazette de Loret du 5 juin 1661 :

Le peuple est ici fort zélé
En faveur du saint jubilé.

d'obstacles. Elle m'a dit que pour demain elle ne pouvait vous voir; mais elle m'a voulu faire comprendre que, lorsque la reine serait partie, elle le pourrait facilement. Elle vous aurait écrit; mais, comme je lui veux faire faire son jubilé, je ne lui ai voulu parler de rien.

« Je vous assure, monseigneur, qu'elle m'a fait aujourd'hui pitié de la voir touchée comme elle était, et de voir la peur qu'elle a de vous perdre. Elle m'a dit que M. le duc d'Enghien lui en veut fort conter et en fait fort l'amoureux; mais qu'elle vous prie de croire que lui, non plus que tous les autres, ne la touchent nullement, et Fouilloux et d'autres personnes m'ont dit des choses, sans que je fisse mine de rien, qui me font connaître qu'assurément elle en use bien; cela m'a satisfaite tout à fait. Elle a beaucoup perdu en mon absence; mais elle ne me l'a jamais osé dire. Elle m'a priée de lui prêter de ces bijoux que j'ai pour faire voir, comme crochets, bagues et autres bagatelles, me disant que c'était pour les mettre; mais je crois, pour vous dire le vrai, que c'est pour les donner aux uns et aux autres pour l'argent qu'elle leur doit.

« Comme j'ai vu qu'elle ne me le voulait pas dire, je n'ai pas voulu faire mine de le savoir. Mandez-moi, si vous jugez à propos que je le fasse, et si vous le trouvez bon; car elle m'a déjà perdu, comme je vous avais mandé, une bague et une table de bracelets de quatre-vingts pistoles. Toutes ces filles-là se ruinent; elles n'ont point d'autre divertissement que de jouer; mais elles jouent beaucoup plus petit jeu qu'elles ne faisaient. J'attends vos ordres pour tout. »

Les filles de la reine font, en effet, leur jubilé, conduites par la femme la Loy, qui rend compte de tout à Fouquet : « Je fis hier mon jubilé avec elles toutes, et, si vous eussiez vu de la manière qu'elle (mademoiselle de Menneville) s'y prit, je suis assuré que vous eussiez ri de bon cœur. Il fallut que j'allasse avant elle à confesse, afin de lui faire un fidèle rapport s'il était doux ou méchant. Je vous assure que cela se passa plaisamment, et, quand j'aurai l'honneur de vous voir, je suis assurée que je vous en ferai rire.

« Demain, sans faute, l'on travaille à mon bâtiment; c'est pourquoi je vous supplie, monseigneur, si vous voyez M. de Ratabon[1], vous le prierez de ne point trouver mauvais si je le fais faire au même endroit que j'en avais eu dessein la première fois, ne se pouvant faire à profit de l'autre côté. J'appréhende si fort cet homme-là, que j'aimerais mieux parler au roi qu'à lui.

« J'ai peur que la personne que vous savez ne soit fâchée contre moi. Elle m'envoya encore hier demander des bijoux. Comme je ne savais point si vous l'approuviez ou non, et que, sur ce que je vous en ai mandé, vous ne m'avez pas fait savoir votre volonté, je ne lui envoyai qu'un petit crochet de quatre cents livres et une bague de deux cents, et la priai de me les renvoyer, parce que ceux à qui ils étaient, d'abord que je serais de retour à Paris, voudraient ravoir leurs nippes ou de l'argent, et qu'elle considérât qu'elle en avait déjà eu pour huit cents livres, et qu'il faudrait bien trouver de l'argent

[1] Intendant des bâtiments royaux.

pour payer tout cela. Je ne sais comme elle aura reçu cela: car je ne l'ai pas vue depuis. Je la verrai demain matin, et saurai d'elle si elle pourra venir l'après-dinée. »

La cour imposait alors de grandes dépenses aux personnes qui prenaient part à ses fêtes: les jeunes seigneurs y rivalisaient de splendeur avec le roi. Le comte de Saint-Aignan se distinguait entre tous[1] : il fit dresser un théâtre dans une allée du parc de Fontainebleau: il y avait des fontaines naturelles et des perspectives; on y servit une collation, et on y représenta une comédie nouvelle. La fête enfin fut si magnifique, qu'on pensa que Saint-Aignan n'en était que l'ordonnateur. Le célèbre ballet des *Saisons*, dont les paroles avaient été composées par Benserade, et les airs par Lulli, fut aussi dansé pendant cet été de 1661. Louis XIV lui-même y figura, et les principales filles de la reine y jouèrent un rôle. Ce fut une occasion de dépense. Mademoiselle de Menneville voulait y paraître avec une magnificence digne de sa beauté. De là les sollicitations adressées par l'entremetteuse au surintendant pour qu'il fît les frais des perles, des bracelets, des bijoux, qui devaient parer mademoiselle de Menneville. « Elle est fort inquiète de trouver de l'argent, écrit l'entremetteuse, parce que vous savez la dépense qu'il faut qu'elle fasse pour ce ballet: elle ne m'ose dire de vous en demander, mais elle me prie de lui en trouver: car elle n'a pas un sou. A tout cela je n'ai rien répondu. » Il est question plus loin d'un collier

[1] *Mémoires de l'abbé de Choisy* p. 585.

de perles de la valeur de dix mille écus, que l'on peut avoir pour dix-huit ou vingt mille francs. Mademoiselle de Menneville n'ose pas le demander; mais, ajoute l'entremetteuse, « je vous peux dire qu'elle donnerait jusqu'à sa chemise pour l'avoir. Je suis fort touchée qu'elle m'oblige à vous dire ces choses. »

Continuant sur ce ton, la femme la Loy prétend que, pour elle, elle ne cesse de s'élever contre de pareilles prodigalités; mais que le surintendant gâte tout par sa facilité. « Hier je comptais à la personne que vous savez la dépense que vous avez faite et faisiez pour l'amour d'elle; je lui comptais mon bâtiment, la maison que vous avez meublée, l'argent que vous avez donné. En vérité, cela monte à beaucoup; elle en fut tout étonnée; car elle sait bien que vous ne faites faire tout ce bâtiment-ci que pour l'amour d'elle. Elle me témoigna sur tout cela mille sentiments de reconnaissance. » Et, dans une des lettres suivantes : « En vérité, vous me permettrez de vous dire que vous me gâtez tout. Je vous fais fort fâché, et, quand on vous voit, vous témoignez tout le contraire, si bien que l'on ne fait que me traiter de menteuse, et l'on croit que c'est de mon chef que je fais tout cela. »

Au mois d'août 1661, Fouquet commença à être atteint d'une fièvre intermittente dont il souffrait encore au moment de son arrestation, le 5 septembre. La maladie du surintendant ne suspendit pas entièrement la correspondance de l'entremetteuse. Elle écrit à Fouquet[1] : « En vérité, monseigneur, je ne vous peux ex-

[1] Papiers de Fouquet, t. II, p. 324.

primer à quel point votre indisposition me touche. Je vous dirai que la personne que vous savez ne manqua pas à venir hier, et vous attendit jusqu'à une heure passée, nonobstant qu'elle attendait M. d'Amville. Je reçus votre billet comme elle s'en allait, fort fâchée de ne vous avoir point vu; mais elle me parut beaucoup plus touchée, quand elle apprit par votre billet votre indisposition; je vous peux assurer qu'elle en a eu de la véritable douleur et qui part du cœur. Elle me pria plus que Dieu qu'à son réveil, ce matin, elle pût avoir de vos nouvelles.

« Je ne me peux empêcher de vous dire une honnêteté qu'elle a eue pendant votre absence, qui me plut fort, qui est que mademoiselle de Bonneuil, qui est présentement mariée, donna dimanche à dîner à ses compagnes et à elle. M. votre frère l'abbé s'y trouva; il voulut fort entrer en commerce avec elle, et, comme elle vit cela, elle quitta la compagnie qui y passait l'après-dînée. Elle me vint trouver, et me conta que le lundi M. de la Basinière[1] leur voulut donner à toutes un dîner, où M. votre frère devait être de la partie. Ses compagnes y furent; elle n'y voulut jamais aller, quelque prière que l'on lui pût faire. L'on a fort pesté contre elle.

« Pour ce que je vous mandais que la mère me priait fort de leur prêter de l'argent, elle m'en parla encore au soir, et me fit connaître que, si par moi ou mes amis je pouvais lui faire prêter quatre ou cinq mille livres,

[1] Un des trésoriers de l'Épargne, dont il a été plusieurs fois question.

ils me les rendraient assurément dans un an ou dix-huit mois tout au plus: qu'ils avaient des bois qu'ils vendraient pour cela, si bien que là-dessus vous me manderez ce que vous souhaitez que je fasse. »

Une lettre qui précéda de peu de jours le départ de Fouquet pour la Bretagne[1] parle encore des inquiétudes que donnait sa santé : « Je vous peux protester que la personne que vous savez est sensiblement touchée de votre mal. Elle a envoyé ici depuis hier quatre fois pour apprendre des nouvelles de votre santé, et c'est tout vous dire que son frère le chevalier m'a dit aujourd'hui qu'elle en pleurait. Elle m'a mandé qu'elle me viendrait voir, et qu'elle me priait, à quelque prix que ce soit, que je lui pusse dire l'état de votre santé, et de savoir si, en cet état-là, vous iriez en Bretagne, et dit que, si vous y allez, elle sera assez malheureuse que la cause de votre mal empêchera qu'elle ne pourra vous voir. Si vous souhaitez qu'elle aille chez vous, elle n'y manquera pas; car, pour mademoiselle du Fouilloux, elle ne l'y mènera pas, parce qu'elle ne veut pas que personne sache qu'elle vous va parler. »

Mademoiselle de Menneville elle-même écrivit à Fouquet au moment de son départ pour la Bretagne[2] (août 1661) : « Rien ne me peut consoler, lui disait-elle, de ne vous avoir point vu, si ce n'est quand je songe que cela vous aurait pu faire mal. Ce serait la chose du monde qui me serait le plus sensible. Je trouverai le temps fort long de votre absence. Vous me feriez

[1] Papiers de Fouquet, t. II, p. 522.
[2] Ibid., p. 52-53.

un fort grand plaisir de me faire savoir de vos nouvelles. J'aurai bien de l'inquiétude de votre santé. Pour mes affaires[1], elles sont toujours en même état. Il n'a point voulu dire de temps à Leurs Majestés, disant toujours qu'il le ferait. A moi, il me fait toujours les plus grands serments du monde. Je n'ai point pris de résolution de rompre ou d'attendre, que je n'aie su votre avis. Je suis toute à vous : je vous prie que l'absence ne diminue point l'amitié que vous m'avez promise. Pour moi, je vous assure que la mienne durera toute ma vie. Adieu, croyez que je vous aime de tout mon cœur et que je n'aimerai jamais que vous. »

Les amours de mademoiselle de Menneville et de Fouquet n'avaient pu échapper à la malignité des courtisans. Le jeune Brienne raconte, dans ses Mémoires[2], qu'il s'en aperçut peu de temps après la fête que Fouquet avait donnée à la cour (17 août) : « A quelques jours de là, dit-il, je m'aperçus de l'amour que M. Fouquet portait à la belle Menneville, fille d'honneur de la reine mère: et ce fut dans la chapelle, où l'on entre par la salle des Cent-Suisses, que je m'en aperçus la première fois. M. Fouquet était fou à lier : il donna cinquante mille écus à cette fille, et madame du Plessis-Bellière servit de confidente à cet impudent, qui, à la vue de toute la cour, faisait de si grands frais en amour. Menneville trompa le bon Guitaut, capitaine des gardes de la reine mère, et lui donna d'abord son argent à garder. Elle rendit depuis cette somme au sur-

[1] Le projet de mariage avec le duc de Damville.
[2] T. II, p. 172-175 (édit. de 1828).

intendant, qui lui promit de la faire valoir; mais tout fut perdu par sa disgrâce. »

Brienne mêle ici le vrai et le faux. Nous pouvons, grâce aux lettres que nous venons de citer, rectifier ses erreurs. Ce n'est point madame du Plessis-Bellière qui conduit cette intrigue, mais une entremetteuse d'assez bas étage, qui servait aussi d'espion à Fouquet. Le personnage que l'on voulait tromper n'est pas Guitaut, mais Damville. Il n'est question de Guitaut, dans toute la correspondance, que comme d'un ami commun, que l'on employait pour obtenir de Damville l'exécution de ses promesses.

CHAPITRE XXXVII

— AOUT 1661 —

Avis donnés à Fouquet sur les dispositions du roi à son égard. — Il se détermine à vendre sa charge de procureur général. — Elle est achetée par Achille de Harlay. — Fête donnée au roi par le surintendant le 17 août. — Description qu'en fait la Fontaine pour son ami Maucroix. — On y joue la pièce des *Fâcheux* de Molière. — Irritation de Louis XIV. — Fouquet s'aperçoit du déclin de sa faveur. — Sa tristesse. — Son entretien avec Brienne avant de partir pour la Bretagne. — Louis XIV a exposé lui-même dans ses Mémoires les motifs qui le déterminèrent à faire arrêter Fouquet.

Au milieu des plaisirs et des splendeurs de Vaux, Fouquet recevait des avis menaçants. La personne qui, par ses relations avec le confesseur de la reine mère, pénétrait les mystères de la cour, lui écrivait au commencement du mois d'août : « L'on m'a dit hier que, il y a peu de jours, la reine mère, en parlant de vous, monseigneur, dit : « Il se croit à cette heure bien mieux « que M. d'Agde à la charge de maître de la chapelle « du roi, qu'on a achetée trois fois plus qu'elle ne va- « lait ; il verra, il verra à quoi cela lui a servi et ce qu'a « fait sur l'esprit du roi tout l'argent qu'il a baillé de « sa propre bourse pour le marquis de Créqui [1]. Le roi

[1] On se rappelle que le marquis de Créqui avait acheté la charge de général des galères avec l'argent fourni par Fouquet.

« aime d'être riche et n'aime pas ceux qui le sont plus « que lui, puisqu'ils entreprennent des choses qu'il ne « saurait faire lui-même et qu'il ne doute point que les « grandes richesses des autres ne lui aient été volées. »

« Madame de Chevreuse, lorsqu'elle fut ici, fut voir deux fois le confesseur de la reine mère. Cependant ce bonhomme cacha cela à M. Pellisson, qui, l'ayant été voir, lui demanda s'il ne l'avait point vue ; ce qu'il lui nia, comme il a dit ici depuis. Il a encore dit ici des choses qu'il a données sous un fort grand secret, et qui sont de très-grande conséquence. La personne qui les sait fait difficulté de me les dire, parce que madame de Chevreuse y est mêlée et que, lui étant aussi proche, elle a peine à me les dire. Je ne manquerai point de vous les apprendre dès que je les saurai, ne doutant point qu'on ne me les dise enfin. Si M. Pellisson voit le bonhomme, il ne faut pas qu'il fasse l'empressé avec lui, ni qu'il témoigne savoir ce qu'il n'a pas voulu lui dire.»

La même personne détournait vivement le surintendant de se défaire de la charge de procureur général ; mais elle enveloppait ses conseils de précautions oratoires, que rendait nécessaires la vanité de Fouquet. « Le zèle et la passion extrêmes que j'ai pour votre service m'avaient fait penser en général, comme à plusieurs de vos serviteurs, qu'il ne vous serait point avantageux, en aucune sorte, de vous défaire de votre charge de procureur général. Cependant, par la connaissance et par l'admiration que j'ai pour votre prudence et pour votre jugement, j'étais entièrement persuadé qu'il n'y avait rien de mieux, et que, personne ne

pouvant aller si loin ni juger si bien par ses propres lumières que vous, vous ne deviez prendre conseil que de vous-même. Cependant, monseigneur, j'ai appris aujourd'hui que vos ennemis sont ceux-là mêmes qui souhaitent avec passion que vous fassiez ce que vous avez résolu en cette rencontre; que ce sont eux qui vous y portent sous main, et que vous devez même vous défier du bon accueil et du bon visage que vous fait le roi, et des vues qu'on vous donne sur d'autres choses. Madame de Chevreuse a été ici, et l'on m'a promis de m'apprendre des choses qui vous sont de la dernière conséquence sur cela, sur le voyage de Bretagne, sur certaines résolutions très-secrètes du roi et sur des mesures prises contre vous. Comme je n'ai pas voulu paraître fort empressé pour savoir ce qu'on avait à me dire, je n'ai pas osé presser la personne qui m'a parlé, ni m'opiniâtrer à demander une chose que je saurai demain, naturellement et sans affectation.

« La reine mère dit, dimanche dernier, sur vous, que M. le cardinal avait dit au roi que, si l'on pouvait vous ôter les bâtiments et les femmes de la tête, vous étiez capable de grandes choses, mais que surtout il fallait prendre garde à votre ambition; et c'est par là qu'on prétend vous nuire. J'ai compris aussi que, de plusieurs personnes qui vous rapportent ce qu'ils peuvent attraper, il y en a beaucoup qui s'y gouvernent étourdiment et qui font les choses d'une manière qui fait voir qu'ils ne veulent savoir que pour vous rapporter ce qu'ils savent; ce qui a fait dire à la reine mère encore depuis peu que vous aviez des espions partout. »

Soit que Fouquet ajoutât moins de foi à ces conseils qu'aux caresses de ses ennemis, soit qu'il se crût trop engagé pour reculer, il persista dans la pensée de vendre sa charge. Plusieurs magistrats y aspiraient : les principaux étaient MM. de Fieubet, de Harlay et le président Larcher, de la chambre des comptes de Paris. Gourville négocia avec le premier[1], et il fut convenu qu'elle lui serait vendue moyennant quatorze cent mille livres ; mais Fouquet ne voulut pas y consentir par des motifs qu'explique longuement Gourville. Quant au président Larcher, il avait pour lui mademoiselle du Fouilloux, que l'on trouve mêlée dans toutes les intrigues du temps. « Mademoiselle du Fouilloux m'envoya querir hier, écrit l'entremetteuse à Fouquet[2], pour me prier de vous aller trouver et vous dire qu'elle est un peu fâchée contre vous de ce que vous ne lui avez point dit, lorsqu'elle vous a parlé de votre charge pour le président Larcher, que vous étiez engagé avec M. Fieubet (car l'on a dit que vous aviez traité avec celui que je vous nomme, et que même il a demandé l'agrément à la reine[3]). Elle souhaite fort que vous me disiez ce qu'il en est et vous prie de le lui mander par moi, et que, si cela est, comme on le dit, elle vous demande la grâce de ne dire à personne que M. le président Larcher y ait songé. »

Fouquet se décida pour Achille de Harlay, son ami et

[1] *Mémoires de Gourville*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 532-535.

[2] Papiers de Fouquet, t. I, p. 45.

[3] M. de Fieubet était chancelier de la reine mère. *Mémoires de Gourville*, édit. citée, p. 535.

son parent[1]. Il lui vendit sa charge quatorze cent mille livres, dont une partie lui fut payée comptant. Il fit porter un million à Vincennes, où le roi le voulut garder pour ses dépenses secrètes[2]. La gazette de Loret fixe à peu près la date de la démission de Fouquet : on voit que ce fut dans la première quinzaine d'août qu'il vendit sa charge. En effet, la lettre du 14 août en parle comme d'un fait accompli :

> Ce politique renommé
> Qui par ses bontés m'a charmé,
> Ce judicieux, ce grand homme,
> Que monseigneur Fouquet on nomme,

[1] Un ms. de la Bibl. imp. F. Saint-Germain fr., n° 1929, donne quelques renseignements sur la manière dont se fit la vente : « Quelque temps après, Fouquet se défait de la charge de procureur général. M..., qui a une belle maison au bout de l'Isle-Notre-Dame (c'était M. de Barentin, d'après les *Mémoires de Gourville*), en offre dix-huit cent mille livres. Mais M. Fouquet, se souvenant que M. de Harlay luy avoit presté quatre cent mille livres sans intérest, vint luy offrir sa charge et luy proposa [de la luy vendre] quatre cent mille livres de meilleur marché. M. de Harlay fit apparemment quelque difficulté. Fouquet luy dit qu'il trouveroit trois cent mille livres de sa charge de maistre des requestes; qu'il avoit plusieurs maisons dans la rue de Harlay; qu'il croyoit s'en défaire, et que cela pourroit fournir presque la somme; que de plus il luy promettoit de luy faire hausser ses gages à quarante mille livres. Mais, M. Fouquet ayant esté arresté, M. de Harlay n'en a point esté payé jusques à l'an 1674, que le roy paya douze mille escus à son fils. Je ne scais si l'on continue à luy payer tous les ans. » Ce manuscrit est anonyme, et il est impossible d'apprécier l'authenticité des faits qu'il raconte.

[2] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, édit. citée, p. 586. Gui-Patin, qui est généralement disposé à prendre le mauvais côté des choses et dont les renseignements sont loin d'être toujours exacts, écrivait à son ami Falconnet, à la date du 2 septembre : « On dit que le roi a un grand caveau, dans lequel il serre volontiers ses pistoles, et d'où il n'aime point de rien tirer. Il dit que, quand ce caveau sera plein, il en fera faire un autre, et que M. le surintendant lui donne tous les mois cent mille écus. »

Si généreux, si libéral,
N'est plus procureur général,
Une autre prudente cervelle,
Que monsieur Harlay l'on appelle,
En a, par sa démission,
Maintenant la possession.

Pour endormir complétement le surintendant et lui prouver que sa faveur était plus affermie que jamais, Louis XIV accepta la fête que Fouquet lui offrit dans son château de Vaux. Plus de six mille personnes de la cour et de la ville y avaient été invitées.

Le roi partit de Fontainebleau le 17 août 1661, et se rendit à Vaux dans une voiture où avaient pris place Monsieur, la comtesse d'Armagnac, la duchesse de Valentinois et la comtesse de Guiche. La reine mère y alla dans son carrosse, et Madame en litière[1]. La jeune reine manqua seule à cette fête; elle était retenue à Fontainebleau par sa grossesse[2]. Le roi et la cour commencèrent par visiter le parc et le château, où l'on admirait de toutes parts des eaux jaillissantes, la cascade, la gerbe d'eau, la fontaine de la couronne, les monstres marins. Des tuyaux de plomb, enfouis sous terre, alimentaient toutes ces sources, qui jaillissaient et retombaient en pluie brillante. Les parterres ornés de fleurs et de statues, les bassins et les canaux couverts de barques peintes et dorées, charmèrent tous les spectateurs. Le château n'étalait pas moins de merveilles; on y admirait surtout les peintures de le Brun. Louis XIV fut, dit-on, frappé et irrité d'un tableau

[1] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, édit. citée, p. 86.

[2] Voy., pour la description de la fête de Vaux, la lettre de la Fontaine à Maucroix du 22 août), et celle de Loret en date du 20 août 1661.

allégorique, où cet artiste avait placé le portrait de mademoiselle de la Vallière. Il eut la pensée de faire arrêter Fouquet à l'instant même et dans son château ; mais la reine mère l'en détourna [1].

Les courtisans, auxquels rien n'échappait, remarquèrent que les plafonds et les ornements d'architecture portaient la devise du surintendant ; c'était un écureuil qui montait sur un arbre, avec ces paroles : *Quo non ascendam?* (Où ne monterai-je pas?) On voyait alors dans ces armes un symbole de l'ambition de Fouquet ; mais, après sa disgrâce, on remarqua qu'il y avait aussi des couleuvres et des lézards qui semblaient menacer l'écureuil, et que ces animaux figuraient dans les armes de Colbert et de Michel le Tellier [2].

Lorsque la cour eut terminé la visite du parc et du château, on tira une loterie où tous les invités gagnèrent des bijoux, des armes, etc. ; puis on servit un magnifique souper, dirigé par Vatel. « La délicatesse et la rareté des mets furent grandes ; mais la grâce avec laquelle M. le surintendant et madame la surintendante firent les honneurs de leur maison le fut encore davantage. » La magnificence du service éblouit la cour. Lorsqu'on fit l'inventaire des meubles de Vaux, peu de jours après, on y trouva trente-six douzaines d'assiettes d'or massif et un service de même métal [3]. Le roi, ajoute l'auteur de cette note, n'en a point de semblable. Il y avait là encore cinq cents douzaines d'assiettes, qui

[1] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, p. 587.

[2] Voy. à l'Appendice du tome Ier un extrait des papiers de Gourart.

[3] Portefeuilles de Vallant, t. III, pièce 27 ; mss., de la Bibl. impériale.

avaient servi pour ce souper, dont la dépense fut évaluée à cent vingt mille livres.

Les plaisirs de l'esprit se mêlaient toujours à Vaux au luxe des festins. Après le souper, on se rendit à l'allée des sapins, où un théâtre avait été dressé.

En cet endroit, qui n'est pas le moins beau
De ceux qu'enferme un lieu si délectable,
Au pied de ces sapins et sous la grille d'eau,
Parmi la fraîcheur agréable
Des fontaines, des bois, de l'ombre et des zéphyrs,
Furent préparés les plaisirs
Que l'on goûta cette soirée.
De feuillages touffus la scène était parée
Et de cent flambeaux éclairée.

Les décorations furent magnifiques : la Fontaine n'a pas manqué de les décrire :

On vit des rocs s'ouvrir, des termes se mouvoir.
Et sur son piédestal tourner mainte figure.
Deux enchanteurs pleins de savoir
Firent tant, par leur imposture,
Qu'on crut qu'ils avaient le pouvoir
De commander à la nature.
L'un de ces enchanteurs est le sieur Torelli,
Magicien expert et faiseur de miracles;
Et l'autre, c'est le Brun, par qui Vaux embelli
Présente aux regardants mille rares spectacles :
Le Brun dont on admire et l'esprit et la main,
Père d'inventions agréables et belles,
Rival des Raphaëls, successeur des Apelles,
Par qui notre climat ne doit rien au romain.
Par l'avis de ces deux la chose fut réglée.
D'abord aux yeux de l'assemblée
Parut un rocher si bien fait,
Qu'on le crut rocher en effet;
Mais insensiblement se changeant en coquille,
Il en sortit une nymphe gentille,
Qui ressemblait à la Béjart,
Nymphe excellente dans son art.

Et que pas une ne surpasse.
Aussi récita-t-elle avec beaucoup de grâce
Un prologue estimé l'un des plus accomplis
Qu'en ce genre on ait écrits,
Et plus beau que je ne dis
Ou bien que je n'ose dire.
Car il est de la façon
De notre ami Pellisson.

Dans ce prologue, la Béjart, qui représentait la nymphe de la fontaine où se passait l'action, commandait aux divinités soumises à son empire de sortir des marbres où elles étaient enfermées et de contribuer de tout leur pouvoir aux plaisirs du roi. Pellisson avait mis dans sa bouche un éloge de ce prince,

Jeune, victorieux, sage, vaillant, auguste,
Aussi doux que sévère, aussi puissant que juste,
Régler et ses États et ses propres désirs,
Joindre aux nobles travaux les plus nobles plaisirs
En ses justes projets jamais ne se méprendre;
Agir incessamment, tout voir et tout entendre,
Qui peut cela peut tout : il n'a qu'à tout oser
Et le ciel à ses vœux ne peut rien refuser
Ces termes marcheront, et, si Louis l'ordonne,
Ces arbres parleront mieux que ceux de Dodone
Hôtesses de leurs troncs, moindres divinités,
C'est Louis qui le veut, sortez, Nymphes, sortez

A la voix de la nymphe, les termes, les statues et les arbres se mirent en mouvement. Il en sortit des Dryades, des Faunes, des Satyres, qui firent l'une des entrées du ballet. A ce premier divertissement succéda la comédie des *Fâcheux*, que Molière avait composée en quelques jours pour cette fête. Quoique inférieure à l'*École des maris*, qui avait été représentée dans ces mêmes lieux un mois auparavant, la nouvelle pièce eut un grand

succès. Le goût n'était plus aux bouffonneries, qu'on avait trop longtemps admirées. La Fontaine marque ingénieusement le caractère nouveau imprimé par Molière à la comédie :

C'est un ouvrage de Molière.
Cet écrivain par sa manière
Charme à présent toute la cour.
. . . . . .
J'en suis ravi; car c'est mon homme.
Te souvient-il bien qu'autrefois
Nous avons conclu d'une voix
Qu'il allait ramener en France
Le bon goût et l'air de Térence?
Plaute n'est plus qu'un plat bouffon.
Et jamais il ne fit si bon
Se trouver à la comédie.
. . . . . .
. . . . . .
Jodelet n'est plus à la mode,
Et maintenant il ne faut pas
Quitter la nature d'un pas.

Le ballet, qui avait été approprié à la comédie, représenta des fâcheux de divers genres. A ce spectacle succéda celui d'un feu d'artifice.

Figure-toi qu'en même temps
On vit partir mille fusées,
Qui par des routes embrasées
Se firent toutes dans les airs
Un chemin tout rempli d'éclairs,
Chassant la nuit, brisant ses voiles.
As-tu vu tomber des étoiles?
Tel est le sillon enflammé,
Ou le trait qui lors est formé.
Parmi ce spectacle si rare,
Figure-toi le tintamare,
Le fracas et les sifflements
Qu'on entendait à tous moments.
De ces colonnes embrasées
Il renaissait d'autres fusées.

Au moment où le roi revenait au château et se préparait à retourner à Fontainebleau, la lanterne du dôme qui surmontait le château de Vaux s'enflamma et vomit des nuées de fusées et de serpenteaux : ce fut le dernier éclat de cette fête splendide. Elle eut un retentissement incomparable ; tous les poëtes du temps la célébrèrent. Loret en remplit sa gazette du 20 août. Les magnificences de Vaux, qui effaçaient de beaucoup Fontainebleau et toutes les maisons royales[1], avaient profondément blessé Louis XIV. « Ah ! madame, disait-il à la reine mère, est-ce que nous ne ferons pas rendre gorge à tous ces gens-là ? » On ne manquait pas d'exaspérer le roi, en opposant la pauvreté des habitations royales au luxe étalé par le surintendant. Un mémoire[2] écrit par Colbert marque vivement ce contraste. « Les bâtiments, les meubles, l'argent et autres ornements n'étaient que pour les gens de finances et les traitants, auxquels ils faisaient des dépenses prodigieuses, tandis que les bâtiments de Sa Majesté étaient bien souvent retardés par le défaut d'argent : que les maisons royales n'étaient point meublées, et qu'il ne se trouvait pas même une paire de chenets d'argent pour la chambre du roi. »

Fouquet, malgré les ménagements de Louis XIV et les feintes caresses de quelques courtisans, pouvait apercevoir des signes menaçants, qui présageaient sa chute prochaine. Un jeune seigneur, le comte de Saint-

[1] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, édit. cit., p. 587.

[2] Mémoire écrit tout entier de la main de Colbert et conservé à la Bibl. imp. Nous en avons déjà cité un extrait, t. I, p. 550.

Aignan, lui parla avec hauteur devant tout le monde dans l'antichambre du roi, et lui déclara qu'il renonçait à son amitié. Le comte de Saint-Aignan était un des favoris de Louis XIV, et on le savait trop prudent pour rompre ouvertement avec un ministre qu'il eût cru solidement établi[1]. Fouquet essuya encore, dans le conseil, un échec qui lui fut pénible. Le roi proposa de supprimer les ordonnances de comptant, qui servaient à couvrir les dépenses secrètes des surintendants. Le chancelier, qui avait été appelé à ce conseil, appuya fortement la proposition. Fouquet, outré d'une mesure qui le dépouillait d'une des prérogatives auxquelles il tenait le plus, s'écria : « Je ne suis donc plus rien? » A peine avait-il laissé échapper cette exclamation qu'il sentit qu'il avait eu tort, et s'efforça de réparer sa faute en disant qu'il fallait trouver d'autres moyens pour cacher les dépenses secrètes de l'État. Le roi répondit qu'il y pourvoirait et ne laissa percer aucune émotion qui pût trahir ses sentiments; mais il n'en fut pas de même des ministres. Le jeune Brienne, qui assistait à ce conseil avec son père, raconta à l'abbé de Choisy[2] que, au moment où Fouquet laissa échapper les paroles qui dévoilaient ses secrètes pensées, le Tellier donna un coup de coude significatif au bonhomme Brienne, qui était auprès de lui.

La maladie du surintendant contribuait encore à rendre plus triste le voyage de Bretagne, qui se préparait sous de si fâcheux auspices. Fouquet était atteint

[1] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, p. 587.
[2] *Ibid.*

depuis quelque temps d'une fièvre intermittente, dont les accès épuisaient ses forces et contribuaient à l'abattre. Ce fut dans cette disposition que le trouva le jeune Brienne, qui le vit et l'entretint, la veille même de son départ pour Nantes[1]. Il sortait de son accès de fièvre et questionna fort Brienne sur ce que l'on disait du voyage de Nantes, qu'il avait, disait-il, conseillé au roi. « Ma foi, répondit Brienne, je n'en sais rien du tout. — M. votre père ne vous a-t-il rien dit? — Non, monsieur. — Mais le marquis de Créqui sort d'avec moi et vient de m'avertir que la duchesse de Chevreuse m'a rendu de très-mauvais offices. — Je ne sais point cela non plus. — La reine mère m'a fait dire par Bartillac[2] de me garder de la duchesse. — C'est vous, monsieur, qui me l'apprenez. — Je ne suis plus procureur général et je ne serai plus longtemps surintendant. On me leurre d'un collier de l'ordre qu'on ne me donnera peut-être jamais, et me voilà perdu sans ressource. J'ai même prêté au roi le million que M. de Harlay m'a payé sur le prix de ma charge, dont il me doit encore quatre cent mille livres. J'ai quelque argent sur les aides, mais ces fonds ne sont guère assurés[3]. J'ai bien encore

[1] *Mémoires de Henri-Louis de Loménie, comte de Brienne*, édit. 1828, t. II, p. 185. Ces Mémoires sont, je le sais, suspects à la postérité des critiques. Le style en a été rajeuni; mais j'ai pu me convaincre, en consultant le manuscrit même, que les faits n'ont pas été altérés, et c'est pour l'histoire le point essentiel. Quant à la confiance que mérite un auteur dont l'esprit a été aussi profondément dérangé que celui du jeune Brienne, il y a encore lieu à discussion; mais je ferai remarquer qu'il s'agit ici d'événements dont il a été témoin et où il a joué le principal rôle. Il serait difficile de ne pas croire à sa véracité.

[2] Bartillac, ou Bertillac, était le trésorier d'Anne d'Autriche.

[3] C'était treize ou quatorze cent mille livres dont il avait les rescrip-

quelque somme assez considérable entre les mains d'un de mes plus fidèles amis [1]; mais tout cela est peu de chose, si l'on doit m'ôter la surintendance. Je dois plus de quatre millions, auxquels je m'étais engagé pour les dépenses de l'État. (Il disait tout cela, ajoute Brienne, d'un air triste et abattu.) Mais, quoi! il faut se résoudre à tout. Je ne saurais croire que le roi veuille me perdre. — Le roi, lui dis-je, monsieur, vous a trop promis pour vous tenir tant de choses. Croyez-vous qu'il veuille avoir un premier ministre? Et, pour le collier de l'ordre, je le tiens fort mal assuré. Vous n'êtes plus procureur général; la faute est faite. Le meilleur parti que vous puissiez prendre est de parler à la reine mère, qui vous aime et qui vous a fait donner l'avis de la mauvaise volonté que la duchesse de Chevreuse a pour vous [2]. — Je l'ai fait, et elle ne m'a rien dit que de général, et peut-être ne sait-elle rien des desseins du roi contre ma personne. Pourquoi le roi va-t-il en Bretagne et précisément à Nantes? Ne serait-ce point pour s'assurer de Belle-Ile? — Si j'étais à votre place, j'aurais cette crainte, et je la croirais bien fondée. — Le marquis de Créqui m'a dit la même chose que vous, et madame du Plessis-Bellière aussi. Je suis fort embarrassé, je vous

tions des fermiers des aides dans sa poche quand il fut arrêté. (*Note de Brienne.*)

[1] C'était sept cent mille livres que lui gardait M. Chanut, dont la reconnaissance fut aussi trouvée dans sa poche quand on l'arrêta. (*Note de Brienne.*

[2] Il est fort douteux que la reine mère ait fait elle-même donner les avis à Fouquet. Nous avons vu qu'ils venaient d'une personne qui était en relation avec le confesseur de la reine mère. Il ne serait pas impossible que ce fût Bartillac, le trésorier d'Anne d'Autriche.

l'avoue, à prendre une bonne résolution. Nantes, Belle-Ile! Nantes, Belle-Ile! Il répéta plusieurs fois ces deux noms, ajoute Brienne. Enfin il me dit : — M'enfuirai-je? C'est ce qu'on serait peut-être bien aise que je fisse. Me cacherai-je? Cela serait peu facile; car quel prince, quel État, si ce n'est peut-être la république de Venise, oserait me donner sa protection? Irai-je à Livourne? Cela n'est guère honorable pour moi. Vous voyez ma peine; dites-moi ou écrivez-moi exactement tout ce que vous apprendrez de ma destinée, et surtout gardez-moi le secret. » Fouquet prit ensuite congé de Brienne, et, en l'embrassant, il avait les larmes aux yeux. « Je ne pus m'empêcher de pleurer, ajoute Brienne: il me faisait une vraie compassion, et il en était digne. »

Il faut rapprocher de ces récits dramatiques, mais un peu suspects d'invention romanesque, l'exposé que fait Louis XIV lui-même des motifs qui le déterminèrent à frapper le surintendant. Il est possible qu'il y ait des sous-entendus dans ces pages que le grand roi écrit pour l'instruction de son fils; mais les principaux motifs y sont exprimés dans un langage ferme et noble : « Depuis le temps que je prenais soin de mes affaires, dit Louis XIV[1], j'avais de jour en jour découvert de nouvelles marques des dissipations du surintendant. La vue des vastes établissements que cet homme avait projetés, et les insolentes acquisitions qu'il avait faites[2], ne

[1] *Mémoires de Louis XIV*, édit. Dreyss, t. II, p. 524-525. Ces pages sont de la main de Pellisson.

[2] Voy. sur ces acquisitions de Fouquet, t. I, p. 395-402 de nos Mémoires.

pouvaient faire qu'elles ne convainquissent mon esprit du dérèglement de son ambition, et la calamité générale de tous mes peuples[1] sollicitait sans cesse ma justice contre lui. Mais ce qui le rendait plus coupable envers moi était que, bien loin de profiter de la bonté que je lui avais témoignée en le retenant dans mes conseils, il en avait pris une nouvelle espérance de me tromper, et, bien loin d'en devenir plus sage, il tâchait seulement d'en être plus adroit. Mais, quelque artifice qu'il pût pratiquer, je ne fus pas longtemps sans reconnaître sa mauvaise foi; car il ne pouvait s'empêcher de continuer ses dépenses excessives, de fortifier des places, d'orner des palais, de former des cabales et de mettre sous le nom de ses amis des charges importantes qu'il leur achetait à mes dépens[2], dans l'espoir de se rendre bientôt l'arbitre souverain de l'État.

« Quoique ce procédé fût assurément fort criminel, je ne m'étais d'abord proposé que de l'éloigner des affaires; mais, ayant depuis considéré que, de l'humeur inquiète dont il était, il ne supporterait point ce changement de fortune sans tenter quelque chose de nouveau, je pensai qu'il était plus sûr de l'arrêter. Je différai néanmoins l'exécution de ce dessein, et ce dessein me donna une peine incroyable : car je voyais que, pen-

[1] Voy. sur l'état misérable de la France à cette époque les détails donnés dans le chapitre XIII.

[2] Les preuves de tous ces faits se trouvent dans le t. I, p. 395-402, des *Mémoires sur Fouquet*. On y voit, en chef, que les charges d'amiral de l'Océan, de général des galères de la Méditerranée, les gouvernements du Croisic, de Guérande, du mont Saint-Michel, la charge de mestre de camp général de la cavalerie (p. 386), avaient été achetés avec l'argent fourni par le surintendant et lui appartenaient en réalité

dant ce temps-là, il pratiquait de nouvelles subtilités pour me voler. Mais ce qui m'incommodait davantage était que, pour augmenter la réputation de son crédit, il affectait de me demander des audiences particulières, et que, pour ne pas lui donner de défiance, j'étais contraint de les lui accorder et de souffrir qu'il m'entretint de discours inutiles, pendant que je connaissais à fond toute son infidélité. Vous pouvez juger que, à l'âge où j'étais, il fallait que ma raison fît beaucoup d'efforts sur mes ressentiments pour agir avec tant de retenue. Mais, d'une part, je voyais que la déposition du surintendant avait une liaison nécessaire avec le changement des fermes, et, d'autre côté, je savais que l'été, où nous étions alors, était celle des saisons de l'année où ces innovations se faisaient avec le plus de désavantage, outre que je voulais avant toutes choses avoir un fonds entre mes mains de quatre millions pour les besoins qui pourraient survenir. Ainsi je me résolus d'attendre l'automne pour exécuter ce projet; mais, étant allé vers la fin du mois d'août à Nantes, où les états de Bretagne étaient assemblés, et de là, voyant de plus près qu'auparavant les ambitieux projets de ce ministre, je ne pus m'empêcher de le faire arrêter en ce lieu même, le 5 septembre.

« Toute la France, persuadée aussi bien que moi de la mauvaise conduite du surintendant, applaudit à cette action et loua particulièrement le secret dans lequel j'avais tenu, durant trois ou quatre mois, une résolution de cette nature, principalement à l'égard d'un homme qui avait des entrées si particulières auprès de

moi, qui entretenait commerce avec tous ceux qui m'approchaient, qui recevait des avis du dedans et du dehors de l'État, et qui de soi-même devait tout appréhender par le seul témoignage de sa conscience. »

CHAPITRE XXXVIII

— SEPTEMBRE 1661 —

Voyage de Nantes. — Le roi s'y rend à cheval avec un petit nombre de courtisans. — Fouquet s'embarque à Orléans, s'arrête à Angers et arrive à Nantes. — Il souffre de la fièvre tierce. — Brienne le visite de la part du roi (4 septembre). — Conversation de Fouquet et de Brienne. — Fouquet croit que Colbert doit être arrêté le lendemain. — Seconde visite de Brienne à Fouquet. — Avis menaçants reçus par ce dernier. — Louis XIV remet à d'Artagnan une lettre de cachet pour arrêter Fouquet; précaution qu'il prend pour tromper la curiosité des courtisans. — Partie de chasse commandée pour le lendemain. — Conseil tenu au château (5 septembre). — Fouquet est arrêté par d'Artagnan à la sortie du conseil. — Les papiers qu'il avait sur lui sont saisis et envoyés au roi. — Précautions prises pour intercepter les communications entre Nantes et Paris. — Fouquet est transféré immédiatement à Angers. — Craintes de Lyonne; le roi le rassure. — Boucherat fait l'inventaire des papiers de Fouquet. — Détresse de madame Fouquet, qui est exilée à Limoges. — Inquiétude de Gourville; on le laisse en liberté. — Arrestation de Pellisson. — Attitude des courtisans. — Désespoir simulé du marquis de Gesvres. — Lettre de Louis XIV à sa mère. — Il retourne à Fontainebleau (6 septembre).

Le roi quitta Fontainebleau dans les derniers jours du mois d'août 1661 [1], et se rendit à Orléans en car-

[1] Le voyage de Nantes et l'arrestation de Fouquet ont été racontés par le jeune Brienne, qui accompagna la cour à Nantes, par l'abbé de Choisy, qui vivait dans la familiarité intime d'un grand nombre de seigneurs, par le duc de Saint-Aignan, qui a fait une relation du voyage en vers pour les deux reines, enfin par Foucault, greffier de la chambre de justice :

rosse, accompagné du prince de Condé, du duc d'Enghien, du maréchal de Turenne, des ducs de Beaufort et de Bouillon, de MM. de Villequier, de Saint-Aignan, d'Armagnac, de la Feuillade, de Gesvres, de Soyecour, de Villeroy, de Gramont et d'un petit nombre d'autres courtisans. A Orléans, le roi quitta le carrosse et monta à cheval avec toute son escorte. A Blois, il prit la poste, et, malgré quelques légers accidents que raconte le duc de Saint-Aignan, il arriva trois jours après à Nantes (1er septembre).

Fouquet était parti en carrosse un jour avant le roi pour se rendre à Orléans, et, comme il avait fait disposer des relais de distance en distance, il avait atteint rapidement cette ville. Il était accompagné de sa femme et de son ami Hugues de Lyonne. A Orléans, il s'embarqua pour descendre la Loire jusqu'à Nantes. Le jeune Brienne suivait la même route; il vit passer, un peu au-dessus d'Ingrande, le navire qui portait Fouquet et qui s'avançait rapidement sous l'impulsion de plusieurs rameurs. Peu de temps après, il arriva un autre bateau sur lequel se trouvaient le Tellier et Colbert. Un des compagnons de Brienne remarqua cette coïncidence : « Ces deux cabanes[1], dit-il, que nous voyons encore

j'ai souvent parlé des Mémoires du jeune Brienne et de l'abbé de Choisy. Quant à l'épître en vers du duc de Saint-Aignan, elle a été imprimée dans un recueil de *Pièces intéressantes pour servir à l'Histoire de la littérature*, t. IV, p. 9. Enfin j'ai publié le récit de Foucault dans un Appendice au t. XII des *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Hachette, in-8. On peut aussi tirer quelques renseignements des *Mémoires de l'abbé Arnauld*, qui ont été publiés dans les collections de *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*.

[1] On donnait ce nom aux légers navires qui parcouraient la Loire

l'une et l'autre se suivent avec autant d'émulation que si les rameurs disputaient un prix sur la Loire. L'une des deux, ajouta-t-il [1], doit faire naufrage à Nantes. »

Fouquet, qui était souffrant, s'arrêta à Angers [2], mais il en repartit promptement et arriva à Nantes avant le roi. Louis XIV s'établit au château. Le surintendant avait pris son logement à l'autre extrémité de la ville, dans une maison qui communiquait avec la Loire au moyen d'un canal souterrain : il pouvait, par cette voie, gagner le fleuve et se sauver à Belle-Ile, dans le cas où on aurait tenté de l'arrêter [3]. Fouquet se trouvait alors dans un assez triste état : la fatigue du voyage avait redoublé ses accès de fièvre. Le roi chargea le jeune Brienne d'aller savoir de ses nouvelles. Brienne raconte qu'il trouva, en entrant chez le surintendant, Péguilin ou Puyguilhem, qui sortait de sa maison, et qui s'efforça de lier conversation avec lui [4]. Péguilin, qui allait bientôt devenir duc de Lauzun, commençait à s'insinuer dans les bonnes grâces du roi. Il l'avait accompagné au voyage de Nantes et cherchait, en avouant avec une jactance cynique qu'il avait reçu de l'argent de Fouquet, à faire parler Brienne et à découvrir les pensionnaires du surintendant. Brienne éluda les questions de Péguilin, et, entrant chez Fouquet, il trouva sa femme qui faisait danser devant elle des paysannes de Belle-Ile. Il fut frappé de la beauté de ces jeunes filles,

[1] *Mémoires du jeune Brienne*, édit. citée, t. II, p. 187.
[2] *Mémoires de l'abbé Arnauld*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 541.
[3] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, édit. citée, p. 588.
[4] *Mémoires de Brienne*, t. II, p. 195-197.

de leurs danses nationales et de leurs vêtements écarlates, bordés de velours noir en zigzag [1].

Comme Fouquet était dans son accès de fièvre, Brienne eut quelque peine à pénétrer jusqu'à lui. Cependant il insista, en déclarant qu'il venait de la part du roi, et on le fit monter. Il trouva le surintendant étendu sur son lit, enveloppé dans sa robe de chambre et tremblant la fièvre. Il lui dit que le roi était en peine de sa santé et l'envoyait pour savoir de ses nouvelles. Fouquet exprima la reconnaissance que lui inspirait la bonté du roi, et pria Brienne de lui dire qu'il répondait des états de Bretagne; que plusieurs députés l'étaient venus voir et avaient promis de faire tout ce que Sa Majesté désirait, et au delà [2].

Brienne voulait se retirer, de peur de le fatiguer et d'aggraver son mal, mais Fouquet le retint, le pria de s'asseoir au chevet de son lit et lui dit d'un air gai : « Monsieur, vous êtes de mes amis; je vais m'ouvrir à vous. Colbert est perdu; ce sera demain le plus beau jour de ma vie. » Il lui demanda ensuite s'il n'y avait rien de nouveau à la cour. Brienne lui apprit que l'on n'entrait plus chez le roi par le chemin ordinaire; il fallait passer par un petit corridor fort étroit, où Rose, secrétaire du cabinet, écrivait sur une petite table et était obligé de se lever pour faire place à chaque personne qui entrait. Le marquis de Gesvres, capitaine des gardes du corps en quartier, et Chamarante, premier valet de chambre du roi, se tenaient seuls à la porte. Le

[1] *Mémoires de Brienne, ibid.*, p. 198.
[2] *Mémoires de l'abbé de Choisy, ibid.*

roi avait été enfermé toute la matinée dans son cabinet avec M. le Tellier, et, lorsque Brienne y avait pénétré, après avoir été annoncé par Rose, le roi avait jeté un grand morceau de taffetas vert sur une table couverte de papiers. Ces arrangements mystérieux, ajouta Brienne, donnaient à penser aux courtisans. Fouquet lui répondit que tout cela concernait Colbert[1]. « J'ai moi-même donné les ordres, ajouta-t-il, pour le faire conduire au château d'Angers, et c'est Pellisson qui a payé les ouvriers qui ont mis la prison hors d'état d'être insultée. »

Brienne alla rendre compte au roi de l'état où il avait trouvé Fouquet, et en reçut ordre d'y retourner le soir pour lui recommander de se trouver le lendemain au conseil à sept heures du matin, parce que le roi voulait aller à la chasse. Lorsque Brienne visita de nouveau le surintendant, il remarqua que toute la rue était remplie de mousquetaires, et que la maison en était environnée. Fouquet était remis de son accès de fièvre: mais il lui arrivait de tous côtés des avis menaçants. « Monsieur, dit-il à Brienne, on vient de me donner avis que Chevigny[2], capitaine aux gardes, est monté sur deux grands bateaux avec sa compagnie pour aller se saisir de Belle-Ile. Gourville me presse de me sauver

[1] Comparez pour cette scène les *Mémoires du jeune Brienne* et les *Mémoires de l'abbé de Choisy*. Il y a des différences assez notables dans les détails, quoique les deux écrivains soient d'accord pour ce qui concerne le fond des événements.

[2] C'a été depuis le fameux P. Chevigny, de l'Oratoire. *Note de l'abbé de Choisy, ibid.* On a changé à tort ce nom en celui de *Chavigny* dans les *Mémoires de Brienne*.

par l'aqueduc. » Fouquet découvrit alors à Brienne qu'il y avait entre la maison qu'il habitait et la Loire un canal souterrain, par où il pouvait, malgré tous les mousquetaires du monde, gagner le fleuve et un bateau qui l'y attendait. « Mais, ajouta-t-il, je n'en veux rien faire : il faut courir le risque. Je ne peux croire que tout cela soit contre moi. » Il promit de se trouver le lendemain au conseil à l'heure fixée. Brienne rendit compte de sa mission au roi, qui lui recommanda d'aller le lendemain, à six heures du matin, chez le surintendant et de l'amener au conseil, parce qu'il voulait partir de bonne heure pour la chasse.

Ces démarches avaient rempli la journée du 4 septembre. Pendant ce temps, Louis XIV avait fait écrire par le Tellier tous les ordres nécessaires pour l'arrestation de Fouquet, et en avait confié l'exécution à un homme dont la fidélité était à toute épreuve. Il se défiait du marquis de Gesvres, capitaine des gardes en quartier : il le regardait comme un des pensionnaires de Fouquet. Il fit choix de d'Artagnan, sous-lieutenant de la compagnie des mousquetaires[1]. Lorsque d'Artagnan, mandé par le roi, se fut rendu au château, Louis XIV le reçut en présence de plusieurs courtisans, l'interrogea sur l'état de sa compagnie et témoigna le désir d'en voir le rôle. D'Artagnan le lui ayant remis entre les mains, le roi entra dans son cabinet en le lisant, en ferma lui-même la porte; d'Artagnan l'avait suivi. Louis XIV, après quelques paroles qui témoi-

[1] Ces détails sont tirés du récit de l'arrestation de Fouquet par le greffier de la chambre de justice, Foucault.

guaient de la confiance qu'il avait en lui, ajouta que, étant mécontent de la conduite de Fouquet, il avait résolu de le faire arrêter, et qu'il l'avait choisi, lui d'Artagnan, pour exécuter cet ordre. Il lui recommanda d'agir avec prudence et adresse, et lui remit un paquet qui contenait les différents ordres. Il lui dit d'aller l'ouvrir immédiatement chez le secrétaire d'État le Tellier; mais, comme l'attention des courtisans avait dû être éveillée par l'audience secrète et prolongée que le roi avait donnée à d'Artagnan, il recommanda à ce dernier de les payer de quelque défaite.

D'Artagnan déclara, en effet, à ceux qu'il rencontra en sortant du cabinet du roi, qu'il venait de demander une faveur qui lui avait été accordée de la meilleure grâce du monde; puis il se rendit chez le Tellier, qu'il trouva entouré d'une foule de solliciteurs. Il lui dit tout haut que le roi venait de lui accorder une grâce dont il lui avait ordonné de demander immédiatement l'expédition. Le Tellier l'emmena aussitôt dans son cabinet, et là d'Artagnan ouvrit le paquet, où il trouva une lettre de cachet qui lui ordonnait d'arrêter Fouquet, et une seconde qui lui traçait la route qu'il devait suivre et tout ce qu'il avait à faire pour conduire Fouquet au lieu fixé pour sa prison. Une troisième lettre lui enjoignait d'envoyer à Ancenis un brigadier et dix mousquetaires pour y exécuter l'ordre qui leur serait adressé le lendemain de leur arrivée. On espérait, en prenant cette précaution, arrêter les courriers, autres que ceux du roi, qui seraient expédiés à Paris pour annoncer l'arrestation du surintendant. Enfin il y avait encore

dans le paquet plusieurs lettres adressées aux gouverneurs des places. Toutes ces dépêches étaient écrites de la main du secrétaire d'État le Tellier.

Le lendemain, 5 septembre, sous prétexte de la chasse que le roi avait annoncée pour ce jour, les mousquetaires, les chevau-légers et les gardes du corps étaient à cheval et rangés en bataille de grand matin. Fouquet les vit en se rendant au conseil à sept heures; mais il crut ou feignit de croire que ces préparatifs avaient pour but la chasse commandée par le roi. Le conseil se prolongea jusqu'à onze heures, et le roi retint encore quelque temps Fouquet pour l'entretenir de diverses affaires. Pendant ce temps, le Tellier allait trouver le maître des requêtes, Boucherat, qui avait été mandé au château. Le Tellier lui remit une lettre de cachet, qui lui enjoignait de se rendre au logement de Fouquet aussitôt qu'il aurait été arrêté, et de saisir ses papiers. Il devait également mettre sous le scellé tous ceux qui se trouveraient dans la maison de Pellisson[1].

Cependant Brienne, qui, d'après l'ordre du roi, s'était rendu de bonne heure chez le surintendant, avait trouvé la porte gardée par six mousquetaires; son cœur se serra à cette vue. Il retourna à l'instant au château, et, en y entrant, il vit un carrosse fermé de treillis de fer[2] et entouré de mousquetaires. Fouquet venait d'être arrêté par d'Artagnan, au moment où il avait déjà franchi

[1] On voit par la lettre de Louis XIV citée plus loin que ce fut Pellot qui mit les scellés chez Pellisson.

[2] L'imagination romanesque de Brienne a ajouté ici des détails qui sont peu d'accord avec le procès-verbal officiel.

la porte du château et atteint une petite place voisine de la cathédrale ; il était dans sa chaise. Sur l'injonction de d'Artagnan, il en sortit, et, après avoir lu l'ordre qui prescrivait de l'arrêter, il se borna à dire qu'il avait cru être mieux dans l'esprit du roi qu'aucune autre personne du royaume [1] : il pria ensuite d'Artagnan d'éviter tout éclat. D'Artagnan le fit entrer dans la maison qui se trouvait la plus proche : c'était celle du grand archidiacre de Nantes, dont Fouquet avait épousé en premières noces la nièce, Marie Fourché. Fouquet aperçut à ce moment une de ses créatures, le sieur Codur, auquel il dit en passant : « *A madame du Plessis, à Saint-Mandé.* »

Aussitôt après l'arrestation, d'Artagnan envoya au roi un des gentilshommes servants [2], nommé Desclaveaux [3], pour lui faire connaître comment tout s'était passé, et en même temps il dépêcha à Ancenis un mousquetaire pour donner l'ordre au brigadier qu'on y avait envoyé le jour précédent d'arrêter tous autres courriers que ceux du roi. D'Artagnan demanda ensuite à Fouquet

[1] Récit du greffier Foucault.

[2] On appelait *gentilshommes servants*, d'après le *Dictionnaire de Trévoux*, ceux qui servaient le roi à table. Il y en avait alors trente-six ; ils servaient par quartier.

[3] Il y a quelques différences entre le récit de Foucault et ceux de Choisy et du jeune Brienne. Choisy dit que ce fut Maupertuis, lieutenant des mousquetaires, que d'Artagnan envoya au roi et qu'il eut de la peine à pénétrer jusqu'au prince. Rose, secrétaire du cabinet, s'y opposait. « Eh bien, monsieur, lui dit Maupertuis, vous en répondrez en votre propre et privé nom. » Rose, intimidé, le fit entrer, malgré le capitaine des gardes et Chamarante. La lettre de Louis XIV, que nous citons plus loin, mentionne Desclaveaux et Maupertuis comme deux gentilshommes servants. Cette autorité l'emporte sur toute autre.

tous les papiers qu'il avait sur lui, en fit un paquet qu'il cacheta, et chargea le sieur de Saint-Mars, maréchal des logis de la compagnie des mousquetaires, de le porter au roi avec un billet écrit de sa main, par lequel il annonçait à Louis XIV que, aussitôt qu'il aurait fait prendre un bouillon à Fouquet et que le sieur de Saint-Mars serait de retour auprès de lui, il conduirait le prisonnier au château d'Angers. En effet, dès que Saint-Mars fut revenu, d'Artagnan fit monter Fouquet dans un des carrosses du roi, où prirent place, en même temps que lui, Bertaut, Maupertuis et Desclaveaux, gentilshommes servants[1].

L'arrestation de Fouquet, quoique vaguement prévue, fut un coup de foudre pour les amis du surintendant, et même pour les nombreux courtisans qui recevaient de lui des pensions et des présents de toute nature. Louis XIV l'annonça avec sa dignité ordinaire. S'adressant à tous les seigneurs présents : « J'ai fait arrêter le surintendant, leur dit-il[2]; il est temps que je fasse mes affaires moi-même. » De Lyonne, l'ami intime de Fouquet, était pâle et défait; il avait l'air à demi mort[3]. Le roi le rassura et lui adressa des paroles obli-

[1] Le marquis de Coislin, gendre du chancelier Séguier, s'empressa de lui annoncer l'arrestation du surintendant. Sa lettre autographe se trouve dans les papiers de Séguier. Bibl. imp., ms. f. Saint-Germ. fr., nº 709, t. XXXII, fº 24. On y remarque le soin que le roi prend de s'assurer de Belle-Ile : « L'on a chargé deux compagnies des gardes françoises et trois des Suisses de s'emparer de Belle-Isle, et donné ordre au gouverneur de Concarneau de remettre la place... Le roi ne partira point d'ici qu'il n'ait reçu des nouvelles de Belle-Isle. »

[2] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, *ibid.*, p. 589.

[3] Ce sont les expressions mêmes du jeune Brienne, témoin de cette scène

geantes. « Les fautes sont personnelles, lui dit-il; vous étiez son ami, mais je suis content de vos services. Brienne, ajouta-t-il en se tournant vers ce secrétaire d'État, vous continuerez de recevoir de Lyonne mes ordres secrets. La disgrâce de Fouquet n'a rien de commun avec lui. »

Boucherat arriva en ce moment; il venait de terminer l'inventaire des papiers de Fouquet, et remit au roi les plus importants. Il avait trouvé madame Fouquet inquiète du sort de son mari: elle demandait avec instance où il était et s'il ne lui serait pas permis de l'accompagner. Le procès-verbal officiel, rédigé par les ennemis de Fouquet, reconnaît que cette dame montra beaucoup de courage, et ne fit rien d'inconvenant ni qui témoignât de la faiblesse. Elle se trouvait tout à coup plongée de l'opulence dans la misère, et, sans Gourville, elle eût été privée de toutes ressources. Il lui prêta deux mille pistoles[1]. Cette somme permit à madame Fouquet de se rendre à Limoges, qui lui avait été assigné pour lieu d'exil. Gourville la fit accompagner par un gentilhomme de ses amis[2].

Lui-même se sentait menacé. On vint l'avertir que Pellisson et un autre commis de Fouquet avaient été arrêtés. Il balança quelque temps sur le parti qu'il avait à prendre; mais, voyant qu'il n'y avait point d'ordre contre lui, il se décida à aller trouver le secrétaire d'État le Tellier pour connaître son sort. On lui refusa

[1] *Mémoires du jeune Brienne*, *ibid.*, p. 208.
[2] *Mémoires de Gourville*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 554.

l'entrée; mais le Tellier, l'ayant aperçu, consentit à le recevoir. Gourville lui demanda quelle était sa destinée; le secrétaire d'État répondit qu'il n'avait aucun ordre contre lui, et qu'il pouvait suivre la cour en sûreté jusqu'à Paris. Gourville, trouvant dans le Tellier la modération et le ton d'affabilité que ce ministre savait toujours conserver, se hasarda à lui représenter que Fouquet était souffrant et qu'il serait de sa bonté et de sa générosité de lui faire donner son médecin. Le Tellier promit d'en parler au roi, et, en effet, peu de temps après, Pecquet, médecin ordinaire de Fouquet, obtint la permission de partager sa captivité [1], avec un de ses valets de chambre, nommé la Vallée.

Pellisson, moins heureux que Gourville, avait été arrêté par quatre mousquetaires dans la maison qu'il habitait à Nantes et ensuite transféré dans le château de cette ville. Il y resta pendant quelque temps sous la garde du maréchal de la Meilleraye, gouverneur de Bretagne; enfin, sur un ordre de Louis XIV, il fut conduit au château d'Angers et de là à la Bastille.

Quant aux courtisans qui entouraient Louis XIV au moment de l'arrestation de Fouquet, et qui, pour la plupart, avaient la conscience d'avoir participé aux dilapidations du surintendant, leur physionomie était curieuse à observer. Le marquis de Gesvres, capitaine des gardes, ne se consolait pas de n'avoir pas été choisi pour exécuter les ordres du roi. « Pourquoi me désho-

[1] *Mémoires de Gourville*, édit. citée, p. 554-555.

norer? disait-il [1]. J'aurais arrêté mon père, à plus forte raison mon meilleur ami. Est-ce que le roi soupçonne ma fidélité? Qu'il me fasse couper le cou. » Et autres paroles de cette espèce, qu'il disait fort haut, afin que le roi les entendit. Le maréchal de Villeroi s'efforçait de le calmer, et Brienne, qui était parent du marquis de Gesvres, joignit ses conseils à ceux du maréchal. Le roi n'était pas dupe de ce manége de courtisan. « Gesvres, disait-il à M. le Prince, est bien en colère, mais je l'apaiserai. » Un autre courtisan, la Feuillade, qui était connu comme pensionnaire de Fouquet, faisait des postures de possédé [2]; mais le roi n'y fit aucune attention.

Toujours calme et maître de lui-même au milieu de cette cour agitée, Louis XIV se voyait enfin arrivé au but qu'il poursuivait depuis plusieurs mois avec une prudente persévérance. Il était délivré d'un ministre prévaricateur, dont les vols lui étaient connus. Il l'avait fait arrêter au milieu de ses amis et de la province qui lui semblait le plus dévouée, sans que rien eût bougé. Le jour même (5 septembre), il écrivit à sa mère pour lui annoncer cette nouvelle, qu'elle attendait à Fontainebleau [3] :

« Madame ma mère,

« Je vous ai déjà écrit ce matin l'exécution des ordres que j'avais donnés pour faire arrêter le surintendant. Je suis bien aise de vous mander tout le détail de cette

[1] *Mémoires de Brienne*, t. II, p. 207.
[2] Ce sont les termes mêmes de Brienne. *Mémoires, ibid.*, p. 208.
[3] Cette lettre a été publiée dans les *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 50-54.

affaire. Vous savez qu'il y a longtemps que je l'avais sur le cœur : mais il m'a été impossible de la faire plus tôt, parce que je voulais qu'il fît payer auparavant trente mille écus pour la marine, et que d'ailleurs il fallait ajuster diverses choses qui ne se pouvaient faire en un jour : et vous ne sauriez vous imaginer la peine que j'ai eue seulement à trouver moyen de parler en particulier à Artagnan : car je suis accablé tout le jour par une infinité de gens fort alertes, et qui, à la moindre apparence, auraient pu pénétrer bien avant. Néanmoins il y avait deux jours que je lui avais commandé de se tenir prêt et de se servir de Desclaveaux et de Maupertuis, au défaut des maréchaux des logis et brigadiers de mes mousquetaires, dont la plupart sont malades. J'avais la plus grande impatience du monde que cela fût achevé, n'y ayant plus autre chose qui me retînt en ce pays. Enfin, ce matin, le surintendant étant venu travailler avec moi à l'accoutumée, je l'ai entretenu tantôt d'une matière, tantôt d'une autre, et fait semblant de chercher des papiers, jusqu'à ce que j'aie aperçu, par la fenêtre de mon cabinet, Artagnan dans la cour du château, et alors j'ai laissé aller le surintendant, qui, après avoir causé un peu au bas du degré avec la Feuillade, a disparu dans le temps qu'Artagnan saluait le sieur le Tellier, de sorte que le pauvre Artagnan croyait l'avoir manqué, et m'a envoyé dire par Maupertuis qu'il soupçonnait que quelqu'un lui avait dit de se sauver ; mais il l'a rattrapé dans la place de la grande église et l'a arrêté de ma part, environ sur le midi. Il lui a demandé les papiers qu'il avait sur lui, dans lesquels on m'a dit que je trou-

verais l'état au vrai de Belle-Ile : mais j'ai tant d'autres affaires, que je n'ai pu les voir encore.

« Cependant j'ai commandé au sieur Boucherat d'aller sceller chez le surintendant, et au sieur Pellot chez Pellisson, que j'ai fait arrêter aussi. J'avais témoigné que je voulais aller ce matin à la chasse, et, sous ce prétexte, fait préparer mes carrosses et monter à cheval mes mousquetaires. J'avais aussi commandé les compagnies des gardes qui sont ici pour faire l'exercice dans la prairie, afin de les avoir toutes prêtes à marcher à Belle-Ile. Incontinent donc que l'affaire a été faite, on a mis le surintendant dans un de mes carrosses, suivi de mes mousquetaires, qui le mène au château d'Angers et m'y attendra en relais, tandis que sa femme, par mon ordre, s'en va à Limoges. Fourilles[1] a marché à l'instant avec mes compagnies des gardes, et ordre de s'avancer à la rade de Belle-Ile, d'où il détachera Chevigny[2], capitaine, pour commander dans la place avec cent Français et soixante Suisses qu'il lui donnera; et si, par hasard, celui que le surintendant y a mis voulait faire quelque résistance je leur ai commandé de le forcer. J'avais résolu d'abord d'en attendre des nouvelles, mais tous les ordres sont si bien donnés, que, selon toutes les apparences, la chose ne peut manquer : ainsi je m'en retourne sans différer davantage, et celle-ci est la dernière lettre que je vous écrirai de ce voyage.

« J'ai discouru ensuite sur cet accident avec ces mes

[1] Le marquis de Fourilles était colonel des gardes françaises.

[2] Il y a dans le texte *Chavigni;* c'est une erreur, comme je l'ai déjà fait observer pour les *Mémoires de Brienne*.

sieurs qui sont ici avec moi : je leur ai dit franchement qu'il y avait quatre mois que j'avais formé mon projet ; qu'il n'y avait que vous seule qui en eussiez connaissance, et que je ne l'avais communiqué au sieur le Tellier que depuis deux jours, pour faire expédier les ordres. Je leur ai déclaré aussi que je ne voulais plus de surintendant, mais travailler moi-même aux finances avec des personnes fidèles, qui agiront sous moi, connaissant que c'était le vrai moyen de me mettre dans l'abondance et de soulager mon peuple. Vous n'aurez pas de peine à croire qu'il y en a eu de bien penauds : mais je suis bien aise qu'ils voient que je ne suis pas si dupe qu'ils s'étaient imaginé, et que le meilleur parti est de s'attacher à moi. J'oubliais à vous dire que j'a dépêché de mes mousquetaires partout sur les chemins, et jusqu'à Saumur, afin d'arrêter tous les courriers qu'ils rencontreront allant à Paris, et d'empêcher qu'il n'y en arrive aucun devant celui que je vous ai envoyé. Ils me servent avec tant de zèle et de ponctualité, que j'ai tous les jours plus de sujet de m'en louer. Et, en cette dernière occasion, quoique j'eusse donné plusieurs ordres, ils les ont si bien exécutés, que tout s'est fait en un même temps, sans que personne ait pu rien pénétrer. Au reste, j'ai déjà commencé à goûter le plaisir qu'il y a de travailler soi-même aux finances, ayant, dans le peu d'application que j'y ai donné cette après-dînée, remarqué des choses importantes, dans lesquelles je ne voyais goutte, et l'on ne doit pas douter que je ne continue. J'aurai achevé dans demain tout ce qui me reste à faire ici, et à l'instant je partirai avec

une joie extrême de vous aller embrasser et vous assurer moi-même de la continuation de mon amitié. »

Quoique cette longue lettre reproduise plusieurs des détails que nous avons déjà donnés, je n'en ai voulu rien retrancher. Elle prouve, en effet, avec quelle sollicitude minutieuse Louis XIV avait pris ses précautions pour prévenir toute résistance, et avec quelle persévérance il avait suivi son plan. On y voit à quel point il pratiquait ce que madame de Motteville appelle une laide, mais nécessaire vertu, la dissimulation.

Dès le lendemain, le roi partit de Nantes pour retourner à Fontainebleau. Il passa à Angers, où Fouquet était alors emprisonné. La curiosité publique était vivement excitée, et on cherchait, sur la figure des courtisans, à lire les sentiments qu'ils refoulaient dans leur cœur. L'abbé Arnauld, qui se trouvait alors auprès de son oncle l'évêque d'Angers, ne manque pas d'en faire la remarque [1]. « Nous vîmes revenir M. de Lyonne, qui avait fait le voyage avec M. Fouquet. Il était dans une grande inquiétude: mais son mérite et le besoin qu'on eut de lui, puisqu'il était presque le seul qui eût connaissance des affaires étrangères, l'affermirent, et il fut bientôt après élevé à la charge de ministre et secrétaire d'État. M. Colbert marchait avec plus d'assurance, comme ayant eu part, à ce qu'on croyait, au dessein qui venait d'éclater. ».

[1] *Mémoires de l'abbé Arnauld*, édit. citée, p. 541

CHAPITRE XXXIX

— SEPTEMBRE-NOVEMBRE 1661 —

La nouvelle de l'arrestation de Fouquet parvient à madame du Plessis-Bellière avant l'arrivée du courrier expédié par Louis XIV. — Elle tient conseil avec l'abbé Fouquet et Bruant des Carrières. — L'abbé Fouquet veut brûler la maison de Saint-Mandé et tous les papiers qu'elle renfermait. — Madame du Plessis-Bellière s'y oppose. — Bruant parvient à s'échapper. — Sentiments de madame Fouquet la mère à la nouvelle de l'arrestation de son fils. — Du Vouldy apporte au chancelier les ordres du roi. — Mesures prises immédiatement par Séguier : ordre de saisir à Fontainebleau, à Vaux, à Saint-Mandé et à Paris, les papiers du surintendant et de les mettre sous le scellé. — Exil de madame du Plessis-Bellière et de l'abbé Fouquet. — Lettres qu'écrivent à ce dernier de Lyonne et Villars. — L'archevêque de Narbonne et l'évêque d'Agde sont également disgraciés. — Exil de Jannart et d'Arnauld de Pomponne. — La Fontaine annonce à Maucroix l'arrestation de Fouquet (10 septembre). — Gui-Patin l'annonce aussi à Falconnet. — Fouquet est transféré de Nantes à Angers. — Maladie et abattement de Fouquet. — Lettre qu'il écrit à le Tellier pour demander un confesseur. — Il aurait préféré Claude Joly, curé de Saint-Nicolas des Champs. — Si on ne permet pas qu'il l'assiste, il prie de laisser à sa mère le choix de l'ecclésiastique auquel il ouvrira sa conscience. — Seconde lettre de Fouquet au secrétaire d'État le Tellier; il y rappelle les services qu'il a rendus au roi. — Récriminations contre Mazarin. — Fouquet invoque le pardon que le roi lui a accordé. — Il demande que sa prison soit changée en un exil au fond de la Bretagne. — Le roi le laisse au château d'Angers jusqu'au 1er décembre. — Fouquet n'en sort que pour être transféré dans une nouvelle prison.

A Paris, la nouvelle de la disgrâce de Fouquet causa les sentiments les plus divers. Elle parvint d'abord à

madame du Plessis-Bellière. Un des valets de chambre de Fouquet, nommé la Forêt, profita des relais que son maître avait établis, de sept lieues en sept lieues, pour se rendre à Paris en toute hâte[1]. Il devança de douze heures un des gentilshommes ordinaires du roi, nommé du Vouldy, qui était parti en poste pour porter au chancelier l'ordre d'apposer les scellés sur tous les papiers du surintendant.

A la première nouvelle de l'arrestation de Fouquet, madame du Plessis-Bellière envoya chercher l'abbé Fouquet et Bruant des Carrières. Ils tinrent conseil sur les mesures à prendre. L'abbé voulait qu'on mît le feu à la maison de Saint-Mandé, et qu'on détruisît ainsi tous les papiers dont on pourrait se servir contre le surintendant. Madame du Plessis-Bellière combattit cet avis, et déclara qu'agir ainsi ce serait perdre absolument Fouquet, et avouer que ses papiers renfermaient la preuve des crimes qu'on lui imputait. Elle soutint qu'on ne pouvait rien lui reprocher depuis que le roi gouvernait par lui-même, et que, pour les époques antérieures, il n'avait fait qu'obéir aux ordres du cardinal Mazarin. Son opinion prévalut. Madame du Plessis et l'abbé Fouquet attendirent les ordres du roi, pendant que Bruant, après avoir rassemblé quelque argent et ses principaux papiers, se cacha dans un couvent. Il échappa à toutes les recherches, et passa ensuite dans les pays étrangers. Là il rendit à Louis XIV des services qui lui méritèrent sa grâce. Dans la suite, il devint résident du roi à Liége[2].

[1] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, édit. citée, p. 589.
[2] *Ibid.*, p. 590.

La Forêt avait aussi porté à madame Fouquet la mère la nouvelle de l'arrestation de son fils. Cette femme, d'une vertu si pure, n'avait jamais été éblouie par les grandeurs du surintendant. Elle gémissait de ses erreurs, et ses prières n'avaient cessé de demander au ciel son retour à des sentiments meilleurs. En apprenant qu'il était prisonnier, elle se jeta à genoux, en s'écriant : « Je vous remercie, mon Dieu! je vous ai toujours demandé son salut; en voilà le chemin[1]. »

Cependant du Vouldy était arrivé à Fontainebleau, et avait remis au chancelier les ordres du roi, prescrivant de faire apposer les scellés sur tous les papiers du surintendant, d'enjoindre à madame du Plessis-Bellière de s'éloigner de Paris, de s'assurer des commis de Fouquet, et d'arrêter les comptes de l'Épargne, afin qu'on n'y pût rien ajouter. La réponse du chancelier au roi fait connaître les mesures qu'il adopta immédiatement[2] : « J'ai reçu la lettre qu'il a plu à Votre Majesté m'écrire, portant les ordres de faire sceller aux maisons de M. le surintendant. J'ai fait voir à la reine vos commandements; et, après avoir reçu sa volonté, j'ai été au logis du surintendant, où j'ai fait apposer le scellé en ma présence, en toutes ses chambres et cabinets. Il y a un de ses secrétaires, qui s'appelle L'Épine, qui loge dans son logis, et avait les papiers de sa charge. L'on a muré les fenêtres et scellé les portes, avec un garde pour conserver le scellé. Les sieurs Paget et Albertas[3], qui

[1] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, p. 590.

[2] Lettre autographe de Pierre Séguier à Louis XIV. (Arch. des affaires étrangères, France, t. CLXXI, pièce 90.)

[3] Maîtres des requêtes.

étaient seuls à Fontainebleau, sont allés à Vaux avec huit gardes; ils ont ordre de mettre dehors tous les domestiques, et de faire sceller en tous les lieux de la maison. Quant à Pellisson, il était logé dans une hôtellerie en ce lieu[1]: j'ai fait ouvrir sa chambre, avec ordre de murer la fenêtre et de fermer la porte avec des barres de fer. L'on a envoyé des gardes à Saint-Mandé pour s'assurer de la maison, en attendant que des maîtres des requêtes ou M. le lieutenant civil apposent le scellé comme à sa maison de Paris, avec des gardes pour donner la sûreté au scellé. L'on a omis de penser à Bruant; j'écris à Paris pour l'arrêter, s'il y est, et de faire sceller en sa maison et la garder. Quant à Pellisson, je donnerai ordre de s'assurer de sa personne et de sa maison. L'on dit qu'il est à la suite de Votre Majesté. Si cela est, l'on le peut arrêter. Madame du Plessis-Bellière n'est pas à Fontainebleau. Le sieur du Vouldy est parti pour aller à Charenton, où l'on m'a dit qu'elle était, et lui faire commandement de partir. Il ne s'est trouvé aucun valet de pied en ce lieu; il fait état d'en prendre à Paris. Je crois qu'il est bien à propos de faire sceller chez elle comme chez Gourville. Le trésorier de l'Épargne doit représenter son état pour l'arrêter, afin que l'on n'y puisse ajouter. Je lui manderai de venir ici et de l'apporter. Enfin, sire, je n'oublierai rien de ce qui regardera, en cette occasion, le service de Votre Majesté avec la même fidélité que je lui dois et que je continuerai jusqu'à la mort, priant Dieu, sire, qu'il la comble de ses

[1] Il s'agit du logement de Pellisson à Fontainebleau.

saintes grâces et bénédictions. J'espère donner compte à Votre Majesté de l'exécution de ses ordres lorsqu'elle sera de retour, ce que je souhaite au plus tôt. En attendant cette grâce, j'assurerai Votre Majesté de mon humble obéissance, etc. »

Madame du Plessis-Bellière reçut, en effet, l'ordre de se retirer à Montbrison; mais ensuite on lui permit de demeurer à Châlons[1]. Basile Fouquet ne tarda pas à être exilé dans ses abbayes[2]. De Lyonne s'honora par l'affection qu'il lui témoigna dans sa disgrâce. Il lui écrivit de Fontainebleau, le 20 septembre[3] : « Je ne participe pas seulement, comme je le dois, au déplaisir de toute votre famille; mais comme je prends une part très-sensible à tout ce qui vous regarde personnellement, je reprends la plume pour vous témoigner ma nouvelle douleur sur l'ordre qu'on m'assure vous avoir été envoyé de sortir de Paris. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous donne, monsieur, toute la force dont vous avez besoin pour supporter avec constance de si rudes coups, et vous prie cependant de croire que j'imputerai à singulière bonne fortune les occasions de vous faire paraître en ces rencontres-ci et en toute autre que je suis fort véritablement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

Le marquis de Villars avait déjà antérieurement adressé à l'abbé Fouquet une lettre de condoléances sur les malheurs de sa famille. On aime à recueillir ces té-

[1] *Mémoires de Courart*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 614.
[2] *Mémoires de Montglat*, p. 555, même édition.
[3] Bibl. imp., ms. F. Gaignières, n° 2799, f° 588. Lettre autographe.

moignages honorables au milieu de toutes les lâches désertions qui suivent une disgrâce : « Je suis persuadé, monsieur, écrivait le marquis de Villars à l'abbé Fouquet, que vous serez touché du malheur de M. votre frère, comme si vous n'aviez jamais eu sujet de vous en plaindre, et que, dans cette triste occasion, vous vous retrouverez toute la tendresse que vous avez eue autrefois pour lui. Je vous offre, monsieur, en cette rencontre, tout ce que je peux vous offrir, si vous me jugiez propre à quelque chose, et je vous supplie de croire que personne ne prend plus de part à tout ce qui vous touche que moi. »

L'archevêque de Narbonne et l'évêque d'Agde furent exilés [1], comme l'abbé Fouquet, et ne rentrèrent jamais en grâce. Jannart fut relégué un peu plus tard en Limousin. Enfin, Simon Arnauld de Pomponne fut enveloppé dans cette catastrophe et envoyé à Verdun [2]. Au bout d'un an seulement, il obtint la permission de s'établir à la Ferté-sous-Jouarre, et enfin de revenir à Pomponne. Quelle fut la cause de la rigueur qu'on montra à son égard? Quelles étaient ses relations avec Fouquet? C'est ce qu'il n'est pas facile de déterminer. On trouve, à la vérité, dans la cassette de Fouquet, conservée à la Bibliothèque impériale, un certain nombre de lettres qui semblent écrites de la main d'Arnauld de Pomponne; mais c'est une femme qui parle et donne à Fouquet des avis et des conseils. Il est possible que, pour mieux dissimuler ses relations avec le surinten-

[1] *Mémoires de Montglat*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 555.
[2] *Mémoires de l'abbé Arnauld*, même édit., p. 541

dant, quelque dame de la cour se soit servie de la main d'Arnauld de Pomponne, et que la découverte de ces billets ait causé son exil. Ce n'est là qu'une hypothèse; mais l'on est obligé d'en faire beaucoup à l'occasion de cette mystérieuse cassette.

Les Créqui, les Charost, furent pendant quelque temps disgraciés, parce que leurs familles s'étaient alliées à celles de Fouquet et de madame du Plessis-Bellière. Bartet fut chassé de la cour. Quant à M. de Grave, une lettre que nous avons citée plus haut prouve qu'il fut appelé à répondre devant les commissaires chargés d'instruire le procès de Fouquet.

La Fontaine ne fut pas des moins affligés en apprenant la catastrophe de Fouquet, témoin la lettre qu'il écrivit à son ami Maucroix, le 10 septembre 1661[1] : « Je ne puis te rien dire de ce que tu m'as écrit sur mes affaires, mon cher ami; elles me touchent (*sic*) pas tant que le malheur qui vient d'arriver au surintendant. Il est arrêté, et le roi est violent contre lui, au point qu'il dit avoir entre les mains des pièces qui le feront pendre... Ah! s'il le fait, il sera autrement cruel que ses ennemis, d'autant qu'il n'a pas, comme eux, intérêt d'être injuste. Madame de B...[2] a reçu un billet où on lui mande qu'on a de l'inquiétude pour M. Pellisson; si ça est, c'est encore un grand surcroît de malheur.

[1] Cette lettre a été publiée par M. Walckenaer dans son édition complète des *Œuvres de la Fontaine*, t. VI, p. 484. Elle est datée du *samedi matin*, et M. Walckenaer a ajouté avec un point d'interrogation *le 11 septembre*; c'est une légère erreur. Fouquet avait été arrêté le lundi 5, le samedi suivant était le 10.

[2] Probablement de Bellière (*du Plessis-Bellière*).

Adieu, mon cher ami, t'en dirais (*sic*) beaucoup davantage si j'avais l'esprit tranquille présentement; mais la prochaine fois je me dédommagerai pour aujourd'hui.

Fertur summos fulmina montes. »

Gui Patin parle aussi de l'arrestation de Fouquet, dans ses lettres des 19 et 21 septembre : la première se borne à annoncer le fait; dans la seconde, il en prend occasion pour frapper sur quelques médecins et sur les jésuites. « M. Fouquet, dit-il, est toujours dans le château d'Angers, malade d'une fièvre quarte. Avant sa prison, il avait pris du quinquina, et avait été saigné par le conseil de Valot, et néanmoins il n'est pas guéri. Les jésuites sont bien fâchés de sa perte: il était leur grand patron. Ils ont tiré de lui plus de six cent mille livres depuis peu d'années. »

Pendant que l'opinion publique s'occupait de l'arrestation du surintendant, d'Artagnan le conduisait de prison en prison jusqu'au château d'Angers. Il l'avait d'abord mené à Oudon[1], à peu de distance d'Ancenis. Là il demanda à Fouquet, au nom du roi, un ordre écrit de sa main et adressé au gouverneur de Belle-Ile, pour remettre cette place entre les mains de celui que Louis XIV y enverrait. Fouquet obéit sur-le-champ, et le billet fut porté au roi par Maupertuis. Le prisonnier coucha à Oudon, et, le lendemain, d'Artagnan le conduisit à Ingrande, où il passa la nuit. Le roi, qui retournait à Fontainebleau, traversa cette petite ville quelques

[1] Les détails sont tirés du récit de Foucault, greffier de la chambre de justice.

heures après l'arrivée de Fouquet. Enfin, le 7 septembre, d'Artagnan et son prisonnier atteignirent Angers. Fouquet fut enfermé dans le château, dont la garde fut remise à d'Artagnan, qui avait sous ses ordres soixante mousquetaires, avec les sieurs de Saint-Mars et de Saint-Léger, maréchaux des logis de la compagnie.

Fouquet resta près de trois mois, du 7 septembre au 1er décembre, dans cette citadelle féodale, hérissée de tours, et de l'aspect le plus sombre. Sa maladie, aggravée par la fatigue et les émotions, ne tarda pas à inspirer de vives inquiétudes. Ce fut alors qu'il écrivit à Le Tellier une lettre touchante, où l'on voit cet homme, naguère si vain et si enflé de sa puissance, abattu maintenant par le malheur, et se tournant vers les consolations religieuses[1]. Le souvenir de sa mère et de ses vertus se présente à son esprit au moment du malheur, et c'est à elle qu'il demande qu'on laisse le soin de choisir un ecclésiastique auquel il puisse ouvrir son cœur. Après avoir rappelé que, malgré tous les remèdes, son mal n'a fait que s'aggraver, Fouquet continue ainsi : « Je suis affaibli et exténué incroyablement; je rêve; je suis quelquefois près d'évanouir; je ne dors presque point. Je suis naturellement délicat. Si la fièvre quarte est un effet de mélancolie, le lieu où je suis ne dissipe pas beaucoup le chagrin. Chacun peut juger si j'ai raison de craindre un accident de la moindre fluxion, à quoi je suis fort sujet. Voici la saison qui devient mau-

[1] Cette lettre a été publiée par M. Feuillet de Conches, t. II, p. 529 des *Causeries d'un curieux*, etc.

vaise[1]. Je puis être surpris par la mort et par la perte de la raison ou de la parole; car souvent j'ai peine à parler. Mon inquiétude pour ma conscience est assez raisonnable. Le roi est trop bon et trop juste pour me refuser le secours que je demande avec empressement depuis longtemps. Sa Majesté aurait regret, s'il m'arrivait quelqu'un de ces accidents, de ne m'avoir pas donné cette consolation à temps : la distance est longue d'ici à Paris.

« En un mot, je ne puis avoir l'esprit en repos, que je n'aie fait tout ce que j'aurai pu pour me mettre bien avec Dieu; et, comme j'ai de grands comptes à lui rendre, que j'ai eu plusieurs affaires délicates et de grandes administrations pendant des temps fâcheux, j'ai besoin d'un homme très-capable avec lequel j'ai beaucoup de consultations à faire et de questions à résoudre. Il est impossible que je puisse communiquer mes affaires ou à des ignorants, ou jansénistes, ou gens qui n'aient pas un peu pratiqué le monde, ou en qui je n'aie pas confiance. Il me semble que, quand je ne serais pas en l'état de maladie où je suis, on ne devrait pas me refuser une chose de cette nature, puisqu'au contraire nous devrions tous travailler pour mettre les hommes en cette pensée quand ils ne l'ont pas, outre que cela les aide à mieux supporter de grandes afflictions.

« J'avais souhaité[2] ardemment M. Joly[3], pour ce

[1] On voit que cette lettre est de la fin d'octobre ou du commencement de novembre.

[2] Il semble qu'il faudrait : *J'aurais souhaité ardemment*, etc.

[3] Claude Joly, alors curé de Saint-Nicolas des Champs et plus tard évêque d'Agen. Il avait de la réputation comme prédicateur.

qu'il a déjà assez de connaissance de ma conscience, m'ayant assisté dans une grande maladie; pour ce qu'ayant servi M. le cardinal, il est susceptible des affaires du monde; pour ce que le connaissant, j'eusse pris grande confiance en lui, et que d'ailleurs étant homme d'une vertu et probité connue, et ayant reçu depuis peu des grâces du roi, il eût dû être moins suspect qu'un autre.

« Mais si cela ne se peut, et que le roi veuille avoir quelque pitié de moi en une affaire aussi délicate et à laquelle je crois même qu'il est obligé devant Dieu, je me jette à ses pieds autant que je le puis, et implore sa bonté pour avoir agréable qu'on avertisse ma mère de me choisir un ecclésiastique séculier ou régulier capable et non suspect, en qui je puisse prendre confiance pour la décharge de ma conscience, et que le roi me fasse la grâce de lui permettre de l'amener ici elle-même; elle en fera toute la dépense et diligence nécessaires. Ce me sera un double secours, et temporel et spirituel; car je la tiens plus capable pour mon mal qu'un grand nombre d'habiles médecins.

« Mais comme elle n'a peut-être l'honneur d'être connue du roi ni assez de M. Le Tellier pour qu'il pût bien répondre d'elle, je ne doute point que la reine mère, qui la connaît, et tout ce qu'il y a de gens de piété qui l'ont vue, et qui savent sa vertu et la sainteté de sa vie, ne répondent qu'elle ne voudrait pas, pour un royaume, ni pour la vie de tous ses enfants et la sienne ensemble, avoir fait une menterie et un péché, quel qu'il fût. Elle peut donc donner sa parole et faire serment, même

signer et s'obliger, tant pour elle que pour celui qu'elle amènera, dont elle peut même communiquer avec le père Annat, qu'ils ne se mêleront dans aucune autre affaire que de ma conscience et de ma santé, et ne se chargeront de lettres, ni de messages ou commissions, de qui que ce soit pour moi, ni en s'en retournant de moi, pour qui que ce soit. On peut faire donner la même assurance à l'ecclésiastique. Après cela, je ne vois pas ce qu'il peut y avoir de suspect ni de difficulté qui entre en balance avec un si grand bien et une si grande nécessité. Si elle était d'autre nature, je n'insisterais pas tant. »

J'ignore si la demande de Fouquet lui fut accordée. Mais il semble, d'après une seconde lettre qu'il écrivit également à Le Tellier, de sa prison d'Angers[1], que le calme ne tarda pas à se rétablir dans son âme, et que son courage se raffermit. Sa nouvelle lettre n'est plus la prière d'un malade qui redoute la mort et implore les secours de la religion: c'est la protestation d'un ministre accusé qui rappelle les services qu'il a rendus et ses titres à la bienveillance du roi. Le langage s'élève comme la pensée, et cette lettre mérite à tous égards d'être conservée : « Puisque le roi a la bonté d'écouter jusques au moindre de ses sujets et recevoir avec humanité leurs requêtes pour y examiner la raison de leurs demandes, M. Le Tellier pourrait, ce me semble, lui représenter [les miennes], ma disgrâce m'empêchant de

[1] L'original autographe de cette lettre, comme celui de la précédente, fait partie de la précieuse collection de M. Feuillet de Conches. Il l'a publiée dans le t. II, p. 552, de ses *Causeries d'un curieux*, etc.

lui oser faire directement l'adresse d'un écrit qui les pourrait contenir plus amplement, et d'assez considérables. Ce qui me semble digne de considération est de voir que tous ceux qui, pendant la minorité et pendant les guerres, ont porté les armes contre Sa Majesté, ont excité des troubles dans son État, ont voulu lui ôter sa couronne, qui ont assisté dans les conseils des factieux, les ont appuyés de leur crédit, qui leur ont donné passage en France[1], ont fait des actes d'hostilité ou témoigné mauvaise intention, sont tous en repos, jouissant de leurs biens, de leurs dignités, de leurs gouvernements, plusieurs beaucoup dans les emplois; et que moi, qui non-seulement suis demeuré ferme et inébranlable dans le service, mais qui, en toutes ces occasions, me suis signalé hasardeusement, sans en laisser échapper une seule, et qui puis dire avoir rendu des services autant et plus importants qu'autre homme, sans exception de qui soit dans l'État (le roi n'en a pas connaissance de tous, et, si on me le permettait, je les expliquerais et prouverais bien), moi, dis-je, qui ai vécu de cette sorte jusques au dernier moment, je suis seul attaqué!

« J'ai gouverné les finances avec M. Servien: je n'étais que le second. Il avait le crédit et l'autorité les premières années[2]. M. Le Tellier sait bien qu'à la fin de

[1] On reconnaît assez dans ce passage le prince de Condé, qui avait pris les armes contre le roi, le chancelier et son gendre le duc de Sully qui s'étaient joints au parti des princes, et avaient livré aux Espagnols le passage de la Seine à Mantes.

[2] Voy. sur ces assertions, que Fouquet répète dans ses *Défenses*, le chapitre xv de notre premier volume, p. 262 et suiv., et notamment la

1654, et lui et M. le cardinal même demeurèrent tout court sans pouvoir plus trouver un sol, à la veille de voir tout le royaume une autre fois bien plus dangereusement bouleversé. Je me chargeai de sa conduite, et, par mon zèle et mon application, mais, qui plus est (ce qu'aucun homme n'eût fait, mais qui était le salut du royaume), par mes avances et mes engagements et ceux de mes amis, je rétablis les affaires et les ai soutenues, toutes misérables qu'elles étaient, par ces voies-là sept ans durant, en sorte que non-seulement on n'a manqué de rien, mais nous avons été supérieurs aux ennemis. Nous ne sommes en avance presque que d'une année, et M. le cardinal même en a encore assez honnêtement profité.

« J'avais raison d'espérer, après la paix, quelque récompense; car je puis dire que, sans moi et sans ma manière hasardeuse, dont mes affaires sont à présent bien en désordre, aucun autre n'eût soutenu [les affaires], et l'État périssait. On pouvait croire que, si j'avais bien gouverné la barque dans une tempête, dans un calme on eût fait quelque chose de mieux; et, en effet, le roi a vu d'assez beaux commencements, et cependant, pour récompense, on me fait périr!

« Je puis avoir fait des fautes; je ne m'en excuse pas. J'en ai fait qu'il a fallu faire, et c'est par là que j'ai soutenu les affaires: ce que je n'aurais pu faire sans cela. Et puis on ne pouvait pas avoir une règle certaine avec M. le cardinal en matière d'argent : il ne donnait

p. 281, qui prouve que, dès 1655, Fouquet avait la confiance du cardinal pour l'administration financière.

jamais d'ordres précis; il blâmait et permettait néanmoins; il désapprouvait tout : après qu'on l'avait convaincu de l'impossibilité d'agir autrement, il approuvait tout : me parlait d'une façon et m'écrivait avec beaucoup d'estime; parlait mal aux autres, et, comme les finances attirent la haine et qu'il s'en voulait décharger, il a toujours laissé exprès des impressions.

« Ces raisons m'obligèrent de dire au roi que, si ma conduite lui avait déplu, quoique je crusse l'avoir bien servi, et afin que je fusse en sûreté du passé contre tout ce qu'on pourrait lui dire, je suppliais Sa Majesté de me pardonner toutes les fautes que j'avais faites. Le roi, très-obligeamment, me dit qu'il me pardonnait tout, et m'en donna sa parole. Cependant, je me trouve emprisonné et poursuivi!

« Depuis les derniers temps, en combien d'avances suis-je encore entré pour plaire au roi et rendre le commencement de son administration tranquille! Sa Majesté a-t-elle ordonné ou souhaité quoi que ce soit que je n'aie exécuté aussitôt? Si j'osais la supplier de se remettre en mémoire avec quel zèle, avec quel cœur je lui ai rendu les derniers services avant de partir, il fut étonné même de la promptitude et de l'exactitude de l'exécution de ses ordres, nonobstant ma fièvre.

« Sa Majesté sait encore avec quel dévouement et quel abandonnement je lui ai offert de lui remettre la surintendance, la charge que j'avais, Vaux, Belle-Ile, et tout ce que j'avais au monde, et l'agrément qu'il m'en témoigna. Et c'est néanmoins dans ce même temps-là, non pas qu'on me chasse, comme on a fait de tous les

autres surintendants desquels on n'a pas été satisfait, et dans des temps où ils pouvaient être à craindre à cause de la guerre, des connaissances qu'ils avaient et des diverses factions, mais en pleine paix, tout étant calme, achevant encore un service en Bretagne! On prend encore mon argent la veille[1]: dans un temps que je suis malade, on m'arrête!

« Si M. Le Tellier veut bien un jour lire au roi ce que j'écris ici à la hâte, et que sa bonté et sa clémence, qui sont des vertus vraiment royales, y veuillent faire réflexion, je ne doute pas que son âme généreuse n'ait assez d'humanité pour en être touchée.

« Et, pour sa justice, s'il y en a de punir les fautes, il y en a aussi à récompenser les services, et je suis bien assuré que les fautes ne peuvent entrer en balance avec les services. D'ailleurs, Sa Majesté m'avait pardonné les fautes, et sa parole doit avoir quelque effet, donnée à un sujet dans un temps de paix, sans contrainte.

« Je ne puis pas bien comprendre pourquoi, les affaires allant bien et tout étant en bon état, ce changement était nécessaire, et j'ose même dire que ma passion de plaire m'avait fait méditer des choses grandes et avantageuses, et que mon expérience eût pu servir. Je n'affectais[2] pas de demeurer surintendant. Au moindre mot que j'eusse pu comprendre, j'eusse remis tout, sans qu'il eût été besoin des extrémités où l'on m'a

[1] On a vu dans le chapitre précédent, p. 248, que Louis XIV avait demandé au surintendant, le jour même de son arrestation, une somme nécessaire pour la marine.

[2] C'est-à-dire : *je n'ambitionnais pas*.

mis. Mais ce sont des secrets où je ne dois pas pénétrer.

« Mais je puis bien me réduire à supplier à mains jointes la bonté et la générosité du roi, d'adoucir ma peine, et ce qu'il accorderait à d'autres par la seule considération d'une longue, pénible et dangereuse maladie, qui ne peut être guérie au lieu où je suis, de me le donner au nom de Dieu, pour la seule récompense de tous mes services et de quelques actions que Sa Majesté se souviendra que j'ai faites, qui n'ont pas dû lui être désagréables. Ce que je demande est peu, c'est de convertir ma prison en un exil, pour tout le temps qu'il lui plaira, au lieu le plus éloigné de la cour. J'ai une méchante chaumière au fond de la Bretagne où il n'a jamais demeuré qu'un concierge, acquise de M. d'Elbeuf, et qui tient à des bois, dont je dois encore le prix : je consens d'être relégué là. M. de la Meilleraye[1], qui ne m'aime pas, et qui sera assez bien averti, verra ma conduite. Je signerai, sous peine de la vie [l'engagement] de ne me mêler d'aucune affaire que des miennes domestiques, de ma conscience, de ma santé, de ma famille. Je rendrai compte de temps en temps à M. Le Tellier de tout, et ce sera encore bien assez d'exemples et de châtiments, puisque le roi croit que j'ai failli, que je me trouve dépouillé de la surintendance, de ma charge de procureur général, exclu des conseils, banni de la cour, de Paris, de mes maisons, de mes parents et amis, ruiné sans espérance de ressource. Pour peu que

[1] Le maréchal de la Meilleraye était, comme on l'a vu, gouverneur de Bretagne.

le roi y fasse réflexion, Sa Majesté me trouvera traité bien pis que les autres, qui n'avaient pas tant servi que moi.

« Tout ce que l'on peut craindre, autant que je puis juger, est que je ne veuille troubler les nouveaux établissements, ou les rechercher, et que mes amis ne prennent des espérances. Mais, en paix, cela n'est guère à craindre. En l'état où je suis, qui est à dire plus rien, on n'a guère d'amis. L'éloignement serait grand, et le commerce de là à la cour fort médiocre. Le traitement que j'ai reçu et celui où on me laissera, ne fournira pas matière à rien espérer; et, de mon côté, voulant quitter les pensées de toutes choses et faire mon salut, ils seront fort désabusés, et ma soumission par écrit sera toujours une conviction contre moi.

« Si le roi prenait cette résolution en ma faveur, il serait loué de tout le monde d'avoir considéré un peu mes services, m'avoir retenu seulement dans le commencement des nouveaux établissements et pour intimider d'autres, et, par humanité, me relâcher dans une extrême maladie un peu plus tôt qu'il n'aurait fait. Outre que je puis alléguer qu'il y va de sa conscience, connaissant que je dois plus de douze millions qui produisent, au denier dix[1], douze cent mille livres d'intérêts par an, et quand on réduirait tout au denier dix-huit[2], au moins six à sept cent mille livres tous les ans, la

[1] Dix pour cent.

[2] Le denier dix-huit 5,55 pour 100 était alors le taux légal de l'intérêt. Colbert le porta, peu de temps après la disgrâce de Fouquet, au denier vingt, ou 5 pour 100

plupart empruntés pour son service; comment puis-je demeurer longtemps où je suis sans que tout périsse? J'ai retrouvé plusieurs dettes, non comprises au mémoire, pour près d'un million.

« Je supplie encore une fois M. Le Tellier de vouloir me faire la grâce de lire, à une heure de loisir, au roi tout ce gros volume (l'affaire est plus importante que beaucoup d'autres où il donne plus de temps), et de faire faire réflexion à Sa Majesté sur plusieurs choses qui y sont considérables, et lui dire que je le conjure de me faire la même miséricorde qu'il désire que Dieu lui fasse un jour. »

Fouquet n'obtint pas la grâce qu'il demandait avec tant d'instance; il resta pendant près d'un mois encore enfermé au château d'Angers, et n'en sortit que pour être transféré dans une nouvelle prison. Pendant cet intervalle, les commissaires nommés par le chancelier saisirent ses papiers à Fontainebleau, à Vaux, à Saint-Mandé, à Paris. L'inventaire qu'ils rédigèrent révéla les projets ambitieux de Fouquet, ses folles amours et ses prodigalités. On exagéra, comme toujours, des faits dont la gravité était réelle, et l'opinion publique s'éleva contre le surintendant avec une force qui encouragea ses ennemis à tout oser contre lui. Heureusement cette crise fut passagère, et Fouquet conserva des amis dévoués, dont le zèle se montra surtout à l'époque où il semblait près de succomber.

CHAPITRE XL

— SEPTEMBRE-NOVEMBRE 1661

Saisie des papiers de Saint-Mandé. — Lettres adressées au chancelier par l'un des commissaires, le conseiller d'État de la Fosse. — Des mousquetaires enlèvent, par ordre de Colbert (25 septembre), une partie des papiers de Saint-Mandé et les portent à Fontainebleau. — De la Fosse signale les conséquences fâcheuses de cette mesure. — Le maître des requêtes Poncet rapporte les papiers à l'exception d'un certain nombre de lettres de femmes (27 septembre). — Des maîtres des requêtes et conseillers du parlement demandent à assister à l'inventaire comme créanciers de Fouquet. — Avis donnés au chancelier sur la nature de certaines lettres. — Détails sur un dessin trouvé à Saint-Mandé. — Médailles, bibliothèque et curiosités de Saint-Mandé. — Remarques sur les relations du premier président avec Fouquet. — Précautions prises par Fouquet pour dissimuler l'étendue et la magnificence des bâtiments de Saint-Mandé. — Les papiers inventoriés sont déposés par les commissaires au château de Vincennes.

Les commissaires que le chancelier avait désignés pour procéder à l'inventaire des papiers de Fouquet s'étaient mis immédiatement à l'œuvre. Nous avons les lettres que l'un d'eux, le conseiller d'État de la Fosse, adresse à Séguier pour lui rendre compte du résultat de leurs opérations[1]. Il faisait partie de la commission

[1] Ces lettres se trouvent dans les papiers du chancelier Séguier à la Bibl. imp., F. Saint-Germain fr., n° 709, t. XXXII. J'ai déjà publié à l'Appendice du tome I^er^ un mémoire du conseiller d'État de la Fosse.

composée des conseillers d'État de Lauzon et de la Fosse, et des maîtres des requêtes Poncet et Bénard de Rezé. Cette commission fit l'inventaire de tous les papiers et meubles de Saint-Mandé. Elle n'avait pas encore terminé son travail, lorsque des mousquetaires, munis d'une lettre de Colbert, vinrent réclamer une partie des papiers pour les transférer à Fontainebleau, et les mettre sous les yeux du roi.

Le conseiller de la Fosse se hâta d'avertir le chancelier de cette mesure, et n'en dissimula pas les conséquences fâcheuses. « Il nous est arrivé aujourd'hui, écrivait-il à Séguier le 25 septembre[1], pendant que nous continuions notre inventaire à Saint-Mandé, sur les cinq heures du soir, un maréchal des logis des mousquetaires du roi, accompagné de cinq desdits mousquetaires, qui nous a rendu une lettre de M. Colbert, qui nous avertit que Sa Majesté veut que nous mettions entre les mains desdits mouquetaires les pièces que lui, Colbert, avait remarquées, étant ici, pour les porter et faire voir à Sa Majesté. Après avoir usé de quelques civilités envers les mousquetaires et les avoir fait retirer dans une chambre séparée pour les régaler d'une petite collation, nous avons délibéré sur la chose, que nous avons jugée de grande conséquence, et dans laquelle néanmoins nous avons mis pour fondement qu'il fallait obéir au roi. La raison de notre doute pour la manière de notre obéissance a été que les papiers que l'on nous demande sont de trois sortes : 1° il y a des lettres mis-

[1] Papiers de Séguier, ms. B. L., *ibid.*, f° 60.

sives presque toutes sans signature, et en des termes qui ne peuvent servir qu'à déshonorer quelques femmes pour la trop grande liberté d'écrire; et, pour ces pièces non-seulement nous ne faisons pas difficulté de les rendre sans cérémonie, mais même nous avons pensé qu'il était de la charité de les supprimer, et partant de les laisser sortir de nos mains pour satisfaire au désir que le roi a de les supprimer; 2° des papiers concernant les finances, comme quelques états, quelques comptes des petits comptants, quelques projets d'affaires, etc.; 3° des pièces regardant la conduite particulière de la personne dont il s'agit, laquelle, tombant d'un si haut degré comme elle fait, cause un grand bruit par sa chute en toute la France, et particulièrement dans Paris, où l'on parle en toutes les assemblées que ledit sieur Colbert, qui n'est pas tenu pour le meilleur ami qu'eût l'accusé, est venu prendre les actes qui pouvaient servir à sa justification, tellement, monseigneur, que, si l'on le veut poursuivre en justice, il est à craindre qu'il ne se serve de cet échappatoire, qui pourra être considéré; et, quand même on ne le voudrait pas poursuivre, lui et ses créanciers se pourront plaindre de la même façon et jeter quelque envie et reproche sur des juges qui auraient laissé emporter des pièces de la maison d'un si fameux débiteur par quelques mousquetaires, sur une lettre missive dudit sieur Colbert, personne privée en cette rencontre, et sans aucun ordre écrit ni verbal de Sa Majesté.

« Cela nous a obligés, monseigneur, après avoir paraphé les pièces qui nous sont demandées, de prier

M. Poncet, l'un de nous commissaires, de les porter lui-même au roi pour les faire visiter et en prendre connaissance, ensemble d'un petit cahier cacheté par ledit sieur Colbert, contenant des instructions écrites de la main de M. Fouquet, touchant les précautions et sûretés qu'il voulait prendre en cas de défaveur[1], représenter par ledit sieur Poncet les raisons susdites, afin de faire trouver bon qu'il rapporte lesdites pièces pour les remettre dans l'inventaire et dans leur place, ou si Sa Majesté trouve qu'elle les doive retenir, nous en faire expédier une lettre ou quelque autre témoignage de sa volonté, qui rectifiera ou du moins disculpera notre procédé.

« Je vous ai déjà mandé, monseigneur, que nous avions trouvé une pièce, qui ne nous est pas demandée, et que nous n'envoyons pas, par laquelle, sur un quart de la ferme des gabelles, les fermiers baillent à... (le nom est en blanc) six vingt mille livres par an; ladite pièce, endossée des quittances de ce pot de vin pour plusieurs années, commencées en 1655, et signée de tous lesdits fermiers, et trouvée parmi les papiers dudit sieur Fouquet. M. Poncet part demain, accompagné des mousquetaires, dès le point du jour, pour arriver de bonne heure à Fontainebleau, où il porte les susdites pièces, sur lesquelles je ne crois pas que l'on puisse délibérer sans vous, que je prie Dieu de conserver, etc. »

Cette lettre est importante à plus d'un titre : d'abord elle prouve que la cassette de Saint-Mandé contenait en

[1] C'est le projet que nous avons publié à l'Appendice du tome Ier.

réalité un grand nombre de lettres étrangères aux affaires, et qui furent complétement abandonnées par les commissaires. Elle établit ensuite que les autres papiers, qui pouvaient avoir de l'importance pour la défense de Fouquet, furent également enlevés et livrés à l'homme que l'opinion publique désignait comme l'ennemi implacable de l'accusé. C'est le commissaire lui-même qui en fait la remarque; et, certes, on n'accusera pas ce conseiller d'État de partialité pour Fouquet. Ses lettres ne prouveront que trop le contraire.

Le maître des requêtes Poncet revint de Fontainebleau le 27 septembre, et nous trouvons des détails sur sa mission dans une lettre que le conseiller d'État de la Fosse écrivait deux jours après au chancelier Séguier[1] :

« Monseigneur,

« M. Poncet arriva devant hier au soir fort tard de Fontainebleau, d'où il nous rapporta toutes les pièces, non-seulement que lui, mais encore que M. Colbert y avait portées, à l'exception de quelques lettres missives de femmes, qui n'allant qu'à les décrier et nullement à l'intérêt de l'hérédité ni des créanciers, et ne faisant rien pour l'accusation ou la justification de l'accusé, Sa Majesté, par sa bonté ordinaire, a jugé à propos de retenir et cacher[2]. Ledit sieur Poncet, nous a aussi dit ce que vous, monseigneur, m'avez fait l'honneur de me mander par la vôtre dernière, savoir est que notre pro-

[1] Papiers Séguier, Bibl. imp., *ibid.*, f° 65.

[2] Plusieurs de ces lettres furent supprimées, mais la plupart ont été conservées par Baluze, bibliothécaire de Colbert.

cédé jusques ici avait été été trouvé fort juste et fort bon.

« Hier, sur le midi, comme nous continuions de travailler, trois maîtres des requêtes et un conseiller du parlement vinrent nous remontrer qu'ils étaient créanciers de sommes notables; qu'ils avaient intérêt et droit d'assister à l'inventaire que nous faisions pour prendre garde qu'il ne se divertît ou dissimulât rien de ce qui leur pouvait importer. De quoi ayant parlé à M. Le Tellier, il leur avait dit que notre commission ne portait point que nous travaillerions sans eux, d'où ils inféraient que le roi les laissait au droit commun, qui non-seulement leur permettait d'assister à notre inventaire, mais même les y rendait nécessaires. A cela, monseigneur, nous leur répondîmes que leurs propositions étaient véritables pour les inventaires ordinaires entre les particuliers et sujets de Sa Majesté, mais que ce que nous faisions était hors de la règle, s'agissant d'affaires d'État et de l'exécution d'un commandement et d'un ordre du roi pour la recherche des choses qui lui étaient très-importantes, et qui devaient être tenues fort secrètes : qu'il était le père commun de tous ses sujets, qui regardait en ceci, comme en toutes occasions, le repos public et le bien des particuliers, auxquels il ne serait fait aucun préjudice, Sa Majesté ayant choisi des commissaires d'intégrité connue, et que nous pensions bien qu'y ayant parmi les créanciers des personnes bien sages et bien fidèles à Sadite Majesté, quand elle en aurait agréé quelqu'une pour assister à notre commission, nous en serions fort contents. Après quelques ré-

pliques et dupliques, et avoir fait dîner avec nous ces envoyés, ils se retirèrent avec beaucoup de civilité et apparence de satisfaction.

« En effet, nous trouvons toujours quelque chose qui mérite fort le secret, comme, entre autres, je trouvai hier une lettre d'une dame qui ne se nomme point, et qui, faisant une longue intrigue d'amour pour apparemment quelque fille de la reine[1], met, entre autres choses, que *mademoiselle de la Motte survint, qui nous récita tout ce qui se passe entre le roi et Madame*. J'ai de la peine et je tremble à vous écrire ceci, et je crus qu'il fallait faire une grande considération sur cette lettre, que M. Poncet mit à part pour en avertir M. Colbert. Je sais bien que ce serait une chose à dire plutôt par vous à la reine mère, qui voudrait indubitablement que ladite lettre fût supprimée, sans aller jusqu'au roi.

« Nous avons aussi trouvé une lettre qui remercie de deux cent mille livres reçues par un homme qui ne se nomme point, sans avoir baillé de quittance, suivant les ordres du surintendant. Il me semble que celui qui baille la somme est le sieur Pellisson. Je dis *il me semble*; car je n'oserais pas prendre la plume pour marquer, n'ayant pas la confidence du temps. Je peux oublier quelque nom, et je sais bien que vous voulez que j'use de prudence.

« M. de Machault, conseiller d'État, est venu à Paris, où je l'ai vu. Il m'a montré un projet de commission

[1] Il s'agit probablement de la correspondance de la femme La Loy avec Nicolas Fouquet; elle servait, comme on l'a vu, d'entremetteuse pour une des filles de la reine, mademoiselle de Menneville.

pour inventorier chez les secrétaires qui sont en charge. Le surintendant y entra en 1655: il me semble, sauf votre meilleur avis, qu'il suffisait d'aller jusque-là, moyennant quoi il n'y aurait rien à rendre quant à présent au sieur Catelan, mais seulement à le visiter. Je le trouve en beaucoup de traités. M. de Machault attend, pour travailler à cela, lorsqu'il aura parachevé chez Boylève[1]. »

L'inventaire amenait sans cesse des découvertes dont le commissaire s'empressait de signaler l'intérêt au chancelier. Il écrivait à Séguier, le 30 septembre 1661[2]:

« Monseigneur,

« Depuis celle que je me suis donné l'honneur de vous écrire ce matin, contenant mes observations du jour d'hier, nous avons travaillé et trouvé deux choses ou lettres fort considérables : l'une d'un quidam, qui

[1] Boylève, ou Boislève, était un des traitants, et on faisait l'inventaire de tous leurs papiers comme le prouve la lettre suivante du conseiller de la Fosse au chancelier, en date du 24 septembre :

« Monseigneur,

Je n'ai rien à ajouter à celle que j'eus l'honneur de vous écrire hier au soir touchant l'inventaire de Saint-Mandé, mais seulement touchant les papiers que les anciens secrétaires du conseil doivent rendre aux nouveaux, chacun selon son quartier. Je vous dirai qu'ayant achevé mon inventaire au logis du sieur Bossuet et fait transporter toutes les expéditions qui y estoient chez le sieur Bérié Berrier, dont les quartiers répondent à ceux dudit sieur Bossuet, le sieur Bechamel, qui m'a trouvé en repos à cause de l'absence de M. Poncet, m'est venu presser d'aller chez le sieur Galland, son résignant, pour être présent à la délivrance qui lui devoit être faite, dans l'espace d'une heure, de tous les papiers dudit sieur Galland absent, suivant l'inventaire qu'ils avoient fait entre eux, et la crainte que ledit sieur Galland avoit donnée à ses amis d'en faire la restitution, etc. »

[2] Papiers de Séguier, Bibl. imp., *ibid.*, f° 66

donne avis à M. le procureur général de ce que la maison qu'il a achetée, proche des Quinze-Vingts, est trop chère d'une moitié, d'autant que les murailles en ont été percées: que dans les trous ou concavités, on y a caché des papiers, et que, par après, on a replâtré lesdites murailles. Ladite lettre est datée du commencement de l'année courante. Je sais bien que le sens littéral peut être que le vendeur de la maison en a tellement affaibli les murs qu'elle est menacée de ruine et ne vaut pas l'argent qu'elle a coûté; mais l'ordre de l'écriture étant que les papiers ont été mis, et puis les murailles plâtrées, cette cache des papiers ne peut être des papiers du vendeur.

« L'autre lettre est d'une demoiselle, qui met son nom, que nous ne pouvons connaître. Il a bien quelque apparence de Marie de Lorraine[1], et nous voyons que ce nom est de chiffre. Ladite lettre s'adresse au surintendant en ces mots : *L'ordonnance de dix mille écus que vous m'avez envoyée a été donnée comme vous savez. La reine m'a commandé de me trouver au bal mercredi et je n'ai point de perles; si vous vouliez achever la grâce, vous obligeriez, etc.*

« J'ai relevé l'importance de ces lettres, qui sont tombées entre mes mains, non pas que je sois avide de rechercher le mal de mon prochain; mais je crois que Dieu me commande de faire connaître au roi la frénétique dissipation de ses finances à la grande foule (op-

[1] Marie de Lorraine, née le 15 août 1615 et morte le 3 mars 1688, était connue à cette époque sous le nom de mademoiselle de Guise.

pression) de son pauvre peuple, qui pourra être par ci-après soulagé, et Dieu moins offensé par l'exemple qui se donnera en cette occasion. Lesdites deux lettres ont été mises à part pour être envoyées ce soir à M. Colbert par MM. Poncet et Foucault [1], et j'ai cru, monseigneur, que je vous en devais promptement avertir, afin que vous soyez préparé si la chose vient à vous. »

La lecture du projet que Fouquet avait rédigé, dès 1657, pour se mettre en garde contre le cardinal, frappa vivement les commissaires. Le conseiller d'État de la Fosse, qui semble avoir eu l'esprit un peu chimérique, crut même y apercevoir des desseins encore plus criminels, un complot contre la vie du cardinal Mazarin. C'est ce qui résulte d'une seconde lettre qu'il adresse au chancelier, le 30 septembre 1661 :

« Monseigneur,

« Vous avez vu le papier écrit devant le décès du cardinal Mazarin, de la main du malheureux, et que M. Poncet nous a rapporté, contenant une instruction à ses affidés de ce qu'ils devaient faire en cas de sa défaveur, et comme quoi certains gouverneurs se devaient retirer dans leurs places, et le commandeur de Neuchèse tenir la mer, prendre tous les vaisseaux de nos rades, en faire servir quelques-uns de brûlots, et augmenter ses soldats, et, qu'en l'extrémité de son procès, il fallait chercher un homme d'entreprise et déterminé pour faire un grand coup. Ces deux ou trois mots sont répétés, ce

[1] Joseph Foucault a rédigé le *Journal du procès de Fouquet*, dont j'ai déjà parlé.

me semble. Voici, monseigneur, ce que vous n'avez pas vu : c'est que, dans le même cabinet, appelé secret, où était ce papier, et parmi d'autres papiers considérables, il s'est trouvé un papier ou carton, presque in-folio, frippé, et, par-dessous, sur les coins, marqué de colle, comme ayant été arraché de quelque endroit où il avait été attaché ou affiché. Sur ce papier est un méchant crayon d'un demi-homme tirant sur le vieillard, avec une barbe ronde, ayant le côté ouvert et sanglant, comme sans comparaison l'on représente le côté de Jésus: et, vis-à-vis de cette place, un couteau ou poignard, dont la pointe sanglante est dressée vers ledit côté, comme si elle en venait de sortir sans aucune main qui tienne le couteau, et au bas sont ces mots : *Qui interpretabitur* (ou quelque autre approchant) *mercedem accipiet*. Voilà une belle énigme à exercer des écoliers. Mes collègues ont cru qu'il fallait jeter cela au feu, comme un papier de néant, et je ne blâme pas leur pensée, attendu le bon zèle et la grande capacité avec laquelle ils travaillent, et moi j'ai pensé, et insisté, qu'il en devait être dit un mot au lieu où vous êtes. C'est pourquoi M. Poncet l'a mis à part pour en écrire à M. Colbert. Il me semble que cela pourrait passer[1] pour un article d'interrogatoire pour les circonstances. Ce n'est pas que je ne porte compassion aux affligés, mais je vous dois le récit de cette histoire.

« M. le marquis de Charost et madame sa femme[2]

[1] C'est-à-dire donner lieu à un article d'interrogatoire à cause des circonstances.

[2] Le gendre et la fille de Fouquet

nous demandent fort quelques vêtements et quelque vaisselle d'argent, marqués de leurs armes, qui sont dans une chambre qui leur était affectée. Nous les avons remis à écrire. Nous attendons quelque ordre, et je demeure toujours inviolablement, etc. »

Les détails sur Saint-Mandé et les curiosités que cette maison renfermait ne sont pas sans intérêt, quoique le conseiller de la Fosse y mêle souvent d'étranges appréciations. Il écrivait, le 7 octobre, au chancelier :

« Monseigneur,

« J'ai oublié de mettre en ma dernière dépêche que dans l'une des chambres de la bibliothèque il y a un coffre médiocre rempli de médailles, parmi lesquelles il y en a six vingt-deux d'or, du poids chacune d'environ une pistole, à l'exception d'une seule, qui peut peser quatre pistoles: quelques autres desdites médailles sont d'argent, et le restant d'icelles de quelques autres moindres matières, et les toutes peu antiques et peu considérables.

« Je ne vous ai pas non plus écrit que le jardinier de Saint-Mandé, qui est vêtu, logé et meublé comme un honnête homme, et que l'on appelle Le Henriste, est celui, à ce que l'on m'a dit, de tous les domestiques dudit lieu duquel le sieur Fouquet faisait le plus d'état, et auquel il prenait le plus de confiance, nonobstant qu'il fût Allemand, luthérien, qui a sous lui trois ou quatre serviteurs luthériens, et qui, même à la vue de toute sa famille, a perverti et rendu luthérien un catholique qui servait sous lui. Ajoutez, s'il vous plaît, à cela, monseigneur, que le principal confident dudit sieur

Fouquet, pour les affaires importantes, savoir est le sieur Pellisson, était calviniste.

« Deux cordeliers espagnols, personnes de lettres et de prud'hommie, étant venus voir la bibliothèque, moyennant une lettre ou passe-port de M. Le Tellier, se sont principalement arrêtés dans la chambre où sont les alcorans, les talmuds, les rabbins, et quelques vieux interprètes de la Bible: et, comme je les ai priés de venir dîner avec nous, ils m'ont fort civilement et religieusement refusé, et dit que le livre qu'ils tenaient et sur lequel ils faisaient des recueils, était d'un auteur espagnol qui avait interprété *Vocabula Bibliorum*, et lequel livre ils n'avaient jamais pu voir en Espagne; et, après s'être arrêtés cinq ou six heures dans ladite bibliothèque et s'être un peu promenés par le jardin, ils nous ont affirmé, faisant en latin des réflexions morales sur la chute dudit sieur Fouquet, et frappant leur poitrine pour donner plus de foi à leur dire que : *Rex Hispaniarum nihil tale habebat*[1]. Que diraient-ils en visitant la maison de Vaux!

« Continuant hier l'inventaire de celle-ci et étant en la cour, qui s'appelle la *Cour de la ménagerie*, et qui est la cinquième des grandes cours du logis (je dis la cinquième et non la dernière, d'autant que toutes lesdites cours sont sur une même ligne, en face de la principale entrée de la maison, j'y trouvai une chambre remplie d'environ dix-neuf cents volumes de livres, dont il y avait plus de sept cent soixante in-folios, tout ceci outre

[1] Il a été question dans le Ier volume, ch. XXIII et XXIV, de la bibliothèque de Saint-Mandé. Pierre Corneille en vantait la richesse

et par-dessus la grande bibliothèque, de laquelle je vous ai ci-devant fait mention. Après cela, je vins dans un appentis fermé à clef, tout rempli de statues, de tables de marbre et de bronze, et entre autres de deux grands corps égyptiens embaumés et en momie [1].

« Vous dirai-je, monseigneur, pour vous montrer seulement que le maître du logis était *omnium curiositatum explorator*, et non point pour l'accuser d'aucune mauvaise pensée, que j'ai trouvé une petite chambre appelée le *Magasin*, remplie de trois grands barils pleins de grenades, de fer, de fonte, d'environ cinquante pots de grès pleins de poudre et pliés avec de la ficelle, de six mousquets et de beaucoup de plomb plat et arrondi, et que j'ai trouvé dans une autre chambre un muid plein de poudre à tirer ou à canon.

« Nous venons de recevoir la dépêche du roi qui nous a ordonné de mettre tous les papiers inventoriés dans un donjon du château de Vincennes, et prendre quelques soldats de la garnison dudit château, pour la garde de cette maison, par subrogation aux gardes du corps, qui y sont malades ou fatigués. MM. de Lauzon et Poncet sont allés porter la lettre que Sa Majesté écrit pour cet effet au commandant dudit château, et de là coucher à Paris, pour être en ce lieu, où je les attends, demain de bon matin, afin d'y clore notre inventaire et exécuter cet ordre. »

Dans une lettre du 16 octobre, le même conseiller, revenant sur le projet trouvé à Saint-Mandé, rappelle

[1] Ce sont probablement les momies dont parle la Fontaine. Voy. t. I, ch. XXIV, p. 462-465

que le premier président y est cité : « Vous savez peut-être bien que M. le premier président du parlement de Paris est marqué *cum maximo elogio* de presque une page dans le mémoire des confidents de M. Fouquet, disant qu'il lui doit sa charge, qu'il lui a promis son assistance si fortement qu'il ne faut point douter qu'il fasse le mauvais et le mutin, et se porte aux extrémités pour empêcher qu'on ne le persécute. Vous pourriez avoir oublié ceci, et il se peut rencontrer des occasions où il est bon que vous vous en souveniez. J'honore ledit M. le premier président, et je crois qu'il a été parlé de lui contre vérité; mais à toutes fois je vous récite cette histoire secrète. »

Ailleurs la Fosse donne encore quelques détails sur divers papiers et objets que contenait Saint-Mandé[1] : « En finissant notre inventaire, nous avons trouvé, parmi des papiers que nous avions cru inutiles, une cédule ou reconnaissance signée Chanut, portant qu'il a treize mille six cent trois pistoles, valant cent cinquante et une mille livres, appartenant à M. Fouquet, surintendant, et qu'il promet rendre : ladite cédule est datée de 1656;

« *Item*, les états de la recette et dépense du domestique dudit sieur Fouquet, pour l'année 1657, que nous n'avions pas trouvés parmi les autres; lesdits états non signés;

« *Item*, deux pistolets gravés sur le fer et ornés sur le bois de figures d'argent si artistement rapportées, et ce nonobstant lesdits pistolets si légers et bien à la main,

[1] Papiers de Séguier, Bibl. imp., *ibid.*, f° 14.

que M. de Lauzon, qui s'entend aux curiosités, ne s'est pu soûler de les admirer;

« *Item*, dans la layette de la table du cabinet secret, que nous n'avions pas encore fait ouvrir, un seul petit livre intitulé : l'*École des Filles*, imprimé à Leyden, si sale, si impudique et infâme, que nous avons cru le devoir faire brûler, puisqu'il ne pouvait servir à rien qu'à corrompre les esprits de ceux et celles entre les mains de qui il serait tombé.

« Le maçon, qui a conduit le bâtiment de cette maison, et qui conduit maintenant ceux du Louvre, interrogé par serment s'il savait qu'il y eût ici quelques caches, nous a déclaré n'en savoir point et ne croire pas qu'il y en eût qu'une qui n'était que commencée, et dans laquelle nous ayant conduits, nous n'avons rien trouvé, n'étant pas encore fermée. Elle est dans l'épaisseur de la muraille de la troisième voûte ou troisième chemin sous terre, que nous n'avions point encore aperçu; et ce maçon nous a dit que l'esprit et l'application du sieur Fouquet, dans ses bâtiments, était d'y pouvoir cheminer partout sous terre et sans être vu, et que le présent bâtiment de Saint-Mandé, avec la bibliothèque, revenait pour le moins à onze cent mille livres, dont le plus beau, qui est commencé, reste à parachever :

> ... Stant opera interrupta minæque
> Murorum ingentes [1];

qu'il avait ordre de ne faire que des bâtiments bas et à

[1] Virg. *Æneid.* lib. II. v. 88

un seul étage, de crainte que l'élévation en déplût à Sa Majesté; et qu'à cette fin, tout le côté de la couverture de ces bâtiments qui s'aperçoit de Vincennes n'était couvert et ne se devait couvrir que de tuiles, et l'autre côté d'ardoises, de telle sorte que, venant dudit lieu de Vincennes, l'on ne pense voir que *villa tuguria*, et, venant du côté de Conflans, on croit voir une pompeuse ville. Il y faut, pour le moins, six ou sept mille livres d'entretien par an et davantage, sans qu'il s'y recueille que fort peu de grain et un peu de sainfoin, le terroir en étant fort stérile.

« Nous avons de plus trouvé environ onze mille livres en or de diverses espèces, dans une bourse étant dans une boîte du cabinet de madame la surintendante.

« Il ne semble, monseigneur, que je ne vous ai point encore mandé que nous avons trouvé et inventorié une lettre signée *Clément*, et adressée à M. le surintendant, par laquelle celui-là mande à celui-ci qu'il a délivré à l'abbé de Bruc (que nous croyons être le frère de madame du Plessis-Bellière) les deux cent mille livres, sans en prendre de récépissé, *suivant votre ordre*, porte ladite lettre.

« Enfin nous avons fini notre commission, fait conduire et mettre les papiers de notre inventaire dans deux coffres bien scellés et étiquetés à la première chambre du premier étage du château de Vincennes, de laquelle chambre nous avons fait mettre la clef entre les mains du greffier de notre commission, le tout en présence du commandant du château, nommé le sieur de Montfort, qui va envoyer de ses soldats relever ceux

qui ont gardé jusqu'ici la maison de Saint-Mandé, aux chambres de laquelle nous avons apposé notre sceau et apporté toutes les précautions possibles pour la sûreté d'icelle. M. Poncet ira incessamment à Fontainebleau, où il vous récitera le menu de tout, et je demeurerai ici pour servir à la commission contre les secrétaires du roi. »

Les commissaires n'avaient conservé entre leurs mains que les pièces qui pouvaient être utiles pour le procès. Mais, à Fontainebleau, la curiosité avait surtout été frappée par les lettres de femmes dont il a été plusieurs fois question. L'examen de cette mystérieuse cassette donna lieu à des bruits scandaleux, et beaucoup de dames de la cour parurent compromises. Bientôt la malignité et la haine aidant, on inventa des lettres et on fabriqua une prétendue cassette de Fouquet, qui est reproduite dans les recueils du temps. Cette question est si intimement liée à l'histoire du surintendant, que nous sommes obligés de nous y arrêter.

CHAPITRE XLI

Cassette de Fouquet trouvée à Saint-Mandé; nous n'avons pas toutes les lettres qu'elle renfermait. — Analyse des papiers conservés par Baluze. — On peut les diviser en cinq catégories : 1° Intrigues d'amour, billet attribué à madame du Plessis-Bellière; 2° lettres d'intrigues et d'affaires; 3° rapports d'espions, détails sur madame de Navailles, sur Delorme, sur madame d'Asserac, sur une personne, nommée Montigny, séquestrée par ordre de Fouquet; 4° demandes d'argent; 5° lettres d'affaires. — L'inventaire de ces papiers ne répondit pas à ce qu'attendaient la curiosité et la malignité des courtisans; ils inventent une fausse cassette de Fouquet.

Les lettres du conseiller d'État, que nous avons citées dans le chapitre précédent, prouvent que des billets de femmes trouvés à Saint-Mandé dans la cassette de Fouquet furent portés à Fontainebleau et remis au roi[1]. Ils ne furent pas renvoyés aux commissaires. Que devinrent-ils? Ici commencent les mystères de cette cassette. Il est probable que quelques lettres furent détruites; d'autres, conservées par Colbert et par son bibliothécaire Baluze, sont parvenues jusqu'à nous. Il

[1] Parlant des papiers que le roi a demandés, le conseiller de la Fosse dit : « Il y a des lettres missives, presque toutes sans signature, et en des termes qui ne peuvent servir qu'à déshonorer quelques femmes pour la trop grande liberté d'écrire, etc » Voy. p. 275.

est facile d'établir que nous n'avons pas toutes les correspondances qui firent alors un si grand bruit. Ainsi madame de Sévigné s'afflige que l'on ait trouvé de ses lettres dans la cassette de Fouquet : « Je pense, écrit-elle à Ménage[1], que vous savez bien le déplaisir que j'ai eu d'avoir été trouvée dans le nombre de celles qui lui ont écrit. Il est vrai que ce n'était ni la galanterie ni l'intérêt qui m'avait obligée d'avoir un commerce avec lui. L'on voit clairement que ce n'était que pour les affaires de M. de la Trousse ; mais cela n'empêche pas que je n'aie été fort touchée de voir qu'il les avait mises dans la cassette de ses poulets, et de me voir nommée parmi celles qui n'ont pas eu des sentiments si purs que moi. Dans cette occasion, j'ai besoin que mes amis instruisent ceux qui ne le sont pas. Je vous crois assez généreux pour vouloir en dire ce que madame de la Fayette vous apprendra, et j'ai reçu tant d'autres marques de votre amitié, que je ne fais nulle façon de vous conjurer de me donner encore celle-ci[2]. »

Cependant les lettres de madame de Sévigné, qui furent trouvées dans la cassette de Fouquet, ne font pas partie des papiers que Baluze a recueillis et qui existent à la Bibliothèque impériale. Le conseiller d'État de la Fosse, dans une lettre du 30 septembre 1661, parle d'une lettre signée d'un nom qui paraissait être celui de Marie de Lorraine (mademoiselle de Guise), et il indique

[1] Lettre du 9 octobre 1661.

[2] Les lettres de Chapelain et de Ménage prouvent que madame de Sévigné trouva en eux d'ardents et habiles défenseurs. Voy. les *Causeries d'un curieux*, par M. Feuillet de Conches, t. II, p. 518, 522 et 525.

les principaux passages de cette lettre. Elle ne se trouve pas non plus dans les papiers de Fouquet conservés par Baluze. Il faut donc reconnaître que nous sommes loin d'avoir tous les billets de femme enlevés de Saint-Mandé et portés à Louis XIV.

Quant aux papiers conservés par Baluze, on a déjà vu quel usage l'histoire en peut tirer. J'en ai extrait un grand nombre de documents authentiques pour composer ces Mémoires de Fouquet pendant les années 1658, 1659, 1660 et surtout 1661 [1]. Il y a dans cette multitude de lettres un choix à faire : à côté de lettres de personnages influents, comme de Lyonne, le marquis de Villequier, madame d'Huxelles, madame du Plessis-Bellière, le chevalier de Gramont, Vardes, Bonzi, il y a des rapports de police, des billets d'entremetteuses d'assez bas étage, puis des projets d'affaires, des demandes d'argent, des sollicitations de toute nature, quelquefois des avis utiles, souvent des flatteries intéressées. Presque toutes ces lettres sont anonymes, parfois même les noms des personnes et des contrées ont été altérés pour dérouter le lecteur. C'est seulement par la comparaison des écritures et par l'étude attentive des faits que j'ai réussi à en deviner quelques-uns.

Pour terminer ce qui concerne ces papiers de Fouquet, j'ajouterai qu'on peut y distinguer cinq espèces de documents : 1° des correspondances de femmes qui s'occupent d'intrigues amoureuses : la plupart viennent de cette femme La Loy qui faisait un ignoble métier ;

[1] Je les ai désignés ordinairement sous le titre de *Papiers de Fouquet conservés à la Bibliothèque impériale*, F. Baluze.

elles concernent surtout mesdemoiselles de Menneville et du Fouilloux. Nous en avons suffisamment parlé; il serait aussi inutile que fastidieux d'insister plus longuement sur cette honteuse correspondance; 2° des lettres où les intrigues amoureuses et les affaires sont perpétuellement mêlées; on en a vu un spécimen dans la correspondance de mademoiselle de Trécesson avec le surintendant[1]; 3° les rapports d'espions dont Fouquet cherchait à entourer tous les personnages puissants, afin de pénétrer les secrets du roi, de la reine mère, de Colbert et des ministres; 4° des sollicitations adressées au surintendant des finances par des personnes de toutes les classes, dont quelques-unes même occupaient une haute position, par exemple le chevalier de Gramont et Hugues de Lyonne; 5° enfin des papiers concernant uniquement les affaires publiques ou les intérêts privés de Fouquet.

I

De ces cinq catégories, la première est, comme je l'ai déjà dit, de beaucoup la plus considérable. Parmi les billets anonymes, que l'on peut attribuer à des maîtresses du surintendant, un seul paraît écrit par madame du Plessis-Bellière, et encore je n'exprime cette opinion qu'en hésitant. Le voici : « Je pars à la fin, demain, assez incommodée, mais ne sentant point

[1] T. I, ch. xxii. Le nom de *Trécesson* doit s'écrire avec un *c*

mon mal dans la joie que j'ai dans la pensée de vous voir bientôt; je vous en prie, que le jour de mon arrivée j'aie cette satisfaction. Je ne vous puis exprimer l'impatience où j'en suis, et moi-même je ne la puis pas trop bien comprendre : mais je sens qu'il ne serait pas bon que je vous visse la première fois en cérémonie, parce que ma joie serait trop visible. Adieu, mon cher, je t'aime plus que ma vie. »

Les billets de mademoiselle de Menneville n'ont pas cet accent passionné. J'en ai cité plusieurs antérieurement [1]. En voici encore un dont le ton ne diffère pas beaucoup de celui des précédents [2] : « Je suis fort fâchée de n'avoir pas pu tous ces jours-ci vous aller voir. Je crois que la personne que vous savez d'entremetteuse vous aura pu dire le chagrin que j'en ai eu, et quoique je me trouve toujours fort mal, cela ne m'empêchera pas d'y aller demain. Je vous dirai les raisons pourquoi je n'y peux pas aller aujourd'hui. Adieu, bonjour. »

II

Quant aux lettres qui présentent un mélange d'intrigues et d'affaires, elles sont fort nombreuses. Le surintendant aimait, comme nous l'avons déjà fait remarquer, à se servir de ses maîtresses pour pénétrer les

[1] Voy. chapitre XXXVI, p. 195, 196, 201, 297 et 214.
[2] Papiers de Fouquet, F. Baluze, t. II, p. 217 et 55.

secrets des cours étrangères et s'y faire des créatures : c'était aussi par elles qu'il cherchait à connaître les plans de ses ennemis. Une des personnes qui le prévient des attaques dirigées contre lui lui rappelle qu'elle lui écrivait autrefois en encre sympathique [1]. Ces lettres ne sont pas moins difficiles à interpréter que celles qui viennent de l'entremetteuse. Les noms y sont souvent déguisés, comme on l'a vu dans les lettres de mademoiselle de Trécesson, ou chiffrés, comme dans celles de l'abbé de Bonzi sur la cour de Florence. Voici un billet où madame de Sévigné semble désignée, sans être nommée [2]. C'est une femme qui écrit à Fouquet : « Quand vous serez aussi persuadé que je le souhaite du véritable attachement que j'ai à tous vos intérêts, j'aurai peu de chose au monde à désirer; mais il faudrait pour cela que je fusse plus heureuse et que j'eusse quelque occasion importante de vous servir. Je suis néanmoins fort contente de ce que vous connaissez un peu mes sentiments dans les rencontres où vous pouvez avoir quelque part. Car je vous assure que c'est par là seulement que j'y en puis prendre.

« La dame que vous vîtes l'autre jour m'a paru fort satisfaite de vous : elle voulait retourner demain vous parler de son affaire : mais je lui ai fait conseiller d'en donner la commission à quelqu'un de ses amis, ne croyant pas que des visites si fréquentes vous plussent fort par les conséquences qu'on en pourrait tirer. Elle

[1] Voy. plus haut, p. 171-172.
[2] Papiers de Fouquet, t. II, p. 178.

donnera cet emploi à Pomponne ou à Hacqueville; ni l'un ni l'autre ne savent que j'ai l'honneur de vous écrire.

« Pellisson me dit l'autre jour que vous ne seriez pas fâché de savoir ce que l'abbé de Mores[1] aurait jugé du mal de M. le cardinal. Si M. d'Épernon vous a vu depuis, je suis persuadée qu'il ne vous en aura rien celé: mais comme je n'en suis pas assurée, je vous dirai que de la manière dont on le traite, il ne croit pas qu'il en puisse réchapper, ni même qu'il puisse continuer longtemps les remèdes qu'on lui donne.

« Brûlez ce billet, s'il vous plaît, et croyez que je ne vous demanderai jamais de précaution quand cela sera bon à quelque chose. »

Les circonstances relatives à la maladie de Mazarin que mentionne cette lettre prouvent qu'elle a dû être écrite vers la fin de février ou au commencement de mars 1661. Quelle est la dame qui connaissait si bien Pomponne et d'Hacqueville et pouvait les employer auprès de Fouquet pour ses affaires? Ne serait-ce pas madame de Sévigné, qui, comme le prouvent ses lettres, était liée avec l'un et l'autre et se servait d'eux habituellement? Quant à l'insinuation malveillante sur la fréquence des visites, elle ne prouverait que de la jalousie, et une jalousie bien peu fondée: car madame de Sévigné avait toujours su repousser les attaques de Fouquet. Elle écrivait dès 1655 à Bussy-Rabutin[2]: « J'ai toujours avec lui les mêmes précautions et les mêmes

[1] Ou abbé de Maure.
[2] Lettre du 19 juillet.

craintes, de sorte que cela retarde notablement les progrès qu'il voudrait faire. Je crois qu'il se lassera de vouloir recommencer toujours inutilement la même chose. »

Une autre femme, qui dissimule son nom, informait Fouquet des relations de son frère avec Delorme, son ancien commis, avec un président qui n'est indiqué que par ce titre, et un marquis qui se donne pour favori du roi, et qui pourrait bien être le marquis de Vardes. « C'est avec regret, écrit-elle à Fouquet[1], que je vois les vôtres et les miens[2] dans l'aveuglement au point qu'ils sont, et que je sois obligée de vous faire connaître leur mauvaise volonté. Tant que je n'ai point vu de chef pour exécuter leur entreprise, je n'ai rien dit; mais quand j'ai su que M. l'abbé était de la partie, j'ai cru qu'il était temps de vous avertir, puisque vous m'ordonnez, monseigneur, de vous mander ce que j'en ai appris : c'est que le président, lequel M. l'abbé ne voit jamais chez lui, il le va voir à présent, et tous les jours ils se voient et ont de longs entretiens et se donnent des rendez-vous de temps en temps pour conférer tous trois[3] ensemble. De plus Delorme s'assure de toutes parts d'argent et de tous ses amis, afin de se rendre nécessaire, et ils font courre le bruit parmi les gens d'affaires qu'il n'y a pas moyen que la surintendance subsiste, s'il ne rentre dans les affaires; et, ayant commerce

[1] Papiers de Fouquet, F. Baluze, t. I, p. 60.

[2] Ce mot indique que cette femme était de la famille d'un des ennemis de Fouquet, le président, le marquis ou Delorme.

[3] On n'a mentionné que deux personnes; mais je copie textuellement

avec ceux de la maison de Son Éminence, l'on m'a dit que c'était MM. de Fréjus et de Mongaillac et quelques autres qui devaient faire connaître au cardinal que, si Delorme rentre dans les affaires, l'on ne manquera point d'argent. Pour le marquis, il prétend être favori du roi et dire tout ce qui sera à propos sur ce chapitre. En attendant, Delorme lui a fait faire quelques affaires et prêté de l'argent. Delorme promet à tous ceux qui sont dans ses intérêts de les faire riches. Voilà tout ce que je sais de l'affaire. Si je pouvais davantage, monseigneur, pour votre service, je le ferais, n'ayant point de plus forte passion, en reconnaissance de vos bienfaits, que de vous faire voir que je suis plus que personne

« Votre très-humble et très-obéissante servante. »

Le surintendant avait toujours cherché à se ménager l'appui des nièces de Mazarin. On l'a vu en relation avec la société d'Olympe Mancini, comtesse de Soissons[1], et recevant des avis mystérieux d'un confident d'Hortense Mancini, duchesse de Mazarin[2]. Marie Mancini, qui avait failli devenir reine de France, n'avait pas été oubliée, et il paraît que le surintendant avait su se l'attacher solidement, à en juger par le billet suivant, qu'elle lui écrivait le 14 avril 1661, au moment de partir pour l'Italie[3] : « J'ai reçu, monsieur, avec grande joie la lettre obligeante qu'il vous a plu m'écrire. Je vous prie

[1] Ci-dessus, p. 100-101.
[2] Pag. 159 et suiv.
[3] Papiers de Fouquet, F. Baluze, t. II, p. 257.

d'être persuadé que j'aurai toute ma vie la dernière reconnaissance des bontés que vous m'avez témoignées. Je vous reconnaîtrai toujours pour le plus véritable de mes amis, et en quelque lieu que je sois, comptez toujours sur moi comme sur la plus affectionnée de vos servantes.

« Marie de Mancini. »

III

Les rapports de police ne manquent pas dans la cassette de Fouquet. On pourrait ranger dans cette catégorie les lettres de la personne qui était en relation avec le confesseur de la reine mère. Il y a d'ailleurs de véritables rapports de police, qui paraissent émaner d'un nommé Devaux, chef d'une compagnie qu'il entretenait avec l'argent de Fouquet. Il était chargé de surveiller les ennemis du surintendant et de recueillir leurs propos. En remuant cette fange, on trouve la trace de tristes histoires, telles que la séquestration d'une personne que ce Devaux tenait enfermée chez lui par ordre de Fouquet. Il faut cependant se donner le spectacle de ces misères et de cette corruption, si l'on veut connaître à fond Fouquet et son entourage. C'est ce qui me décide à publier quelque-uns de ces rapports. Ils ne sont pas exactement datés. Cependant la première lettre est évidemment de la fin d'avril 1661, il y est question de l'hostilité de madame de Navailles contre Fouquet.

Cette dame d'honneur était chargée de veiller sur les filles de la reine. Comment sa vertu, qui s'opposa aux amours de Louis XIV, ne se serait-elle pas révoltée des intrigues de Fouquet?

« Je sais, écrivait l'espion, que M. de Saint-Geniès a dit vendredi 29 avril, parlant de M. le procureur général, qu'il était fort satisfait de lui: mais que sa belle-sœur, madame de Navailles, avait une langue dont personne ne se pouvait exempter, et qu'elle n'était pas des amis de M. le procureur général; c'est un homme de foi qui me l'a dit. Si monseigneur veut savoir son nom, je le lui dirai. Monseigneur ne doit pas mettre cet article en doute. Cela s'est dit *In vino veritas*.

« Monseigneur aura la bonté de se souvenir de faire expédier l'ordre du roi et de m'envoyer cet ordre de ce que je dois faire, tant de mon dernier mémoire que je lui ai mis en main touchant M. Delorme[1] que de celui-ci. Je vais pourtant mon chemin. Pour l'affaire Delorme, je le fais parler, dont je vous rendrais compte, si n'était la raison que monseigneur sait. Jores est le porteur de tous mes billets. Je suis assez touché de ne le pouvoir faire: je suis au désespoir d'entendre tous les jours dire cent sottises; il en faut faire punir un pour l'exemple. Celui qui est ici dénommé[2] le mérite bien. Madame d'Asserac se porte un peu mieux. Elle prit hier un remède: je crois qu'elle sera saignée du pied aujourd'hui lundi; car son oppression continue. Je lui ai dit avoir ordre de

[1] On a vu plus haut que Fouquet faisait surveiller cet ancien commis qu'il avait chassé.

[2] Il se nommait Guinbert, comme on le voit par une autre lettre

monseigneur de la voir tous les jours et de lui mander l'état de sa santé. »

Madame d'Asserac est souvent mentionnée dans ses rapports, surtout pour une affaire mystérieuse : il s'agit d'une personne nommée la Montigny, qui avait été enlevée, à ce qu'il semble, par ordre de madame d'Asserac et du surintendant, puis enfermée à la Bastille, et enfin confiée à la garde de l'espion de Fouquet. Quelle était la cause de cette séquestration? Était-ce une intrigue d'amour ou une affaire politique? C'est ce que les lettres n'expliquent pas. Cependant, comme le nom du cardinal de Retz revient souvent dans les dénonciations, il semble qu'il y a là quelque intrigue politique. L'espion rapporte d'abord les propos tenus par les ennemis de Fouquet à l'occasion de cet enlèvement :

« Le marquis de la Bertèche a dit, chez madame des Blérons, qu'il fallait attendre à pousser l'affaire de la Montigny que vous ne fussiez pas si bien en cour, et que cela ne pouvait pas aller loin. Ils ont néanmoins conclu que, si l'on en pouvait avertir le roi et lui dire toutes les choses comme elles se sont passées, tant de la part de madame d'Asserac que de vous, de tout le mystère de son existence et de l'intelligence qui était entre le cardinal de Retz et les personnes que j'ai nommées, tout cela ensemble vous ébranlerait fort dans l'esprit du roi. La dame des Blérons a dit : « Oui; mais qui en par-« lera? car moi qui avais donné mon mémoire au Père « confesseur de la reine, il me l'a gardé et n'en a pas « parlé. En qui se fier? » Un gentilhomme gascon, qui est frère d'une dame qui loge aux Trois-Maures avec

madame des Blérons, et qui était de ce conseil, dit : « Je connais bien des gens, et j'en présenterai qui ne « sont pas des amis de M. le procureur général : sur- « tout je connais M. de Roquelaure; j'ai une forte in- « trigue avec lui par des voies que je ne vous puis dire. « Je connais aussi M. de Luxembourg, qui est M. de Bou- « teville, et même toute la maison de M. le Prince. Lais- « sez-moi ménager cette affaire. Je vous en rendrai « compte. » Voilà ce qu'on m'a confié.

« J'ai fait voir ce gentilhomme gascon à mon homme, pour voir si ce n'est pas celui-là qui allait chez madame de la Roche: mais ce n'est pas lui. »

Les ennemis de Fouquet cherchèrent à effrayer madame d'Asserac en répandant le bruit que cette affaire était parvenue jusqu'à la reine. « Madame d'Asserac m'a dit, écrit l'espion, qu'il était venu un gentilhomme de M. le grand-maître[1] la trouver, pour lui dire que le Père confesseur avait parlé à la reine de cette créature, et que la reine avait dit : « Il faut obliger Besse- « mot[2] à la représenter. » Pour moi, je répondrais bien que cela vient de madame des Blérons, qui l'a fait dire à madame d'Asserac, par cet homme de M. le grand-maître. Quand le Père confesseur l'aurait dit, ce que je ne crois pas, la chose serait secrète et aurait été faite en particulier. Ainsi le confesseur ne l'aurait pas divulguée ni dite à ce gentilhomme de M. le grand-maître, qui même ne le connaît pas; mais la dame de bonne volonté l'a obligé à cela.

[1] Armand de la Porte, duc de Mazarin et grand-maître de l'artillerie.
[2] Bessemot ou Bessemaux, gouverneur de la Bastille.

« A ce que je peux connaître par elle-même, c'est que monseigneur a une pépinière d'ennemis: tous s'en veulent mêler. Monseigneur se souviendra bien d'une mademoiselle de Mormar qui a été chez lui en sortant de religion; elle s'est mise dans la galanterie, où quelques gens l'ont vue, entre autres un M. Tabouret de Turny, qui s'en est emparé, non tant pour l'amour que pour savoir le secret de ce qui se passait chez monseigneur dans le temps qu'elle y était, et même je doute qu'elle s'est conservé quelque intelligence dans la maison. Le sieur Tabouret en est encore présentement saisi, en quelque lieu qu'elle soit. Je le sais par celui qui lui en a donné la connaissance et à qui elle a dit son secret: il suffit que monseigneur sache que Tabouret n'est pas dans ses intérêts, à ce que m'a dit cet homme-là. La demoiselle de Mormar a dit aussi des sottises contre mademoiselle de Frensse (*sic*). Si monseigneur le désire savoir, je le lui dirai de bouche. Depuis ma lettre écrite, je sais où demeure ladite demoiselle de Mormar. Monseigneur n'a qu'à ordonner ce qu'il lui plaît que l'on sache ou que l'on fasse sur cet article. »

L'espion écrit à Fouquet une autre lettre de la maison même d'une dame de la Roche, qui était une des personnes chargées de donner avis des bruits répandus contre le surintendant. Elle recevait chez elle les ennemis de Fouquet, encourageait leurs propos et en informait Devaux. Le gentilhomme gascon mentionné ci-dessus (p. 500-501) retourna chez cette dame de la Roche. « Vendredi dernier, 22 de ce mois, écrit l'espion, il a récité tout ce que j'ai déjà écrit. Quoi-

qu'elle dise qu'il y a tant parlé du cardinal de Retz, qu'elle ne se souvient pas de ce qu'il a dit: tout cela, à mon sens, n'est rien; car il promet beaucoup, et cependant il ne lui donne rien. Il lui promet tout et de lui faire sa fortune. Il continue à la prier de lui garder ce mémoire que lui doit envoyer des Fros de Guyon, que la Montigny lui a laissé; mais la lettre que j'ai écrite au sieur des Fros, de la part de la Montigny, l'empêchera de l'envoyer, à moins qu'il ne fût parti avant de recevoir ma lettre.

« Pour la demoiselle[1], c'est à l'ordinaire, un peu pire; mais elle me promet que, ce mois-ci fini, elle fera jour et nuit des cris horribles, tant que l'on ait mis fin à lui donner tout ce qu'il lui faut, et qu'on l'ait renvoyée chez elle; après cela qu'elle ne dira mot. Sinon, qu'elle ne se soucie de rien; qu'elle fera cent fois pis que ce qu'elle a fait; c'est en vérité une méchante garde[2]. Je ferai tout de mon mieux pour trouver quelque biais pour l'apaiser, en attendant que mon affaire soit faite. Après cela, je ne crains plus rien.

« Elle dit que le gentilhomme à qui madame d'Asserac avait donné ordre de la gouverner, comme elle a été dehors de son pays (?), s'appelle du Guilie. Au lieu de lui conseiller de ne rien dire, il l'a priée et sollicitée cent fois de tenir bon et de dire le pis qu'elle pourrait contre M. le surintendant; qu'il fallait qu'elle s'attachât à cela, et que, si elle lui voulait confier son secret, il lui donnerait de bons conseils pour faire ses affaires, et

[1] Il s'agit ici de la personne appelée la Montigny.

[2] C'est-à-dire, c'est une personne qu'il est difficile de garder.

même il lui donnerait de quoi vivre, et qu'ils feraient tous deux leur affaire. Ledit sieur du Guilie l'a fort priée de le mettre bien dans l'esprit de M. de Vendôme, et de faire en sorte qu'il pût être sénéchal de Lamballe, et qu'il lui promettait de lui donner avis de tout ce qu'il apprendrait contre elle; mais aussi qu'elle lui écrivît de Paris toutes ses affaires réciproquement. Voilà la fidélité des gens à qui madame d'Asserac s'est confiée. Je n'en vois pas un qui ne l'ait trompée, tous par espérance de faire leur fortune.

« Elle m'a dit aussi que M. de Saint-Georges lui disait : « Madame d'Asserac est bien fine; mais je la tiens « à cette heure et M. le procureur général aussi; il ne « m'oserait rien dire, car je sais tout ce que vous avez « fait; ils font cas de moi. M. le recteur[1] avait écrit à « madame d'Asserac contre moi; mais, à cette heure, je « puis tout faire; ils ne me diront rien. Je m'en vais « tant battre que je les ferai tous périr. »

« Elle[2] dit qu'elle est fâchée de lui avoir confié toutes choses, et qu'assurément si l'on désoblige cet homme-là, il dira tout, ainsi qu'il a dit qu'il le ferait. L'on peut dire qu'elle a empoisonné tous ceux qui l'ont approchée. Comme c'est un esprit dangereux, dès lors qu'on l'écoute, elle est capable de s'attirer les gens par ses belles promesses. Elle vous prie de recommander ce placet fortement; elle ne peut sortir aujourd'hui; ce sera pour un des jours de la semaine. Elle m'a dit que

[1] On donne ce nom, en Bretagne, aux curés de paroisse.

[2] *Elle* désigne ici madame d'Asserac, qui était fâchée d'avoir parlé au gentilhomme appelé plus haut du Guilie.

M. le maréchal de la Meilleraye continue sa haine contre les personnes que vous savez. Elle vous prie de faire que M. du Plessis offre des fiefs des Rieux le denier 25 (4 p. 100) et le denier 20 (5 p. 100) des domaines. Et elle, si vous le trouvez bon, elle en donnera le denier 30 (3,33 p. 100) des fiefs, et le denier 25 (4 p. 100) des domaines. Elle vous prie lui mander si vous ne serez pas fâché qu'elle fasse quelques pas contre M. l'abbé votre frère; elle ne l'a pas voulu faire que vous ne lui ayez mandé comme vous êtes ensemble.

« Elle dit qu'il y a quelques jours, l'écuyer de madame la Princesse et six autres gentilshommes de M. le Prince, disaient tout haut, et continuent tous les jours à dire mille sottises contre vous, en disant que l'on n'a jamais vu la France si mal gouvernée; que tout est ruiné; que ce sont tous les jours de nouveaux impôts; que l'on a retranché tous les officiers de province; que cela ruine dix mille familles; que l'on était plus heureux dans la guerre, et que la guerre de la paix était plus fâcheuse que la guerre de la guerre, et que c'était vous qui faisiez tout cela; et puisque le roi voulait rendre justice à ses sujets, qu'il devait prendre des anciens officiers du parlement, qui l'auraient averti de toutes les malversations qui se font dans les provinces, et tout par un seul homme. Ils disent : « Nous sommes cent fois pis « que nous n'étions du temps de Son Éminence. »

« Elle dit qu'elle veut reprendre mon hôtesse en sa garde. J'appréhende qu'ils ne la gardent à leur ordinaire. Cependant ce serait une affaire plus fâcheuse que l'on ne saurait s'imaginer si elle sort encore mécon-

tente. Si monseigneur n'y avait intérêt, je n'en parlerais pas : la garde n'en est pas si agréable pour la souhaiter. La dame est enragée contre elle, parce qu'elle a dit dans le pays qu'il lui est bien aisé de porter des mouchoirs de mise; que cela ne lui coûtait rien; que c'était M. le procureur général qui l'entretenait de tout à Paris. Pour moi, elle ne m'en a jamais parlé; elle ne me dit présentement rien, sinon qu'on lui donne du bien et qu'on la renvoie chez elle; qu'elle n'en parlera jamais et qu'elle ne dira pas un mot de tout ce qui s'est passé, en lui donnant du bien; car autrement elle ferait pire que jamais. »

Dans une autre lettre, il est question d'une tentative d'assassinat contre le marquis de Créqui, gendre de madame du Plessis-Bellière. « Il ne se peut pas mieux faire que l'on fait pour trouver les gens dont l'on m'a donné les noms; mais l'affaire a changé trois fois de face depuis hier. Ils ont voulu assassiner M. de Créqui, et, comme les gens de M. de Créqui les ont poussés dans la rue Saint-Martin, et même blessé quelqu'un d'eux, ils se sont retirés, à ce que vient de me dire M. le prévôt de l'Ile[1], qui fait fort bien son devoir. Il a appris qu'ils avaient été ce matin à la Chesse (*sic*), qui est un petit cabaret rue Saint-Denis, où il dit qu'ils se battront absolument, quoique blessés. Il avait vu un valet déguisé y délibérer s'il sortirait de Paris ou non; enfin ils demandèrent pour conclusion un homme pour les mener chez M. de Fonsaldagne (Fuensaldagne)[2], qui les y condui-

[1] Le prévôt de l'Ile-de-France.
[2] Ambassadeur d'Espagne à Paris.

sit, c'est-à-dire il leur montra le logis, et puis ils le renvoyèrent. Je ne doute pas qu'ils n'y soient: mais cela ne nous empêche pas de chercher partout. J'envoie au Bourget et vers Saint-Denis battre l'estrade. C'est M. de la Motte qui y est avec de vos cavaliers: il y est dès minuit. Enfin il ne se peut pas prendre plus de précautions que l'on fait depuis que l'on m'a mandé que c'était un assassinat fait à M. de Créqui. J'en ai donné avis à tous les prévôts, à qui je n'avais que dit qu'il fallait seulement se tenir près de ce colonel. Guistin fait tout ce que l'on peut faire. Monseigneur sera averti de ce qui se passera. Vous saurez que l'on a arrêté quatre officiers de M. de Créqui au faubourg Saint-Martin, qui étaient logés au Boisseau, devant Saint-Laurent, qui étaient ceux qui se devaient battre contre les Flamands, qui devaient être cinq contre cinq. Je crois que monseigneur saura tout cela. Les gens de M. de Grandmaison[1] me viennent de confirmer qu'ils sont chez l'ambassadeur M. de Fonsaldagne (Fuensaldagne). »

IV

Les demandes d'argent adressées au surintendant par des seigneurs et des dames de la cour sont fréquentes. J'ai cité les lettres de Lyonne[2]. Le chevalier de Gramont écrit à Fouquet : « Je vous supplie de me vouloir remettre vingt mille francs; je vous porterai demain le

[1] Lieutenant-criminel de robe courte.
[2] Voy. ci-dessus p. 67 et suiv.

billet. » Vardes s'adressait à madame du Plessis-Bellière pour avoir une audience du surintendant[1] : « Si vous me fournissiez quelque invention pour pouvoir voir M. le procureur général aujourd'hui, vous seriez, de mon aveu, la meilleure dame du monde; car j'ai à lui parler de chose qui presse, et, s'il entre une fois dans ces fêtes de Noël, il est perdu pour moi pour huit jours. Excusez, madame, l'importunité de votre très-obéissant serviteur. »

Madame d'Huxelles faisait aussi payer ses conseils. Elle réclamait une augmentation de la pension que lui servaient les fermiers des salines du Dauphiné.

Quelquefois les demandes d'argent sont adressées par des *braves* qui offrent leur épée à Fouquet. Voici deux lettres d'une orthographe détestable : elles viennent d'un pauvre diable de mousquetaire, qui, dans la première, tend humblement la main à Fouquet, et qui, dans la seconde, fait blanc de son épée et se transforme en matamore : « Mon bon maître[2], je vous dis, il y a quelque temps, que je n'avais point d'argent. Je n'ai point d'habits, et le tailleur ne me veut point faire de crédit davantage. Je n'ai point de plume qui soit belle; enfin, je n'ai rien. J'ai loué une maison: je n'ai, pour tout meuble à la garnir, que votre portrait. Mon père ne veut point donner d'argent du tout. Si vous n'avez la bonté de signer cette ordonnance, je cours risque de mal passer mon hiver; et, si vous le faites, vous me verrez après cela fait tout comme un honnête

[1] Papiers de Fouquet, F. Baluze, t. II, p. 298.
[2] Papiers de Fouquet, t. II, p. 59.

homme qui ne serait point mousquetaire. On m'a mis les originaux[1] entre les mains. Si vous les souhaitez voir, je les vous montrerai. »

Il est probable que Fouquet paya l'ordonnance ou mandat présenté par le mousquetaire. Ce qui est certain, c'est que, peu de temps après, le même aventurier écrivait une nouvelle lettre qu'il signait. Il y prend un ton de menace à l'égard d'ennemis réels ou supposés de Fouquet[2]. « Monseigneur et mon bon maître, je suis si fort en colère, que je ne saurais vous l'avoir dit, de tout ce qui s'est passé ce matin au Palais. Je ne vous en dis point le détail, ayant laissé M. le président de.....[3] avec M. Paschaust, qui vous en allait faire un fidèle rapport. Pour moi, si vous en avez contre quelqu'un[4], vous n'avez qu'à me le faire savoir, et de quelle manière vous voulez que l'on le traite, et cela sera promptement fait. S'il faut en emprisonner quelqu'un ou l'exiler, faites-en moi adresser l'ordre, et je les promènerai comme il faut et le plus suivant votre intention que je pourrai. Il ne vous sera besoin que de me le faire savoir, et vous serez aussi bien obéi qu'homme du monde. Mon maître, c'est tout ce que je vous dirai. Disposez de moi entièrement, et croyez que personne n'est autant que moi, monseigneur et mon bon maître,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Charnacé.

[1] S'agit-il de l'original de l'ordonnance dont le mousquetaire demandait le remboursement ? Je suppose que c'est le sens du mot *originaux*.

[2] Papiers de Fouquet, t. II, p. 41. Cette lettre est datée du 5 août 1661.

[3] Le nom est en blanc dans la lettre.

[4] C'est-à-dire *si vous avez de la colère contre quelqu'un*.

« Si je vous suis utile en quelque chose, je demeure dans la rue du Chantre, derrière le Louvre. »

Quel est ce Charnacé qui, de mendiant, s'est transformé en spadassin? Serait-ce le même personnage que Saint-Simon nous représente[1], s'inquiétant si peu de la propriété d'autrui, et faisant en une nuit démolir et reconstruire plus loin la maison d'un paysan qui gênait la vue de son château? Je ne puis que hasarder une conjecture; mais il ne m'a pas paru sans intérêt de montrer, par un exemple, en quels termes certains *braves* de l'époque offraient leur épée et leurs services au surintendant.

V

Quant aux lettres d'affaires, elles sont moins nombreuses que les autres. Cependant, outre les billets de la main de madame du Plessis-Bellière et les réponses de Bruant aux lettres de Fouquet, on peut citer quelques billets de l'évêque d'Agde, Louis Fouquet, et les lettres d'un agent du surintendant pour les affaires d'Amérique. L'évêque d'Agde écrivait à son frère, le 22 avril 1661[2]:

« Vos occupations et votre retraite m'empêcheront de prendre congé de vous avant mon départ.

« Avant-hier, qui fut le jour du départ de M. Le Tellier, il fut de bonne heure au Palais-Royal, et il y fut fort longtemps avec M. de Montaigu[3].

[1] *Mémoires*, édit. Hachette, in-8, t. II, p. 169.

[2] Papiers de Fouquet, t. I, p. 125.

[3] L'abbé de Montaigu était Anglais et attaché à la reine mère.

« L'on ne parle à Paris que du gouvernement de Touraine[1], et l'on fait d'étranges discours sur cette matière. J'ai bien peur que cette affaire ne laisse une tache à la famille.

« En cas qu'il ne se puisse conserver dans la maison, il m'était venu dans l'esprit une vue qu'il ne nuira rien de vous mander. Il ne vous en coûtera que la peine de la lire, et peut-être peut-elle contribuer à sauver un peu l'honneur, et à la longue assurer le gouvernement.

« Il est certain que, si le gouvernement ne peut rester dans la maison, il est moins honteux qu'il aille à la parenté proche de M. d'Aumont que de passer à des étrangers, qui n'auront pas trop été dans nos intérêts, puisqu'ils l'auront demandé.

« Il est certain que Villequier a de grandes exclusions à l'avoir par son autre gouvernement; qu'il ne croit pas même que ce fût votre compte qu'il l'eût. Après Villequier, nul parent n'est plus proche de M. d'Aumont que M. de Mortemart. D'ailleurs il a eu ce même gouvernement déjà, et le rendit au roi, qui le lui redemanda, et n'en a jamais eu récompense[2].

« Ces deux raisons le mettaient si bien en passe et en droit de le demander et de l'obtenir, que, sans Vivonne, qui, par votre seul intérêt, l'a retenu, il le demandait, et c'est ce qui m'a donné en mon particulier cette imagination : savoir, si, vous ne le pouvant con-

[1] Ce gouvernement avait été promis à Gilles Fouquet par le marquis d'Aumont, son beau-père.

[2] C'est-à-dire *une compensation*.

server, il ne vous serait pas bon de le faire demander par eux, et pour l'ôter aux ennemis, et pour le conserver aux amis de vous et parents de cette maison. Ils étaient cousins germains. Outre que cette parenté est une manière de voile qui couvre un peu l'honneur, c'est que, comme la vue de ces messieurs va pour le Poitou, où est tout leur bien, en tout temps et par mille biais on le peut retirer d'eux, et soit dans l'un, soit dans l'autre poste, c'est une digue à la puissance de la maison de M. de la Meilleraye, et peut-être à celle du comte d'Harcourt, que l'établissement de celle-là en ce poste.

« L'auditeur de M. le Nonce depuis trois mois me presse de savoir s'il peut espérer d'avoir de l'argent d'un billet dont la copie est ci-jointe.

« M. de Croissi[1] m'a adressé cette lettre ci-jointe pour vous, et l'abbé Elpidio[2], autrefois agent de Son Éminence, l'autre paquet. Il témoigne une furieuse envie d'être à vous. »

Cette lettre n'est pas sans importance pour l'histoire de Fouquet. Elle prouve une fois de plus avec quel empressement et quelle avidité le surintendant cherchait à étendre son influence. Le marquis d'Aumont, gouverneur de Touraine et beau-père de Gilles Fouquet, étant mort le 20 avril 1661, le surintendant aurait

[1] Il s'agit de Colbert de Croissi, qui était alors chargé des affaires de la France à Rome.

[2] Il a été question plus haut (p. 145) de cet abbé Elpidio Benedetti. On voit, du reste, par cette lettre, que la mission de Maucroix à Rome n'était pas restée sans résultat, et que Fouquet y avait des créatures.

voulu assurer à son frère le gouvernement de Touraine: mais le roi s'y opposa, et ce refus parut une honte et un désastre pour la famille Fouquet. De là les doléances de l'évêque d'Agde et les combinaisons qu'il imagine, pour sortir de ce mauvais pas. Rien n'indique si le surintendant les adopta: mais ce qui résulte de ses papiers, c'est que la famille d'Aumont fit une démarche auprès du roi pour obtenir que le gouvernement de Touraine fût conservé à Gilles Fouquet. C'est Victor d'Aumont, marquis de Villequier, qui l'annonce au surintendant : « Je crois, lui écrit-il, que vous aurez appris comme quoi M. le maréchal[1] et moi avons été ce matin au Louvre pour faire ce que vous aviez désiré pour vos intérêts. Nous avons eu un déplaisir extrême de n'y arriver pas assez à temps: mais pour satisfaire à la parole que je vous avais donnée de joindre mes très-humbles supplications à celles de votre famille, sitôt que j'ai joint le roi, je lui ai parlé de la part de toute la nôtre pour qu'il lui plût vous considérer en cette rencontre, et ce avec des termes tels qu'il faut. Je vous servirai bien sincèrement comme j'ai promis à monsieur votre frère. J'oubliais à vous dire que Roquelaure, le comte du Lude, Navailles et plusieurs autres ont parlé pour eux[2]. On ne peut le mieux savoir que je le sais. Je suis tout à vous.

« D'Aumont de Villequier. »

[1] Antoine d'Aumont de Rochebaron, maréchal de France, était frère puîné du marquis d'Aumont et oncle par alliance de Gilles Fouquet.

[2] Cette phrase veut dire, je crois, que chacun de ces seigneurs demandait pour lui le gouvernement de Touraine.

« Il y a ici une personne extrêmement de mes amis, qui parle à Sa Majesté avec liberté, qui m'a promis de servir dans cette rencontre-ci tant que je voudrais. Je vous offre encore de lui parler, lui disant que dans cette rencontre-ci et pas dans une autre, je croyais que votre famille aussi bien que la mienne n'auraient jamais d'empressement pour chose qui lui pût déplaire. J'ai remarqué que le discours que je lui ai fait ne lui a pas déplu. Il m'a répondu fort honnêtement qu'il verrait ce qu'il aurait à faire. Il y a mille expédients que je ne puis vous écrire qui me paraissent pour faire réussir cette affaire pour vous. Si je puis vous être utile à quelque chose, ordonnez, commandez. »

Nous avons vu[1] que le surintendant avait de vastes possessions dans les Antilles. Il avait songé à y établir des colonies et à en exploiter les denrées: mais les intrigues et les plaisirs l'avaient bientôt détourné de cet utile projet. L'homme qui le représentait avec le titre de gouverneur n'avait que trop suivi son exemple. Un correspondant anonyme du surintendant l'engage à rappeler ce gouverneur, qu'on ne désigne que par les initiales de *Vodr*.

Ce correspondant de Fouquet lui parle de ses intérêts en Amérique avec une franchise et une sagesse qui donnent à sa lettre une certaine importance[2]. Il reproche au surintendant de négliger les avantages qu'il pourrait retirer du commerce des Antilles et il insiste principalement sur le danger d'y laisser pour

[1] T. I, p. 401-402

[2] Papiers de Fouquet, t. II, p. 60-61.

gouverneur un homme d'un caractère ombrageux, qui nuisait plus à ses intérêts qu'il ne les servait. Il ne faut pas oublier, en lisant cette lettre, que les îles de l'Amérique appartenaient alors à des particuliers et que Louis XIV n'y avait encore qu'un droit de suzeraineté. Le roi donnait l'investiture par une lettre de cachet, mais la véritable autorité appartenait au propriétaire.

Après un court préambule, le correspondant, qui date sa lettre du 7 avril 1661, engage Fouquet à s'occuper de ses possessions d'Amérique. « Un peu plus d'application à vos affaires de delà, lui dit-il, non-seulement y ferait grand bien, mais serait peut-être cause qu'elles ne se ruineraient pas, comme elles sont en grand danger, si l'on continue de les négliger. Je sais bien que vous êtes accablé des affaires publiques: mais M. Clément et moi pouvons vous soulager en beaucoup de choses, pourvu que vous ne vous trouviez point importuné de nous donner vos ordres de temps en temps. Pour moi, je me suis abstenu de vous voir et de vous écrire, de crainte de vous être importun, quoique je jugeasse nécessaire de le faire.

« Si les lettres de cachet eussent été expédiées à temps, le sieur de Vodr. serait à présent en France, et je ne fais nul doute qu'il n'accordât tout ce qu'on voudrait, se voyant hors d'espérance de retour et même poursuivi pour rendre compte d'un bien dont il a joui depuis deux ans, outre que dans le besoin on y pourrait ajouter quelque petite gratification.

« Autant que vous avez à présent de peine à songer à ces affaires éloignées, autant aurez-vous peut-être

quelque jour de satisfaction à vous y occuper, vu que ces affaires de négoce, d'établissement de colonies et de sucreries, d'aller et de retour continuels de vaisseaux, de commerce et de correspondance avec toute sorte de nations qui dépendront de vous, sont communément assez agréables, et c'est pour cela, pour le moins autant que pour le profit, qu'un plus grand nombre de personnes que vous ne pouvez croire veulent acheter des îles en ces pays. Je connais plus de six ou sept sortes de gens qui souhaitent de tout leur cœur de traiter de la Martinique, et je crois qu'à cause de Belle-Ile et des autres avantages que vous avez, vous pouvez vous promettre de faire toute autre chose, si vous êtes bien servi : mais il vaudrait mieux abandonner de bonne heure l'entreprise que de la laisser périr, s'il vous est impossible de vous y appliquer.

« Si vous ne faites revenir le sieur de Vodr., vos gens de delà auront bien à souffrir ; car il les tient pour suspects et les observe beaucoup.

« La façon d'envoyer et de donner les lettres de cachet mériterait qu'on en concertât un peu les moyens. Il vous est aisé d'en obtenir une qui oblige le sieur de Vodr. à retourner en France et à quitter le gouvernement incontinent après l'avoir reçue. »

Ces détails d'affaires ne satisfaisaient pas la curiosité et la malignité publiques. On aurait voulu plus de scandales, et d'après quelques mots échappés à des indiscrétions l'imagination des courtisans se donna carrière. Ils inventèrent de prétendues lettres d'amour adressées à Fouquet par des femmes de la cour,

dont on citait les noms. Recueillies avec avidité, conservées par les collecteurs de pièces, ces lettres, inventées ou falsifiées, sont parvenues jusqu'à nous. Conrart et Vallant ont pris soin de les transcrire dans leurs papiers [1], et on les a reproduites depuis comme des pièces authentiques [2]. Elles avaient reçu une si grande publicité, que le chancelier Séguier crut nécessaire, au moment où Fouquet allait comparaître devant la Chambre de justice, de déclarer que ces lettres étaient apocryphes, et que l'accusé avait eu raison de se plaindre d'une pareille infamie.

[1] Les papiers de Conrart sont conservés à la Bibl. de l'Arsenal, ceux de Vallant à la Bibl. imp.

[2] M. Feuillet de Conches a déjà fait justice de ces lettres apocryphes dans ses *Causeries d'un curieux*. Peut-être même a-t-il été trop loin en n'admettant pas que ces pièces étaient une amplification, une exagération de lettres réelles, dont on fit disparaître les originaux. D'un autre côté, comme les correspondances de cette espèce n'étaient pas signées on a souvent attribué à des personnes connues des billets qui venaient d'entremetteuses obscures.

CHAPITRE XLII

— OCTOBRE-DÉCEMBRE 1661 —

Lettres apocryphes attribuées à des dames de la cour. — Indignation que cause la lecture des papiers de Fouquet. — Lettre de Chapelain à ce sujet. — Plaintes de madame de Sévigné. — Autres causes de l'irritation contre Fouquet : misère des provinces attestée par les lettres de Gui-Patin, les discours du président de Lamoignon et les correspondances des intendants des provinces. — Famine et mortalité dans l'Orléanais et le Blésois. — Prix excessif des denrées en Basse-Normandie. — Augmentation du nombre des mendiants et des malades. — Lettre de l'intendant de Rouen sur l'état misérable de cette ville et des environs. — Doléances des échevins et députés de Marseille. — Pétition adressée au roi par les pauvres de Paris. — Fouquet et Pellisson sont transférés d'Angers à Amboise (1-4 décembre). — Pellisson est conduit à la Bastille (6-12 décembre). — Fouquet séjourne à Amboise jusqu'au 25 décembre. — Il est transféré à Vincennes. — Imprécations du peuple contre lui. — Il est enfermé au donjon de Vincennes. — D'Artagnan est chargé de la garde de ce château et de la personne de Fouquet.

Il faut s'arrêter un instant à cette fausse cassette de Fouquet et se mettre à la place des contemporains qui assistaient à tant de honteuses révélations, sans pouvoir toujours distinguer la vérité de la calomnie. Les femmes du plus haut rang n'étaient pas épargnées. Madame de Valentinois, fille du maréchal de Gramont et femme d'un Grimaldi héritier de la principauté de Monaco, fut des plus maltraitées. Elle avait à

la cour une réputation de légèreté et d'impétuosité aveugle dans ses passions. On lui attribua les avances les plus hardies avec Fouquet. Elle lui aurait écrit : « Je ne sais plus de quel prétexte me servir pour vous voir : j'ai passé encore aujourd'hui deux fois inutilement au-dessous de votre fenêtre. Donnez-moi un rendez-vous : je saurai me défaire de tout le monde pour m'y rendre. J'ai parlé à Madame de la bonne sorte, et je vous puis répondre d'elle. Je vous ai ménagé une entrevue pour après-demain : mais je souhaite qu'elle ne soit pas comme elle est aujourd'hui : jamais elle n'a paru si aimable : assurément mes affaires iraient fort mal. »

Le frère de madame de Choisy, l'abbé Hurault de Belesbat, était, comme sa sœur, fort mêlé aux intrigues de cour ; mais c'était un homme d'esprit, incapable d'écrire au surintendant un billet grossier comme celui qu'on lui prêta : « J'ai trouvé votre fait aujourd'hui : je sais une fille belle et jolie et de bon lieu : j'espère que vous l'aurez pour trois cents pistoles. »

J'ai déjà cité la lettre apocryphe qu'on imputait à madame Scarron. On faisait dire à une autre dame, dont le nom n'était pas indiqué et restait livré à tous les commentaires des courtisans : « Jusqu'ici j'étais si bien persuadée de mes forces que j'aurais défié toute la terre : mais j'avoue que la dernière conversation que j'ai eue avec vous m'a charmée. J'ai trouvé dans votre entretien mille douceurs, à quoi je ne m'étais point attendue. Enfin, si je vous rencontre jamais seul, je ne sais pas ce qui en arrivera. »

Mademoiselle de Menneville fut la plus compromise. On écrivait de Fontainebleau[1] : « Vous savez sans doute que le surintendant a eu des conversations avec mademoiselle de Menneville pour cinquante mille écus : mais vous ne savez peut-être pas ce qui l'a convaincue : c'est une lettre que l'on a trouvée dans les papiers dudit surintendant, contenant les termes ci-dessous : « Je compatis à la douleur que vous me témoignez d'être allé au voyage de Bretagne sans que nous ayons pu nous voir en particulier ; mais je m'en console aisément, lorsque je pense qu'une semblable visite eût pu nuire à votre santé. Je crains même que, pour vous être trop emporté la dernière fois que je vous vis à la Mivoie[2], cela n'ait contribué à votre maladie[3]. »

On a cité plus haut la lettre relative à mademoiselle de la Vallière, et que l'on prétendait écrite par madame du Plessis-Bellière[4]. On lui en prêtait une autre d'une grossièreté révoltante[5]. Vraies ou fausses, ces pièces

[1] Portefeuilles de Vallant, t. XIII, f° 584.

[2] La Mivoie était le nom de la maison que l'entremetteuse occupait et où elle recevait les filles de la reine. Il paraît que Damville avait des droits sur cette propriété, à en juger par le passage suivant d'une lettre de la correspondance authentique (t. I, p. 46-47) : « M. d'Amville me dit hier que absolument il voulait retirer la Mivoie, et nous fûmes près d'une grande demi-heure en présence de celle que vous savez mademoiselle de Menneville à nous quereller, et lui dis tout franc que je ne lui rendrois pas, à moins qu'il ne me dédommageât de tous les meubles, de tous mes voyages et de mes réparations, et de l'argent que j'en avois donné. »

[3] Comparez cette lettre à celle de mademoiselle de Menneville, qui commence par ces mots : « Rien ne me peut consoler, etc. » Ci-dessus, p. 214-215. On voit, par le rapprochement des deux pièces, que les lettres conservées par Conrart et Vallant n'étaient pas de pure invention; mais on les avait commentées, amplifiées et dénaturées.

[4] T. II, p. 175-174.

[5] *Mémoires de Conrart*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 614.

furent colportées par les curieux et lues avidement : il en résulta un scandale effroyable. Mademoiselle de Menneville fut obligée de quitter la cour et de s'enfermer dans un couvent, où elle mourut quelques années plus tard. Les honnêtes gens poursuivirent de leur indignation le surintendant, qui, ne se contentant pas de voler l'argent de l'État, avait compromis tant de femmes qui appartenaient à de nobles familles. Nulle part ce sentiment n'est exprimé avec plus de force que dans une lettre de Chapelain. Il écrivait à madame de Sévigné, qui se plaignait que Fouquet eût mis ses lettres dans sa cassette aux poulets[1] : « Qu'est-ce donc que cela, ma très-chère? N'était-ce pas assez de ruiner l'État et de rendre le roi odieux à ses peuples par les charges énormes dont ils étaient accablés, et de tourner toutes ses finances en dépenses impudentes et en acquisitions insolentes qui ne regardaient ni son honneur ni son service, et au contraire qui allaient à se fortifier contre lui et à lui débaucher ses sujets et ses domestiques? Fallait-il encore, pour surcroît de déréglements et de crimes, s'ériger un trophée des faveurs, ou véritables ou apparentes, de la pudeur de tant de femmes de qualité, et tenir un registre honteux de la communication qu'il avait avec elles, afin que le naufrage de sa fortune emportât avec lui leur réputation? Est-ce, je ne dis pas être honnête

[1] Ce te lettre de Chapelain a été publiée par M. Feuillet de Conches *Causeries d'un curieux*, t. II, p. 518 et suiv. . Je me bornerai à citer le commencement. La fin ne concerne que madame de Sévigné, dont Chapelain prit hautement la défense contre des imputations calomnieuses

homme, comme ses flatteurs, les Scarron, les Pellisson, les Sapho, et toute la canaille intéressée l'ont tant prôné, mais homme seulement de ceux qui ont la moindre lumière et qui ne font pas profession de brutalité? Je ne me remets point de cette lâcheté si scandaleuse, et je n'en serais guère moins irrité contre ce misérable, quand vous ne vous trouveriez pas dans ses papiers. »

Tous les bruits que l'on répandait, toutes les révélations que l'on prétendait tirées des papiers du surintendant, étaient propres à augmenter les sentiments d'indignation et d'irritation qui se manifestaient alors contre lui. Des lettres de cette époque, transcrites par Vallant[1], faisaient connaître les mesures prises par Fouquet pour accroître sa puissance, et quelques-unes des pensions qu'il distribuait aux courtisans : « On a trouvé parmi ses papiers, écrivait-on de Fontainebleau, trois déclarations : l'une du marquis de Créqui, qui tient la charge de général des galères pour un des enfants de M. le surintendant, quand il sera en âge; la seconde, de M. de Breteuil, par laquelle il paraît que la charge de contrôleur général des finances est pour un autre de ses enfants; la troisième, du commandeur de Neuchèse, par laquelle il reconnaît que la vice-amirauté est pour un des enfants dudit surintendant.

« Outre cela, on a trouvé une liste des pensionnaires : M. de Beaufort a quarante mille livres; Gramont, Clérembault et un autre maréchal de France, chacun dix

[1] Portefeuilles, t. III, pièce 27.

mille écus : deux ducs et pairs, La Rochefoucauld et un autre, dix mille écus.

« Au marquis de Gesvres et à un autre capitaine des gardes, vingt-cinq mille livres ; à plusieurs capitaines aux gardes, présidents et conseillers du parlement, [des sommes] que quelques-uns font monter à quatre-vingts [mille livres], et presque à toutes les personnes considérables de chaque ordre et condition, à plusieurs dames et filles de la reine, même jusqu'à plusieurs valets de chambre.

« La duché de Penthièvre, de vingt mille écus de rente, que le sieur Boislève avait achetée, a paru appartenir au surintendant.

« Le mémoire de la dépense de Vaux a été trouvé monter déjà jusqu'à huit millions. On a trouvé dans cette maison cinq cents douzaines d'assiettes, trente-six douzaines et un service d'or massif, et le roi n'en a point. »

Ce fut probablement dans ce moment d'irritation générale contre Fouquet que l'on composa une assez mauvaise pièce de vers intitulée : *Le Confiteor de Fouquet*, où le surintendant fait lui-même l'aveu de toutes ses fautes[1].

Ce n'était pas seulement la cour qui s'indignait des dilapidations de Fouquet ; il s'élevait de toutes les provinces, en proie à une effroyable misère, des plaintes qui étaient la plus terrible accusation contre une administration fastueuse et prodigue. Les critiques de Gui-Patin

[1] Voy. cette pièce à l'Appendice.

pourraient être regardées comme des boutades d'un frondeur désappointé, mais elles sont confirmées par les documents les plus authentiques. Il écrivait, le 5 septembre 1661 : « Il semble que les gens de bien n'ont que faire d'attendre du soulagement pour le pauvre peuple ; on minute de nouveaux impôts :

..... Omnia fatis
In pejus ruere, et retro sublapsa referri [1].

« Enfin les pauvres gens meurent par toute la France, de maladie, de misère, d'oppressions, de pauvreté et de désespoir : *Eheu ! nos miseros ! o miseram Galliam !*

« Je pense que les Topinamboux sont plus heureux en leur barbarie que ne sont les paysans de France aujourd'hui : la moisson n'a pas été bonne; le blé sera encore fort cher toute l'année. »

Le premier président Guillaume de Lamoignon s'exprimait avec non moins d'énergie sur le triste état de la France en 1661 : « Les peuples gémissaient, disait-il, dans toutes les provinces, sous la main de l'exacteur, et il semblait que toute leur substance et leur propre sang même ne pouvaient suffire à la soif ardente des partisans. La misère de ces pauvres gens est presque dans la dernière extrémité, tant par la continuation des maux qu'ils ont soufferts depuis si longtemps que par la cherté et la disette presque inouïes des deux dernières années [2]. »

Les calamités dont parle Guillaume de Lamoignon,

[1] Virg. *Georg.* lib. I, v. 199-200.

[2] Ce discours fut prononcé en décembre 1661. La disette et la misère se rapportent par conséquent aux années 1660 et 1661, où Nicolas Fouquet avait joué le principal rôle dans l'administration intérieure.

et qu'il impute à la rapacité des financiers, n'étaient ni inventées, ni même amplifiées par l'exagération habituelle aux orateurs, et, comme on dit, par les besoins de la cause. Des documents nombreux et authentiques attestent la misère profonde de cette époque et en accusent l'énormité des impôts autant que l'influence funeste de l'atmosphère. Les calamités du centre de la France sont vivement retracées dans une lettre adressée par un médecin de Blois, M. Bellay, au marquis de Sourdis[1] : « Monseigneur, lui écrit-il, il est vrai que, depuis trente-deux ans que je fais la médecine en cette province et en cette ville, je n'ai rien vu qui approche de la désolation qui y est, non-seulement à Blois, où il y a quatre mille pauvres par le reflux des paroisses voisines et par la propre misère du lieu, mais dans toute la campagne. La disette y est si grande, que les paysans manquant de pain se jettent sur les charognes, et aussitôt qu'il meurt un cheval ou quelque autre animal, ils le mangent; et il est sûr que dans la paroisse de Cheverny, on a trouvé un homme, sa femme et son enfant morts sans être malades, et ce ne peut être que de faim. Les fièvres malignes commencent à s'allumer, et lorsque le chaleur donnera sur tant d'humidité et de pourriture, ces misérables, qui manquent déjà de force, mourront bien vite, et si Dieu ne nous assiste extraordinairement, on doit attendre une grande mortalité. La pauvreté est si grande, qu'il y a eu même un peu d'orge en un bateau que l'on n'a pas acheté, manque d'argent.

[1] Cette lettre et les suivantes sont tirées d'une collection de la Bibl. imp. désignée sous le nom de *manuscrits verts*

Nos artisans meurent de faim, et le bourgeois est incommodé à un point, qu'encore qu'il soit rempli de bonne volonté pour assister ces misérables, le nombre et leur impuissance les empêchent de satisfaire à la charité chrétienne. Je viens d'apprendre qu'on a trouvé un enfant à Cheverny qui s'était déjà mangé une main. Ce sont là des choses horribles et qui font dresser les cheveux.

« Ce qui nous donnait en ce pays le moyen de subsister était le vin ; mais on n'en vend point, et chacun est incommodé. On ne le vend point, et on manque de chevaux pour l'enlever, *à cause des grandes impositions*. Enfin, monseigneur, il n'est jour que je ne voie de nouveaux malades qui me donnent une juste crainte de pis, et, si cela continue, je serai contraint de quitter.

« On demande décharge de la moitié des tailles, et surséance pour l'autre moitié jusqu'après la récolte, pour les élections[1] de Blois, Beaugency, pour la Sologne, Romorantin et Amboise. Le roi a promis à la reine, sa mère, décharge pour lesdites élections. »

Une lettre datée de Caen donne des détails aussi tristes sur la situation de la basse Normandie : « L'intempérance de l'air, le déréglement des saisons et la stérilité des trois dernières années vous persuaderont facilement que la misère est extrême, puisque les blés et les pommes, qui sont la richesse du pays, ayant manqué dans toute la province, les moins incommodés des villages ne boivent que de l'eau et ne mangent plus

[1] Circonscriptions territoriales où la répartition de l'impôt était faite par des *Élus*. Ces magistrats tiraient leur nom de ce que primitivement ils avaient été nommés par l'assemblée des États généraux.

qu'un peu de pain pétri avec un peu de lie de cidre. Les autres ne soutiennent leur vie qu'avec de la bouillie d'avoine et de sarrasin. Le pot de cidre, qui ne coûtait que trois sous, en vaut neuf, et le boisseau de froment, que l'on avait pour trente sous, se vend quatre et cinq livres, et celui d'orge soixante sous. L'on peut même appréhender avec raison que ces prix n'augmentent de beaucoup, à cause que l'abondance des pluies a rendu les meilleures terres inutiles, aussi bien que le défaut des neiges, qui ne les ont point engraissées, et des façons et des semailles qu'elles n'ont pu recevoir. Les débordements des rivières qui couvrent encore les campagnes passent ici pour des présages infaillibles et pour les funestes avant-coureurs d'une très-fâcheuse année; et, par une ancienne tradition, les habitants ferment leurs greniers et leurs celliers lorsque le Bidual, petit ruisseau de mauvais augure, enfle ses eaux et, méprisant les bornes que la nature lui a données, fait des courses sur ses voisins et leur porte les nouvelles et les menaces d'une très-grande stérilité. La nécessité est si pressante et si générale, qu'elle s'étend jusqu'aux portes et pénètre bien avant dans les villes. Il y a des paysans, à trois ou quatre lieues de Caen, qui ne se nourrissent plus que de racines de choux et de légumes; ce qui les fait tomber dans une certaine langueur qui ne les quitte qu'à la mort. Et je vous peux assurer qu'il y a des personnes qui ont passé quatre jours entiers dans cette ville sans avoir eu aucune chose à manger.

« La grande quantité des pauvres a épuisé la charité et la puissance de ceux qui avaient accoutumé de les

soulager. La ville a été contrainte d'ouvrir les portes du grand hôpital, n'ayant plus de quoi fournir à la subsistance de ceux qui y étaient enfermés. Les fièvres et les flux de sang ont laissé dans la plupart des villes de cette généralité des marques si cruelles de leur pouvoir et de leur violence, qu'elles ont dépeuplé des paroisses tout entières. »

La généralité de Rouen n'était pas mieux traitée que celle de Caen ; témoin la lettre suivante de l'intendant de Rouen : « Il y a une si grande quantité de pauvres dans la campagne et dans les villes, que le parlement a donné arrêt par lequel il est ordonné aux curés, seigneurs et principaux habitants des paroisses de s'assembler pour faire mettre des taxes sur les acres de terre pour la nourriture des pauvres, et, à l'égard des villes, on fera des taxes sur les bourgeois, afin que chaque ville et paroisse nourrisse ses pauvres. »

Les doléances des échevins et députés du commerce de Marseille prouvent que la situation du Midi n'était pas moins triste[1]. Elles constatent que « le commerce est surchargé de très-grandes dettes et n'a ni les fonds ni les moyens pour les acquitter, se trouvant si ruiné, si abattu, qu'il semble tirer à sa fin. » Paris était aussi en proie à une misère profonde. Les pauvres adressèrent au roi une pétition[2], où ils lui représentaient que « les charités des paroisses ne pouvaient plus les assister,

[1] *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, publiée par M. Depping dans la collection des *Documents inédits relatifs à l'Histoire de France*, t. I, p. 657-658.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 654-656.

étant surchargées de malades, d'invalides et d'orphelins.» Les hôpitaux étaient si pleins qu'ils n'admettaient plus de pauvres; « la campagne, qui devrait fournir du pain aux villes, crie de toutes parts miséricorde, afin qu'on lui en porte. » Ce peuple, mourant de faim et s'adressant au roi dans l'angoisse de la dernière misère, mérite la sympathie de la postérité à plus juste titre que des financiers auxquels on faisait expier leurs exactions, et on ne peut qu'applaudir à l'acte de justice et de rigueur par lequel Louis XIV inaugura son gouvernement personnel, en ordonnant l'arrestation et le procès du surintendant.

Après avoir été pendant plusieurs mois emprisonné à Angers, Fouquet fut transféré à Saumur. Ce fut le 1er décembre 1661 que, sur un ordre du roi, d'Artagnan conduisit à Saumur Fouquet et Pellisson[1]. Le second avait été amené, dès le 22 novembre, de Nantes à Angers. Le 2 décembre, d'Artagnan conduisit ses prisonniers au lieu appelé la Chapelle-Blanche. Le 3, ils logèrent dans un faubourg de Tours, et, le 4, ils furent enfermés au château d'Amboise.

Fouquet y resta jusqu'au 25 décembre, sous une surveillance sévère et dans une prison dont La Fontaine donne une triste idée. Ce poëte, qui accompagnait son oncle Jannart exilé en Limousin, s'arrêta au château d'Amboise, peu de temps après l'époque où Fouquet y avait été détenu. Dans une lettre adressée à sa femme il oppose la tristesse de cette prison au riant aspect des contrées arrosées par la Loire : « De tout cela

[1] Ces détails sont tirés du récit de l'arrestation de Fouquet par le greffier de la chambre de justice.

le pauvre M. Fouquet ne put jamais, pendant son séjour, jouir un petit moment : on avait bouché toutes les fenêtres de sa chambre, et on n'y avait laissé qu'un trou par le haut. Je demandai de la voir : triste plaisir, je vous le confesse, mais enfin je le demandai. Le soldat qui nous conduisait n'avait pas la clef; au défaut, je fus longtemps à considérer la porte et me fis conter la manière dont le prisonnier était gardé. Je vous en ferais volontiers la description, mais ce souvenir est trop affligeant.

Qu'est-il besoin que je retrace
Une garde au soin non pareil,
Chambre murée, étroite place,
Quelque peu d'air pour toute grâce;
Jours sans soleil,
Nuits sans sommeil;
Trois portes en six pieds d'espace?
Vous peindre un tel appartement,
Ce serait attirer vos larmes;
Je l'ai fait insensiblement:
Cette plainte a pour moi des charmes.

Sans la nuit on n'eût jamais pu m'arracher de cet endroit. »

Le 6 décembre, d'Artagnan remit, sur un ordre du roi, Fouquet, son médecin et son valet de chambre à la garde de M. de Talhouet[1], enseigne des gardes du corps, et partit d'Amboise pour conduire Pellisson à la Bastille; le 12 décembre, Pellisson fut enfermé dans cette prison d'État, sous la garde de M. de Besmaux, qui en était gouverneur[2].

[1] Ce nom est écrit tantôt Talois ou Tallois, tantôt Talouet, Tallouet, Talhouet.

[2] Gui-Patin, lettre du 6 décembre 1661, fait traverser Paris à Pellisson le 6 décembre; mais le récit officiel a plus d'autorité qu'une correspondance dont les dates ont été souvent altérées ou ajoutées par les éditeurs.

Peu de temps après, M. de Talhouet reçut ordre de conduire Fouquet à Vincennes. Il en informa immédiatement son prisonnier. Celui-ci parut d'abord surpris et affligé de cet ordre. Il insista auprès de M. de Talhouet pour savoir dans quel but on le transférait dans un lieu voisin de celui qu'habitait le roi. Ce changement devait-il améliorer sa position ou la rendre plus fâcheuse? M. de Talhouet s'efforça de calmer ses inquiétudes et lui adressa quelques paroles d'encouragement.

Ce fut seulement le 25 décembre que le prisonnier quitta le château d'Amboise. Il fut placé dans un carrosse, où entrèrent avec lui Pecquet, son médecin : La Vallée, son valet de chambre : M. de Talhouet ; Batine, maréchal de la compagnie des mousquetaires ; Bonin et Blondeau, qui avaient amené le carrosse à Amboise. Vingt six mousquetaires les escortaient. Le carrosse traversa Blois et s'arrêta à Saint-Laurent-des-Eaux, où Fouquet coucha. Les étapes suivantes eurent lieu à Orléans, à Toury, à Étampes et à Corbeil. Enfin, le 31 décembre, Fouquet arriva à Vincennes. Il aperçut, en passant, sa maison de Saint-Mandé, et ne put s'empêcher de dire qu'il aimerait mieux prendre à gauche qu'à droite : mais il ajouta que, puisqu'il avait été assez malheureux pour déplaire au roi, il devait se résigner et prendre patience [1].

On remarqua que, sur toute la route, les populations se montrèrent très-hostiles à Fouquet. Elles le poursui-

[1] Ces détails sont tirés, comme je l'ai déjà fait observer, du récit officiel rédigé par Foucault.

vaient de leurs injures et de leurs menaces. Vainement les gardes s'efforçaient de les écarter, elles s'acharnaient contre lui, et Fouquet entendit les imprécations dont elles l'accablaient. « Ce qu'il supporta, ajoute le récit officiel, avec beaucoup de courage et de résolution. » Déjà, à Angers, la même irritation avait éclaté contre le surintendant. Comme d'Artagnan veillait avec grand soin sur son prisonnier, le peuple s'écriait : « Ne craignez pas qu'il s'échappe ; nous l'étranglerions plutôt de nos mains. » Ce fut d'Artagnan lui-même qui raconta ce détail à Olivier d'Ormesson[1].

Fouquet fut enfermé dans la première chambre du donjon du château de Vincennes, qu'on garnit, ainsi que les cabinets qui en dépendaient, de meubles tirés de la maison de Saint-Mandé. Pecquet et La Vallée, les fidèles serviteurs de Fouquet, continuèrent de partager sa captivité. M. de Talhouet était chargé, avec vingt-quatre mousquetaires, de garder l'intérieur du château. M. de Marsac, lieutenant au gouvernement de Vincennes et capitaine-lieutenant de la compagnie des petits mousquetaires, devait veiller à la sûreté des portes et de l'extérieur du château. Cette division des pouvoirs donna lieu à des conflits entre MM. de Talhouet et de Marsac. Comme ils ne pouvaient s'entendre pour l'exécution des ordres qu'ils avaient reçus, le roi résolut de remettre à d'Artagnan la garde des prisonniers et lui enjoignit de s'en charger, le 3 janvier 1662.

[1] Voy. le *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, t. II, p. 99.

Le lendemain, d'Artagnan se rendit au donjon de Vincennes avec cinquante mousquetaires de sa compagnie et deux maréchaux des logis. M. de Marsac lui remit la garde de la place, et M. de Talhouet remit également entre ses mains Fouquet, son médecin et son valet de chambre. Jusqu'en 1665, Fouquet resta au donjon de Vincennes; ce fut là que vinrent l'interroger les commissaires de la Chambre de justice que Louis XIV avait instituée pour prononcer sur son sort. Ce fut de là aussi qu'il adressa à sa femme le billet suivant daté du 25 janvier 1662 : « Le roi m'a permis de vous écrire ce mot pour vous adresser ce diamant que je vous supplie de faire vendre, et du prix en provenant donner un tiers au grand hôpital et les autres deux tiers en autres œuvres pies, telles que vous jugerez meilleures, soit à des pauvres honteux, soit à délivrer des prisonniers, ou autres emplois semblables ; le prix doit être au moins de quinze mille francs. Néanmoins, après l'avoir fait voir à plusieurs orfévres et autres personnes qui s'y connaissent, vous en tirerez ce que vous pourrez ; mais il vaut davantage. Je vous prie de donner un reçu à M. d'Artagnan du diamant comme il vous l'a remis entre les mains pour être employé en aumônes, afin que vous n'en soyez pas chargée.

« Je fais état de prendre demain du quinquina, et ensuite être quitte de ma fièvre quarte, dont il ne reste plus guère ; je vous supplie de prier Dieu qu'il me donne ce qui m'est nécessaire, et je le conjure de vous conserver. »

CHAPITRE XLIII

— DÉCEMBRE 1661 —

Projet de faire juger Fouquet par une commission de maîtres des requêtes qu'aurait présidée le chancelier. — Ce projet est abandonné. — Chambre de justice instituée pour la réforme des finances et le jugement de tous les officiers de finance accusés de prévarication. — Première séance de la chambre de justice (3 décembre 1661). — Discours du premier président Guillaume de Lamoignon. — Membres qui composaient la chambre de justice. — Il s'y forme deux partis : à la tête du premier étaient Pierre Séguier, Poncet, Voysin, Pussort. — Le second est dirigé par Guillaume de Lamoignon. — La conduite de ce magistrat est critiquée par Colbert. — Il a pour lui les membres du parlement de Paris et les maîtres des requêtes Besnard de Rezé et Olivier d'Ormesson.

Fouquet, poursuivi par les malédictions publiques, semblait perdu. Le roi était décidé à le livrer à une commission judiciaire et à laisser exécuter la sentence de mort, si, comme on le supposait, le surintendant était condamné à la peine capitale[1]. Dès le mois de septembre, le chancelier avait reçu l'ordre de former un tribunal composé de maîtres des requêtes et de diriger lui-même le procès de Fouquet[2]. Ces commissions judiciaires n'admettaient pas les formes lentes et minu-

[1] Racine, *Fragments historiques*.

[2] Gui-Patin, lettre du 19 septembre 1661. « Un des secrétaires de M. le

tieuses des parlements. En quelques jours le procès criminel de Ricous et Bertaut avait été instruit et jugé[1]; il en aurait été de même pour Fouquet. On était sous l'impression des honteuses révélations de sa cassette, et l'indignation publique éclatait avec une violence qui aurait encouragé et presque contraint le tribunal à user de la dernière sévérité. Le projet trouvé à Saint-Mandé pour organiser la guerre civile n'avait pas encore été présenté comme une pensée chimérique à laquelle on ne devait attacher aucune importance[2]. Enfin parmi les maîtres des requêtes désignés pour former le tribunal, la plupart avaient des intendances ou désiraient en obtenir, et ils n'auraient pas hésité à sacrifier à la vengeance publique le ministre prévaricateur.

Heureusement pour Fouquet, on trouva parmi ses papiers la copie du mémoire que Colbert avait adressé à Mazarin, en 1659, pour la réforme des finances et la punition de tous ceux qui avaient participé aux abus[3]. Colbert embrassait dans son plan tout le système financier, et faisait remonter les poursuites à l'année 1635. Pour donner plus d'autorité à la chambre de justice, chargée de détails immenses, il avait proposé de la composer de quatre maîtres des requêtes, de plusieurs présidents et de quatre conseillers du parlement de Paris, de deux magistrats des trois autres cours souveraines siégeant à Paris (Chambre des comptes, Cour des

premier président ne vient de le dire », écrit Gui-Patin à cette date. Gourville confirme ce témoignage, *Mémoires*, p. 525-526, édit. citée.

[1] T. I des *Mémoires sur Fouquet*, p. 242-248.

[2] Gourville, *ibid.*

[3] Ci-dessus, p. 9.

aides et Grand Conseil), et d'un membre de chacun des parlements de province. Chargée de poursuivre tous les délits financiers commis dans les provinces depuis vingt-cinq ans, elle aurait pu instituer des subdélégués qui, en son nom et sous sa surveillance, eussent étendu leur action sur toutes les parties de la France. Colbert montra ce mémoire au roi pour lui prouver que, depuis longtemps, il avait signalé les abus et indiqué le remède[1]. Louis XIV goûta ces idées, et, au lieu d'une commission de maîtres de requêtes qui eût procédé sommairement, on institua une Chambre de justice où dominaient les membres des parlements, accoutumés à une procédure régulière et solennelle. D'ailleurs la tâche imposée à cette Chambre de justice était si vaste et exigeait des recherches si approfondies, qu'il était impossible d'espérer les terminer avant plusieurs années. C'était donner à l'opinion le temps de se calmer et de se modifier, aux amis du surintendant celui de se reconnaître et de signaler les illégalités des inventaires. L'enlèvement des papiers de Fouquet, dont le conseiller de la Fosse avait déjà montré les inconvénients au chancelier[2], devint aux yeux de magistrats consciencieux et formalistes un motif sérieux pour se prononcer en faveur de l'accusé, ou du moins pour atténuer la rigueur des lois.

Les mois de septembre et d'octobre avaient été consacrés aux saisies et aux inventaires des papiers de Fouquet à Fontainebleau, à Vaux, à Saint-Mandé et à

[1] *Mémoires de Gourville*, p. 25-526.
[2] Ci-dessus, p. 272.

Paris[1]. Au mois de novembre seulement parut l'édit royal instituant une Chambre de justice avec les vastes attributions que nous avons rappelées. Il fut suivi d'une déclaration qui désignait les membres de cette Chambre et les investissait du droit de juger souverainement et en dernier ressort[2].

Ce ne fut que dans les premiers jours de décembre 1661 que la Chambre se réunit sous la présidence du chancelier. On déploya un certain appareil pour rehausser l'éclat de la cérémonie. Dès le matin, le lieutenant criminel et le prévôt de l'Ile-de-France, avec leurs exempts et archers, avaient pris possession du Palais de Justice[3]. Le premier président du parlement, Guillaume de Lamoignon, le président de Nesmond et quatre conseillers de la Grand'Chambre, MM. Regnard, Catinat, de Brillac et Fayet, se rendirent à la salle du conseil, précédés de douze huissiers: puis arrivèrent

[1] Les procès-verbaux des saisies se trouvent dans plusieurs mss. de la Bibl. imp. Le ms. du suppl. fr., n° 56, p. 1-8, contient le procès-verbal de la levée du scellé apposé dans la maison de Fouquet à Fontainebleau, avec l'inventaire des meubles et papiers. Cet inventaire est signé par le conseiller d'État d'Aligre, par Poncet et par J. B. Colbert. Dans le même ms. (p. 106-153), on trouve le procès-verbal de la levée du scellé apposé à Vaux, et l'état des revenus de ce domaine (p. 155-155 ; puis le procès-verbal p. 155-191, des scellés mis dans la maison de Fouquet à Paris et sur son appartement du Louvre; des scellés apposés chez madame du Plessis-Bellière (p. 191-249); chez Bruant (p. 249-265). Un autre manuscrit suppl. fr., n° 2552 renferme le procès-verbal et les inventaires des saisies faites à Saint-Mandé.

[2] L'édit royal a été imprimé dans le *Recueil des anciennes lois françaises*. J'ai publié la déclaration, datée du 15 novembre 1661, dans l'introduction au t. II du *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, p. 76 et suiv.

[3] Voy. le récit de la séance du 3 décembre 1661 dans le *Journal de la chambre de justice*, rédigé par Foucault, greffier de la chambre. Je l'ai publié dans la même introduction, p. 70.

successivement les maîtres des requêtes Poncet, Boucherat et Besnard de Rezé, le président de la Chambre des comptes Phélypeaux de Pontchartrain, avec deux maîtres des comptes, de Moussy et le Bossu-le-Jau; MM. de Baussan et Le Féron, conseillers de la Cour des aides: Chouart et Pussort, conseillers au Grand Conseil. Lorsque l'assemblée fut réunie, le chancelier fit son entrée, précédé d'une députation qui avait été le recevoir, et accompagné de six conseillers d'État, choisis parmi les plus anciens, savoir : MM. André d'Ormesson, de Morangis, de Lezeau, d'Aligre, d'Estampes et de la Margerie.

Comme dans toutes les cérémonies de cette nature, il y eut quelques discussions de préséance; mais elles furent promptement terminées. Lorsque enfin tous les magistrats eurent pris place, le chancelier, Pierre Séguier, ouvrit la séance et annonça que le roi, non content d'avoir donné la paix à ses peuples, voulait les affranchir de la guerre intestine dont l'avidité des financiers les affligeait depuis longtemps. C'était, ajouta-t-il, pour les magistrats appelés à participer à cette réforme une marque singulière d'honneur et de confiance, et ils devaient s'estimer heureux d'être choisis pour cette œuvre. Ils ne perdraient jamais de vue cette pensée, que, en faisant régner le roi sur quelques-uns de ses sujets par la justice, ils le feraient encore mieux régner par amour dans le cœur de tous les autres et participeraient au titre glorieux de restaurateur de son État.

Le premier président répondit, suivant l'usage, à la harangue du chancelier. Après avoir rappelé les cala-

mités qui accablaient le peuple, opprimé par les exacteurs[1], il continua ainsi : « Nous ne doutons pas, monsieur, que, dans cette première dignité de l'État, où vos mérites vous ont élevé et conservé depuis tant d'années, vous n'ayez été le premier à connaître et à ressentir très-vivement ces malheurs. Nous savons aussi combien le roi a été touché de cette misère générale de son royaume : mais il n'y avait que la paix qui pût donner les moyens d'apporter les remèdes nécessaires à un si grand mal. C'est pourquoi, aussitôt qu'il a plu à Dieu d'en faire naître les occasions, nous avons vu que ce prince si glorieux s'est arrêté de lui-même au milieu de ses victoires, et que, s'élevant au-dessus de tous les sentiments que la guerre peut donner à un roi si généreux et si victorieux, il a montré qu'il préférait la qualité de père du peuple à toute la gloire que les armes et les conquêtes peuvent donner.

« Toute la France voit maintenant de quelle sorte ce prince incomparable s'applique à réparer les ruines qu'elle a souffertes, et, dans les premiers commencements de la cessation de ses maux, elle ressent déjà les effets de cette bonté toute royale qui lui font espérer de jouir bientôt du plus heureux règne qu'elle ait jamais connu. Mais, entre toutes les choses qui relèvent ses espérances, il n'y en a point qu'elle considère davantage, et dont elle attende un plus grand secours, que ce qui se présente aujourd'hui, c'est-à-dire l'établissement d'une Chambre de justice. On sait combien il y a

[1] J'ai cité plus haut, p. 524, ce passage de la harangue du premier président.

qu'elle le désire comme la véritable consolation de tous ses maux, et comme le seul moyen par lequel, en ôtant les biens aux injustes possesseurs qui les ont ravis si violemment, on puisse les employer pour soulager la misère de ceux auxquels ils appartiennent très-légitimement.

« Aussi elle reçoit cet établissement comme un effet singulier, comme une marque certaine de la sagesse de sa conduite et comme un gage très-assuré de la durée de son règne ; mais, monsieur, comme tout le succès de cette affaire dépend du soulagement que le pauvre peuple en recevra, et que le prince sera la véritable balance avec laquelle on pourra peser le bien qui en peut revenir à l'État, et que d'ailleurs la misère de ces pauvres gens est presque dans la dernière extrémité, tant par la continuation des maux qu'ils ont soufferts depuis si longtemps que par la cherté et la disette presque inouïes des deux dernières années, nous vous conjurons de représenter de plus en plus au roi ces grandes considérations, et de seconder, comme vous faites très-dignement, les pensées bienfaisantes que ce monarque incomparable conçoit incessamment pour les besoins de ses peuples.

« Cependant, puisqu'il a plu à Sa Majesté de nous choisir pour un si grand ouvrage, nous pouvons vous dire que, d'un côté, nous lui sommes très-particulièrement obligés de l'honneur qu'elle nous fait de nous donner des marques si sensibles de son estime et de sa confiance, et de l'autre nous nous trouvons en même temps très-chargés envers elle par le devoir de la recon-

naissance, et envers le public par les grandes choses qu'il attend de nous dans une commission si importante.

« C'est pourquoi nous emploierons tous nos soins pour y agir d'une manière digne de l'honneur d'un si grand choix, et pour faire en sorte que ce prince si bon et si juste connaisse que nous correspondons, autant qu'il nous est possible, aux grands biens qu'il veut faire, et que tous ses peuples ressentent au plus tôt par le soulagement de leurs misères, et même que toute la postérité sache que ce n'est pas en vain que ce grand roi a rassemblé des principaux officiers de toutes les compagnies de son royaume pour travailler au point le plus important de la réformation de son État.

« En quoi, monsieur, nous serons principalement animés par les grands exemples que vous avez donnés à tous les magistrats du royaume depuis que vous en êtes le chef, et par ceux encore que nous espérons recevoir de vous en cette fonction, que nous vous prions d'honorer souvent de votre présence.

« Vous voulez bien aussi que nous ajoutions un exemple qui ne vous est pas étranger, c'est celui de M. le président Séguier, votre oncle, dont la mémoire est si précieuse au Parlement et à tout le public, et qui s'acquitta si dignement, il y a près de soixante ans, d'une semblable commission, que nous penserons toujours à l'imiter et à suivre les traces de sa vertu. »

Après le discours du premier président, Denis Talon, qui avait été nommé procureur général de la Chambre de justice, se leva et dit qu'il lui avait été apporté, de

la part du roi, un édit et une déclaration pour l'établissement de cette Chambre, sur lesquels il avait donné ses conclusions par écrit, et il requit qu'il en fût fait lecture à la Chambre. Pussort lut ces ordonnances et les conclusions du procureur général, qui en demandait l'enregistrement. Denis Talon appuya cet avis par une harangue d'apparat [1]. Puis le chancelier consulta l'assemblée, et, après avoir recueilli les voix, déclara la Chambre de justice constituée.

Les éléments dont se composait ce tribunal étaient, comme nous l'avons vu, très-divers, les uns pris dans les parlements (c'était le plus grand nombre), les autres dans la Chambre des comptes, la Cour des aides, le Grand Conseil et parmi les maîtres des requêtes. Voici les noms de ces magistrats : le chancelier Pierre Séguier, le premier président du parlement de Paris, Guillaume de Lamoignon, qui devait présider en l'absence du chancelier, le président de Nesmond, le président de Pontchartrain, de la Chambre des comptes; les maîtres des requêtes Poncet, Olivier d'Ormesson, Boucherat, Voysin et Besnard de Rezé; quatre conseillers de la Grand'Chambre du parlement de Paris, Regnard, Catinat, de Brillac et Fayet; Massenau, conseiller au parlement de Toulouse; Francon, du parlement de Grenoble; Du Verdier, du parlement de Bordeaux; de la Toison, du parlement de Dijon; Le Cormier de Sainte-Hélène, du parlement de Rouen; Raphelis de Roquesante, du parlement d'Aix; Hérault, du parlement de

[1] Le discours de Denis Talon a été imprimé dans le *Recueil des discours d'Omer et de Denis Talon*, t. II, p. 43 et suiv.

Rennes ; Nogués, du parlement de Pau ; Le Tellier de Louvois [1], du parlement de Metz ; de Moussy et Le Bossu-le-Jau, de la Chambre des comptes de Paris ; Le Féron et de Baussan, de la Cour des aides ; Chouart et Pussort, du Grand Conseil. La mort ou la retraite de certains membres amenèrent plus tard quelques changements dans la composition de l'assemblée. Ainsi Chouart, conseiller au Grand Conseil, obtint du roi la permission de se retirer de la Chambre de justice, et fut remplacé par un autre membre de ce tribunal, nommé Cuissotte de Gisaucourt; Le Tellier de Louvois, du parlement de Metz, fit place à un conseiller au même parlement, nommé de Ferriol; Francon, du parlement de Grenoble, étant mort en 1662, eut pour successeur de la Baulme, conseiller au même parlement. Enfin le maître des requêtes Boucherat se récusa pour cause de parenté et obtint que la Chambre approuvât les raisons qu'il fit valoir pour se retirer.

Deux partis ne tardèrent pas à se former dans la Chambre et se prononcèrent de plus en plus à mesure que le procès excita plus vivement les passions : l'un, dirigé par le chancelier Séguier, aurait voulu que l'affaire fût menée rapidement; l'autre, qui avait à sa tête le premier président de Lamoignon, tenait à respecter les formes établies par les lois pour assurer une connaissance complète de la vérité et garantir la libre défense des accusés. Le chancelier Séguier avait présidé, dès le temps du cardinal de Richelieu, les commissions judi-

[1] Fils du secrétaire d'État Michel Le Tellier.

ciaires qui enlevaient les crimes politiques aux parlements ; il avait prononcé l'arrêt de mort de Cinq-Mars et d'Auguste de Thou. Vivement attaqué à la fin du règne de Louis XIII et signalé à la reine Anne d'Autriche comme un des ennemis qu'elle devait sacrifier, il n'avait conservé sa dignité de chancelier qu'en se montrant aussi soumis à Mazarin qu'à Richelieu. C'était d'ailleurs un magistrat savant et d'une capacité éprouvée ; mais son caractère le rendait odieux. Humble en face des puissants, il se montrait souvent dur et implacable contre ceux que poursuivait leur vengeance. Fouquet trouva en lui un juge rigoureux et d'une partialité déclarée. Les maîtres des requêtes Poncet et Voysin suivirent le parti du chancelier, le premier avec une habile circonspection ; le second avec une ardeur impétueuse. Poncet était un magistrat estimé et qui aspirait à devenir conseiller d'État ; il ménageait le pouvoir, sans rompre avec le parlement. Voysin, maître des requêtes comme Poncet, et de plus prévôt des marchands de Paris, était tout dévoué à Colbert. Pussort, oncle de ce ministre, se montra le plus ardent des adversaires de Fouquet. Saint-Simon a tracé de ce magistrat un portrait qui peint tout à la fois sa rudesse et sa capacité : « C'était, dit-il [1], un grand homme sec, d'aucune société, de dur et difficile accès, un fagot d'épines, sans amusement et sans délassement aucun ; parmi tout cela beaucoup de probité, une grande capacité, beaucoup de lumières, extrêmement laborieux, et toujours à la tête de toutes les

[1] *Mémoires*, t. I. p. 411. édit. Hachette, in-8.

grandes commissions du Conseil et de toutes les affaires importantes du royaume. » Ce fut Pussort qui insista avec le plus d'énergie pour que Fouquet fût condamné à la peine capitale.

Je ne m'arrêterai pas sur quelques autres magistrats qui furent dominés et entraînés par l'influence du chancelier et de Colbert. Timides et hésitant entre les deux partis, ils n'ont eu qu'un rôle secondaire. Celui du procureur général de la Chambre de justice, Denis Talon, fut beaucoup plus important. Il était signalé depuis longtemps comme un adversaire de Fouquet[1], et Colbert comptait sur son éloquence pour décider la condamnation du surintendant. Mais Denis Talon fut loin de justifier dans cette affaire la réputation de capacité qu'il devait à une ancienne habitude du barreau et peut-être aussi à un nom illustré depuis longues années par les vertus et l'éloquence de son père. Il était à cette époque épris de la maréchale de l'Hôpital. Cette passion d'un homme de robe pour la veuve d'un capitaine renommé avait excité la verve satirique des courtisans. On se moqua dans les chansons du temps de ce grave magistrat transformé en Céladon. Voici quelques vers d'une de ces chansons[2] :

Veuve d'un illustre époux,
Vous nous la donnez bonne,
Quand vous faites les yeux doux
A ce grand pédant qui vous *talonne*.

Denis Talon, qui aurait dû diriger le procès de ma-

[1] Voy. ci-dessus, p. 12..
[2] Recueil de Maurepas, Bibl. imp., mss., t. II, f° 518.

nière à éviter des longueurs inutiles, se laissa entraîner par un intrigant, nommé Berryer. Ce commis de Colbert, qui voulait se rendre nécessaire, décida Talon à demander un examen détaillé de tous les registres de l'Épargne [1]. De là d'interminables lenteurs, dont les amis de Fouquet profitèrent habilement. On en rejeta la faute sur le procureur général, qui fut renvoyé de la Chambre de justice et remplacé par les maîtres des requêtes Hotman et Chamillart, comme nous le verrons en racontant les principaux incidents du procès.

Le parti parlementaire, qui contribua si puissamment à sauver Fouquet, eut d'abord pour chef Guillaume de Lamoignon. Ce magistrat avait dû en grande partie son élévation à Fouquet [2]. Cependant telle était sa réputation d'intégrité et son habileté pour diriger le parlement de Paris, qu'on ne crut pas pouvoir l'exclure d'une Chambre à laquelle on voulait donner une grande autorité. Lamoignon, sans laisser soupçonner ses intentions, travailla à ramener les esprits en faveur du surintendant et à jeter de l'odieux sur Colbert et sur les mesures financières que ce ministre avait adoptées. C'est du moins ce qu'affirme Colbert dans un mémoire où il retrace la conduite du premier président dans la Chambre de justice [3] : « Le premier effet, dit-il, que cette mauvaise disposition produisit fut une prodigieuse longueur de cette affaire. Le premier président n'alla jamais qu'à

[1] *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, t. II, p. 288.

[2] Voy. t. I de nos Mémoires, p. 307, et t. II, p. 285.

[3] Bibl. imp., ms. n° 3695, f° 12. Ce Mémoire de Colbert est autographe; il a été cité par M. P. Clément. *Hist. de Colbert.*

onze heures et demie à la Chambre, en sortant à midi, n'y retournant qu'entre trois et quatre heures, et en sortant entre cinq et six : joint à cela diverses autres démonstrations et publiques et secrètes qu'il fit. Sa Majesté connut clairement que, si elle ne s'appliquait avec soin à faire agir cette Chambre, elle aurait le déplaisir de la voir s'anéantir elle-même et continuer sans cesse la dissipation des finances du royaume, puisque les gens d'affaires et de finances seraient délivrés de la seule crainte qui les pouvait retenir. »

Colbert rappelle ensuite que, jusqu'à la fin du mois de mars 1662, il ne se passa rien d'important à la Chambre de justice. Comme, à cette époque, il fut reconnu que le roi n'avait pas retiré cent mille livres de la dernière aliénation de rentes sur les tailles, qui se montait à un million, plusieurs membres de la Chambre ouvrirent l'avis d'annuler cette aliénation et les contrats auxquels elle avait donné lieu. Leur opinion fut adoptée, malgré l'opposition du premier président : « ce qui, ajoute Colbert, lui donna un tel déplaisir, qu'il ne laissa rien d'intenté pour réparer son honneur qu'il croyait être blessé, et empêcher la suite d'un arrêt qu'il croyait être si préjudiciable à l'État et au bien public. Il ne manqua pas d'exagérer combien il est important de ne pas toucher aux rentes de la ville de Paris, disant que le salut de l'État en dépend; que tous les mouvements de sédition et de révolte avaient été excités par les intéressés en ces sortes de rentes : que toutes les compagnies, tous les grands du royaume, toute la ville de Paris et même les provinces avaient les mêmes intérêts : que la plus grande

partie des familles en subsistait, et qu'un homme qui perd son pain et celui de ses enfants est capable des dernières extrémités. Enfin, ne mettant point de différence entre les plus fâcheux temps des guerres civiles qui avaient pris leur origine dans sa compagnie et celui du règne d'un jeune prince généreux qui élève son État sur les principes de justice dont il ne s'est jamais départi et tient une conduite qui donne de l'admiration à tous ses peuples, il pronostiquait les mêmes malheurs que la faiblesse de la plus longue minorité qui eût jamais été dans notre royaume et une infinité d'autres raisons avaient fait sentir. »

Colbert montre ensuite le premier président et ses amis critiquant une des mesures les plus utiles de Louis XIV, la diminution des tailles qui pesaient principalement sur le peuple. Déjà, en 1661, le roi en avait retranché trois millions. Il diminua encore cet impôt d'un million en mars 1662. « Cet arrêt, ajoute Colbert, ayant été porté sur le bureau de la Chambre de justice, au lieu de publier et exagérer une si sensible marque de la bonté du roi pour ses peuples, les amis du premier président non-seulement n'en relevèrent pas le mérite, mais encore l'on entendit une voix d'entre eux qui dit que le roi l'ôtait aujourd'hui et le remettrait demain. »

Guillaume de Lamoignon se montra également hostile aux mesures adoptées pour le remboursement des rentes. « Ce qui fâcha Sa Majesté, ajoute Colbert, et l'obligea enfin, après avoir employé jusques alors toute sorte de bons traitements et de caresses envers le premier président, de lui témoigner que cette conduite ne

lui pouvait plaire et qu'il ferait bien de la changer ; qu'il lui suffisait que Sa Majesté ne lui demandât rien contre ce qu'il disait être de sa conscience. Mais de se porter avec tant de chaleur qu'il faisait en se concertant avec ses amis avant d'aller à la Chambre, il ne pouvait pas bien accorder cette conduite avec la bonne conscience. Cette mortification fut sensible au premier président, en sorte qu'il fut près de deux mois sans parler autrement qu'en disant son avis. Mais Sa Majesté ne voulut pas le laisser plus longtemps en cet état. Dès la première occasion où il donna quelque marque de son zèle, le roi le caressa comme auparavant [1]. »

Cette opposition mitigée et habilement calculée contribuait à augmenter la popularité de Guillaume de Lamoignon. Il avait de nombreux partisans dans la Chambre de justice. A leur tête se plaçaient les conseillers de la Grand'Chambre Regnard, Catinat, Brillac et Fayet. Le premier est cité avec éloge dans le *Tableau du parlement*, où la plupart des magistrats sont appréciés avec peu de bienveillance : « Très-facile, sûr, de grande créance dans sa compagnie ; a beaucoup d'honneur et de probité, n'est nullement intéressé. » Le conseiller Catinat, père du maréchal de France de ce nom, jouissait également de l'estime publique : « C'est, dit le *Tableau du parlement*, un homme d'honneur, très-capable, hors d'intérêts, qui a grande probité et grande

[1] Il est dit dans la biographie de Lamoignon, imprimée à la suite de ses *Arrêtés*, qu'il avait rédigé un *Journal du procès de Fouquet*. Si ce journal a jamais existé, il ne devait embrasser que la première année du procès, la seule pendant laquelle le premier président ait assisté aux séances de la Chambre de justice, comme on le verra au chapitre suivant.

créance en la Grand'Chambre, et est l'un des piliers de M. le premier président. » Brillac était aussi un magistrat intègre et éclairé. Enfin, le conseiller Fayet est caractérisé en ces termes : « Homme d'honneur, pieux, sans intérêts, d'un esprit assez lent, mais connaissant les affaires du Palais, estimé dans sa Chambre pour son intégrité; est peu gouverné, n'est ni porté pour la cour ni contre, apportant un tempérament raisonnable aux affaires publiques[1]. »

Appuyé par quatre magistrats aussi considérés et jouissant lui-même d'une haute réputation de science et de probité, le premier président ne tarda pas à exercer une influence considérable dans la Chambre. Les présidents de Nesmond et de Pontchartrain étaient presque toujours de son avis, ainsi que les maîtres des requêtes Besnard de Rezé et Olivier d'Ormesson. Je reviendrai sur ce dernier, qui fut nommé rapporteur du procès, et dont l'avis contribua puissamment à sauver Fouquet. Mais les détails que je viens de donner sur la Chambre de justice suffisent pour montrer que les forces des deux partis se balançaient. Ce serait toutefois une erreur de croire que l'antagonisme se manifesta dès le début du procès. Il ne se développa que lentement et successivement, à mesure que les sentiments de pitié et de sympathie pour Fouquet succédèrent, dans une partie de l'assemblée, à l'indignation et à la colère qui avaient d'abord éclaté contre le surintendant.

[1] *Tableau du parlement de Paris*, ms. de la Bibl. imp., n° 525 du Suppl. fr.

CHAPITRE XLIV

— 1661-1665 —

Procès de Fouquet. — Moniteurs publiés par ordre de la Chambre de justice décembre 1661 . — Arrêts de prise de corps contre Boylève, Bruant, Catelan et autres financiers. — Les registres des trésoriers de l'Épargne sont saisis. — Ordre donné à tous ceux qui ont pris à ferme les impôts, depuis 1655, à leurs veuves et héritiers, de remettre leurs baux à la Chambre de justice. — Le procureur général demande à la Chambre l'autorisation de poursuivre Fouquet comme principal auteur des abus de l'administration financière 2 mars 1662 . — Cette autorisation est accordée, et Fouquet subit un interrogatoire devant deux commissaires de la Chambre (juin 1662 . — Fouquet, après avoir protesté contre la Chambre, répond à l'interrogatoire. — La Chambre décide qu'il sera jugé sur pièces; ce qui entraînait des procédures lentes et multipliées. — Sainte-Hélène et Olivier d'Ormesson sont nommés par le roi rapporteurs du procès octobre 1662 . — Caractère d'Olivier d'Ormesson. — Le chancelier Séguier remplace Guillaume de Lamoignon comme président de la Chambre de justice décembre 1662 . — Sa partialité. — Reproches qu'il adresse aux rapporteurs. — Longueur du procès inhérent à la nature de l'affaire. — Nécessité de compulser les registres de l'Épargne et d'en donner communication à l'accusé. — Requêtes de récusation présentées par Fouquet contre Talon, Pussort, Voysin et le greffier Foucault; elles sont rejetées février 1665). — Requête de Fouquet pour obtenir communication des pièces; elle est accordée. — Les membres de la Chambre de justice sont appelés au Louvre août 1665 ; recommandations que leur adresse le roi. — Efforts pour gagner Olivier d'Ormesson, conseils que lui donne Claude Le Pelletier. — André d'Ormesson, père d'Olivier, est choisi pour remplir les fonctions de chancelier dans la cérémonie du renouvellement de l'alliance des Suisses novembre 1663 . — Talon est renvoyé de la Chambre de justice et remplacé par Chamillart.

La Chambre de justice s'occupa, pendant les premiers mois de l'année 1662, de rechercher les financiers qui

devaient être enveloppés dans le procès de Fouquet. Elle avait fait publier, dès le mois de décembre 1661, des monitoires dans chaque paroisse de Paris pour menacer d'excommunication ceux qui ne dénonceraient pas les traitants coupables de malversations. Des arrêts de prise de corps furent lancés contre Boylève, Bruant, Catelan, Gourville et autres financiers. Les trésoriers de l'Épargne, La Basinière, Jeannin de Castille et Claude de Guénégaud furent dépossédés de leurs charges et leurs registres saisis [1]. Enfin il fut décidé que tous ceux qui, depuis 1635, avaient pris à ferme les impôts, et leurs veuves et héritiers, seraient tenus d'apporter leurs baux au greffe de la Chambre et de faire connaître les personnes qui directement ou indirectement avaient été leurs associés ou avaient reçu des pensions sur les fermes [2]. Ainsi le procès s'étendait de plus en plus : des subdélégués furent chargés de remplir dans les provinces les fonctions que la Chambre se réservait à Paris, d'instruire et même de juger les procès de finance jusqu'à concurrence d'une certaine somme.

Jusqu'au 3 mars 1662, il ne fut point question de Fouquet; mais à cette époque le procureur général de la Chambre, qui était encore Denis Talon, déclara que le désordre des finances provenait surtout des abus commis par ce surintendant, et demanda à la Chambre

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 2 (collection des *Documents inédits relatifs à l'Histoire de France*.) Voy. les notes p. 2, 3 et 5. J'ai toujours rapproché, dans ces notes, le journal inédit de Foucault de celui d'Olivier d'Ormesson.

[2] *Ibid.*, p. 6.

d'en faire informer[1]. Le maître des requêtes Poncet et le conseiller Regnard furent chargés de cette partie de l'instruction et se rendirent au château de Vincennes, où Fouquet était enfermé (juin 1662). Ils l'interrogèrent sur le crime d'État dont il était accusé d'après le mémoire trouvé à Saint-Mandé[2] et sur les dilapidations qu'on lui reprochait. Avant de répondre, Fouquet protesta contre la Chambre de justice et déclara qu'il ne reconnaissait pour juge que le parlement de Paris. Ces réserves faites, il répondit à toutes les questions avec une présence d'esprit qui ne l'abandonna jamais pendant le procès, et il demanda que la Chambre lui accordât le conseil d'un avocat et lui fît remettre ses papiers, qui lui étaient indispensables pour sa défense[3].

Comme Fouquet persistait toujours dans son refus de reconnaître la Chambre, il fut décidé que le procès lui serait fait comme à un muet[4], et qu'il serait jugé sur pièces. Dans ce cas, le procureur général produisait ses réquisitions par écrit[5], et l'accusé y répondait de la même manière. On suivit, pour la forme des procédures, l'avis des présidents et conseillers du parlement[6], et l'on s'engagea dans une voie qui devait entraîner des longueurs infinies et mettre au jour les abus qui avaient été commis dans la saisie et l'inventaire des pièces.

[1] *Journal d'Oliv. d'Ormesson, ibid.*, p. 10.
[2] Voy. t. I des *Mémoires sur Fouquet*, p. 360 et 488.
[3] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 15.
[4] *Ibid.*, p. 19 et 20.
[5] On les appelait pour ce motif *productions*.
[6] *Journal d'Olivier d'Ormesson, ibid.*, p. 21.

Il fallait, dans ces sortes de procès, qu'un ou plusieurs rapporteurs, choisis parmi les membres du tribunal, fissent l'analyse de toutes les productions du procureur général et de l'accusé, ainsi que de toutes les requêtes qui étaient présentées également par écrit. Le choix des rapporteurs était un point fort délicat ; il était d'une grande importance de désigner des magistrats instruits et intègres, capables d'éclairer le tribunal sans se laisser entraîner par la passion. Jamais ces conditions n'avaient paru si nécessaires que dans un procès hérissé de questions de finances, qui avaient été obscurcies à dessein par les gens d'affaires. Le roi se réserva le choix des rapporteurs. Le 11 octobre 1662, il manda au Louvre le premier président, qui, depuis l'ouverture de la Chambre de justice, en dirigeait les délibérations, et lui déclara qu'il avait désigné pour rapporteurs Olivier d'Ormesson, maître des requêtes, et le Cormier de Sainte-Hélène, conseiller au parlement de Rouen. Guillaume de Lamoignon lui représenta que ces juges étaient suspects à la famille Fouquet, qui les avait même récusés, mais sans motiver leur exclusion de manière qu'elle fût approuvée par la Chambre. Malgré ces objections, Louis XIV persista dans le choix qu'il venait de déclarer [1], et les rapporteurs entrèrent immédiatement en fonction.

Le Cormier de Sainte-Hélène est peu connu, et son rôle dans le procès de Fouquet n'a qu'une importance secondaire. Docile aux volontés de la cour, il fut presque

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*. *ibid.*, p. 22.

toujours en opposition avec Olivier d'Ormesson; mais il n'avait ni assez de talent ni assez d'autorité dans la Chambre pour balancer l'influence de ce maître des requêtes. Olivier d'Ormesson était issu d'une ancienne famille de magistrats[1]. Son père, André d'Ormesson, était doyen du conseil d'État et un des membres les plus considérés de ce corps : Olivier, après avoir débuté par le parlement, avait acheté, en 1642, une charge de maître des requêtes et déployait, depuis vingt ans, dans l'exercice de fonctions tour à tour judiciaires et administratives, beaucoup d'application, de zèle et de probité. Il avait été nommé, en 1650, par Mazarin pour remplir, de concert avec Fouquet, des fonctions analogues à celles d'intendant dans l'Ile-de-France[2]. Plus tard, il fut intendant de Picardie et mérita l'approbation universelle par la prudence et la fermeté de sa conduite. Il exerçait cet emploi lorsqu'il fut choisi pour faire partie de la Chambre de justice. Il était, dès cette époque, étroitement lié avec Guillaume de Lamoignon, et sa conduite pendant le procès ne fit que rendre leur union plus intime.

Il importait au roi et à Colbert, qui voulaient que le procès fût conduit rapidement, de placer à la tête de la Chambre de justice un magistrat qui tînt moins aux formes que le premier président. Nous avons vu d'ailleurs, par le témoignage même de Colbert[3], que Guil-

[1] J'ai retracé en détail la vie d'Olivier d'Ormesson et de son père André en tête du t. I du *Journal d'Olivier d'Ormesson*. Je me borne ici à un résumé rapide.

[2] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 801.

[3] Ci-dessus, p. 346 et suiv.

laume de Lamoignon était soupçonné de partialité en faveur de Fouquet. Le roi résolut de faire présider la Chambre par le chancelier Séguier, sans toutefois exclure positivement le premier président. Le 11 décembre 1662, un an environ après l'établissement de la Chambre, le chancelier, qui n'y avait plus paru depuis la séance d'ouverture, s'y rendit[1] et fut reçu avec le cérémonial ordinaire. Il annonça à l'assemblée que le roi lui avait ordonné d'y venir siéger chaque jour, et qu'il obéissait avec d'autant plus de plaisir qu'il pourrait ainsi concourir au bien que la Chambre de justice ferait à l'État. Le premier président lui répondit que la Chambre le recevrait toujours avec honneur et que lui, en son particulier, l'y verrait siéger avec beaucoup de joie. Le premier président assista encore à quelques séances pour ne pas paraître blessé de la mesure adoptée par le roi, mais peu à peu il se retira, sous prétexte que les affaires du parlement l'absorbaient tout entier[2], et à partir de cette époque ce fut le chancelier qui dirigea la procédure.

Son attitude n'y fut pas celle d'un magistrat pénétré de la gravité de ses fonctions et observant scrupuleusement les formes de la justice. Parvenu à la vieillesse[3], il se plaignait vivement de la longueur de ce procès, qui, disait-il, durerait plus que lui, et il témoignait hautement son impatience[4]. On vit, dans un des nombreux

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 26.
[2] *Ibid.*, p. 27.
[3] Pierre Séguier né en 1588, avait alors soixante-quatorze ans.
[4] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, *ibid.*, p. 224.

incidents de ce vaste procès, le chancelier tenant sur la sellette un malheureux pour lequel il s'agissait de la vie ou de la mort, le pressant de questions et ne lui laissant pas le loisir de s'expliquer[1]. Comme la plupart des membres de la Chambre murmuraient de cette partialité, Séguier jeta brusquement au président de Nesmond le cahier qui lui servait pour l'interrogatoire et lui dit de le continuer. Le président s'y refusa. Le chancelier fit alors lire les articles par le rapporteur. L'interrogatoire achevé, il se leva piqué et sans dire mot à personne. « Beaucoup de Messieurs[2], ajoute Olivier d'Ormesson[3], me parurent fort indignés de la conduite de M. le chancelier, qui faisait connaître son empressement pour plaire à la cour et ne songeait qu'à faire condamner promptement cet homme[4], sans garder la bienséance d'un juge qui doit écouter favorablement un accusé et chercher plutôt à le soulager qu'à l'accabler. »

Les rapporteurs, qui n'abondaient pas dans le sens du chancelier, n'étaient pas à l'abri de ses reproches. Il manifestait son irritation lorsqu'ils lisaient des pièces, qui, selon lui, ne pouvaient servir qu'à faire traîner le procès en longueur[5]. Il s'attaquait surtout à Olivier d'Ormesson, qu'il ne trouvait pas aussi docile que Sainte-Hélène; il cherchait à le piquer et à le dé-

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson, ibid.*, p. 157.

[2] Ce mot désigne ici les membres du tribunal.

[3] *Journal d'Olivier d'Ormesson, ibid.*, p. 158.

[4] L'accusé, nommé Dumont, fut en effet condamné à être pendu et exécuté immédiatement, p. 161.

[5] *Ibid.*, p. 229.

concerter par ses railleries [1], et comme il n'y réussissait pas, il s'en prenait avec humeur à l'autre rapporteur qui gardait le silence. « Celui-ci ayant répondu qu'il n'était pas nécessaire qu'il parlât, M. le chancelier répliqua : *Pourquoi? n'êtes-vous pas aussi rapporteur? que ne parlez-vous?* M. de Sainte-Hélène dit : *Si vous me voulez dispenser d'être rapporteur, vous me ferez plaisir.* » L'impatience et l'irritation de Pierre Séguier ne firent que s'accroître, lorsqu'il vit que le procès ne tournait pas selon ses désirs. « M. le chancelier était si irrité, dit Olivier d'Ormesson [2], que M. de la Guillaumie lui ayant présenté des arrêts à signer, il en jeta par colère cent soixante-douze dans le feu, en sorte que maintenant les parties sollicitent pour en faire signer d'autres. »

Malgré la partialité du chancelier, l'affaire était engagée de telle sorte, qu'elle traîna encore pendant deux ans, de décembre 1662 à décembre 1664. Cette lenteur tenait à la nature même de la procédure sur pièces. Il fallait compulser tous les registres de l'Épargne et donner communication à l'accusé des nombreuses pièces nécessaires pour sa défense. Il faut se rappeler, pour comprendre la marche de cette affaire, ce qu'était un surintendant et quelle était l'organisation financière de l'ancienne monarchie. Le surintendant n'avait pas le maniement des deniers publics; il se bornait à donner aux trésoriers de l'Épargne les ordres de payement, en les assignant sur des fonds déterminés, comme les ga-

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, *ibid.*, t. II, p. 251.
[2] *Ibid.*, p. 290.

belles, les tailles, les aides, etc. Les intendants et contrôleurs des finances secondaient le surintendant dans ce travail. Les trésoriers de l'Épargne, qui avaient reçu les fonds provenant des impôts, payaient sur les ordonnances du surintendant; ils devaient garder ces ordonnances pour leur décharge et les produire à la Chambre des comptes. Leurs registres, lorsqu'ils étaient bien tenus, établissaient la balance des recettes et des dépenses. Ceux des contrôleurs des finances devaient servir à en vérifier l'exactitude.

Rien de plus simple au premier aspect que le mécanisme de cette administration financière: mais, lorsqu'on l'examine de près, on voit que les fraudes étaient faciles. Souvent, les assignations données par les surintendants portaient sur des fonds déjà épuisés, et n'avaient plus aucune valeur. Elles se vendaient à vil prix à des financiers qui avaient le crédit de les faire réassigner sur des fonds disponibles, et qui réalisaient ainsi d'énormes bénéfices. Ce trafic criminel des assignations fut un des principaux chefs d'accusation contre Fouquet.

Les emprunts donnaient aussi lieu à des fraudes ruineuses pour l'État. Le Trésor était réduit à emprunter à un taux exorbitant, qui allait à plus de 50 pour 100; mais comme la Chambre des comptes n'admettait, pour les emprunts, que le taux légal du denier 18 (5,55 p. 100), le surintendant se reconnaissait débiteur envers les créanciers de l'État d'une somme plus considérable que celle qu'il avait reçue en réalité. Ce faux en entraînait un autre : il fallait inscrire sur les registres de l'Épargne des dépenses imaginaires pour rétablir la

balance entre les recettes et les dépenses. Comme ces fraudes ne pouvaient avoir lieu que par la complicité des trésoriers de l'Épargne, ils se trouvèrent enveloppés, comme nous l'avons dit, dans le procès de Fouquet. Les registres des contrôleurs des finances, où l'on devait inscrire toutes les sommes reçues et dépensées, auraient pu servir à constater les abus; mais, comme il y avait eu connivence entre le surintendant et les contrôleurs, ces derniers avaient cessé d'enregistrer les sommes versées au Trésor depuis 1654. C'est ce qui résulte positivement de la déclaration du contrôleur général Hervart devant la Chambre de justice[1].

Souvent des prêts usuraires étaient faits au Trésor par les surintendants et leurs commis sous des noms supposés. Nous avons vu que Mazarin lui-même avait augmenté, par ces avances intéressées, son immense fortune[2]. Le surintendant Fouquet et ses commis, Bruant, Gourville et d'autres, ne négligèrent pas ce moyen de s'enrichir.

La ferme des impôts était encore l'occasion de graves abus. Le surintendant, ses commis, ses maîtresses exigeaient des fermiers des impôts des sommes considérables, que ceux-ci faisaient payer au peuple. Mazarin leur en avait donné l'exemple[3], Fouquet l'imita : il touchait une pension de cent vingt mille livres sur la ferme des gabelles; une autre de cent quarante mille livres sur la ferme des aides; une troisième de quarante mille livres

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 94 et 95.
[2] T. I des *Mémoires sur Fouquet*, p. 325.
[3] *Ibid.*, p. 326.

sur les fermiers du convoi de Bordeaux, qui devaient en outre payer annuellement cent vingt-cinq mille livres à madame du Plessis-Bellière: dix mille livres à M. de Créqui, gendre de cette dame; dix mille livres à madame de Charost, fille de Fouquet, etc. Comment s'étonner de la misère du peuple et de la pénurie du trésor, lorsque les fermiers, qui pressuraient la nation et s'enrichissaient de ses sueurs, étaient obligés de partager avec d'avides courtisans le produit de leurs exactions? L'argent, qui aurait dû être versé dans l'Épargne, se perdait dans mille canaux qui l'interceptaient, et il n'en parvenait au trésor qu'une faible partie.

Quelquefois les surintendants prenaient eux-mêmes, sous des noms supposés, la ferme des impôts. On accusait Fouquet de s'être fait adjuger, sous le nom de Duché, la ferme du marc d'or, ou impôt que payaient les nouveaux titulaires des offices de judicature et de finance, avant d'obtenir les provisions de leurs charges. Fouquet avait encore la ferme des sucres et cires de Rouen. Ces abus, auxquels participaient un grand nombre de familles, étaient souvent restés impunis, et Fouquet avait été encouragé par l'exemple de plusieurs de ses devanciers. Mais la fermeté de Louis XIV, éclairée par la sagacité de Colbert, avait déjoué ses plans, et il avait maintenant à rendre compte à la Chambre de justice de ses dilapidations.

Toutefois, la constatation des malversations présentait de graves difficultés. Pour convaincre Fouquet et ses complices, il fallait compulser les registres de l'Épargne, les comparer avec les ordonnances du surintendant, et

chercher à démêler, au milieu de la complication des comptes, si les billets avaient réellement été payés, ou s'il y avait eu un trafic criminel des assignations. Il était également nécessaire d'examiner plus de soixante mille pièces[1], qui concernaient les baux des fermes et les prêts faits à l'État. A ces difficultés, inhérentes aux procès d'appointement ou procès jugés sur pièces, il faut ajouter que Fouquet, ancien procureur général du parlement de Paris, était assez versé dans la chicane pour faire naître des incidents qui retardaient le jugement. Il était d'ailleurs assisté de deux avocats fort habiles, nommés Lhoste et Auzanet.

Dès le mois de décembre 1662, Fouquet présenta des requêtes de récusation contre le procureur général Talon, le greffier Foucault, et deux membres de la Chambre, Voysin et Pussort[2]. Il fallut que la Chambre statuât sur chacune de ces requêtes, ce qui entraîna de nouveaux délais[3]. Les requêtes furent rejetées; mais on avait atteint le mois de février 1663, avant que les incidents préliminaires fussent complétement vidés.

Fouquet présenta, à cette époque, une nouvelle requête pour obtenir communication de toutes les pièces, alléguant qu'elles étaient nécessaires pour sa défense[4]. Cette demande fit éclater la colère de Pussort, qui ne s'impatientait pas moins que le chancelier de la lenteur du procès; il parla, dit le *Journal d'Olivier d'Ormesson*,

[1] C'est le chiffre indiqué par Olivier d'Ormesson. (*Journal*, ibid., page 38.)

[2] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 32.

[3] *Ibid.*, p. 35-37.

[4] *Ibid.*, p. 37-38.

comme un homme transporté et hors de lui. Cependant la majorité de l'assemblée adopta les conclusions d'Olivier d'Ormesson, qui proposait de communiquer à Fouquet la copie des procès-verbaux de l'Épargne, et les pièces qu'il aurait spécialement désignées[1].

La cour, qui ne comprenait rien à ces procédures interminables, commençait à s'en irriter. Le roi se proposait de partir pour la Lorraine (août 1665); il manda au Louvre le président de Nesmond et les conseillers du parlement, avec les maîtres des requêtes. Il leur dit qu'il ne désirait que la justice, mais qu'il souhaitait une prompte expédition[2]. Olivier d'Ormesson fut ensuite appelé seul (25 août). « Étant entré dans le cabinet du roi, dit ce magistrat dans son *Journal*[3], le roi me dit qu'il avait été bien aise de me témoigner en particulier la satisfaction qu'il avait des services que je rendais; qu'il ne me recommandait point la justice, sachant que je ne pouvais avoir d'autres sentiments, mais qu'il souhaitait la diligence. Sur cela, je lui répondis que je m'estimais trop heureux que Sa Majesté eût agréables mes services, mais que l'expédition et la diligence ne dépendaient point des rapporteurs. Il me répliqua : *Je le sais bien; j'ai donné ordre à ceux qui en ont soin de la faire; ce que je souhaite, c'est que vous l'apportiez en ce qu'il dépendra de vous.* Après quoi, je pris congé et me retirai. » Les membres des parlements de province furent mandés à leur tour, et reçurent les mêmes recom-

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, ibid., p. 39.
[2] *Ibid.*, p. 45.
[3] *Ibid.*, p. 45-46.

mandations. On remarqua que Pussort et Gisaucourt, qui avaient témoigné le plus de zèle contre Fouquet, furent mieux accueillis par Louis XIV que les autres membres de la Chambre de justice[1]. Pussort surtout fut fort bien traité. Le roi lui demanda pourquoi il ne le venait point voir, ajoutant qu'il serait toujours bien reçu; il le rappela encore au moment où il sortait. Les membres de la Chambre des comptes, de Moussy et le Bossu-Le-Jau, reçurent un accueil plus froid. Quelques mots du roi leur firent comprendre qu'il était bien informé de tout ce qui se passait dans la Chambre, et qu'il était peu satisfait de leur conduite.

Dans l'espoir d'accélérer la marche du procès, on s'efforça de gagner Olivier d'Ormesson, et on résolut de changer le procureur général Talon, dont la négligence excitait les plaintes les plus vives. « M. le chancelier, écrit Olivier d'Ormesson, à la date du 27 août 1663[2], témoigna beaucoup de chagrin contre M. Talon, disant sur une affaire particulière, qui ne se jugeait pas faute de conclusions, qu'il ne s'étonnait pas de cela, et que l'on manquait à bien d'autres choses. »

Quant à Olivier d'Ormesson, il avait été blessé en plusieurs circonstances par Pussort, qui ne savait ni modérer son humeur ni dissimuler ses sentiments. Sainte-Hélène chercha à les réconcilier. « Il vint, dit d'Ormesson[3], me témoigner, de la part de M. Pussort, qu'il était bien fâché: qu'il avait toute estime pour moi,

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 46.
[2] *Ibidem*.
[3] *Ibid.*, p. 47.

et mille civilités. » Olivier d'Ormesson répondit très-froidement à ces avances. « Je suis bien aise, ajoute-t-il dans son Journal[1], de l'incivilité de M. Pussort, parce que, s'il eût saisi cette occasion pour me faire plaisir, insensiblement j'eusse pris quelque petit engagement, et je leur aurais donné un avantage sur moi; je suis fort aise de ne leur avoir aucune obligation pour conserver ma liberté. » Ce passage suffit pour montrer à quel point étaient déjà divisés les deux partis que nous avons signalés dans la Chambre.

Cependant les ministres ne désespéraient pas encore de gagner Olivier d'Ormesson. Le Tellier lui fit parler par Claude le Pelletier, qui était alors conseiller d'État, et qui devint dans la suite contrôleur général des finances[2]. Le Pelletier engagea vivement Olivier d'Ormesson à se ménager dans cette affaire délicate, et à ne pas s'exposer au ressentiment de Colbert. En même temps, la cour réservait à André d'Ormesson, père d'Olivier, un rôle important dans la cérémonie du renouvellement de l'alliance avec les Suisses, qui eut lieu au mois de novembre 1663. Les ambassadeurs des cantons venaient d'arriver, et, après avoir fait à Paris leur entrée solennelle[3], ils se rendirent à la cathédrale pour jurer le renouvellement des traités en présence du roi. André d'Ormesson fut choisi par Louis XIV pour remplir dans cette circonstance les fonctions de chancelier, en l'absence de Séguier, retenu par la maladie. Ce fut

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 47-48.
[2] *Ibid.*, p. 54-55.
[3] *Ibid.*, p. 51-52

lui qui répondit à la harangue des Suisses, et lut la formule du serment que chacun des ambassadeurs prêta, la main sur l'Évangile. Le roi prononça ensuite le même serment, et, avant de se retirer, témoigna beaucoup de bienveillance et de satisfaction à André d'Ormesson[1]. Le lendemain, 19 novembre, ce vieillard alla remercier Louis XIV, fut accueilli avec les mêmes prévenances, et reçut de Colbert une médaille d'or destinée à perpétuer le souvenir de cette cérémonie[2].

En même temps que le roi flattait la famille d'Ormesson, il changeait le procureur général de la Chambre, que l'on accusait de n'avoir pas su diriger la procédure. Le 26 novembre, Colbert déclara à Denis Talon que, les affaires du parlement exigeant sa présence, le roi le dispensait du service de la Chambre de justice. On le remplaça par deux maîtres des requêtes, Hotman et Chamillart[3]. Le second fut spécialement chargé de suivre le procès de Fouquet[4]. La cour espérait que le zèle et l'application de Chamillart, qui pourrait concentrer tous ses soins sur une seule affaire, en hâteraient la solution.

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 58.

[2] *Ibid.*, p. 60. Il existe aussi au Musée de Versailles un tableau de le Brun, qui représente la cérémonie du renouvellement de l'alliance avec les Suisses. On y reconnaît parfaitement André d'Ormesson, placé derrière Louis XIV.

[3] C'est le père du Chamillart qui, à la fin du règne de Louis XIV, fut contrôleur général des finances et secrétaire d'État de la guerre.

[4] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, ibid., p. 60-61.

CHAPITRE XLV

— 1664 —

Suite du procès de Fouquet. — Olivier d'Ormesson repousse les avances de Chamillart. — Requêtes présentées par Fouquet contre le chancelier et contre l'inventaire fait après la saisie de ses papiers (janvier 1664). — Olivier d'Ormesson fait la vérification des procès-verbaux de l'Épargne à la Bastille, où avait été transféré Fouquet. — Travail assidu de l'accusé. — Presses clandestines qui reproduisent ses *Défenses*. — Lenteur de la procédure. — Plaintes du chancelier contre Olivier d'Ormesson. — Réponse de ce dernier. — Impatience de Pussort. — L'opinion publique commence à se prononcer en faveur de Fouquet. — Turenne déclare que l'on a fait la corde trop grosse pour pouvoir l'étrangler. — Assiduité et exactitude d'Olivier d'Ormesson dans l'accomplissement de ses devoirs (janvier-juillet 1664). — Il est privé de l'intendance du Soissonnais et de la Picardie. — Violence de Colbert. — Modération de le Tellier. — Colbert vient se plaindre au père d'Olivier d'Ormesson de la conduite de son fils; réponse d'André d'Ormesson. — On blâme généralement cette démarche de Colbert. — La Chambre de justice est transférée à Fontainebleau (juin 1664), et Fouquet enfermé à Moret. — On restreint ses relations avec ses avocats à deux communications par semaine. — Fouquet présente à ce sujet une requête à la Chambre. — Elle est renvoyée au roi. — Paroles adressées par Louis XIV aux rapporteurs. — La requête de Fouquet est rejetée. — Il en présente une nouvelle pour récuser Pussort et Voysin. — Colbert s'en plaint vivement. — Le Tellier sollicite, par ordre du roi, plusieurs membres de la Chambre de justice. — La requête est rejetée. — Fermeté d'Olivier d'Ormesson. — L'instruction du procès est terminée (novembre 1664).

Le nouveau procureur général, Chamillart, fit des avances à Olivier d'Ormesson et chercha à s'entendre

avec lui sur la conduite du procès[1]; mais le rapporteur refusa de prendre aucun engagement et continua de garder l'indépendance et la dignité de son caractère. Le mois de janvier 1664 fut rempli tout entier par des incidents que faisait naître Fouquet pour retarder le jugement. Il présenta deux requêtes, l'une de récusation contre le chancelier, l'autre d'inscription de faux contre les saisies et inventaires qui avaient suivi son arrestation. La requête contre le chancelier ne fut pas admise: le conseil du roi déclara que cet officier de la couronne ne pouvait pas être récusé[2]. Quant à l'inscription de faux, elle soulevait de graves questions et touchait à des irrégularités que nous avons déjà signalées[3], et qui devaient contribuer puissamment à sauver Fouquet. Outre l'enlèvement des papiers, il y avait eu de véritables falsifications de pièces dans l'inventaire rédigé par un des commis de Colbert nommé Berryer, et signé par Pussort et Voysin, tous deux membres de la Chambre de justice[4]. Les deux juges furent maintenus, malgré les allégations de Fouquet; mais ces faits, répandus par les amis du surintendant, eurent un grand retentissement dans le public, qui commença à s'intéresser à Fouquet. On prétendait qu'on n'avait pas seulement altéré les pièces du procès qui pouvaient servir à sa défense, mais que l'on avait suborné des témoins pour déposer contre lui[5].

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, ibid., p. 71.
[2] *Ibid.*, p. 75.
[3] Ci-dessus, p. 272.
[4] *Journal d'Olivier d'Ormesson*. ibid.. p. 100-104.
[5] *Ibid*. p. 81.

Cependant Olivier d'Ormesson avait été chargé de faire, en présence de Fouquet, du procureur général de la Chambre et du greffier Joseph Foucault, la vérification des procès-verbaux des registres de l'Épargne, travail long et minutieux, que rendaient encore plus pénible les discussions qui s'élevaient sans cesse entre Chamillart et Fouquet. Ce dernier avait été transféré de Vincennes à la Bastille dès le 18 juin 1665; il y était toujours placé sous la garde de d'Artagnan. Le gouverneur de la Bastille, Bessemaux, avait été autrefois en relation étroite avec le surintendant, et les lettres qu'il lui adressait à cette époque contenaient des protestations de dévouement absolu : « Croyez, disait-il à Fouquet[1], que je suis à l'épreuve de tout pour vous et plus que personne du monde. » Et il signait : « Votre très-humble, très-obéissant et *très-fidèle* serviteur. » On s'étonnerait que ce même Bessemaux eût été maintenu comme gouverneur de la Bastille à l'époque où le surintendant y fut enfermé, si d'Artagnan et ses mousquetaires n'avaient pas veillé à ses côtés.

Pendant six mois, Olivier d'Ormesson se rendit matin et soir à la Bastille et travailla à la vérification des procès-verbaux de l'Épargne. Il s'y mit directement en rapport avec Fouquet, et il a pris soin de noter dans son Journal tous les détails relatifs au prisonnier. Il le trouva peu changé[2], sinon qu'il était plus gras, les yeux battus et le teint bilieux. Fouquet montra son logement à Olivier

[1] Lettre autographe dans les papiers de Fouquet, t. II, p. 277. Cette lettre est du 24 juillet 1661. On la trouvera à l'Appendice.

[2] *Journal*, ibid., p. 79.

d'Ormesson, les oiseaux qu'il nourrissait dans le coin d'une tour, ses livres, ses papiers, ses écritures sur le procès. Il n'avait pas été donné une seule pièce qu'il ne l'eût lui-même composée. Après l'avoir écrite, il la faisait copier par son médecin Pecquet ; puis il la relisait, la corrigeait et la faisait recopier au dehors [1]. Ce que Fouquet ne dit pas à Olivier d'Ormesson, c'est que sa femme et sa mère, qui, pendant tout le procès, montrèrent un zèle admirable pour le seconder, avaient plusieurs presses où les défenses de l'accusé étaient imprimées clandestinement. On en saisit une qui était établie vis-à-vis l'hospice des Incurables, et les ouvriers furent envoyés à la Bastille; mais madame Fouquet en avait trois autres : une à Montreuil, une seconde au faubourg Saint-Antoine et la troisième en Champagne, à Nogent-l'Artaud [2]. Elles échappèrent à toutes les recherches des agents de Colbert et répandirent en grand nombre les pièces qui pouvaient contribuer à ramener l'opinion publique en faveur de Fouquet. L'accusé se défendait d'ailleurs avec habileté et faisait preuve, dans ses discussions avec Chamillart, de beaucoup d'adresse et de présence d'esprit.

Malgré le zèle et l'assiduité d'Olivier d'Ormesson, qui consacrait toutes ses journées à la vérification des procès-verbaux de l'Épargne, ce travail avançait lentement.

[1] *Journal*, ibid. Ce travail assidu a produit les nombreux volumes qui portent le titre de *Défenses de Fouquet*. On y trouve les requêtes adressées à la Chambre de justice, les réponses aux productions du procureur général, en un mot toutes les pièces du procès.

[2] *Histoire de la Détention des philosophes et gens de lettres*, etc., par Delort, t. I, p. 21.

Il fallait, après chaque séance, rendre compte du résultat à la Chambre de justice; c'était la conséquence de l'arrêt qui avait décidé que Fouquet serait jugé sur pièces ou, comme on disait alors, par appointement. Le chancelier ne cessait de se plaindre des longueurs de cette procédure, alléguant que, si l'on écoutait toujours l'accusé, on ne finirait jamais[1]. Il blâma la conduite d'Olivier d'Ormesson[2] avec une aigreur qui émut ce magistrat, malgré la modération de son caractère. Il prit la parole et répondit au chancelier : « Monsieur, vous savez bien que, lorsque l'on a désiré que j'exécutasse l'arrêt[3], voyant M. de Sainte-Hélène hors d'état de venir à la Bastille[4], j'ai prié que vous voulussiez nommer un autre de Messieurs pour travailler avec moi, non pas que je me défiasse de mon cœur, mais de mes lumières et de ma connaissance, et parce que je me croyais obligé d'être plus réservé à cause de la qualité de rapporteur[5]. » Olivier d'Ormesson avoue que, malgré son calme habituel, il était irrité des attaques perpétuelles de Séguier. « Je dis à plusieurs de la Chambre, ajoute-t-il, que je n'aimais pas qu'on me donnât le fouet tous les matins, et que M. le chancelier était une manière de correcteur que je ne souffrirais pas[6]. »

Pussort ne manifestait pas moins d'impatience que

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, ibid., p. 82.

[2] *Ibid.*, p. 87.

[3] Il s'agit de l'arrêt qui ordonnait de communiquer à Fouquet les pièces du procès et principalement les procès-verbaux des registres de l'Épargne.

[4] Sainte-Hélène était atteint de la goutte.

[5] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, ibid.

[6] *Ibid.*, p. 88.

Séguier. Il soupirait, se fâchait, grondait contre la longueur du procès et s'en prenait à tout le monde[1]. Ces incidents, que la malveillance exagérait, étaient avidement recueillis par les amis de Fouquet. On avait réveillé les vieilles haines contre le chancelier, « ce Pierrot déguisé en Tartufe, » comme l'appelait Arnauld d'Andilly. Pussort était accusé d'une partie des réformes de son neveu Colbert, réformes qui blessaient de nombreux intérêts et lui suscitaient des ennemis. On opposait à la passion et à la violence de ces juges la conduite de Fouquet, sa patience, sa résignation. D'Artagnan lui-même faisait l'éloge de son prisonnier. « Il me dit, raconte Olivier d'Ormesson[2], que M. Fouquet avait été d'abord trois semaines fort inquiet et étonné, mais que, son esprit s'étant calmé, il s'était fort possédé depuis et s'était mis dans une grande dévotion ; qu'il jeûnait toutes les semaines le mercredi et le vendredi, et, outre ce, le samedi au pain et à l'eau ; qu'il se levait avant sept heures, faisait sa prière et après travaillait jusqu'à neuf heures ; qu'il entendait ensuite la messe ; que son conseil[3] venait tous les jours à dix heures et sortait à midi ; qu'il dînait, puis travaillait et ne se couchait qu'à onze heures. Pecquet, son médecin, me dit qu'il avait pensé mourir à Angers de la fièvre triple-quarte. » Fouquet avait composé dans sa prison, outre ses *Défenses*, les *Heures de la Conception de Notre-Dame* et traduit un psaume[4].

[1] Ce sont les termes mêmes d'Oliv. d'Ormesson. *Journal*, ibid. p. 90.
[2] *Journal*, ibid., p. 92.
[3] Les avocats Lhoste et Auzanet.
[4] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, ibid., p. 80.

Aux sentiments de compassion qu'inspiraient naturellement le malheur et la résignation d'un ministre naguère si puissant venait se joindre l'indignation contre les faussaires. Le travail patient et consciencieux d'Olivier d'Ormesson faisait ressortir leurs fraudes ; lui-même l'affirme dans son Journal [1] : « Je trouvai sept ou huit lignes du procès-verbal entièrement fausses, n'y ayant rien de semblable dans les registres [2], et je ne puis comprendre comment on peut inventer des choses qui ne sont point et les rapporter comme si elles étaient. » La Chambre, informée de ces faux, s'en indigna aussi vivement qu'Olivier d'Ormesson [3]. Berryer, qui en était le principal auteur, fut blâmé sévèrement, et les membres de la Chambre (Pussort et Voysin) qui avaient signé le procès-verbal n'échappèrent pas à la censure. Les chansons, les poésies satiriques, commençaient à pleuvoir sur les juges hostiles à Fouquet [4]. Au contraire, on applaudissait ceux qui se montraient indépendants. Turenne lui-même en donnait l'exemple. « Je fus voir M. de Turenne, dit Olivier d'Ormesson [5], qui me parla de ma réponse à M. Pussort, et me dit que les honnêtes gens l'avaient fort approuvée [6] ; qu'on avait fait la corde si grosse qu'on ne pouvait plus la serrer pour

[1] *Journal*, t. II, p. 100, à la date du 19 février 1664.

[2] Il s'agit toujours des registres de l'Épargne.

[3] *Journal*, ibid., p. 114-116.

[4] *Ibid.*, p. 117.

[5] *Ibid.*, p. 120.

[6] Olivier d'Ormesson avait répondu à Pussort qui lui reprochait d'avoir pris parole de Fouquet pour limiter le travail de vérification des procès-verbaux de l'Épargne : « Monsieur, en justice, je ne prends point de parole et je n'en donne point. » (*Journal*, p. 115.)

étrangler M. Fouquet, et qu'il ne fallait d'abord qu'une cordelette. »

D'autres, il est vrai, prétendaient que cette impartialité d'Olivier d'Ormesson n'était pas sincère : qu'il traînait à dessein le procès en longueur, et qu'il se laissait gouverner par sa parente madame de Sévigné. Ces reproches étaient répétés jusque dans sa famille par un de ses frères, Nicolas d'Ormesson, de l'ordre des Minimes[1]. « Je lui parlai de cela avec mépris, ajoute le rapporteur, et néanmoins l'engageai à ne plus tenir de pareils discours. »

Sans s'inquiéter de ces attaques, Olivier d'Ormesson continua de s'acquitter avec le même zèle et la même intégrité de la tâche pénible qui lui était imposée. Il se rendait de grand matin à la Bastille pour hâter la vérification des procès-verbaux, et il y travailla avec cette assiduité pendant six mois (janvier-juillet 1664). « Ce qui donna du chagrin à M. Fouquet, dit le rapporteur[2]; il déclara qu'il ne pouvait résister au travail, et que c'était le moyen le plus sûr pour en venir à bout et l'opprimer. »

Malgré ce zèle, Olivier d'Ormesson n'échappa pas à la vengeance des ennemis de Fouquet. N'ayant pu le gagner, ils résolurent de le punir de son impartialité et de frapper un coup qui intimidât la Chambre. Ils lui firent enlever l'intendance de Picardie et du Soissonnais, qu'il avait conservée jusqu'alors[3]. Olivier d'Ormes-

[1] *Journal*, ibid., p. 120. — Voy. aussi p. 124.
[2] *Journal*, ibid., p. 132.
[3] *Ibid.*, p. 155.

son supporta cette injustice avec patience, et sa femme [1] montra la même fermeté. « Je suis obligé de remarquer, dit-il dans son Journal, que, ayant annoncé cette nouvelle à ma femme, il ne se peut la recevoir plus sagement qu'elle fait et avec plus de force, et que mon fils m'a fait paraître en cela des sentiments fort sages et fort prudents. » C'était Colbert qui avait privé d'Ormesson de son intendance, et il continua, pendant tout le procès, de montrer un acharnement dont les amis de Fouquet ne manquèrent pas de profiter.

Quant à le Tellier, que des écrivains modernes ont représenté comme aussi implacable que Colbert [2], il s'efforçait, au contraire, de rejeter sur ses collègues l'odieux de ce procès. Olivier d'Ormesson l'ayant été visiter après sa disgrâce [3], il le fit entrer dans son jardin, lui fit mille civilités, l'engageant à ne témoigner aucun ressentiment, mais à suivre toujours le même chemin, sans faire ni plus ni moins, afin que l'on ne crût pas qu'il cédât à la crainte ni qu'il voulût se venger. Il lui parla ensuite du procès, des fautes qu'on y avait faites et entra dans le détail, ajoutant, comme l'avait déjà dit Turenne [4], qu'on avait fait la corde trop grosse ; qu'on ne pouvait plus la serrer ; qu'il ne fallait d'abord qu'une chanterelle [5].

[1] Olivier d'Ormesson avait épousé, le 22 juillet 1640, Marie de Fourcy, qui appartenait aussi à une ancienne famille parlementaire.

[2] Delort dit que « le Tellier fut le plus implacable des persécuteurs de Fouquet. » Tome I de l'*Histoire de la Détention des philosophes*, etc., p. 25.

[3] *Journal*, ibid., p. 154.

[4] Ci-dessus, p. 573-574.

[5] Corde de luth ou de violon la plus déliée.

Le procès n'avançait guère au milieu de tous ces incidents, qui agitaient l'opinion publique. On était arrivé au mois de mai 1664, et la cour se disposait, suivant l'usage, à aller passer le printemps et l'été à Fontainebleau. Colbert, qui devait l'accompagner, résolut de faire une démarche personnelle auprès du père d'Olivier d'Ormesson, dans l'espérance que ce vieillard engagerait son fils à abréger la procédure. Il se rendit en effet, le 3 mai, chez André d'Ormesson [1], et, après les premières civilités, il lui dit qu'il venait le trouver de la part du roi pour se plaindre de ce que son fils, bien loin d'apporter toutes les facilités possibles pour terminer le procès de Fouquet, semblait, au contraire, affecter la longueur. Le roi était persuadé, ajouta-t-il, de la droiture de ses intentions et ne voulait pas contraindre ses sentiments, mais il désirait terminer ce procès. La Chambre de justice ruinait toutes les affaires, et il était fort extraordinaire qu'un grand roi, craint de toute l'Europe, ne pût pas faire achever le procès d'un de ses sujets.

André d'Ormesson, sans s'émouvoir de ces reproches, répondit qu'il était fâché que le roi ne fût pas satisfait de la conduite de son fils. Il savait que ses intentions étaient bonnes, et qu'il pratiquait ce qu'il lui avait toujours recommandé : craindre Dieu, servir le roi et rendre la justice sans acception de personne. Quant à la longueur du procès, elle ne venait pas de lui, mais de l'étendue et de l'importance de l'affaire, dans laquelle,

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*. t. II, p. 156, 157 et 158.

au lieu de deux ou trois chefs d'accusation, on en avait fait entrer trente ou quarante. Comment supposer que le rapporteur cherchait à plaire à Fouquet, dont la fortune était ruinée, et à déplaire au roi, de qui dépendaient toutes les grâces?

Colbert répliqua qu'on remarquait que le rapporteur insistait plus sur les raisons alléguées par Fouquet que sur celles du procureur général. A cette accusation André d'Ormesson répondit qu'un rapporteur était obligé de faire valoir toutes les raisons, et que son fils se conduisait si prudemment, que l'on ne pouvait découvrir ses sentiments. Il persisterait dans cette conduite, ajouta-t-il, quoiqu'on lui eût enlevé l'intendance du Soissonnais. Ils n'avaient que peu de biens : mais c'était une fortune qui leur venait de leurs pères et dont ils sauraient se contenter, rendant la justice sans aucune considération d'intérêt. Sur quoi, Colbert ayant déclaré qu'on savait que le rapporteur était zélé pour la justice, mais qu'on désirait la prompte expédition du procès, André d'Ormesson dit que son fils donnait tout son temps à cette affaire; qu'il y travaillait matin et soir sans perdre un instant, et qu'il faisait tout ce qui dépendait de lui pour en hâter la marche.

Après une conversation qui avait duré environ une demi-heure, Colbert sortit avec un visage fort sérieux, comme le remarque Olivier d'Ormesson[1]. Cette démarche fit beaucoup de bruit et ne tourna pas à l'honneur du ministre. « Tout le monde blâme M. Colbert,

[1] *Journal*, t. II, p. 156.

écrit Olivier d'Ormesson [1], de se charger lui-même des messages désagréables; d'avoir voulu voir lui-même M. Boucherat pour faire plus d'éclat et augmenter l'injure [2], vu que la même chose se pouvait faire sans bruit, M. le Tellier s'étant offert de lui parler; puis d'avoir voulu venir parler lui-même à mon père. Oter M. Boucherat, homme de bien et de réputation, de la Chambre de justice, c'était faire connaître que les intentions étaient mauvaises. M'ôter l'intendance de Soissons, c'était me faire honneur et se charger de honte, en faisant croire que l'on désirait des choses injustes et que j'avais assez d'honneur pour y résister; c'était achever de gâter le procès en faisant injure au rapporteur, et me mettant hors d'état de leur être favorable quand j'en aurais le dessein; car l'on attribuerait mes sentiments à crainte ou à intérêt et non pas à justice. Et, pour comble, élever Berryer et le faire conducteur public de toutes les affaires de la Chambre de justice, c'était faire gloire d'infamie et de honte; car Berryer est le plus décrié des hommes. »

La magistrature, qui avait alors une si grande influence, partageait les sentiments exprimés par Olivier d'Ormesson et les témoignait hautement. Tous ses amis et ceux de son père s'empressèrent de venir les féliciter [3]. La disgrâce infligée au rapporteur devint pour lui

[1] *Journal*, t. II, p. 138-139.

[2] Boucherat était resté membre de la Chambre de justice pour les procès autres que celui de Fouquet. Il en fut éloigné à cette époque, sous prétexte qu'il était le conseil de M. de Guénégaud, un des trésoriers de l'Épargne. (*Journal*, ibid., p. 135.

[3] *Journal*, ibid., p. 141.

un titre glorieux : « On en parle avec tout l'honneur et toute l'estime possibles, dit-il lui-même, aussi bien que de la réponse de mon père à M. Colbert. Elle a été publique dès le même jour, et tout le monde en témoigne une grande joie. »

Il était évident que la Chambre de justice subissait de plus en plus l'influence de l'opinion, qui se déclarait hautement contre les persécuteurs de Fouquet. Pour la soustraire à cette pression, on résolut de la transférer à Fontainebleau, où la cour venait de se rendre. Elle reçut, en effet, l'ordre de l'y suivre, au mois de juin 1664, et y siégea pendant deux mois [1]. Fouquet, Delorme et les trésoriers de l'Épargne, toujours confiés à la garde de d'Artagnan et de ses mousquetaires, furent conduits et enfermés au château de Moret [2]. La Chambre continua d'entendre à Fontainebleau, comme à Paris, la lecture des nombreuses pièces du procès, les résumés des rapporteurs, les productions du procureur général sur les prêts faits à l'État, sur les fermes des impôts, sur le trafic des assignations et les autres griefs dirigés contre Fouquet, ainsi que les réponses écrites de l'accusé. Elle eut également à prononcer sur de nouvelles requêtes présentées par Fouquet.

La première était relative au conseil qu'on lui avait accordé à Paris et qu'on lui supprimait en partie à Moret [3]. On ne lui permettait de communiquer avec ses avocats que deux fois par semaine, le mardi et le ven-

[1] *Journal*, t. II, p. 162.
[2] *Ibid.*, p. 164.
[3] *Ibid.*, p. 171.

dredi, et encore en présence de d'Artagnan. Comme cette mesure avait été adoptée par ordre du roi, la Chambre enjoignit aux rapporteurs de remettre la requête à Louis XIV et de le prier de prononcer. Le roi, après l'avoir reçue des mains des rapporteurs[1] et en avoir pris connaissance, leur donna audience le lendemain et leur adressa des paroles qu'Olivier d'Ormesson a pris soin de conserver textuellement dans son Journal[2] : « Lorsque je trouvai bon, leur dit Louis XIV, que Fouquet eût un conseil libre, j'ai cru que son procès durerait peu de temps; mais il y a deux ans qu'il est commencé et je souhaite extrêmement qu'il finisse. Il y va de ma réputation. Ce n'est pas que ce soit une affaire de grande conséquence; au contraire, je la considère comme une affaire de rien. Mais dans les pays étrangers, où j'ai intérêt que ma puissance soit bien établie, l'on croirait qu'elle n'est pas grande, si je ne pouvais venir à bout de faire terminer une affaire de cette qualité contre un misérable[3]. Je ne veux néanmoins que la justice; mais je souhaite voir la fin de cette affaire, de quelque manière que ce soit. Quand la Chambre a cessé d'entrer et qu'il a fallu transférer M. Fouquet à Moret, j'ai dit à d'Artagnan de ne plus lui laisser parler les avocats, parce que je ne voulais pas qu'il fût averti du jour de son départ. Depuis qu'il a été à Moret, je lui ai dit de ne les laisser communiquer avec

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 172-173.

[2] *Ibid.*, p. 174-175.

[3] Olivier d'Ormesson remarque plus loin p. 176 qu'il y eut dans les paroles du roi *des mots durs*, et ajoute qu'il les retrancha dans le rapport qu'il fit de son audience à la Chambre de justice.

lui que deux fois la semaine, et en sa présence, parce que je ne veux pas que ce conseil soit éternel, et j'ai su que les avocats avaient excédé leur fonction, avaient porté et reporté des paquets et tenu un autre conseil au dehors, quoiqu'ils s'en défendent fort; et puis, dans ce projet, par lequel il voulait bouleverser l'État [1], il doit faire enlever le procès et les rapporteurs. C'est ce qui m'a fait donner cet ordre, et je crois que la Chambre s'y conformera [2]. Je m'en remets néanmoins à ce qu'elle fera sur la requête de M. Fouquet et si elle voudra y mettre quelqu'un de sa part. Je ne veux que la justice, et sur tout cela, je prends garde à tout ce que je vous dis; car, quand il s'agit de la vie d'un homme, je ne veux pas dire une parole de trop. La Chambre donc ordonnera ce qu'elle trouvera à propos. J'aurais pu vous dire mes intentions dès hier; mais j'ai voulu voir la requête, et je me la suis fait lire avec application; on est bien aise de savoir ce qu'on a à dire. Je vous ai dit mes intentions, et je vous rends la requête, afin que la Chambre y délibère. »

Après avoir rapporté ces paroles de Louis XIV, Olivier d'Ormesson ajoute : « Je ne veux pas omettre une circonstance qui me parut fort belle au roi : c'est qu'étant demeuré tout court au milieu de son discours, il demeura quelque temps à songer pour se reprendre et

[1] Projet trouvé à Saint-Mandé. Voy. t. I des *Mémoires sur Fouquet*, p. 360 et 488. Ce passage prouve quelle impression la lecture de ce projet avait faite sur l'esprit du roi.

[2] Il y a dans le manuscrit *y adjoustera*, et j'ai reproduit ce mot dans le texte du *Journal*, t. II, p. 175, lig. 4. Le sens est, je crois, *s'y ajustera*, *s'y conformera*.

nous dit : *J'ai perdu ce que je voulais dire*. Il songea encore assez de temps, et ne retrouvant point ce qu'il avait médité, il nous dit : *Cela est fâcheux; car en ces affaires, il est bon de ne rien dire que ce qu'on a pensé.* »

La Chambre de justice, à laquelle Louis XIV avait laissé le soin d'accorder à Fouquet un conseil libre ou restreint, adopta ce dernier parti. Il fut décidé, suivant l'avis d'Olivier d'Ormesson [1], que les communications de l'accusé avec ses avocats n'auraient lieu que deux fois par semaine. On remarqua, dans cette délibération, la violence avec laquelle opina Voysin, dont le fils devint chancelier à la fin du règne de Louis XIV. « La Chambre de justice, disait-il [2], n'avait été établie que pour M. Fouquet, et cependant depuis deux ans elle n'avait encore rien fait pour ce procès. Le roi savait que M. Fouquet était un homme d'intrigue; il connaissait son génie. » Il continua avec un tel emportement, que le chancelier même en était peiné [3]. Quoique la Chambre n'eût pas partagé les avis passionnés de Voysin, on trouva à Paris qu'elle avait cédé aux influences hostiles à l'accusé, et que l'air de Fontainebleau donnait d'autres sentiments que celui de Paris [4].

Une autre requête de Fouquet donna lieu à des discussions plus vives. Il y demandait à la Chambre l'autorisation de poursuivre Colbert comme ayant soustrait une partie de ses papiers, et subsidiairement prétendait

[1] *Journal*, t. II, p. 177-178.

[2] *Ibid.*, p. 178.

[3] *Ibidem*.

[4] Ce sont les termes mêmes d'Olivier d'Ormesson (*Journal*, ibid., p. 181).

que Pussort ne devait pas être admis à délibérer sur cette requête, parce qu'il était parent de Colbert[1]. A cette occasion, le chancelier s'éleva avec force contre Fouquet[2] et soutint qu'avancer, comme il le faisait, que Colbert lui avait enlevé ses papiers, c'était faire injure au roi, qui se servait de ce ministre dans ses affaires les plus importantes. Le chancelier fit ensuite un éloge pompeux et mérité de Colbert. Enfin une décision du roi trancha la question[3]: elle se fondait sur les raisons d'État que faisait valoir le chancelier : « Le roi, disait-il, avait dû faire saisir les papiers d'un surintendant qui avait eu le maniement des affaires les plus délicates pour le gouvernement intérieur et extérieur de la France[4].» Mais le public ne fut pas de cet avis, et on continua de se plaindre d'une mesure qui, aux yeux de bien des gens, frappait tout le procès de nullité.

L'altération des inventaires était encore un des actes reprochés aux ennemis de Fouquet. Une nouvelle requête de l'accusé, se fondant sur ces illégalités, demandait la récusation de Pussort et de Voysin[5]. Cette affaire paraissait fort délicate: car il était évident que la Chambre, où les avis étaient partagés et l'opinion encore flottante, ne prononcerait pas la condamnation de Fouquet, si les deux juges qui le poursuivaient avec le plus d'ardeur étaient éloignés. Aussi Colbert fit-il les plus vives instances pour que la requête de récusation fût

[1] *Journal*, t. II, p. 195.
[2] *Ibid.*, p. 195.
[3] *Ibid.*, p. 219-220.
[4] *Ibid.*, p. 220.
[5] *Ibid.*, p. 205-208.

rejetée. Il s'adressa au roi et se plaignit vivement d'Olivier d'Ormesson, qu'on savait favorable à la requête; il lui dit que ce magistrat attaquait sa famille à l'honneur[1], déclarant que, si l'on prononçait la récusation, il ne pourrait plus servir, ni son oncle Pussort, qui depuis trente ans avait vécu avec une réputation intacte; que le rapporteur le traitait de faussaire. En un mot, il récrimina avec la dernière violence contre Olivier d'Ormesson.

Louis XIV, cédant aux pressantes sollicitations de Colbert, chargea le Tellier, qui se ménageait habilement entre les deux partis, d'aller trouver en son nom quelques-uns des membres de la Chambre et d'obtenir d'eux que Pussort ne fût pas récusé[2]. Le Tellier, avant de faire une pareille démarche auprès d'Olivier d'Ormesson, fit pressentir son opinion par Claude le Pelletier, et ayant reconnu que d'Ormesson persistait avec une fermeté inébranlable dans son avis, il s'abstint de faire près de lui une démarche qui aurait compromis l'autorité du roi[3]. La majorité de la Chambre, entraîné par les instances que les ministres faisaient au nom même de Louis XIV, rejeta la requête de récusation[4].

Dans toutes ces circonstances, Olivier d'Ormesson sacrifia son intérêt à sa conscience; il vota contre l'opinion que la cour voulait faire prévaloir[5]; il perdit son

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 208
[2] *Ibid.*, p. 210-211.
[3] *Ibid.*, p. 211.
[4] *Ibid.*, p. 211-213.
[5] Ce n'est pas seulement dans le *Journal d'Olivier d'Ormesson* que nous

avenir comme magistrat ; mais il mérita de vivre dans la postérité comme un des juges les plus intègres. En même temps il poursuivait avec un labeur infatigable la rude tâche qui lui avait été imposée. Chaque jour il exposait avec méthode et clarté devant la Chambre les questions obscures et embrouillées des avances, des assignations, des fermes, des procès-verbaux de l'Épargne ; il analysait les accusations et les défenses, et expliquait nettement ce long et difficile procès. Cette tâche préliminaire ne fut terminée que le 12 novembre 1664[1]. Ce fut alors seulement que la Chambre put faire comparaître devant elle l'accusé, qui avait été ramené à la Bastille en même temps que la cour et les juges rentraient à Paris. Son retour avait été signalé par une scène touchante : la femme de Fouquet, qui n'avait pas obtenu la permission de le voir depuis son arrestation, l'attendit près de Charenton au moment où on le ramenait à la Bastille. D'Artagnan, qui sut dans toutes ces circonstances concilier son devoir avec l'humanité, fit ralentir la marche de la voiture. Madame Fouquet put s'approcher de la portière et embrasser son mari[2]. Il y avait là bien d'autres personnes de distinction qui venaient donner au prisonnier un témoignage de sympathie et d'affection.

en trouvons la preuve. Le *Journal de Foucault*, rédigé sous l'influence de Colbert, peut servir à contrôler le témoignage d'Olivier d'Ormesson, et il le confirme sur tous les points essentiels.

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, ibid., p. 258.

[2] *Ibid.*, p. 264.

CHAPITRE XLVI

— 1664 —

L'opinion publique se prononce en faveur de Fouquet. — Causes de ce changement : longueur et étendue du procès; nombreuses familles qui y sont impliquées. — Relations des financiers avec la magistrature et la noblesse. — Madame Duplessis-Guénégaud. — Caractère de Colbert. — Une partie du clergé est favorable à Fouquet. — Remboursement des rentes mai 1664; mécontentement qui en résulte. — Sonnet du poëte Besnault contre Colbert. — Loret ne veut pas croire aux crimes imputés à Fouquet. — Pierre Corneille reste fidèle au surintendant malheureux et célèbre le courage de ses défenseurs. — Élégie de la Fontaine aux *Nymphes de Vaux*. — Ode adressée par ce poëte à Louis XIV pour solliciter la grâce de Fouquet. — La Fontaine s'éloigne de Paris, probablement d'après un ordre du roi. — Sympathie qu'excite le sort de Pellisson. — Lettre de Racine à son sujet. — Légendes sur la captivité de Pellisson. — Mémoires et vers qu'il compose en faveur de Fouquet. — Il est soumis à une surveillance plus sévère. — *Requête de Pellisson à la Postérité.*

L'indignation, qui, après l'arrestation de Fouquet, avait éclaté si vivement contre lui, avait fait place peu à peu à des sentiments tout opposés. On plaignait le surintendant, on s'apitoyait sur son sort et on maudissait hautement ses persécuteurs. Plusieurs causes avaient contribué à ce changement : d'abord la longueur du procès et la compassion naturelle pour le malheur. Depuis trois ans, de nombreuses familles, impliquées dans

les poursuites judiciaires contre les financiers, étaient menacées de ruine. Abattues au premier moment, elles s'étaient peu à peu relevées. Les financiers tenaient par des alliances à la magistrature et à la noblesse; il y avait bien peu d'anciennes familles qui n'eussent adopté la maxime attribuée à madame de Grignan : « Qu'il faut de temps en temps fumer les meilleures terres. » On remarqua, au lit de justice du 29 avril 1665, que mesdames de Brancas, de Lyonne, d'Estrées et la présidente le Pelletier, étaient les filles de financiers nommés Garnier, Payen, Morin et Fleuriau[1]. Il était donc naturel qu'un procès qui frappait les plus riches traitants inquiétât la noblesse comme la magistrature et excitât leurs plaintes.

Sans insister sur les nombreux financiers enveloppés dans la disgrâce de Fouquet et condamnés plus tard à payer cent dix millions d'amende, il suffira de parler d'une de ces familles, celle des Guénégaud. Le trésorier de l'Épargne, Claude de Guénégaud, frère d'un des secrétaires d'État, avait été enfermé à la Bastille et impliqué dans le procès de Fouquet. Sa femme s'occupa de ses affaires avec un zèle admirable[2]. Cette dame avait de nombreux amis, parmi lesquels se faisait remarquer Arnauld d'Andilly, et à en juger par les Mémoires du temps, elle méritait la plus vive sympathie :

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 555. Comparez les *Mémoires de Saint-Simon* où l'on trouve (édit. Hachette, in-8, t. IV, p. 250-251 des renseignements sur madame de Lyonne. Le même auteur, parlant de la mort de la maréchale d'Estrées, s'exprime ainsi : « Elle étoit fille d'un riche financier, nommé Morin, qu'on appeloit Morin le Juif. »

[2] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 107, 118, 119, 217.

« Son esprit, dit Arnauld d'Andilly, son cœur et sa vertu semblent disputer à qui doit avoir l'avantage. Son esprit est capable de tout, sans que son application aux plus grandes choses l'empêche d'en avoir en même temps pour les moindres. Son cœur lui aurait, dans un autre sexe, fait faire des actions de courage tout héroïques, et sa vertu est si élevée au-dessus de la mauvaise fortune, que ce ne serait pas la connaître que de la croire capable de se laisser éblouir par l'une et abattre par l'autre[1]. » Madame Duplessis-Guénégaud était le centre d'une nombreuse et brillante société, qui s'associa à ses efforts pour sauver son mari et Fouquet.

Colbert contribuait encore par sa froideur glaciale à augmenter les sympathies pour les accusés. On opposait à sa rudesse les manières affables et prévenantes de l'ancien surintendant. Les courtisans, qui redoutaient la sévérité du contrôleur général, l'avaient surnommé *le Nord*. Dans des couplets satiriques, qui expriment leurs regrets, on disait à Colbert :

> Vous ne méritez pas notre surintendance,
> Déplorable jouet du sort et de la cour;
> Quand vous l'aviez, Fouquet, on ne parlait en France
> Que de paix, que de ris, que de jeux, que d'amour[2].

Colbert, tout entier aux réformes qu'il méditait pour la grandeur et la prospérité du royaume, ne s'inquiétait guère de ces coups d'épingle. Il poursuivait son but, qui était l'amélioration du système financier de la

[1] *Mémoires d'Arnauld d'Andilly*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 470.
[2] Recueil de Maurepas, Bibl. imp., mss., t. II, f^os^ 461-465.

France, l'allégement des charges du trésor public par le retranchement ou le remboursement d'une partie des rentes et le développement de la richesse nationale par les progrès de l'industrie, du commerce, de la marine et des colonies. Les classes qui ne contribuaient pas par leur travail à la prospérité publique, et entre autres les rentiers, la magistrature, le clergé, se sentaient menacées. On savait que, outre la réduction des rentes, le contrôleur général réclamait la diminution du prix des charges de judicature et des modifications dans les lois qui régissaient les couvents, dont le nombre lui paraissait excessif[1]. Comment s'étonner que les rentiers, les magistrats et une partie du clergé soient entrés dans l'opposition qui se forma contre Colbert et entrava ses réformes? Fouquet profita de ces dispositions. Beaucoup de membres du clergé s'intéressaient vivement à sa cause. Claude Joly, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, paroisse d'Olivier d'Ormesson, en parla plusieurs fois au rapporteur[2]. Tous les dévots étaient pour Fouquet, comme le disait Foucault[3], et avaient trouvé moyen de l'informer de ce qui pouvait l'intéresser. Ainsi, sous les verrous de la Bastille,

[1] « Les moines et les religieuses, disait Colbert dans un mémoire au roi, non-seulement se soulagent du travail qui iroit au bien commun, mais même privent le public de tous les enfants qu'ils pourroient produire pour servir aux fonctions nécessaires et utiles. Pour cet effet, il seroit peut-être bon de rendre les vœux de religion un peu plus difficiles et de reculer l'âge pour les rendre valables, même retrancher l'usage des dots et pensions des religieuses. » Ce mémoire de Colbert a été publié dans la *Revue rétrospective*, 2e série, t. IV, p. 257-258.

[2] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 117.

[3] *Ibidem*.

il était prévenu, avec une étonnante exactitude, des démarches de Chamillart et des entrevues secrètes que ce dernier avait avec les commis de Colbert[1]. Nous ne pouvons que deviner les influences mystérieuses qui agissaient en faveur de Fouquet. Les femmes, pour lesquelles il s'était perdu, l'avaient toujours aimé et protégé; elles ne l'oublièrent certainement pas dans une circonstance où il s'agissait de son salut. Madame de Sévigné, mademoiselle de Scudéry, madame d'Asserac, madame Duplessis-Guénégaud, la comtesse de Maure, s'intéressaient vivement à lui[2]. Combien d'autres nous sont restées inconnues, qui contribuèrent à former en sa faveur une de ces ligues dont la puissance est irrésistible! La conduite admirable de la femme et de la mère de Fouquet, leur patience, leur zèle, leur courage à toute épreuve, donnaient un noble exemple et trouvèrent de nombreux imitateurs.

Le remboursement des rentes, qui coïncida avec le procès de Fouquet, contribua encore à agiter et à soulever l'opinion publique. Colbert avait déjà fait rendre, avant 1664, plusieurs ordonnances qui diminuaient le revenu des rentiers[3]. Boileau y fait allusion dans les vers si connus :

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 116.

[2] S'il en fallait de nouvelles preuves, il suffirait de relire quelques-unes des lettres de madame de Sévigné. « Je viens de souper à l'hôtel de Nevers, écrivait-elle à Pomponne, nous avons bien causé, la maîtresse du logis madame Duplessis-Guénégaud et moi, sur ce chapitre le procès de Fouquet. Nous sommes dans des inquiétudes qu'il n'y a que vous qui puissiez comprendre. »

[3] Voy. plus haut, p. 546-549, les plaintes de Colbert sur la conduite du premier président à l'occasion de ces mesures. On était alors en 1662.

Quel sujet inconnu vous trouble et vous altère ?
D'où vous vient aujourd'hui cet air sombre et sévère,
Et ce visage enfin plus pâle qu'un rentier
A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier ?

Mais ce fut surtout au mois de mai 1664 qu'éclata le mécontentement des rentiers. On avait fait afficher un arrêté, en date du 24 mai, par lequel le roi annonçait l'intention de faire rembourser toutes les rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris établies depuis vingt-cinq ans, et ordonnait aux rentiers de remettre leurs titres à une commission composée de MM. d'Aligre, de Sève et Colbert, membres du conseil royal institué par Louis XIV pour régler l'administration financière, et de M. Marin, intendant des finances[1]. Aussitôt les rentiers coururent à l'Hôtel de Ville et firent entendre les plaintes les plus vives. « Le chagrin paraît sur le visage de chacun, dit Olivier d'Ormesson[2], n'y ayant personne qui ne soit intéressé à cette suppression des rentes, soit par la perte de son revenu, soit parce qu'il ne reste plus où placer son argent. »

Les discussions auxquelles cette mesure donna lieu retentissaient jusque dans le sein de la Chambre de justice. Le chancelier en prenait fortement la défense et s'élevait contre la conduite des rentiers. « S'assembler en tumulte était, disait-il[3], une chose fort étrange ; il fallait respecter la majesté des rois ; les séditions se brisaient contre elle comme les flots de la mer contre le sable. On reconnaissait dans ces mouvements l'esprit

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 149.
[2] *Ibid.*, p. 150.
[3] *Ibid.*, p. 152.

qui avait excité les derniers troubles ; il y avait des gens qui n'étaient pas rentiers qui s'y mêlaient, comme le diable dans l'orage. On savait qu'on avait envoyé des courriers dans les provinces. » Pussort se joignait au chancelier et disait aussi que c'était la Fronde ; mais que tout irait bien, et que celui qui attacherait le grelot serait bien hardi[1].

L'émotion causée par le remboursement des rentes ne tarda pas, en effet, à se calmer, et tout se termina par des épigrammes :

De nos rentes, pour nos péchés,
Si les quartiers sont retranchés,
Pourquoi nous émouvoir la bile?
Nous n'aurons qu'à changer de lieu :
Nous allions à l'Hôtel de Ville,
Et nous irons à l'Hôtel-Dieu[2].

Toutefois l'agitation des esprits était réelle et favorable à Fouquet. Ses amis l'entretenaient avec soin. Les poëtes et les artistes, dont le zèle pour sa cause ne se démentit jamais, ne cessaient de travailler en sa faveur. Hesnault, un des moins connus entre les poëtes qui recevaient des pensions de Fouquet, s'illustra par le vigoureux sonnet qu'il lança contre Colbert :

Ministre avare et lâche, esclave malheureux,
Qui gémis sous le poids des affaires publiques,
Victime dévouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré sous un titre onéreux :

Vois combien des grandeurs le comble est dangereux;
Contemple de Fouquet les funestes reliques,

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 153.

[2] Ces vers sont du chevalier de Cailly, connu sous le nom de *d'Aceilly*, mort en 1675. — Les rentes se payaient alors à l'Hôtel de Ville.

Et tandis qu'à sa perte en secret tu l'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un destin plus affreux!

Sa chute, quelque jour, te peut être commune;
Crains ton poste, ton rang, la cour et la fortune;
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Cesse donc d'animer ton prince à son supplice,
Et près d'avoir besoin de toute sa bonté,
Ne le fais pas user de toute sa justice.

Je ne parlerai pas de la multitude de chansons et de satires, la plupart médiocres ou mauvaises, qui furent alors composées contre les ennemis de Fouquet[1]. Ce qu'il importe de constater, c'est que, à tort ou à raison, l'opinion publique avait complétement changé, qu'elle s'était déclarée en sa faveur, et qu'à la tête de ce mouvement étaient les poëtes encouragés jadis par le

[1] On trouve plusieurs de ces pièces dans les mss. Conrart, in-f°. t. XI p. 225. En voici quelques passages :

Malgré les juges courtisans.
Le cordeau de Fouquet, filé depuis trois ans,
Est maintenant à vendre.
Mais nous avons Colbert, Sainte-Hélène et Berryer.
C'est assez de quoi l'employer;
C'est assez de voleurs à pendre.
C'est assez de fous à lier.

On prétendait, comme on le verra au chapitre suivant, que Berryer était devenu fou, et fou à lier.

Les poëtes du temps attaquent sans trop de discernement tout ce les réformes de Colbert. Un anonyme, dont la satire se trouve dans les portefeuilles de Vallant (mss., Bibl. imp., t. XIII, p. 150), fait allusion au retranchement de certaines fêtes et aux ordonnances qui modifièrent les lois :

Quel est donc ce chaos et quelle extravagance
Agite maintenant tout l'esprit de la France?
Quel démon infernal, ami des changements,
Fait tant de nouveautés dans tous nos règlements?
On fait, on redéfait, on rétablit, on casse,
Rien ne demeure fait, quelque chose qu'on fasse.
On retranche les saints, on les refête après;
On plaide au Châtelet quand on fête au Palais.
On trouve à réformer même sur la réforme.
L'ancien code à présent est un code difforme, etc.

surintendant. Le gazetier Loret se contenta d'abord de garder un silence prudent; c'était déjà du courage. Puis il osa douter des crimes dont on chargeait Fouquet[1] :

> . . . J'en doute de la moitié,
> Et par raison et par pitié,
> Et même pour la conséquence
> Je passe le tout sous silence.

Pierre Corneille aussi resta fidèle au surintendant disgracié. Sa pension avait été supprimée après l'arrestation de Fouquet (septembre 1661) ; elle fut rétablie dans la suite par Colbert, qui voulait à son tour jouer le rôle de Mécène. Mais Corneille, bien loin de se montrer empressé auprès du successeur de Fouquet, resta une année entière sans demander le brevet de sa pension et sans adresser de remercîments à Colbert[2]. Le ministre en fit des reproches à l'abbé Gallois, qui amena enfin Corneille à l'hôtel Colbert. Il est, du reste, remarquable que le nom de Colbert ne se trouve qu'une fois dans les œuvres de Pierre Corneille; c'est dans une adresse au roi écrite au nom des marchands de la ville de Paris en 1674[3]. Au contraire, Pierre Corneille a composé une longue épître à la louange du talent et du caractère de Pellisson[4], où il célèbre ainsi son dévouement à Fouquet :

[1] Lettre du 2 octobre 1661. Voyez l'Appendice.

[2] Ces détails se trouvent dans la *Défense du grand Corneille*, par le P. Tournemine. Voy. Taschereau, *Histoire de la vie et des ouvrages de Pierre Corneille*, 2e édition (1855), p. 342.

[3] Voy. *Œuvres diverses de Pierre Corneille*. 1738. p. 84.

[4] *Ibid.*, p. 225-226.

En vain, pour ébranler ta fidèle constance,
On vit fondre sur toi la force et la puissance;
En vain dans la Bastille on t'accabla de fers;
En vain on te flatta sur mille appas divers;
Ton grand cœur, inflexible aux rigueurs, aux caresses,
Triompha de la force et se rit des promesses;
Et comme un grand rocher par l'orage insulté
Des flots audacieux méprise la fierté,
Et, sans craindre le bruit qui gronde sur sa tête,
Voit briser à ses pieds l'effort de la tempête,
C'est ainsi, Pellisson, que dans l'adversité
Ton intrépide cœur garda sa fermeté.
Et que ton amitié, constante et généreuse,
Du milieu des dangers sortit victorieuse.

De tous les amis et défenseurs de Fouquet, la Fontaine fut celui qui se signala le plus par son dévouement et par ses efforts pour le sauver. Aussitôt après l'arrestation du surintendant, et sous le coup de la première émotion, il écrivit l'élégie célèbre adressée aux *Nymphes de Vaux*. C'est le cri du cœur, le gémissement d'une âme attristée à la vue d'une si grande ruine; puis un retour amer sur les caprices de la fortune, un contraste poétique entre les trompeuses grandeurs de la cour et le calme du bonheur champêtre que Fouquet eût pu goûter dans cet asile de Vaux; enfin un appel à la clémence du roi :

Remplissez l'air de cris en vos grottes profondes,
Pleurez, nymphes de Vaux, faites croître vos ondes,
Et que l'Anqueuil[1] enflé ravage les trésors
Dont les regards de Flore ont embelli ses bords.
On ne blâmera point vos larmes innocentes;
Vous pouvez donner cours à vos douleurs pressantes.
Chacun attend de vous ce devoir généreux;
Les destins sont contents : Oronte est malheureux.

[1] Ruisseau dont les eaux alimentaient les fontaines et les bassins de Vaux.

Vous l'avez vu naguère aux bords de vos fontaines,
Qui, sans craindre du sort les faveurs incertaines,
Plein d'éclat, plein de gloire, adoré des mortels,
Recevait des honneurs qu'on ne doit qu'aux autels.
Hélas! qu'il est déchu de ce bonheur suprême!
Que vous le trouveriez différent de lui-même!
Pour lui les plus beaux jours sont de secondes nuits :
Les soucis dévorants, les regrets, les ennuis,
Hôtes infortunés de sa triste demeure,
En des gouffres de maux le plongent à toute heure.
Voilà le précipice où l'ont enfin jeté
Les attraits enchanteurs de la prospérité!
Dans les palais des rois cette plainte est commune.
On n'y connaît que trop les jeux de la Fortune,
Ses trompeuses faveurs, ses appas inconstants;
Mais on ne les connaît que quand il n'est plus temps.
Lorsque sur cette mer on vogue à pleines voiles,
Qu'on croit avoir pour soi les vents et les étoiles,
Il est bien malaisé de régler ses désirs;
Le plus sage s'endort sur la foi des zéphirs.
Jamais un favori ne borne sa carrière;
Il ne regarde pas ce qu'il laisse en arrière;
Et tout ce vain amour des grandeurs et du bruit
Ne le saurait quitter qu'après l'avoir détruit.
Tant d'exemples fameux que l'histoire en raconte
Ne suffisaient-ils pas sans la perte d'Oronte?
Ah! si ce faux éclat n'eût point fait ses plaisirs.
Si le séjour de Vaux eût borné ses désirs,
Qu'il pouvait doucement laisser couler son âge!
Vous n'avez pas chez vous ce brillant équipage,
Cette foule de gens qui s'en vont chaque jour
Saluer à longs flots le soleil de la cour;
Mais la faveur du ciel vous donne en récompense
Du repos, du loisir, de l'ombre et du silence,
Un tranquille sommeil, d'innocents entretiens.
Et jamais à la cour on ne trouve ces biens.

Mais quittons ces pensées : Oronte nous appelle :
Vous, dont il a rendu la demeure si belle,
Nymphes, qui lui devez vos plus charmants appas,
Si le long de vos bords Louis porte ses pas,
Tâchez de l'adoucir, fléchissez son courage;
Il aime ses sujets, il est juste, il est sage;

Du titre de clément rendez-le ambitieux :
C'est par là que les rois sont semblables aux dieux.
Du magnanime Henri qu'il contemple la vie :
Dès qu'il put se venger, il en perdit l'envie.
Inspirez à Louis cette même douceur ;
La plus belle victoire est de vaincre son cœur.
Oronte est à présent un objet de clémence ;
S'il a cru les conseils d'une aveugle puissance,
Il est assez puni par son sort rigoureux.
Et c'est être innocent que d'être malheureux.

Cet appel à la clémence ne fut pas entendu de Louis XIV ; mais les beaux vers de la Fontaine trouvèrent de l'écho dans tous les cœurs. Il ne se lassa pas de plaider la cause de Fouquet, et, au commencement de l'année 1663, lorsque les sentiments publics devenaient plus favorables à l'accusé, il s'adressa de nouveau à Louis XIV pour le supplier de ne pas se montrer implacable envers son prisonnier :

Prince qui fais nos destinées,
Digne monarque des François,
Qui du Rhin jusqu'aux Pyrénées
Portes la crainte de tes lois ;
Si le repentir de l'offense
Sert aux coupables de défense
Près d'un courage généreux,
Permets qu'Apollon t'importune,
Non pour les biens et la fortune,
Mais pour les jours d'un malheureux.

Ce triste objet de ta colère
N'a-t-il point encore effacé
Ce qui jadis t'a pu déplaire
Aux emplois où tu l'as placé ?
Depuis le moment qu'il soupire,
Deux fois l'hiver en ton empire
A ramené les aquilons ;
Et nos climats ont vu l'année,
Deux fois de pampre couronnée,
Enrichir coteaux et vallons.

Oronte seul, ta créature,
Languit dans un profond ennui ;
Et les bienfaits de la nature
Ne se répandent plus pour lui.
Tu peux d'un éclat de ta foudre
Achever de le mettre en poudre ;
Mais, si les dieux à ton pouvoir
Aucunes bornes n'ont prescrites,
Moins ta grandeur a de limites,
Plus ton courroux en doit avoir

Réserve-le pour des rebelles ;
Ou, si ton peuple t'est soumis,
Fais-en voler les étincelles
Chez tes superbes ennemis.
Déjà Vienne est irritée
De ta gloire aux astres montée :
Ses monarques en sont jaloux ;
Et Rome t'ouvre une carrière
Où ton cœur trouvera matière
D'exercer ce noble courroux [1].

Va-t'en punir l'orgueil du Tibre ;
Qu'il se souvienne que ses lois
N'ont jadis rien laissé de libre
Que le courage des Gaulois ;
Mais parmi nous sois débonnaire :
A cet empire si sévère
Tu ne te peux accoutumer ;
Et ce serait trop te contraindre :
Les étrangers te doivent craindre ;
Tes sujets te veulent aimer.

L'Amour est fils de la Clémence ;
La Clémence est fille des Dieux ;
Sans elle, toute leur puissance
Ne serait qu'un titre odieux.
Parmi les fruits de la victoire,
César, environné de gloire,
N'en trouva point dont la douceur
A celui-ci pût être égale,
Non pas même aux champs où Pharsale
Lui donna le nom de vainqueur.

[1] Allusion à l'insulte qui avait été faite à l'ambassadeur français par la garde du Pape.

Je ne veux pas te mettre en compte
Le zèle ardent où les travaux,
En quoi tu te souviens qu'Oronte
Ne cédait point à ses rivaux :
Sa passion pour ta personne,
Pour ta grandeur, pour ta couronne,
Quand le besoin s'est vu pressant,
A toujours été remarquable;
Mais, si tu crois qu'il est coupable,
Il ne veut point être innocent.

Laisse-lui donc pour toute grâce
Un bien qui ne lui peut durer,
Après avoir perdu la place
Que ton cœur lui fit espérer :
Accorde-nous les faibles restes
De ses jours tristes et funestes,
Jours qui se passent en soupirs :
Ainsi les tiens, filés de soie,
Puissent se voir comblés de joie,
Même au delà de tes désirs!

Cette ode, fort inférieure à l'élégie, fut communiquée à Fouquet. Il la renvoya avec des annotations que nous fait connaître la réponse de la Fontaine. On y voit que Fouquet, ignorant ce qui s'était passé à Rome, n'avait pu comprendre les allusions du poëte. « Vous voulez, monseigneur, lui répond la Fontaine, que l'endroit de Rome soit supprimé, et vous le voulez, ou parce que vous avez trop de piété, ou parce que vous n'êtes pas instruit de l'état présent des affaires. Ceux qui vous gardent ne font que trop bien leur devoir. » Fouquet demandait aussi que le poëte retranchât la dernière strophe, où il suppliait le roi d'épargner la vie de l'accusé. « Vous dites, lui répond la Fontaine, que je demande trop bassement une chose que l'on doit mépriser. Ce sentiment est digne de vous, monseigneur, et,

en vérité, celui qui regarde la vie avec une telle indifférence ne mérite nullement de mourir ; mais peut-être n'avez-vous pas considéré que c'est moi qui parle, moi qui demande une grâce qui nous est plus chère qu'à vous. Il n'y a point de termes si humbles, si pathétiques et si pressants, que je ne m'en doive servir en cette rencontre. Quand je vous introduirai sur la scène, je vous prêterai des paroles convenables à la grandeur de votre âme. » Il est difficile de n'être pas touché de ce dévouement de la Fontaine, qui s'accroît en proportion du malheur et prend avec le prisonnier un ton plus humble et plus respectueux qu'avec le ministre tout-puissant [1].

La Fontaine s'éloigna de Paris dans le courant de cette année 1663. Son voyage fut-il volontaire ou imposé par ordre supérieur? La Fontaine était-il exilé comme son oncle Jannart, ami et substitut de Fouquet, qu'une lettre de cachet relégua en Limousin, ou ne l'accompagna-t-il que par affection? Les lettres de la Fontaine à sa femme laissent quelque doute sur ce point. On y voit que le départ eut lieu le 25 août ; que M. Jannart reçut les condoléances de quantité de personnes de condition et de ses amis ; que M. le lieutenant criminel en usa généreusement, libéralement, royalement ; qu'il ouvrit sa bourse, « et nous dit, ajoute la Fontaine [2], que nous n'avions qu'à puiser. » Et plus loin : « La fantaisie de voyager m'était entrée quelque temps auparavant

[1] Voy. t. I, p. 460 et suiv., les vers où la Fontaine se plaignait de n'avoir pas été reçu par le surintendant.

[2] Lettre à sa femme, en date du 25 août 1663.

dans l'esprit, comme si j'eusse eu des pressentiments de l'ordre du roi. » Ces derniers mots me font supposer, malgré l'opinion contraire du savant M. Walckenaer[1], que la Fontaine était compris dans la lettre de cachet qui exila son oncle Jannart, pour avoir donné des conseils à mesdames Fouquet et inspiré plusieurs des requêtes qu'elles avaient présentées à la Chambre de justice. C'est pendant ce voyage que le poëte, passant à Amboise, se fit montrer la chambre qu'avait occupée le prisonnier[2], et témoigna avec une touchante naïveté son affection pour l'*illustre malheureux*.

Pellisson n'excitait pas moins vivement que Fouquet la sympathie des gens de lettres. Comment ne se seraient-ils pas attendris sur les malheurs de cet écrivain, qui, sans avoir partagé la grandeur et les fautes de Fouquet, partageait ses infortunes? Racine, encore fort jeune à cette époque et relégué au fond d'une province, s'étonnait que tous les poëtes ne se réunissent pas pour solliciter la grâce de Pellisson. « Tous les beaux esprits du monde, écrivait-il à l'abbé le Vasseur[3], ne devraient-ils pas faire une solennelle députation au roi pour demander sa grâce? Les Muses elles-mêmes ne devraient-elles pas se rendre visibles, afin de solliciter pour lui?

Nec vos, Pierides, nec stirps Latoïa, vestro
Docta sacerdoti turba tulistis opem[4]!

Mais on voit peu de gens que la protection des Muses

[1] *Histoire de la Fontaine*. liv. II. p. 108. édit. de 1854.
[2] Ci-dessus, p. 529-550.
[3] Lettre écrite d'Uzès, le 16 décembre 1661.
[4] Ovid. *Trist.* III, 2, 3-4.

ait sauvés des mains de la justice : il eût mieux valu qu'il ne se fût jamais mêlé que de belles choses, et la condition de roitelet en laquelle il s'était métamorphosé lui eût été bien plus avantageuse que celle de financier. Cela doit apprendre à M. l'Avocat[1] que le solide n'est pas toujours le plus sûr, puisque M. Pellisson ne s'est perdu que pour l'avoir préféré au creux; et, sans mentir, quoiqu'il fasse bien creux sur le Parnasse, on y est pourtant plus à son aise que dans la Conciergerie, et il n'y a point de plaisir d'avoir place dans les histoires tragiques, dussent-elles être écrites de la main de M. Pellisson lui-même. »

Les sentiments exprimés par Racine étaient ceux de tous les gens de lettres, dont Pellisson avait été pendant plusieurs années le protecteur. Leur sympathie pour le prisonnier se manifesta avec d'autant plus d'énergie que la captivité de Pellisson était plus rigoureuse. On savait qu'il était étroitement resserré à la Bastille, et qu'on avait écarté le seul gardien qu'il avait réussi à adoucir. L'imagination lui créa bientôt une légende : on disait que, privé de livres; de papier et de tous moyens d'écrire, il n'avait trouvé de distraction qu'à apprivoiser une araignée; mais que son geôlier avait pris un plaisir barbare à le priver de cette dernière consolation, et avait écrasé l'insecte. « Ah! monsieur, se serait écrié Pellisson[2], j'aurais mieux aimé que vous m'eussiez cassé le bras. » La légende prêtait

[1] Ce M. l'Avocat avait sans cesse à la bouche le mot de *creux*. (*Note de Louis Racine.*)

[2] *Mémoires pour servir à l'Histoire des règnes de Louis XIV et de*

au prisonnier des traits de présence d'esprit remarquables : on racontait qu'ayant un jour été confronté avec Fouquet à la Bastille, Pellisson s'aperçut de l'hésitation du surintendant. Fouquet ignorait en effet que des papiers qui pouvaient le compromettre avaient été détruits : « Monsieur, lui dit Pellisson, si vous ne saviez pas que les papiers qui attestent le fait dont on vous charge sont brûlés, vous ne le nieriez pas avec tant d'assurance[1]. » Ce fut, ajoute-t-on, un trait de lumière pour Fouquet, qui, ne doutant plus que les traces de ses dilapidations avaient disparu, se tint ferme et ne put être convaincu. Ces anecdotes très-douteuses prouvent, du moins, combien était vive la sympathie qu'inspirait Pellisson.

Le prisonnier laissait à ses amis le soin de le défendre : lui-même ne s'occupait que de la défense de Fouquet. Il invoquait le pardon de Louis XIV, non pour lui, mais pour le surintendant. Il rappelait le désintéressement et la générosité de Fouquet, les services qu'il avait rendus aux lettres et aux arts[2] :

> D'un esprit élevé négligeant l'avenir,
> Il toucha les trésors, mais sans les retenir;
> . . . . . .

Louis XV, 2e édit., t. II, p. 444. Ces légendes sont peu dignes de foi. Delille s'en est emparé dans son poëme de l'*Imagination* (ch. vi) :

> Un geôlier au cœur dur, au visage sinistre,
> Indigné du plaisir que goûte un malheureux,
> Foule aux pieds son âme et l'écrase à ses yeux...

[1] Il est très-difficile d'admettre cette prétendue confrontation à la Bastille. Fouquet n'y fut transféré qu'en 1663, et les journaux d'Olivier d'Ormesson et de Foucault ne mentionnent aucun fait de cette nature pendant les années 1663 et 1664.

[2] *Élégie sur la disgrâce de M. Fouquet*, dans les *Œuvres diverses*. Paris, 1755, t. I, p. 194-202.

Pensant à soutenir l'indigente vertu,
A relever partout le mérite abattu.
A l'éclat des beaux-arts, à l'honneur de la France,
Il ne se réserva que la seule espérance,
Espérance fondée en son cœur, en sa foi.
En son rare génie, aux bontés de son roi.

Puis, s'adressant à Louis XIV, Pellisson faisait allusion au pardon que ce prince avait accordé à Fouquet, et qui, en le trompant sur les véritables sentiments du roi, avait contribué à le précipiter dans l'abîme.

S'il a pu vous déplaire, Oronte est trop coupable;
Mais si, dans son erreur, flatté de vos bontés,
Il courait à sa perte à pas précipités;
S'il n'a pu soupçonner votre juste colère;
S'il brûlait dans son cœur du désir de vous plaire;
Si ce cœur noble et franc, d'un zèle abandonné,
Tenant tout de vos mains, pour vous eût tout donné;
Si de ce zèle ardent il vous servit sans cesse,
Pardonnez au pouvoir de l'humaine faiblesse.

Pellisson, en terminant, touchait à des idées qui devaient faire une profonde impression sur Louis XIV. Il lui montrait l'avenir et la postérité applaudissant à sa clémence :

Si je puis quelque jour charmé de vos merveilles,
Montrant à l'univers, après de longues veilles,
Ce que peut un esprit nourri dans les beaux-arts,
Égaler votre histoire à celle des Césars,
Ne me dérobez point ce beau trait de clémence;
Je l'attends, et mes vœux sont les vœux de la France.

Les Défenses ou Discours de Pellisson pour Fouquet ont eu, au dix-septième siècle, une réputation d'éloquence qui s'est soutenue jusqu'à nos jours. On y trouve, en effet, un style plus ferme et plus élevé que dans la plupart des plaidoyers des avocats alors en renom. Il suffit,

pour s'en convaincre, d'en citer quelques passages. L'orateur s'adresse d'abord au roi : « Ce n'est pas la coutume, dit-il, ni le défaut du siècle, que la disgrâce trouve trop de défenseurs, et Votre Majesté n'est sans doute guère importunée de ceux qui lui parlent aujourd'hui pour M. Fouquet, naguère procureur général, surintendant des finances, ministre d'Etat, l'objet de l'admiration et de l'envie, maintenant à peine estimé digne de pitié. Tout se tait, tout tremble, tout révère la colère de Votre Majesté. Je la révérerais plus que personne, et, quelque obligé que je fusse de parler, je me tairais comme tous les autres, si je n'avais à dire à Votre Majesté des choses essentielles, qu'autre que moi ne lui dira point, et qui regardent le bien de son service[1]. »

Quant au fond de l'argumentation de Pellisson, elle se réduit, comme celle de Fouquet lui-même, à alléguer les besoins de la France, alors en guerre avec l'Espagne, la nécessité de subvenir à l'entretien des armées et de payer la gloire nationale, enfin les ordres pressants de Mazarin. Le surintendant, qui avait fourni à toutes les dépenses et fait preuve d'un génie fécond en ressources, devait-il être rendu responsable du malheur des temps et du désordre qui régnait depuis longtemps dans l'administration financière? Ses services étaient constants et proclamés par des lettres de Mazarin; ses fautes lui étaient communes avec tous les surintendants. Comment la justice et la bonté du roi

[1] *Premier Discours au roi*, dans ses *Œuvres diverses*, t. II, p. 45. — Voy. dans l'*Etude sur Pellisson* par M. Marcou, p. 215 et suiv., l'analyse des *Discours au roi* ou *Défenses de Fouquet*, par Pellisson.

pourraient-elles punir Fouquet d'abus qui remontaient jusqu'à Mazarin et qui étaient couverts par la gloire et par tant d'importantes acquisitions?

Pellisson s'efforce de prouver qu'une conduite différente eût été funeste. Il demande ce qu'on dirait si on lisait un jour dans l'histoire : « Cette année, nous manquâmes deux grands succès, non pas tant faute d'argent que par quelques formalités de finances. On attendait un grand et infaillible secours de quelques affaires extraordinaires, rentes et augmentations de gages, mais la vérification n'en put être faite assez promptement. Un rapporteur de l'édit s'alla malheureusement promener aux champs, un autre perdit sa femme; on tomba dans les fêtes, et après la vérification même, dont l'on n'était pas assuré, les expéditions de l'Épargne, des parties casuelles et de l'Hôtel de Ville, étaient longues par la multitude des quittances et des contrats. Girardin, le plus hardi des hommes d'affaires, avait promis deux millions d'avances, mais il était malade à l'extrémité; Monerot le jeune, qui ne lui cédait ni en crédit ni en courage, pour quelque indisposition était aux eaux de Bourbon, etc... Le surintendant trouvait de l'argent sur ses promesses (personnelles), mais la prudence ne lui conseillait pas d'engager si avant sa fortune particulière dans la publique; il allait pourtant passer par-dessus, quand de grands et doctes personnages lui montrèrent clairement qu'il ne le pouvait; car de prêter ces grandes sommes sans en tirer aucun dédommagement, c'était ruiner impitoyablement sa famille; d'en prendre le même intérêt qu'un homme d'affaires, cela était in-

digne et même usuraire; de faire un prêt supposé sous le nom d'un autre, c'était une fausseté. Et par toutes ces circonstances malheureuses, l'armée manquant de toutes choses, et le mal étant plus prompt que le remède, nous ne pûmes jamais prendre Stenay ni secourir Arras[1]. »

Pellisson suppose le cas où l'on eût cherché chicane à Mazarin lui-même sur les moyens par lesquels il se procurait de l'argent pour l'entretien des armées. « En conscience, dit-il[2], quel homme de bon sens lui eût pu conseiller d'autre harangue que celle de Scipion : *Voici mes registres, je les apporte, mais c'est pour les déchirer. En ce même jour je signai, il y a un an, la paix générale et le mariage du roi, qui ont rendu le repos à l'Europe; allons en renouveler la mémoire au pied des autels.* » Mais, comme le remarque très-judicieusement M. Sainte-Beuve, Fouquet n'avait pas rendu de ces services éclatants qui effacent toutes les fautes, et d'ailleurs Pellisson suppose toujours qu'il ne s'agit que d'irrégularités et non de véritables vols dans l'administration financière.

Les Défenses de Pellisson, quoique l'argumentation n'en fût pas bien solide, contribuèrent à persuader au public que Fouquet était victime d'une odieuse persécution. Colbert s'en inquiéta, et il fit resserrer Pellisson avec une nouvelle rigueur. On ne lui permit plus, comme par le passé, de se promener sur la terrasse de

[1] *Deuxième Discours au roi*, ibid., p. 107-109. Ce passage de Pellisson a été cité par M. Sainte-Beuve dans son article sur Fouquet, *Causeries du Lundi*, t. V, p. 256.

[2] *Deuxième Discours au roi*, ibid., p. 140.

la Bastille, et d'y cultiver des fleurs. Ce fut alors que mademoiselle de Scudéry, qui s'était toujours signalée à la tête des amis de Pellisson, écrivit à Colbert, en décembre 1663, une lettre où elle le suppliait d'apporter quelque adoucissement à la captivité de son ami[1].

La mère de Pellisson s'efforçait, de son côté, de fléchir Colbert par les placets qu'elle ne cessait de lui adresser[2]. Des personnages illustres, tels que les ducs de Montausier et de Saint-Aignan, s'intéressaient en faveur du prisonnier. Pellisson lui-même invoquait indirectement la justice du roi dans une pièce intitulée : *Requête à la Postérité*[3] :

A Nosseigneurs de la Postérité,
Juges des rois et tout pleins d'équité,
Paul Pellisson, dans une prison noire,
Manquant de tout, même d'une écritoire,
Comme il le peut, en son entendement,
Vous fait sa plainte et remontre humblement :
Qu'il a procès contre un roi magnanime,
Qui fut toujours l'objet de son estime.
Pour le servir, il quitta les amours,
Les tendres vers et les tendres discours,
Mourut au monde (et de très-bonne grâce
Son épitaphe[4] en fut faite au Parnasse),
Veilla, sua, courut, n'oublia rien,
Pendant quatre ans, hors d'acquérir du bien.
N'en voulant point qui ne lui vint sans crime.
Ou qu'un patron ne rendît légitime.
Bien lui fut dit par gens de très-bon sens
Qu'il se hâtât, que c'en était le temps;

[1] Cette lettre est citée par Delort, *Histoire de la détention des philosophes*, etc., t. I, p. 79 et suiv.

[2] Voy. ces placets dans Delort, ouvrage cité, t. I, p. 75 et suiv.

[3] *Œuvres diverses*, édit. citée, t. I, p. 202-205.

[4] Allusion à quelques vers, en forme d'épitaphe de Pellisson, composés par Ménage en 1659.

Que, s'il venait quelque prompte retraite,
Il passerait pour n'être qu'un poète.
Mais, toujours ferme en sa première humeur,
Se contenta de sentir en son cœur
Que, pour connaître ou l'histoire ou la fable,
De nuls emplois il n'était incapable,
Ni dédaigneux pour les moins importants,
Ni faible aussi pour soutenir les grands.
Quoi qu'il en soit, ou faveur ou mérite,
Sa part d'emploi, d'abord la plus petite,
Fut la plus grande après qu'il fut connu.
Lui des premiers, quoique dernier venu,
On le vit lors traiter, compter, écrire,
Pour l'intérêt de tout un vaste empire.
Et toutefois, ô souvenir amer !
Pour ce grand prince il sut encor rimer
Témoins ces vers : *Puisque Louis l'ordonne,*
Arbres parlez, mieux que ceux de Dodone;
Louis le veut, sortez, Nymphes, sortez [1].
Mais, au milieu de ces prospérités,
Il plut au ciel, par un grand coup de foudre,
En un moment de le réduire en poudre.
Il ne veut pas mettre en longue oraison
Les longs ennuis de sa dure prison :
N'ayant pour lui courroux, mépris, ni haine,
On l'en plaignait; il les souffrait sans peine,
Quand un démon jaloux et suborneur,
Pour lui ravir ce reste de bonheur
Aux plus hauts lieux forma de vains nuages,
Troubla les airs, excita cent orages.
Vous le savez, grilles, portes, verrous,
Si dans ces lieux, sans nuls témoins que vous,
Son cœur, sa main, sa langue, sa mémoire,
Du grand Louis n'ont révéré la gloire,
Faisant pour lui ce qu'un cœur bien pieux
Au même état aurait fait pour les dieux
Vous le savez, ô puissance divine,
S'il eut jamais l'esprit à la rapine.
Et toutefois, sans savoir bien pourquoi,
Certaines gens, qu'on nomme gens du roi,
Bien renfermé le déchirent d'injures,

[1] Vers du prologue des *Fâcheux*. — Voy. ci-dessus, p. 225.

Lui demandant par longues écritures
Les millions que, faisant son devoir,
Il n'eut jamais, mais qu'il pourrait avoir.
On le diffame, et qui pis est encore.
Il le sait bien, mais il faut qu'il l'ignore
O Nosseigneurs de la Postérité,
Juges des rois, plaise à votre équité,
Quant aux écrits qui ternissent sa gloire,
Ne les pas lire, ou bien ne les pas croire;
Consent pourtant que vous alliez prêchant
Qu'il fut un sot, mais non pas un méchant.
Quant à Louis, l'ornement de son âge,
Si dans six mois, un an, ou davantage,
Il ne lui rend, sans y manquer en rien,
Liberté, joie, honneur, repos et bien,
Quoiqu'à la gloire il ait droit de prétendre
Plus qu'un César et plus qu'un Alexandre,
Ce nonobstant, pour sa punition,
Le déclarant égal à Scipion,
A cet effet, ôter de son histoire,
Sans que jamais il en soit fait mémoire,
Quatre vertus, six grandes actions,
Douze combats, soixante pensions;
Faire défense aux échos du Parnasse
De le nommer le plus grand de sa race;
A tous faiseurs de chants nobles et hauts,
A tous Ronsards, Malherbes et Bertauts,
A tous faisants galantes écritures,
A tous Marots, Brodeaux, Mellins, Voitures,
A tous Arnaulds, Sarrazins, Pellissons,
D'à l'avenir, dans leurs doctes chansons,
Passé mille ans, faire aucun sacrifice
A son grand nom, ET VOUS FEREZ JUSTICE.

Pellisson ne gagna pas immédiatement sa cause près de Louis XIV; mais l'opinion publique se déclara en sa faveur plus vivement encore que pour Fouquet. Delille a exprimé la pensée des contemporains de Pellisson, lorsqu'il a dit :

Aimer un malheureux, ce fut là tout son crime.

CHAPITRE XLVII

— NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1664 —

Suite et fin du procès de Fouquet. — La Chambre de justice se rend à l'Arsenal (14 novembre 1664) pour entendre et juger l'accusé. — On donne lecture des conclusions du procureur général requérant la peine de mort. — Déclaration du chancelier à l'occasion de lettres de femmes publiées à l'époque de l'arrestation de Fouquet. — Fouquet sur la sellette. — Il proteste contre la compétence de la Chambre à son égard. — Principaux chefs d'accusation. — Premier interrogatoire de Fouquet sur les pensions. — Second interrogatoire (17 novembre ; discussion entre le chancelier et Fouquet. — Troisième interrogatoire (18 novembre). — Intérêt qu'inspire le procès de Fouquet. — Maladie de la reine Marie-Thérèse. — Emplâtre que lui envoie madame Fouquet la mère. — Quatrième interrogatoire relatif au marc d'or (20 novembre). — Cinquième interrogatoire (21 novembre). — Impatience que témoigne Fouquet. — Sixième interrogatoire (22 novembre). — Septième et huitième interrogatoires (26 et 27 novembre). — Influences que l'on fait agir sur le chancelier. — Parti nombreux et actif qui s'intéresse au salut de Fouquet. — Neuvième interrogatoire (28 novembre). — Mort du président de Nesmond (30 novembre). — Séances des 1, 2 et 3 décembre, où Fouquet est interrogé sur les avances qu'il avait faites au trésor public et sur ses dépenses excessives. — Dernier interrogatoire sur le crime d'État (4 décembre) ; récriminations de Fouquet contre le chancelier, auquel il reproche sa conduite pendant la Fronde ; il y oppose les services qu'il avait rendus à la même époque. — Olivier d'Ormesson opine le premier et parle pendant quatre jours (du 9 au 13 décembre). — Sainte-Hélène prend ensuite la parole (15-16 décembre). — Courage de M. de Massenau. — Folie de Berryer — Pussort opine avec beaucoup de force (17 décembre). — Suite de la délibération (18, 19 et 20 décembre). — L'avis d'Olivier d'Ormesson est adopté par treize voix contre neuf. — Joie générale. — L'arrêt est signifié à Fouquet (22 décembre) et commué par le roi en un emprisonnement perpétuel dans la forteresse de Pignerol. — On sépare de

Fouquet son médecin Pecquet et son valet de chambre la Vallée. — Exil des parents de Fouquet. — Persécutions dirigées contre les juges qui avaient sauvé Fouquet : exil de Roquesante, disgrâces de Pontchartrain et d'Olivier d'Ormesson. — La haine publique poursuit les juges qui avaient opiné pour la mort de Fouquet; trois d'entre eux, Hérault, Sainte-Hélène et Ferriol, ne tardent pas à succomber; on attribue leur mort à la vengeance céleste.

La Chambre de justice subissait le contre-coup de l'émotion profonde qu'entretenaient les plaintes des poëtes et les écrits de toute nature où l'on prenait la défense de Fouquet. Plus le procès s'avançait, plus cette agitation des esprits devenait vive et animée. Les partisans de Fouquet commençaient à se compter dans la Chambre : ses adversaires aussi, mais ces derniers se sentaient faiblir en présence de l'opinion publique et du blâme de leurs amis et de leurs familles. Le chancelier se montrait toujours docile aux ordres de la cour, et dirigeait le procès avec partialité; mais tantôt il sommeillait, tantôt il grondait et se plaignait des lenteurs affectées de la Chambre. Pussort et Voysin, naturellement emportés, avaient été exaspérés par les requêtes de récusation de Fouquet, et ils ressemblaient plutôt à des accusateurs qu'à des juges. Le président de Nesmond, qui, sur la requête de récusation, avait voté contre Fouquet, ne s'en consolait pas, et il mourut peu de temps après en maudissant sa faiblesse[1]. Les autres membres du parlement de Paris étaient favorables à Fouquet. Il en était de même des maîtres de la Chambre des comptes. Les membres des parlements provinciaux

[1] Voy. *Mémoires de Conrart*, article du PRÉSIDENT DE NESMOND

et les maîtres des requêtes étaient partagés. Néanmoins la majorité semblait favorable à Fouquet, lorsque, le 14 novembre, la Chambre se rendit à l'Arsenal pour entendre et juger l'accusé. Jusqu'alors elle avait tenu ses séances au Palais de Justice, d'abord dans la salle du conseil, et ensuite dans une pièce où siégeait ordinairement la Cour des monnaies[1].

Dès le matin, les mousquetaires, qui avaient toujours été chargés de la garde de Fouquet, veillaient aux portes de l'Arsenal[2]. Aussitôt que la Chambre fut réunie, le chancelier fit donner lecture du réquisitoire du procureur général : Chamillart n'avait fait qu'apposer sa signature au bas des conclusions prises par Denis Talon. Elles étaient ainsi conçues : « Je requiers, pour le roi, Nicolas Fouquet être déclaré atteint et convaincu du crime de péculat[3], et autres cas mentionnés au procès, et pour réparation condamné à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en ensuive, en une potence qui, pour cet effet, sera dressée en la cour du Palais, et à rendre et restituer au profit du seigneur roi toutes les sommes qui se trouveront avoir été diverties par ledit

[1] La Cour des monnaies avait juridiction souveraine pour tout ce qui concernait la fabrication des espèces d'or et d'argent et de la monnaie de billon. Elle remontait au quatorzième siècle.

[2] Les séances de la Chambre de justice à l'Arsenal ont été retracées en grand détail par Foucault *Journal de la Chambre de justice* et par Olivier d'Ormesson. Madame de Sévigné, dans ses lettres à M. de Pomponne, exprime les émotions du public attentif à tous les incidents du procès. Il est facile de reconnaître qu'elle doit la plupart de ses renseignements aux conversations qu'elle avait fréquemment avec Olivier d'Ormesson.

[3] Ce crime, qui, d'après les anciennes lois de la France, entraînait la peine de mort, était défini : vol des deniers publics par ceux qui en avaient le maniement.

Fouquet ou par ses commis, ou par autres personnes, de son aveu et sous son autorité, pendant le temps de son administration ; le surplus de ses biens déclarés acquis et confisqués, sur iceux préalablement prise la somme de quatre-vingt mille livres parisis [1] d'amende envers ledit seigneur. »

Après la lecture des conclusions du procureur général, le chancelier consulta la Chambre pour savoir si l'on ferait placer l'accusé sur la sellette. La réponse fut affirmative. Séguier ajouta qu'avant de faire entrer M. Fouquet il devait déclarer qu'il s'était plaint avec raison des lettres infâmes que l'on avait fait courir à l'époque de son arrestation ; qu'elles étaient supposées, et que l'on n'avait publié aucune de celles qui s'étaient trouvées dans les cassettes du surintendant, le roi n'ayant pas voulu compromettre la réputation de dames de qualité [2].

On introduisit ensuite Fouquet, qui portait le costume des bourgeois de l'époque, habit de drap noir avec manteau. Il s'excusa de paraître devant la Chambre sans robe de magistrat, déclarant qu'il en avait vainement réclamé une depuis un an. Sommé par le chancelier de prêter le serment qu'on exigeait alors des accusés, il s'y refusa, en renouvelant les protestations qu'il avait toujours faites contre la compétence de la Chambre de justice, et déclarant qu'il ne pouvait reconnaître que la juridiction du Parlement. Il ajouta que, ces réserves

[1] Nom de la monnaie qui se frappait à Paris, et qui était plus forte d'un quart que celle de Tours.

[2] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 240.

faites, il était disposé à répondre à toutes les questions et à donner les éclaircissements qu'on lui demanderait[1]. La Chambre, consultée par le chancelier, passa outre, et il fut procédé immédiatement à l'interrogatoire.

Les nombreux chefs d'accusation allégués contre Fouquet peuvent se réduire à quatre : 1° les pensions qu'il prélevait sur les fermiers des impôts ; 2° les fermes qu'il s'était fait adjuger sous des noms supposés ; 3° les avances qu'il avait faites au trésor public ; 4° le crime d'État résultant du projet trouvé à Saint-Mandé. Fouquet ne pouvait nier la réalité des abus commis dans les finances ; il était forcé de reconnaître que lui et ses créatures avaient reçu des pensions, pris à ferme différentes taxes, et fait des avances au trésor ; mais il rejetait toutes ces fautes sur le désordre de l'administration financière du temps de Mazarin. Les pensions n'étaient, à l'entendre, qu'un remboursement de ses avances autorisé par le cardinal. Il en était de même des impôts qui lui avaient été adjugés. Sans les prêts qu'il avait faits à l'État, le gouvernement eût été impossible. Enfin le projet trouvé à Saint-Mandé n'était qu'une chimère, le produit d'une imagination exaltée par un moment de colère ; ce papier laissé derrière un miroir était oublié depuis longtemps, et Fouquet croyait l'avoir jeté au feu. Tel fut le système de défense qu'il adopta et soutint habilement. Pour le suivre au milieu des questions obscures et compliquées de l'administration financière, il eût fallu un président bien instruit de ces matières et

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, ibid., p. 242-244

capable de démêler la vérité au milieu des sophismes de la défense. Séguier, affaibli par l'âge et peu au fait des détails du procès, se faisait instruire chaque matin par Berryer, Foucault et Chamillart sur les chefs d'accusation qui devaient être développés à l'audience; mais il était incapable de lutter contre un adversaire aussi habile que Fouquet et aussi versé dans les matières de finances. Pussort, qui les connaissait mieux que le chancelier, avait compromis son autorité dans la Chambre par la violence de son caractère. Aussi l'interrogatoire de Fouquet tourna-t-il à son avantage.

Les questions portèrent d'abord sur une pension de cent vingt mille livres que Fouquet était accusé d'avoir prélevée sur la ferme des gabelles, adjugée, en 1655, à Girardin sous le nom de Simon le Noir [1]. L'accusé ne nia pas le fait, mais il répondit que le cardinal Mazarin lui avait accordé cette pension pour le rembourser des avances qu'il avait faites à l'État [2]. Il fit preuve de modération et d'habileté dans cette première audience : « La compagnie, dit Olivier d'Ormesson [3], paraît l'avoir entendu favorablement, et les zélés sont mal satisfaits de M. le chancelier. »

La seconde audience eut lieu le lundi 17 novembre [4]. Fouquet s'assit, comme la première fois, sur la sellette. Le chancelier lui dit de lever la main; Fouquet répondit qu'il avait déjà exposé les raisons qui l'empêchaient de

[1] *Journal de Foucault*, t. X, f^os^ 10 v° et 11 r°.

[2] *Ibid.*, f° 11 v°.

[3] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 245.

[4] *Ibid.*, p. 246 et suiv. — Lettre de madame de Sévigné, en date du 17 novembre 1664.

prêter serment. Là-dessus, le chancelier entra dans de longs discours pour établir le pouvoir légitime de la Chambre, qui avait été instituée par le roi [1], et dont un arrêt du Conseil avait déclaré que Fouquet était justiciable. A cela l'accusé répondit que les arrêts du Conseil du roi étaient tantôt conformes aux lois, tantôt opposés, et que dans le dernier cas ce n'étaient pas de véritables arrêts. « Comment ! reprit le chancelier, vous dites que le roi n'a pas pu juger et qu'il a abusé de sa puissance ! — C'est vous qui le dites, répliqua Fouquet *(a temetipso hoc dicis)* [2], mais non pas moi, et j'admire qu'en l'état où je suis, vous me veuillez faire une affaire avec le roi. Mais, monsieur, vous savez bien vous-même qu'on peut être surpris. Quand vous signez un arrêt, vous le croyez juste : le lendemain, vous le cassez, ayant reconnu la surprise [3]. Vous voyez donc qu'on peut changer d'avis et d'opinion. — Mais cependant, ajouta le chancelier, quoique vous ne reconnaissiez pas la Chambre, vous lui répondez, vous lui présentez des requêtes, et vous voilà sur la sellette : ce qui prouve que vous êtes devant vos juges. — Il est vrai, monsieur, ré-

[1] Madame de Sévigné ajoute : « Et que les commissions avoient été vérifiées par les compagnies souveraines. » C'est une erreur : l'édit qui établissait la Chambre de justice avait été enregistré par cette Chambre même voy. p. 342 . Le parlement ni les autres cours souveraines n'avaient jamais été chargés de cet enregistrement. L'erreur ne se trouve pas dans le *Journal d'Olivier d'Ormesson*.

[2] « L'accusé, dit Foucault, ajouta ces termes de la Passion (*Joan.*, xviii, 34). »

[3] Cet argument s'explique surtout par les usages de l'ancienne monarchie. Le chancelier tenait, avec les maîtres des requêtes, un conseil, où, avant de sceller les arrêts qui étaient déjà signés, il examinait s'il n'y avait aucune cause de nullité, comme surprise, fraude, etc.

pondit Fouquet, je suis sur la sellette; mais je n'y suis pas par ma volonté ; on m'y mène : il y a une puissance à laquelle il faut obéir. C'est une mortification que Dieu me fait souffrir et que je reçois de sa main. Peut-être pouvait-on bien me l'épargner après les services que j'ai rendus et les charges que j'ai eu l'honneur d'exercer[1]. »

Le chancelier continua ensuite l'interrogatoire sur la pension que Fouquet recevait des fermiers des gabelles, sans que l'accusé se déconcertât et lui laissât prendre aucun avantage sur lui.

Le lendemain, 18 novembre, Fouquet comparut encore devant la Chambre et refusa de s'asseoir sur la sellette : il allégua, pour expliquer sa conduite, que, la veille, le chancelier lui avait dit qu'étant sur la sellette il reconnaissait la Chambre de justice, et, comme il ne voulait rien faire qui pût préjudicier à son privilége, il priait la Chambre de trouver bon qu'il ne se mît pas sur la sellette[2]. Le chancelier, surpris de ce refus, lui dit qu'il pouvait se retirer et que la Chambre en délibérerait. Fouquet fit un pas comme pour se retirer, mais revenant aussitôt : « Je ne prétends point, dit-il, faire un incident nouveau pour gagner du temps; je veux seulement renouveler mes protestations et vous prier d'en prendre acte. Après quoi je répondrai. »

Le chancelier répliqua qu'il ferait toutes les protes-

[1] Lettre de madame de Sévigné, *ibid.* — *Journal d'Olivier d'Ormesson*, ibid., p. 247. — *Journal de Foucault*, t. X, f° 22 et suiv.

[2] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 248. Lettre de madame de Sévigné du 18 novembre 1664.

tations qu'il voudrait, mais que la Chambre ne pouvait pas douter de son pouvoir. Puis il passa à l'interrogatoire, qui porta sur les pensions que Fouquet recevait des fermiers des aides[1] et du convoi de Bordeaux[2]. La première, qui était inscrite au nom de Gourville et de Bruant, était de cent quarante mille livres. La seconde était de cent dix mille livres, qui devaient être payées annuellement à Fouquet, à madame Duplessis-Bellière, au marquis de Créqui, à la marquise de Charost, à MM. de la Rochefoucauld, de Brancas, etc. Fouquet se tira de cet interrogatoire avec autant d'habileté et de présence d'esprit que des précédents.

L'intérêt qu'inspirait le prisonnier s'accroissait avec le danger, et, malgré les gardiens, ses communications avec le dehors continuaient. « On parle fort à Paris, écrivait madame de Sévigné[3], de son admirable esprit et de sa fermeté. Il a demandé une chose qui me fait frissonner : il conjure une de ses amies de lui faire savoir son arrêt par une certaine voie enchantée, bon ou mauvais,

[1] Madame de Sévigné l. c. dit que *l'on a continué la pension des gabelles;* mais son témoignage ne peut prévaloir sur ceux d'Olivier d'Ormesson et de Foucault, qui sont parfaitement d'accord quant aux chefs d'accusation traités dans cette audience du 18 novembre. D'ailleurs, madame de Sévigné, qui s'attache surtout aux incidents dramatiques, s'inquiète beaucoup moins de mentionner avec une exactitude minutieuse les différents chefs d'accusation.

[2] J'ai déjà fait remarquer qu'on appelait *convoi de Bordeaux* un impôt qui se levait principalement sur les vins, eaux-de-vie et autres denrées transportées par mer. Le nom de *convoi* venait de l'usage de faire *convoyer* ou escorter les navires de commerce par des vaisseaux de guerre. Pour subvenir aux frais de cette escorte, on avait établi la taxe nommée *convoi de Bordeaux*.

[3] Lettre du 18 novembre 1664.

comme Dieu le lui enverra, sans préambule, afin qu'il ait le temps de se préparer à en recevoir la nouvelle par ceux qui viendront la lui dire, ajoutant que, pourvu qu'il ait une demi-heure à se préparer, il est capable de recevoir sans émotion tout le pis qu'on lui puisse apprendre. Cet endroit-là me fait pleurer, et je suis assurée qu'il vous serre le cœur. »

La Chambre ne se réunit pas le 19 novembre, à cause de la gravité de la maladie de la reine Marie-Thérèse. Le roi avait fait dire au chancelier qu'il désirait que la Chambre suspendît ses travaux pendant que tout le royaume était en prières pour cette princesse[1]. On prétendit que ces délais n'avaient été imaginés que pour interrompre le cours des admirations[2] qu'inspiraient les réponses de Fouquet, et avoir le loisir de reprendre haleine des mauvais succès. Ainsi tout était interprété en faveur de Fouquet et contre ses ennemis. L'emplâtre composé par madame Fouquet la mère pour la jeune reine fit grand bruit. Ce fut la marquise de Charost, fille de Fouquet, qui le porta à la reine mère pour le donner à Marie-Thérèse[3]. L'effet en fut merveilleux[4], et la reine déclara que c'était madame Fouquet qui l'avait guérie. « La plupart, suivant leur désir, ajoute madame de Sévigné, se vont imaginant que la reine prendra cette occasion pour demander au roi la grâce de ce pauvre prisonnier; mais pour moi, qui entends un

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 249.

[2] Ce sont les paroles mêmes de madame de Sévigné (lettre du 19 novembre).

[3] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 251.

[4] *Ibid.* — Lettres de madame de Sévigné du 20 et du 24 novembre.

peu parler des tendresses de ce pays-là, je n'en crois rien du tout. Ce qui est admirable, c'est le bruit que tout le monde fait de cet emplâtre, disant que c'est une sainte que madame Fouquet et qu'elle peut faire des miracles. »

La séance du jeudi 20 novembre ne présenta de remarquable que la rude apostrophe du chancelier à un des juges les plus inoffensifs, M. Hérault, conseiller au parlement de Bretagne. Fouquet était dans l'usage, à son entrée dans la salle où était réunie la Chambre, de saluer le chancelier et ensuite les commissaires. Quelques-uns lui rendaient son salut; d'autres, à l'exemple du chancelier, ne paraissaient pas s'en apercevoir. Séguier, voulant donner une leçon aux premiers, s'en prit au conseiller Hérault. Au moment où il portait la main à son bonnet : « C'est à cause que vous êtes de Bretagne, lui dit-il[1], que vous saluez si bas M. Fouquet. » Le pauvre Hérault n'osa répliquer, et les autres commissaires se tinrent pour avertis. « Je n'avais pas touché à mon bonnet, ajoute d'Ormesson, et je ne l'ai fait qu'une fois à l'imitation de quelques-uns. »

L'interrogatoire roula pendant cette séance sur le marc d'or, que Fouquet s'était fait adjuger sous le nom de Duché. On lui reprochait d'avoir détourné à son profit les fonds provenant de cette taxe, que les nouveaux titulaires d'un office payaient au roi avant d'en obtenir les provisions. A en croire ses partisans, il sortit encore

[1] *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, t. II, p. 250-251. — Lettre de madame de Sévigné du 20 novembre. — Foucault a bien soin d'omettre tous ces incidents dans un procès-verbal rédigé par les ordres de Colbert.

à son honneur de cette accusation. Mais ce qui résulte surtout des pièces du procès, c'est que Fouquet avait eu soin de faire disparaître toutes les preuves qui pouvaient établir sa culpabilité dans cette affaire.

Le 21 novembre, il fut interrogé sur les sucres et les cires de Rouen. Il était accusé d'avoir pris cette ferme sous des noms supposés, et d'avoir donné en payement au trésor des billets sans valeur[1], tandis que lui-même prélevait des droits considérables. Cet interrogatoire fut moins avantageux à l'accusé, de l'aveu même de madame de Sévigné : « Il s'est impatienté, écrit-elle à Pomponne, sur certaines objections qu'on lui faisait et qui lui ont paru ridicules. Il l'a un peu trop témoigné, et a répondu avec un air et une hauteur qui ont déplu. Il se corrigera; car cette manière n'est pas bonne; mais en vérité la patience échappe. Il me semble que je ferais tout comme lui. »

Fouquet se corrigea à la séance suivante, celle du 22 novembre. Il y fut interrogé sur les octrois. C'était encore un impôt que Fouquet s'était fait adjuger à vil prix sous des noms supposés. Heureusement pour lui, le chancelier, dont l'âge avait affaibli les facultés, ne comprenait pas bien ces questions de finances[2]. Pussort, qui aurait pu le diriger, était tellement emporté, que la majorité de la Chambre ne l'écoutait qu'avec défiance. Fouquet, bien mieux instruit sur toutes ces matières que le

[1] Il a été question plusieurs fois de ces billets sur l'Épargne, que l'on se procurait à vil prix, parce qu'ils étaient assignés sur des fonds épuisés.

[2] Olivier d'Ormesson le dit formellement (*ibid.*, p. 256) : « M. le chancelier ne sçait pas l'affaire. »

chancelier et que la plupart de ses juges, parvint encore à se tirer de ce mauvais pas, quoique ce fût un des plus glissants de son affaire. En même temps, il avait adouci son ton. « Je ne sais quel bon ange, dit madame de Sévigné, l'a averti qu'il avait été trop fier. »

Les séances du 26 et du 27 novembre furent encore consacrées aux octrois, et les amis de Fouquet convinrent qu'il s'embrouilla sur des points importants, et qu'il aurait pu être poussé par un juge qui eût été habile et bien éveillé; mais le chancelier sommeillait doucement. « On se regardait, dit madame de Sévigné[1], et je pense que notre ami en aurait ri, s'il avait osé. »

Il semble que les hésitations et la faiblesse de Séguier ne venaient pas seulement de la vieillesse. Il était circonvenu par des influences qu'Olivier d'Ormesson laisse entrevoir et sur lesquelles insiste madame de Sévigné. Le premier écrit dans son journal, à la date du 22 novembre[2] : « J'ai su la dévotion de M. le chancelier à M. de Genève[3] et les quatre visites faites au couvent de Sainte-Marie du faubourg[4], auxquelles il porta mille écus, et les réponses honnêtes qu'il a faites sur l'affaire de M. Fouquet. » Il faut voir dans madame de Sévigné comment la supérieure de la Visitation, qu'elle connaissait et sur laquelle son nom de Chantal[5] aurait

[1] Lettre du 26 novembre 1664.

[2] *Journal*, t. II, p. 252-255.

[3] Saint François de Sales.

[4] Couvent des *Filles de la Visitation*, fondé dans la rue Saint-Antoine en 1628.

[5] Jeanne-Françoise Frémyot, dame de Chantal, avait été la fondatrice et la première supérieure des *Filles de la Visitation*.

suffi pour lui donner de l'autorité, profita des visites de Séguier pour lui parler en faveur de Fouquet. Ce fut alors que le chancelier fit entendre ces paroles honnêtes dont parle Olivier d'Ormesson. Ainsi chaque parti s'agitait avec une ardeur qu'il ne faut pas oublier en étudiant ce procès. Si Colbert, Pussort et Voysin cherchaient à gagner ou à intimider les juges, il y avait une ligue fort active de dames, de religieuses, de dévots et dévotes, qui travaillaient à représenter Fouquet comme la victime innocente d'une odieuse persécution. Entre ces deux partis, il était difficile de garder l'impartialité d'un juge.

D'Ormesson inclinait de plus en plus vers ceux qui voulaient sauver Fouquet. Lorsque le chancelier, ou Pussort, alléguait un grief contre l'accusé, il opposait immédiatement une réponse. Le chancelier lui ayant dit, après avoir cité une des charges les plus fortes : « Que peut répondre M. Fouquet à cela? — Voici l'emplâtre qui le guérit, » répliqua d'Ormesson[1]. On rit de cette allusion à l'emplâtre de madame Fouquet, qui avait fait tant de bruit.

L'engouement des dames pour Fouquet devenait tel, qu'elles allaient se placer dans une maison qui avait vue sur l'Arsenal, pour apercevoir l'accusé au moment où on le ramenait à la Bastille. Madame de Sévigné s'y rendit masquée[2]. « Quand je l'ai aperçu, dit-elle, les jambes m'ont tremblé, et le cœur m'a battu si fort, que je n'en pouvais plus. En s'approchant de nous pour

[1] *Journal*, t. II, p. 251.— Madame de Sévigné, lettre du 27 novembre.
[2] Même lettre.

rentrer dans son trou, M. d'Artagnan l'a poussé et lui a fait remarquer que nous étions là. Il nous a donc saluées et a pris cette mine riante que vous lui connaissez. Je ne crois pas qu'il m'ait reconnue : mais je vous avoue que j'ai été étrangement saisie quand je l'ai vu rentrer dans cette petite porte. Si vous saviez combien on est malheureuse quand on a le cœur fait comme je l'ai, je suis assurée que vous auriez pitié de moi : mais je pense que vous n'en êtes pas quitte à meilleur marché, de la manière dont je vous connais. J'ai été voir votre chère voisine ; je vous plains autant de ne l'avoir plus que nous nous trouvons heureux de l'avoir. Nous avons bien parlé de notre cher ami ; elle a vu Sapho (mademoiselle de Scudéry), qui lui a redonné du courage. Pour moi, j'irai demain en reprendre chez elle : car de temps en temps je sens que j'ai besoin de réconfort. Ce n'est pas que l'on ne dise mille choses qui doivent donner de l'espérance : mais, mon Dieu ! j'ai l'imagination si vive, que tout ce qui est incertain me fait mourir. »

A la séance du 28 novembre, le chancelier fit lire l'article des quatre prêts[1] ; on désignait ainsi les prêts faits à l'État par Fouquet sous le nom de quatre traitants, le Blanc, du Tot, Francfort et Ancillon. Ce grief ne parut pas assez important qu'on s'y appesantit : tel était l'avis d'Olivier d'Ormesson, et la Chambre l'adopta, malgré l'opposition de Pussort. Lorsque Fouquet eut été introduit, on revint à l'article des octrois, sur lequel il donna de nouvelles explications et prit sur

[1] *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, t. II, p. 255. — *Journal de Foucault*, t. X, f^os^ 87-97. — Lettre de madame de Sévigné du 28 novembre.

le chancelier un avantage signalé par l'à-propos avec lequel il lui répondit. Comme Séguier lui demandait s'il avait eu la décharge d'une somme dont il parlait, Fouquet répondit qu'il l'avait eue conjointement avec d'autres. « Mais, reprit le chancelier, quand vous avez eu vos décharges, vous n'aviez pas encore fait la dépense. — Il est vrai, répondit Fouquet, mais les sommes étaient destinées. — Ce n'est pas assez, répliqua le chancelier. — Mais, monsieur, dit alors Fouquet, quand je vous donnais vos appointements, quelquefois j'en avais la décharge un mois auparavant, et, comme cette somme était destinée, c'était comme si elle eût été donnée. » Le chancelier dit que cela était vrai et qu'il lui avait obligation de l'avoir ainsi fait payer par avance.

Dans le même temps arriva la mort du président de Nesmond (30 novembre), qui fit une vive impression sur la Chambre. On racontait qu'à ses derniers moments il avait chargé ses héritiers de demander pardon à la famille de Fouquet de ce qu'il avait contribué à faire rejeter la requête de récusation présentée contre Pussort et Voysin [1].

La Chambre ne rentra en séance que le 1er décembre. Le chancelier s'efforça de presser l'interrogatoire, sans laisser à Fouquet le temps de s'expliquer [2]. Il espérait ainsi lui enlever l'avantage que lui donnaient une parole vive et facile, la présence d'esprit et la connais-

[1] Voy. plus haut, p. 412. Les détails sur la mort du président de Nesmond se trouvent dans les *Mémoires de Conrart*.

[2] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 259. — Lettre de madame de Sévigné du 1er décembre.

sance approfondie du procès. Fouquet insista pour qu'on le pressât moins. « Monsieur, dit-il au chancelier, je vous supplie de me donner le loisir de répondre. Vous m'interrogez, et il semble que vous ne vouliez pas écouter ma réponse ; il m'est important que je parle : il y a plusieurs articles qu'il faut que j'éclaircisse, et il est juste que je réponde sur tous ceux qui sont dans mon procès. » Comme la Chambre parut approuver la réclamation de Fouquet, Séguier le laissa développer tous ses moyens de défense. Il en fut de même à la séance du 2 décembre, où Fouquet parla pendant deux heures et un quart avec beaucoup de sang-froid et d'habileté[1]. Il s'agissait d'un point délicat, d'un prêt de six millions que l'on prétendait fait à l'État, et qui était en grande partie supposé. Fouquet se rejeta, comme toujours, pour expliquer les avances qu'on lui reprochait, sur les nécessités de la guerre et sur les ordres pressants de Mazarin. Madame de Sévigné se hâta d'avertir Pomponne du résultat favorable de cette séance : « Notre cher et malheureux ami, lui écrivait-elle, a parlé deux heures ce matin, mais si admirablement bien, que plusieurs n'ont pu s'empêcher de l'admirer. M. Regnard entre autres a dit : *Il faut avouer que cet homme est incomparable ; il n'a jamais si bien parlé dans le parlement ; il se possède mieux qu'il n'a jamais fait.* »

La séance du 3 décembre fut encore en partie consacrée à l'interrogatoire de Fouquet sur les prêts faits au trésor public et sur ses dépenses excessives. On lui repro-

[1] *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, t. II, p. 260. — Lettre de madame de Sévigné en date du 2 décembre.

chait, d'après les états que l'on avait trouvés dans ses maisons, d'avoir dépensé jusqu'à quatre cent mille livres par mois, seulement pour sa table[1]. Fouquet avoua qu'il y avait eu excès et prodigalité, mais il prétendit que ce n'était pas aux dépens du trésor public, et se rejeta sur son désir d'être agréable à tous[2]. Il n'était pas, disait-il, de l'humeur de ses ennemis, qui étaient durs et n'obligeaient jamais personne. Ces raisons habilement développées et commentées touchaient la Chambre et le public, surtout au moment où les réformes de Colbert blessaient un grand nombre d'intérêts.

Il ne restait plus que le crime d'État. L'interrogatoire roula sur ce grief le jeudi 4 décembre. Le chancelier fit d'abord lire par le greffier le projet trouvé à Saint-Mandé[3]; puis il demanda à Fouquet comment il pouvait se justifier des desseins criminels développés dans cet écrit. L'accusé répondit que ce n'était qu'une pensée extravagante, laissée imparfaite, et qu'il avait désavouée aussitôt qu'elle était sortie de son esprit[4]. Une pièce aussi ridicule ne pouvait servir, disait-il, qu'à lui donner de la honte et de la confusion, mais on ne pouvait en faire un chef d'accusation contre lui[5]. Comme le chancelier le pressait et lui disait : « Vous ne pouvez pas méconnaître que ce soit là un crime d'État », il répondit : « Je confesse, monsieur, que c'est une extravagance; mais ce n'est pas un crime d'État. Je supplie ces

[1] *Journal de Foucault*, t. X, f° 128, v°.
[2] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 261.
[3] Voy. ce projet à l'Appendice du t. I.
[4] *Journal de Foucault*, t. X, f° 155.
[5] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 265.

messieurs, dit-il en se tournant vers les juges, de trouver bon que j'explique ce que c'est qu'un crime d'État : c'est quand on est dans une charge principale, qu'on a le secret du prince, et que tout d'un coup on se met du côté de ses ennemis, qu'on engage toute sa famille dans les mêmes intérêts, qu'on fait livrer les passages par son gendre[1] et ouvrir les portes à une armée étrangère pour l'introduire dans l'intérieur du royaume. Voilà, messieurs, ce qu'on appelle un crime d'État. » Le chancelier, dont tout le monde se rappelait la conduite pendant la Fronde, ne savait où se mettre, et les juges avaient fort envie de rire[2].

Jamais Fouquet n'avait montré autant de véhémence. Il continua en rappelant les services qu'il avait rendus au cardinal Mazarin et que nous avons retracés[3]. C'était lui, disait-il, qui lui avait conseillé, contre l'avis des ministres, de se retirer, qui s'était engagé à le faire revenir et y avait réussi : il en avait la preuve écrite dans les lettres du cardinal, et même un certificat signé de la reine mère[4]. Le chancelier, étourdi de l'attaque si vive et si directe qu'il venait de recevoir, laissa Fouquet s'étendre autant qu'il le voulut. Il négligea même de l'interroger sur les moyens d'exécution du projet trouvé à Saint-Mandé, et, lorsqu'on lui rappela cette omission, il répondit avec humeur : « De quoi parlez-vous ? de l'en-

[1] Le duc de Sully, gendre du chancelier Séguier, avait livré, en 1652, le passage du pont de Mantes à l'armée espagnole. Voy. t. I, p. 65.

[2] *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, t. II, p. 265. — Lettre de madame de Sévigné du 9 décembre.

[3] Voy. le premier volume des *Mémoires sur Fouquet*, p. 19-221.

[4] *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, t. II, p. 264.

gagement de Deslandes, de Maridor[1], de cette négociation de Rome[2]? Voilà de belles preuves! » Et il marqua par son geste qu'il les trouvait ridicules[3]. Sur cela, Pussort dit à demi-voix : « Tout le monde n'est pas de votre sentiment. » On avait, du reste, remarqué que, pendant cet interrogatoire, où Fouquet profita si habilement de la faiblesse du chancelier, Pussort n'avait pu se contenir et qu'il indiquait son improbation par des sourires et des mouvements de tête[4].

L'interrogatoire terminé, la Chambre avait à entendre l'avis motivé des rapporteurs et à prononcer sa sentence. Olivier d'Ormesson devait parler le premier, et on voit dans son Journal[5] avec quel soin religieux il se prépara à l'accomplissement de ce devoir. Madame de Sévigné, sa parente, qui le voyait souvent et avait de l'influence sur ses avis, nous apprend elle-même qu'il se condamna à une solitude complète pour méditer à loisir et préparer son rapport : « M. d'Ormesson, écrit-elle à M. de Pomponne[6], m'a priée de ne le plus voir que l'affaire ne soit jugée; il est dans le conclave et ne veut plus avoir de commerce avec le monde. Il affecte une grande réserve; il ne parle point, mais il écoute, et j'ai eu le plaisir, en lui disant adieu, de lui dire tout ce que je pense. »

Ce fut le 9 décembre qu'Olivier d'Ormesson com-

[1] Voy. sur ces engagements, t. I, p. 396-397.
[2] La négociation de Maucroix, dont il a été question ci-dessus, p. 144.
[3] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 265.
[4] *Ibidem*.
[5] *Ibid.*, p. 265-266.
[6] Lettre du 5 décembre.

mença la récapitulation du procès[1]. Il parla cinq jours de suite, les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, et, malgré les interruptions fréquentes du chancelier et de Pussort, il parla avec clarté et netteté. Il conclut au bannissement à perpétuité et à la confiscation des biens, avec amende de cent mille livres, dont une moitié serait versée au trésor public, et l'autre employée en œuvres pies[2]. L'avis d'Olivier d'Ormesson fut généralement approuvé. Il ne faut en juger ni par les lettres de madame de Sévigné, qui l'admire[3], ni même par le Journal de ce magistrat. Mais Gui-Patin, qu'on n'accusera pas d'avoir été favorable aux financiers, écrivait à Falconnet, le 16 décembre 1664 : « M. d'Ormesson a dit son avis, et après de belles choses a conclu au bannissement perpétuel et à la confiscation de tous les biens. » Et quelques jours plus tard : « On dit que M. Fouquet est sauvé. On en donne le premier honneur à celui qui a parlé le premier, M. d'Ormesson, qui est un homme d'une intégrité parfaite. »

Sainte-Hélène, qui prit la parole après Olivier d'Ormesson, n'effaça pas l'impression qu'il avait produite. Il parla pendant les séances des 15 et 16 décembre, et opina à la peine de mort[4]. On remarqua à l'audience

[1] *Journal d'Oliv. d'Ormesson*. t. II, p. 266-267. — Lettres de madame de Sévigné des 9, 10, 11 et 15 décembre.

[2] On trouvera le résumé de l'avis d'Olivier d'Ormesson dans l'Appendice du t. II de son Journal.

[3] Voy. la lettre de madame de Sévigné en date du 17 décembre : « J'ai ouï dire à des gens du métier que c'est un chef-d'œuvre que ce qu'il a fait, » etc.

[4] *Journal d'Oliv. d'Ormesson*. t. II, 272-274. — *Journal de Foucault* t. X, f^os^ 171-177.

du 15 le courage d'un des juges, nommé Massenau. Il souffrait depuis huit jours d'une colique néphrétique. Il se fit traîner à l'Arsenal, où il éprouva d'horribles douleurs. Le chancelier, le voyant pâlir, lui dit : « Monsieur, retirez-vous. — Non, lui répondit le juge, il faut mourir ici. » Cependant, comme M. de Massenau était près de s'évanouir, le chancelier suspendit l'audience. Massenau sortit, rendit deux pierres, et revint au bout d'un quart d'heure[1]. Cette histoire fut aussitôt répandue et redite partout avec admiration. On parla en même temps de la folie de Berryer[2], que l'on accusait des fraudes principales commises dans l'inventaire des papiers de Fouquet. « Après avoir été saigné excessivement, écrit madame de Sévigné, il ne laisse pas d'être en fureur ; il parle de potences, de roues ; il choisit des arbres exprès ; il dit qu'on le veut pendre ; il fait un bruit si épouvantable, qu'il le faut tenir et lier. » Ainsi tout se réunissait pour exciter de plus en plus la pitié et la sympathie publiques en faveur de l'accusé, et la haine contre ses adversaires.

Ce fut en vain que Pussort parla pendant cinq heures avec beaucoup de force[3]. Son discours résumait toutes les accusations et les faisait ressortir nettement et vigoureusement, mais avec trop de passion. Il conclut, comme Sainte-Hélène, à la peine de mort. Son argumentation, quoique serrée et énergique, fit peu d'effet dans la

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 275. — Lettre de madame de Sévigné du 17 décembre.

[2] *Ibid.*, p. 270-271. — Lettre de madame de Sévigné du 17 décembre.

[3] *Journal de Foucault*, t. X, f^os^ 184-250. L'avis de Pussort ne remplit pas moins de soixante-six pages in-f° de ce Journal.

Chambre, et au dehors, on l'accusa d'*emportement*, de *rage*, de *furie*[1]. Gisaucourt, Ferriol, Noguès, Hérault, qui n'avaient pas d'autorité dans la Chambre, opinèrent le 18 décembre, et conclurent tous quatre à la mort. Roquesante, qui les suivit, reprit l'avis d'Olivier d'Ormesson[2].

Le lendemain, 19, MM. de la Toison, du Verdier, de la Baume, de Massenau, adoptèrent les mêmes conclusions[3]. Le maître des requêtes Poncet opina à la mort (séance du 20 décembre)[4] ; il le fit avec une apparence de modération qui est assez bien caractérisée dans des couplets satiriques qui coururent à cette époque :

> Poncet ne montra point de fiel
> Comme avoit fait Pussort ;
> Mais par un discours tout de miel
> Conclut doucement à la mort.

Après Poncet, le Féron, de Moussy, Brillac, Regnard et Besnard furent tous de l'avis le plus doux et lui assurèrent la majorité[5]. Voysin n'en parla pas moins avec beaucoup de véhémence pour appuyer l'opinion de Sainte-Hélène[6]. Le président de Pontchartrain se déclara pour l'avis d'Olivier d'Ormesson. Enfin le chancelier, opinant le dernier, vota la peine de mort. Ainsi treize des juges s'étaient prononcés pour le bannisse-

[1] Ce sont les termes mêmes de madame de Sévigné. Lettre du 17 décembre.
[2] *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, t. II, p. 277.
[3] *Ibid.*, p. 279-280.
[4] *Ibid.*, p. 281.
[5] *Ibid.*, p. 281-282.
[6] *Ibid.*, p. 282.

ment, et neuf pour la mort. L'arrêt fut rédigé immédiatement et signé par les rapporteurs et par le chancelier (20 décembre) [1].

« Tout Paris, dit Olivier d'Ormesson [2] attendait cette nouvelle avec impatience ; elle fut répandue en même temps partout et reçue avec une joie extrême, même parmi les plus petites gens des boutiques : chacun donnait mille bénédictions à mon nom sans me connaître. Ainsi M. Fouquet, qui avait été en horreur lors de son emprisonnement, et que tout Paris eût vu exécuter avec joie incontinent après son procès commencé, est devenu le sujet de la douleur et de la commisération publiques par la haine que tout le monde a dans le cœur contre le gouvernement présent, et c'est la véritable cause de l'applaudissement général pour mon avis. » Il fallut qu'Olivier d'Ormesson fît fermer sa porte pour échapper aux félicitations que l'on venait lui adresser de toutes parts [3]. Il évita, le dimanche 21 décembre, d'aller au sermon de son curé Claude Joly, afin de se soustraire à des manifestations trop vives. Il entendit la messe à Sainte-Geneviève, et de là il se rendit à la maison des jésuites [4], où il reçut les félicitations d'un grand nombre de pères et entre autres du père de Champneuf [5]. Il est très-probable que ce jésuite est le même que Fouquet cite, dans son trop fameux projet [6], comme plein de zèle pour son

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 285.

[2] *Ibid.*, p. 283-284.

[3] *Ibid.*, p. 284.

[4] Il s'agit probablement ici du collége de Clermont (aujourd'hui lycée Louis-le-Grand).

[5] *Ibid.*, p. 284.

[6] T. I des *Mémoires sur Fouquet*, p. 495.

parti et pouvant faire porter des lettres par les jésuites de maison en maison.

Le lendemain, 22 décembre, le rapporteur se rendit à la Bastille[1] pour donner à d'Artagnan décharge des registres de l'Épargne. Dès que d'Artagnan le vit, il l'embrassa et lui dit à l'oreille qu'il était *un illustre*; tant la pitié pour Fouquet avait gagné jusqu'à ses gardiens! Pendant ce temps le greffier de la Chambre, Foucault, était allé signifier l'arrêt à Fouquet. Après l'avoir fait descendre à la chapelle, il lui demanda son nom. Fouquet lui répondit : « Vous savez bien qui je suis, et pour mon nom, je ne le dirai pas plus ici que je ne l'ai dit à la Chambre, et pour suivre le même ordre je fais mes protestations contre l'arrêt que vous m'allez lire. » On écrivit ses protestations, et ensuite Foucault s'étant couvert lui donna lecture de l'arrêt, que Fouquet entendit tête nue. Immédiatement après on conduisit Fouquet dans la chambre de d'Artagnan, et le gouverneur de la Bastille, Bessemaux, fit sortir son médecin Pecquet et son valet de chambre la Vallée de l'appartement qu'il avait occupé. Ils fondaient en larmes de douleur de se voir séparés de leur maître, ne sachant pas d'ailleurs ce qu'on allait faire de lui et redoutant sa mort. Leurs cris attendrirent d'Artagnan : il envoya leur dire qu'il n'était question que du bannissement.

Fouquet, qui était à la fenêtre de la chambre de d'Artagnan, aperçut Olivier d'Ormesson, au moment où il se retirait après avoir rédigé son procès-verbal. Il le sa-

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, p. 286 et suiv. — *Journal de Foucault*, t. X, f° 577 et suiv. — Lettre de madame de Sévigné du 22 décembre.

lua avec un visage plein de joie et de reconnaissance, et lui cria par la fenêtre qu'il était son serviteur. D'Ormesson lui rendit son salut sans rien dire, et s'en alla le cœur serré conter ce qu'il avait vu à Turenne et à madame de Sévigné[1]. Le soir même, Turenne vint chez d'Ormesson pour le féliciter de sa noble conduite. « Il est incroyable, ajoute ce magistrat[2], jusqu'où va la folie du peuple sur cela; tous ceux de la maison qui vont par la ville disent que parmi les moindres gens l'on me donne des bénédictions. »

La sentence, quoique rigoureuse, ne satisfit pas les ennemis de Fouquet, et on la fit commuer par le roi en un emprisonnement perpétuel dans la forteresse de Pignerol. Madame Fouquet la mère et sa belle-fille reçurent l'ordre de se rendre à Montluçon[3]; Gilles Fouquet, qui avait été privé de sa charge de premier écuyer du roi, fut relégué à Joinville; M. et madame de Charost, à Ancenis. Ce ne fut pas sans peine que la mère de Fouquet, âgée de soixante-douze ans, obtint de garder avec elle le plus jeune de ses fils, celui que l'on avait voulu exiler à Joinville. Quant aux enfants de Fouquet, ils avaient été amenés, aussitôt après l'arrestation de leur père (septembre 1661)[4], par M. de Brancas, de Fontainebleau à Paris, et remis à leur aïeule. Nous les retrouverons dans la suite.

Ces rigueurs contre la famille de Fouquet, et surtout

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 287. — Madame de Sévigné, lettre du 22 décembre.

[2] *Ibid.*, p. 288.

[3] *Ibid.*, p. 285. — Lettre de madame de Sévigné du 21 décembre.

[4] *Mémoires de madame de Motteville*, année 1661.

celles qui frappèrent les juges coupables seulement d'avoir préféré leur conscience aux faveurs de la cour, n'étaient pas propres à calmer et à ramener l'opinion publique. Roquesante, conseiller au parlement de Provence, avait adopté l'avis d'Olivier d'Ormesson : il fut une des premières victimes de la colère des ennemis de Fouquet; on l'exila à Quimper-Corentin [1], sous prétexte qu'il avait demandé aux fermiers des gabelles une pension pour une dame de sa connaissance. Cette accusation fut traitée de fable, et on n'imputa la disgrâce de ce juge qu'à la résistance qu'il avait opposée aux sollicitations de Berryer et de Chamillart [2]. Gui Patin écrivait à cette occasion [3] : « Voilà ce qui ne s'est jamais vu, un commissaire exilé. » L'estime publique vengea Roquesante de cette injustice. Pendant que l'on déchirait, dans des pièces satiriques, les juges courtisans, on célébrait le courage de ce membre du parlement d'Aix [4].

[1] *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, t. II, p. 304, à la date du 12 février 1665.

[2] *Ibid.*, p. 509-510.

[3] Lettre du 13 février 1665.

[4] On trouve dans les mss. Conrart, t. XI, f. 549, quelques vers sur Roquesante, précédés de cette note : « Sur l'exil de M. de Roquesante, conseiller au parlement de Provence et commissaire en la Chambre de justice, lequel, après le jugement du procès de M. Fouquet et estant rapporteur de celuy de M. de Guénégaud, trésorier de l'Espargne, fut envoyé à Quimpercorentin :

Hélas! il est bien vray qu'en ce siècle heureux
Et la gloire et l'honneur n'ont qu'un faux pompeux,
Et que, sous ces grands noms dont la vertu se pare,
Elle cache souvent les maux qu'elle prépare
Et du plus grand heros en fait un malheureux
Roxante, sage, dont l'honneur rend le sort pitoyable,
Et qu'un trop grand mérite accable,
En sert d'exemple assez puissant
Il est banni comme un coupable
Pour n'avoir pas voulu punir un innocent.

Sept ans plus tard, madame de Sévigné, qui avait la mémoire du cœur, écrivait à sa fille[1] : « Vous savez ce que m'est le nom de Roquesante, et quelle vénération j'ai pour sa vertu. Vous pouvez croire que sa recommandation et la vôtre me sont fort considérables. » Et, plus loin : « Pour M. de Roquesante, si vous ne lui faites mes compliments en particulier, vous êtes brouillée avec moi. »

Bailly, avocat général au grand Conseil, fut exilé pour avoir dit à Gisaucourt, un des juges, qu'il devrait bien remettre le grand Conseil en honneur, et qu'il serait déshonoré s'il suivait l'exemple de Chamillart et de Pussort[2]. Le président de Pontchartrain avait courageusement résisté aux instances du chancelier et du secrétaire d'État la Vrillière, son parent : il en fut puni dans la personne de son fils. Saint-Simon l'affirme, et, malgré quelques erreurs de détail, son récit paraît véridique[3]. « Pontchartrain, dit-il, fut un des juges de M. Fouquet; sa probité fut inflexible aux caresses et aux menaces de MM. Colbert, le Tellier[4] et de Louvois[5], réunis pour la perte du surintendant. Il ne put trouver matière à sa condamnation, et par cette grande action se perdit sans ressource. Il était pauvre :

[1] Lettre du 30 mars 1672.

[2] Lettre de madame de Sévigné du 22 décembre.

[3] *Mémoires*, édit. Hachette, in-8, t. II, p. 501.

[4] Le Tellier ne fit point de menaces, mais se tint, comme c'était son caractère, sur une prudente réserve.

[5] Louvois ne se mêlait pas encore du gouvernement à cette époque. Saint-Simon, qui déteste Louvois, le met partout où se commet une injustice.

tout son désir et celui de son fils était de faire tomber sa charge sur sa tête en s'en démettant. La vengeance des ministres fut inflexible à son tour; il n'en put jamais avoir l'agrément; tellement que ce fils demeura dix-huit ans conseiller aux requêtes du Palais, sans espérance d'aucune autre fortune. Je le lui ai ouï dire souvent, et combien il était affligé d'être exclu d'avoir la charge de son père. »

De toutes les persécutions dirigées contre les juges intègres, la plus odieuse fut celle qui frappa Olivier d'Ormesson, lui enleva, à la mort de son père, la place de conseiller d'État qui lui avait été promise, le priva de toutes les places qui devinrent successivement vacantes, et le condamna à une retraite prématurée[1]. Mais, plus encore que Roquesante et Pontchartrain, Olivier d'Ormesson fut vengé par l'opinion publique. Le Brun, qui avait conservé un vif attachement pour Fouquet[2], voulut faire le portrait du rapporteur, qui avait contribué à le sauver[3]. Pellisson, à peine sorti de la Bastille, se hâta de venir témoigner sa reconnaissance à Olivier d'Ormesson[4]. Enfin, cette honorable disgrâce a assuré au rapporteur du procès, dans le souvenir de la postérité, une place que ses vertus seules n'auraient pu lui donner.

Quant aux juges qui avaient cédé aux instances de la

[1] On trouvera les preuves détaillées de toutes ces assertions dans la biographie d'Oliv. d'Ormesson, que j'ai placée en tête du t. I de son journal (collect. des *Documents inédits relatifs à l'Histoire de France*).

[2] *Journal*, t. II, p. 405.

[3] *Ibid.*, p. 412, 415 et 459.

[4] *Ibid.*, p. 446-447.

cour, ils furent exposés à une haine si violente et à un mépris si universel[1], que plusieurs en moururent de désespoir. Nous avons déjà vu quels remords avaient troublé les derniers moments du président de Nesmond. Dès le mois d'octobre 1665, Hérault, conseiller au parlement de Bretagne, succomba[2]. « On parlait de sa mort comme d'un coup du ciel, dit Olivier d'Ormesson[3]. » Sainte-Hélène ne tarda pas à le suivre; il mourut subitement. « Plusieurs personnes dignes de foi m'ont dit, ajoute Olivier d'Ormesson en racontant cet événement[4], que, plus de trois mois auparavant, il se justifiait à tous ceux qui le voyaient du procès de M. Fouquet; il ne parlait d'autre chose. L'on prétendait qu'il était mort de chagrin d'avoir été trompé dans les récompenses qui lui avaient été promises. » On ne manqua pas de rappeler que c'était en face de la Bastille qu'il avait été atteint du mal qui l'avait enlevé brusquement. Presque dans le même temps, Ferriol, conseiller au parlement de Metz, succomba à une maladie de langueur. On imputa également à la vengeance céleste la mort de ce magistrat frappé dans la force de l'âge. Il avait désiré et espéré la charge de lieutenant criminel, et, comme Sainte-Hélène, il avait été trompé dans son attente[5].

[1] Voy. à l'Appendice une des chansons composées contre les juges qui avaient opiné pour la peine de mort.

[2] *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, t. II, p. 400.

[3] *Ibid.*, p. 502.

[4] *Ibid.*, p. 504.

[5] *Ibid.*, p. 505.

CHAPITRE XLVIII

— 1664-1680 —

Fouquet est transféré à Pignerol et enfermé dans le donjon de cette forteresse (décembre 1664 — janvier 1665). — Vigilance et humanité de d'Artagnan, chargé de la garde de Fouquet pendant le voyage. — Arrivé à Pignerol (janvier 1665), il remet Fouquet à Saint-Mars. — Instructions données à Saint-Mars. — Danger que court Fouquet au donjon de Pignerol (juin 1665 par suite de l'explosion des poudres). — Fouquet est transféré au château de la Pérouze où il passe un an (juin 1665 — août 1666). — Efforts de Fouquet pour entretenir des correspondances avec ses amis. — Ils sont déjoués par la vigilance de Saint-Mars. — Occupations de Fouquet dans sa prison (1667-1668). — Il tombe malade. — Tentative de la Forest pour gagner quelques-uns des soldats de la citadelle de Pignerol (1669 ; elle est découverte, et la Forest exécuté (1670). — Lauzun emprisonné à Pignerol (1671). — Ses relations avec Fouquet, auquel il raconte ses aventures (1672). — Fouquet le croit fou. — Causes qui contribuèrent à adoucir la captivité de Fouquet : influence d'Arnauld de Pomponne et de madame de Maintenon. — Fouquet obtient la permission de recevoir une lettre de sa femme (1672), puis de lui écrire et d'en recevoir des nouvelles deux fois par an (1674). — Lettre de Fouquet à sa femme (5 février 1675). — L'abbé Fouquet obtient la permission de revenir à Barbeau (1678), et madame Fouquet de se rapprocher de son mari. — Adoucissement à la captivité de Lauzun et de Fouquet (1679). — La famille de Fouquet vient s'établir à Pignerol. — Rupture entre Lauzun et Fouquet. — Mort de l'abbé Fouquet (1680). — Mort de Nicolas Fouquet (mars 1680). — Il est inhumé dans l'église des *Filles de la Visitation* (28 mars 1681). — Mort de madame Fouquet la mère (1681), de l'évêque d'Agde (1702) et de la veuve du surintendant (1716). — Vertus de madame de Charost, fille de Fouquet. — Fils et fille nés du second mariage du surintendant. — Le marquis de Belle-Isle (Louis Fouquet) continue la postérité masculine de la famille Fouquet. — Illustration de ses

fils, le comte et le chevalier de Belle-Ile. — Légendes sur le surintendant Fouquet.

Dès que l'arrêt de la Chambre de justice eut été signifié à Fouquet, d'Artagnan le fit monter dans un carrosse, avec plusieurs mousquetaires, pour le conduire à Pignerol. Au moment du départ, un ancien écuyer de Fouquet, la Forest, se présenta à lui : « Je suis ravi de vous voir, lui dit Fouquet; je sais votre fidélité et votre affection. Dites à nos femmes qu'elles ne s'abattent point, que j'ai du courage de reste, et que je me porte bien[1]. » Ce fut sur le midi que Fouquet sortit de la Bastille; il était seul au fond du carrosse. Trois hommes chargés de veiller sur lui prirent place devant. Il avait le visage gai, et tout le peuple lui donnait des bénédictions[2]. Après avoir franchi la porte Saint-Antoine, il alla coucher à Villeneuve-Saint-Georges; et, le lendemain, il suivit la route de Lyon. Le bruit qu'il était malade se répandit bientôt. On avait les soupçons les plus sinistres. Tout le monde se disait : *Quoi? déjà...* On ajoutait que d'Artagnan ayant envoyé demander à la cour ce qu'il ferait de son prisonnier malade, on lui avait répondu qu'il le menât toujours, en quelque état qu'il fût[3]. Le médecin et le valet de chambre de Fouquet avaient été retenus à la Bastille, et cette circonstance ajoutait encore aux inquiétudes et aux soupçons.

Cependant d'Artagnan sut, comme par le passé, se

[1] Lettre de madame de Sévigné, datée du jeudi au soir, 25 décembre.
[2] *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, t. II, p. 287.
[3] Lettre de madame de Sévigné, datée du vendredi 26 décembre.

montrer aussi humain que vigilant. Il donna à Fouquet les fourrures nécessaires pour ne pas souffrir du froid en traversant les montagnes. Enfin, ils arrivèrent à Pignerol, dans le courant de janvier 1665[1], et d'Artagnan remit le prisonnier entre les mains de Saint-Mars, un des maréchaux-des-logis des mousquetaires. Saint-Mars avait quatre mousquetaires et une compagnie d'infanterie, avec lesquels il devait veiller à la garde de Fouquet, enfermé dans le donjon de Pignerol. Les ordres transmis à Saint-Mars par d'Artagnan avaient été rédigés par Louvois[2], qui, depuis plusieurs années, avait été attaché au ministère de la guerre, sous la direction de son père, Michel le Tellier. Ces instructions[3] portaient en substance que Saint-Mars devait imiter la prudente et sage conduite de d'Artagnan pendant le temps qu'il avait veillé à la garde de Fouquet, enfermé à Vincennes et à la Bastille. Il lui était surtout recommandé de ne pas permettre que Fouquet communiquât de vive voix ou par écrit avec qui que ce fût, qu'il reçût la visite de personne, ni qu'il sortit de son appartement, sous quelque prétexte que ce fût, même pour se promener. Saint-Mars ne devait lui fournir ni encre, ni plumes, ni papier; mais il pourrait lui procurer les livres qu'il demanderait, en prenant la précaution de ne lui en don-

[1] Les lettres de Louvois que Delort a publiées *Détention des philosophes*, etc., t. I, p. 87-85 prouvent que, dès le mois de janvier 1665, d'Artagnan avait remis Fouquet à la garde de Saint-Mars, qui était chargé de le tenir prisonnier dans le donjon de Pignerol.

[2] Les instructions et lettres relatives à la captivité de Fouquet sont conservées aux archives de l'Empire. Les pièces les plus importantes ont été publiées par Delort dans l'ouvrage cité.

[3] Delort, *Détention des philosophes*, etc., t. I, p. 24-27.

ner qu'un seul à la fois, et de s'assurer, lorsqu'il le rendrait, qu'il n'avait rien écrit ni marqué dans l'intérieur. Si le prisonnier avait besoin de linge ou de vêtements, Saint-Mars aurait soin de lui en fournir, et il serait remboursé des avances qu'il aurait faites pour cet objet. Il devait être donné à Fouquet un valet auquel on allouerait six cents livres de gages; mais à la condition qu'il n'aurait pas plus que son maître de communications avec l'extérieur. Les dépenses pour la nourriture et l'entretien de Fouquet et de son valet seraient prises sur un fonds annuel de six mille livres. Un autre fonds de douze cents livres servirait pour le bois et la chandelle, à l'usage de Fouquet ou des soldats employés à sa garde. Dans le cas où Fouquet tomberait malade, il serait assisté par des médecins, chirurgiens et apothicaires de la ville de Pignerol, au choix de Saint-Mars. Lorsque Fouquet voudrait se confesser, on ne lui refuserait pas l'assistance d'un prêtre; mais on aurait soin que le confesseur ne fût prévenu qu'au moment où il devrait entendre Fouquet. Un chapelain devait lui dire la messe tous les jours, et recevoir pour son ministère une somme de mille livres, et, en outre, cinq cents louis pour achat des ornements et autres objets nécessaires à la célébration de la messe.

Saint-Mars exécuta rigoureusement les ordres qu'il avait reçus. Il exerça sur Fouquet une surveillance si vigilante, que toutes les tentatives du prisonnier pour entretenir quelques relations avec l'extérieur, et celles de ses amis pour pénétrer jusqu'à lui, restèrent long-

temps sans résultat. Il ne lui laissa ni plume, ni encre, ni papier[1], ne lui permit de se confesser qu'aux cinq fêtes solennelles (Noël, Pâques, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint)[2], régla strictement ses dépenses de nourriture et d'habillement[3], et, sur le plus léger soupçon, renvoya les valets qui le servaient[4].

Pendant la première année de la captivité de Fouquet à Pignerol, il n'arriva qu'un seul incident remarquable. Au mois de juin 1665, la foudre tomba sur le donjon de la citadelle, où Fouquet était enfermé, et mit le feu aux poudres. L'explosion fut terrible : une partie du donjon fut emportée. La chambre de Fouquet fut détruite; ses meubles volèrent en éclats et furent brûlés. Lui-même et le valet qui le servait n'échappèrent au danger qu'en se réfugiant dans l'embrasure d'une fenêtre, qui faisait saillie. Cet événement parut miraculeux, et on ne manqua pas de dire à Pignerol et à Paris[5], que le ciel s'était déclaré contre l'arrêt du roi en sauvant celui qu'il avait proscrit.

Comme Fouquet ne pouvait plus habiter le donjon de la citadelle, on le logea provisoirement dans la demeure du commissaire Damorezan, qui était une des principales maisons de Pignerol[6]. On le transféra ensuite au château de la Pérouze, où il resta enfermé plus d'une

[1] Lettre de Louvois dans Delort. *Détention des philosophes*, etc. t. I, p. 85-86.

[2] *Ibid.*, p. 50, 90 et 91.

[3] *Ibid.* p. 89-90.

[4] *Ibid.*, p. 92.

[5] *Journal d'Oliv. d'Ormesson.* t. II, p. 372, à la date du 28 juin.

[6] Voy. les lettres de Louvois dans l'ouvrage de Delort. *Détention des philosophes*, etc. t. I, p. 101-162.

année (juin 1665 — août 1666), pendant qu'un architecte envoyé de Paris réparait les dégâts causés par la foudre au donjon de Pignerol. Fouquet fut toujours pendant cet intervalle soumis à la garde de Saint-Mars.

Durant son séjour au château de la Pérouze, Fouquet tenta d'entrer en relation avec ses amis; il fabriqua de l'encre avec de la suie délayée dans quelques gouttes de vin, fit des plumes avec des os de chapon, et écrivit sur les marges des livres qu'on lui avait prêtés ou même sur des mouchoirs[1]. Il avait trouvé moyen de faire de l'encre sympathique qui ne paraissait que lorsqu'on chauffait le papier[2]. Mais la vigilance de Saint-Mars déjoua toutes les tentatives de Fouquet pour faire parvenir à ses ennemis les billets qu'il avait écrits. On les trouva dans un dossier de chaise où il les avait cachés. Saint-Mars redoubla de sévérité, et le prisonnier fut fouillé avec une rigueur inusitée[3]. Tous ses efforts pour gagner les valets qui le servaient avaient échoué également[4]. Fouquet découragé tomba malade au mois de juin 1666. Cependant il ne tarda pas à être assez bien rétabli pour qu'on pût le transférer au mois d'août de la même année dans le château de Pignerol, qui avait été réparé[5].

Il semble que, se résignant alors à une captivité qu'il avait vainement tenté d'adoucir, il chercha sa consola-

[1] Lettres de Louvois dans l'ouvrage de Delort, *Détention*, etc., t. I p. 103 et 116. Voy. aussi p. 32 du même ouvrage.
[2] *Ibid.*, p. 104.
[3] *Ibid.*, p. 105.
[4] *Ibid.*, p. 118-119.
[5] *Ibid.*, p. 131-134

tion dans la religion et dans l'étude. Il demanda les œuvres de saint Jérôme et de saint Augustin. On les lui refusa[1]. La lettre de Louvois n'indique aucun motif. Craignit-on l'influence des jansénistes qui invoquaient saint Augustin comme leur principal docteur? Nous sommes réduits sur ces questions à des hypothèses. Ce qui est certain, c'est que Louvois autorisa Saint-Mars à procurer à Fouquet les œuvres d'un docteur moins suspect, saint Bonaventure. On se montra plus facile pour la poésie : Fouquet avait demandé un *Dictionnaire des rimes françaises*[2]; on le lui accorda. Il paraît qu'il en fit usage; car après sa mort, son fils aîné, le comte de Vaux, obtint la permission d'emporter ses poésies. Pour donner un aliment à l'activité de son esprit, Fouquet s'occupa encore à enseigner le latin et la pharmacie[3] à un des domestiques attachés à son service.

Cette activité intellectuelle, jointe à une captivité rigoureuse qui le privait de tout exercice physique, suffirait pour expliquer les maladies qui affligèrent Fouquet si fréquemment pendant sa captivité[4]. Cependant, au milieu de ses souffrances, il ne négligeait pas les tentatives pour gagner ceux qui le gardaient. En 1669, un de ses anciens serviteurs, la Forest, s'introduisit à Pignerol et chercha, de concert avec un personnage désigné sous le nom de *Honneste*[5], à corrompre quelques-uns

[1] Lettres de Louvois dans l'ouvrage de Delort, *Détention*, etc., t. I, p. 158.

[2] *Ibidem*.

[3] *Ibid.*, p. 55.

[4] *Ibid.*, p. 149 et 158.

[5] Ce nom de *Honneste*, le seul sous lequel ce personnage soit désigné, semble un pseudonyme.

des soldats de la garnison[1]. Cinq reçurent de l'argent[2], et furent dans la suite sévèrement punis. Dès que la Forest et Honneste s'aperçurent que leurs manœuvres étaient découvertes, ils passèrent en Savoie ; mais ils y furent arrêtés. La Forest fut exécuté après un jugement sommaire en 1670[3]. Quant à l'autre personnage, il n'est pas facile de savoir ce qu'il devint. On voit par les lettres de Louvois qu'il dut être traduit devant le conseil souverain de Pignerol. Mais on ignore quelle punition lui fut infligée ; c'est peut-être de lui que parle madame de Sévigné dans une lettre au comte de Grignan en date du 25 juin 1670 : « Si l'occasion, dit-elle, vous vient de rendre service à un gentilhomme de votre pays, qui s'appelle ***, je vous conjure de le faire... Ce pauvre garçon était attaché à M. Fouquet; il a été convaincu d'avoir servi à faire tenir à madame Fouquet une lettre de son mari ; sur cela il a été condamné aux galères pour cinq ans. C'est une chose un peu extraordinaire. Vous savez que c'est un des plus honnêtes garçons qu'on puisse voir, et propre aux galères comme à prendre la lune avec les dents[4]. » Louvois et Saint-Mars ne partageaient pas la tendresse de madame de Sévigné pour le prisonnier de

[1] Delort, *Détention des philosophes*, etc., t. I, p. 160-161.

[2] *Ibid.*, p. 164.

[3] *Ibid.*, p. 162.

[4] M. Walckenaër (t. III, p. 291 des *Mémoires sur madame de Sévigné*, 1re édit.) pense qu'il s'agit dans ce passage d'un sieur de Valcroissant mentionné dans les lettres de Louvois à Saint-Mars; mais comme le sieur de Valcroissant n'est cité par Louvois que comme un prisonnier amené de Dunkerque à Pignerol, puis conduit à Marseille, on ne voit pas d'après quelle autorité M. Walckenaër en a fait le gentilhomme recommandé par madame de Sévigné. — Voy. à l'Appendice les extraits des lettres de Louvois de 1669 et 1670 sur la Forest, Honneste et Valcroissant.

Pignerol. Ils ne se bornèrent pas à punir les serviteurs de Fouquet et les soldats qui s'étaient laissé gagner; ils redoublèrent de sévérité à l'égard de Fouquet lui-même : les fenêtres de sa prison furent garnies de grilles de fer, qui ne lui laissaient apercevoir qu'un coin du ciel[1].

Vers la fin de l'année 1671, la citadelle de Pignerol reçut un nouveau prisonnier, le duc de Lauzun, que Fouquet n'avait connu que sous le nom de Péguilin[2], lorsqu'il commençait à peine à paraître à la cour. Lauzun fut pour Saint-Mars un hôte plus embarrassant que Fouquet. A peine arrivé à Pignerol, il tenta de mettre le feu au donjon. Une poutre de la chambre où se trouvait Fouquet fut consumée. « C'eût été une belle aventure, écrivait à cette occasion madame de Sévigné[3], s'il eût brûlé ce pauvre M. Fouquet, qui supporte sa prison héroïquement et qui n'est nullement désespéré. » Lauzun finit par trouver moyen de communiquer avec les autres prisonniers enfermés dans le donjon de Pignerol : ils pratiquèrent dans la muraille un trou, qui leur permit de se parler et de se voir[4]. Fouquet, privé depuis si longtemps de toutes nouvelles du dehors, espérait en avoir par Lauzun. Mais il éprouva un étrange désappointement. Il avait laissé Péguilin pointant à peine à la cour, où il était protégé par le maréchal de Gramont, son compatriote, et par la comtesse de Soissons, Olympe Mancini. Lorsque ce cadet de Gascogne dit à Fouquet

[1] Delort, *Détention des philosophes*, etc., t. I, p. 164-165.

[2] Ci-dessus, p. 199.

[3] Lettre du 25 mars 1672.

[4] *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Hachette, in-8, t. XX, p. 48 et suiv.

qu'il avait été colonel-général des dragons, capitaine des gardes, et qu'il avait eu la patente de général d'armée, l'ancien surintendant le crut fou et s'imagina qu'il lui racontait ses visions. Mais quand Lauzun passa à son mariage avec mademoiselle de Montpensier, et lui dit que le roi y avait consenti, puis l'avait rompu, Fouquet ne douta plus de sa folie et la crut poussée à un tel point qu'il craignit presque de se trouver avec lui [1]. Dès lors il prit pour des imaginations d'un cerveau dérangé toutes les nouvelles que lui donna Lauzun, et ce ne fut que longtemps après, lorsque sa captivité commença à s'adoucir, qu'il reconnut que Lauzun ne l'avait pas trompé.

Plusieurs changements qui devaient contribuer à améliorer la situation de Fouquet étaient arrivés à la cour : Simon Arnauld de Pomponne, qui avait été lié étroitement avec le surintendant, était devenu secrétaire d'État en 1671. Madame Scarron, qui prit bientôt le nom de madame de Maintenon, était l'amie intime de madame de Montespan et la gouvernante des enfants que celle-ci avait eus de Louis XIV. On aime à croire pour l'honneur de madame de Maintenon qu'elle n'oublia pas les services que madame Fouquet lui avait rendus [2], et qu'elle usa de son influence déjà très-puissante en faveur du prisonnier de Pignerol. Ce qui est certain, c'est qu'en 1672, Fouquet obtint la permission de recevoir une lettre de sa femme [3], et que deux ans après il lui fut accordé d'écrire deux fois par an à sa famille, et d'en

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, ibid., p. 49.
[2] Voy. t. I des Mémoires sur Fouquet, p. 448-450.
[3] Delort, *Détention des philosophes*, etc., t. I, p. 40.

recevoir des nouvelles, à la condition que toutes les lettres passeraient par les mains de Louvois. Ce fut déjà une grande consolation pour le prisonnier.

Vers le même temps son frère, l'évêque d'Agde, qui, depuis la disgrâce du surintendant, était exilé, revint à Paris, et quoiqu'il n'eût pas d'autorisation formelle pour y résider, on y toléra sa présence. Le père Rapin, connu par divers écrits et surtout par son poëme des *Jardins*, eut des entrevues avec l'évêque. « Il parle comme un prophète, écrit le jésuite à Bussy-Rabutin[1], et il me fit voir une lettre de monsieur son frère à madame sa femme, qui me donna de la pitié et de l'admiration. J'en fus touché et charmé tout ensemble. Si cela paraissait dans le public, on aurait bien de l'aversion contre ceux qui ont endurci le cœur du roi contre lui. Enfin, monsieur, il n'y a que la morale chrétienne qui donne de la joie dans la disgrâce et du plaisir dans les afflictions; toutes les autres morales sont bien froides sur le chapitre de la consolation dans les grandes souffrances. »

La lettre dont parle le père Rapin, et qui était si propre à entretenir et raviver les sentiments de compassion qu'avait inspirés le malheur de Fouquet, est parvenue jusqu'à nous[2]. Il est probable que l'on en multiplia les copies et qu'on les fit circuler parmi les amis de Fou-

[1] Lettre du 3 juillet 1675, t. III, p. 49 de la *Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy*, publiée par M. L. Lalanne, chez Charpentier, 1858.

[2] Mss. de la Bibl. imp. S. F., n° 2558, f. 234-258. M. L. Le Monnier a publié cette lettre à l'Appendice de son ouvrage intitulé *Le Chancelier d'Aguesseau*.

quet. L'une d'elles s'est conservée entre plusieurs requêtes et autres pièces relatives à son procès. Cette lettre porte la date du 5 février 1675. Il y avait alors dix ans que Fouquet était enfermé à Pignerol :

« Votre lettre, écrivait-il à sa femme, m'a tiré d'une inquiétude plus grande que vous ne sauriez croire. J'avais passé trois mois avec impatience à l'attendre. Elle est enfin arrivée et m'a donné autant de consolation que je suis capable d'en recevoir dans un lieu d'amertume et de douleur.

« Vous avez bien fait, madame, de ne pas importuner à contre-temps M. de Louvois, lequel peut bien sans doute vous faire la grâce de réparer le temps perdu et au delà. Je supplie de tout mon cœur la divine Bonté de le récompenser abondamment de toutes les charités qu'il nous fait, et de me donner un moyen de lui faire dire par vous mes sentiments, que je ne puis exprimer par écrit.

« Je suis ravi que mon fils lui ait une si grande obligation avant que d'entrer dans le monde : et si je pouvais lui en avoir une autre encore avant d'en sortir[1], dites-lui hardiment tout ce que vous pourrez de ma gratitude ; vous n'en direz pas assurément trop.

« Rien ne me touche davantage dans votre lettre que le pieux exercice que vous avez pris pour notre chapelle[2], et les sacrements que vous y fréquentez. Il y a

[1] La phrase manque de régularité, mais elle s'entend. Il faudrait seulement supprimer l'inversion : « Dites-lui hardiment quelle serait ma gratitude, si je pouvais, etc. »

[2] La famille Fouquet avait une chapelle dans l'église des *Filles Sainte-*

longtemps que j'ai besoin et le désir d'en user de même. J'ai souvent importuné le sieur de Saint-Mars et le prêtre qui vient ici me confesser de m'obtenir la consolation de pouvoir me disposer à la mort, que je sens n'être pas éloignée, par l'entretien libre et fréquent d'un très-bon religieux ou ecclésiastique non suspect, auquel je puisse ouvrir entièrement et sans précipitation ma conscience sur ma mauvaise vie passée et présente, m'instruire sur plusieurs scrupules bien fondés, me fortifier par les secours ordinaires que Dieu a institués pour la vie et nourriture des âmes chrétiennes, enfin me consoler en mes déplaisirs continuels et échauffer ma froideur trop souvent glacée. Mais je n'ai pu en venir à bout; de sorte que je ne fais mes confessions et communions qu'à Noël, Pâques, Pentecôte, l'Assomption et la Toussaint. Ainsi je me trouve quelquefois, comme cette année, quatre mois entiers, entre Noël et Pâques, privé d'une assistance que l'on ne croit peut-être pas si nécessaire ici qu'ailleurs, mais qui l'est en effet beaucoup davantage, parce qu'une oisiveté forcée est la mère des désespoirs, des tentations et agitations continuelles, dans un esprit accablé de désirs et d'impuissance, surchargé d'ennuis et de déplaisirs que personne ne prend soin de soulager. On croit être oublié ou abandonné de ses proches, méprisé des autres, inutile et à charge à tout le monde. A cela il n'y a d'autre remède que la patience et la tranquillité qui procèdent ordinairement d'un bon usage des sacrements et de l'entretien

Marie, ou *Filles de la Visitation*, rue Saint-Antoine. Cette église est aujourd'hui un temple protestant.

journalier d'un homme spirituel et charitable, qui n'ait que Dieu pour but et non point de lâches desseins de faire sa fortune aux dépens d'un affligé[1].

« Je sais bien que, quand c'est pour peu de temps et qu'il y a des considérations de justice qui le requièrent, on se dispense de ces règles, et on ne s'arrête pas à la satisfaction d'un particulier; mais quand les procès sont terminés et que les choses tirent de longueur, dans un cours ordinaire[2], les prisonniers peuvent avec respect inspirer des sentiments de christianisme et d'humilité[3] dans le cœur de ceux dont tels secours dépendent; et moi je ne le puis pas, quoique l'incertitude de ma vie, tous les jours menacée par des faiblesses extrêmes, me fasse sentir très-souvent la douleur de cette privation. C'est pourquoi si vous pouvez obtenir, par vos bonnes prières, que les obstacles qui se rencontrent à l'exécution d'un désir si légitime soient levés, je vous assure, moyennant la grâce de Dieu, qu'en toutes les communions que j'aurai l'honneur[4] de faire tout le reste de ma vie, au moins tous les huit jours, si je le puis,

[1] Ces derniers mots font voir que Fouquet avait peu de confiance dans les confesseurs qu'on lui imposait. Les lettres de Louvois prouvent qu'il avait raison. Le ministre écrivait à Saint-Mars le 17 avril 1670 : « J'ai reçu avec votre lettre du 4 de ce mois celle qui y étoit jointe du confesseur de M. Fouquet. Je lui mande que je rendrai compte au roi de sa fidélité, et je le ferai effectivement, afin que S. M. le gratifie de quelque bénéfice, lorsqu'il en viendra à vaquer. »

[2] C'est-à-dire *dans le cours ordinaire des choses*.

[3] Cette phrase paraît d'abord obscure, et on serait tenté de changer le nom *humilité* en celui d'*humanité;* mais Fouquet veut dire que le malheur des prisonniers enseigne aux puissants le néant des grandeurs humaines, et par conséquent l'humilité chrétienne.

[4] Le mot *bonheur* semblerait plus convenable ; mais il y a *honneur* dans le manuscrit.

ceux par qui cette permission me sera procurée y auront bonne part, et que je prierai mon Dieu que je recevraj par leur moyen de leur faire la même miséricorde qu'à moi. Cependant faites à mon intention ce que je ne puis pas faire, et me rendez participant de vos solides dévotions.

« J'ai regardé le billet de ma mère comme un miracle et comme une relique. Sa main est plus forte que la mienne, et sa bonté est extrême pour un fils qui lui a tant donné de déplaisirs. Ce seront autant d'ornements à la couronne qu'elle a méritée par ses vertueuses souffrances et qui ne lui peut pas manquer. Je la supplie de me pardonner si je prie Dieu encore tous les jours qu'elles lui soient retardées[1] jusqu'à ce qu'il me soit permis d'aller me jeter à ses pieds, et ne plus me séparer d'elle et de vous que par une mort qui ne me sera point désagréable quand j'aurai fait mon devoir.

« En attendant, madame, continuez et redoublez vos sollicitations auprès de Dieu et de ceux qui exercent sa puissance en terre pour venir passer ici quelque temps et obtenir la liberté de me voir. Les prières assidues des personnes d'esprit et de vertu ne peuvent à la fin qu'elles ne soient exaucées[2]. Dieu veut être prié et importuné. Quand il sait que le cœur des hommes est touché de compassion, c'est un signe pour lui : il leur donne occasion de mériter une récompense qu'il sait bien leur payer lui-même. Vous ferez plaisir à ceux auxquels vous donnerez les moyens de faire du bien : c'est une faveur que vous demanderez, mais c'est une charité

[1] Il faudrait lire : *qu'elle* cette couronne *lui soit retardée*, etc.
[2] C'est-à-dire *ne peuvent manquer d'être à la fin exaucées*.

que vous faites. Il n'y a rien contre la raison ni contre la justice, qu'après quatorze ans d'absence, une femme voie son mari sur le déclin de sa vie, et j'espère qu'un monarque glorieux, et que Dieu rend triomphant de toute l'Europe, voudra bien, pour l'amour et en l'honneur du même Dieu, pardonner et accorder un peu de soulagement à un de ses sujets, dont la personne, le bien et les espérances sont en son pouvoir. Si je me suis mal conduit, j'ai été châtié, et j'ai eu le temps d'en faire pénitence. Le ministre illustre [1] qui voudra bien se charger de votre demande et appuyer vos raisons soutiendra une bonne cause, et en aura du mérite devant Dieu qui aime [2] la miséricorde à ceux qui la font.

« Je loue Dieu de la bonne disposition en laquelle vous me mandez que sont nos enfants, chacun selon son âge. C'est une singulière bénédiction de sa divine Majesté, qui ne veut pas pour les péchés d'un père détruire absolument la famille d'une mère vertueuse. Cultivez bien ce qu'ils ont de bon et tâchez de détourner leur esprit du vice et d'y mettre l'aversion du jeu, qui est une très-pernicieuse inclination de plusieurs de notre famille [3]. Gravez dans leur cœur une ferme résolution de gratitude envers ceux dont ils recevront des bienfaits

[1] Louvois. J'ai déjà fait remarquer que le Tellier, père de Louvois, n'avait jamais montré contre Fouquet le même acharnement que Colbert. Il faut ajouter qu'à cette époque Louvois était ennemi de Colbert et que la lutte des deux ministres tournait à l'avantage de Fouquet.

[2] Le mot *aime* se trouve dans le manuscrit. Le sens est : *Dieu aime à faire miséricorde à ceux qui la font.*

[3] Voy. ci-dessus, p. 65, quelques détails sur la passion effrénée du jeu à cette époque, et ce que dit Bartet, p. 52-53, des pertes que faisait au jeu l'abbé Fouquet.

et une inviolable exactitude à garder leur parole; cela, et la crainte de Dieu surtout, les fera prospérer.

« N'employez point vos soins et vos poursuites pour me faire voir leurs portraits, qui ne feraient que me presser[1] le cœur, et ne pourraient profiter de ce que je pourrais leur dire : mais que votre charité s'emploie à me faire voir les originaux.

« Je n'ai pas bien compris comment vous vous êtes chargée des terres[2], par quelle ferme, pour quel prix, et ce que vous êtes tenue d'acquitter de dettes. J'eusse bien voulu savoir cela en général, et je vous trouve bien accablée.

« Si vous pouvez, faites dire à ma fille de Charost quelque amitié de ma part.

« Depuis la Notre-Dame de septembre, que mourut devant mes yeux un de mes valets nommé Champagne, je n'ai eu joie ni santé; c'était un garçon diligent et affectionné et que j'aimais tendrement, que j'affectionnais et qui me soulageait. Je voudrais que son frère fût avec vous pour lui faire du bien. L'autre valet périt ici dans les remèdes, et a autant et plus besoin que moi. Il est chagrin de son humeur, et ainsi n'y ayant que lui et moi à nous entretenir jour et nuit, jugez comment je passe ma vie. Nous avons moins d'assistance, quand la nécessité est plus pressante. Nous pourrions beaucoup mériter, si la vertu répondait à l'affliction : c'est assurément un des moyens les plus efficaces que Dieu nous donne pour nous sauver, si elle pouvait être bien sup-

[1] Il faudrait peut-être lire *percer le cœur*.

[2] Madame Fouquet, séparée de biens de son mari avant que la condamnation eût été prononcée, avait pu conserver une partie considérable de sa fortune.

portée : mais la peine est à gagner sur soi d'aimer ce qui naturellement n'est point aimable, de sorte qu'après quelques petits efforts on se relâche aisément, sitôt qu'on se sent offensé au corps ou en l'esprit, et on a recours à des réflexions inutiles.

« J'ai ici cette occupation tant que je veux, et je m'étudie à la retrancher non pas de la manière que je voudrais, mais que je puis, n'ayant compagnie de qui que ce soit à me divertir, consoler, assister spirituellement ni corporellement.

« M. de Saint-Mars vient quelquefois savoir de mes nouvelles, mais par cérémonie, non pas par entretien, ou pour amener un médecin : l'air de notre citadelle étant toujours dans quelque excès, et moi infirme et pas assez habile pour savoir ce qui m'est bon, il m'en faudrait un bien expert et sage qui ne me quittât point ou qui me vît deux ou trois fois par jour pour se conduire comme il verrait à propos, et non pas dans un temps que par pudeur je n'ose tout dire ou montrer devant le monde. Apprenez donc à cette fois qu'il n'y a mal en un corps humain que le mien n'en ressente quelque attaque. Je ne me vois point quitte de l'un, que l'autre n'y succède, et il est à croire qu'ils ne finiront qu'avec ma vie. Il me faudrait un assez gros volume pour en écrire ici le détail ; mais le principal est que mon estomac n'est point de concert avec mon foie ; ce qui sert à l'un nuit à l'autre, et de plus vous savez que j'ai toujours les jambes enflées. J'ai des sciatiques, des coliques, et si vous me permettez de tout dire, des hémorrhoïdes très-fâcheuses. J'ai fait cette année deux petites prières, et

Dieu m'a fait la grâce de me donner relâche de cette douloureuse et importune sorte d'infirmité. Envoyez à M. Pecquet, qui sait mon tempérament, un petit mémoire: M. de Saint-Mars sait tout ce que je dis là et qu'on m'a fait observer pour ma gravelle un régime de bouillon et sirop qui m'ont soulagé. Si vous n'approuvez pas de consulter M. Pecquet, n'en faites rien.

« J'ai cru devoir, par raison de conscience ou autre (car on se flatte aisément), m'abstenir des jeûnes que je faisais sans y être obligé, et Dieu veuille que je ne sois pas obligé de quitter ce carême[1]. Lors du commencement, j'ai eu de la peine à supporter les jours maigres, et je ne vous dis qu'une partie de mes misères, sans les rhumes, les fluxions, maux de tête, bruits d'oreilles. Quand vous m'écrirez, si vous savez un remède à ce mal, mandez-le-moi: notre médecin n'en sait pas. J'en suis fort incommodé; mais ne laissez pas de me donner avis sur les autres, si vous pouvez. A la fin, mes yeux sont réduits aux lunettes, et mes dents minées. Le plus sûr est de quitter les soins du corps entièrement et de songer à l'âme. Cela nous est important, et cependant le corps nous touche le plus. Si vous veniez ici, ce serait le moyen que l'un ou l'autre se portassent mieux: vous me communiqueriez votre vertu, et moi je fournirais la matière de l'exercer. Faites mes compliments à mes frères et sœurs, s'il y en a encore en vie. Je ne doute pas que Dieu n'en ait voulu appeler à lui, depuis le temps que je n'en ai ouï parler[2]: et il faut que tout prenne

[1] C'est-à-dire renoncer aux jeûnes et abstinences du carême.

[2] Le frère aîné de Fouquet, François, archevêque de Narbonne, était

fin, mais non pas ma connaissance (*sic*)[1] et mon amitié pour vous. Embrassez ma fille de ma part, et me recommandez aux prières de votre petite communauté[2]. »

Toute la famille de Fouquet se ressentit des dispositions plus favorables de la cour. L'abbé Fouquet, qui depuis 1661 avait été exilé comme ses frères, obtint la permission de revenir, en 1678, dans son abbaye de Barbeau près de Melun, et en même temps Louis XIV accordait au jeune comte de Vaux, fils aîné de Fouquet, la faveur de servir dans l'armée que ce prince commandait en personne[3]. Madame Fouquet eut l'autorisation d'habiter en Bourgogne, afin de se rapprocher de plus en plus de son mari. Elle fut reçue partout avec le respect que méritaient ses vertus, quelquefois même avec un appareil qui ne convenait guère à sa fortune présente. « Je ne sais, écrivait Bussy-Rabutin à madame de Sévigné[4], s'il vous est revenu que madame Fouquet a été à Autun rendre visite à l'évêque : que celui-ci alla au-devant d'elle avec six carrosses et deux cents chevaux de la ville.

Et j'y étais, j'en sais bien mieux le conte[5].

La dame fut fort aise de me voir et me dit que M. d'Au-

le seul de ses frères qui fût mort pendant la captivité du surintendant, en 1675.

[1] Je pense qu'il faudrait lire : *reconnaissance*.

[2] Je n'ai pas trouvé de renseignements sur la congrégation ou association religieuse à laquelle Fouquet fait ici allusion.

[3] Lettre de Jeannin de Castille à Bussy-Rabutin, en date du 12 avril 1678. (*Correspondance de Roger de Rabutin*, édit. citée, t. IV, p. 80 et 212.)

[4] Lettre du 14 juin 1678, même édit., t. IV, p. 125.

[5] Vers de Marot.

fun faisait trop d'honneur à une malheureuse comme elle. Je lui répondis qu'il partageait cet honneur avec elle et qu'il n'était pas si généreux qu'elle pensait. » Madame de Sévigné lui répond sur un ton moitié sérieux, moitié plaisant[1] : « Vous m'étonnez de la réception que M. d'Autun a faite à madame Fouquet : j'aurais peine à le croire si vous n'en aviez été témoin. Une malheureuse n'a pas accoutumé d'être si honorée. Je suis persuadée qu'il y a de la sainteté révérée dans l'excès de cette procession : ce fut assurément en qualité de relique et de châsse qu'il y eut tant de monde en campagne. » Une lettre de Bussy, en date du 5 décembre[2], prouve que madame Fouquet passa toute l'année à Autun, d'où elle pouvait facilement entretenir des relations avec le prisonnier de Pignerol.

Au commencement de l'année 1679, la captivité de Fouquet et de Lauzun perdit beaucoup de la rigueur à laquelle on les avait si longtemps soumis. « Vous savez, écrivait madame de Sévigné à Bussy[3], l'adoucissement de la prison de MM. de Lauzun et Fouquet? Cette permission de voir tous ceux de la citadelle et de se voir eux-mêmes, manger et causer ensemble, est peut-être une des plus sensibles joies qu'ils auront jamais. » Quelques mois plus tard, Fouquet obtint une consolation bien plus grande. Il lui fut enfin permis de recevoir sa famille. Sa femme, sa fille, ses fils, M. de Mezière son frère (Gilles Fouquet), se rendirent à Pignerol et fu-

[1] Lettre du 24 juin 1678, édit. citée, p. 157.
[2] *Ibid.*, p. 253-254.
[3] Lettre du 27 février 1679.

rent admis dans le donjon où depuis quatorze ans gémissait le prisonnier [1]. La fille de Fouquet obtint même la permission d'y occuper un logement près de celui de son père ; mais à partir de ce moment, Lauzun, dont on connaît l'audace entreprenante et le caractère insolent, commença à se montrer moins bien disposé envers son compagnon de captivité. Il est inutile de chercher à approfondir les causes d'une rupture qui devint bientôt éclatante [2], et qui porta le rancuneux Lauzun à poursuivre de sa haine la famille de Fouquet. Il est probable que le séjour de mademoiselle Fouquet au château de Pignerol n'y fut pas étranger [3].

Fouquet ne jouit pas longtemps du bonheur d'être réuni à sa famille. Dès le commencement de l'année 1680, son frère l'abbé était mort [4]. Épuisé lui-même par une longue captivité, il ne faisait plus que languir, et il mourut en mars 1680, au moment où il venait

[1] Delort, ouvrage cité, t. I, p. 50 et 51.

[2] Voy. Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Hachette, in-8, t. XX, p. 49.

[3] C'est l'opinion de Delort, *ibid*, p. 52. — Voy. aussi les *Mémoires de mademoiselle de Montpensier* (édit. Charpentier, t. IV, p. 401). Cette princesse indique assez que ce fut la galanterie qui les brouilla : « Il se fit force contes, dits et redits sur des galanteries qui les brouillèrent. » Et plus loin, p. 473, Mademoiselle, excitée par une jalousie qu'elle ne cherche pas à dissimuler, apprend par la marquise de Lévi que Lauzun continuait de voir secrètement mademoiselle Fouquet : « En arrivant ici (à Paris) il a fait semblant d'être brouillé avec mademoiselle Fouquet... » Puis elle raconte que Lauzun allait « les après-dîners et les soirs se promener avec mademoiselle Fouquet ; qu'en entrant dans sa chambre, il jetoit ses gants et son chapeau, et demandoit du chocolat, ou du thé, ou du café, et que quoique sa mère (madame Fouquet pût dire, il y venoit tous les jours en revenant de Choisy. » Mademoiselle demeurait alors à Choisy.

[4] Lettre de Bussy (en date du 2 février 1680, édition citée t. V, p. 50).

de recevoir l'autorisation de se rendre aux eaux de Bourbon. « Vous savez, je crois, écrit Bussy à madame de Montjeu [1], la mort d'apoplexie de M. Fouquet, dans le temps qu'on lui avait permis d'aller aux eaux de Bourbon. » Madame de Sévigné parle également de la mort du surintendant, sans élever le moindre doute sur la réalité de l'événement [2]. Le corps de Fouquet fut

[1] *Lettres de Bussy*, édit citée, *ibid.*, p. 92.

[2] Lettre du 5 avril 1680 : « Le pauvre M. Fouquet est mort; j'en suis touchée : je n'ai jamais vu perdre tant d'amis. » Et dans la lettre du 5 avril : « Si j'étois du conseil de la famille de M. Fouquet, je ne garderois bien de faire voyager son pauvre corps, comme on dit qu'ils vont faire, etc. » Un passage des *Mémoires de Gourville* semble seul en contradiction avec les témoignages contemporains. Le voici : « M. Fouquet, quelque temps après (c'est-à-dire après l'année 1674), *ayant été mis en liberté*, sut la manière dont j'en avois usé avec madame sa femme, à qui j'avois prêté plus de cent mille livres pour sa subsistance, son procès et même pour gagner quelques juges, comme on lui avoit fait espérer. Après m'avoir écrit pour m'en remercier, il manda à M. le président de Maupeou, qui étoit de ses parents et de ses amis, de me proposer, en cas que mes affaires fussent aussi bonnes qu'on lui avoit dit, de vouloir faire don à M. de Vaux, son fils, de cent et tant de mille livres qui pourroient m'être dues : ce que je fis très-volontiers et en passai un acte. » Ce passage ne porte, comme on le voit, aucune date précise. Il doit se rapporter à l'année 1679, où Fouquet obtint la permission de voir sa famille. Il paraît, d'après le texte de Bussy que nous avons cité plus haut, que l'année suivante Fouquet fut autorisé à se rendre aux eaux de Bourbon, et c'est sans doute ce que Gourville appelle sa *mise en liberté*. Écrivant ses souvenirs longtemps après les événements, Gourville ne s'inquiète ni d'une grande exactitude chronologique ni de la valeur précise des termes qu'il emploie. C'est cependant à l'occasion de ce passage de Gourville que se sont élevées des doutes sur la véritable époque de la délivrance et de la mort de Fouquet. Voltaire (*Siècle de Louis XIV*, ch. xxv) dit : « Gourville assure, dans ses *Mémoires*, qu'il sortit de prison quelque temps avant sa mort. La comtesse de Vaux, sa belle-fille, m'avait déjà confirmé ce fait; cependant on croit le contraire dans sa famille. Ainsi on ne sait pas où est mort cet infortuné, dont les moindres actions avaient de l'éclat quand il était puissant. » Voilà sur quel fondement on a bâti des hypothèses étranges et qui n'auront pu

déposé provisoirement dans les caveaux de l'église de Sainte-Claire à Pignerol. Mais l'année suivante, madame Fouquet obtint l'autorisation de le faire transférer dans l'église du couvent de la Visitation, rue du Faubourg-Saint-Antoine, où sa famille avait sa sépulture. Il y fut inhumé le 28 mars 1681, comme l'atteste l'extrait suivant des registres mortuaires de cette église : « Le 28 mars 1681, fut inhumé dans notre église en la chapelle de Saint-François-de-Sales, messire Nicolas Fouquet, qui fut élevé à tous les degrés d'honneur de la magistrature, conseiller du parlement, maître des requêtes, procureur général, surintendant des finances et ministre d'État[1]. » Le comte de Vaux, fils aîné de Fouquet, avait rapporté de Pignerol les manuscrits de son père, et on en publia, en 1685, un extrait, sous le titre de *Conseils de la Sagesse*[2].

La mère de Fouquet, qui avait vu mourir quatre de ses fils, dont trois ont figuré dans nos Mémoires, l'archevêque de Narbonne en 1673, l'abbé et le surintendant en 1680, succomba elle-même en 1681, dans un

à moins qu'à faire supposer que la mort de Fouquet fut simulée et qu'il fut transféré aux îles Sainte-Marguerite, puis à la Bastille, le visage couvert d'un masque en velours noir avec charnière en fer; en un mot, que *l'homme au masque de fer* n'est autre que Fouquet. Je me bornerai à rappeler cette hypothèse, qui n'appartient pas à l'histoire. On ne voit pas, en effet, pourquoi on aurait pris ces étranges précautions à l'égard du prisonnier. D'ailleurs, comme je l'ai fait remarquer, les contradictions ne sont qu'apparentes, et il suffit d'un peu de réflexion pour concilier les différents textes.

[1] Delort, ouvrage cité, t. I, p. 55. — Voy. Paroletti, *Sur la mort du surintendant Fouquet, Notices recueillies à Pignerol*. Turin, 1812, in-4°.

[2] *Conseils de la Sagesse, ou Recueil des maximes de Salomon*. Paris, 1685, 2 vol. in-12.

âge très-avancé et avec une réputation méritée de vertu et de sainteté[1]. L'évêque d'Agde, Louis Fouquet, vécut jusqu'en 1702[2], sans avoir pu se relever complétement de la disgrâce qui l'avait frappé en 1661. La veuve de Fouquet trouva un asile dans les bâtiments extérieurs du Val-de-Grâce, et y mena jusqu'en 1716 une vie pieuse et retirée[3]. Madame de Charost, fille du premier mariage de Fouquet, se distingua également par sa piété et ses vertus. Elle était à la tête du petit troupeau que Fénelon dirigeait dans les voies du mysticisme[4]. Elle s'y rencontra avec mesdames de Chevreuse et de Beauvilliers, filles de Colbert, et tous les ressentiments de famille s'effacèrent devant la charité chrétienne.

Fouquet avait laissé de son second mariage trois fils et une fille : Nicolas Fouquet, comte de Vaux, Charles-Armand Fouquet, Louis Fouquet marquis de Belle-Ile, et Marie-Madeleine Fouquet. Cette dernière épousa Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès et marquis de Monsalez. Le comte de Vaux mourut en 1705 sans postérité. Charles-Armand Fouquet entra dans la congrégation de l'Oratoire, qu'il édifia par ses vertus; enfin le marquis de Belle-Ile, homme de beaucoup d'esprit et de savoir, dit Saint-Simon[5], perpétua la branche masculine de la famille Fouquet par son mariage avec Catherine de Lévi. Il eut à supporter d'abord les rigueurs de la fortune : repoussé par la famille de sa femme, qui s'était opposée

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, édit. citée, t. XVII, p. 105.
[2] *Ibid.*, t. III, p. 286-287.
[3] *Ibid.*, t. XIV, p. 112.
[4] *Ibid.*, t. IX, p. 294.
[5] *Ibid.*, t. XVII, p. 106.

de toutes ses forces à son mariage, il vécut longtemps près de son oncle l'évêque d'Agde. Après la mort de ce dernier, Louis Fouquet vint demeurer avec sa mère dans les bâtiments extérieurs du Val-de-Grâce. Madame Fouquet avait été séparée de biens de son mari, avant sa condamnation, et elle avait obtenu pour ses reprises le marquisat de Belle-Ile, qui passa à ce fils et à sa postérité. Les deux fils du marquis de Belle-Ile eurent le génie hardi, aventureux, fécond en ressources de leur aïeul le surintendant, et purent l'exercer sur un théâtre plus vaste et plus brillant, celui de la guerre et de la diplomatie. Le comte et le chevalier de Belle-Ile s'illustrèrent sous le règne de Louis XV, et l'on vit alors reparaître avec un éclat plus vif, mais passager, l'illustration un instant éclipsée de la famille Fouquet.

Quant au surintendant Nicolas Fouquet, son nom resta entouré, même pour les contemporains, d'une mystérieuse célébrité. On ne se contenta pas des qualités et des défauts que signale dans sa vie l'histoire véridique; on lui créa une légende. La Brinvilliers voulut l'associer à ce procès des empoisonnements, où elle enveloppait les plus illustres personnages de la cour[1]. Les étranges Mémoires de l'abbé Blache[2] font planer les mêmes soupçons sur la marquise d'Asserac, qui avait été étroitement liée avec Fouquet. Enfin, de nos jours

[1] Lettre de madame de Sévigné du 22 juillet 1676.

[2] Voy. les Mémoires de l'abbé Blache dans la *Revue rétrospective*, t. I-IV. C'est dans la partie publiée au t. I de cette *Revue* que se trouvent les accusations étranges de l'abbé Blache contre la marquise d'Asserac.

même, on a voulu voir dans le surintendant le héros de cette histoire du *masque de fer*, qui depuis près de deux siècles attire et amuse la crédulité publique[1]. Sans nous arrêter à ces légendes, nous avons cherché à montrer dans Fouquet le magistrat habile et zélé, qui fut pendant la Fronde un des soutiens du trône, puis le surintendant prodigue et voluptueux qu'égarèrent ses passions et que perdirent ses vues ambitieuses.

Après avoir raconté aussi exactement qu'il nous a été possible la vie et la mort de Nicolas Fouquet, il nous reste à dire quelques mots de ses qualités physiques et morales. Si l'on en juge par les portraits du surintendant que l'on doit au talent de le Brun et de Nanteuil[2], sa figure, sans être belle, était loin de manquer d'expression. L'œil est vif et intelligent. L'ensemble du visage dénote plus de finesse que d'élévation, plus de pénétration et d'astuce que de noblesse et de grandeur. Mais dire, comme Bussy-Rabutin[3], que Fouquet avait la mine basse, me paraît injuste. N'oublions pas que le surintendant n'a pas été aimé seulement pour l'or qu'il prodiguait, mais que des femmes qui ont su lui résis-

[1] M. de Cayrol a prétendu que Fouquet fut enfermé à Pignerol parce qu'il était dépositaire du secret relatif au *masque de fer;* M. Paul Lacroix a soutenu que Fouquet lui-même était l'homme au masque de fer. — Voy. à l'Appendice le résumé de la dissertation de M. Paul Lacroix.

[2] Le portrait de Fouquet, par le Brun, a été gravé par Poilly; Nanteuil a fait lui-même le portrait et la gravure.

[3] *Mémoires*, t. II, p. 48, de l'édition citée. Il ne faut pas oublier que Bussy-Rabutin était un ennemi de Fouquet.

ter, comme madame de Sévigné, parlent de son air aimable, ouvert et riant, et certes rien n'aurait été plus antipathique à un noble cœur, comme madame de Sévigné, que la dégradation de l'âme se reflétant dans les traits et l'expression du visage.

Quant au moral, les qualités comme les défauts de Fouquet éclatent dans sa vie privée et publique. Il suffit de les résumer en quelques mots. Fouquet était doué d'un esprit délicat, vif et pénétrant. Il comprenait les matières les plus diverses; questions financières et diplomatiques, matières juridiques et affaires de police, rien ne lui était étranger. Il avait le travail prompt et facile; il trouvait moyen de suppléer au temps que lui dérobaient les plaisirs. Est-il nécessaire de rappeler avec quel tact et quel goût il appréciait et récompensait les productions des lettres et des arts? C'est le plus beau titre de son administration. Fouquet possédait encore à un haut degré le talent de juger et de gagner les hommes. La plupart de ceux ou de celles qui l'approchèrent lui restèrent attachés dans la mauvaise fortune comme aux jours de sa prospérité. Son abord était facile et engageant, et lors même qu'il était contraint à un refus, il savait l'adoucir par des formes aimables et renvoyer presque contents ceux dont il ne pouvait satisfaire les désirs.

Malheureusement ce caractère, qui avait des charmes si puissants, était gâté par des défauts, et surtout par la vanité, la faiblesse et un entraînement funeste vers les plaisirs. C'est la vanité qui lui fit rechercher les honneurs, les palais, les fêtes somptueuses et créer ces

merveilles de Vaux qui éclipsaient les demeures royales et annonçaient les splendeurs de Versailles. Fouquet n'avait pas une de ces ambitions profondes et criminelles, qui marchent à leur but avec une implacable résolution et brisent tous les obstacles. Il souhaitait le pouvoir plutôt pour la satisfaction d'une puérile vanité que par esprit d'orgueil et de domination. De là sa facilité à prodiguer l'or au lieu de le garder comme un moyen de puissance et de gouvernement. De là aussi sa crédulité si souvent trompée, et sa promptitude à prendre pour des amis tous ceux qui sollicitaient ses faveurs. Cet esprit brillant était plein de chimères et d'illusions : témoin son trop fameux projet de Saint-Mandé. Que dire de cette soif insatiable de plaisirs, qui dénote dans Fouquet une si étrange faiblesse de caractère? Il était, il est vrai, environné de séductions : mais ni le sentiment du devoir, ni l'âge, ni même l'intérêt de son ambition et de sa famille, ne purent l'arrêter sur la pente qui l'entraînait à l'abîme. Toutefois, il faut le reconnaître, ces passions, qui furent le fléau de sa vie et qui le poussèrent à des actes criminels, provenaient moins d'une nature pervertie que de la faiblesse de caractère et de l'absence de principes. Une prison de dix-neuf ans en a été la rude expiation. Ramené par le malheur à des sentiments plus élevés, Fouquet supporta mieux l'infortune que la prospérité. Après avoir habilement défendu devant la Chambre de justice une vie qu'il était prêt à sacrifier avec courage[1], il sut trouver

[1] Voy. la lettre de la Fontaine à Fouquet en date du 20 janvier 1665, t. VI, p. 485-487, des *Œuvres de la Fontaine* édit. de Walckenaer, 1827.

des consolations dans la religion et l'étude, et terminer chrétiennement une existence qu'avaient troublée les enivrements de la fortune et des passions. Les contemporains du surintendant, témoins de sa catastrophe et de son courage, furent plus touchés de ses malheurs que de ses fautes, et jugèrent que ces tortures morales et physiques, prolongées pendant dix-neuf ans, avaient dépassé et effacé ses erreurs. Il est difficile que la postérité ne partage pas ces sentiments de pitié et de sympathie, et que, malgré les justes sévérités de l'histoire, elle ne prenne pas parti pour la victime contre les bourreaux.

APPENDICE

I

PROTECTION ACCORDÉE PAR FOUQUET AUX LETTRES ET AUX ARTS DANS LES DERNIERS TEMPS DE SON MINISTÈRE.

(1660-1661)

Fouquet ne cessa, pendant les dernières années de son ministère d'encourager les lettres et les arts, comme il l'avait fait par le passé. Les deux Corneille, stimulés par les pensions et les gratifications qu'il leur accordait, continuèrent de remplir la scène tragique avec un succès que proclamaient les contemporains, mais que la postérité n'a pas toujours ratifié. Thomas s'était emparé du sujet de Camma, que Fouquet avait proposé à son aîné, et, si l'on en croit la *Muse historique* de Loret, cette tragédie fut vivement applaudie[1]. Il déclare que la pièce fut représentée

> Avec un ravissement tel
> Des judicieux qui la virent,
> Qui mille et mille biens en dirent,
> Qu'on n'avoit vu depuis longtems
> Tant de rares esprits contens.

[1] Voy. la lettre de Loret du 19 janvier 1661.

La *Toison d'or*, de Pierre Corneille, qui avait été composée dès l'année précédente pour le mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse, fut représentée, au mois de février 1661, par les comédiens du Marais [1]. C'était plutôt un opéra qu'une tragédie, et l'éclat de la mise en scène fit passer la faiblesse de l'action dramatique. On y remarquait quelques beaux vers en l'honneur de la paix. Corneille fait ainsi parler la France, qui sortait à peine des longues guerres terminées par la paix des Pyrénées :

> A vaincre tant de fois mes forces s'affoiblissent ;
> L'État est florissant, mais les peuples gémissent ;
> Leurs membres décharnés courbent sous mes hauts faits,
> Et la gloire du trône accable les sujets.

La Fontaine ajouta au tribut poétique qu'il avait payé pour le premier terme de 1661 une pièce sur la grossesse de la reine, où il annonçait la naissance d'un Dauphin, et profita de l'occasion pour faire un éloge pompeux de Louis XIV. « La grossesse de la reine est l'attente de tout le monde, écrivait-il à Fouquet ;

> Quant à moi, sans être devin,
> J'ose gager que d'un Dauphin
> Nous verrons dans peu la naissance. »

Loret ne cessait de célébrer Fouquet, et on voit dans les passages mêmes que nous avons cités [2] que Pellisson s'efforçait de modérer la verve un peu bouffonne du gazetier. Les bals donnés par le surintendant, l'arrivée de ses frères, les vertus de sa mère, ne sont jamais oubliés dans la *Muse historique*. Loret avait célébré, au commencement de l'année 1661 [3], un bal donné par Fouquet.

> Samedi, monseigneur Fouquet
> Avoit, ce dit-on, le bouquet,
> C'est-à-dire en d'autre langage
> Que cet illustre personnage,
> Surintendant de la Toison,
> Dans son opulente maison
> Bien éclairée et bien musquée
> Reçut toute la cour masquée,

[1] Voy. Loret, *Muse historique*, lettre du 19 février 1661.
[2] Ci-dessus, p. 187.
[3] Lettre du 22 janvier.

Qui fut lors, selon sa grandeur,
Traitée avec tant de splendeur
Par ce magistrat très-habile
Et sa femme belle et civile
Que notre prince omnipotent
En sortant parut fort content,
Dont les bouches de conséquence
Qui ne manquent point d'éloquence
Leur firent, pour remercîments,
D'assez obligeans compliments.

Vers la fin de juillet, l'archevêque de Narbonne François Fouquet, frère aîné du surintendant, vint présenter au roi, à la tête d'une députation des États de Languedoc, l'hommage de la province et témoigner de sa soumission aux volontés du roi. Aussitôt Loret[1] célèbre ce *Fouquet de race*, pour me servir de ses expressions

J'ai su de certaine personne
Que l'archevêque de Narbonne,
A qui le beau langage est hoc,
En revenant de Languedoc,
Où son sage esprit on admire,
Harangua le roi notre sire
A la tête des députés
De plusieurs villes et cités,
Afin d'assurer ce grand prince
Que les états de la province
N'ont dans leurs cœurs d'autres objets
Que d'être toujours bons sujets;
Et, comme il est Fouquet de race,
Il parla de si bonne grâce,
Que le roi fort content parut
Tant que ce prélat discourut.

Il est question, dans la même lettre, de la nomination de Louis Fouquet, autre frère du surintendant, à la charge de maître de l'oratoire du roi.

Monsieur d'Agde, un autre sien frère,
Que toute la cour considère,
Quoiqu'il ne soit qu'en son printemps,
Comme un des bons esprits du temps,
Est à son grand honneur et gloire
Reçu maître de l'Oratoire.

[1] Lettre du 31 juillet

Charge qu'avoit cet orateur
Qui d'Amiens est le pasteur[1],
Et par lui franchement remise,
A ce jeune astre de l'Eglise,
Infiniment judicieux
Et qui l'exercera des mieux.

Louis Fouquet était déjà aumônier du roi. En achetant pour lui la charge de maître de l'oratoire, le surintendant le mettait à la tête de tout le clergé inférieur de la chapelle du roi, composé du chapelain ordinaire et de huit chapelains qui servaient par quartier et célébraient toutes les messes basses dans l'oratoire particulier de Louis XIV.

Le Brun ne cessa de travailler aux peintures de Vaux pendant les dernières années du ministère de Fouquet. Lorsque le surintendant eut été disgracié, il ne cacha pas sa sympathie pour son malheur : « Je dinai, écrit Olivier d'Ormesson[2], avec M. le Brun, qui conservoit beaucoup d'estime pour M. Fouquet, et témoignoit du chagrin de la dureté du siècle, et, quoiqu'il fût fort bien auprès de M. Colbert et qu'il eût la conduite des ouvrages des Gobelins, il n'en paroissoit pas content, disant que plus il faisoit, plus on exigeoit de travail de lui, sans témoignage de satisfaction, et que même on avoit de la jalousie de lui, parce que le roi en étoit content. »

II

PORTRAIT D'ANNE D'AUTRICHE PAR LE CARDINAL DE RETZ.

(*Mémoires sur Fouquet*, t. II, p. 125-124.)

Voltaire, dans la Préface de son *Histoire de Russie* (paragr. VII), après avoir cité le portrait d'Anne d'Autriche par le cardinal de Retz, pour montrer que la *passion et le goût de la singularité égaraient son pinceau*, ajoute :

« Il faut avouer que les obscurités de ces expressions, cette foule d'antithèses et de comparatifs, et le burlesque de cette peinture si indigne de l'histoire, ne doivent pas plaire aux esprits bien faits.

[1] Le P. Faure, qui avait alors une réputation d'éloquence.
[2] *Journal*, t. II, p. 405, à date du 15 novembre 1665.

Ceux qui aiment la vérité doutent de celle du portrait, en lui comparant la conduite de la reine; et les cœurs vertueux sont aussi révoltés de l'aigreur et du mépris que l'historien déploie en parlant d'une princesse qui le combla de bienfaits qu'ils sont indignes de voir un archevêque faire la guerre civile, comme il l'avoue, uniquement pour le plaisir de la faire. »

III

EXTRAITS DES MÉMOIRES DE MADAME DE LA FAYETTE ET DU MARQUIS DE LA FARE SUR FOUQUET.

Madame de la Fayette, qui était attachée à Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, a parlé de la disgrâce de Fouquet dans l'Histoire de cette princesse. Elle n'a fait que toucher les principaux points, mais avec beaucoup de justesse et de discernement. Quant au marquis de la Fare, qui arriva à Paris en 1662 seulement, il n'a su que par ouï-dire ce qui concernait Fouquet. Il écrit, d'ailleurs, longtemps après les événements et sous l'influence de la société du Temple, qui était généralement hostile à Louis XIV. On ne doit le lire qu'avec précaution et défiance.

Madame de la Fayette, après avoir rappelé les intrigues qui troublaient la cour en 1661, continue ainsi [1] : « Pendant ce temps-là, les affaires du ministère n'étoient pas plus tranquilles que celles de l'amour, et, quoique M. Fouquet, depuis la mort du cardinal, eût demandé pardon au roi de toutes les choses passées, quoique le roi le lui eût accordé [2] et qu'il parût l'emporter sur les autres ministres, néanmoins on travailloit fortement à sa perte, et elle étoit résolue.

« Madame de Chevreuse, qui avoit toujours conservé quelque chose de ce grand crédit qu'elle avoit eu sur la reine mère, entreprit de la porter à perdre M. Fouquet.

[1] *Histoire de madame Henriette*, collect. Petitot, t. LXIV, p. 402.

[2] Il faut distinguer ici des époques que madame de la Fayette paraît confondre : Fouquet voulut d'abord tromper le roi (ci-dessus, p. 97), et ce fut seulement en juillet, lorsqu'on l'avertit du danger qu'il courait, qu'il fit l'aveu de ses fautes et en demanda pardon (p. 172-175); mais il était trop tard, sa perte était résolue.

« M. de Laigues, marié en secret, à ce que l'on a cru, avec madame de Chevreuse, étoit mal content de ce surintendant : il gouvernoit madame de Chevreuse. M. le Tellier et M. Colbert se joignirent à eux ; la reine mère fit un voyage à Dampierre [1], et là la perte de M. Fouquet fut conclue, et on y fit ensuite consentir le roi [2]. On résolut d'arrêter ce surintendant; mais les ministres, craignant, quoique sans sujet, le nombre d'amis qu'il avoit dans le royaume, portèrent le roi à aller à Nantes, afin d'être près de Belle-Isle, que M. Fouquet venoit d'acheter [3], et de s'en rendre maître.

« Ce voyage fut longtemps résolu sans qu'on en fit la proposition [4]; mais enfin, sur des prétextes qu'ils trouvèrent, on commença à en parler. M. Fouquet, bien éloigné de penser que sa perte fût l'objet de ce voyage, se croyoit tout à fait assuré de sa fortune ; et le roi, de concert avec les autres ministres, pour lui ôter toute sorte de défiance, le traitoit avec de si grandes distinctions, que personne ne doutoit qu'il ne gouvernât.

« Il y avoit longtemps que le roi avoit dit qu'il vouloit aller à Vaux, maison superbe de ce surintendant, et, quoique la prudence dût l'empêcher de faire voir au roi une chose qui marquoit si fort le mauvais usage des finances, et qu'aussi la bonté du roi dût le retenir d'aller chez un homme qu'il alloit perdre, néanmoins ni l'un ni l'autre n'y firent aucune réflexion.

« Toute la cour alla à Vaux, et M. Fouquet joignit à la magnificence de sa maison toute celle qui peut être imaginée pour la beauté des divertissemens et la grandeur de la réception [5]. Le roi, en arrivant, en fut étonné, et M. Fouquet le fut de remarquer que le roi l'étoit. Néanmoins ils se remirent l'un et l'autre. La fête fut la plus complète qui ait jamais été. Le roi étoit alors dans la première

[1] En juillet 1661; ci-dessus, p. 168.

[2] Gui Patin (ci-dessus, p. 155) et d'autres disent, au contraire, que ce fut Anne d'Autriche qui défendit le plus longtemps Fouquet. Cette opinion est plus vraisemblable. Pendant le procès, Anne d'Autriche fut loin de se montrer acharnée à la perte du surintendant.

[3] Fouquet avait acheté Belle-Ile dès 1658 (voy. t. I des *Mémoires sur Fouquet*, p. 595). On voit que madame de la Fayette dit les choses un peu trop en gros et d'une manière générale, dans une question où les dates doivent être fixées avec précision.

[4] Le voyage ne fut résolu qu'après le voyage de Dampierre, qui eut lieu au commencement de juillet, et dès le 15 juillet Fouquet en était informé (ci-dessus, p. 180).

[5] Ci-dessus, p. 222-227.

ardeur de la possession de la Vallière ; l'on a cru que ce fut là qu'il la vit pour la première fois en particulier ; mais il y avoit de a quelque temps qu'il la voyoit dans la chambre du comte de Saint-Aignan.

« Peu de jours après la fête de Vaux, on partit pour Nantes; et ce voyage, auquel on ne voyoit aucune nécessité, paroissoit la fantaisie d'un jeune roi.

« M. Fouquet, quoique avec la fièvre quarte, suivit la cour [1], et fut arrêté à Nantes. Ce changement surprit le monde, comme on peut se l'imaginer, et étourdit tellement les parens et les amis de M. Fouquet, qu'ils ne songèrent pas à mettre à couvert ses papiers, quoiqu'ils en eussent eu le loisir. On le prit dans sa maison sans aucune formalité [2]; on l'envoya à Angers, et le roi revint à Fontainebleau.

« Tous les amis de M. Fouquet furent chassés et éloignés des affaires. Le conseil des trois autres ministres (le Tellier, de Lyonne, Colbert) se forma entièrement : M. Colbert eut les finances, quoique l'on en donnât quelque apparence au maréchal de Villeroy [3]; et M. Colbert commença à prendre auprès du roi ce crédit qui le rendit depuis le premier homme de l'État.

« L'on trouva dans les cassettes de M. Fouquet plus de lettres de galanterie que de papiers d'importance; et, comme il s'y en rencontra de quelques femmes qu'on n'avoit jamais soupçonnées d'avoir de commerce avec lui, ce fondement donna lieu de dire qu'il y en avoit de toutes les plus honnêtes femmes de France. La seule qui fut convaincue, ce fut Menneville, une des filles de la reine, et une des plus belles personnes, que le duc de Damville avoit voulu épouser. Elle fut chassée et se retira dans un couvent [4]. »

Le marquis de la Fare, qui écrivait à la fin du règne de Louis XIV, est loin d'entrer dans les mêmes détails que madame de la Fayette sur le ministère de Fouquet. Cependant, comme il présente les faits sous un autre point de vue, il ne sera pas inutile de recueillir son

[1] On a vu ci-dessus, p. 256, que Fouquet fit le voyage en partie sur la Loire et arriva à Nantes avant le roi.

[2] Madame de la Fayette se trompe sur les détails de l'arrestation de Fouquet. Voy. ci-dessus, p. 242-245.

[3] Le maréchal de Villeroi fut nommé président du conseil des finances; Colbert n'eut que le titre de contrôleur général.

[4] Elle y succomba probablement au chagrin quelques années après, en 1669. Mademoiselle de Menneville n'avait que trente-trois ans à l'époque de sa mort.

témoignage. Il indique en quelques mots les vues ambitieuses du surintendant, mais il fait en même temps l'éloge de sa magnificence et de sa libéralité. « M. Fouquet, dit-il [1], ayant pour but d'occuper un jour la première place, et par défiance aussi du cardinal, avec qui l'abbé Fouquet son frère l'avoit brouillé, ne songea qu'à se faire des créatures et répandit beaucoup d'argent dans la cour. Cela y mit de la magnificence et de la joie : les vieux courtisans et les plus considérables ne songèrent qu'à se maintenir dans la familiarité et les bonnes grâces du cardinal (ce qui leur donnoit une grande distinction), et les jeunes gens qu'à se divertir et à jouir des bienfaits de M. Fouquet. Quelques-uns s'attachèrent au jeune roi et s'en trouvèrent bien dans la suite. »

Après ce tableau, où la Fare ne signale que le côté brillant du ministère de Fouquet, il passe à la mort de Mazarin et au gouvernement personnel de Louis XIV, puis il arrive à la disgrâce du surintendant. « La perte de M. Fouquet, dit-il [2], qui avoit été, à ce que l'on croit, résolue par le cardinal Mazarin, mais non pas du consentement de la reine mère, qui avoit obligation à Fouquet, arriva sur la fin de cet été (1661). La reine mère l'abandonna à ses ennemis, à la persuasion de madame de Chevreuse, liée d'intérêt avec Colbert, qui, après avoir eu toute la direction des affaires du cardinal et sa confiance, avoit été dès longtemps destiné par ce ministre pour la réformation des finances. Cette affaire fut ménagée avec beaucoup de secret et de dissimulation de la part du roi. Il fit beaucoup de caresses à Fouquet, et, sous prétexte que cet homme avoit des liaisons considérables et qu'il avoit fortifié Belle-Isle sur la côte de Bretagne, le roi alla lui-même à Nantes pour l'y faire arrêter, comptant que sa présence empêcheroit que personne se pût soulever en faveur de ce ministre ; ce qui parut puéril aux plus sensés, mais qui flatta le roi, dans la pensée qu'il en acquerroit la réputation d'un prince résolu, prudent et dissimulé. Fouquet, dans l'appréhension qu'il avoit eue du cardinal, s'étoit voulu mettre en état de lui résister en s'acquérant des amis ; et, comme il étoit naturellement visionnaire, il crut en avoir un bien plus grand nombre qu'il n'en

[1] *Mémoires du marquis de la Fare*, t. XLV, p. 145 et suiv. de la collect. Petitot.
[2] *Ibid.*, p. 147.

avoit réellement. Il en fit une liste : la moitié de la cour se trouva sur ses papiers et fut quelque temps après dans une grande consternation. D'un autre côté, les gens d'affaires prévirent bien l'orage qui alloit fondre sur eux. Quelques-uns furent arrêtés en même temps que le ministre ; d'autres se sauvèrent, comme Gourville, le plus habile de ses confidents, qui mit à couvert beaucoup de bien et se retira en Flandre.

« L'emprisonnement de Fouquet fut suivi de l'érection d'une Chambre de justice ; les prisons furent pleines de criminels et d'innocents ; il parut qu'on en vouloit au bien de tout le monde. Colbert, persuadé que le roi étoit maître absolu de la vie et de tous les biens de ses sujets, le fit aller un jour au parlement pour en même temps se déclarer quitte et le premier créancier de tous ceux qui lui devoient [1]. Le parlement n'eut pas la liberté d'examiner les édits : il fut dit que désormais il commenceroit par vérifier ceux que le roi lui enverroit, et qu'après il pourroit faire ses remontrances ; ce qui, dans la suite, lui fut encore retranché. On peut s'imaginer la tristesse, la crainte et l'abattement que toutes ces choses produisirent dans le public, et voilà où commença cette autorité prodigieuse du roi, inouïe jusqu'à ce siècle, qui, après avoir été cause de grands biens et de grands maux, est parvenue à un tel excès, qu'elle est devenue à charge à elle-même. »

IV

CASSETTE DE FOUQUET. — LISTE DES PAPIERS CONSERVÉS PAR BALUZE.

J'ai déjà parlé de la cassette de Fouquet [2] et je crois que les points suivants sont bien établis : 1° les correspondances et papiers du surintendant Fouquet, conservés à la Bibliothèque impériale (f. Baluze), sont authentiques et proviennent des cassettes de Fouquet ; 2° les manuscrits de Baluze ne renferment pas toutes les lettres de femmes qui furent trouvées dans ces cassettes ; témoin les lettres

[1] Cette séance du parlement est du 22 décembre 1665. Olivier d'Ormesson l'a retracée dans son *Journal*, t. II, p. 428 et suiv.

[2] Ci-dessus, p. 289 et suiv.

de madame de Sévigné, qui firent tant de bruit à l'époque de l'arrestation de Fouquet et qu'on a vainement cherchées dans ces manuscrits ; 3° les billets cités par Conrart et Vallant ne figurent pas non plus dans les papiers conservés par Baluze. Un seul billet, celui que l'on attribue à mademoiselle de Menneville, rappelle quelques mots de l'original, mais il a subi des altérations considérables. Ce qui porte à croire que les autres billets copiés par Conrart et Vallant ne sont pas de pure invention, mais que le texte en a été défiguré. Souvent aussi on a attribué ces lettres anonymes à des personnes qui en étaient innocentes.

Pour que l'on apprécie plus facilement la nature de ces altérations, je placerai en regard le texte original du billet de mademoiselle de Menneville et la prétendue copie qu'en ont donnée Vallant et Conrart :

TEXTE ORIGINAL.

Rien ne me peut consoler de ne vous avoir point vu, si ce n'est quand je songe que cela vous auroit pu faire mal. Ce seroit la chose du monde qui me seroit la plus sensible. Je trouverai le temps fort long de votre absence. Vous me feriez un fort grand plaisir de me faire savoir de vos nouvelles. J'aurai bien de l'inquiétude de votre santé. Pour mes affaires (le projet de mariage avec Damville), elles sont toujours en même état. Il n'a point voulu dire quand à leurs majestés, disant toujours qu'il le feroit. A moi il me fait tous les jours les plus grands serments du monde. Je n'ai point pris de résolution de rompre ou d'attendre que je n'aie su votre avis; c'est le seul que je suivrai. Adieu, je suis tout à vous. Je vous prie que l'absence ne diminue point l'amitié que vous m'avez promise. Pour moi, je vous assure que la mienne durera toute ma vie. Adieu, croyez que je vous aime de tout mon cœur et que je n'aimerai jamais que vous.

TEXTE DE VALLANT ET CONRART.

Je compatis à la douleur que vous me témoignez d'être allé au voyage de Bretagne, sans que nous ayons pu nous voir en particulier, mais je m'en console aisément, lorsque je pense qu'une semblable visite eût pu nuire à votre santé. Je crains même que, pour vous être trop emporté la dernière fois que je vous vis à la Mivoie[1], cela n'ait contribué à votre maladie.

[1] J'ai indiqué ci-dessus, p. 520, note 2, ce que c'était que a Mivoie.

Il serait fort inutile d'insister sur la nature des altérations : l'on a extrait d'une lettre, empreinte de quelque émotion, un détail choquant pour le mettre seul en relief, et l'on y a ajouté des inventions qui lui donnent un caractère encore plus grossier.

Pour compléter ce qui concerne les papiers authentiques de Fouquet, je vais indiquer sommairement les pièces contenues dans les manuscrits Baluze. Elles sont reliées en deux volumes petit in-folio et présentent un pêle-mêle qui rend toute classification difficile. Voici d'abord la table des matières avec l'indication des pages

TOME PREMIER.

Pages 1-2. Mémoire de ceux qui sont entrés à la Bastille pour voir M. de Richelieu.

— 2-4. Mémoire de ceux qui sont entrés à la Bastille pour voir M. le comte de Guiche.

— 5-9. Réponse aux prétendus moyens d'opposition à la concession que Sa Majesté a faite au sieur Gargot et du gouvernement qu'elle lui a donné de l'île de Terre-Neuve en Amérique.

— 11-12. Lettre du roi portant concession de cette île à Gargot.

— 13-14. Lettre de Gargot sur le même sujet.

— 15. L'état des parties dont on demande le payement.

— 17-19 Mémoire sur le commerce, cité t. I, p. 510 et suiv

— 22-25. Acte notarié portant engagement des la Loy (mari et femme) pour une certaine somme. — On trouvera plus loin (p. 487 un extrait de cet acte qui m'a permis de reconnaître quelle était l'entremetteuse qui conduisait l'intrigue de mademoiselle de Menneville.

— 24. Extrait d'un acte concernant le duc de Damville.

— 25-26. Lettres relatives aux affaires de finance.

— 27-51. Douze lettres de la femme la Loy, sans aucune classification, ni chronologique, ni par ordre de matières

— 52. Lettre de M. de Nouveau, directeur des postes — Voyez plus loin, p. 502 et suiv.

— 54. Lettre de mademoiselle de Trecesson (4 avril 1659, t. I, p. 425.

— 56. Lettre d'un agent de Fouquet à Bordeaux (22 août 1661

— 58. Lettre de Bessemaux, gouverneur de la Bastille, à Fouquet (25 août 1661).

— 60-61. Lettre d'une femme qui dénonce à Fouquet un complot formé contre lui par Delorme, son ancien commis, son frère l'abbé Fouquet, un marquis et un président qui ne sont pas nommés ; t. II, p. 296-297.

— 62-65. Lettre d'affaires adressée à Pellisson par un nommé Guitonneau.

Pages 64-65. Lettre anonyme, datée d'Aix-en-Savoie 20 août 1661.
— 66-69. Avis et nouvelles envoyés de Paris à Fouquet (5 septembre 1661) — Voy. plus loin, p. 499.
— 70-107. Seize lettres de la femme la Loy, placées pêle-mêle comme les précédentes.
— 107. Lettre relative à de Lyonne.
— 109. Lettre relative à Colbert. — Voyez plus loin, p. 498.
— 111. Sur le confesseur de la reine mère (lettre du 22 avril 1661), t. II, p. 150.
— 115. Lettre du 4 mars; avis donnés par une femme à Fouquet, t. II, p. 85.
— 115-116. Lettre contre l'avocat général Talon.
— 117-118. Sur le confesseur de la reine mère (2 août 1661), t. II, p. 218.
— 119 Même sujet. (4 août), t. II, p. 217.
— 121-122. Même sujet. (2 avril), t. II, p. 129.
— 123-124. Lettre de l'évêque d'Agde à Fouquet (22 avril), tome II, page 310.
— 125-171. Vingt-trois lettres de la femme la Loy.
— 172-179. Quatre lettres d'Hugues de Lyonne, t. II, p. 67 et suiv., page 85.
— 180. Lettre de la femme la Loy.
— 182-183. Sur le confesseur de la reine mère (21 juillet), tome II, page 168.
— 184-175. Lettre de la femme la Loy.
— 186. Billet du chevalier de Gramont, t. II, p. 307.
— 187. Lettre du président de Périgny. — Voy. plus loin, p. 495-495.
— 189. Sur le confesseur de la reine mère (28 juin 1661). — Voyez plus loin, p. 492.
— 191-196. Lettre de l'abbé de Bonzi (18 juillet 1661), t. II, p. 150 et suiv.
— 197-212. Huit lettres de la femme la Loy (6 mars).
— 213. Recette faite à l'Épargne, sans date.
— 214-215. Lettre d'un nommé Lecouturier pour demander à Fouquet de faire exécuter un arrêt (25 août 1661).
— 216-217. Arrêt à l'appui de cette lettre.
— 218. Même affaire.
— 220-221. Lettre signée Job; avis donnés par une personne attachée à la reine mère. — Voyez plus loin, p. 496-497.
— 222. Lettre signée Labriffe pour affaires de finance.
— 224. Lettre adressée à Pellisson et signée D. V.; avis sur des plaintes contre lui. — Voyez plus loin, p. 496.
— 226-236. Cinq lettres de la femme la Loy.
— 237. Lettre de madame du Plessis-Bellière; il n'y est question que d'affaires. — Voyez plus loin, p. 488-490.
— 238-246. Six lettres de la femme la Loy.

TOME SECOND

Pages 1-5. Mémoire sur les droits de Fouquet en Bretagne.
— 7. Mémoire d'affaires.
— 9-11. Lettres adressées de Bordeaux relatives à la navigation et aux approvisionnements de Belle-Ile. t. I. p. 598 et suiv.
— 15. Sur divers navires.
— 15-20. Trois lettres de Pelagie de Rieux, madame d'Asserac. t. I. p. 264 et suiv.
— 21. Billet d'amour attribué à madame du Plessis-Bellière. t. II, p. 292.
— 22. Lettre de mademoiselle de Menneville à Fouquet. t. II. p. 195.
— 24. Lettre d'une personne de la famille d'Aumont relative à des affaires domestiques.
— 26-27. Sur les fortifications du Havre.
— 28-29. Lettre relative à la Bretagne.
— 50. Avis donnés de la Rochelle sur ce qu'on dit de Belle-Ile.
— 52-56. Lettres de madame d'Huxelles à Fouquet. t. II. p. 155 et suiv.
— 57. Lettre de mademoiselle de Menneville à la femme la Loy. t. II, p. 204.
— 59-40. Lettre de Charnacé à Fouquet. t. II. p. 508.
— 41-42. Du même au même. t. II. p. 509.
— 45-45. Sur la disgrâce de mademoiselle de la Motte d'Argencourt.
— 46. Lettre relative à des marbres.
— 48-51. Lettre attribuée à madame d'Huxelles.
— 52-55. Lettre de mademoiselle de Menneville à Fouquet. t. II. p. 214.
— 54. Billet de mademoiselle de Menneville à Fouquet. t. II. p. 201.
— 56-59. Lettre de madame d'Huxelles à Fouquet.
— 60-61. Lettre sur les colonies d'Amérique. t. II. p. 515 et suiv.
— 65. Lettre de Devaux sur sa compagnie, qu'il voulait remettre en état.
— 64. Lettre de madame d'Asserac sur le projet de voyage en Bretagne, t. II, p. 180.
— 67. Lettre du marquis de Créqui à Fouquet.
— 68. Lettre de mademoiselle de Menneville à Fouquet. t. II. page 207.
— 70-75. Lettre de madame d'Huxelles.
— 75-82. Rapports de police par Devaux. t. II. p. 299 et suiv.
— 85. Lettre relative à des affaires de famille.
— 85. Lettre de madame de Motteville à madame du Plessis-Bellière. t. I. p. 561-562. note 5 de la page 561.

Pages 87-88. Souhaits pour le voyage de Bretagne (17 août 1661).
— 89. Lettre relative à des affaires de famille.
— 90. Rapports de police par Devaux.
— 92. Demande d'argent pour aider à acheter une maison à Suresnes.
— 94-96. Lettre de madame de Beauvais, t. II, p. 135.
— 98. Plaintes contre Bruant.
— 100. Lettre relative à des affaires de famille.
— 101-112. Lettres adressées à Pellisson par mademoiselle de Scudéry, t. I, p. 459 et suiv.
— 113. Extrait d'une lettre de l'abbé Viole, t. II, p. 80.
— 115-116. Nouvelles de Bretagne. — Acquisitions proposées à Fouquet dans ce pays.
— 117-118. Lettre d'Hugues de Lyonne relative au projet de mariage de son fils avec la fille de Fouquet, t. II, p. 70-71.
— 119-120. Lettre d'une femme Dubreuil. — Voyez plus loin, p. 490.
— 123-124 Lettre relative à Hortense Mancini (3 avril 1661), t. II, p. 159 et suiv.
— 125-126. Lettre de madame de Beauvais, t. II, p. 134.
— 129-171. Vingt-trois lettres ou billets de la femme la Loy.
— 175. Lettre d'affaires de madame du Plessis-Bellière. — Voy. plus loin.
— 174. Lettre de M. de Nouveau à Fouquet.
— 176. Mémoire de la main de madame du Plessis-Bellière des sommes payées par elle pour le procureur général. — Voyez plus loin.
— 178-179. Avis donnés à Fouquet par une femme qui garde l'anonyme.
— 180-181. Billet de la même personne.
— 182-185. Lettre de M. de Périgny. — Voyez plus loin, p. 494.
— 184. Lettre d'une femme qui prend le parti du fermier des impôts d'Orléans contre Gourville.
— 185. Suite d'un billet de madame du Plessis-Bellière, dont la première partie est à la page 175.
— 186-187. Lettre d'affaires écrite par une femme.
— 188. Lettre d'une femme qui garde l'anonyme; cette lettre, datée de la Barre (16 août 1661), contient des propositions pour l'acquisition d'une charge.
— 190-191. Lettre de Pellisson relative aux affaires de finance.
— 192-195. Lettres sur les matelots et sur les voyages lointains (3 septembre 1661).
— 194-195. Lettre de l'évêque d'Agde à son frère (13 mai 1661). — Voyez plus loin, p. 498.
— 196. Lettre d'un anonyme relative à des affaires de finance, en date du 8 juin 1661.
— 198-199. Fin d'une lettre d'affaires, dont le commencement se trouve aux pages 187-188.

Pages 200. Lettre donnant des nouvelles de la santé de Mazarin (2 mars 1661), t. II, p. 86.
— 202-206. Trois lettres de mademoiselle de Trecesson, t. I, p. 405 et suiv.
— 207-208. Lettre du 26 septembre 1660, signée Morant, le correspondant se plaint des impôts excessifs que l'on levait en Touraine.
— 209. Lettre de Girardin à Fouquet (18 octobre 1660) relative à des affaires de finance.
— 214-215. Trois lettres de mademoiselle de Trecesson, t. I, p. 405 et suiv.
— 217-219. Deux billets de mademoiselle de Menneville, t. II, p. 2-5.
— 221. Lettre de M. de Nouveau à Fouquet.
— 225-224. Lettre du marquis de Villequier à Fouquet, tome II pages 512-515.
— 225. Lettre de M. de Novion à Fouquet; affaires de finance.
— 227. Lettre d'affaires de la personne qui habitait la Barre.
— 229. Lettre d'affaires (15 décembre 1660).
— 231. Billet relatif à une discussion entre Fouquet et le premier président.
— 233. Lettre de mademoiselle de Trecesson (11 décembre 1658).
— 235. Lettre de Bessemaux, gouverneur de la Bastille, à Jannart, substitut du procureur général; il y est question d'acquisitions à Saint-Germain, etc.
— 237. Lettre de Marie Mancini, t. II, p. 297-298.
— 239. Avis donnés à Fouquet par une femme de la cour.
— 240-241. Lettre de M. de Bretteloume contenant des protestations de dévouement pour Fouquet.
— 242. Lettre de Girardin; affaires de finance.
— 245-257. Cinq lettres de mademoiselle de Trecesson.
— 258. Avis donnés à Fouquet par une femme.
— 260-262. Lettre sur les affaires de Bretagne.
— 263-264. Lettre de Fouquet à Bruant avec les réponses marginales de Bruant, t. II, p. 75 et suiv.
— 266-267. Lettre d'affaires relative au gouverneur de Paris.
— 268. Lettre d'affaires du 9 novembre 1660.
— 270. Lettre relative à une audience demandée et non accordée.
— 272. Lettre relative aux affaires de Bretagne.
— 274. Sur la disgrâce de mademoiselle de la Motte-d'Argencourt, t. II, p. 115 et suiv.
— 276-277. Lettre de Bessemaux à Fouquet (24 juillet 1661).
— 278-279. Lettre d'affaires anonyme.
— 280-284. Trois lettres de mademoiselle de Trecesson.
— 285-289. Trois lettres de M. de Nouveau.
— 291. Avis donnés à Fouquet.
— 292. Autographe de Fouquet; propositions pour la reine mère, t. II, p. 125-126.

Pages 294. Lettre d'affaires anonyme.
— 295-296. Demande d'argent adressée par une femme.
— 298. Lettre de Vardes pour madame du Plessis-Bellière, t. II, p. 508.
— 500-511. Plusieurs lettres de M. de Nouveau
— 511-514. Trois lettres de mademoiselle de Trecesson.
— 516-517. Deux lettres de M. de Nouveau.
— 519-520. Lettre de mademoiselle de Trecesson.
— 522-551. Cinq lettres de la femme la Loy.
— 552. Une lettre de mademoiselle de Trecesson.
— 554. Traité entre les Suisses et le chevalier de Maupeou pour la garnison de Belle-Ile. — Voy. p. 520.

Ainsi, sur deux cent soixante-treize pièces environ que contiennent les papiers Baluze, il y a cent et une lettres ou billets de cette femme la Loy, qui servait d'entremetteuse au surintendant; vingt-deux lettres de mademoiselle de Trecesson; quatre de madame du Plessis-Bellière, dont une douteuse; six billets de mademoiselle de Menneville; à peu près autant de madame d'Huxelles; quatre lettres de madame d'Asserac; cinq d'Hugues de Lyonne; trois de madame de Beauvais; trois de mademoiselle de Scudery; une dizaine de M. de Nouveau; une du marquis de Villequier; une de madame de Motteville; deux du président de Périgny; deux de l'évêque d'Agde (Louis Fouquet); une de Marie Mancini; une de l'abbé de Bonzi; une de Vardes; deux autographes du surintendant; une lettre de Pellisson; deux de Girardin; trois de Bessemaux, le gouverneur de la Bastille; puis un grand nombre de lettres ou mémoires anonymes ou pseudonymes.

La classification que j'ai adoptée au chapitre XLI a, je crois, permis de simplifier le travail sur cette cassette. Il ne me reste plus qu'à ajouter ici quelques lettres moins importantes pour compléter l'étude sur ces papiers et pour donner en même temps une idée de l'orthographe de quelques-unes des correspondantes de Fouquet. Celle de mademoiselle de Menneville dénote une ignorance profonde. En voici un spécimen. Elle écrit à Fouquet : « Rien ne me peut consolé de ne vous avoier poient vu, si se net quant je chonge que se la auret peu fere malle [ce] se raies la chose du monde qui me se raies la plus sansible. Je trouveré le tant fort lon de vostre apesance. Vous me feriés un for gran plesier de me fere savoier de vos nouvelles. Joré bien de lin quiestude de vostre santé. Pour mes afaiere

sont tousjours en maiesme estat il na poient voulu dire quant a leurs majestés disanes tous jours qu il le feroict. A moi il me faict tous jours les plus grans sermans du monde. Je ne poient pris de résolusion de rompre ou dataindre que je ne sue vostre avie. Sanes le seul que je suivré. Adieu je suis tout à vous. Je vous prie que la pesance ne diminue point la mitie que vous mayes promis. Pour moie je vous assure que la mesme dura toute ma vie. Adieu croiés que je vous esme de tout mon ceur et que je ne me ré n'ameray jamaies que vous. »

L'entremetteuse a une orthographe aussi barbare. Voici une lettre qu'elle adressait à Fouquet, le 29 novembre 1660[1] : « Jay renvoiies deus foies a St-Mende pour resevoier loneur de vos commendement et a prendre cant je pouroy aitre asse heureuse pour vous aller fere la reverense. Maies je neme resus aucune ordre et buen que je croy quissis je ne pourre pas si fasilement jouir de se boneur vous aure la bonte de me fere savoier comme vous aprevez que je fase pour vous rendre conte de tout se que jay appris. Je ne peus men-paicher monsenieur duse de redite et vous suplier de monore tou-gour de loneur de votre baien veliense etent la chause du monde que je soite aveque le plus de pasion et qu'il nias raien au monde que je ne tise pour la pouvoier merite ses la protaitasion que vous faict la creature qui sera toute sa vis aveque la soumission que vous doies votre tres humble et tres aubeisente et aublige servante. »

Les lettres de cette femme sont toutes anonymes. J'ai reconnu qu'elle se nommait la Loy, en comparant plusieurs passages de sa correspondance avec un acte notarié qui se trouve dans les papiers de Fouquet (t. I, p. 22). En voici le début : « Fut pré-ent en sa personne Louis de la Loy, escuyer, sieur dudit lieu, demeurant à Paris, au Palais-Royal, rue Saint-Honoré, tant en son nom que comme se faisant fort de damoiselle Bregide Converset, sa femme. » Par cet acte, en date du 26 juillet 1661, collationné à Fontainebleau le 4 août, Louis de la Loy et sa femme s'engagent à payer 18,500 livres pour un *collier de perles orientales*, contenant trente et une perles rondes pesant dix-huit grains chaque perle, envers Louis Loire, orfévre, demeurant sur le quai des Orfévres.

La correspondance de la femme la Loy[2] contient le passage sui-

[1] Papiers de Fouquet, t. I, p. 201.
[2] *Ibid.*, p. 42.

vant, qui se rapporte à cette acquisition : « Je vous dirai que, suivant ce que vous m'aviez dit, j'ai mandé à *M. de la Loy qu'il fist marché de ces perles* et qu'il en tirât le meilleur compte qu'il pourroit ; que tout au plus je ne voulois pas qu'il passât 18,000 livres. »

Il est encore question, dans plusieurs autres lettres, du mari de cette femme : « Je vous dirai, écrit-elle à Fouquet, que, pendant que j'étois allée faire mon jubilé hier[1], M. vostre frère[2] envoya chez nous un chariot de meubles, disant qu'il vouloit se faire tendre un lit dans une de nos chambres et des meubles pour des valets. M. de la Loy le refusa et dit qu'il ne souffriroit pas que dans une maison où nous étions l'on mit d'autres meubles que les nôtres, si bien qu'il en est fort en colère et dit à ses gens qu'ils les devoient toujours décharger, et que quand j'aurois été venue j'aurois mis ordre à cela, si bien que en partant il donna charge à son maître d'hôtel de les faire reporter. Je lui dis que M. de la Loy ne le vouloit pas absolument, et le maître d'hôtel voyant cela me dit qu'il se moquoit d'eux de faire comme cela ; que tout le monde se moquoit de lui de ce qu'il ne faisoit pas mieux valoir sa charge[3] ; qu'il logeroit fort bien à la grande écurie et que les gentilshommes de M. d'Harcourt occupoient des chambres qui lui appartenoient, et que s'il vouloit il y logeroit fort bien lui et ses chevaux. »

Presque toutes les lettres d'amour contenues dans les papiers conservés par Baluze ont été citées antérieurement. On pourrait cependant y ajouter le billet suivant de mademoiselle de Trecesson. Elle écrivait à Fouquet[4] : « Je vous conjure d'estre persuadé que l'amitié que j'ay pour vous est aussi tendre et aussi fidèle que je vous l'ay promise ; quoiqu'en peu de mots ce soit dire beaucoup, je ne suis toutefois pas contente de ce petit billet et dans deux jours vous en recevrez de plus amples ; mais le courrier va partir. » L'orthographe de mademoiselle de Trecesson est d'une correction remarquable pour l'époque.

Les billets de madame du Plessis-Bellière sont peu nombreux et ne parlent guère que d'affaires ou d'intrigues. On pourra en juger

[1] Ci-dessus, p. 210.

[2] Gilles Fouquet, premier écuyer de la grande écurie.

[3] La charge de premier écuyer donnait droit à un logement. La cour était alors à Fontainebleau

[4] Papiers de Fouquet, t. II, p. 206.

par les suivants. Elle écrit à Fouquet : « Je croyois avoir l'honneur de vous voir, et je pourray avoir cet honneur après-disner, si l'affaire de M. de Crequy[1] m'en donne le temps, pour vous parler de celle de M. de Brancas. Je le vis hier au soir au desespoir sur la charge de Flandre. Il vous escrivit une lettre que je retins, croyant qu'il valoit mieux que nous parlassions là-dessus; mais, comme je doute si je le pourray, je vous l'envoie. Ils luy ont fait voir dans sa famille que vous l'aviez fort peu considéré de n'entrer pas avec lui à fond dans cette affaire, et il fut surpris hier de la voir achevée sans qu'il le sût. Enfin il est si affligé, qu'on ne peut pas vous le représenter. Vous pouvez croire que je fis ce que je pus, mais ce qu'on lui fait voir que vous ne l'avez pas considéré assez et les tourmens que sa famille lui font *sic* le mettent à bout et me font croire qu'il faut que vous ayez la bonté de le remettre là-dessus. Il me semble que, si vous pouviez retirer ces papiers ou faire quelque autre chose, cela seroit nécessaire. Il dit pourtant qu'il ne veut rien, mais que l'on satisfasse Champlastreux, si l'on peut. Je vous envoie une opposition qu'il m'a donnée. Je ne l'ay vue qu'aujourd'huy; mais cela me paroist fascheux. Vous verrez ce qu'il vous plaira. S'il vous plaist de me faire quelque response, je seray encore icy; car l'affaire de M. de Créquy n'est pas encore accommodée.

« Je n'ay point encore receu le paquet de M. de Clerambault. »

Ailleurs, madame du Plessis-Bellière dresse une liste de quelques pensionnaires de Fouquet, sous ce titre : *Mémoire de ce que j'ay payé pour M. le procureur-général*[2] :

Trois cents pistoles pour M. de la Croisette;
Trois cents pistoles pour mademoiselle de Vertus;
Cent pistoles pour retirer des prisonniers;
Deux cents pistoles pour le Val-de-Grâce;
Soixante pistoles pour les bénédictins anglais;
Quarante pistoles pour Asserant, soldat qui avoit été à Belle-Isle;
Sept cents francs à madame Courtet pour madame de Charaux Charost;
Mille écus à M. de Terme ou Jerme, pour l'année 1659, que M. de Créquy avoit avancé deux mille deux cent cinquante livres à mon frère de Monplaisir[3], pour l'intérêt d'une année qui lui étoit due;

[1] Gendre de madame du Plessis-Bellière. On a vu ci-dessus qu'il avait acheté la charge de général des galères. C'est peut-être de cette affaire qu'il s'agit.
[2] Papiers de Fouquet, t. II, p. 176.
[3] René de Bruc de Monplaisir, frère de madame du Plessis-Bellière.

A Bosc (ou Bou), quatre cents pistoles;
Encore à M. de Terme (ou Jerme, pour l'année 1660, mille écus;
Pour faire raccommoder la maison achetée sept cent cinquante livres; j'en ai la quittance du maçon;
A l'abbé de Belesbat, trois cents pistoles;
A Bartet, mille écus;
A M. de Tracy, mille écus;
Encore à Bartet, mille écus.
Je trouve que c'est sept mille quatre cents livres qui me sont dues du reste de trente, que M. le procureur général avoit avancées pour moy à Girardin. »

Faut-il conclure de ces billets que madame du Plessis-Bellière ne s'occupait que des finances et des affaires politiques? Cette hypothèse est en opposition avec tous les témoignages des contemporains. Bussy-Rabutin, qui ne fait qu'exprimer l'opinion de son temps, dit, en jouant sur les mots, « qu'elle étoit la *surintendante des amours du surintendant*[1]. » J'avoue que, tout en rabattant beaucoup des bruits exagérés et des insinuations calomnieuses, il est difficile d'expliquer le rôle de madame du Plessis-Bellière à l'égard de sa nièce de Trecesson. Elle l'appelle auprès d'elle pour en faire une maîtresse et un agent de Fouquet. Elle descendait aussi à des détails bien peu dignes de son rang; témoin la lettre suivante, écrite à Fouquet par une femme nommée Dubreuil :

« Monseigneur,

« J'ay vu madame du Plessis ce matin un petit moment où je n'ay sçu luy dire ce que j'avois résolu par le peu de temps que l'on a à luy parler. J'estois donc résolue, monseigneur, de vous demander cette maison pour moy à condition que je vous déchargerois du soin que vous auriez de cet enfant jusqu'à l'âge de dix ans. Il me semble, monseigneur, que cela vous sera plus commode. Vous ne serez point importuné toutes les fois qu'il vous faudra quelque chose tant pour son éducation jusqu'à cet âge-là que pour son entretien. Vostre bonté,

[1] *Mémoires de Bussy-Rabutin* (édit. Charpentier), t. II, p. 84. Voici le texte complet de Bussy : « La veuve du Plessis-Bellière, belle-mère de Créquy, gouvernoit absolument Fouquet. Je ne sais s'il y avoit eu autrefois quelque galanterie entre eux; mais on disoit alors qu'elle lui cherchoit des plaisirs, et on l'appeloit la surintendante des amours du surintendant. » Je n'attacherais pas beaucoup d'importance au témoignage de Bussy, s'il n'était confirmé par d'autres documents.

monseigneur, en disposera toujours à sa volonté, et, de quelque manière que ce soit, je me tiendrois fort heureuse de vous obéir aveuglément, et, pour vous montrer qu'il est vrai, c'est que je dois voir demain une nourrice qui n'est pas de loin; c'est hors la ville. De tous les soins qu'il faudra avoir de toute chose, vous pouvez, monseigneur, me les remettre, comme vous souhaitez que je m'abandonne tout à fait sous vostre protection. Je le fais, monseigneur, et vous la demande comme une chose sans laquelle je ne puis estre heureuse. Je viens d'apprendre que Marie Crevon[1] s'en est allée ce matin et n'est pas revenue depuis; elle est sortie disant qu'elle ne vouloit pas aller en Dauphiné; on veut qu'elle y aille, et pour cet effet on la cherche. Je ferai tout mon possible pour la voir et savoir toutes choses. »

Parmi les lettres qui paraissent écrites par madame d'Huxelles, j'ajouterai la suivante, où l'on trouve quelques renseignements sur les dangers qui menaçaient Fouquet : « Je vous escris ce billet pour vous dire adieu. Je suis extrêmement fâchée de n'avoir pu vous entretenir. On m'a dit en grand secret que vous quittez votre charge de procureur général; qu'estant obligé d'estre tousjours auprès de la personne du Roy vous ne pouvez la faire. Je ne sçais si on ne veut point vous faire d'affaire du côté du Palais. Vous savez comme M. le Tellier fut longtemps avec M. le premier président et la liaison qu'ils ont renouvelée ensemble. M. de Turenne et M. Colbert sont de la partie. Bartet a dit la conversation qu'il avoit eue avec vous. M. de Turenne est persuadé que c'est vous qui avez contribué à l'éloigner, ce poirier[2] ayant dit que, si on avoit affaire de chevaux, on n'avoit qu'à en prendre chez vous. Il est impossible de vous mander tout le détail de ce que l'on sçait. Faites-moi savoir si l'on vous peut escrire sûrement. Si vous m'envoyiez des noms, je m'en servirois si je savois quelque chose de conséquence. Adieu, monsieur, faites-moi l'honneur de croire que je suis tout à vous Adieu, ayez soin de votre santé plus que vous ne faites. »

[1] Je n'ai rien trouvé sur cette Marie Crevon, dans les papiers de Fouquet.

[2] Cette expression s'employait pour désigner un parvenu et s'appliquait parfaitement à Bartet. Elle venait, disait-on, de ce qu'un paysan ne voulant pas saluer l'image d'un saint, parce qu'elle avait été faite d'un poirier de son jardin.

L'abbé de Belesbat, qui recevait une pension de Fouquet, fut exilé à l'époque de son arrestation aussi bien que Bartet. Je n'ai pu connaître son écriture et m'assurer si les lettres relatives au confesseur de la reine mère viennent de lui ; mais je serais porté à le croire. J'ai publié presque toutes ces lettres dans le courant des Mémoires de Fouquet. Une seule, en date du 28 juin, a été omise. La voici : « Je n'ai point osé m'empresser ce matin à vous suivre pour vous apprendre, monseigneur, ce que le bon religieux que vous savez me dit hier. J'en appris, entre autres choses, qu'il croyoit qu'il *pourroit bien n'y avoir plus de conseil de conscience* [1], et qu'il y avoit deux jours que quelqu'un donna avis et envie au roi de voir une lettre que ces messieurs du conseil de conscience écrivoient à Rome par son ordre. Le paquet étant déjà entre les mains du courrier fut reporté au roi, qui trouva que, dans cette lettre qu'il n'avoit point vue, ces messieurs écrivoient qu'ils tenoient le roi dans l'obéissance exacte qu'il devoit au saint-siége et s'attribuoient comme la gloire de le gouverner. Cela le choqua extrêmement, et, jaloux comme il est de son autorité, il parut si irrité, qu'il protesta qu'il ne les assembleroit plus.

« Au reste, madame de Chevreuse continue toujours à faire de grandes recherches à ce bonhomme-ci [2], mais assurément cela ne servira de rien et vous apprendrez précisément tout ce qu'elle lui dira. Il persiste à croire ce que je vous ai écrit du roi et de mademoiselle de la Vallière et pense que ce qu'il en a dit il y a quelque temps est absolument vrai.

« Comme j'ai appris depuis peu que le père Leclerc, que je pensois qui devoit être confesseur du roi après le père Annat, le sera de Monsieur, je puis vous assurer que, si cela est de quelque chose, j'aurai des habitudes et des liaisons aussi étroites avec lui que j'en ai auprès du bon père.

« J'appris encore avant-hier une chose assez plaisante de Florence. La jeune duchesse [3] s'y ennuie fort : ce qu'on trouve bien étrange en ce pays-là, ne sachant pas qu'elle est amoureuse en France du jeune

[1] Ces mots sont soulignés dans le manuscrit.

[2] Le confesseur de la reine mère.

[3] Marguerite-Louise d'Orléans, fille de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine. Voy. ci-dessus, p. 154 et suiv.

prince de Lorraine[1], qu'on avoit parlé de marier avec Mademoiselle[2]. Avant qu'elle partit, elle avoit été cinq ou six fois seule dans sa chambre. L'on ne sait point s'ils ont couché ensemble; mais toujours elle le poursuivoit fort, et Mademoiselle, qui les observoit de fort près, en a découvert bien de petites affaires. Depuis peu même on a intercepté des lettres qui alloient à Florence. L'on a trouvé un poulet du cavalier et surtout des vers qu'il a faits sur son absence et qu'il lui envoie, qui sont la plus plaisante et la plus risible chose du monde. »

Parmi les personnages qui ont signé leurs lettres, il faut placer un magistrat fort estimé, le président de Périgny, qui fut le premier précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV. Ces lettres ne sont pas adressées à Fouquet, mais à un intermédiaire qui devait parler au surintendant du désir qu'avait M. de Périgny de traiter d'une charge vacante. L'intermédiaire est probablement Pellisson, qui travailla plus tard avec le président de Périgny aux *Mémoires de Louis XIV*[3].

« Comme je fermois ce billet, lui écrit M. de Périgny[4], on m'est venu dire que le traité de M. de Fourcy fut hier signé avec M. L. V., qui a vendu et donné procuration *ad resignandum* en qualité de curateur.

« Cela fait changer de face à nostre affaire et me fait perdre toute prétention d'entrer comme premier en la troisième[5], parce que je ne crois pas que je me doive attirer une concurrence sur les bras.

« Mais cela ne nous excluroit pas de l'ouverture que je vous fis hier de changer avec M. de Maupiau (*sic*[6]), parce que, lui paroissant contre un homme qui n'a pas le service, la chose seroit sans difficulté, et par cet expédient plusieurs choses s'ajusteroient toutes à la fois; M. le procureur général verroit toujours la première place de la troisième et la seconde de la première remplies par deux hommes dépendant de lui[7], et j'essayerois de prendre de M. de M.

[1] Voy. les *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. III, p. 510, édit. Charpentier.

[2] Mademoiselle de Montpensier, sœur aînée de Marguerite-Louise d'Orléans.

[3] Voy. la dissertation de M. Preyss en tête de son édition des *Mémoires de Louis XIV*.

[4] Papiers de Fouquet, t. II, p. 182-185.

[5] Troisième chambre des enquêtes. Ce fut M. de Fourcy qui eut le rang de premier dans cette chambre; M. de Périgny n'y fut que second président.

[6] De Maupeou, second président de la première chambre des enquêtes, il était parent de Fouquet, dont la mère se nommait, comme on l'a vu, Marie Maupeou.

[7] On voit que M. de Périgny voulait devenir second président de la première

(Maupeou) et de lui donner, de mon costé, les instructions nécessaires pour servir utilement chacun dans son nouveau poste. M. de M. (Maupeou) auroit une place de premier au lieu de celle de second qu'il occupe, et moi, je serois sans compétiteur et n'aurois personne intéressé à traverser ma réception. Outre que j'aurois moins d'argent à fournir, parce que M. de Maupeou contribueroit quelque chose pour la primauté et M. de G. se relascheroit de prix ne considérant plus la charge comme première et ne sachant pas l'usage que l'on pourroit faire de sa primauté.

« Mais le secret et la diligence sont infiniment nécessaires en cette affaire. Si on l'agrée, vous m'obligerez de me faire au plus tost réponse sur tout, afin que j'agisse; et, si on ne l'agrée pas, je vous seray tousjours obligé de m'oster le plus tost que vous pourrez de la teste une affaire qui me travaille. »

Il paraît que Fouquet, désireux de s'attacher le président de Périgny, se montra disposé à lui avancer une partie de la somme nécessaire pour l'acquisition de la charge à laquelle il aspirait. C'est ce qui résulte de la lettre suivante, adressée au même intermédiaire par M. de Périgny[1] : « La répugnance que j'ai à demander et la crainte de devenir incommode à ceux qui me font l'honneur de me vouloir du bien m'ont fait faire mille réflexions fâcheuses sur la demande que je vous ai prié de faire pour moi. Mais, pour faire connoître à M. le procureur général que je n'agis pas en cela par la seule nécessité de l'occasion présente, je vous supplie de lui dire que, si dès à présent j'étois en possession du bien qui me doit venir quelque jour, je saurois bien me passer du secours qu'il m'a fait l'honneur de m'offrir et n'aurois besoin que de sa faveur; mais que même dans l'état présent, si, au lieu de me rembourser le fonds de mes quittances, il lui plaît de m'assigner un simple usufruit pour quelques années en tels droits qu'il lui plaira, dont il retiendra le fonds, je serai infiniment satisfait de sa bonté, parce qu'elle me donnera moyen de payer les arrérages des sommes que je serai contraint d'emprunter, en attendant qu'il me vienne de quoi les payer du mien, ou bien encore s'il vouloit me faire vendre des rentes ou des gages

chambre des enquêtes, en place de Maupeou, qui serait devenu premier président de la troisième chambre.

[1] Papiers de Fouquet, t. I, p. 187.

à bien bon marché et faire prendre pour argent mes promesses payables à longs termes.

« Je sais bien que tout cela ce sont des aumônes travesties, et c'est ce qui me fait rougir ; mais j'ai assez de courage pour espérer que, par mes services à venir, je me purgerois d'une partie de la bassesse que je fais à cette heure. Je suis tout à vous.

« Péreny [1]. »

Une lettre autographe de Bessemaux [2], adressée à Fouquet, prouve que le génie envahissant du surintendant s'était communiqué à toute sa famille. Bessemaux, après lui avoir parlé d'affaires sans importance, ajoutait que Saint-Aunais était disposé à traiter de Leucate avec l'archevêque de Narbonne. Ce poste fortifié avait une certaine importance pour le Languedoc. Il est vrai qu'à cette époque Saint-Aunais, qui était mal vu de la cour, se croyait menacé de l'exil auquel il fut bientôt après condamné. Bessemaux se doute bien que cette situation n'est pas étrangère aux résolutions de Saint-Aunais. « Je ne sais, écrit-il à Fouquet, si son être [3] présent et la peur de voir tout démolir lui inspirent cette pensée. Quoi qu'il en soit, la fidélité que je veux toujours avoir pour tout ce qui vous touche m'oblige à vous dire cela, et si vous désiriez que de moi-même je l'entretienne dans cette pensée, je crois que j'aurois peu de peine à le faire soumettre à ce que vous pourriez désirer. Ne feignez pas [4], monseigneur, de m'ordonner quelque chose là-dessus et croyez que je suis à l'épreuve de tout pour vous et plus que personne du monde. » Il signe : « Votre très-humble, très-obéissant et *très-fidèle* serviteur. »

Les lettres anonymes et pseudonymes abondent dans la cassette de Fouquet. En voici deux qui viennent d'une même personne, qui, la première fois, signe D. V., et la seconde fois *Job*. Serait-ce *de Villefargeau*, comme pourraient le faire supposer les initiales placées au bas de la première lettre qui est adressée à Pellisson ? Il est impossible de rien affirmer. Nous avons vu que de Grave, sieur

[1] C'est en comparant cette lettre avec une partie des manuscrits des *Mémoires de Louis XIV* que M. Dreyss a reconnu la part que le président de Périgny avait prise à ce travail.

[2] Papiers de Fouquet, t. II, p. 277. Cette lettre est du 24 juillet 1661.

[3] Pour *état présent*. Il y a bien *être* dans le manuscrit.

[4] C'est-à-dire *n'hésitez pas*.

de Villefargeau, était dévoué à Fouquet et en recevait pension. Il était également familier chez la reine mère[1]. Il serait donc possible que ces lettres vinssent de lui.

« Monsieur[2],

« Je serois ingrat de toutes les bontés que vous me témoignez, si je ne vous faisois voir ma reconnoissance en toute rencontre. Vous saurez, monsieur, qu'il y a une femme qui dit que son mari est mort au service de monseigneur le surintendant, qui vous charge de mille imprécations et qui dit que vous êtes la cause qu'elle n'a point de satisfaction de mondit seigneur. M. Berryer se plaint pareillement de vous et dit qu'il vous a donné pour près de huit à neuf cent mille livres de billets sur votre bonne foi, et, lorsqu'il vous en a voulu demander un récépissé, vous le lui avez refusé. Il s'en est plaint à beaucoup de personnes. Une dame de la cour, dont l'on n'a pas voulu dire le nom, se plaint pareillement de vous. Cette dernière nouvelle m'a été dite par une p rsonne qui est attachée à M. Bruant. C'est pourquoi je n'y ajoute pas grand'foi. Je suis, monsieur, votre très-humble, obéissant et obligé serviteur.

« D. V. »

La même personne adresse à Fouquet la lettre suivante[3] :

« Monseigneur,

« J'ai été cette après-dinée dans la chambre de la reine mère. Comme elle est sortie avec Monsieur, je suis demeuré dans ladite chambre avec M. de Joyeuse et Aubery, interprète des langues, et Mercier, valet de chambre de la reine, l'un desquels est venu à parler de votre autorité. Joyeuse a fait réponse : *Je ne trouve pas que leur autorité augmente, mais qu'elle diminue. Ne voyez-vous pas qu'ils n'ont su avoir raison d'un conseiller, de leurs parents, qui a eu des coups de bâton, et que, malgré toutes leurs poursuites, le roi a donné la grâce à ces soldats?*

« Auparavant le départ du roy, le Tellier et Colbert ont eu trois conférences particulières avec le roi et la reine mère, près de deux heures chacune. J'ai su d'un payeur des rentes que la nuit d'aupara-

[1] Voy. ci-dessus, p. 127 et 151.
[2] Papiers de Fouquet, t. I, p. 224. Cette lettre est adressée à Pellisson.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 220.

vant que le Tellier allat en sa maison des champs. Colbert passe presque toute la nuit avec lui; il croit que ledit Colbert sera bientôt surintendant. Ce pouvoir des rentes la est fort son ami.

« Je suis, monseigneur, avec respect, vostre très humble, très-obéissant et très-obligé serviteur.

« Job. »

Je rétablis ici le texte complet d'une lettre d'Hugues de Lyonne, dont je n'ai donné qu'un extrait. Il écrivait à Fouquet, le 16 février 1661[1] : « J'ai fait ce matin ce que je vous avois dit touchant Chandenier; Son Emin. l'a fort approuvé, et persuadé dès aujourd'huy en cette conformité. N'en soyez plus en inquiétude.

« Je vous avertirai encore que S. Ém. m'a dit que vous luy aviez tenu un discours qui l'avoit infiniment satisfait. Je suis au desespoir que, quand il me disoit cela, M. le chancelier est entré, qui a rompu cet entretien, dans lequel il fust entré dans le détail. J'avois la plus belle occasion du monde de pousser la chose et de dire peut-estre ce que vous n'aviez pas dit. Je compte néanmoins pour beaucoup que vostre discours lui ait plu, et il me semble qu'il y a à en tirer des conjectures fort avantageuses. »

Une lettre d'Hugues de Lyonne à Fouquet insiste, comme celles que nous avons citées dans les Mémoires, sur le triste état de ses affaires[2].

[1] Ce lundi matin.

« Je vous prie de vous souvenir de mes affaires, si vous en trouvez ce matin la conjoncture favorable, et, si vous y trouvez quelque résistance, de n'oublier pas de dire que, si j'eusse esté indiscret et voulu accepter l'offre de S. Ém., j'eusse profité mesme de cinq cent mille francs que je lui eusse osté de sa bourse; 2° que j'ay plus de besoin qu'on ne croit de toutes mes pièces et qu'avec mesme les cent mil'e escus, je devrai encore les cinquante mille francs, la pluspart de mes dettes ayant esté contractées pour le service du roy ou au moins tourné à sa gloire; 3° que sans la parole formelle que vous m'avez donnée des 500,000 livres, j'aurois mieux aimé et

[1] Papiers de Fouquet, t. I, p. 171.

[2] Papiers de Fouquet, t. I, p. 172. Cette lettre paraît avoir été écrite dans les derniers mois de l'année 1660. Mazarin était encore vivant, comme le prouve la fin.

aymerois encore mieux aujourd'hui la charge particulièrement après *la sortie de M. Colbert*[1], avec qui je ne voulois point de demeslés qui pût faire de l'embarras à S. Ém., et lequel vient luy-mesme de profiter de cinq cent mille francs qu'il mérite bien; 4° que l'intention de S. Ém. avoit paru de me donner cent mille francs sur la charge et que j'ay trouvé moyen de le descharger de cinquante mille par une affaire venue de mon industrie qui ne couste rien au roy ni à ses sujets. »

Louis Fouquet, évêque d'Agde, donnait à son frère, le 13 mai 1661, des nouvelles de Paris[2] : « L'on m'a dit que M. l'abbé de Montaigu auroit l'évêché d'Évreux.

« Je vous avertis que quelqu'un a pris soin de faire courir ici (qu'il y ait fondement ou non) que vous étiez extraordinairement ennemi et aliéné de notre ordre[3] et qu'à Fontainebleau vous en auriez donné de grandes marques.

« M. de Narbonne vient loger chez madame d'Amours à Paris, et non pas chez mon frère l'abbé, comme il avait résolu d'abord.

« Mon frère l'abbé tente fort [de s'introduire] chez la reine d'Angleterre. Il y a même fait quelque petit présent depuis peu.

« M. de la Garde cherche depuis longtemps à vendre le mont Saint-Michel. »

J'ai déjà fait remarquer que Fouquet prenait grand soin de faire surveiller Colbert. En voici une nouvelle preuve. On lui écrivait[4] : « Un valet de chambre du duc de Bournonville, lequel veut quitter son maître, m'a dit qu'il entroit valet de chambre de M. Colbert et m'a promis de me dire tout ce qui s'y passera. C'est un M. du May qui le fait entrer, commis de Colbert[5], et lui a dit qu'il falloit préférer la condition de M. Colbert à quelle condition que ce soit, parce que présentement il étoit assuré d'être surintendant des finances, conjointement avec vous, monseigneur, et peut-être qu'il sera surintendant tout seul. Ce sont les discours dudit du May au valet de chambre.

« M. de la Casgne m'a dit qu'il avoit à vous parler, et nous sommes

[1] Ces mots sont soulignés dans le manuscrit. Colbert était alors intendant Mazarin.

Papiers de Fouquet, t. II, p. 194.

[3] C'est-à-dire du clergé.

[4] Papiers de Fouquet, . 1, p. 109.

[5] Commis de Colbert se rapporte à M. du May.

demeurés d'accord que dorénavant il vous mandera tout par billet.

« Je suis obligé de partir dans deux jours pour faire monter notre régiment. S'il vous plaît de me commander quelque chose, votre valet de chambre la Vallée sait où je loge. Je suis à vous, monseigneur, et tous ceux qui dépendront de moi, pour nous sacrifier pour votre service.

« Il y a un M. Tessie[1], huissier de la chambre de la reine mère, lequel vous sollicite pour payement d'un billet de 5,500 livres, auquel billet j'ai moitié; mais parce que je ne vous persécute pas comme lui à vous solliciter, il prétend de me traiter fort en cadet. C'est pourquoi, monseigneur, je vous supplie très-humblement de me donner ce qui m'appartient sur ledit billet pour m'aider à faire mon voyage et m'obliger à être toute ma vie, comme je suis, votre très-humble serviteur. »

Un personnage qui paraît avoir été attaché à Jaunart, substitut du procureur général du parlement de Paris, donnait à Fouquet des nouvelles de Paris pendant son voyage de Bretagne. Il lui écrivait, le 3 septembre[2] :

« Monseigneur,

« Tout ce que j'ai pu dire de l'état de votre santé à ceux de vos amis qui m'en ont demandé souvent des nouvelles a été que jusques à Blois nous avions eu des nouvelles que vous vous étiez, grâce à Dieu, fort bien porté et que, lorsque j'en aurois de plus fraîches, je leur en dirois.

« Quant à ce qui s'est passé de deçà depuis mercredi que je me donnai l'honneur de vous écrire, je ne vois pas autre chose que les enregistrements qui furent hier faits au parlement des déclarations concernant les rentes à vie, de la tontine, de la suppression de l'édit des secrétaires du roi et de la charge de colonel[3], entre lesquels il n'y en a point qui puisse produire quelque chose, si ce n'est celui des secrétaires du roi. Car pour la tontine, qui à ce qu'il semble, produiroit quelque chose, si elle avoit lieu, encore qu'elle soit vérifiée, ç'a été à la charge de modifications qui seront arrêtées par six

[1] Il y a bien *Tessie*; mais l'orthographe est détestable. Il faudrait lire probablement *Tessier*.

[2] Papiers de Fouquet, t. I, p. 66-69.

[3] Louis XIV parle, dans ses *Mémoires*, de la suppression de la charge de colonel général de l'infanterie française.

commissaires de la cour, qui s'assembleront pour les dresser et en feront rapport à la compagnie. Ainsi c'est encore bien tirer de longue.

« Aussitôt que la chose à l'égard des secrétaires du roi fut faite au parlement, je portai le duplicata de la chambre des comptes à M. le procureur général de ladite chambre, lequel [duplicata] M. Jannart m'avoit laissé. Il le reçut fort bien, et, comme je le pressai d'expédier, parce qu'on en avoit besoin, il me promit que la chose ne dureroit point et qu'il y travailleroit incessamment, m'ayant prié seulement de lui en envoyer autant de l'arrêt du parlement pour s'y conformer, ce que j'ai fait, et demain je le retournerai voir pour savoir ce qu'il aura fait. Il n'y a autre modification dans l'arrêt [si ce n'est] qu'à l'ordinaire les gages attribués par l'édit ne seront payés qu'après les anciennes charges acquises. Ce qui n'est rien.

« Lesdits secrétaires du roi sont contents de nos diligences. Ils m'ont dit avoir payé cent mille écus et qu'ils payeront le reste sitôt que la vérification de ladite chambre sera faite, et ainsi je la presserai. Ils sortent de céans présentement pour me prier de voir M. le procureur général, s'il est nécessaire.

« Quant à l'édit d'extinction de la chambre de justice sur les gens d'affaires, M. le procureur général et M. de Breteuil vous en écrivant au long, il me seroit bien difficile de vous en rendre un meilleur compte. Je vous dirai seulement que M. le premier président trouve que le temps est bien bref pour prendre ses mesures à propos. Il demeure d'accord que le roi lui en a parlé; mais, comme cela ne fut pas suivi lors et qu'il n'avoit point vu l'édit, il n'en avoit aussi point parlé à la compagnie; ce qu'il eût fait à son retour de Fontainebleau, il y a quinze jours. Il ajoute qu'il a peur que le parlement n'arrête des remontrances, et qu'il ne veuille estre meilleur ménager que MM. des finances ne sont de quitter les gens d'affaires pour quatre millions au lieu de plus de trente qu'il feroit venir, si on lui laissoit la liberté d'une chambre de justice. A mon sens, je crois qu'il seroit fort mauvais de mettre entre leurs mains le pouvoir d'accabler tout le monde. Ce n'est point là leur affaire. Lundy on verra plus clair leur bonne intention.

« Ce matin, j'ai monté jusques à la cour des aides, où, causant avec le greffier, il m'a dit qu'on ne lui avoit point encore demandé les édits. Il me semble qu'ils devroient être retirés.

« M. le premier président et M. Ravot sont partis aujourd'hui pour aller à Fontainebleau recevoir, par la bouche de M. le chancelier, notamment ledit premier président, quelque réprimande de sa harangue.

« Ce matin, le commissaire Picard m'a dit qu'ils avoient reçu un arrêt du conseil pour procéder à la levée du scelle de M. le duc d'Épernon. Il n'y auroit possible pas de mal de voir ses tapisseries.

« M. Geberet [1] a envoyé la commission de la chambre de l'édit, qui, à mon avis, sera bien foible : de la grand'chambre, on y tait entrer M. Grangier; de la première, M. Fraguier et M. Amproux; de la seconde, point; de la troisième, M. Dubois; de la quatrième, M. le Vasseur; de la cinquième, M. Bochard. Je crois que M. le procureur général l'apportera (cet édit) au premier jour.

« Le commissaire la Vigne a enfin promis de porter à M. le procureur du roi l'information que vous savez. Nous verrons ce que c'est, et je vous en donnerai avis.

« M. Menardeau m'a tantôt dit qu'il parleroit bientôt de l'affaire des vendeurs de volailles, et que M. le premier président lui avoit dit ce matin qu'il en falloit sortir.

« Nous avons nouvelles de Fontainebleau que M. le chevalier [2] se porte beaucoup mieux, et madame la marquise [3] et mesdemoiselles bien. Il n'y a que M. l'évêque d'Agde qui se porte mal: j'y ai passé tantôt; il attendoit encore la fièvre.

« M. Jamart et M. de Jarnay n'y étant pas, je ferai en leur absence ce qui se pourra présenter.

« Madame le Tellier est morte la nuit passée. M. Devaux [4] m'a dit qu'il étoit après à disposer l'affaire que vous savez. Ce sera quand il voudra; car, pour le commissaire, il est tout prêt. »

Le premier président Guillaume de Lamoignon, qui contribua si puissamment à sauver Fouquet, n'avait pas toujours été en bonnes relations avec lui, à en juger par la lettre suivante [5] :

« J'eus si peu de temps à vous entretenir, lorsque j'eus l'hon-

[1] Personnage attaché au chancelier.
Quel est ce personnage? probablement un fils de Fouquet.
[2] Probablement la marquise de Charost, fille de Fouquet.
[3] Il a été question de ce Devaux ci-dessus, p. 208.
[5] Papiers de Fouquet, t. II, p. 251.

neur de vous voir ces jours passés, que je n'ai pas pu vous dire que M. le président de Bragelonne m'avoit assuré bien savoir que M. le premier président seroit bien aise de se remettre avec vous. Il m'en parla, il y a quelque temps, en termes qui me firent bien connoître qu'il le disoit à dessein que je vous le fisse savoir. Mandez-moi, s'il vous plaît, si lorsque vous le vîtes dernièrement vous vous êtes réconciliés, et, en cas que vous ayez quelque chose de particulier à m'ordonner sur cela, prenez la peine de me le mander avec toute la confiance que vous devez avoir en votre obéissant serviteur.

« Vous croirez bien que c'est la part que je prends en tout ce qui vous regarde qui me donne cette curiosité. J'ai été deux fois à Saint-Mandé pour vous en parler. »

J'ai réservé pour la fin un certain nombre de lettres anonymes que j'attribuerais volontiers à M. de Nouveau, directeur des postes [1]. Il a déjà été question (ci-dessus, p. 9) des moyens qu'employait Fouquet pour avoir connaissance des lettres qui l'intéressaient. De Nouveau lui parle dans plusieurs billets des papiers qu'il lui envoie ou qu'il se propose de lui apporter [2]. « J'envoie savoir si je pourrai sur les trois heures vous porter plusieurs papiers qu'il est bon que vous voyiez avant que l'on soit obligé de les rendre. Je serois bien aise aussi de profiter de cette occasion pour vous dire un mot d'une autre affaire qui regarde le marc d'or et vous assurer que je suis entièrement à vous. »

M. de Nouveau écrit encore à Fouquet [3] une lettre qui atteste que sa position était menacée et qu'il avait besoin pour s'y maintenir de l'appui du surintendant : « Depuis avoir eu l'honneur de vous voir j'ai parlé à la reine mère et au roi. La première m'a promis de parler au roi pour accommoder toutes choses, et a sur ce fait connoître à Sa Majesté qu'il étoit nécessaire de récuser M. Berthemet. S. M. y a consenti, et m'a dit que demain matin il résolveroit la chose. Je l'ai conjurée de ne me pas abandonner sur ce que je l'avois fort bien servi

[1] Il est, en effet, question dans une de ces lettres de la charge de général des postes qu'avait celui qui l'écrit. Du reste, quel que soit l'auteur de ces lettres, elles sont importantes parce qu'elles prouvent jusqu'à l'évidence que Fouquet avait acheté tous les hommes qui pouvaient lui révéler es secrets d'État.

[2] Papiers de Fouquet, t. I, p. 52.

[3] *Ibid.*, t. II, p. 174.

dans tous les temps et étois en état de le faire encore. Le roi m'a répondu : « Je verrai toutes vos raisons. » Depuis, j'ai vu M. de Lyonne, que j'ai trouvé bien intentionné. Je vous rendrai compte de ce que nous avons concerté. Je vous supplie de ne rien oublier pour me sauver. Je tâcherai de vous en témoigner ma reconnoissance. »

La lettre suivante est plus explicite. Elle fait connaître qu'il s'agissait d'un partage de fonctions qui aurait enlevé à M. de Nouveau la connaissance des dépêches chiffrées[1]. « Je viens présentement de parler au roi et lui ai donné ce que vous savez. En le prenant, Sa Majesté m'a dit : « Avez-vous vu M. le Tellier ? » J'ai demandé sur quel sujet. A quoi il m'a fait réponse : « C'est pour Rossignol[2], qui prétend « que l'on lui donne tous les chiffres. » A quoi j'ai répondu qu'il y a quelque temps que je savois que l'on me vouloit ôter cette pièce, parce que je n'avois pas voulu prendre des mesures avec de certaines gens. Il m'a fort pressé de lui parler franchement et qu'il me garderoit le secret. Je lui ai nommé l'homme. Il m'a assuré qu'il n'y avoit pas pensé, et, comme je lui ai représenté que c'étoit me dégrader des fonctions de ma charge, que je l'avois servi toujours et en tout temps avec bien de la fidélité, mais que depuis la mort de Son Éminence je m'y étois appliqué avec un si grand soin, que S. M. avoit vu qu'il ne s'étoit rien passé sans qu'elle en eût été informée. J'y ai ajouté que c'étoit peu de lui obéir et que si elle trouvoit que je fusse de quelque obstacle, je me retirerois chez moi et je lui obéirois en tout aveuglément. Il m'a dit : « Vous pouvez croire que je ne vous or- « donnerai pas cela, étant content de vous. Je ne prétends pas faire « tort à votre charge, lui donnant les chiffres et vous donnant le « clair. » Je lui ai fait réponse que ce qui étoit en clair n'étoit rien. Je lui ai représenté que, se servant de R[ossignol], l'affaire ne pouvoit subsister parce qu'il faudroit un jour pour faire ce qui se fait en deux heures; que l'on vouloit employer R[ossignol] pour se rendre maître des dépêches, parce que R[ossignol] n'osant pas lui parler il faudroit qu'il donnât tout à M. le Tellier. J'ai fort appuyé sur cette impossibilité. A quoi il m'a répondu que c'étoit un homme qui avoit bien servi. Je lui ai répliqué que j'en avois fait de même et plus utilement; que Son Éminence avoit été huit ans sans s'en trou-

[1] Papiers de Fouquet, t. II, p. 511-512. La fin de cette lettre est à la p. 517.

[2] Ce nom est le seul que je puisse lire. J'ignore quel était ce personnage.

ver neal, et que enfin il m'avoit prié de le continuer et de lui faire donner Espagne et Flandre seulement; et bien souvent Son Éminence m'ordonnoit de lui parler directement [1]; que si Sa Majesté vouloit remettre les choses au même état, j'obéirois; mais que de me dégrader entièrement je ne pensois pas l'avoir mérité. Il m'a dit: « Ce n'est pas mon intention. » Enfin, après une fort grande conversation, il m'a dit : *Eh bien, monsieur, je verrai.*

« Voilà ce qui s'est passé, dont j'ai voulu vous rendre compte, parce que vous êtes assurément intéressé dans cette affaire par les services que je prétends vous y rendre. Mandez-moi ce que je dois faire, et si, nonobstant ce que je lui ai fortement représenté, je lui donnerai demain matin un placet pour lui faire connoître que ce sera du temps perdu, qui fera que l'on ne pourra travailler. Je ne veux agir que par votre ordre. Il me semble que, M. de Lyonne étant de vos amis, vous le pourrez prier d'appuyer cette affaire. Si vous le trouvez bon, je lui en parlerai demain avant le conseil. Pour M. le Tellier, je ne crois pas que je le doive voir. Je ferai néanmoins ce que vous m'ordonnerez. Je crois que, pour peu que vous appuyiez la chose, elle ira à l'avenir réglement. J'attendrai vos ordres sur ce que j'ai à faire, et si vous voulez bien que je vous voie après ce conseil, ne voulant pas faire un pas que par votre ordre. »

Les deux lettres suivantes n'ont d'importance que parce qu'elles prouvent à quel point le directeur des postes était dévoué à Fouquet. M. de Nouveau lui écrivait [2] : « J'ai reparlé au roi, suivant vos ordres, qui m'a dit qu'il avoit vu mon placet et qu'il falloit instruire M. le chancelier de l'affaire pour l'en informer. Il me semble que vous ne m'avez pas dit que l'on l'eût résolu. Ainsi j'ai été auparavant en parler à M. le Tellier, qui m'a dit la même chose avec beaucoup de sécheresse que je n'ai pas fait semblant de remarquer, n'y ayant été que pour qu'il ne crût pas que j'affectois de ne le pas voir.

« J'ai été me plaindre à M. de Gourville des méchantes impostures qu'il vous a données sur mon quatriennal de général des postes. Je l'ai fait convenir que, chaque charge n'étant que à cent mille livres, l'on ne pouvoit pas taxer le quatriennal C^m^ l. (cent mille livres) ni

[1] On pourrait lire aussi : « De lui porter directement [les dépêches]. » L'écriture de ces lettres est très-difficile à déchiffrer.

[2] Papiers de Fouquet, t. II, p. 287.

CL^m l. (cent cinquante mille livres : que j'en avois déjà payé XXXIIII^m l. Je vous supplie très-humblement de vouloir considérer mes justes raisons avec cette bonté que vous avez eue pour moi en tant de rencontres et de vous bien persuader qu'il n'y a homme au monde qui soit plus attaché à vos intérêts que je le suis, ni qui par le temps mérite mieux ni avec plus de soin et de ponctualité les grâces que vous lui ferez.

« Après cette véritable protestation, si vous voulez prendre sur les cent mille livres qui me sont dues quelque partie pour ma taxe, vous en serez le maître. Je souscrirai à tout ce qu'il vous plaira, mais en ce cas je vous demande que vous me donniez des assignations pour le reste. Quoi que vous ordonniez, je vous assure déjà que j'en serai très-content, ne doutant pas que me confiant à vous au point que j'y suis, vous ne vouliez accommoder mes affaires, et que je ne me ressente de la protection que vous m'avez fait l'honneur de me promettre et dont je tâcherai de me rendre digne par tout ce que je croirai qu'il faudra faire pour votre service et pour votre satisfaction ; à quoi je vous promets de ne pas perdre un moment. Ordonnez après cela ce qu'il vous plaira. »

La dernière lettre, attribuée à M. de Nouveau, est relative à des discussions de préséance, et remplie de protestations d'attachement à Fouquet[1].

« Je ne me suis pas donné l'honneur de vous voir sur ce qui arriva aux Feuillants, parce que M. Jeannin me dit qu'il vous en avoit rendu compte et que vous avez eu la bonté d'approuver la chose, puisque la difficulté que nous faisons pour la préséance ne regarde pas l'intérêt que vous pouvez avoir en cette affaire. J'ose croire que vous me faites bien la justice d'estre persuadé que je n'en puis jamais avoir d'autres ni en cette occasion ni dans aucune autre. M. l'évêque d'Agde, même après l'en avoir entretenu, me témoigne en être content, sans que je cherche des discours pour l'assurer de mes services. Cependant l'on me vient de dire qu'il vous avoit parlé de cette affaire bien autrement pour me rendre de mauvais offices, quoique j'aie des preuves assez essentielles de votre bouche pour ne pas craindre que, sur ce que l'on vous pourroit dire, vous me voulussiez condamner ni me soupçonner pour ce de

[1] Papiers de Fouquet, t. II, p. 285.

jamais manquer au respect que je vous dois et que je vous rendrois en tous rencontres. Quelque certitude que j'aie de votre justice, je ne laisse pas d'en avoir de l'inquiétude comme de la chose du monde qui m'est la plus chère. Je vous supplie de me tirer d'embarras par un mot. A mon retour, j'aurai l'honneur de vous voir et de vous confirmer les assurances de mes services très-humbles. »

V

CONFITEOR DE FOUQUET.

J'ai indiqué ci-dessus (p. 323), à quelle occasion fut probablement composé le *Confiteor de Fouquet*. Une copie de cette pièce est conservée dans les manuscrits de la bibliothèque de Bourges, au milieu d'un livre de prières. J'en dois l'indication à M. Corrard, maître de conférences à l'École Normale et professeur de rhétorique au collége Rollin, et la transcription à M. Delouche, professeur de rhétorique au lycée impérial de Bourges :

Dans ce funeste estat où chacun m'abandonne,
Que contre moy les loix exercent leur pouvoir,
La mort, la triste mort n'a plus rien qui m'estonne,
Et je dis de bon cœur, pour faire mon debvoir :

Confiteor

Ces respects que chacun me rendoit à toute heure,
Tous ces divins honneurs que partout on m'offroit,
Ces superbes lambris de mes riches demeures,
Tout cela m'empeschoit de ne penser jamais

Deo

Je n'eus d'autre desseins que de ruiner la France;
A mes désirs pervers mon esprit s'employoit,
Et par là je m'estois acquis tant de puissance,
Que partout on me comparoit

Omnipotenti

Je foulois à mes pieds et la pourpre et l'ivoire
Chez moy l'or et l'argent s'entassoient à monceaux.

Je mettois en ces biens mon bonheur et ma gloire,
Et j'aymois tous ces biens plus que tous les tableaux

Beatæ Mariæ

Bien que je prisse à toutes mains
Jamais mon cœur ne se put rendre,
Et j'avois de si grands desseins,
Que pour y réussir partout il falloit prendre.

Semper

Sur chacun j'ay fait ma fortune,
J'ay volé le marchand, j'ay volé le bourgeois,
Et je me souviens qu'autrefois
J'ay ravi l'honneur à plus d'une

Virgini

Jamais toute la terre humaine
N'eust sceu peser tous mes trésors;
Elle auroit employé vainement ses efforts,
Puisqu'un fardeau si lourd auroit fait de la peine

Beato Michaeli archangelo

Dans ce comble d'honneur rien ne m'estoit contraire;
J'estalois mes grandeurs en ballets et festins,
J'estimois plus la cour qu'ensemble tous les saincts,
Je fis cent feux pour elle, et jamais un pour plaire

Beato Joanni Baptistæ

Je n'eus point de respect pour le sainct Evangile,
En tout temps, en tout lieu j'eus mépris pour la croix;
En vain pour me prescher on employoit la voix,
Cette peine eust esté tout ensemble inutile

S. A. P. P. O. S. et tibi, Pater

Mais ce qui me fait voir encor plus criminel,
Et qui redouble mon martyre,
Le trouble que j'ay fait est tel,
Que pour m'en excuser je n'ay plus lieu de dire

Quia

Pendant les premiers temps de ma gloire passée,
L'esclat où je vivois esblouit ma raison,
Je me plaisois à voir la France renversée,
Et je ne dis jamais pour mes crimes un bon

Peccavi

Le peuple cependant contre moy murmuroit,
Les paysans foulés crioient partout vengeance

Un chacun, en un mot, surpris de ma puissance,
Disoit tout haut que c'en estoit

Nimis

Bien qu'ayant de l'Estat tant troublé les affaires,
Qu'il semblast que la France eust plié sous mes lois
Et que tout fust réduit aux dernières misères,
J'en aurois proposé bien d'autres toutefois

Cogitatione

Ouy, j'avais des desseins que je n'ose vous dire,
Pour le succès desquels je voulois tout ruiner.
Je ne puis y penser que mon cœur ne souspire,
Et moins encore l'exprimer

Verbo

Mais si, pour renverser la France,
A cent desseins pervers j'appliquois tous mes soins,
Si des grands pour cela j'employois la puissance,
Je ne travaillois guères moins

Opere

Mais puisqu'enfin il faut périr,
Et que sur moy des loix s'exerce la justice,
Sans le moindre murmure on me verra mourir,
Et confesser tout haut [1]...

Mea culpa.

VI

RÉSUMÉ DU PROCÈS DE FOUQUET, PAR OLIVIER D'ORMESSON [2].

Après avoir retracé en détail tous les incidents du procès de Fouquet, Olivier d'Ormesson le résume dans le passage suivant : « Voilà ce grand procès fini, qui a été l'entretien de toute la France du jour qu'il a commencé jusques au jour qu'il a été terminé. Il a été grand bien moins par la qualité de l'accusé et l'importance de l'affaire que par l'intérêt des subalternes, et principalement de Berryer, qui y a

[1] Le vers est incomplet dans la copie. Il y avait sans doute dans le texte original : « En allant au supplice. »

[2] *Journal*, t. II, p. 288 et suiv.

fait entrer mille choses inutiles, et tous les procès verbaux de l'Épargne, pour se rendre nécessaire, le maître de toute cette intrigue, et avoir le temps d'établir sa fortune; et, comme par cette conduite il agissoit contre les intérêts de M. Colbert, qui ne demandoit que la fin et la conclusion, et qu'il trompoit dans le détail de tout ce qu'il faisoit, il ne manquoit pas de rejeter les fautes sur quelqu'un de la Chambre : d'abord ce fut sur les plus honnestes gens de la Chambre qu'il rendit tous suspects, et il les fit maltraiter par des reproches publics du roi.

« Ensuite il attaqua M. le premier président, et le fit retirer de la Chambre et mettre en sa place M. le chancelier. Après il fit imputer toute la mauvaise conduite de cette affaire à M. Talon, qu'on ôta de la place de procureur général avec injure; et enfin, la mauvaise conduite augmentant, les longueurs affectées par lui continuant, il en rejeta tout le mal sur moi; il me fit ôter l'intendance de Soissons; il obligea M. Colbert à venir faire à mon père des plaintes de ma conduite, et enfin l'expérience ayant fait connoître qu'il étoit la véritable cause de toutes les fautes, et les récusations ayant fait voir ses fausselés, les procureurs généraux Hotman et Chamillart lui firent ôter insensiblement tout le soin de cette affaire, et, dans les derniers six mois, il ne s'en mêlait plus, et pour conclusion il est devenu fol.

« Ainsi le procès s'est terminé, et je puis dire que les fautes importantes dans les inventaires, les coups de haine et d'autorité qui ont paru dans tous les incidents du procès, les fausselés de Berryer et le mauvais traitement que tout le monde et même les juges recevoient dans leur fortune particulière, ont été de grands motifs pour sauver M. Fouquet de la peine capitale; et la disposition des esprits sur cette affaire a paru par la joie publique que les plus grands et les plus petits ont fait paroître du salut de M. Fouquet, jusqu'à tel excès qu'on ne le peut exprimer, tout le monde donnant des bénédictions aux juges qui l'ont sauvé, et à tous les autres des malédictions et toutes les marques de haine et de mépris, les chansons contre eux commençant à paroître, et je suis surpris que, y ayant quinze jours passés que cette histoire est finie, le discours n'en finit point encore, et l'on en parle par toutes les compagnies comme le premier jour. »

VII

INFLUENCES EXERCÉES SUR LES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE JUSTICE PENDANT LE PROCÈS DE FOUQUET.

Les ministres, et surtout Colbert, ne cessèrent, pendant le procès de Fouquet, d'exercer sur les juges une pression dont nous avons cité de nombreuses preuves; mais l'opinion publique, les prières de la famille, et quelquefois même les sollicitations des seigneurs et des princes ne furent pas moins vives, et eurent plus d'influence sur les membres de la Chambre. Olivier d'Ormesson, qui n'est pas disposé à exagérer ces influences opposées aux vœux de la cour, en parle cependant dans son *Journal*[1] :

« Le fils de M. de Pontchartrain ayant vu les différents sentiments du public sur mon avis et celui de M. de Sainte-Hélène et de M. Pussort, se mit à genoux devant son père pour le conjurer de ne pas se déshonorer et toute sa famille par un avis de mort, et lui dit qu'il étoit résolu de quitter sa robe si ce déplaisir lui venoit. M. Hérault, qui avoit dit à plusieurs qu'il ne retourneroit point dans sa province (la Bretagne) les mains sanglantes, et qu'après avoir entendu mon avis, il en étoit convaincu, changea néanmoins et conclut à la mort, parce que M. d'Arbon, commis de M. le Tellier, y fut quatre fois, la veille, le presser et l'intimider, de sorte qu'il ne le quitta pas qu'il ne lui eût donné parole de suivre l'avis de M. de Sainte-Hélène.

« L'on impute à M. le Prince[2] l'avis de M. de la Toison; on dit qu'il lui envoya Guitaut, et l'obligea de lui donner sa parole pour M. Fouquet. Je ne sais si cette sollicitation est véritable; mais je sais fort bien certainement, d'une personne sûre, qui me l'a dit depuis le procès jugé, que, dès le voyage de Fontainebleau[3], M. le Prince

[1] T. II, p. 290.

[2] Louis de Bourbon, prince de Condé. Il était gouverneur de Bourgogne, et M. de la Toison, membre du parlement de Dijon.

[3] Il s'agit du séjour fait par la cour à Fontainebleau aux mois de mai, juin et juillet 1664.

avoit témoigné des sentiments très-favorables à M. Fouquet. Il sait encore que, dans la Bourgogne, tous les bons juges de M. de Marillac [1] sont en estime, et que les autres, même leurs enfants, sont en terreur, et que M. de la Toison ne voulut pas se déshonorer dans sa province.

« L'on dit que M. de Lesdiguières avoit gagné M. de la Baulme, et même M. de Bessemaux [2], chez qui il loge, parce que, du vivant de M. le cardinal, il étoit le confident de M. Fouquet. A quoi je ne vois pas d'apparence, Bessemaux étant dévoué au siècle présent. L'on dit aussi que les enfants [3] de M. Catinat lui ont parlé fort hommement, et il s'étoit conduit sur cette affaire avec tant de réserve qu'il étoit mis au nombre des douteux. »

VIII

CHANSON SUR LE PROCÈS DE FOUQUET.

Le procès de Fouquet donna lieu à un grand nombre de chansons où éclate la haine contre le gouvernement et les réformes qu'il tentait. On les trouve dans les recueils du temps et dans le *Nouveau Siècle de Louis XIV* (t. II). En voici une qui ne brille pas par la poésie mais qui résume assez nettement l'opinion qu'on se formait alors des juges et des mobiles qui les faisaient agir. Elle fut composée aux fêtes de Noël 1664 [4] :

I

A la venuë de Noël
Chacun se doit bien réjouir,
Car Fouquet n'est point criminel:
On n'a pu le faire mourir.

[1] Le maréchal de Marillac avait été jugé et condamné à mort sous le ministère de Richelieu.

[2] Le sens est que M. de Bessemaux, comme M. de Lesdiguières, avait contribué à gagner M. de la Baulme.

[3] Un des fils du conseiller Catinat est devenu le maréchal de Catinat.

[4] Archives de l'Empire, sect. judiciaire, liasse Z 600, collection Bastonnet.

2

Quand, par ses malices, Berryer
Dedans l'abîme l'attira,
Il étoit dans un grand bourbier,
Mais d'Ormesson l'en retira.

3

Sainte-Hélène fort s'emporta
Quand il se mit à rapporter,
Et le premier il protesta
Qu'il le falloit décapiter.

4

« J'ai, dit-il, un double argument,
Messieurs, pour fonder mon avis;
L'un est : *Je serai président* [1],
L'autre est dedans la loi, *Si quis.* »

5

« [O grand] Dieu! s'écria Pussort,
Qu'il est profond! qu'il est savant!
En peut-on trouver un plus fort
Pour régir le sénat normand?

6

« Mais, messieurs, ajoutons encor
Un troisième raisonnement,
Par où je conclus à la mort,
Et non pas au bannissement.

7

« Quand d'ardoise il couvrit un toit,
L'autre de tuiles seulement,
Fut-ce pas pour tromper le roi?
Répondez à cet argument [2]. »

8

« Il est fort bon, » dit Gisaucour,
Et Ferriol pareillement :

[1] On disait qu'on avait promis à Sainte-Hélène la charge de président au parlement de Rouen.

[2] Voy. ce que le conseiller d'État de la Fosse dit dans ses lettres à Séguier sur les causes qui avaient engagé Fouquet à faire couvrir une partie de sa maison de Saint-Mandé en ardoises et l'autre en tuiles. Ci-dessus, p. 287. Pussort reprit cette accusation, qui parut généralement puérile. (*Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 276.)

« Messieurs, admirons son discours
Et le suivons aveuglément. »

9

Hérault dit : « Vous n'avez pas tort.
Et quant à moi, je n'aurois fait que Vaux
N'est-il pas bien digne de mort
D'avoir tant dépensé en eaux ? »

10

« Pour moi, je n'y répugne pas,
Ajouta le petit Nogues ;
Car je prétends l'evêché d'Aops (*de Dax*)
Pour mon frère le Béarnès. »

11

Roxante (*Roquesante*), assuré Provençal
Se mit alors en grand émoi,
Et dit : « Messieurs, vous faites mal,
Quand vous trompiez ainsi la loi. »

12

Il leur expliqua donc la loi,
D'une très-savante façon,
Disant : « Messieurs, une autre fois
Apprenez mieux votre leçon. »

13

La Toison, sitôt qu'il finit,
En faveur de Fouquet parla,
Et ne voulut pas qu'on punît
En lui les crimes de Sylla.

14

La Baulme vint à son secours
Et suivit le grand d'Ormesson ;
Quelqu'un m'a dit que son discours
Fut très-petit, mais qu'il fut bon.

15

Verdier s'emporta là-dessus,
Et par maint auteur allégué
Il leur prouva que tout au plus
Il devoit être relégué.

16

« Mais pour ces messieurs contenter,
Dit raillant le grand Massenau [1].

[1] Il y a Machaut dans la copie ; mais la mesure et le sens demandent évidem-

Si l'on faisoit décapiter
Les Mirmidons qui sont à Vaux ? »

17

« Je ne leur ferai point de mal.
Non plus qu'à Fouquet », dit Moussy.
« Ni moi », dit M. Catinat,
« Ni moi, » dit Le Féron aussy.

18

« Je sais bien, dit Brillac, par où
Nous mettre, messieurs, tous d'accord;
Qu'on lui mette la corde au cou,
Mais que l'on ne serre pas fort. »

19

« La corde au cou! cria Regnard,
Je crois que vous n'y pensez point »
« Dieu nous préserve, dit Besnard,
D'un ministre la torche au poing! »

20

Poncet ne montra point de fiel,
Comme avoit fait Pussort;
Mais par un discours tout de miel
Conclut doucement à la mort.

21

Monsieur le prévôt des marchands[1]
Ne parut pas si modéré;
Ce n'est pas qu'il soit trop méchant,
Mais Fouquet l'avoit ulcéré :

22

« En raisonnements superflus
Je ne veux point perdre de temps,
Ni combattre des corrompus,
« Des lâches et des ignorants.

23

Pontchartrain dit : « Ces nouveaux noms
Nous conviennent bien moins qu'à toi;

ment que ce nom soit changé en celui de Massenau. J'ai eu tort de laisser *Machant* dans le *Journal d'Olin. d'Ormesson*, t. II, p. 296.

[1] Voysin, un des membres de la Chambre de justice; c'est à lui que sont attribuées les paroles prononcées dans le couplet 22. On l'accusait surtout d'avoir altéré les procès-verbaux de l'Épargne, et c'est à cette altération que Pontchartrain fait allusion.

Tes rentes et tes pensions,
Tes procès-verbaux en font foi. »

24

Si Séguier eut raison ou tort,
Je ne déclarerai pas ce point ;
Je l'honore et révère fort,
C'est pourquoi je n'en parle point.

25

Mais, pour finir notre chanson,
Que chacun se mette à crier :
« Gloire soit au grand d'Ormesson
Et le diable emporte Berryer ! »

IX

CONDUITE DE LOUIS XIV A L'ÉGARD DU RAPPORTEUR DU PROCÈS DE FOUQUET.

Nous avons vu (p. 439) que la résistance d'Olivier d'Ormesson aux volontés hautement manifestées de la cour entraina sa disgrâce. Cependant on ne trouve rien, dans son *Journal*, qui puisse justifier une anecdote racontée par la Hode, dans son *Histoire de Louis XIV*[1], et répétée par M. de Sismondi, dans son *Histoire des Français*[2]. D'après ces écrivains, Louis XIV aurait personnellement sollicité Olivier d'Ormesson, pour ce qu'il appelait son affaire, et d'Ormesson lui aurait répondu : « Sire, je ferai ce que mon honneur et ma conscience me suggéreront. » Dans la suite, Olivier d'Ormesson, sollicitant pour son fils le titre de maitre des requêtes, le roi lui aurait dit : « Je ferai ce que mon honneur et ma conscience me suggéreront. » Rien n'est moins vraisemblable que ce récit. Il n'était pas dans le caractère de Louis XIV de descendre à des sollicitations personnelles, ni dans celui d'Olivier d'Ormesson de répondre au roi avec une hauteur insolente.

Au lieu de ces anecdotes, le *Journal* d'Olivier d'Ormesson donne un récit détaillé de la démarche qu'il fit près du roi quelques jours

[1] Liv. LXXVII, p. 162.
[2] T. XXV, p. 75.

avant la mort de son père, et lorsque déjà l'on désespérait de sa vie[1]. « M. Pelletier[2] m'écrivit qu'il étoit bon d'aller voir le roi et M. Colbert. A midi, je montai en carrosse pour aller voir M. Colbert; je ne le trouvai pas, et l'on me dit qu'il dîneroit au Louvre. Je fis écrire mon nom. De là, je fus au Louvre. Étant monté par la petite montée, à cause que la reine loge dans l'appartement du roi, je demeurai quelque temps dans un petit cabinet par où le roi devoit passer sortant du conseil. Mais ayant pensé que M. Colbert me verroit en sortant, je descendis dans l'appartement de la reine mère[3], où je reçus accueil de tous ses officiers; et l'huissier ayant dit mon nom, madame de Beauvais[4] me vint querir où j'étois pour me présenter à la reine-mère. J'entrai dans la chambre, et lui fis une profonde révérence. Elle me fit bon visage, me demanda des nouvelles de mon père, me dit qu'elle se souvenoit toujours de Calais quand elle me voyoit; que j'y servois fort bien[5]; me parla du feu des halles, et enfin me témoigna beaucoup de bonté.

« M. le Prince étoit au coin de la cheminée, qui me fit, des yeux, bien de l'amitié, et enfin coula le long du paravent pour s'approcher de moi, et me dit : « Je vous ai fait faire compliment de ma « part, et je suis bien aise de vous assurer moi-même de mes services « et de l'estime que j'ai pour vous. » Je lui répondis par une profonde révérence.

« Je sortis incontinent, crainte de perdre l'occasion de parler au roi. Étant dans le cabinet, le roi vint; je me présentai à lui. Il me demanda : « Comment se porte votre père? » Je lui dis qu'il n'avoit point de mauvais accident; mais son grand âge et son mal nous donnoient bien de la crainte. Il me demanda encore, marchant toujours, s'il avoit de la fièvre. Lui ayant dit qu'il en avoit peu, voyant que je suivois, il s'arrêta sur la porte de la chambre de la reine mère; je lui dis que mon père m'avoit commandé d'avoir l'honneur

[1] T. II, p. 508-509.

[2] Claude le Pelletier qui fut plus tard contrôleur général des finances.

[3] Anne d'Autriche n'avait jamais été hostile à Fouquet au point de souhaiter sa mort. On trouve la preuve de cette assertion dans le *Journal d'Olivier d'Ormesson*.

[4] On a vu ci-dessus, p. 155, que madame de Beauvais recevait une pension de Fouquet.

[5] Allusion à l'époque où d'Ormesson était intendant de Picardie et du Soissonnais.

de remercier Sa Majesté de la bonté avec laquelle il avoit reçu la très-humble prière qui lui avoit été faite par M. l'évêque d'Auxerre[1] de me conserver la grâce qui lui avoit été accordée, et dont il avoit trouvé bon qu'il le remerciât; que je suppliois en mon particulier Sa Majesté de me continuer l'honneur de ses bonnes grâces. Le roi me répliqua : « Quand vous les mériterez, je vous les accorderai volon- « tiers. » Et aussitôt il entra dans la chambre, et moi je me retirai.

La sécheresse de cette réponse laissait peu d'espoir à Olivier d'Ormesson, et en effet la place de son père fut donnée à Poncet[2], un des juges de Fouquet. Il sollicita, avec aussi peu de succès, comme le prouve son *Journal*, plusieurs autres places qui devinrent vacantes au conseil d'État. Jamais Louis XIV ne lui pardonna l'indépendance dont il avait fait preuve comme rapporteur du procès de Fouquet.

V

LA CHAMBRE DE JUSTICE CONTINUE LE PROCÈS DES FINANCIERS APRÈS LA CONDAMNATION DE FOUQUET.

La Chambre de justice ne cessa pas aussitôt après la condamnation de Fouquet. Les financiers qui avaient été enveloppés dans ce procès furent condamnés à payer des taxes considérables. Olivier d'Ormesson retrace, dans son *Journal*, les dernières séances et les résultats de cette Chambre. « Le dimanche, 18 octobre 1665[3], M. le Pelletier m'envoya querir pour aller souper chez M. Boucherat avec M. Brillac. Là j'appris que le traité des taxes de la Chambre de justice avoit été signé, devant le roi, à cent dix millions, savoir, deux millions en argent comptant, vingt millions en argent payables en cinq ans, trente-huit millions en billets, et cinquante millions en rentes, droits et autres bons effets; qu'il n'y avoit d'exceptés de ce traité que Marchand, les deux Monnerot et le duché de Penthièvre, que la difficulté étoit quelle compagnie on formeroit pour juger tous

[1] Claude Joly, antérieurement curé de Saint-Nicolas-des-Champs, père de d'Olivier d'Ormesson.

[2] *Journal*, t. II, p. 422-425.

[3] *Ibid.*, t. II, p. 400 et suiv.

les incidents et faire vendre les immeubles. L'on dit que l'affaire de M. de Guénégaud s'accommoderoit : 1° il n'étoit point excepté du traité; 2° madame de Sully[1] avoit envoyé dire chez le maréchal d'Albret[2] que, dans trois jours, l'on verroit combien la famille de Guénégaud avoit obligation à M. le chancelier; 3° le roi avoit écouté sur cela assez favorablement MM. d'Albret et Duplessis, et dit que l'on dit, de sa part, à Colbert, de lui en parler; 4° la mort de M. Hérault[3], qui rompoit les mesures; 5° le retardement affecté depuis cinq ou six jours.

« Le mercredi, 18 novembre[4], j'appris que M. le chancelier avoit, le lundi, parlé à madame de Guénégaud, et lui avoit dit, par ordre du roi, qu'il falloit que M. de Guénégaud optât, ou de prendre abolition et reconnoître avoir commis les faussetés dont il étoit accusé, et dire le fait comme il s'étoit passé, ou que le roi le feroit juger par de nouveaux commissaires, et qu'elle avoit répondu qu'avant de parler il étoit nécessaire qu'elle en pût communiquer avec M. de Guénégaud et avec son conseil. Je sus aussi que, le mardi, après midi, la question de l'hypothèque des taxes avoit été jugée devant le roi; que MM. de Sève, d'Aligre et de Villeroy avoient été d'avis que le roi ne pouvoit avoir privilége pour le payement des taxes au préjudice de créanciers antérieurs; que c'étoit une maxime nouvelle qui ne pouvoit être établie que par une déclaration qui ne pouvoit avoir son effet que pour l'avenir, et non pour le passé; que M. Colbert, après avoir reconnu que c'étoit une maxime nouvelle, avoit conclu qu'elle étoit nécessaire pour le payement des taxes, et qu'autrement le traité de cent dix millions seroit inutile; que M. le chancelier avoit été de cet avis, et que le roi avoit suivi l'avis de M. le chancelier. C'est une résolution qui étonne tout le monde; elle ruine tous les créanciers des financiers; elle ruine tout le commerce d'argent avec les gens d'affaires; elle ruine le roi, parce que les financiers, n'ayant plus de crédit, ne pourront plus faire aucune avance au roi, et il est certain qu'après que ces taxes-ci seront payées, il faudra abolir cette maxime et rétablir la contraire. L'on signifie tous les jours des taxes qui sont si extraordinairement grosses qu'elles

[1] Fille du chancelier.
[2] Gendre de Guénégaud, trésorier de l'Épargne.
[3] Un des membres de la Chambre de justice.
[4] *Journal*, t. II, p. 407.

emportent au moins tous les biens des taxés, et il paroît impossible qu'elles puissent être acquittées. C'est une plainte portée de contre la rigueur de ces taxes.

« Le jeudi, 17 décembre[1], je fus au Petit-Arsenal, où la Chambre de justice s'assembla chez M. Clapisson, à cause que M. le cardinal des Ursins étoit logé dans le Grand-Arsenal, dans l'appartement du grand-maître[2]. M. le chancelier étant arrivé, l'on discourut de la forme de vérification des abolitions. M. le chancelier demanda à M. Chamillart, qu'on fît entrer pour y être présent, comme il devoit en user, disant qu'il falloit faire deux séances, et ordonner que le procureur général donneroit ses moyens d'obreption et subreption. M. de Brillac dit qu'il y auroit inconvénient, forma des difficultés, prétendant qu'il seroit mieux de finir aujourd'hui, et il me semble qu'il ne disoit pas cela à propos; car leurs règles étoient prises, et il n'étoit pas capable de les faire changer. Enfin M. de Guénégaud, vêtu de noir, s'étant avancé au-devant du bureau, M. le chancelier lui a fait lever la main et prêter le serment de dire la vérité. Ensuite le greffier lui ayant dit de se mettre à genoux, il s'y est mis un genou à terre seulement. M. le chancelier ayant dit qu'il falloit y mettre les deux genoux, il les y a mis; et puis M. le chancelier lui a demandé s'il avoit obtenu des lettres d'abolition, il a dit que oui; si elles contenoient la vérité, a dit que oui; s'il vouloit s'en servir, a dit que oui. J'oublioisqu'avant de faire entrer M. de Guénégaud, M. Poncet a lu la requête de M. de Guénégaud, disant que, dans le procès criminel intenté contre lui, il avoit obtenu lettres d'abolition, et qu'il en demandoit l'entérinement; que sur cette requête, ayant été ordonné le *soit montré*[3], le procureur général avoit donné ses conclusions; que ledit sieur de Guénégaud, mandé en la Chambre et ouï, il feroit ce que de raison. Sur quoi il avoit été mandé, et, après avoir répondu ce que dessus, M. le chancelier a ordonné la lecture des lettres; ce que Foucault a fait. Elles contiennent la confession de tous les chefs d'accusation. A la fin, il y a : « Sa Majesté se « réservant de le taxer à telle somme qu'elle avisera. » La lecture

[1] *Journal*, t. II, p. 425 et suiv.

[2] Le grand maître de l'artillerie était alors le duc de Mazarin.

[3] C'était la formule par laquelle on renvoyait une requête à l'examen des gens du roi pour qu'ils donnassent leurs conclusions avant que le tribunal rendît un arrêt.

achevée, M. de Guénégaud toujours à genoux, et lui retiré, le procureur général a requis de bouche la communication desdites lettres pour y donner ses moyens d'obreption et de subreption. M. le chancelier ayant demandé les avis, les conclusions ont été suivies. Après, on s'est levé et retiré.

« Le vendredi, 18 décembre, le matin, à la Chambre de justice, chez M. Clapisson, M. le chancelier venu, M. Poncet a lu la requête de M. de Guénégaud, les lettres d'abolition avec les conclusions du procureur général, qui ne les empêchoit être entérinées, à la charge que Sa Majesté feroit telle taxe qu'elle aviseroit, et de dix mille livres d'aumône. M. Poncet a dit que le procès de M. de Guénégaud avoit été instruit, rapporté, vu, et que les juges devoient juger selon la rigueur des ordonnances et des lois, et ne pouvoient pas s'en départir; mais que les rois pouvoient les combattre par la clémence; qu'il se souvenoit d'un beau mot d'un grand chancelier d'un grand roi d'Italie, Théodoric, Cassiodore : *Felix querela, cum justitia pietate vincitur;* que le roi avoit fait grâce à M. de Guénégaud par ses lettres d'abolition, et qu'il étoit d'avis de les entériner, à la charge de la taxe et de l'aumône de dix mille livres. Tous ont été du même avis, sans parler, sinon M. Brillac, qui a dit que l'on ne condamnoit point un accusé à une aumône sans l'interroger, et qu'il étoit mieux de ne pas parler de la taxe, le roi la pouvant faire, et même étant juste qu'il la fît. M. le chancelier a dit que c'étoit M. de Guénégaud qui avoit lui-même dressé ses lettres et les avoit présentées avec cette clause, et ainsi qu'il n'y avoit rien à dire. Après, il a dit que les comédies finissoient par des mariages, et la Chambre de justice par la clémence; qu'elle ne s'assembleroit plus là. On s'est ensuite retiré. »

XI

CONVENTION POUR LA GARNISON DE BELLE-ILE.

Le chevalier de Maupeou, dont Fouquet parle dans le projet trouvé à Saint-Mandé, avait conclu un traité avec un capitaine suisse pour

l'entretien de cinquante soldats de la même nation dans la forteresse de Belle-Ile. Une copie de ce traité se trouve dans les papiers de Fouquet (t. II, p. 554).

« S'ensuit ce qui a été convenu entre le chevalier de Maupeou et le sieur Jean-Jacques Knopfly, du canton et de la ville de Zug en Suisse, pour l'entretien de cinquante soldats de la mesme nation en garnison à Belle-Isle :

« 1° Ledit sieur Knopfly sera obligé d'entretenir audit lieu la quantité de cinquante hommes, lui compris, le sergent et toutes les autres hautes payes, moyennant la somme de mille cinquante livres par chacun mois;

« 2° Mondit sieur de Maupeou sera obligé de luy faire payer toujours un mois d'avance sur le lieu;

« 3° En cas que quelque soldat tombe en quelque faute, ledit soldat sera châtié par la justice des Suisses à la rigueur;

« 4° Il sera permis audit sieur Knopfly d'avoir un de ses soldats qui ait pouvoir de vendre du vin, bière ou autres choses pour la nécessité de ses camarades et non à personne autre, sans payer aucun droit;

« 5° Quand on n'aura plus besoin de leurs services, et que l'on les voudra congédier, l'on leur payera un mois de gage pour s'en pouvoir retourner à leur pays;

« 6° Le présent traité commencera le quinzième de ce mois.

« Nous, soussignés, promettons exécuter ponctuellement tout ce qui est contenu au traité ci-dessus, à Paris, ce vingt-sixième mars mil six cent soixante-un.

« Le chevalier de Maupeou.

« Jean-Jacques Knoffly. »

La date de ce traité est importante. On voit, en effet, que postérieurement à la mort de Mazarin, Fouquet faisait encore lever des troupes étrangères par un des hommes qu'il regardait comme dévoués à ses intérêts, et qu'il avait désigné nominativement pour le seconder dans son projet de guerre civile. C'est une nouvelle preuve de la persistance avec laquelle Fouquet poursuivait son plan.

XII

L'AMIRAL DE NEUCHÈSE ET FOUQUET.

M. de Neuchèse, dont il a été souvent question dans l'histoire de Fouquet, était commandeur de l'ordre de Malte. Il avait été nommé vice-amiral et intendant général de la marine le 7 mai 1661, en remplacement de Louis Foucault de Saint-Germain, maréchal de France, décédé.

Après l'arrestation de Fouquet, le commandeur de Neuchèse fut accusé à la cour, comme le prouvent plusieurs lettres autographes qui sont entre les mains de M. Armand de Neuchèse et qui ont été communiquées par M. Beauchet-Filleau, correspondant du ministère de l'instruction publique. Voici d'abord une lettre de Colbert, datée de Fontainebleau, 17 octobre 1661 :

« Monsieur, je me remets à ce que vous dira vostre secrétaire et à tout ce que vous aurez pu apprendre par vos amis touchant l'estat de vos affaires en ce pays-cy. Il est vray qu'elles ne sont pas en tel estat que je pourrois le souhaiter; mais je ne les tiens pas si désespérées que vous ne puissiez encore les raccommoder. Je suis de tout mon cœur, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Colbert. »

Une seconde lettre, du 19 octobre 1661, sans signature, est aussi relative aux accusations qui pesaient sur le commandeur de Neuchèse par suite de ses relations avec Fouquet : « Vous saurez tout par le porteur et la lettre de M. Matarel. On vous a servi ici de bonne manière, et en vérité vous en aviez grand besoin. On n'a jamais vu une telle rage que celle de M. Fouquet; car il a fait tout son possible pour perdre amis et indifférents. Madame du Plessis est accusée d'avoir servi à ses galanteries. Bref, c'est un abîme que tout ce qu'a fait cet homme-là; songez à vous en allant presser incessamment votre armement, et à servir nostre maistre en fesant parler, s'il y a

lieu, de vous. Remerciez Colbert; escrivez-lui et au Roy une lettre d'assurance de fidélité dernière. Nous la donnerons, s'il y a lieu; le reste au porteur, estant tout à vous sans reserve... De Fontainebleau, ce 19 octobre 1661.

« P. S. Assurément on fera le procès à M. Fouquet. Si vous aviez le temps, on vous pourroit bien mander de venir ici dire votre projet[1]; mais n'y songez pas, si on ne vous l'ordonne. »

Le commandeur de Neuchèse ne partit pas immédiatement, comme le prouve la lettre que lui écrivait le duc de Vendôme, le 31 octobre 1661 :

« Monsieur, vous vous tenez fort caché sur tous les bruits qui ont couru à la cour, et les démarches de vostre secrétaire sont cause que ces bruits se confirment. Pour moi, comme vostre amy, lorsqu'on m'en parle, je responds des épaules et je ne scay que dire, puisque vous vous estes caché de moi comme des autres. Vous estes bon et sage; mais la Toussaint vous trouve encore non catholique. Croyez que cela vous faict grand tort et plus que je ne vous le scaurois dire. Remédiez-y et promptement... Je remets le surplus au sieur Matarel et suis votre bien humble serviteur.

« César de Vendosme. »

Le commandeur de Neuchèse se justifia auprès du roi et de Colbert, ainsi qu'il résulte de cette lettre que lui adressa le ministre, le 24 octobre 1661 : « Je vous remercie très-humblement des nouvelles que vous m'avez envoyés; je ne manqueray pas de les présenter au Roy, qui asseurément y aura beaucoup d'esgards pour le choix des officiers de la marine : cependant je me resjouis, comme vostre serviteur, que vous ayez fait une déclaration ingénue à Sa Majesté sur le sujet dont je vous ai escrit; et, au cas que vous n'y ayez rien omis, je ne vois point que vous eussiez pu suivre une meilleure voie pour vous bien establir dans son esprit, et lui inspirer une bonne opinion de vostre conduite, et de ce qu'elle peut attendre de vous à l'avenir. »

[1] Le projet trouvé à Saint-Mandé.

XIII

SAINT-ÉVREMOND ET FOUQUET.

Saint-Évremond fut enveloppé dans la disgrâce de Fouquet[1]. Voici comment : il avait été désigné pour faire le voyage de Bretagne avec le roi ; avant de partir, il laissa à madame du Plessis-Bellière une cassette où il y avait de l'argent, des billets et plusieurs lettres. Après l'arrestation de Fouquet, on mit sous le scellé tous les papiers et meubles de madame du Plessis-Bellière. On trouva chez elle la cassette de Saint-Évremond, où se trouvait la *Lettre sur la paix des Pyrénées*, dans laquelle Saint-Évremond critiquait très-vivement la conduite du cardinal Mazarin. Elle fut dénoncée au roi, qui ordonna de mettre Saint-Évremond à la Bastille. Prévenu par Gourville, Saint-Évremond se retira d'abord en Normandie, d'où il parvint à passer en Hollande et en Angleterre.

Saint-Évremond n'oublia pas ses relations avec Fouquet dans son *Discours sur l'Amitié*[2] ; telle est du moins l'opinion de son biographe des Maizeaux[3]. Voici le passage dans lequel des Maizeaux croit voir une allusion à Fouquet alors enfermé à Pignerol : « Comme je n'ai aucun mérite éclatant à faire valoir, dit Saint-Évremond, je pense qu'il me sera permis d'en dire un, qui ne fait pas la vanité ordinaire des hommes : c'est de m'être attiré pleinement la confiance de mes amis ; et l'homme le plus secret que j'aie connu en ma vie[4] n'a été plus caché avec les autres que pour s'ouvrir davantage avec moi. Il ne m'a rien celé tant que nous avons été ensemble, et peut-être qu'il eût bien voulu me dire toutes choses lorsque nous avons été séparés. Le souvenir d'une confidence si chère m'est bien doux :

[1] *Vie de Saint-Évremont*, par des Maizeaux, en tête des *Œuvres de Saint-Évremond* (édit. de 1740, t. I, p. 58-60). — Voltaire, *Siecle de Louis XIV*, ch. XXV.

[2] T. III, p. 561 de la même édit. des *Œuvres de Saint-Évremond*.

[3] *Vie de Saint-Evremond*, t. III, p. 142-143, note.

[4] On a peine, malgré l'autorité du biographe de Saint-Évremond, à reconnaître le surintendant Fouquet dans cet homme d'une discrétion absolue.

la pensée de l'état où il se trouve m'est plus douloureuse[1]. Je me suis accoutumé à mes malheurs; je ne m'accoutumerai jamais aux siens; et puisque je ne puis donner que de la douleur à son infortune, je ne passerai aucun jour sans me plaindre. »

XIV

PELLISSON ET LA BASTILLE. — ÉLOGE MALA GOUVERNEUR DE CETTE PRISON D'ÉTAT.

(*Mémoires sur Fouquet*, t. II, p. 402-405.)

Pellisson parle assez plaisamment des *libertés de la Bastille* dans ce placet qu'il adressa au roi le 8 septembre 1663 : « Sire, après avoir assuré Votre Majesté du plus profond respect et de la plus parfaite vénération qu'on aura jamais pour elle, je prendrai, si elle me le permet, un style plus propre à la divertir qu'à la fatiguer.

« Il y a ici une douzaine de libertés, qui toutes ensemble ne valent pas la douzième partie d'une liberté entière. On les nomme liberté de la cour; liberté de la terrasse; liberté de s'y promener seul; liberté de l'escalier; liberté d'une fenêtre; liberté d'écrire pour ses affaires; liberté de voir quelqu'un avec un officier, liberté de le voir sans témoin; liberté d'être malade; liberté de s'ennuyer tant que l'on veut : les deux dernières ne sont refusées à personne.

« De tant de libertés, Sire, je n'en ai encore demandé aucune; mais j'ose demander très-instamment, et avec toute la soumission possible, la liberté de louer Votre Majesté, c'est-à-dire, de mettre sur le papier et d'adresser à quelqu'un des beaux esprits d'aujourd'hui je ne sais combien d'ouvrages qui pourraient enfin s'effacer de ma mémoire, et où j'ai tâché, dans les divers temps de ma longue prison, d'enfermer en mille manières différentes une partie des éloges infinis que Votre Majesté mérite. J'avois résolu de n'en parler jamais qu'au sortir d'ici; mais comme je suis pressé depuis dix mois

[1] Cette phrase et les suivantes s'appliquent parfaitement au surintendant alors enfermé à Pignerol.

d'une fluxion sur le poumon, et contraint enfin d'entrer aujourd'hui dans les remèdes, qui, par l'aversion que j'en ai, pourront aussitôt me tuer que le mal même, il me fâcheroit, Sire, de mourir sans avoir laissé ce bon exemple aux sujets de Votre Majesté et ce léger témoignage, qu'en conservant jusqu'à la mort la gaieté d'une bonne conscience, j'ai su honorer et révérer Votre Majesté plus que personne ne fera jamais, et penser incessamment à la servir ou à lui plaire.

« J'écris ce placet avec un crayon sur une feuille arrachée d'un de mes livres, pour éviter une négociation longue et peut-être inutile, si je demandois de l'encre et du papier. Je supplie très-humblement Votre Majesté de croire que je saurai encore la louer et la bénir jusqu'à la fin, sans murmure, plaintes ni lamentations, et que ceux qu'elle comble de ses faveurs ne peuvent faire de prières plus ardentes que moi pour la santé, la grandeur et la gloire de Votre Majesté. »

Ces *libertés de la Bastille* dont parle Pellisson n'étaient pas une plaisanterie : Jean Rou, détenu à la Bastille en 1675, en parle aussi dans ses Mémoires[1], dont voici quelques passages :

(T. I, p. 59) « Dans la chambre qu'on me donna, je ne trouvai pour tout meuble qu'une petite chaise de paille, et la seule fenêtre par où entroit le jour étoit une double grille sans la moindre vitre ni châssis. M. le lieutenant, nommé la Grizolle, m'ayant introduit dans ce beau domicile, me dit que j'avois la liberté, mais pour cette seule fois, d'écrire chez moi, afin de me faire venir un lit, une table et quelque vaisselle, parce que le Roi me faisoit bien, à la vérité, la grâce de me nourrir et de me loger, mais qu'il falloit que je me meublasse; et qu'après ces petits besoins spécifiés à ma femme, il ne m'étoit pas permis de joindre aucune autre particularité dans ma lettre... »

(p. 63.) — Au bout de quelques jours, on le fait changer de chambre; la Grizolle lui dit : « Habillez-vous, le Roi vous donne la liberté de la cour, et je ne suis venu ici que pour vous mener joindre la

[1] *Mémoires inédits et opuscules de Jean Rou*, avocat au parlement de Paris (1659), secrétaire interprète des États généraux de Hollande depuis l'année 1689 jusqu'à sa mort (1711), publiés pour la *Société de l'Histoire du protestantisme français*, d'après le ms. conservé aux archives de l'État à la Haye, par Francis Waddington. Paris, 1857, 2 vol. in-8.

compagnie de plusieurs messieurs, qui véritablement sont arrêtés ici aussi bien que vous, mais avec une entière liberté de communiquer les uns avec les autres, et d'être même visités de tous leurs amis. J'ai même déjà envoyé chez vous annoncer cette bonne nouvelle, et sans doute que vous verrez bientôt ici ce que vous avez de plus cher. »

(p. 71)... « Dès que cette liberté de la cour m'eut été accordée, il y eut une permission entière à tous mes amis de me venir voir... »

(p. 81) : « Je passe à deux mots que j'ai à dire sur la distinction du traitement qui, à la faveur des obligeantes recommandations de M. de Montausier, me fut fait à la Bastille tant que j'y fus arrêté. J'ai déjà parlé du grand nombre de visites que j'avois la liberté de recevoir; mais, outre cela, j'avois celle de la terrasse, que ni le chevalier d'Humières, ni le marquis de Pomenars n'avoient point, encore moins par conséquent tous les autres beaucoup inférieurs à ceux-là. Enfin, s'il venoit à faire mauvais temps, depuis l'arrivée de ma femme (qui ne manquoit pas de se rendre auprès de moi tous les matins, et y demeuroit jusqu'à onze heures du soir, le maître d'hôtel de la Bastille et toute sa séquelle la ramenant avec eux, par la commodité du hasard qui les avoit rendus mes voisins porte à porte), si, dis-je, il survenoit du mauvais temps, j'avois la liberté de la retenir toute la nuit avec moi, ce qui ne se pratiquoit pour aucun autre prisonnier... »

Dans les Mémoires dont nous venons de citer quelques extraits, Jean Rou parle de Bessemaux ou Bezemaux, gouverneur de la Bastille (p. 85) :... « Je lui dis (au sous-lieutenant de la Bastille qui venait lui annoncer sa mise en liberté) que puisqu'on me chassoit, je ferois comme j'en avois toujours usé, depuis que j'étois au lieu où nous nous trouvions, savoir, que je n'y avois jamais appris qu'à obéir. « Monsieur, me dit-il, vous ne sauriez mieux faire; mais osé-« rois-je vous demander une chose? N'irez-vous pas dire adieu à M. le « gouverneur? » Il me faisoit cette question, parce que depuis cinq ou six jours quatre gendarmes, que M. le prince de Soubise avoit fait emprisonner pour quelques mauvais déportements, ayant enfin obtenu leur élargissement, s'en étoient allés sans faire aucune civilité à M. de Bezemaux, par ressentiment de ce que, sur quelques paroles peu respectueuses, il les avoit fait renfermer dans leur chambre :

cette imprudente conduite, nonobstant le peu de cas que M. de Bezemaux faisoit de pareilles gens, n'avoit pas laissé de lui déplaire, par cette seule raison qu'une conduite indiscrète choque le bon sens, comme un vilain objet choque la vue, et une puanteur l'odorat. Ce fut donc là pourquoi on me faisoit la question dont je viens de parler; à quoi je répondis que je n'étois nullement gendarme, et que, d'ailleurs j'avois toujours été si bien traité par les obligeants ordres de M. le gouverneur, que je n'avois garde de manquer à lui en faire mes très-humbles remercîments. Je fus donc mené à M. de Bezemaux[1], et dès qu'on m'eut ouvert la porte de sa chambre, il me fit l'honneur de venir au-devant de moi, avec ces obligeantes paroles : « Monsieur, je sais bien que c'est un bruit répandu dans la Bastille « que j'ai toujours de la joie quand il y entre un prisonnier, et du « chagrin quand il en sort; je ne discuterai point avec vous, monsieur, « le vrai ou le faux de cet indigne soupçon; mais je vous prie très- « sincèrement de croire que j'ai reçu avec un singulier plaisir la lettre « dont le roi m'a honoré pour l'ordre de vous faire sortir. » Le gouverneur accompagna ces paroles de l'obligeante demande qu'il me fit, si j'étois content de toutes les manières dont ses gens m'avoient traité depuis ma détention; à quoi ayant répondu comme je le devois, il

[1] « M. de Bezemaux étoit un gentilhomme d'une ancienne famille de Gascogne. Il rendit quelques services au cardinal Mazarin, qui le fit capitaine de ses gardes, et lui procura ensuite le gouvernement de la Bastille. Il mourut immédiatement après la paix de Ryswick, généralement regretté de tous ceux qui le connoissoient, principalement des prisonniers. .

« Je n'en ai pas connu un seul qui n'en ait dit du bien.

« Voici les justes souhaits que l'on a faits pour M. de Bezemaux après sa mort :

MADRIGAL.

Bezemaux, tes vertus t'ont mis au rang des sages:
Vois tes durs successeurs au nombre des tyrans,
Dans le temps qu'on est près d'encenser les images.
Tous te voudroient encore au nombre des vivans.
La mort, qui s'est méprise, a fait un coup injuste:
Elle a pris l'honnête homme et laissé le fripon!
Reviens, cher Bezemaux, grossir la cour d'Auguste,
Et que Bernaville aille accompagner Néron.

« M. de Bezemaux étoit humain, doux, poli, civil et honnête, au rapport même de Braillard et encore mieux de Francillon. Il rendoit souvent de très-bons offices aux prisonniers, quand il les croyoit innocents, et il a procuré la liberté de plusieurs. Sous M. de Bezemaux, les prisonniers un peu distingués avoient la liberté de se communiquer, et se voyoient au moins dans les cours. » (*L'Inquisition de la Bastille*, par Constantin de Renneville. Amsterdam, 1724, t. II, p. 75, et t. IV, p. 1.)

me pria d'en vouloir bien rendre témoignage à M. le duc de Montausier ; puis me présentant la main : « Il est fort tard, dit-il, et je ne « juge pas à propos de vous laisser aller seul à l'heure qu'il est. Qu'on « mette les chevaux au carrosse, dit-il à ses gens, et qu'on conduise « monsieur chez lui. » Je descendis donc, après une nouvelle présentation de mes respects, et trouvai le carrosse qui m'attendoit avec deux flambeaux, que deux valets de pied portoient ; mais avant que d'y entrer, j'allai prendre mes hardes de nuit dans ma chambre, etc. »

XV

EXTRAITS DES LETTRES DE LOUVOIS SUR LA FORÊT, BONNESIE ET VALCROISSANT.

1669-1670.

M. Walckenaer, dans ses *Mémoires sur madame de Sévigné* (t. III, p. 291 de la première édition), dit : « Fouquet était, par les ordres de Louvois, détenu à Pignerol dans une dure captivité. Personne ne pouvait communiquer avec lui ; on lui avait interdit tous les moyens de donner de ses nouvelles. Il fut réduit, pour écrire, à se servir, au lieu de plume, d'os de chapons ; au lieu d'encre, de suie mêlée avec du vin ; et cette ressource lui fut encore enlevée. Mais auparavant une lettre de lui, péniblement tracée par ce moyen, avait été transmise à sa femme par un gentilhomme nommé Valcroissant, autrefois attaché au service du surintendant, et qui avait conservé pour lui un vif sentiment de reconnaissance. Pour ce seul fait, Valcroissant fut condamné à cinq ans de galères. »

Le récit de M. Walckenaer s'appuie sur deux autorités : 1° les lettres de Louvois citées dans Delort, et surtout la lettre où il est dit que Valcroissant a été condamné aux galères et conduit à Marseille (11 juillet 1670) ; 2° le passage d'une lettre de madame de Sévigné qui recommande à M. de Grignan un gentilhomme, dont le nom a été laissé en blanc par les anciens éditeurs, lequel avait été condamné aux galères pour avoir transmis à madame Fouquet une lettre de son mari. Ce rapprochement paraît d'abord ingénieux et

décisif. Les nouveaux éditeurs des lettres de madame de Sévigné [1] ont adopté l'opinion de M. Walckenaer et introduit dans le texte de madame de Sévigné le nom de Valcroissant. J'avoue que je conserve quelques doutes et qu'il me semble nécessaire de bien établir deux points : 1° Louvois parle d'un gentilhomme, qui est amené à Pignerol en 1670 par le major de Dunkerque et que l'on tient au secret, puis qui est conduit aux galères à Marseille par un sieur de Saint-Martin; 2° madame de Sévigné recommande vivement à la même époque à M. de Grignan un gentilhomme qui avait été condamné à cinq ans de galères pour avoir remis à madame Fouquet une lettre de son mari. Mais rien ne prouve que ce gentilhomme soit Valcroissant. Pourquoi aurait-on amené ce dernier de Dunkerque à Pignerol, s'il eût été coupable d'avoir porté antérieurement une lettre à madame Fouquet? Etait-ce pour une confrontation? Mais Louvois défend de le laisser communiquer avec qui que ce soit, et ordonne de le tenir au secret le plus rigoureux. Il n'est pas question de son jugement à cette époque, et on ne trouve aucune trace, dans les lettres de Louvois, des motifs qui ont pu faire conduire le sieur de Valcroissant d'abord à Pignerol, puis à Marseille. D'autre part, madame de Sévigné, ni dans cette lettre, ni dans une autre du 28 novembre 1670, où elle reparle de ce gentilhomme, ne dit qu'il eût été conduit à Pignerol. Il me semble donc difficile d'affirmer, comme le fait M. Walckenaer, que le gentilhomme dont parle madame de Sévigné soit ce Valcroissant qui est mentionné dans les lettres de Louvois. Du reste, pour que le lecteur puisse en juger, je citerai les passages des lettres de Louvois qui se rattachent au complot formé en 1669 pour gagner quelques-uns des soldats de la garnison de Pignerol et aux suites qu'il eut en 1670.

Dans une lettre du 17 décembre 1669 [2], Louvois dit à Saint-Mars : « J'ai appris fort en détail, du sieur de Blainvilliers, tout ce que vous avez fait pour vous saisir de la Forest et du nommé Honneste. J'en ai rendu compte au roi, qui a été fort satisfait de ce que vous avez fait. Il a commandé à M. de Lyonne de faire faire des remerciments de sa part à M. le duc de Savoie de la manière honnête dont il en avoit usé en laissant prendre dans ses États ledit la Forest et ledit

[1] Édit. Hachette, 1862, t. II, p. 2-5.
[2] Citée dans l'ouvrage de Delort, p. 159-161.

Honneste, et je vous enverrai par l'ordinaire prochain un présent que Sa Majesté souhaite que vous envoyiez en son nom au nonce de Turin, qui a agi en ce rencontre avec tout le zèle que l'on auroit pu attendre d'un sujet de Sa Majesté.

« Le roi, comme je vous l'ai mandé par ma dernière, dont le courrier que je vous ai dépêché étoit chargé, trouve bon qu'avec les officiers de votre compagnie vous jugiez en conseil de guerre vos soldats, et que par l'exemple que vous en ferez, vous fassiez perdre aux autres l'envie de plus faire de pareilles trahisons. Sa Majesté ne désire pas que vous jugiez le nommé Champagne, valet de M. Fouquet, quoique, suivant ce que m'a dit le sieur de Blainvilliers, il s'y soit soumis par écrit; mais elle entend que vous le teniez dans une prison dure, pour le punir de son infidélité, et se remet à vous d'en user comme vous le voudrez à l'égard de la Rivière, autre valet de M. Fouquet, c'est-à-dire de le laisser auprès de lui ou de l'en ôter, Sa Majesté se promettant qu'en cas que vous le lui ôtiez, vous ne le laisserez sortir qu'après une prison de sept ou huit mois, afin que, s'il avoit pris des mesures pour porter des nouvelles de son maître, elles soient si vieilles en ce temps-là qu'elles ne puissent en rien préjudicier; et pour éviter de pareils accidents à celui qui vient d'arriver, il faut, comme je vous l'ai déjà marqué, faire faire une grille vis-à-vis de chacune des fenêtres de votre prisonnier, qui soit en demi-cercle, en saillie hors du mur extérieur de deux ou trois pieds, et entourer chacune desdites grilles d'une claie fort serrée et assez haute pour empêcher qu'il ne puisse voir autre chose que le ciel, et que ladite claie se trouve opposée à tous les terrains qui sont vis-à-vis de ses fenêtres, et que quand il sera nuit, vous fassiez descendre des nattes dessus ses fenêtres, que vous relèverez à la pointe du jour. Ainsi l'on ne pourra lui faire signe, ni lui en faire à qui que ce soit, et il ne pourra plus rien jeter ni rien recevoir.

« A l'égard du sieur Honneste, qui vient débaucher des soldats de votre compagnie, le roi désire que vous le teniez prisonnier, et son valet avec lui jusqu'à nouvel ordre; en sorte qu'ils n'aient tous deux de commerce avec personne du dehors, et par la peine et la mortification qu'ils souffriront, empêcher que l'on ne se hasarde si facilement à essayer de corrompre vos soldats. »

« 1er janvier 1670.

« Monsieur, j'ai reçu, avec vos lettres des 19 et 21 du mois passé, le mémoire qui y étoit joint. Par la première, je vois que vous avez fait le procès au nommé la Forest, et que vous l'avez fait exécuter.

. . . . . .

« Les jalousies que vous ferez mettre (aux fenêtres de Fouquet) de fil de Richard (*sic*) ne feront point l'effet que celles de bois, à moins que vous ne les fassiez faire de même force, c'est-à-dire qu'il y ait autant de plein que de vide.

« Je vous envoie les tablettes que vous m'avez adressées, parce qu'elles pourront servir à la conviction du sieur Honneste, auquel le roi veut faire faire le procès, ainsi que vous l'apprendrez du sieur de Loyauté.

« Si le sieur Honneste a peur, il en aura bien davantage quand il verra qu'on lui va faire son procès; il faut cependant le tenir dans une prison dure, car il est bon d'effaroucher les gens que l'on pourroit envoyer pour vous débaucher vos soldats.

« Le roi se remet à vous d'en user comme vous le jugerez à propos à l'égard des valets de M. Fouquet : il faut seulement observer que si vous lui donnez des valets que l'on vous amènera d'ici, il pourra bien arriver qu'ils seront gagnés par avance, et qu'ainsi ils feroient pis que ceux que vous ôteriez présentement. »

« Du 16 janvier 1670.

« Les précautions que vous avez résolu de prendre pour empêcher que M. Fouquet ne donne de ses nouvelles à personne, ni n'en reçoive de qui que ce soit, sont bonnes; et puisque ses valets sont si infidèles au roi, Sa Majesté trouve bon qu'ils soient dorénavant privés de leurs gages. »

« Du 21 janvier 1670.

. . . . . « L'argent qui s'est trouvé sur le nommé la Forest étant confiscable au roi par son crime et sa punition, Sa Majesté veut bien que vous en disposiez.

« J'ai fait rembourser pour vous au sieur de Blanvilliers tout ce qu'il m'a dit que vous aviez dépensé pour la prison du sieur Honneste, qui se monte, si je ne me trompe, à neuf cents et tant de livres. »

« Du 26 janvier 1670.

« La punition que vous avez fait faire des cinq soldats qui vous avoient trahi ne sauroit produire qu'un très-bon effet: je ne doute pas que cet exemple de sévérité ne contienne les autres dans le devoir. Je ne puis qu'approuver toutes les précautions que vous prenez pour la sûreté des prisons de Pignerol, étant persuadé que vous n'oublierez rien de tout ce que vous croirez nécessaire pour les maintenir en bon état, et que l'on peut s'en reposer sur vos soins. »

« Du 28 janvier 1670.

« J'ai reçu le plan des jalousies que vous faites faire pour les fenêtres de M. Fouquet; ce n'est pas comme cela que j'ai entendu qu'elles doivent être, mais bien des claies ordinaires qu'il faut mettre autour des grilles en saillie et en hauteur nécessaire pour empêcher qu'il ne voie les terres des environs de son logement. »

« Du 11 février 1670.

. . . . . .

« Vous avez bien fait de n'avoir aucun égard aux raisons que vous a données M. Fouquet pour avoir auprès de lui son valet nommé Champagne, et suivant votre avis il sera bon de ne relâcher le sieur Honneste que lorsque vous aurez fait poser des grilles et des jalousies à ses fenêtres. Cependant ayez grand soin d'empêcher que M. Fouquet ne profite du temps qu'il faut pour les faire, et continuez à prendre les autres précautions que vous jugerez nécessaires pour sa sûreté. »

« Du 10 mars 1670.

« Vous avez bien fait de laisser au sieur de Loynes la liberté d'exécuter ce que je lui ai mandé pour faire faire le procès au sieur Honneste, et si je ne vous en ai pas écrit, c'est par oubli. »

« Du 26 mars 1670.

« Je vois que vous êtes résolu de conduire vous-même le sieur Honneste au conseil souverain de Pignerol, lorsque les juges le demanderont pour le juger; cela est bon, et lorsqu'il y aura arrêt rendu contre lui, l'intention de Sa Majesté est qu'il lui soit envoyé, pour, après qu'il l'aura vu, faire savoir sa volonté pour le faire exécuter.

« L'on m'a donné avis que le sieur Honneste, ou un des valets de M. Fouquet, a parlé au prisonnier qui vous a été amené par le major de Dunkerque [1], et lui a, entre autres choses, demandé s'il n'avoit rien de conséquence à lui dire, à quoi il a répondu qu'il le laissât en paix; il en a usé ainsi, croyant que c'étoit quelqu'un de votre part qui l'interrogeoit pour l'éprouver et pour voir s'il diroit quelque chose. Par là vous jugerez bien que vous n'avez pas pris assez de précautions pour empêcher qu'il n'eût quelque communication que ce pût être, et comme il est très-important au service de Sa Majesté qu'il n'en ait aucune, je vous prie de visiter soigneusement le dedans et le dehors du lieu où il est enfermé, et de le mettre en état que le prisonnier ne puisse voir ni être vu de personne, et ne puisse parler à qui que ce soit ni entendre ceux qui lui voudroient dire quelque chose. »

« Du 21 avril 1670.

« Je suis bien aise de voir par ce que vous me mandez que l'avis qui m'avoit été donné qu'un des valets de M. Fouquet et le sieur de Valcroissant s'étoient parlé soit faux. Vous devez être circonspect en toutes choses pour ne donner point de matière de parler contre votre exactitude. »

« Du 11 juillet 1670.

« Lorsqu'il y aura occasion, je serai bien aise de faire plaisir au chevalier de Saint-Martin, qui a conduit à Marseille le sieur de Valcroissant, condamné aux galères. »

[1] On voit plus loin que ce prisonnier était le sieur de Valcroissant.

Ces extraits prouvent, selon moi, que M. Walckenaer, et après lui les nouveaux éditeurs des Lettres de madame de Sévigné, ont eu tort d'affirmer que le gentilhomme condamné aux galères pour avoir remis à madame Fouquet une lettre de son mari, se nommait Valroussant. Ils auraient pu tout au plus donner cette opinion comme une hypothèse; mais introduire sans autorité suffisante ce nom dans le texte me paraît une hardiesse contraire aux principes de la critique historique et littéraire.

XVI

MORT DE FOUQUET. — ANALYSE DE LA DISSERTATION DE PAROLETTI.

(Voyez ci-dessus, p. 462-465.

M. Modeste Paroletti a publié à Turin, en 1812, une dissertation intitulée : *Sur la mort du surintendant Fouquet, Notices recueillies à Pignerol*[1]. Après avoir rappelé sommairement le ministère et la disgrâce de Fouquet, l'auteur arrive à son emprisonnement et à sa mort à Pignerol, qui sont le but principal de ses recherches[2]. Il nous apprend que la citadelle de Pignerol fut démantelée en 1696, et que l'on peut à peine reconnaître aujourd'hui l'endroit où s'élevaient le donjon et les remparts. Afin de retrouver les actes relatifs à la mort de Fouquet, M. Paroletti fit des recherches dans les registres mortuaires des diverses paroisses de Pignerol; mais il n'y trouva pas le nom de Fouquet. Il examina ensuite les inscriptions funéraires, et parcourut les églises et les sépultures, sans rencontrer aucune trace du surintendant. Ce fut seulement en étudiant les anciens registres des notaires de Pignerol qu'il commença à découvrir quelques indices relatifs à Fouquet. Deux documents de l'année 1679 établissaient que Marie-Magdeleine de Castille, épouse séparée de messire Nicolas Fouquet, ministre d'État, ci-devant surintendant des finances, accompagnée de son fils, Charles-Armand Fouquet,

[1] In-4 de 24 pages, chez Félix Galetti. Turin, 1812.
[2] P. 12 et suiv.

clerc du diocèse de Paris [1], était venue à Pignerol en 1679, et que ces deux personnes avaient logé dans la maison du sieur Fenouil jusqu'en 1680. Les deux actes cités par M. Paroletti sont relatifs à des procurations données par le jeune Fouquet et par sa mère à leurs représentants. M. Paroletti conclut avec raison de ces deux actes que Fouquet ne serait pas sorti de prison vers 1674, comme on avait prétendu l'induire des Mémoires de Gourville [2].

M. Paroletti (p. 16-17) analyse un troisième acte notarié, en date du 27 janvier 1680, environ deux mois avant la mort de Fouquet, qui contient une procuration donnée par madame Fouquet à M. Jean Despineux, à Paris, pour obtenir le remboursement de quelques rentes sur l'Hôtel de Ville. Cette procuration fut reçue par le notaire Lanteri, au donjon de la citadelle de Pignerol. D'où résulte qu'à cette époque Fouquet y était encore emprisonné, et que sa famille y habitait avec lui.

Il est probable que la permission d'aller aux eaux de Bourbon, dont parle Bussy-Rabutin (ci-dessus, p. 463), arriva en février ou en mars, et que Fouquet, dont la santé était depuis longtemps affaiblie, mourut avant de pouvoir en profiter. Comme on avait connu, à Paris, l'autorisation accordée à Fouquet, Gourville a avancé qu'il était sorti de prison avant sa mort. Il aurait fallu dire, si l'on cherchait une précision de langage dont Gourville s'est peu inquiété, qu'*il avait obtenu avant sa mort la permission de sortir de prison.*

M. Paroletti, ne voulant négliger aucun genre d'information, recueillit tout ce que la tradition a conservé à Pignerol relativement à Fouquet (p. 17, 18 et 19). Beaucoup d'habitants de Pignerol se souvenaient d'avoir entendu dire, dans leur jeunesse, qu'un personnage de grande importance avait terminé sa vie dans la citadelle. « De ces individus, ajoute M. Paroletti (p. 18), il en est quelques-uns qui confondent ce personnage avec *l'homme au masque de fer*, qui certainement n'est jamais venu à Pignerol; mais il en est d'autres qui savent positivement que ce personnage était un ministre d'État. Une des ci-devant religieuses du couvent de Sainte-Claire conserve le souvenir d'un récit entendu dans sa jeunesse sur la visite de quel-

[1] Il fut plus tard prêtre de l'Oratoire.

[2] J'ai déjà fait remarquer ci-dessus, p. 465, note, que rien n'est moins certain que la chronologie des *Mémoires de Gourville*, et que bâtir des hypothèses sur de pareils fondements, c'est s'amuser à un jeu puéril.

ques officiers à ce monastère, pour y examiner une inscription sépulcrale, et recueillir des notices sur un prisonnier d'État décédé au donjon de la citadelle. Le secrétaire de la mairie se souvient d'avoir appris de son devancier, que des officiers étaient venus, il y a cinquante ans [1], rechercher, dans le couvent des Feuillants, des Mémoires sur la vie de M. Fouquet. C'étaient les moines de ce couvent, tous Français à cette époque, qui prenaient soin des prisonniers d'État détenus à la citadelle. »

M. Paroletti termine en citant les lettres de Bussy-Rabutin et de madame de Sévigné, dont nous avons donné des extraits ci-dessus, (p. 465). Il conclut (p. 20) en adoptant l'opinion qui fait mourir Fouquet dans le donjon de Pignerol, vers le milieu du mois de mars 1680, il ajoute « que sa mort a dû être connue à Paris vers le 24 ou le 25 de ce mois; que son corps a été probablement déposé dans les caveaux de l'église de Sainte Claire, jusqu'à ce qu'il fût transporté à Paris, pour être déposé dans le tombeau de sa famille; enfin que la suppression du couvent de Sainte-Claire, les changements survenus dans l'église et la dispersion des papiers appartenant à ce monastère, sont la cause probable du manque d'indications touchant la mort et la sépulture de M. Fouquet. »

Une inscription, placée derrière un portrait de Fouquet, que possède M. H. de Vielcastel, porte que Fouquet est mort *à Paris*, le 22 mars 1680. Cette note, dont on ignore et la date et l'auteur, ne saurait prévaloir sur les témoignages contemporains que nous avons mentionnés.

XVII.

FOUQUET ET LE MASQUE DE FER.

(*Mémoires sur Fouquet*, t. II, p. 467.)

J'ai déjà dit un mot (p. 467, note 1) de la dissertation où l'on a soutenu que Fouquet était le personnage désigné sous le nom de

[1] Ces dates données approximativement pourraient faire supposer que les recherches relatives à Fouquet furent faites par ses petits-fils, le comte et le chevalier de Belle-Ile, ou du moins par leurs ordres.

l'homme au masque de fer[1]. L'argumentation de M. Paul Lacroix peut se réduire aux trois points suivants :

1° Toutes les hypothèses que l'on a faites jusqu'ici sur *l'homme au masque de fer* sont inadmissibles;

2° On ne sait ni le lieu ni l'époque de la mort de Fouquet (ce qui porte l'auteur à supposer que les bruits de mort répandus au mois de mars 1680 étaient une invention du roi et de ses agents);

3° Louis XIV, qui avait intérêt à faire disparaître Fouquet, le fit conduire par Saint-Mars aux îles Sainte-Marguerite et de là à la Bastille, où il est mort en 1703.

Je reprends chacun de ces points : je n'ai pas à discuter les hypothèses sur *l'homme au masque de fer;* je me bornerai à renvoyer aux ouvrages de Delort, de Roux-Fazillac et de Ellis relatifs à ce personnage mystérieux. Lors même qu'ils n'auraient pas résolu la question, il ne s'ensuivrait pas qu'on doive identifier Fouquet avec *l'homme au masque de fer.*

Le second point est plus important pour nous. Si, en effet, la mort de Fouquet en 1680 était bien constatée, il serait inutile de s'occuper du reste de la dissertation. J'ai cité[2] les passages des lettres de Bussy-Rabutin et de madame de Sévigné, qui me paraissent ne laisser aucun doute raisonnable sur ce point. On peut y ajouter l'extrait suivant de la lettre de madame de Sévigné du 3 avril 1680 (vers la fin de cette lettre) : « Mademoiselle de Scudéry est très-affligée de la mort de M. Fouquet; enfin voilà cette vie qui a donné tant de peine à conserver! il y auroit beaucoup à dire là-dessus. Sa maladie a été des convulsions et des maux de cœur sans pouvoir vomir. » Les lettres de Louvois à Saint-Mars parlent également de la mort de Fouquet. Reste le passage des *Mémoires de Gourville;* j'ai dit[3] comment, à mon avis, il pouvait se concilier avec les textes que je viens de rappeler. « Mais, ajoute M. P. Lacroix, les uns font mourir Fouquet d'apoplexie, les autres de suffocations. Comment les mettre d'accord? » Il me semble que la difficulté n'est pas plus sérieuse que la précédente, et que l'apoplexie pulmonaire est précisément accom-

[1] L'*Homme au masque de fer*, par Paul L. Jacob (Paul Lacroix). Paris, Victor Magen, 1837, brochure in-8.

[2] Ci-dessus, p., 405.

[3] P. 465, note.

pagnée de suffocations, semblables à celle dont parle madame de Sévigné.

Quoique la mort de Fouquet en mars 1680 ne paraisse démontrée par la réunion de tous les textes contemporains, il est possible que des esprits obstinés demandent toujours comment il se fait qu'elle ne soit constatée par aucun acte authentique, et ne s'avouent pas convaincus. Il faut donc suivre l'auteur de la brochure dans la dernière partie de son argumentation et rechercher avec lui pourquoi Louis XIV qui, depuis 1672, avait adopté à l'égard de Fouquet une conduite plus humaine, changea tout à coup de sentiments, le fit traîner de prison en prison et l'ensevelit vivant au fond d'un cachot. M. Lacroix parle de secrets d'État dont Fouquet était dépositaire ; mais Louis XIV n'ignorait pas cette circonstance à l'époque où il le fit arrêter, et cependant il lui avait permis de communiquer avec Lauzun et avec sa famille, de 1679 à 1680[1]. Pourquoi aurait-il modifié tout à coup sa conduite ? La raison d'État ne suffit pas pour expliquer ce changement. Aussi M. Paul Lacroix a-t-il recours à une autre hypothèse. Madame de Maintenon qui, selon lui[2], avait été une des maîtresses du surintendant, étant devenue toute-puissante, voulut effacer toutes les traces de sa vie passée, et Louis XIV ne fit que céder aux exigences tyranniques de cette femme en faisant disparaître Fouquet. Ce système suppose résolue affirmativement la question suivante : madame de Maintenon a-t-elle été une des maîtresses de Fouquet ? Pour le prouver, M. Lacroix invoque les billets apocryphes cités par Conrart et que Conrart lui-même, remarquons-le en passant n'attribuait pas à madame Scarron, mais à madame de la Fayette. Nous croyons avoir établi, au contraire, par les lettres même de madame Scarron[3] que, tout en recevant les bienfaits de madame Fouquet, elle avait évité d'accepter une position qui l'eût mise trop directement en rapport avec le voluptueux surintendant. Dès lors le système bâti par M. Lacroix croule par la base. Louis XIV n'aurait eu aucun intérêt à redoubler de rigueur contre un prisonnier qui ne pouvait ni inquiéter sa puissance ni offenser son orgueil. Aussi notre conclusion est-

[1] Ci-dessus, p. 461.
[2] P. 294 et suiv. de la *Dissertation* citée.
[3] T. I, p. 449.

elle qu'il est impossible d'appliquer à Fouquet les traditions plus ou moins douteuses relatives à *l'homme au masque de fer*.

XVIII

SURINTENDANTS DES FINANCES DE 1594 A 1653.

Il est souvent question, dans ces *Mémoires sur Fouquet*, des surintendants qui l'avaient précédé; il ne sera donc pas inutile d'en donner ici la liste, de 1594 à 1653, d'après les Mémoires inédits d'André d'Ormesson. Ce magistrat, père du rapporteur du procès de Fouquet, avait été en relation avec tous les surintendants dont il parle. Aussi a-t-il intitulé ce chapitre : *Les surintendants des finances que j'ai vus et connus*.

« Quand le roy Henry IV entra dans Paris, au mois de mars 1594, il fit messire François d'O, seigneur de Fresnes, gouverneur de Paris et surintendant des finances, lequel mourut en l'an 1595. Après sa mort, plusieurs furent employés aux finances. Messire Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, luy succéda en cette charge: et, ayant parlé trop librement au roy sur son mariage avec la duchesse de Beaufort [1], il fut disgracié; et fut mis en sa place, en l'année 1598 [2], messire Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, qui, estant fort rude et fort mesnager, paya les dettes du roy, tant envers les estrangers que les François, remplit son arsenal de canons et d'armes pour armer cinquante mille hommes, et la Bastille, dont il estoit gouverneur, de quantité d'or et d'argent. Il fut aussy grand-maistre de l'artillerie et duc de Suilly, et, ayant gouverné les finances avec un pouvoir absolu, lorsque le roy Henry IV décéda, en mai 1610, il fut disgracié en 1611, par MM. de Sillery, chancelier, Villeroy, se-

[1] Gabrielle d'Estrées.

[2] Note d'André d'Ormesson : « Les intendans des finances d'Incarville, d'Heudicourt, Marcel, de Bussy, des Barreaux, Senteny, d'Attichy, Devienne, furent supprimés en l'an 1596; MM. de Maupeou, Devienne, Arnauld, mis en leur place, sous M. de Rosny. »

crétaire d'Estat, et le président Jeannin, qui ne le pouvoient souffrir à cause de sa rudesse et paroles insolentes.

« En la place dudit duc de Sully, au lieu du surintendant, fut composée une direction de finances, composée de sept personnes : de MM. de Chasteauneuf, président de Thou, président Jeannin, Marpeau, Arnauld, Bullion et Villeaumont. Cette direction s'assembloit tous les samedys, ce qu'elle avoit fait pendant la semaine durant M. le chancelier de Sillery, où toutes les despenses estoient arrestées. Cet ordre dura jusqu'au mois de mai 1616, que le président Jeannin, lequel avoit tous ours esté contrôleur général des finances, depuis l'establissement de la direction, fut fait surintendant des finances, et, son gendre, M. de Castille, intendant.

« Pierre Jeannin, président autrefois de Bourgogne, fut fait surintendant des finances en l'année 1616, et bailla son contrôle général à Claude Barbin, favori et confident du mareschal d'Ancre, lequel Barbin usurpa toute l'autorité dans les finances et les affaires d'Estat, et demeura en cet estat jusqu'au 14 avril 1617, que le mareschal d'Ancre fut tué sur le pont du Louvre, auquel jour il (Claude Barbin) fut arresté prisonnier et mis dans la Bastille. Le président Jeannin reprit lors la surintendance des finances et fit son gendre, M. de Castille, intendant et contrôleur général.

« Le comte de Schomberg fut fait surintendant des finances à Tours, au mois de septembre 1619, et y demeura jusqu'au mois de janvier 1623, qu'il fut disgracié et renvoyé en sa maison.

« Messire Charles, marquis de la Vieuville, fut mis en sa place. Il estoit fort entendu aux finances et très-puissant dans l'esprit du roy, et, estant encore fort jeune, faisoit très-bien cette charge. Il avoit esté capitaine des gardes et lieutenant de roy de Champagne et gouverneur de la ville de Rheims. Il demeura en grande autorité depuis janvier 1623 jusques en l'an 1624, que M. le cardinal de Richelieu fut fait chef du conseil, lequel, ayant pris le dessus, le fit emprisonner à Saint-Germain-en-Laye, au mois d'aoust 1624, et fut envoyé prisonnier dans le chasteau d'Amboise, dont il se sauva au mois d'aoust 1625.

« Messire Jean Boschard, seigneur de Champigny, et messire Michel de Marillac furent faits surintendans des finances ensemble, audit mois d'aoust 1624, et demeurèrent ensemble jusqu'au com-

mencement de l'année 1626, que ledit sieur de Champigny fut mis au conseil des dépesches. Messire Michel de Marillac demeura seul surintendant jusques au mois de juin de l'année 1626, qu'il fut fait garde des sceaux de France, par la disgrâce de M. le chancelier Halligre, renvoyé en sa maison de la Rivière, près de Chartres.

« Audit sieur de Marillac succéda messire Antoine Ruzé, seigneur d'Effiat, qui fut fait surintendant des finances, au mois de juillet 1626, par la faveur du cardinal de Richelieu, et exerça cette charge jusqu'en l'an 1632, qu'il mourut mareschal de France, commandant une armée du roy dans l'Allemagne, près la ville de Strasbourg.

« Par son décès, furent faits ensemble surintendans messire Claude Bullion, ancien conseiller d'Estat, et messire Claude Bouthillier, secrétaire d'Estat, et exercèrent cette charge ensemble jusqu'à la fin du mois de décembre 1641, que M. de Bullion mourut. M. Bouthillier demeura seul surintendant, et estoit un des six ministres qui ne pouvoient estre changés pendant la régence [1]. Néantmoins, au mois de juillet 1644, il fut disgracié, et sa charge donnée à messire Nicolas le Bailleul, président de la cour et chancelier de la reyne régente. Claude de Mesmes, sieur d'Avaux, fut fait surintendant avec ledit sieur le Bailleul. Il fut presque à l'instant envoyé à Munster, plénipotentiaire pour la paix, avec M. le duc de Longueville et M. Servien. Il a tousjours esté employé dans les ambassades, vers les princes estrangers. Je ne veux pas oublier de dire que la principale conduite et direction des finances estoit, sous M. le président le Bailleul, entre les mains du sieur Michel Particelle, seigneur d'Émery, contrôleur général des finances. Les sieurs de Mauroy, de Charron et Mallier, intendans, n'approchoient pas de son employ et autorité.

« Au mois de juillet 1647, ledit sieur président le Bailleul donna sa démission de la charge de surintendant des finances, de laquelle fut pourvu messire Michel Particelle, seigneur d'Émery, contrôleur

[1] « Les six ministres qui ne pouvoient estre changés pendant la régence estoient monseigneur le duc d'Orléans, monseigneur le prince de Condé, monseigneur le cardinal Mazarin, M. le chancelier, M. Bouthillier, surintendant des finances, M. Bouthillier-Chavigny, secrétaire d'Estat; mais à la cour il n'y a rien de certain et nulle stabilité en la condition. M. Bouthillier fils est demeuré dans le conseil d'en haut, mais a esté contraint de résigner sa charge de secrétaire d'Estat à M. de Loménie, comte de Brienne, qui l'exerce encore. »

Note d'A. d'Ormesson.)

général des finances, lequel en presta le serment entre les mains de Leurs Majestés, dans la ville d'Amiens, le jeudy 18 juillet 1647. Pour le regard de M. d'Avaux, il estoit encore avec mois à Munster, plénipotentiaire pour la paix générale, avec M. le duc de Longueville et M. Servien, plénipotentiaire comme luy. Ledit sieur d'Avaux fut disgracié en juin 1648, et reduit (relégué) dans Roissy.

« Le 9 juillet, M. d'Emery fut disgracié et envoyé en sa maison de Tanlay, et le mareschal de la Meilleraye fut surintendant des finances, et MM. Hallyare et Morangis faits directeurs le mesme jour. Le président le Cannus, son beau-frère, estant toujours contrôleur général des finances, sans crédit, ayant perdu son appuy, M. d'Emery, son beau-frère.

« En mars 1649, le mareschal de la Meilleraye quitte la surintendance; et, en octobre 1649, MM. d'Emery et d'Avaux furent restablis dans leurs charges de surintendans, et lors les directeurs signoient les arrêts du conseil des finances avec eux; mais M. de Chasteauneuf ayant esté restably dans la charge de garde des sceaux, au mois de mars 1650, les directeurs n'ont plus signé les arrests, n'y estant appelés aux affaires de conséquence concernant les finances, MM. d'Avaux et d'Émery résolvant tout sans les y appeler, et toute l'autorité estant entre les mains de M. d'Émery, encore qu'il fust toujours malade.

« Au mois de mai 1650, M. d'Émery estant décédé, la reyne donna la charge de surintendant des finances, vacante par le mort dudit sieur d'Émery, à M. le président de Maisons (René de Longueil, président de la cour, et, au mesme temps, M. d'Avaux remit volontairement sa charge de surintendant entre les mains de la reyne, ne se voyant pas aux bonnes grâces de M. le cardinal Mazarin, qui ne communiquoit ses secrets qu'audit sieur de Maisons, son bon amy, et fit une action de prudence et de générosité tout ensemble, et a esté fort estimé. *Satius est cum dignitate cedere quam cum ignominia servire.*

« Le 8 septembre 1651, M. le marquis de la Vieuville fut restably en sa charge de surintendant des finances, vingt-sept ans après en avoir esté despouillé, et fut mis en la place de René de Longueil, président de la cour et seigneur de Maisons. Il trouva huit intendans des finances : Mauroy, Tillier, Barbier, Foulé, Bordeaux, Gargan, Hervart et Marin.

« Le marquis de la Vieuville estant décédé le mercredy, second jour de janvier 1655, MM. Servien et Fouquet furent faits surintendans des finances, le samedy, 18 février 1655, et M. Mesnardeau-Champré, troisième directeur, avec MM. Halligre et Morangis. »

XIX

COMPARAISON DE L'ADMINISTRATION DE COLBERT ET DE CELLE DE FOUQUET.

Colbert, dont l'acharnement contre Fouquet paraît odieux, a effacé cette tache par les immenses services qu'il rendit à la France. Lui-même a pris soin de les rappeler dans un Mémoire qu'il présenta à Louis XIV, et où il attribue tout le mérite de son administration à l'initiative du roi [1]. Après avoir tracé un tableau des réformes opérées en 1662, il continue ainsi : « Il sera peut-être bon de faire un parallèle de l'état du royaume pour toutes les affaires dans lesquelles les finances peuvent avoir part au mois de septembre 1661 avec celui du mois de décembre 1662, c'est-à-dire seize mois après que le roi a commencé à prendre le soin de cette nature d'affaires :

SEPTEMBRE 1661.	DÉCEMBRE 1662.
Les finances étoient régies par le surintendant seul avec une autorité souveraine, dont étoient provenus tous les désordres.	Le roi a supprimé cette charge, et s'en est réservé la fonction tout entière, et s'est chargé par ce moyen d'un travail de trois heures par jour l'un portant l'autre, dont il s'est admirablement acquitté.
Les manières pour la conduite des finances étoient de faire et défaire sans cesse, négliger les revenus ordinaires et faire des affaires extraordinaires [2].	Le roi a supprimé les affaires extraordinaires, et augmenté prodigieusement ses revenus ordinaires.

[1] Mémoire autographe de Colbert, Bibl. imp., mss. S. F., n° 5695.
[2] C'est-à-dire des emprunts, aliénations de domaines, vente d'offices, etc.

SEPTEMBRE 1661.

Les impositions sur les peuples en tailles et droits sur les fermes étoient augmentées en toute rencontre.

Les surintendants ne pensoient qu'à appauvrir les peuples en augmentant les impositions.

S'enrichir eux-mêmes, leurs parents, leurs amis et une tresgrande de gens d'affaires.

Les bâtiments, les meubles, l'argent et autres ornements n'étoient que pour les gens de finance et les traitants, auxquels ils faisoient des dépenses prodigieuses, tandis que les bâtiments de Sa Majesté étoient bien souvent retardés par le defaut d'argent; que les maisons royales n'étoient point meublées, et qu'il ne se trouvoit pas même une paire de chenets d'argent pour la chambre du roi.

Tous les beaux-arts n'étoient employés que par les partisans traitants), qui n'avoient ni le goût de ces belles choses ni assez de force pour les pouvoir soutenir par leur protection.

Les auteurs et tous les savants couroient risque de tomber en cette nécessité de n'avoir à louer que la corruption.

Les revenus étoient réduits à vingt et un millions de livres; encore étoient-ils consommés pour près de deux années.

DÉCEMBRE 1661.

Le roi a diminué les tailles de huit millions de livres en deux années 1661 et 1662.

Le roi travaille à consulter les peuples par la diminution des impositions.

A s'enrichir lui-même pour pouvoir ensuite faire des grâces.

Le roi leur a retranché toutes ces superfluités et a fait passer, pour ainsi dire, toute abondance en ses maisons, que sont à present dignes de Sa Majesté, non-seulement par leurs bâtiments, mais encore par les meubles, l'argenterie et autres ornements.

Le roi a relevé les beaux-arts, leur a donné sa protection tout entière et en même temps les a employés pour lui, ce qui les a fait refleurir en peu de temps.

Le roi les a retirés de cette disgrâce, leur a donné sa protection tout entière, et par le moyen des pensions qu'il donne à tous les savants, il y a lieu d'espérer que les lettres seront plus florissantes dans son regne qu'elles n'ont encore été.

Le roi a augmenté ses revenus jusqu'à cinquante millions de livres en seize mois de temps.

SEPTEMBRE 1661.	DÉCEMBRE 1662.
La marine étoit entièrement perdue et ruinée, soit pour les vaisseaux, soit pour les galères, n'ayant été mis en mer aucune galère depuis près de dix ans, ni plus de deux vaisseaux.	Le roi a mis dix-huit vaisseaux en mer jusqu'en juin 1662, et, le reste de l'année, six. Sa Majesté a assemblé, avec un soin et une dépense incroyables, assez de chiourmes pour mettre, en 1662, six galères en mer, et d'autres sur les côtes de Provence.
L'on n'avoit jamais pensé au commerce dans le royaume.	Sa Majesté en a fait un de ses principaux soins, et a donné une telle protection qu'elle a vu un nombre considérable de vaisseaux se bâtir de nouveau.
Les dépenses de l'État pour les troupes, maisons royales et autres, n'étoient jamais faites qu'après un long retard et donnoient une occupation perpétuelle à tous les gens de finance pour toute l'année.	Le roi, dès les premiers temps de l'année commencée, a donné ordre à toutes les dépenses principales, de sorte qu'il n'a plus été nécessaire d'y penser tout le reste de l'année.
L'on consommoit en remises et intérêts vingt millions de livres.	Le roi n'a plus donné un sou de remise ni d'intérêt depuis qu'il a pris soin de ses finances.
Toute la France et l'Europe voyoient toujours le roi dans une prodigieuse nécessité, ne subsistant que sur le crédit des partisans et ne pouvant jamais faire de dépense extraordinaire.	Le roi s'est mis dans une si grande réputation d'abondance d'argent après l'affaire de Dunkerque[1], que toute l'Europe a craint l'achat de terres, de places et de tous les États qui pourroient être à sa bienséance.

« Ce parallèle, ajoute Colbert, pourroit être continué à l'infini; mais, pour l'abréger, il suffira de dire qu'il a fait (chose incroyable et même impossible dans la nature) passer en si peu de temps un État

[1] Dunkerque avait été vendu, en 1662, par Charles II, roi d'Angleterre, à Louis XIV moyennant une somme de 5 millions, qui furent payés en argent comptant. « Le roi d'Angleterre, dit Colbert, ayant mis pour condition que cette somme lui seroit payée en argent, Sa Majesté la fit porter tout entière en quarante-six charrettes qui partirent du Louvre, et furent escortées par les mousquetaires de Sa Majesté. »

comme celui-ci, dans une matière si délicate et si importante que celle des finances, d'une extrémité de corruption au plus excellent degré de perfection qui se puisse imaginer, et toutefois c'est l'ouvrage d'un jeune prince de vingt-trois à vingt-quatre ans. »

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 6, ligne 15. La Fontaine avait parlé dans son Ode *sur la paix* du séjour que Mazarin fit à Vaux en 1659 :

> Quand Jules las de nos maux
> Partit pour la paix conclure,
> Il alla coucher à Vaux,
> Dont je tire un bon augure [1].

M. Walckenaer a ajouté cette variante à la deuxième stance l'extrait suivant des *Défenses de Fouquet* : « M. le cardinal partit pour Saint-Jean de Luz, passa à Vaux, et, après avoir épuisé pour les affaires publiques tout ce que chacune des personnes dont je me servois avoit de crédit, me redemanda le même jour sur ses appointements quinze mille pistoles, et manda au sieur Colbert de m'en donner decharge. »

Page 36 : ligne 18. *de Gèvre*, lisez *de Gesvres*.

Page 57, note 1 : *a cour*, lisez *la cour*.

Page 58. Gilles Fouquet qui épousa en mai 1660, la fille du marquis d'Aumont est probablement le personnage désigné plusieurs fois sous le nom de *M. de Mezière*. Je n'ai pu en trouver la preuve, mais la Fontaine a composé un madrigal sur le mariage de M. de Mezière avec la fille de madame d'Aumont [2]. Il est vrai que l'on donne à ce madrigal la date de juin 1659, dans l'édition de M. Walckenaer, tandis que le mariage de Gilles Fouquet avec mademoiselle d'Aumont n'eut lieu qu'en mai 1660 [3] ; mais ces erreurs de date, qu'il faut attribuer aux éditeurs, n'ont rien qui doive étonner. Il en est de même du nom de *maréchale* donné à madame d'Aumont dans le titre du madrigal de La Fontaine et dans une note écrite par le poëte lui-même ; madame d'Aumont [4], n'était que marquise d'Aumont ; c'était sa belle-sœur madame d'Aumont de

[1] *Œuvres de la Fontaine*, édit. Walckenaer Paris, Lefèvre, 1828), t. VI, p. 55, note 5.

[2] *Ibid.*, t. VI, p. 258.

[3] Voyez ci-dessus, p. 38, un extrait de la *Muse historique* de Loret

[4] Belle-mère de Gilles Fouquet.

Rochebaron, qui portait le titre de maréchale. Il est probable que la Fontaine avait écrit *madame la M. d'Aumont*, et que les éditeurs ont mis *madame la maré hale* au lieu de *madame la marquise*. Enfin ce qui me porte encore à croire que M. de Mezière était bien Gilles Fouquet, frère du surintendant, c'est que lorsqu'en 1679 la famille de Nicolas Fouquet obtint la permission de le venir voir à Pignerol, nous trouvons parmi les membres de cette famille un M. de Mezière, frère du prisonnier[1].

Quoi qu'il en soit, voici les vers composés par la Fontaine sur le mariage de M. de Mezière avec mademoiselle d'Aumont, et la note qu'il y a jointe :

Belle d'Aumont et vous Mezière,
Quand je regarde la manière
Dont vous vous mariez, l'un venant de la cour,
Et l'autre de Paris, ou bien de la frontière,
J'appelle votre hymen un impromptu d'amour.
Avec le temps vous en ferez bien d'autres,
Et nous en pourrons voir dans neuf mois, plus un jour,
Un de votre façon qui vaudra tous les nôtres.

La Fontaine ajouta à ce madrigal la note suivante : « Comme j'étois sur le point d'envoyer le terme de la Saint-Jean, l'on m'a mandé que M. de Mezière s'en venoit à Vaux en diligence, et que madame la *maréchale* lisez la *marquise* d'Aumont y devoit aussi amener mademoiselle sa fille; que là ils s'épouseroient aussitôt, et que ce mariage avoit été conclu si soudainement, que les parties ne se doutoient quasi pas du sujet de leur voyage. J'aurois bien voulu pouvoir témoigner, par quelque chose de poli, le zèle que j'ai pour les deux familles; mais j'ai cru que l'épithalame ne devoit pas être plus prémédité que l'hyménée, et qu'il falloit que tout se sentît de la soudaineté avec laquelle monseigneur le surintendant entreprend et exécute la plupart des choses. Je me suis donc contenté d'ajouter au terme ce madrigal. »

Ce fut probablement à cette occasion que Fouquet se plaignit du petit nombre de vers que lui envoyait la Fontaine; et que le poëte répondit par le madrigal que nous avons cité t. I, p. 467 :

Trois madrigaux, ce n'est pas votre compte... etc.

Page 62, ligne 7 : Rocollet dont parle la Fontaine dans la description de l'entrée de la reine Marie-Thérèse à Paris, était libraire et imprimeur du roi, et en même temps de la ville de Paris. On lit dans l'*État de la France* en 1657 (in-12, p. 179 : « Pierre Rocollet, aussi imprimeur et libraire, choisi de Messieurs de la ville pour être leur imprimeur, et qui durant ces derniers mouvements, a paru aussi généreux capitaine que bon citoyen; pour marque de quoi Sa Majesté lui a fait don et présent d'une chaîne d'or avec la médaille de sa figure et pourtrait. »

Page 62, dernière ligne : *On envoyait*, lisez *On en voyait*.

[1] Delort, *Détention des philosophes*, etc., p. 50.

Page 81, ligne 21 : *il faisait aussi les affaires*, lisez *il faisait aussi ses affaires*.

Page 101, ligne 6 et 7 : *de mademoiselle de Valentinois*, lisez *de madame de Valentinois*.

Page 141, ligne 9 : *entre autres*, lisez *entre autres*.

Page 179, note 2, avant-dernière ligne : *effets*, lisez *effets*.

Page 181, note 1 : *chapitre* x, lisez *chapitre* xi.

Page 181. L'abbé de Marolles, *Mémoires*, t. I, p. 278 et 285, parle des belles peintures que Fouquet avait fait exécuter à Saint-Mandé, et pour lesquelles la Fontaine avait composé des vers français, et Nicolas Gervaise, médecin et ami de Fouquet, des vers latins. Dans la suite, M. Titon acheta pour les hospitalières de Chantilly la maison que Fouquet avait possédée à Saint-Mandé ; elles s'y établirent en 1705 (note de M. Walckenaer, sur les *Œuvres de la Fontaine*, t. VI, p. 74, note 2).

Page 184, ligne 26 : *aussi bien*, lisez *aussi bien*.

Page 225, note 3 : *ms., de la Bibl. impériale*, lisez *ms. de la Bibl. impériale*.

Page 245, ligne 11. Il est question d'un M. Codur ou Codure, sur lequel Bussy-Rabutin donne quelques renseignements[1]. Codure avait été capitaine dans le régiment de la marine et s'était ensuite attaché à Fouquet.

Page 244, note 1, ligne 7 : *le roi ne partira point d'ic*, lisez *le roi ne partira point d'ici*.

Page 251, ligne 12 : *Il passa à Angers*, lisez *Il passa à Ingrande*.

Page 256. Une lettre de madame du Plessis-Bellière adressée à Arnauld de Pomponne à la date du 19 septembre 1661 donne quelques détails sur son exil. Voici cette lettre qui a été publiée par M. Monmerqué dans son édition des *Mémoires de Conrart* (collect. Petitot, t. XLVIII, p. 259, note) :

« De Châlons, ce 19 septembre 1661.

« Vous pouvez croire que je n'ai pas douté de vos bontés pour tout ce qui nous regarde. Je vous connois trop pour n'estre pas persuadée de vostre générosité, et vous me connoissez assez aussi pour vous imaginer ce que je souffre d'un si grand coup. Ce n'est pas que je n'aye assez prévu qu'il pourroit arriver du mal à M. le surintendant ; mais je ne l'avois pas prévu de cette sorte, et je me consolois qu'on l'ostast de la place où il estoit, voyant qu'il le désiroit luy-mesme pour songer à son salut. Mais, mon pauvre monsieur, le savoir en l'estat où il est et ne pouvoir lui donner aucune consolation ! Je vous avoue que je suis dans une affliction incroyable, de sorte que je suis tombée malade d'une fièvre qui n'est pourtant pas violente. Si elle me continue je me ferai saigner demain. Vous avez seu que j'avois eu ordre d'aller à Montbrison ; mais

[1] *Mémoires*, édit. Charpentier, t. II, p. 83-84.

comme ma fille n'a jamais voulu me quitter, l'on a changé mon ordre, et je suis arrivée ici d'hyer au soir, après avoir fait soixante lieues de marche. Je vous supplie de me faire savoir des nouvelles de la santé de M. le surintendant, si vous en avez. Je crois qu'il n'y aura pas de mal à cela, et qu'ils ne le trouveront pas mauvais à la cour, quand les lettres seroient vues. Faites-moi sçavoir quand vous serez à Paris, et me croyez vostre, etc. »

D'après une lettre citée par Delort (*Voyages aux environs de Paris*, t. II, p. 210), l'abbé Fouquet s'était empressé de séparer sa cause de celle du surintendant. Il avait écrit à Colbert « qu'il n'avoit point eu de part à toutes les choses qui avoient déplu à Sa Majesté dans la conduite de son frère. »

Page 265, ligne 13. *De Fouque*, lisez *de Fouquet*.

Page 291, note 1. *Ordinairement*, lisez *ordinairement*.

Page 293, note 2. *Page* 217 *et* 53, supprimez *et* 53.

Page 295, ligne 13. *De précaution quand*, lisez *de précaution que quand*.

Page 370. J'ai mentionné, d'après Delort, les imprimeries françaises dont disposait madame Fouquet; mais on fit en outre imprimer en Hollande, dès 1665, une partie des pièces du procès, comme le prouve l'ouvrage intitulé : *Lettres et négociations de Jean de Witt*, t. III. Le ministre plénipotentiaire de Hollande à la cour de France écrivait à Jean de Witt à la date du 27 février 1665 : « On a *ici* avis de bonne part qu'on imprimoit à Amsterdam quelques pièces du procès de M. Fouquet, où, comme on croit, M. le chancelier, M. Colbert et quelques autres seigneurs pourroient être attaqués. Il est certain que cela ne peut être agréable au roi. » On lit encore dans une lettre du 13 mars 1665 : « Je suis fâché que les actes du procès de M. Fouquet aient été publiés avant qu'on en ait pu arrêter l'impression. On m'a rapporté que M. Colbert s'en est plaint avec aigreur. »

Page 394. A l'occasion de Loret, M. Sainte-Beuve rapporte que Colbert ayant supprimé la pension que touchait ce gazetier, Fouquet, tout prisonnier qu'il était, fit prier mademoiselle de Scudéry d'envoyer secrètement à Loret 1,500 fr. pour le dédommager, ce qui fut exécuté, et sans qu'on pût deviner d'abord d'où venait le bienfait. Le médecin anatomiste Pecquet avait été choisi par Fouquet pour être son *médecin de plaisir*, pour l'entretenir à ses heures perdues des plus jolies questions de la physique et de la physiologie; Pecquet ne se consola jamais d'avoir été séparé de lui. M. Sainte-Beuve ajoute : « Le plus grand témoignage rendu à Fouquet dans sa disgrâce fut assurément celui du poëte Bréboeuf, lequel, dit-on, mourut de chagrin et de déplaisir de le savoir arrêté : voilà une mort qui est à elle seule une oraison funèbre. »

Page 395. J'ai suivi pour l'ode de la Fontaine, en faveur de Fouquet, le texte imprimé sous ses yeux en 1671 ce qui diffère dans quelques

passages des éditions postérieures, et notamment des leçons qu'a adoptées M. Walckenaer.

Le même poète, dans une ode adressée en 1662 au duc de Bouillon, fait allusion à la douleur que lui causait l'emprisonnement du surintendant [1].

Prince, je ris, mais ce n'est qu'en ces vers ;
L'ennui me vient de mille endroits divers,
Du parlement, des aides, de la Chambre,
Du lieu fameux par le sept de septembre [2],
De la Bastille [3] et puis du Limosin [4] ;
Il me viendra des Indes à la fin.

Page 434. D'après Gui-Patin, la cour comptait que Fouquet serait condamné à la peine de mort. « On s'attendoit à la cour que, par le crédit de M. Colbert, sa partie, M. Fouquet seroit condamné à mort ; ce qui auroit été infailliblement exécuté sans espérance d'aucune grâce. On dit que, quatre jours avant son jugement, madame Fouquet la mère fut visiter la reine mère, qui lui répondit : *Priez Dieu et vos juges tant que vous pourrez en faveur de M. Fouquet ; car du côté du roi, il n'y a rien à espérer.* » Lettre du 25 décembre 1664.

Page 442. Madame de Sévigné ne croyait pas seule à la possibilité de l'empoisonnement du surintendant. On supposait généralement que les ennemis de Fouquet chercheraient à le faire périr, même par un crime « M. Fouquet est jugé, écrivait Gui-Patin à la date da 25 décembre 1665; le roi a converti l'arrêt de bannissement en prison perpétuelle *et utinam non degeneret* εἰς τὸν θάνατον car quand on est entre quatre murailles, on ne mange pas ce qu'on veut et on mange quelquefois plus qu'on ne veut; et de pl s. Pignerol produit des truffes et des champignons : on y mêle quelquefois de dangereuses sauces pour nos François, quand elles sont apprêtées par des Italiens. Ce qui est bon c'est que le roi n'a jamais fait empoisonner personne ; mais en pouvons-nous dire autant de ceux qui gouvern nt sous son autorité ? »

Page 445. Dès le mois de février 1665, on commença à vendre le mobilier de Fouquet. Gui-Patin écrit le 28 février 1665 : « On procède ici à la vente de tous les meubles de M. Fouquet ; on commence par les meubles. Il y a une belle bibliothèque ; on dit que M. Colbert la veut avoir ; s'il en a tant d'envie, je crois bien qu'il l'aura : car il est un des grands maîtres, et a bien de quoi la payer. »

Page 446. Au mom nt où Fouquet cherchait, par divers moyens, à entrer e ı relation avec ses amis, ceux-ci s'efforçaient de leur côté de prouver son innocence. Leurs démarches étaient bien connues. Gui-Pa-

[1] *Œuvres de la Fontaine*, édit. citée, t. VI, p. 80.

[2] La Fontaine a écrit en marge : *C'est le jour où M. Fouquet fut arrêté.* On a vu que Fouquet fut arrêté le 5 septembre.

[3] Pellisson était alors emprisonné à la Bastille.

[4] Madame Fouquet avait͵été reléguée en Limousin.

tin en parle dans une lettre du 16 mars 1666 : « M. Fouquet le surintendant de jadis a eu soin de se faire plusieurs amis particuliers qui voudraient bien encore le servir, et en attendant l'occasion ils travaillent à faire un grand recueil de diverses pièces qui peuvent servir à sa justification ; en ce recueil il y aura quatre volumes in-f°, dans lesquels sans doute le cardinal Mazarin ne trouvera pas de quoi être canonisé. »

Page 448. Le roi d'Angleterre, Charles II, s'intéressa à Fouquet, si l'on en croit les lettres de Gui-Patin. Ce dernier écrivait au mois de septembre 1670 : « Il est certain que le roi d'Angleterre a écrit au roi en faveur de M. Fouquet ; mais il n'y a pas d'apparence que M. Colbert consente à cette liberté, contre laquelle il a fait tant de machines : *interea patitur justus.* »

Page 464. Pendant sa captivité à Pignerol Fouquet avait composé plusieurs ouvrages, d'où l'on tira les *Conseils de la Sagesse ou recueil des maximes de Salomon*, publiés en 1685 (2 vol. in-12). Fouquet se désigne lui-même dans la préface : « Il y a longtemps, Théotime, que vous me faites la grâce de me plaindre et de sentir pour moi les peines de ma solitude... Ces tristes spectacles et le silence affreux du désert où la fortune me retient encore n'empêchent pas que les heures n'y passent bien vite... Vous savez que je me consolois autrefois en livres, vous allez voir dans l'écrit que je vous envoie que je m'occupe maintenant à les expliquer. »

Un second ouvrage, tiré des papiers de Fouquet, fut publié sous ce titre : *Le Théologien, dans les conversations avec les sages et les grands du monde* (Paris, 1683, in-4).

Un troisième ouvrage posthume de Fouquet, intitulé *Méthode pour converser avec Dieu* (1684, in-16), fut supprimé, quoiqu'il ne contint qu'un extrait des *Conseils de la Sagesse*. (Voy. sur ces divers traités l'ouvrage cité de M. Paul Lacroix, p. 250 et suiv.)

FIN DU SECOND VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE XXV (1659)

Mort de Servien (17 février 1659). — Fouquet est nommé seul surintendant des finances (21 février). — Son frère, Louis Fouquet, est nommé évêque d'Agde (mars). — François Fouquet devient archevêque de Narbonne. — Son entrée dans cette ville (mai). — Mazarin visite Vaux (juin). — Fouquet reçoit la cour dans ce château (juillet). — Il est attaqué par Hervart, contrôleur général des finances, et par Colbert. — Fouquet arrive à Bordeaux, où se trouvait la cour, et découvre les projets de ses ennemis (octobre). — Il envoie Gourville à Saint-Jean de Luz, où se trouvait Mazarin, et s'y rend lui-même peu de temps après. — Lettre de Mazarin à Colbert (20 octobre) sur sa conversation avec le surintendant. — Réponse de Colbert (28 octobre). — Mazarin remet la décision à l'époque où il aura rejoint la cour. — Signature de la paix des Pyrénées (7 novembre). 1

CHAPITRE XXVI (1659)

Pendant son séjour à la cour, Fouquet cherche à s'assurer de nouveaux partisans. — Son frère, l'évêque d'Agde, est nommé aumônier du roi. — Fouquet gagne Bartet. — Origine et caractère de ce dernier. — Sa vanité. — Son aventure avec le duc de Candale. — Erreur de Saint-Simon à son égard. — Bartet resta jusqu'à la mort de Mazarin un de ses confidents intimes; il l'avertissait de toutes les intrigues de cour. — Lettres qu'il écrivait de Bordeaux et de Toulouse au cardinal, pendant que ce dernier négociait à Saint-Jean de Luz. . . . 20

CHAPITRE XXVII (NOVEMBRE–DÉCEMBRE 1659)

Séjour de la cour à Toulouse (octobre-décembre 1659). — Le surintendant et ses quatre frères s'y trouvent réunis. — François Fouquet, archevêque de Narbonne, préside les états de Languedoc. — Arrivée de Mazarin (22 novembre). — Il défend à Fouquet de conclure aucun traité avec les fermiers des impôts sans lui en faire connaître les conditions. — Inquiétude du surintendant. — Gourville persuade à Mazarin de rendre à Fouquet la plénitude de son autorité. — Réconciliation du surintendant avec le secrétaire d'État Michel le Tellier, et avec son frère l'abbé Fouquet. — Le surintendant quitte Toulouse (décembre) et se dirige vers Lyon. — Fausse couche de madame Fouquet. — Lettre de Bartet à Fouquet (26 décembre). — Arrivée de Fouquet à Paris. 39

CHAPITRE XXVIII (JANVIER–OCTOBRE 1660)

Voyage de la cour dans le midi de la France (janvier-juillet 1660). — Fouquet envoie Gourville près de Mazarin pour lui rendre compte de ses opérations financières. — Mariage de Gilles Fouquet avec la fille du marquis d'Aumont (mai). — Mariage du roi avec Marie-Thérèse (9 juin). — La cour est reçue à Vaux par le surintendant (août). — Entrée du roi et de la reine à Paris (26 août). — Pièce de vers que la Fontaine adresse à ce sujet à Fouquet. — Jeu effréné à la cour et chez le surintendant. — Relations de Fouquet et de Hugues de Lyonne. . 56

CHAPITRE XXIX (OCTOBRE 1660–MARS 1661)

Vie agitée et inquiète du surintendant. — Embarras pécuniaires. — Lettre adressée par Fouquet à Bruant et réponse de ce dernier. — Avis donnés à Fouquet sur l'hostilité de Turenne à son égard. — Craintes du surintendant, qui communique à Gourville son projet contre Mazarin. — Conseil que lui donne Gourville; Fouquet ne le suit pas. — Maladie de Mazarin. — Détails sur les derniers temps de sa vie. — Il se fait transporter à Vincennes. — Conseils qu'il donne à Louis XIV. — Inquiétude de Fouquet. — Avis qu'il reçoit. — Mort de Mazarin (9 mars 1661) 72

CHAPITRE XXX (MARS 1661)

Résolution que prend Louis XIV à la mort de Mazarin. — La cour ne croit pas qu'il puisse y persister. — Fouquet espère s'emparer du ministère. — Portrait du surintendant à cette époque. — Il est trompé par Louis XIV. — Caractère du jeune roi. — Ses maximes. — Son application au travail. — Ministres dont il s'entoure et secret qu'il leur impose. — Surveillance qu'il fait exercer sur Fouquet par Colbert. — Le surintendant cherche à entourer le roi d'espions et espère le do-

miner par ses maîtresses. — Société de madame la Comtesse. — Appuis que s'y ménage Fouquet. 88

CHAPITRE XXXI (MARS-AVRIL 1661)

Bénigne de Meaux du Fouilloux, une des amies de la comtesse de Soissons, reçoit une pension du surintendant. — Caractère de cette personne. Elle s'efforce de gagner des partisans à Fouquet. — Le surintendant l'emploie pour l'acquisition de la charge de capitaine général des galères. — Rôle de mademoiselle de la Motte d'Argencourt dans cette affaire; sa disgrâce. — Mademoiselle du Fouilloux avertit le surintendant de tout ce qu'elle découvre des amours du roi. — Elle est dupe de la dissimulation de Louis XIV. — Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. — Mademoiselle de la Vallière. — Haine de mademoiselle de Fouilloux et de la comtesse de Soissons contre elle. — Ce que serait devenu Louis XIV s'il eût été subjugué par cette société. — Fermeté et discernement de Louis XIV au milieu de cette cour dissolue. . . 104

CHAPITRE XXXII (MARS-MAI 1661)

Fouquet s'efforce de gagner la reine mère. — Caractère d'Anne d'Autriche. — Elle reçoit les présents de Fouquet. — Son confesseur est gagné par un des agents de Fouquet. — Les femmes de chambre de la reine reçoivent des pensions du surintendant. — Madame de Beauvais; caractère de cette femme; lettres qu'elle adresse à Fouquet. — Madame d'Huxelles correspond également avec Fouquet. — Anne d'Autriche défend le surintendant jusqu'en juillet 1661. 122

CHAPITRE XXXIII (MARS-JUILLET 1661)

Le surintendant est chargé par Louis XIV de diriger des négociations particulières avec l'Angleterre. — Il y envoie la Bastide et réussit à préparer le mariage de Charles II avec Catherine de Portugal. — Fouquet envoie Maucroix à Rome. — Instructions qu'il lui donne. — Pensions payées à des étrangers. — Relations de Fouquet avec l'abbé de Bonzi. — Caractère de ce dernier. — Il est chargé de conduire à Florence Marguerite-Louise d'Orléans, mariée au prince de Toscane, Cosme de Médicis (avril 1661). — Lettre qu'il écrit à Fouquet. — Détails sur les nièces de Mazarin et sur la cour de Toscane. 141

CHAPITRE XXXIV (AVRIL-JUILLET 1661)

Parti opposé à Fouquet. — Divisions dans le ministère. — L'abbé Fouquet; cabale qu'il tente de former. — Delorme; surveillance que le surintendant organise autour de son ancien commis. — Colbert et madame de Chevreuse. — Voyage de la reine mère à Dampierre juillet 1661; elle se déclare contre Fouquet. — Le surintendant en est averti. — Il avoue ses fautes au roi et obtient son pardon. — On prétend que

ses tentatives pour séduire mademoiselle de La Vallière furent une des causes de sa perte. 158

CHAPITRE XXXV (JUILLET 1661)

Colbert engage Fouquet à vendre sa charge de procureur général. — Magnificence du château de Vaux. — Fouquet y reçoit Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. — Influence de cette princesse sur le roi. — Son caractère. — Elle est célébrée par la Fontaine. — Loret décrit dans sa gazette la fête donnée par Fouquet au duc et à la duchesse d'Orléans. — Projet de voyage en Bretagne formé dès le 15 juillet. — Lettre de madame d'Asserac à ce sujet. — Le surintendant continue d'embellir sa maison de Saint-Mandé et son château de Vaux. — Loret décrit la fête donnée par Fouquet à la reine d'Angleterre, au duc et à la duchesse d'Orléans. — Naissance d'un fils de Fouquet. — Arrivée de l'archevêque de Narbonne (François Fouquet à la cour. — L'évêque d'Agde Louis Fouquet est nommé maître de l'Oratoire royal. 175

CHAPITRE XXXVI (1661)

Fouquet et mademoiselle de Menneville. — Beauté célèbre de cette fille de la reine. — Promesse de mariage que lui fait le duc de Damville et qu'il refuse de tenir. — Intrigue entre cette fille d'honneur de la reine et le surintendant Fouquet conduite par la femme la Loy. — Lettre de mademoiselle de Menneville au surintendant. — Il lui donne cinquante mille écus en billets sur l'Épargne pour faciliter son mariage avec Damville. — Demande de bijoux, de points de Venise, etc. — Jalousie de Fouquet contre Péguilin plus tard Lauzun. — Obstacles aux rendez-vous. — L'entremetteuse demande que l'argent des cinquante mille écus soit déposé chez un notaire. — Avidité de Damville. — Nouvelle lettre de mademoiselle de Menneville à Fouquet. — Pertes au jeu. — Les filles de la reine font leur jubilé mai 1661. — Ballet des Saisons dansé à la cour juillet 1661. — Maladie de Fouquet août 1661. — L'abbé Fouquet fait quelques tentatives auprès de mademoiselle de Menneville; elles sont repoussées. — Fouquet part pour la Bretagne. — Erreurs de Brienne dans le passage où il parle des relations du surintendant et de mademoiselle de Menneville. 189

CHAPITRE XXXVII (AOUT 1661)

Avis donnés à Fouquet sur les dispositions du roi à son égard. — Il se détermine à vendre sa charge de procureur général — Elle est achetée par Achille de Harlay. — Fête donnée au roi par le surintendant le 17 août. — Description qu'en fait la Fontaine pour son ami Maucroix. — On y joue la pièce des *Fâcheux* de Molière. — Irritation de Louis XIV. — Fouquet s'aperçoit du déclin de sa faveur. — Sa tristesse. — Son entretien avec Brienne avant de partir pour la Bretagne.

— Louis XIV a exposé lui-même dans ses Mémoires les motifs qui le déterminèrent à faire arrêter Fouquet 217

CHAPITRE XXXVIII SEPTEMBRE 1661

Voyage de Nantes. — Le roi s'y rend à cheval avec un petit nombre de courtisans. — Fouquet s'embarque à Orléans, s'arrête à Angers et arrive à Nantes. — Il souffre de la fièvre tierce. — Brienne le visite de la part du roi (4 septembre). — Conversation de Fouquet et de Brienne. — Fouquet croit que Colbert doit être arrêté le lendemain. — Seconde visite de Brienne à Fouquet. — Avis menaçants reçus par ce dernier. — Louis XIV remet à d'Artagnan une lettre de cachet pour arrêter Fouquet; précaution qu'il prend pour tromper la curiosité des courtisans. — Partie de chasse commandée pour le lendemain. — Conseil tenu au château 5 septembre. — Fouquet est arrêté par d'Artagnan à la sortie du conseil. — Les papiers qu'il avait sur lui sont saisis et envoyés au roi. — Précautions prises pour intercepter les communications entre Nantes et Paris. — Fouquet est transféré immédiatement à Angers. — Craintes de Lyonne; le roi le rassure. — Boucherat fait l'inventaire des papiers de Fouquet. — Détresse de madame Fouquet, qui est exilée à Limoges. — Inquiétude de Gourville; on le laisse en liberté. — Arrestation de Pellisson. — Attitude des courtisans. — Désespoir simulé du marquis de Gesvres. — Lettre de Louis XIV à sa mère. — Il retourne à Fontainebleau 6 septembre 235

CHAPITRE XXXIX SEPTEMBRE-NOVEMBRE 1661

La nouvelle de l'arrestation de Fouquet parvient à madame du Plessis-Bellière avant l'arrivée du courrier expédié par Louis XIV. — Elle tient conseil avec l'abbé Fouquet et Brunet des Carrières. — L'abbé Fouquet veut brûler la maison de Saint-Mandé et tous les papiers qu'elle renfermait. — Madame du Plessis-Bellière s'y oppose. — Brunet parvient à s'échapper. — Sentiments de madame Fouquet la mère à la nouvelle de l'arrestation de son fils. — Du Vouldy apporte au chancelier les ordres du roi. — Mesures prises immédiatement par Séguier : ordre de saisir à Fontainebleau, à Vaux, à Saint-Mandé et à Paris, les papiers du surintendant et de les mettre sous le scellé. — Exil de madame du Plessis-Bellière et de l'abbé Fouquet. — Lettres qu'écrivent à ce dernier de Lyonne et Villars. — L'archevêque de Narbonne et l'évêque d'Agde sont également disgraciés. — Exil de Jannart et d'Arnauld de Pomponne. — La Fontaine annonce à Maucroix l'arrestation de Fouquet (10 septembre). — Gui-Patin l'annonce aussi à Falconnet. — Fouquet est transféré de Nantes à Angers. — Maladie et abattement de Fouquet. — Lettre qu'il écrit à le Tellier pour demander un confesseur. — Il aurait préféré Claude Joly, curé de Saint-Nicolas des Champs. — Si on ne permet pas qu'il l'assiste, il prie de laisser à

sa mère le choix de l'ecclésiastique auquel il ouvrira sa conscience. — Seconde lettre de Fouquet au secrétaire d'État le Tellier; il y rappelle les services qu'il a rendus au roi. — Récriminations contre Mazarin. — Fouquet invoque le pardon que le roi lui a accordé. — Il demande que sa prison soit changée en un exil au fond de la Bretagne. — Le roi le laisse au château d'Angers jusqu'au 1er décembre. — Fouquet n'en sort que pour être transféré dans une nouvelle prison. . . 252

CHAPITRE XL (SEPTEMBRE–NOVEMBRE 1661)

Saisie des papiers de Saint-Mandé. — Lettres adressées au chancelier par l'un des commissaires, le conseiller d'État de la Fosse. — Des mousquetaires enlèvent, par ordre de Colbert (25 septembre) une partie des papiers de Saint-Mandé et les portent à Fontainebleau. — De la Fosse signale les conséquences fâcheuses de cette mesure. — Le maître des requêtes Poncet rapporte les papiers à l'exception d'un certain nombre de lettres de femmes (27 septembre). — Des maîtres des requêtes et conseillers du parlement demandent à assister à l'inventaire comme créanciers de Fouquet. — Avis donnés au chancelier sur la nature de quelques pièces. — Détails sur un dessin trouvé à Saint-Mandé. — Médailles, bibliothèque et curiosités de Saint-Mandé. — Remarques sur les relations du premier président avec Fouquet. — Précautions prises par Fouquet pour dissimuler l'étendue et la magnificence des bâtiments de Saint-Mandé. — Les papiers inventoriés sont déposés par les commissaires au château de Vincennes.. . . . 271

CHAPITRE XLI

Cassette de Fouquet trouvée à Saint-Mandé; nous n'avons pas toutes les lettres qu'elle renfermait. — Analyse des papiers conservés par Baluze. — On peut les diviser en cinq catégories : 1° Intrigues d'amour; billet attribué à madame du Plessis-Bellière; 2° lettres d'intrigues et d'affaires; 3° rapports d'espions, détails sur madame de Navailles, sur Delorme, sur madame d'Asserac, sur une personne, nommée Montigny, séquestrée par ordre de Fouquet; 4° demandes d'argent; 5° lettres d'affaires. — L'inventaire de ces papiers ne répondit pas à ce qu'attendaient la curiosité et la malignité des courtisans; ils inventent une fausse cassette de Fouquet. 289

CHAPITRE XLII (OCTOBRE–DÉCEMBRE 1661)

Lettres apocryphes attribuées à des dames de la cour. — Indignation que cause la lecture des papiers de Fouquet — Lettre de Chapelain à ce sujet. — Plaintes de madame de Sévigné. — Autres causes de l'irritation contre Fouquet : misère des provinces attestée par les lettres de Gui-Patin, les discours du président de Lamoignon et les correspondances des intendants des provinces. — Famine et mortalité dans l'Orléanais et le Blésois. — Prix excessif des denrées en Basse-Nor-

mandie. — Augmentation du nombre des mendiants et des malades. — Lettre de l'intendant de Rouen sur l'état misérable de cette ville et des environs. — Doléances des échevins et députés de Marseille. — Pétition adressée au roi par les pauvres de Paris. — Fouquet et Pellisson sont transférés d'Angers à Amboise (1-4 décembre). — Pellisson est conduit à la Bastille (6-12 décembre). — Fouquet séjourne à Amboise jusqu'au 25 décembre. — Il est transféré à Vincennes. — Imprécations du peuple contre lui. — Il est enfermé au donjon de Vincennes. — D'Artagnan est chargé de la garde de ce château et de la personne de Fouquet. 518

CHAPITRE XLIII DÉCEMBRE 1661

Projet de faire juger Fouquet par une commission de maîtres des requêtes qu'aurait présidée le chancelier. — Ce projet est abandonné. — Chambre de justice instituée pour la réforme des finances et le jugement de tous les officiers de finance accusés de prévarication. — Première séance de la Chambre de justice 5 décembre 1661. — Discours du premier président Guillaume de Lamoignon. — Membres qui composaient la Chambre de justice. — Il s'y forme deux partis : à la tête du premier étaient Pierre Séguier, Poncet, Voysin, Pussort. — Le second est dirigé par Guillaume de Lamoignon. — La conduite de ce magistrat est critiquée par Colbert. — Il a pour lui les membres du parlement de Paris et les maîtres des requêtes Besnard de Rezé et Olivier d'Ormesson. 534

CHAPITRE XLIV 1661-1665

Procès de Fouquet. — Monitoires publiés par ordre de la Chambre de justice décembre 1661. — Arrêts de prise de corps contre Boylève, Bruant, Catelan et autres financiers. — Les registres des trésoriers de l'Épargne sont saisis. — Ordre donné à tous ceux qui ont pris à ferme les impôts, depuis 1655, à leurs veuves et héritiers, de remettre leurs baux à la Chambre de justice. — Le procureur général demande à la Chambre l'autorisation de poursuivre Fouquet comme principal auteur des abus de l'administration financière 2 mars 1662. — Cette autorisation est accordée, et Fouquet subit un interrogatoire devant deux commissaires de la Chambre (juin 1662. — Fouquet, après avoir protesté contre la Chambre, répond à l'interrogatoire. — La Chambre décide qu'il sera jugé sur pièces; ce qui entraînait des procédures lentes et multipliées. — Sainte-Hélène et Olivier d'Ormesson sont nommés par le roi rapporteurs du procès octobre 1662. — Caractère d'Olivier d'Ormesson. — Le chancelier Séguier remplace Guillaume de Lamoignon comme président de la Chambre de justice décembre 1662. — Sa partialité. — Reproches qu'il adresse aux rapporteurs. — Longueur du procès inhérent à la nature de l'affaire. — Nécessité de compulser les registres de l'Épargne et d'en donner communication à l'accusé. — Requêtes de récusation présentées par Fou-

quet contre Talon, Pussort, Voysin et le greffier Foucault; elles sont rejetées (février 1665). — Requête de Fouquet pour obtenir communication des pièces; elle est accordée. — Les membres de la Chambre de justice sont appelés au Louvre (août 1665 ; recommandations que leur adresse le roi. — Efforts pour gagner Olivier d'Ormesson; conseils que lui donne Claude Le Pelletier. — André d'Ormesson, père d'Olivier, est choisi pour remplir les fonctions de chancelier dans la cérémonie du renouvellement de l'alliance des Suisses (novembre 1665). — Talon est renvoyé de la Chambre de justice et remplacé par Chamillart. 351

CHAPITRE XLV (1664)

Suite du procès de Fouquet. — Olivier d'Ormesson repousse les avances de Chamillart. — Requêtes présentées par Fouquet contre le chancelier et contre l'inventaire fait après la saisie de ses papiers (janvier 1664). — Olivier d'Ormesson fait la vérification des procès-verbaux de l'Épargne à la Bastille, où avait été transféré Fouquet. — Travail assidu de l'accusé. — Presses clandestines qui reproduisent ses *Défenses*. — Lenteur de la procédure. — Plaintes du chancelier contre Olivier d'Ormesson. — Réponse de ce dernier. — Impatience de Pussort. — L'opinion publique commence à se prononcer en faveur de Fouquet. — Turenne déclare que l'on a fait la corde trop grosse pour pouvoir l'étrangler. — Assiduité et exactitude d'Olivier d'Ormesson dans l'accomplissement de ses devoirs (janvier-juillet 1664). — Il est privé de l'intendance du Soissonnais et de la Picardie. — Violence de Colbert. — Modération de le Tellier. — Colbert vient se plaindre au père d'Olivier d'Ormesson de la conduite de son fils; réponse d'André d'Ormesson. — On blâme généralement cette démarche de Colbert. — La Chambre de justice est transférée à Fontainebleau (juin 1664), et Fouquet enfermé à Moret. — On restreint ses relations avec ses avocats à deux communications par semaine. — Fouquet présente à ce sujet une requête à la Chambre. — Elle est renvoyée au roi. — Paroles adressées par Louis XIV aux rapporteurs. — La requête de Fouquet est rejetée. — Il en présente une nouvelle pour récuser Pussort et Voysin. — Colbert s'en plaint vivement. — Le Tellier sollicite, par ordre du roi, plusieurs membres de la Chambre de justice. — La requête est rejetée. — Fermeté d'Olivier d'Ormesson. — L'instruction du procès est terminée (novembre 1664). 367

CHAPITRE XLVI (1664)

L'opinion publique se prononce en faveur de Fouquet. — Causes de ce changement : longueur et étendue du procès; nombreuses familles qui y sont impliquées. — Relations des financiers avec la magistrature et la noblesse. — Madame Duplessis-Guénégaud. — Caractère de Colbert. — Une partie du clergé est favorable à Fouquet. — Remboursement des rentes (mai 1664); mécontentement qui en résulte. — Sonnet du

poète Besnault contre Colbert. — Loret ne veut pas croire aux crimes imputés à Fouquet. — Pierre Corneille reste fidèle au surintendant malheureux et célèbre le courage de ses défenseurs. — Élégie de La Fontaine aux *Nymphes de Vaux*. — Ode adressée par ce poète à Louis XIV pour solliciter la grâce de Fouquet. — La Fontaine s'éloigne de Paris, probablement d'après un ordre du roi. — Sympathie qu'excite le sort de Pellisson. — Lettre de Racine à son sujet. — Légendes sur la captivité de Pellisson. — Mémoires et vers qu'il compose en faveur de Fouquet. — Il est soumis à une surveillance plus sévère. — *Requête de Pellisson à la Postérité*. 586

CHAPITRE XLVII (NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1664)

Suite et fin du procès de Fouquet. — La Chambre de justice se rend à l'Arsenal (14 novembre 1664) pour entendre et juger l'accusé. — On donne lecture des conclusions du procureur général requérant la peine de mort. — Déclaration du chancelier à l'occasion de lettres de femmes publiées à l'époque de l'arrestation de Fouquet. — Fouquet sur la sellette. — Il proteste contre la compétence de la Chambre à son égard. — Principaux chefs d'accusation. — Premier interrogatoire de Fouquet sur les pensions. — Second interrogatoire (17 novembre) ; discussion entre le chancelier et Fouquet. — Troisième interrogatoire (18 novembre). — Intérêt qu'inspire le procès de Fouquet. — Maladie de la reine Marie-Thérèse. — Emplâtre que lui envoie madame Fouquet la mère. — Quatrième interrogatoire relatif au marc d'or (20 novembre). — Cinquième interrogatoire (21 novembre). — Impatience que témoigne Fouquet. — Sixième interrogatoire (22 novembre). — Septième et huitième interrogatoires (26 et 27 novembre). — Influences que l'on fait agir sur le chancelier. — Parti nombreux et actif qui s'intéresse au salut de Fouquet. — Neuvième interrogatoire (28 novembre). — Mort du président de Nesmond (30 novembre). — Séances des 1, 2 et 3 décembre, où Fouquet est interrogé sur les avances qu'il avait faites au trésor public et sur ses dépenses excessives. — Dernier interrogatoire sur le crime d'État (4 décembre) ; récriminations de Fouquet contre le chancelier, auquel il reproche sa conduite pendant la Fronde ; il y oppose les services qu'il avait rendus à la même époque. — Olivier d'Ormesson opine le premier et parle pendant quatre jours (du 9 au 15 décembre). — Sainte-Hélène prend ensuite la parole (15-16 décembre). — Courage de M. de Massenau. — Folie de Berryer. — Pussort opine avec beaucoup de force (17 décembre). — Suite de la délibération (18, 19 et 20 décembre). — L'avis d'Olivier d'Ormesson est adopté par treize voix contre neuf. — Joie générale. — L'arrêt est signifié à Fouquet (22 décembre) et commué par le roi en un emprisonnement perpétuel dans la forteresse de Pignerol. — On sépare de Fouquet son médecin Pecquet et son valet de chambre la Vallée. — Exil des parents de Fouquet. — Persécutions dirigées contre les juges qui avaient sauvé Fouquet ; exil de Roquesante, disgrâces de Pontchar-

train et d'Olivier d'Ormesson. — La haine publique poursuit les juges qui avaient opiné pour la mort de Fouquet ; trois d'entre eux (Hérault, Sainte-Hélène et Ferriol) ne tardent pas à succomber ; on attribue leur mort à la vengeance céleste. 441

CHAPITRE XLVIII (1664-1680)

Fouquet est transféré à Pignerol et enfermé dans le donjon de cette forteresse (décembre 1664 — janvier 1665). — Vigilance et humanité de d'Artagnan, chargé de la garde de Fouquet pendant le voyage. — Arrivé à Pignerol (janvier 1665), il remet Fouquet à Saint-Mars. — Instructions données à Saint-Mars. — Danger que court Fouquet au donjon de Pignerol (juin 1665) par suite de l'explosion des poudres. — Fouquet est transféré au château de la Pérouze où il passe un an (juin 1665 — août 1666). — Efforts de Fouquet pour entretenir des correspondances avec ses amis. — Il sont déjoués par la vigilance de Saint-Mars. — Occupations de Fouquet dans sa prison (1667-1668). — Il tombe malade. — Tentative de la Forest pour gagner quelques-uns des soldats de la citadelle de Pignerol 1669 ; elle est découverte, et la Forest exécuté 1670 — Lauzun emprisonné à Pignerol (1671). — Ses relations avec Fouquet, auquel il raconte ses aventures (1672). — Fouquet le croit fou. — Causes qui contribuèrent à adoucir la captivité de Fouquet : influence d'Arnauld de Pomponne et de madame de Maintenon. — Fouquet obtient la permission de recevoir une lettre de sa femme 1672, puis de lui écrire et d'en recevoir des nouvelles deux fois par an 1674. — Lettre de Fouquet à sa femme (5 février 1675). — L'abbé Fouquet obtient la permission de revenir à Barbeau (1678), et madame Fouquet de se rapprocher de son mari. — Adoucissement à la captivité de Lauzun et de Fouquet 1679. — La famille de Fouquet vient s'établir à Pignerol — Rupture entre Lauzun et Fouquet. — Mort de l'abbé Fouquet (1680). — Mort de Nicolas Fouquet (mars 1680). — Il est inhumé dans l'église des *Filles de la Visitation* (28 mars 1681). — Mort de madame Fouquet la mère (1681), de l'évêque d'Agde 1702 et de la veuve du surintendant 1716). — Vertus de madame de Charost, fille de Fouquet. — Fils et fille nés du second mariage du surintendant. — Le marquis de Belle-Isle (Louis Fouquet) continue la postérité masculine de la famille Fouquet. — Illustration de ses fils, le comte et le chevalier de Belle-Isle. — Légendes sur le surintendant Fouquet. 441

APPENDICE.

I. Protection accordée par Fouquet aux lettres et aux arts dans les derniers temps de son ministère. 471
II. Portrait d'Anne d'Autriche par le cardinal de Retz. . . . 474
III. Extrait des Mémoires de madame de la Fayette et du marquis de la Fare sur Fouquet. 475

IV. Cassette de Fouquet. — Liste des papiers conservés par Baluze. 479
V. Confiteor de Fouquet. 506
VI. Résumé du procès de Fouquet, par Olivier d'Ormesson. . 508
VII. Influences exercées sur les membres de la Chambre de justice pendant le procès de Fouquet. 510
VIII. Chanson sur le procès de Fouquet. 511
IX. Conduite de Louis XIV à l'égard du rapporteur du procès de Fouquet. 515
X. La Chambre de justice continue le procès des financiers après la condamnation de Fouquet. 517
XI. Convention relative à la garnison de Belle-Isle. 520
XII. L'amiral de Neuchèse et Fouquet. 522
XIII. Saint-Evremond et Fouquet. 524
XIV. Pellisson et la Bastille. — Bessemaux gouverneur de cette prison d'État. 525
XV. Extraits des lettres de Louvois sur la Forest, Homesle et Valcroissant. 529
XVI. Mort de Fouquet. — Analyse de la dissertation de Paroletti. 555
XVII. Fouquet et le Masque de fer. 557
XVIII. Surintendants des finances de 1594 à 1655. 540
XIX. Comparaison de l'administration de Colbert et de celle de Fouquet. 544

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

BINDING SECT. JUL 16 1964

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DC
130
F7C45
1865
t.2

Chéruel, Pierre Adolphe
Mémoires sur la vie
publique et privée de Fouquet